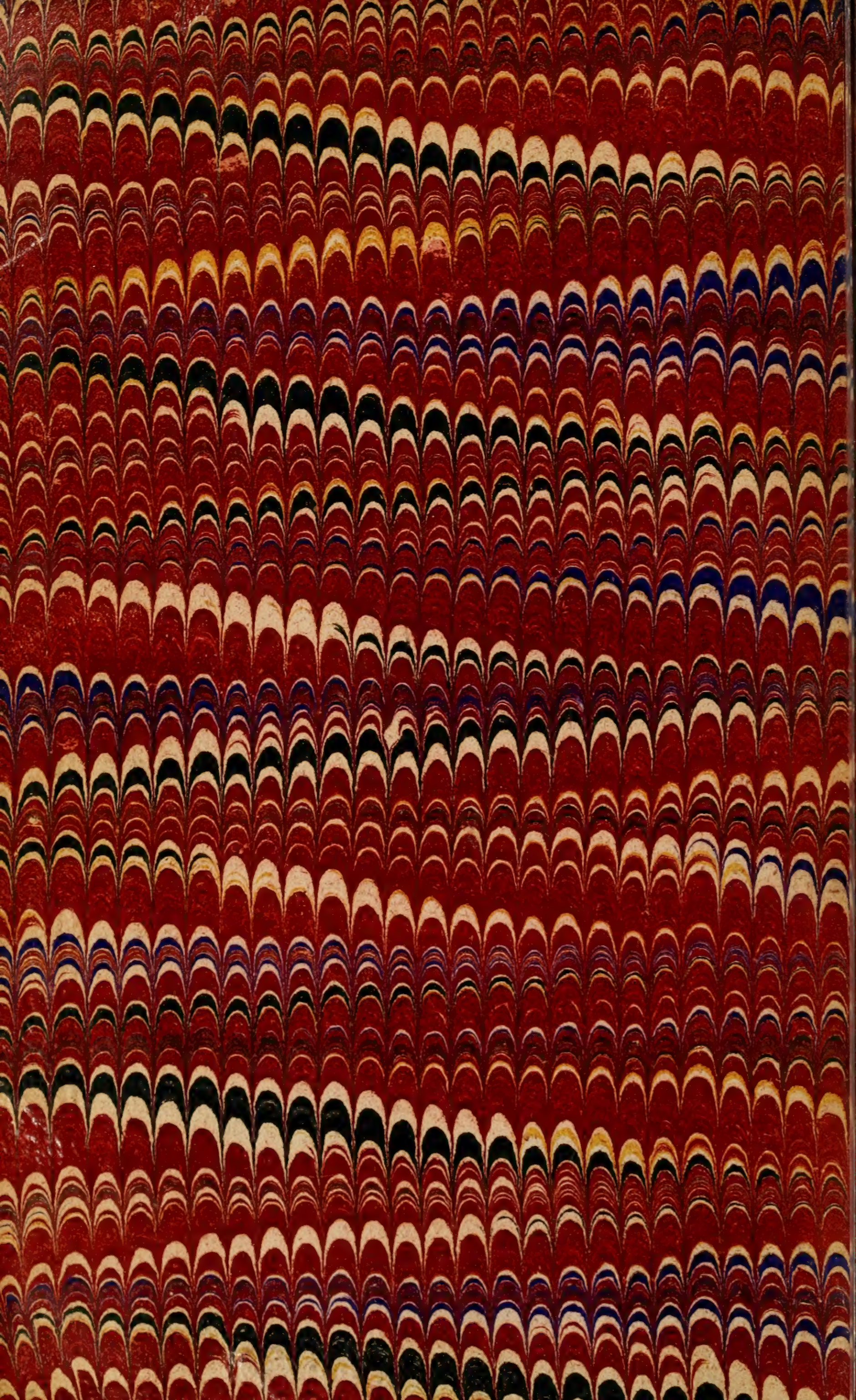

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01966630 4





HISTOIRE

DE L'ÉGLISE

SAINT-AMAND (Cher). — IMPRIMERIE DE DESTENAY
Rue Lafayette, 70.

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'AU XIIe SIÈCLE

PAR

L'ABBÉ J.-E. DARRAS

CONTINUÉE JUSQU'AU PONTIFICAT DE PIE IX

PAR

L'ABBÉ J. BAREILLE

CHANOINE D'HONNEUR DE LYON, CHANOINE HONORAIRE DE TOULOUSE ET D'ALGER
LAURÉAT DE L'INSTITUT

TOME TRENTIÈME



PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
13, RUE DELAMBRE, 13

1882

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

CINQUIÈME ÉPOQUE

(SUITE)

DEPUIS SYLVESTRE II (999) JUSQU'A LA MORT DE BONIFACE VIII (1303)

CHAPITRE PREMIER

CÉLESTIN V ET BONIFACE VIII

SOMMAIRE.

§ I. ÉLECTION IMPOSÉE.

1. L'ermite Pierre de Murrone élu pape. — 2. Acte authentique de cette élection. — 3. Surprise, désolation, humilité de l'élu. — 4. Son séjour dans la ville d'Aquila. — 5. Sacre et couronnement de Célestin V. — 6. Encyclique d'avènement. Vues sur la Sicile. — 7. Le Pape entre Jacques II d'Aragon et Charles II de Naples. — 8. Lettres du Pape aux princes contemporains.

§ II. ABDICATION SPONTANÉE.

9. Promotion de sept cardinaux français. — 10. Célestin ébranlé. Consécration royale et populaire. — 11. Syndérèses, aspirations et conseils. — 12. Abdication du Pape. Jugements divers. — 13. Apologie de Célestin par Pétrarque. — 14. Autres témoignages. Election de Boniface VIII.

§ I. ELECTION IMPOSÉE

L'ermite Pierre de Murrone élu pape.

1. Deux ans et trois mois s'étaient écoulés depuis la mort de Nicolas IV ; rien ne faisait encore prévoir la fin de cette pénible et désastreuse situation. Les cardinaux semblaient acculés dans une impasse, ne pouvant plus s'accorder sur un nom ; leurs dissentiments s'aggravaient par la durée même. Le conclave était censé

continuer toujours et demeurer en permanence ; il eût moins prolongé ses opérations, ou plutôt ses agitations stériles, s'il avait respecté les sages mesures édictées par Grégoire X au second concile de Lyon. Un nom pris en dehors du Sacré-Collége tomba tout à coup dans son sein comme un signe de réveil et d'espérance. C'est le cardinal évêque d'Ostie qui le prononça, rapportent plusieurs historiens, à la suite d'une vision extraordinaire, dont il exposa le récit à ses collègues étonnés d'abord, profondément émus ensuite[1]. Ce nom jusque-là peu connu était celui d'un pauvre ermite qui, depuis plus de cinquante ans, vivait dans la solitude, sur le mont Murrone, au pied duquel est bâtie la ville de Sulmona, non loin de Corfinium, l'ancienne capitale des Péligniens. Né d'une famille aussi pauvre, aussi dénuée de biens temporels que riche de vertus et d'enfants, le dernier de douze, Pierre avait néanmoins reçu le bienfait d'une instruction assez étendue ; ce qu'il devait aux sentiments élevés et pieux dont il témoignait dès son bas âge. Elle eût pu lui donner ce qu'on appelle un avenir ; mais, à la fleur de la jeunesse, dans sa vingtième année, il tourne le dos au monde et court se renfermer dans un couvent, puis dans une grotte, d'où plus tard le contraignent à sortir les nombreux disciples qui viennent s'imposer et se soumettre à son austère direction. Il fonde un ordre religieux, mais avec une règle existante, celle de Saint-Benoit, pour ne point tomber sous le coup des prohibitions pontificales et conciliaires dont nous ne saurions avoir perdu le souvenir. Ayant obtenu de la sorte l'approbation de Grégoire X et sagement organisé cette congrégation, il regagne sa chère solitude. Il compte bien y goûter désormais le repos jusqu'à celui de la tombe, ne pouvant pas soupçonner ce qu'on trame à Pérouse[2]. Les faits sont

[1] Le cardinal Jacques Stephanesci, du titre de Saint-George au Voile-d'or, a fait en vers le récit détaillé de cette élection extraordinaire et de ce court pontificat, document précieux pour l'histoire, curieux pour la poésie. Il chantera dans la suite Boniface VIII, auquel il devra la pourpre romaine.

[2] Ptolom. Luc., *Hist. Eccl.*, xxiv, 29. — Jordan., Ms. Vat. num. 1960. — Bernard. *Chron. Rom. Pont.* ann. 1294. — *S. Cœlest. V vita*, Ms. Vallic. sign. c, num. 25, 79.

clairement exposés dans un acte signé par tous les cardinaux et qui doit avoir sa place dans l'histoire, soit à raison des événements subséquents, soit à cause de l'élection elle-même :

Acte authentique de cette élection.

2. « Au nom de l'indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit... Nous, par la divine miséricorde, frère Latin d'Ostie, Gérard de Sabine, Jean de Tusculum, frère Mathieu de Porto, cardinaux évêques ; Pierre de Saint-Marc, Hugues de Sainte-Sabine, Benoît de Saint-Martin, cardinaux prêtres ; Jacques de Sainte-Marie *in Via Lata*, Mathieu de Sainte-Marie *in Porticu*, Pierre de Saint-Eustache, Néapoléon de Saint-Adrien, cardinaux-diacres, faisons savoir que, l'an du Seigneur 1294, dans le mois de juillet et le cinquième jour de ce mois, la chaire apostolique étant vacante par la mort du pape Nicolas IV d'heureuse mémoire, après de vains efforts tentés à plusieurs reprises et dans divers temps pour élire un Souverain Pontife, nous sommes de nouveau réunis dans ce but. Etait absent notre vénérable frère, du titre de Saint-Marc, cardinal prêtre nommé plus haut, que la maladie retenait dans son domicile. A cette réunion fut prononcé contre toute attente le nom d'un saint religieux, Pierre de Murrone, appartenant à l'Ordre de Saint-Benoît : et tous, d'un consentement unanime, comme par inspiration, émus jusqu'aux larmes, nous le désignâmes pour la papauté ; c'était lui qui, dans notre soudaine conviction, mettrait un terme au long veuvage de l'Eglise. Avant de procéder à l'élection, nous voulûmes cependant avoir l'assentiment du cardinal Pierre ; il embrassa notre avis sans hésiter. Désirant encore nous prémunir contre toute surprise, agir avec plus de sécurité, nous déléguâmes nos pouvoirs à l'évêque d'Ostie pour l'élection définitive. Investi de cette mission, il la remplit devant nous et dans la même séance : en son nom, au nom de ses collègues, il proclama Pierre de Murrone Vicaire de Jésus-Christ, Pontife et Pasteur de l'Eglise Romaine ; et ce choix fut acclamé par tous les membres du Sacré-Collège sans exception. C'est pour l'attester et le rendre indubitable que nous avons fait dresser l'acte présent [1] et que nous l'avons muni de nos

[1] Ext. in Tabul. monast. S. Spiritus de Mugella ; apud WADDING. num. 1, hoc anno, et alibi.

sceaux à la suite de nos signatures. » Aussitôt furent délégués auprès de l'élu l'archevêque de Lyon, l'évêque de Porto et celui d'Urbevetana, avec deux notaires apostoliques, pour lui communiquer la promotion dont il était l'objet et lui porter une lettre cardinalice, qui le conjurait de ne point résister à la volonté manifeste du Ciel.

Surprise, désolation, humilité de l'élu.

3. Les ambassadeurs romains trouvèrent un vieillard couvert de haillons, amaigri par les jeûnes, succombant déjà sous le poids des années et les travaux de la pénitence ; ils ployèrent les genoux devant lui. Ne comprenant rien à cette scène, lui-même s'agenouilla devant eux. Mais de la surprise il tomba dans la désolation, quand il apprit l'objet de leur ambassade. Son premier mouvement fut de repousser le terrible fardeau. Comme on n'avait point égard à sa résistance, il voulut démontrer qu'une semblable élection était le résultat d'une erreur ; puis il conjura les représentants du Sacré-Collége de revenir au plus tôt sur cette détermination, funeste à l'Eglise, mortelle pour un vieillard : on n'écouta ni ses raisonnements ni ses larmes. Il essaya de fuir ; le peuple du voisinage, averti déjà par une vague rumeur, accourait en grand nombre, et le mit dans l'impossibilité d'accomplir son dessein [1]. Se tournant alors vers un jeune frère, depuis quelque temps son fidèle compagnon, Robert de Salente, il voulut au moins obtenir de lui qu'il le suivrait au supplice, qu'il ne l'abandonnerait pas dans le malheur. Le jeune homme lui prouva sur l'heure combien il avait profité de ses leçons. « Vous m'avez appris à dédaigner le monde, répondit-il, à mépriser les pompes et les grandeurs de la terre, pour n'aimer que Jésus-Christ et ce qui mène l'homme à Dieu, le silence, la paix, l'abnégation, la solitude ; ayez pitié de moi, ménagez ma faiblesse ; ne m'exposez pas au danger : permettez que je vous succède dans votre indigente cellule, au lieu de vous accompagner parmi les richesses et les honneurs. » Avec un redoublement d'angoisse et presqu'un sentiment d'envie, le saint exauça sa prière. Lui fut réduit à partir. Un

[1] PETRAR. *de Vita solit.* II, 18.

cardinal-diacre, Pierre Colonna, sans appartenir à la délégation, venait de se rendre et précipita le dénouement, levant tous les obstacles, coupant court à toutes les hésitations. Etaient également venus le roi de Naples, Charles II, et le roi de Hongrie Charles Martel son fils [1]. Ils organisèrent une marche triomphale, malgré l'opposition de celui qui devait être l'objet du triomphe ; mais ce qu'on ne put jamais obtenir de lui, c'est qu'il y parût sur la haquenée blanche et splendidement ornée que la tradition pontificale imposait dans une telle cérémonie. Il ne voulut avoir d'autre monture que celle du Sauveur entrant à Jérusalem pour y consommer son sacrifice. Encore eût-il mieux aimé marcher à pied, comme sur la route du Calvaire, si l'âge et l'épuisement ne l'en eussent empêché. Les deux monarques se placèrent à ses côtés et tinrent le misérable frein selon l'usage, avec autant de solennité que s'il eût brillé de l'éclat de l'or et des pierres précieuses. Leurs superbes destriers suivaient dans l'escorte royale.

Son séjour dans la ville d'Aquila.

4. En repoussant tout appareil extérieur, le moine devenu Pape était purement guidé par un sentiment absolu de modestie, par une simple inspiration évangélique. Dans ce renoncement n'entrait aucune idée réflexe, ou de blâme envers ses prédécesseurs, ou d'ostentation pour lui-même. Aux récriminations de ceux qui l'entouraient, Dieu répondit par la sanction du miracle. De moment en moment augmentait la foule attirée sur ses pas : et les hommages étaient rendus au saint beaucoup plus qu'au Souverain Pontife. On apportait de tous côtés des infirmes et des malades, dans l'espoir qu'ils seraient guéris, s'ils pouvaient seulement toucher les bords de sa pauvre tunique [2]. C'est ainsi qu'il fit son entrée dans la ville d'Aquila. Un homme du peuple, portant son fils paralysé des deux jambes, n'avait pu l'approcher, à cause de la multitude ; mais il lui fut permis d'asseoir cet enfant sur l'âne que le saint venait de quitter : la foi reçut instantanément sa récompense, le paralytique se mit à bondir avec des transports de joie [3], comme celui dont il est

[1] Jacob. cardinalis II, 4 ; III, 1.
[2] Petr. de Aliaco, II, 11.
[3] Westmonast., *Flor. Hist.*, anno 1294.

parlé dans les Actes des Apôtres, à qui Pierre avait tendu la main sous le portique du temple. Un pontificat pouvait-il être mieux inauguré. Les cardinaux réunis à Pérouse appelaient de tous leurs vœux la présence de l'élu, pour le conduire à Rome et procéder à son sacre d'abord, à son couronnement ensuite. Ils lui représentaient par une nouvelle et plus pressante lettre les dangers du retard, après une si longue vacance du Saint-Siége, ceux auxquels il serait lui-même exposé dans le royaume de Naples, toujours en butte aux incursions des Siciliens et des Aragonais; tandis que la sécurité l'attendait dans les Etats de l'Eglise. Le roi Charles II usait au contraire de tous les moyens et mettait en jeu toute son influence pour le retenir auprès de lui. Dans cette alternative, le nouveau Pape résolut de ne point s'éloigner encore d'Aquila. Il manda même aux cardinaux de se réunir dans cette ville. Parmi ces tiraillements, le cardinal évêque d'Ostie, son ami d'ancienne date, le promoteur de son élection, était dangereusement malade. Par sa prudence et ses vertus, beaucoup plus encore que par sa dignité, il marchait réellement à la tête du Sacré-Collége. Il mourut avant la solution.

Sacre et couronnement de Célestin V.

5. C'est après avoir célébré ses funérailles, au milieu des regrets universels, que ses collègues se rendirent séparément à la résidence momentanée du Pape élu, de manière à constituer par degrés la cour pontificale. Benoît Gaétan arriva le dernier; on doutait même qu'il osât se présenter dans une ville où se trouvait le roi Charles II, auquel il avait naguère manqué de respect à Pérouse [1]. Il est vrai que le cardinal ne se déconcertait pas ainsi ; grâce à la fermeté de son caractère, il exerça bientôt une sorte de domination dans la curie. L'enthousiasme populaire était toujours le même, ou mieux semblait grandir à chaque instant ; la foule assiégeait la demeure du Pape, ne sollicitant pas d'autre faveur que celle de contempler son doux visage et de recevoir sa bénédiction. A chaque minute il était contraint de répondre aux appels de ces populations catholiques, de se montrer et de les bénir. « J'ai vu ce touchant specta-

[1] Ptolom. Lucq., *Hist. Eccl.*, xxiv, 30.

cle, j'étais présent, dit Ptolémée de Lucques, je puis l'attester. » Le Sacré-Collége une fois réuni, il fut décidé que le sacre et le couronnement auraient lieu le jour de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste. Or, comme le droit de présider à cette cérémonie revenait au cardinal d'Ostie, il fallut commencer par nommer un titulaire, et c'est Hugues de Sainte-Sabine qui fut désigné, puis sacré lui-même par l'archevêque de Bénévent. Le couronnement du Pape dans une ville comme Aquila, d'importance fort secondaire et de récente création, puisqu'elle devait son existence à Frédéric II, était un événement extraordinaire pour les populations des Abruzzes, où cette ville est située. Aussi le concours fut-il immense ; les historiens ne l'estiment pas inférieur à deux cent mille âmes [1]. La pompe déployée par le zèle des cardinaux et des rois n'aurait pas été plus grande à Rome. En recevant les insignes de la papauté, après la consécration épiscopale, Pierre Murrone reçut aussi le nom de Célestin V, par allusion à sa vie antérieure, qui réalisait si bien cette belle parole de Saint Paul : *Nostra conversatio in cœlis est.* L'observation est d'un auteur presque contemporain, le célèbre cardinal Pierre d'Ailly [2].

Encyclique d'avènement. Vues sur la Sicile.

6. Voulant perpétuer le souvenir de cette fête, ou mieux, y rattacher le bien spirituel du peuple chrétien, le nouveau Pontife accordait immédiatement une Indulgence à quiconque visiterait chaque année, avec les dispositions requises, l'église de Sainte-Marie d'Aquila, où cette grande fête venait d'être célébrée. La concession d'un tel privilége sera retirée sous le pontificat suivant, comme seront abrogés plusieurs autres actes de Célestin V, restés par là même dans l'oubli [3]. Il a fallu de patientes recherches à travers les manuscrits des archives du Vatican, pour en découvrir l'existence et parvenir à les reconstituer. De ce nombre est l'encyclique même par laquelle il annonça son avènement. Elle s'adresse directement à l'archevêque de Ravenne ; mais on ne saurait douter en la lisant qu'elle ne soit destinée à tous les prélats du monde ca-

[1] Jacob., cardin. III, 5. — Ptolom. Luc., *Hist. Eccl.*, XXIV, 29.
[2] Petr. de Aliaco, II, 12.
[3] Bonifac., *Epist.*, I, 70.

tholique. L'humilité du saint, rappelant les circonstances de son élection, implorant les prières et le concours de ses frères, protestant sans cesse de son indignité, n'étouffe pas chez le Pontife le sentiment de sa mission, des pouvoirs qu'elle lui confère, des obligations qui lui sont imposées [1]. Nous avons une seconde lettre qu'il écrivait en même temps aux chefs temporels des nations chrétiennes, dans le but de les exciter à redoubler de zèle pour le maintièn de la justice, de la paix et de la foi. C'est sur la Sicile que se porta d'abord son attention, dans l'intérêt ultérieur de la Terre-Sainte. Il aimait sincèrement le roi Charles II, prince moins guerrier que son père, mais plus prudent, plus modéré, mieux en état dès lors de gouverner un peuple. Cette amitié paraît antérieure à son pontificat, et supérieure à celle qu'on avait vue s'établir en plusieurs occasions entre souverains et solitaires ; elle reposait sur un sentiment religieux et montait à la hauteur d'un principe. Dans la conviction de Célestin V, la cloche des Vêpres Siciliennes avait sonné le glas des croisades en Orient ; jamais ces lointaines expéditions ne seraient efficacement reprises, tant que l'Etat resterait scindé, tant que Palerme et Naples représenteraient deux forces opposées ou simplement diverses. Aussi ne négligeait-il aucun moyen, n'épargnait-il aucune démarche pour ramener l'union et replacer la couronne entière sur la tête de son royal ami. Par son infatigable entremise un traité de paix se négociait entre ce dernier prince et Jacques d'Aragon, qui venait de succéder à son frère Alphonse dans le royaume paternel, sans abandonner la Sicile. Lui qui ne savait rien de la diplomatie, qui n'obéissait à d'autre inspiration qu'au désir du bien, en arrêtait les bases avec une précision, une sagesse, une lucidité qui feraient honneur au plus habile diplomate.

Le Pape entre Jacques II d'Aragon et Charles II de Naples

7. Nous avons également l'acte pontifical où ces bases sont consignées d'une manière explicite ; et celui-là, Boniface VIII se gardera bien de le détruire : il n'aura qu'à l'exécuter. En voici la substance : A la condition que le Pape jetterait un voile sur le passé,

[1] Cœlest. V, *Epist.* i. Ext. in Arch. Vat. num. 539 et in Ms. bibl. Vat. num. 3977.

dont il rappelle au début les iniquités et les désastres, qu'il lèvera l'excommunication et l'interdit lancés contre les Siciliens, leurs chefs ou leurs auxiliaires, Jacques d'Aragon s'engage à restituer immédiatement toutes les places conquises et possédées par lui dans le royaume de Naples ; il s'engage de plus à remettre l'Eglise Romaine, dans l'espace de trois ans, en possession de toute la Sicile, de l'île de Malte, et sans exception de toutes les îles adjacentes, habitées ou non habitées. La période triennale comptera du jour de la Toussaint 1294. La restitution étant effectuée, le Pape ne pourra, dans le courant de l'année suivante, déléguer le gouvernement qu'à des personnages agréés par le même roi d'Aragon. Celui-ci promet encore, dans le cas où les Siciliens repousseraient l'autorité pontificale et s'opposeraient à ce changement, de les y contraindre par la force des armes, après avoir épuisé tous les moyens de persuasion ; et c'est à ses frais qu'il ferait alors la guerre. Il s'obligeait enfin à renvoyer les otages qui se trouvaient en son pouvoir depuis la délivrance du roi de Naples, et nommément ses trois fils retenus en Catalogne, Louis, Robert et Raymond Béranger. Deux grandes batailles perdues auraient-elles amené Jacques à de telles concessions? Vu son caractère et celui de sa vaillante lignée, nous ne pouvons le croire. La bonté de Célestin V et la modération de Charles II avaient eu plus de puissance. Le Pape devait en retour agir auprès de Philippe le Bel et de son jeune frère Charles de Valois pour les amener eux-mêmes à se désister de leurs prétentions sur les royaumes d'Aragon et de Valence. L'acte pontifical sur lequel elles étaient fondées serait annulé par le Saint-Siége, comme n'ayant plus désormais aucune raison d'être [1]. En accordant tout cela, c'était encore le Pontife qui semblait faire des concessions, soit pour le bien général de la Chrétienté, ainsi qu'il le déclare, soit dans l'espoir d'affranchir et de relever la Terre-Sainte. Il prend du reste ses précautions avant d'apposer sur cette pièce l'anneau du Pêcheur: Si par le fait de Jacques ou de ses représentants, une clause quelconque du traité n'était pas accomplie, sur

[1] Loco supra citato. *Epist.* 3.

l'heure et sans autre décision, revivraient toutes les peines spirituelles et temporelles antérieurement décrétées.

Lettres du Pape aux princes contemporains

8. Lui se montre fidèle à ses engagements; il écrit au roi de France en vue d'obtenir le désistement demandé[1]. De ce côté pas d'obstacle, pas même d'hésitation : le rusé monarque se fait un mérite de ce qui répond à ses secrets désirs. Ses démêlés avec l'Angleterre et ses mystérieux projets à l'intérieur l'absorbent assez pour ne point lui permettre une aventureuse expédition au dehors : il ne renouvellera pas ce qu'il nomme les fatales expériences ou les généreuses témérités de son aïeul et de son père. Le traité conclu, mais n'ayant pas même encore un commencement d'exécution, tout semblait conseiller au Pontife de ménager le prince aragonais. Il apprend que celui-ci vient d'épouser, sans autorisation et sans dispense, la fille de son cousin Sanche IV, roi de Castille et de Léon ; aussitôt il lui fait entendre les plus sévères avertissements par une lettre qu'on dirait émanée d'Innocent III ou de Grégoire IX. Il lui demande avec une liberté toute apostolique si ce n'était pas assez pour lui d'avoir longtemps méconnu les droits de l'Église, et s'il devait fouler aux pieds les saintes lois de la religion. Il le somme de rompre les liens sacriléges qu'il a contractés, de réparer le scandale qu'il donne au monde catholique, s'il ne veut pas que la colère du ciel l'atteigne dans sa personne ou sa postérité[2]. Le roi de Naples ne lui donne aucun sujet de plainte, se montre toujours digne de son affection et de sa sympathie ; ce prince désirerait seulement ne pas voir son fils aîné Louis, sur qui reposent ses meilleures espérances, entrer dans un ordre religieux ou même dans l'état ecclésiastique, au lieu de servir Dieu dans la royauté. Telles sont, en effet, les dispositions du noble jeune homme : il a touché le néant des grandeurs, il s'est dégoûté du monde, à la rude école de la captivité. Ses intentions ne sont plus un mystère : il aspire à devenir l'humble et pauvre disciple de saint François. Loin d'épouser les répulsions paternelles, Célestin l'encourage dans son renoncement ; il l'autorise à franchir les premiers degrés de la hiérarchie, par la

[1] Cœlest. V, *Epist.* 10.
[2] Cœlest. V, *Epist.* 11.

réception des Ordres Mineurs[1], et dès ce moment le nomme au siége primatial de Lyon, laissé vacant par la promotion du titulaire, Bérard de Got, à la dignité de cardinal. Ce n'était pas un acte d'adulation ou de favoritisme, mais plutôt une mesure dictée par la sagesse et le discernement. L'Eglise de Lyon était alors persécutée par les puissants barons du voisinage ; on pouvait espérer que par sa haute position et ses alliances royales il les tiendrait désormais en respect[2]. Ses éminentes qualités, sa maturité précoce, cette vertu qui fait au prêtre une vieillesse anticipée, promettaient un archevêque digne de sa haute mission, au niveau des difficultés présentes. Lyon ne devait pas cependant l'avoir pour premier pasteur : Boniface VIII le donnera plus tard à Toulouse, dans des circonstances que nous aurons à retracer.

§ II. ABDICATION SPONTANÉE

Promotion de sept cardinaux français.

9. Si, pour obéir à sa conscience, le pape Célestin ne craignait pas d'encourir les mécontentements, la simplicité de son âme et la droiture de ses intentions l'empêchaient souvent de les prévoir. La mort avait, dans les dernières années, et tout récemment encore, fait des vides nombreux dans les rangs du Sacré-Collége ; il les combla par la nomination simultanée de douze cardinaux, sept appartenant à la France, cinq à l'Italie : il fut bien étonné d'apprendre qu'il avait blessé les anciens. Le premier des Français appelés alors à la pourpre était Bérard de Got, cet archevêque de Lyon qu'il entendait remplacer dans la primatiale des Gaules par le jeune Louis d'Anjou. Bérard avait un frère qui non seulement sera cardinal comme lui, mais occupera même la chaire de saint Pierre et sera Clément V. Le second était l'archevêque de Bourges, Simon de Beaulieu, dont le zèle pour la discipline ecclésiastique, les travaux incessants et les importantes réformes dans son diocèse, expliquaient assez sa promotion. Jean le Moine, évêque de Meaux, était le troi-

[1] COELEST. V *Epist.* 12.
[2] COELEST. V, *Epist.* 13. Ext. in Archiv. Vat. num. 539.

sième. Chanoine de Paris, il a fondé le collége longtemps désigné par son nom. Comme cardinal, il eut le titre des Saints-Pierre et Marcelin. Les deux précédents étaient cardinaux-évêques, l'un d'Albano, l'autre de Palestrine. Puis venaient Robert Ferrier, homme distingué par ses mérites, abbé de Cîteaux, avec le titre de Sainte-Pudentienne : Guillaume Ferrier, prévôt de l'église de Marseille, qui porta le titre de Saint-Clément ; Simon de la Charité sur Loire et Nicolas Layde de Nonancourt, celui-là recevant le titre de Sainte-Balbine, celui-ci de Saint-Laurent *in-Damaso*[1]. La vieille curie romaine pouvait-elle se voir sans déplaisir et sans inquiétude envahie par ces étrangers? Avait-elle le pressentiment que l'invasion n'était qu'une avant-garde? Parmi les Italiens promus, quelques-uns ne lui furent pas moins désagréables que les Français, en particulier l'archevêque de Naples et celui de Bénévent. Deux autres résolutions prises coup sur coup par le Pape achevèrent d'irriter les esprits : celle de se transporter à Naples même, au lieu de regagner la capitale du monde chrétien ; puis celle de rétablir dans toute sa sévérité la fameuse Constitution Grégorienne, abrogée par Jean XXI, touchant la tenue du conclave.

10. Ne se dissimulant pas, cette fois, l'opposition que rencontrerait une telle mesure, dont la nécessité venait cependant d'être clairement démontrée lors de sa propre élection, il la confirma par trois lettres successives, qui ne laissaient aucun doute sur sa pensée, aucun prétexte à la désobéissance[2]. C'est au roi Charles II, dont l'amitié pour lui demeurait toujours la même, qu'il en confia d'abord l'exécution. Les plaintes et les murmures augmentaient chaque jour, remontant du monarque au Pontife. Le mot de démission était même articulé. Les opposants avaient pour armes bien des fautes de détail échappées à l'inexpérience : faveurs imméritées, dangereux priviléges ou supposés tels, ambitions et convoitises imprudemment encouragées, doubles et triples nominations au même emploi, blancs-seings livrés à des mains infidèles. Plusieurs de ces torts n'étaient que trop réels ; beaucoup étaient imaginai-

Célestin ébranlé Consécration royale et populaire.

[1] Ptolom. Luc., *Hist. Eccl.*, xxiv, 19. — Jacob. cardin. iii, 8.
[2] Cœlest., V, *Epist.*, 14 et seq.

res, mais n'en produisaient pas moins leur effet. Le roi comprit bien vite l'objet d'une telle manœuvre, le but auquel tendaient les anciens cardinaux ; il forma le dessein d'opposer aux princes de l'Eglise une éclatante manifestation du peuple et du clergé. A son instigation, ou mieux sur son initiative, une immense procession se déploya, partant de la cathédrale et se rendant au château royal qui servait de résidence au Pape. La cérémonie parut avoir un plein succès : Célestin dut se montrer aux masses populaires, à qui des insdiscrétions calculées avaient découvert le péril de la situation : elles l'acclamèrent avec un redoublement d'amour et d'enthousiasme, que la sainteté peut seule provoquer, et qui semblaient une seconde consécration pontificale Le *Te Deum* fut chanté par une ville entière, comme au soir de la grande cérémonie[1]. Cette manifestation ne déconcerta nullement les projets et les espérances hostiles. L'intérêt ou la conviction des mécontents avait malheureusement pour complices la modestie et la piété de celui-là même qu'on voulait renverser : il n'aspirait qu'à descendre. Nul plus que lui n'était persuadé qu'il se trouvait absolument incapable d'exercer les hautes fonctions dont on l'avait investi. Sa pieuse et tranquille retraite n'excitait pas seulement ses regrets ; elle attirait ses vœux les plus sincères.

Syndérèse, aspirations et conseils.

11. Aux approches de l'Avent, désirant ne pas quitter la pauvre cellule qu'il s'était construite dans un recoin obscur du palais, il laissa le gouvernement de l'Eglise à trois cardinaux, dont le chef était l'évêque d'Ostie. Ce fut un premier abandon ; de là date en réalité la vacance du Saint Siége, l'abdication de Célestin V. Il consultait à chaque instant ses frères sur la détermination qui l'obsédait de plus en plus, et devenait par là même inévitable ; car on ne réagit pas contre ce travail interne de l'esprit. Tout annonce, dans la lecture attentive des documents contemporains, que la plupart répugnaient à ce moyen extrême ; ils allaient jusqu'à le déclarer essentiellement illicite, en contradiction avec l'ordre divin. Les autres dignitaires, politiques ou religieux, peuvent se démettre, disaient-ils,

[1] Ptolom. Luc., *Hist. Eccl.*, XXIV, 31.

parce qu'il existe une autorité supérieure pour recevoir et sanctionner leur démission. Ce jeu de mots deviendra plus tard une machine de guerre. Le Pape seul n'en a pas le droit, ne relevant de personne en ce monde; il doit rester à son poste jusqu'à la mort : c'est alors Dieu lui-même qui l'appelle au repos par l'intervention directe de sa volonté. Benoît Gaétan fut consulté comme les autres, plus souvent que les autres, peut-on ajouter. Sans doute il opina dans un sens contraire ; mais nous ne voyons nulle part qu'il ait exercé sur l'âme du Pontife une odieuse pression, moins encore qu'il ait eu recours aux supercheries que lui prêtent si libéralement les historiens modernes. Ce sont là de misérables inventions dénuées de tout fondement, gratuites et puériles, qui ne prouvent rien, si ce n'est la petitesse et la haine des ennemis posthumes de Boniface VIII. Ses adversaires de l'époque, tout implacables qu'ils étaient, n'avaient eu garde de tomber dans de pareilles inepties. Son crime impardonnable est d'avoir trop bien défendu l'Église et porté trop haut l'idéal de la Papauté. Cet homme n'avait pas d'ambition vulgaire. Son prédécesseur abdiqua, parce qu'il ne voulait plus porter la charge pontificale et qu'il se sentait irrésistiblement entraîné vers sa première solitude[1].

Abdication du Pape. Jugements divers.

12. Le jour de sainte Lucie, 13 décembre de cette même année 1294, Célestin avait réuni les cardinaux et parut au milieu d'eux, devant une nombreuse assemblée, dans tout l'éclat de sa dignité suprême. Après avoir rigoureusement interdit toute interruption et commandé le plus profond silence, le vieillard lut d'une voix assurée la pièce suivante : « Moi Célestin V, Pape légitime, mû par de justes raisons, le désir d'une meilleure vie, es syndérèses de ma conscience, la débilité de mon corps, les infirmités de l'âge, la corruption du monde présent, le défaut des qualités nécessaires, je renonce librement et spontanément aux fonctions papales, déposant sans réserve l'honneur et le fardeau ; je donne dès cette heure plein pouvoir aux membres du Sacré-Collége d'élire et d'introniser, selon les formes canoniques, un nouveau pasteur pour l'Église uni-

[1] S. ANTON., III, 22.

verselle. » Et sur le champ dépouillant ses ornements pontificaux, il se montra revêtu de son ancienne robe de bure[1]. Si les bouches étaient fermées par le dernier ordre du Pontife, les yeux ne se taisaient pas, comme parle admirablement le prophète. Ce spectacle arrachait des larmes à tous les assistants ; et les murmurateurs de la veille n'étaient pas les moins désolés : le remords ajoutait son amertume à celle des regrets. On ne manqua pas alors de dire, on dit uniquement aujourd'hui que la formule de renonciation n'avait pas été rédigée par le Pape lui-même, qu'on y retrouvait la main de Gaétan. Ce n'est qu'une conjecture ; mais, serait-ce un fait avéré, nous ne retrancherions pas une syllabe de notre jugement sur le cardinal et ses détracteurs. La première impression passée, l'acte extraordinaire de Célestin V resta généralement l'objet d'une admiration profonde[2] ; peu de voix détonnent dans cet élogieux concert. Celle du Dante excite l'indignation et touche à la démence. Quand il prononce la damnation de Célestin, il est tout simplement halluciné par ses fureurs gibelines. L'Église lui répondra par la canonisation. Autre est le sentiment de Pétrarque. En louant le saint, il s'élève jusqu'au lyrisme : écoutons un moment cette magnifique apologie :

Apologie de Célestin par Pétrarque.

13. « Blâme qui voudra la résolution de cet homme déposant le souverain pontificat comme une charge écrasante, regagnant son désert comme s'il venait de briser les fers de l'esclavage ; pour moi j'ai la conviction qu'il a bien mérité du monde chrétien. Qu'on attribue son action à la bassesse d'âme ; j'y vois le fait d'un esprit supérieur, d'une âme libre, qui repousse le joug et s'envole aux régions célestes. Celui là seul est capable d'un tel renoncement, qui foule aux pieds toutes les grandeurs humaines et les estime à leur juste valeur. Il me faudrait la langue de saint Ambroise, recommandant l'abnégation et l'humilité dans son exhortation à la vierge Démétriade, pour monter à la hauteur du sujet. Rien n'égale l'inflexible droiture et la sublime élévation d'un cœur pour qui les richesses de la terre ne sont dignes que de mépris, qui dédaigne les

[1] JACOB., cardin. III, 16. — PTOLOM. LUC., *Hist. Eccl.*, XXIV, 33.
[2] VINCENT. FERRER., apud MURATOR., *Antiq. Lect.*, tom. IX.

honneurs périssables, qui ne recherche pas les applaudissements sur ce théâtre où le pécheur est applaudi dans son iniquité même, qui porte ailleurs ses désirs et détourne ses regards de la créature, pour les attacher exclusivement au Créateur, dont l'approche est une lumière immortelle, la crainte une pure félicité, le service une royauté véritable. Dans quelle contrée, dans quel siècle trouverons-nous un saint ayant plus de droits à cet éloge que le pape Célestin? D'autres ont abandonné leurs filets et leurs barques, d'autres leurs biens et leurs trésors, d'autres la couronne même ou l'espoir de la couronne, pour devenir les apôtres du Christ, les sauveurs des âmes, les amis de Dieu ; mais renoncer à la dignité papale, la plus haute de l'univers, celle dont le nom paraît dans l'origine un cri d'admiration et de stupeur, qui donc en a fait le sacrifice, depuis surtout qu'elle est entourée de tant d'honneurs et d'hommages? Célestin seul. Sa position change, lui ne change pas ; toujours semblable à lui-même, toujours également agréable à Dieu, dans sa cellule et sur le trône, avant de monter, pendant qu'il siége, après qu'il est descendu ! Nous le savons par les témoins oculaires, la joie qu'il manifestait en descendant est le signe et la mesure de la douleur qu'il éprouvait dans l'ascension. Son visage respire je ne sais quoi d'angélique. Ce n'est point sans raison ; il sait ce qu'il va retrouver, et n'ignore pas ce qu'il délaisse. Il passe de l'agitation à la paix, du monde à la solitude, de l'homme à Dieu [1]. »

14. L'élection de ce Pape reste moins admirable que sa démission, affirme le chroniqueur des Pontifes Romains [2]. On ne trouve pas dans l'histoire un plus bel exemple d'humilité, dit un autre [3]. Selon le cardinal Pierre d'Ailly, Dieu lui-même s'est fait l'apologiste de son humble serviteur, en lui continuant le pouvoir des miracles. Le jour qui suivit son abdication, après avoir célébré les saints mystères, Célestin, redevenu Pierre Murron, guérissait instantanément un paralytique, qu'on venait de déposer à ses pieds ; « ce

Autres témoignages. Election de Boniface VIII.

[1] Petrarc., *De Vita solit.*, II, 18.
[2] Bernard., *Chron. Pont. Roman.* ann. 1294.
[3] Jordan., *Ms. Vatic.*, num. 1960.

qui certes n'aurait pas eu lieu si le Seigneur avait désapprouvé sa conduite [1]. » Ajoutons que le nom généreusement abdiqué par le père sera pieusement conservé par les enfants : on appellera désormais Célestins les religieux de son Ordre. Sans avoir la vaste et rapide extension des fils de Benoît, de Dominique ou de François, ils implanteront leur lignée chez toutes les nations catholiques, dans les Gaules en particulier ; avant la fin du siècle, Philippe le Bel leur ouvrira les portes de sa capitale. Célestin V avait régné cinq mois et neuf jours. Dix autres jours s'écoulèrent, conformément au décret de Lyon, naguère renouvelé par le saint ; et les cardinaux se laissèrent renfermer en conclave dans le même château royal que Charles avait mis à la disposition de la cour Romaine. Leur réclusion ne devait pas être de longue durée. Après avoir invoqué le Saint-Esprit et rempli tous les préliminaires ordonnés par les canons, ils émirent leurs suffrages : Benoît Gaétan était nommé presque à l'unanimité, selon tous les historiens de l'époque. Il avait donc atteint son but, disent les zoïles acharnés de ce Pape et les systématiques détracteurs de la Papauté. — Ni ses larmes ni sa résistance ne leur donnent raison ; mais que leur importe ? Le trait est lancé, la blessure reste. Contre la vieille conspiration de l'ignorance et de la mauvaise foi, que peuvent les autorités historiques ? Ne cessons néanmoins de les invoquer, et rappelons d'abord les antécédents de l'élu, ses actes, ses qualités, ses états de service. Ceux qui veulent voir verront dès lors s'il est nécessaire de recourir à des trames cachées, à d'habiles intrigues, pour expliquer son élection.

§ III. GRANDES VUES DE BONIFACE VIII

Famille, instruction antécédents de l'élu

15. Benoît Gaétan était d'une noble et puissante famille, probablement originaire d'Aragon, ayant ensuite résidé longtemps à Gaëte, d'où le nom qu'elle portait, et depuis bien des années occupant un rang honorable dans cette ville d'Anagni berceau de plusieurs

[1] PETR. DE ALIACO., II, 13, apud SUR. tom. III, die 19 Maii.

papes. Profondément versé dans le droit civil et le droit canon, Benoît prit de bonne heure part aux affaires publiques. Sous Grégoire X, il était adjoint au cardinal Ottobon, envoyé comme légat en Angleterre. Il remplit ensuite les fonctions d'avocat consistorial et de notaire apostolique. Nicolas III le déléguait plus tard, à la suite du cardinal Mathieu, pour négocier l'entente et l'union entre Rodolphe de Habsbourg et Charles Ier de Sicile, qui se disputaient l'Etrurie. Ce même Pontife le nommait cardinal-diacre, du titre de Saint-Nicolas *in Carcere-Tulliano*, puis bientôt cardinal-prêtre, des Saints-Silvestre et Martin. Son éloquence peu commune, son habileté reconnue et l'expérience acquise le firent choisir par Martin IV pour aller dissuader le roi de Sicile d'accepter le combat singulier que lui proposait Pierre d'Aragon. Nicolas IV le chargea d'une importante légation ayant pour but de retenir ou de ramener les Siciliens sous les lois de l'Eglise et de Charles. Le cardinal recevait presque en même temps la difficile mission d'apaiser la querelle qui troublait le Portugal, par les prétentions injustes du roi Denis et l'âpre résistance du clergé. Avec Gérard, cardinal-évêque de Sabine, il eut à réconcilier deux rois dont les intérêts et les caractères étaient diamétralement opposés, Alphonse d'Aragon et Charles II de Sicile. Il dut encore intervenir comme légat entre Edouard d'Angleterre et Philippe de France, dans un conflit où les armes avaient déjà parlé. Ce même Philippe, dans ses empiétements sur les biens et les immunités ecclésiastiques, le rencontrait aussi sur ses pas, toujours investi de l'autorité pontificale. Dans les derniers temps, lorsque tout semblait désespéré pour la Palestine, au cardinal Benoît était confié le soin de tenter les suprêmes efforts et d'organiser une nouvelle croisade [1]. Doit-on s'étonner après cela de sa promotion à la chaire de Pierre? De complot ourdi dans ce but, il n'en est pas d'autre que celui dont ses mérites, son dévouement et son zèle furent les seuls artisans.

16. Le conclave avait commencé le 24 décembre, veille de la Nativité ; et Benoît était proclamé Pape le lendemain de cette fête *Programme du nouveau Pape.*

[1] Ptolom. Luc., *Hist. Eccl.*, xxiv, 36. — Jacob. card. *De consecr. Bonif.*, viii, 1, 1, 2.

sous le nom de Boniface VIII [1]. Adversaires et partisans s'accordent à lui rendre ce témoignage : aucun de ses prédécesseurs, pas même Grégoire VII, qu'il semble avoir pris pour modèle, n'eut une plus haute idée de son devoir et de sa position ; aucun peut-être de ses successeurs ne l'a jamais égalé sous ce rapport. Il ferme la série des grands papes du moyen âge. Son cœur embrasse l'univers. Les exagérations dont on l'accuse ne sauraient l'amoindrir ; elles sont le propre d'une intelligence supérieure et d'une inébranlable énergie, au service d'une conviction qui réhausse l'humanité. Quelle œuvre s'impose dès l'abord au nouveau Pontife ! Son regard la mesure sans éblouissement, son âme s'y consacre sans réserve. Pacifier l'Italie, constamment déchirée par les haines implacables des Guelfes et des Gibelins ; rattacher la Sicile, dominée par les étrangers, aux intérêts communs de la Péninsule, à ses glorieuses traditions, et par là même à l'avenir du monde chrétien ; unir les Espagnes et les Gaules par des liens non moins sacrés, à l'encontre des ennemis du christianisme, pour la réalisation des mêmes vues ; éteindre les funestes rivalités, les sanglantes dissensions de la France et de l'Angleterre ; empêcher le roi des Romains, Adolphe de Nassau, d'envahir le premier de ces royaumes et d'entraver les plans de la Papauté ; coaliser tous les princes catholiques, pour les opposer comme un mur d'airain, comme un rempart inexpugnable, à toutes les hétérodoxies ; étouffer le schisme grec, serait-ce sous le poids des armes, si la persuasion ne peut en venir à bout ; refouler au loin le Mahométisme, soit à l'Orient, soit au Midi ; propager la lumière évangélique, donner de l'air et de l'espace à la Chrétienté, délivrer enfin la Terre-Sainte, établir à jamais les communications entre Rome et Jérusalem. Voilà le programme. Comment sera-t-il rempli ? A l'histoire impartiale de répondre à cette question. Gaétan n'avait pas attendu d'être Pape pour oublier les ressentiments et réparer les imprudences du cardinal. En peu de semaines il s'était concilié l'estime et l'affection du roi Charles II. Celui-ci voulait le retenir à Naples, afin que le couronnement eût lieu, disait-il, où

[1] Jacob. cardin. S. Georg. ad Vel. Aur. Præfac. oper.

l'élection venait de se faire avec tant de bonheur, sous les meilleurs auspices. C'est ce que l'élu ne pensa pas pouvoir accorder.

Cérémonie du sacre et du couronnement.

17. Rome était la cité royale et pontificale, le séjour prédestiné de la Papauté. A l'autel de Saint-Pierre devait inaugurer sa mission le successeur du Prince des Apôtres. Il sut si bien faire agréer son refus aux rois angevins, que nous les verrons assister à son sacre. Le 2 janvier 1295, Boniface VIII prenait le chemin de la ville éternelle. Il passa par Capoue, San-Germano, le Mont-Cassin, Ceprano, Frosinone, Anagni. La réception que lui firent ses compatriotes attestait leur amour, autant et plus peut-être que leur légitime fierté. Celle qui l'attendait à Rome, imcomparablement supérieure par la splendeur, ne parut nullement inférieure par l'entraînement et l'enthousiasme. Alexandre III, revenant de l'exil, après ses longs et glorieux combats pour l'Église, n'avait pas reçu jadis un plus triomphant accueil. Comme alors, l'Église Romaine était depuis plusieurs années veuve de son premier pasteur : elle laissa déborder son allégresse. Ces éclatantes manifestations ne déplaisaient pas à Boniface VIII. Etait-ce le côté faible de son caractère ? Les estimait-il en rapport utile avec sa sublime dignité ? Ce trait le distingue, dans notre conviction, des illustres Pontifes auxquels il mérite d'être comparé. « Il aimait la pompe et le faste, surtout à partir de son élection, » affirme un historien qu'on ne saurait sans injustice ranger parmi ses détracteurs [1]. La solennité du sacre, célébrée le 16 janvier, n'était pas faite pour détruire cette opinion ; elle eut un éclat extraordinaire. Dans sa chronique rhythmée, [2] le cardinal Jacques la retrace de point en point, telle que nous l'avons décrite nous-même à propos d'Innocent III : les cérémonies sont identiques ; inutile d'y revenir [3]. Mais, en faisant la part des exagérations et des embellissements poétiques, on ne saurait douter que des circonstances réelles n'aient dépassé la signification et l'appareil d'une telle solennité. Dans le parcours entre la basilique vaticane et le palais de Latran, le Pape monté sur sa haquenée blan-

[1] JORDAN. *Ms. Vall.*, sign. C, num. 25, 79.

[2] JACOB., cardin. *De consecr. Bonif.*, I. 3. — JOAN. VILLAN., VIII, 6.

[3] Cf. tom. XXVIII de cette histoire, p. 16-21.

che s'avançait comme un triomphateur; deux monarques, marchant à pied, le père à droite, le fils à gauche, tenaient les rênes de soie : nul contraste évangélique, rien qui rappelât l'humble Célestin, tout était réuni pour l'ostentation et la magnificence. Au repas par lequel la fête se terminait, les mêmes princes, avec leurs habits royaux, couronne en tête, servirent les premiers plats sur la table pontificale, puis allèrent s'asseoir à celle des cardinaux.

Lettre de Boniface sur sa promotion.

18. Dès le lendemain Boniface annonçait au monde catholique sa prise de possession, mais dans des termes entièrement conformes à sa religieuse mission, dignes d'un Vicaire de Jésus-Christ. Son encyclique est irréprochable. Il l'adresse d'abord à l'archevêque de Sens, le métropolitain de Paris, montrant de la sorte ses prédilections et sa sollicitude pour la France [1]. Non content de cela, il écrit au roi lui-même pour l'informer de sa promotion et l'assurer de son dévouement paternel. Il ne s'illusionne pas sur l'homme ; on le voit par la suite de sa lettre : « Nous prions instamment votre Majesté, nous la conjurons en grâce, au nom du Seigneur Jésus, de méditer avec attention cette parole du prophète : «Le roi maintient son honneur quand il aime la justice [2]. » Appliquez-vous donc à l'aimer, respectez-en les bornes ; mais, en observant l'équité, ne renoncez pas à la clémence. Faites ainsi que votre peuple repose dans la beauté de la paix, dans l'abondance et la sécurité. Honorez l'Eglise votre mère, ses prélats, ses religieux, ses ministres, qui sont ceux du Sauveur, délégués pour le salut des âmes et le bonheur des nations. Voyez en eux les représentans de Celui qui règne dans les cieux, par qui vous régnez vous-même, à qui dès lors vous devez constamment obéir. Gardez intactes les libertés ecclésiastiques ; ne souffrez jamais qu'on porte atteinte aux droits que la Religion posséda toujours dans votre royaume. Suivez avec une sainte émulation les glorieux exemples de vos prédécesseurs ; ne vous bornez même pas à recueillir leur héritage, efforcez-vous de l'agrandir ; mettez votre gloire à procurer la gloire de Dieu. Par là vous aurez un second père en ce monde ; ne craignez point de

[1] Bonif., *Epist.*, I, 1.
[2] « Honor regis judicium diligit. » *Psalm.* LXXXXVIII, 4.

vous adresser à nous dans toutes les occasions : pour votre bien personnel, celui de votre auguste famille et le bien de vos fidèles sujets. Nous serons heureux d'y contribuer de toute notre puissance[1]. » Un prochain avenir dira de quelle façon comprit ce langage le petit-fils de saint Louis.

Fuite du Pape démissionnaire.

19. Plus rigoureuses ou moins mitigées furent les précautions dont usa le Pape envers son prédécesseur. Il ne révoquait en doute ni la sincérité de son abnégation ni l'inébranlable durée du désir qui le rappelait à la vie solitaire ; mais il redoutait les intrigants et les perturbateurs, dont les manœuvres pouvaient abuser du nom ou de la faiblesse même de Célestin. En quittant la ville et la province de Naples, Boniface avait résolu de l'emmener avec lui, de le tenir sous sa dépendance immédiate, pour le soustraire à des obsessions intéressées, ou plutôt à de funestes trames dont il connaissait bien les artisans. Le saint vieillard était dirigé sur Rome et précédait son remplaçant sous la conduite de quelques dignitaires, qui devaient lui témoigner les plus grands égards, en demeurant maîtres de sa personne ; il réussit à tromper la vigilance de ses gardiens et s'enfuit vers la montagne où s'étaient écoulées ses meilleures années[2]. Dans le premier moment, le Pape n'envoya pas à sa poursuite. Préoccupé d'autres soins, craignant peut-être le scandale, il dissimula d'abord son désappointement et garda le silence. Bientôt commençait à se réaliser ce qu'il avait prévu : ses adversaires semaient de dangereuses rumeurs, jusque dans son entourage. Tout annonçait une véritable conspiration. On se demandait si réellement un Pape était en droit de se démettre, bien que le Pape lui-même eût tranché la question ; si l'abdication de Célestin était valide, et par conséquent valide aussi l'élection de Boniface. Celui-ci n'hésita plus ; il expédia sur le champ l'un de ses camériers intimes, auquel il adjoignit l'abbé du Mont-Cassin, avec ordre de lui ramener sans délai le Pontife démissionnaire. Ils trouvèrent ce dernier dans sa pauvre cellule, occupé comme jadis aux exercices de la piété monastique, regardant sa grandeur

[1] Bonif., *Epist.*, i, 2.
[2] Jacob. cardin. *De canonis B. Celest.* ii, 18.

momentanée comme un mauvais rêve ou comme une distraction prolongée. Ils le prièrent de les suivre à la cour pontificale, mais sans l'ébranler dans sa résolution. Les menaces échouent comme les prières. Le camérier prend le parti de se retirer, dans la persuasion que la réclusion volontaire est la meilleure garantie contre les dangers dont l'Eglise serait menacée. Mais, sur son chemin, il rencontre un autre messager du Pape, chargé de ramener Célestin à tout prix et d'employer même la force, s'il oppose une résistance obstinée [1]. Ils reviennent ensemble à la cellule pour exécuter rigoureusement leur mandat : elle est vide ; le reclus, averti par des amis fidèles, vient d'échapper à ses persécuteurs.

Le fugitif découvert et ramené.

20. Malgré son extrême vieillesse, son épuisement et ses infirmités, accompagné d'un seul frère, il va par des sentiers inconnus demander un asile à quelques serviteurs de Dieu cachés dans les bois au fond de l'Apulie. Il passe avec eux le temps du carême, non sans appréhension, sentant de loin les recherches dont il est l'objet. Ses craintes ne sont pas illusoires ; il apprend que le roi donne son concours au Pape pour ressaisir le fugitif. Déployant alors une énergie dont on ne l'eût pas soupçonné capable, il a résolu de quitter l'Italie, de traverser les mers, d'aller implorer dans la Grèce le repos et la liberté que sa patrie lui refuse. Trois fois il s'est embarqué, comme parle l'historien-poète, trois fois les vents contraires le ramènent au bord. Les nautoniers s'étonnent, sont frappés de stupeur, livrés à l'hésitation, et regardent de plus près cet homme. Qui donc est-il ? Où dirige-t-il sa course ? D'où vient-il ? Son aspect vénérable, ses cheveux blancs, sa longue barbe, la sainteté qui respire sur ses traits, la bure simple et grossière dont il est couvert, tout leur fait croire qu'ils ont sous les yeux le saint de l'Abruzze [2]. L'édit royal, publié naguère, se présente en même temps à leur esprit, ainsi que le décret du Souverain Pontife. On accourt de toutes parts, au bruit de cette découverte ; on fléchit le genou devant lui, on déchire sa robe pour en emporter les fragments, on arrache même les poils de sa monture. C'est le patriar-

[1] Petr. de Aliaco, ii, 15.

[2] Jacob. cardin. *De canoni. Celest.* i, 4.

che de Jérusalem qui s'empare de Pierre au nom des deux pouvoirs, en lui témoignant la vénération la plus profonde, ce dont le cardinal d'Ailly ne disconvient pas. Ce prisonnier d'un nouveau genre est immédiatement conduit vers Anagni, où réside en ce moment le Pape. Les chemins sont obstrués par des foules qui grandissent à chaque pas ; le voyage devient impossible pendant le jour ; il faut attendre les ténèbres, le milieu même de la nuit, pour se remettre en route ; dès que l'aurore paraît, la marée humaine monte de nouveau, l'escorte est réduite à faire halte. Voilà comment, après des lenteurs interminables, elle parvient à s'introduire dans Anagni [1]. Le séjour de Pierre dans cette ville, quoique bien court, est signalé par de nombreux miracles. N'en citons qu'un : l'archevêque de Cosenza, membre important de la curie romaine, était à toute extrémité, se mourait de la pierre, abandonné des médecins, pleuré déjà par sa famille ; il eut recours à l'intercession du saint, et les douleurs disparurent, la santé lui fut soudainement rendue.

Sa dernière cellule au château de Fumone.

21. Ptolémée de Lucques, Jordano, Bernard Guidonis, tous les historiens de l'époque disent formellement ou font clairement entendre que Boniface accueillit son prédécesseur avec autant de respect que de bienveillance, qu'il eut avec lui plusieurs entretiens sur leur position respective et les intérêts généraux de la chrétienté. D'Ailly seul affirme le contraire ; cet esprit austère et libéral à la fois est d'une hostilité instinctive ou systématique envers Boniface VIII : ce n'est pas sans réserve qu'on doit écouter son témoignage, exact touchant les faits, suspect dans les termes, injuste dans les appréciations. Le Pape régnant avait acquis la certitude que ses ennemis agissaient par des voies détournées et des moyens occultes auprès de Célestin pour le faire revenir sur sa détermination, pour l'engager à recouvrer sa liberté personnelle en revendiquant le trône pontifical. Il savait aussi que le pieux ermite était jusque-là demeuré sourd à de semblables insinuations, qu'il protestait hautement contre ces menées ; mais la prudence ne con-

[1] Ptolom. Luc., *Hist. Eccl.*, xxiv, 35, 36.

seillait-elle pas de l'y soustraire, d'enlever ainsi tout prétexte aux agitateurs, de prévenir un schisme dans l'Eglise? Il lui persuada sans difficulté d'accepter pour résidence le château de Fumone dans la Campanie, en l'autorisant à prendre avec lui quelques-uns de ses frères, en lui garantissant de plus les attentions et le bien-être que réclamait son ancienne dignité, que n'exigeait nullement sa profession religieuse. La citadelle était rigoureusement gardée, moins pour y retenir le captif que pour en éloigner l'intrigue. Si les voix du dehors n'y pénétraient pas, il n'en sortit jamais une plainte. Tout dément les inutiles rigueurs imaginées par l'exaltation du biographe [1] et propagées par les détracteurs de la Papauté. « Je ne voulais qu'une cellule, aimait à redire Célestin, une tranquille retraite pour y servir Dieu, loin du tumulte des hommes ; on me l'a donnée. — Je regrette si peu mon abdication, disait-il encore, que je la ferais à l'instant avec bonheur, supposé qu'elle ne fût point faite. » Sa vie ne pouvait pas se prolonger ; une fièvre sénile consumait les faibles restes d'une vigueur depuis longtemps épuisée. Sa piété seule n'était pas amoindrie, ou plutôt se montrait chaque jour plus ardente et plus expansive, hâtant le moment où le prisonnier de Jésus Christ et du Pape allait comme Paul voir tomber ses liens et crouler sa demeure terrestre.

Mort de Célestin V. Ses miracles.

22. Le 18 mai, une longue défaillance annonça qu'il touchait à ce moment désiré. Pendant toute la nuit suivante, les soldats veillant dans l'obscurité virent une petite croix lumineuse, suspendue en l'air, briller devant la porte de sa chambre. On eût dit un bijou d'or incandescent. Tous furent témoins du prodige. Le 19, Pierre s'endormait dans le repos du Seigneur avec une paix inaltérable, son âme remontait au ciel avec le signe sacré. Son corps fut enseveli dans une maison de son Ordre à Ferentino. Un cardinal présida les funérailles, au nom de Boniface VIII, et le Pontife lui-même offrait en ce jour le Saint Sacrifice pour le défunt. Les miracles se multiplièrent sur sa tombe. A l'heure de sa mort, un de ses religieux, frère Robert de Salerne, ignorant ce qui se passait, le vit

[1] Petr. de Aliaco, *De Vita S. Cœlest.* ii, 18, 19.

dans une sorte d'extase et lui demanda s'il devait le suivre ou rester. « Reste dans notre chère solitude, lui répondit le saint, jusqu'à ce que soit aussi venue ton heure. » Robert vécut de longues années ; et Pétrarque, à qui nous devons ce trait, aurait pu le voir dans sa jeunesse. Quand il écrivait, ce fidèle disciple venait d'aller rejoindre son maître, laissant parmi les siens la bonne et vivifiante odeur de la même sainteté[1]. Les coupables espérances qui reposaient sur la tête inconsciente du vieux Célestin, quoique dénuées de tout prétexte, ne s'évanouirent pas entièrement avec lui ; mais la puissance du Pape rayonna d'une plus pure splendeur et parut s'être dégagée d'une fâcheuse entrave.

§ IV. ÉTATS EUROPÉENS

23. La période d'action commence pour Boniface VIII. Son ami le roi de Naples s'était mis en retard comme vassal du Saint-Siége ; il est contraint à payer l'arriéré de son tribut, à réparer sa faute[2], et s'acquitte noblement de ce devoir, en se rendant à Rome, mû par le sentiment de la justice et de l'affection, bien plus que par la crainte de l'anathème. Le traité conclu sous le précédent pontificat, entre Jacques d'Aragon, successeur de son frère Pierre, et le prince angevin, reçoit une prompte exécution, grâce à l'activité du Pape. La Sicile est abandonnée par l'usurpateur et doit revenir à Charles, son légitime souverain. A celui-là sont concédées la Sardaigne et la Corse, pour que son royaume ne soit pas diminué. C'est encore Charles qui sera dupe dans cette habile transaction. Les Siciliens appelleront Frédéric à la royauté de leur île, qui semblera n'avoir pas changé de mains, restant au pouvoir d'un Aragonais, du frère même de Jacques. Un second malheur, tout autrement lamentable, fond sur le roi Napolitain, la perte de son fils

Charles II de Naples. La reine Marie

[1] PETRARC. *De Vita solit.* II, 18. — JACOB., cardin. *De canoni. S. Cœlest.*, III, 12, 13. — PTOLOM. LUC., *Hist. Eccl.*, XXIV, 37. — Cf. MARTEN., *Anecdot.*, tom. I, colon. 1271.

[2] BONIF., *Epist.*, I, 118. *Privil. Rom. Eccl.* tom. I, p. 232 ; III, 179.

aîné Charles, l'héritier de la couronne de Hongrie [1]. Le père est parti pour la France, dans le but de faire sanctionner d'une manière irrévocable, par Philippe le Bel et son frère Charles de Valois, leur renonciation aux couronnes d'Aragon et de Valence. Son éloignement n'est pas sans danger, surtout dans de telles conjonctures. Boniface y pourvoit, à titre de suzerain, en nommant régente la reine Marie, par un acte solennel, où les plus beaux témoignages sont rendus à cette pieuse et vaillante princesse, qui trouvera son point d'appui dans l'amour et la confiance des peuples soumis à son autorité. Le cœur du Pontife se révèle dans sa correspondance autant que la sagesse du souverain ; s'il ne ménage pas les éloges et les encouragements à la femme forte, il prodigue les consolations à la mère affligée [2]. Pour asseoir la paix sur de plus solides bases et resserrer l'union par de plus étroits liens, il autorise des alliances matrimoniales entre les implacables ennemis de la veille, quoique parents à des degrés prohibés. Le roi d'Aragon épousera Blanche, fille du roi de Naples. Robert, l'héritier de ce dernier depuis la renonciation de Louis futur évêque de Toulouse, deviendra le mari d'Yolande la jeune sœur du premier [3]. Boniface poursuit, toujours dans le même but de pacification, une mesure qui n'est pas moins réclamée par la justice ; le rétablissement de l'ancien roi des Baléares, cet autre Jacques dont nous avons plusieurs fois parlé, et dont ses neveux avaient confisqué le royaume, pour le punir d'avoir donné son concours aux Français dans leur malheureuse expédition par de là les Pyrénées [4].

Frédéric d'Aragon Jean de Procida. Roger de Loria.

24. Il importait d'anéantir les traces des vieilles discordes, qui pouvaient susciter de nouveaux dissentiments et de sanglantes querelles. L'horizon s'agrandit, le but ultérieur se dessine dans une autre négociation pour un plus important mariage. Le Pape a résolu d'unir à l'aragonais Frédéric la princesse Catherine, titulaire de l'empire latin de Constantinople, afin d'en préparer la res-

[1] Pandul. Collenut., *Hist. Neap.*, V. — S. Antonin., III, 8 et seq.
[2] Bonif., *Epist.*, I, 117, 118. — Platin., *Ms. Vat.*, tom. I, p. 64.
[3] Mariana., *Hist. Hisp.*, XIV, 17.
[4] Cf. tome XXIX de cette histoire, p. 596.

tauration et d'ouvrir par là les chemins de la Terre-Sainte. En poussant l'ambitieux Espagnol vers l'Orient, il espère l'arracher à la Sicile. Ce plan est enrayé par les vivaces antipathies des Siciliens ; Catherine est française d'origine. Il ne semble pas qu'elle-même eût une propension marquée pour un tel parti ; la lettre pontificale, où la force du raisonnement et la hauteur des pensées étaient secondées par une rare éloquence [1], n'agissait pas tellement sur son esprit que Boniface ne jugeât bon, ou même nécessaire, d'appeler l'intervention de Philippe le Bel. Un légat apostolique, le cardinal prêtre Guillaume, du titre de Saint-Clément, accompagnait Charles II en France. Pour ce point spécial, tout devait être inutile. Quant aux Siciliens, malgré leur opposition et leur résistance, le Pape procéda par la douceur. L'archevêque de Messine reçut la mission de lever les censures depuis longtemps portées contre eux [2]. Cette mesure ne demeura pas moins stérile. Jean de Procida, qui naguère s'était rapproché du Saint-Siége, ainsi que Frédéric, revenant à sa nature inquiète et turbulente, entretenait l'irritation par dessous main. Plus habile ou mieux disposé se montrait l'autre puissant instrument de la politique aragonaise, le grand amiral Roger de Loria [3]. Il avait reconquis sur la côte africaine,à l'entrée du golfe de Gabés, deux îles considérables par leur étendue, plus considérables encore par leur situation et par la fertilité du sol. Le roi de Lybie, Iarbas, personnage historique à la fois et poétique, contemporain de Didon, leur avait d'abord donné son nom ; dès le treizième siècle, elles portaient celui qu'elles gardent à notre époque avec une légère modification, Kerkenna et Gerbi. L'illustre marin, avec le consentement du Pape, ou même à son instigation, s'en fit déclarer roi sous la suzeraineté du Saint-Siége, auquel il paierait un modique tribut, qui ne pouvait avoir d'autre signification. Il s'engageait de plus à faire régner le christianisme avec lui sur ces terres barbaresques. C'était un poste avancé dans le monde musulman, qui laissait Tunis à cent

[1] Bonif., *Epist.*, I, 174.
[2] Bonif., *Epist.*, I, 99.
[3] Pandul. Collenut., *Hist. Neap.*, v. *Ms. de Reb. Sicul.*, p. 28, 32.

lieues en arrière. Qu'eût dit saint Bernard à la vue de cette entreprise? Aurait-il attendu le succès pour applaudir à l'inspiration?

Sarrasins de Lucérie. Génois et Vénitiens

25. Un pontife capable de porter au loin, sur des plages à peine connues, la guerre contre l'Islamisme, ne pouvait pas longtemps souffrir qu'il se perpétuât au cœur de l'Italie. Les Sarrasins occupaient toujours cette ville de Nucéria ou Lucéria, où les avait implantés le sombre génie de Frédéric II comme une perpétuelle menace à l'endroit de l'Eglise et du christianisme. Charles Ier d'Anjou leur avait en quelque sorte ravi leur indépendance, mais sans les expulser, en les tenant renfermés dans leur repaire. Son fils Charles II, qui leur inspirait moins de crainte et les regardait comme un danger, prit avec l'autorisation du Pape la résolution de les exterminer, d'en délivrer à jamais son royaume. La guerre leur fut aussitôt déclarée ; c'est en vain qu'ils résistèrent, n'ayant plus leur antique énergie, ni leurs moyens de défense, ni la complicité des Teutons. Beaucoup succombèrent dans la lutte ; beaucoup aussi feignirent de se convertir ou même se convertirent plutôt que de s'expatrier ; la plupart allèrent rejoindre leurs coreligionnaires[1]. La ville fut peuplée de chrétiens, reçut un second baptême et se nomma désormais Sainte-Marie. L'attention du Pape fut alors attirée plus spécialement sur le nord de la Péninsule, où continuaient à régner de sanglantes divisions. Les Vénitiens et les Génois étaient engagés dans une guerre navale qui ne pouvait avoir pour résultat que la chute de l'une ou l'autre république, sinon la ruine des deux, et faisait en attendant la honte et le malheur de la république chrétienne. Boniface interposa sa médiation et son autorité, leur imposant d'abord une trêve, leur ordonnant ensuite d'envoyer leurs représentants à son tribunal pour exposer leurs doléances mutuelles et négocier la paix[2]. Les Vénitiens se soumirent à cette double injonction, bien qu'ils eussent les meilleures chances dans le sort des combats. Les Génois s'obstinèrent, sons repousser, formellement la haute et paternelle

[1] SUMMONT., *Hist. Neap.*, III.
[2] JOAN. VILLANI., *Istor. Fior.*, VIII, 14. — BONIF., *Epist.*, I, 88, 127, 158.

intervention du Vicaire de Jésus-Christ ; sourds à sa parole ils continuèrent à préparer contre leurs rivaux une puissante flotte. Devant cette obstination, le Pape rendait à ceux-ci le droit limité de se défendre, pour que leur obéissance ne tournât pas à leur détriment. Dieu lui-même parut alors intervenir : Il se servit des passions humaines pour l'accomplissement de ses desseins ou la manifestation de sa justice.

26. La flotte génoise, toutes voiles déployés, venait de franchir le détroit de Messine, se dirigeait au Nord et menaçait l'Adriatique, quand la division, apportée de la patrie, éclata parmi ses équipages. Force était de revenir au point de départ, c'est-à-dire au foyer des dissensions intestines. Les Spinola et les Grimaldi, gibelins et guelfes, se déchiraient avec un incroyable acharnement, entraînant à leur suite les malheureuses populations de la Ligurie. Peu de temps après, la lutte se terminait par l'exil de la seconde faction et l'épuisement de Gênes[1]. L'Insubrie n'était pas moins divisée, ni la Flaminie : là le marquis Jean de Montferrat luttait contre les villes coalisées de Tortone, Pavie, Novare, Alexandrie ; ici, le comte de Montefeltro, cet ancien ennemi de l'Eglise, reçu plus tard à composition et délivré de l'anathème par Célestin V, avait aussitôt rétracté sa pénitence et renouvelé ses attentats. La main du Pontife s'étendait partout, protégeant les peuples contre les tyrannies du dehors et leurs propres fureurs[2]. Par de là les Alpes, les mêmes passions, se déployant sur un plus vaste théâtre, armaient les rois, préparaient de nouvelles catastrophes, déshonoraient la Chrétienté. Le roi d'Angleterre, Edouard II, ayant refusé de comparaître par lui-même au tribunal de son suzerain, perdait l'Aquitaine et la Gascogne, puis tentait vainement de les reconquérir, retenu qu'il était dans son île, soit par les révoltes des Gallois, qui ne perdaient pas une occasion de recouvrer leur indépendance, soit par ses constants efforts pour détruire celle des Ecossais et les réunir à sa couronne. Jean de Baliol, le faible roi

Haute-Italie Angleterre. Ecosse.

[1] BIZAR., *De bello Veneto* I; *Genuens. Hist.*, v. — JOAN. VILLANI., *Istor. Fior.*, VIII, 14. — JACOB. DE VORAGINE., *Hist. Januens.*, XXII, 9.

[2] BONIF., *Epist.*, I, 40, 41, 45, 85, 86.

d'Ecosse, n'allait pas tarder à succomber, malgré l'appui moral de la France ; la fatale journée de Dunbar le renversait du trône et subjuguait sa patrie. Avant cette bataille décisive, mais quand tout annonçait le prochain succès du monarque anglais, celui-ci n'avait pas craint de dénoncer par un insolent message qu'il brisait les liens de la vassalité, qu'il n'était plus l'homme-lige de son ennemi Philippe le Bel pour ses possessions continentales [1]. Afin de mieux secouer le joug, qui pesait moins à sa domination qu'à sa haine, il essaya de le briser : il travaillait à coaliser l'Europe, contre la France. Dans cette coalition étaient entrés le duc de Brabant, Jean II, neveu de la reine Marie et gendre d'Edouard ; le comte de Gueldres et celui de Bar, gendre aussi du roi d'Angleterre ; les barons allemands qui régnaient sur les provinces rhénanes, et le plus puissant de tous, leur chef même, Adolphe de Nassau, qui devait ceindre la couronne impériale.

Coalition contre la France

27. Malgré sa pauvreté bien connue, peut-être à cause de cette pauvreté même, il venait d'être élu roi des Romains et d'évincer l'opulent Albert d'Autriche. L'Anglais, sachant la position, n'avait pas épargné les livres sterling pour le gagner à sa cause. Au Nord, à l'Est comme à l'Ouest, le cercle se fermait sans laisser d'intervalle. Edouard échouait heureusement au Midi : Sanche de Castille était assez occupé chez lui, soit par sa lutte contre les Maures, soit par les prétentions des La Cerda ; Jacques d'Aragon, réconcilié de la veille avec Philippe le Bel, eût plutôt penché du côté de la France. Il est vrai que pour celle-ci la situation était déjà menaçante, les ennemis trop nombreux. Deux grands vassaux de la couronne s'étaient rangés de leur côté : le duc Jean de Bretagne, quoique appartenant au sang royal, et le comte Gui de Flandre, obéissant à des instincts traditionnels. Le premier, vassal immédiat de l'Angleterre par son comté de Richemont, était de plus dans la famille d'Edouard ; le second allait devenir le beau-père de son fils, le prince royal d'Angleterre. Sur le point de finir, le siècle ramène sous nos yeux le spectacle qu'il nous donnait au commence-

[1] WESTMONAST., *Flor. Hist.*, THOM. WALSING., *Ipodig. Neust.*, anno 1295.

ment, celui d'une ligue formidable ourdie contre la fille aînée de l'Eglise par des princes chrétiens. Les états coalisés sont les mêmes; les noms seuls ont changé : Edouard, au lieu de Jean-sans-Terre; Gui, pour Ferrand ou Fernand; Adolphe, pour Othon; mais aussi Philippe le Bel, pour Philippe-Auguste. On ne pouvait donc pas espérer un héroïque et foudroyant dénouement comme celui de Bouvines. C'est en détail, par son astuce personnelle beaucoup plus que par les armes des siens, que le roi de France rompra cette nouvelle coalition. L'impétueux duc de Bretagne ouvre seul les hostilités; le connétable Raoul de Nesle, avec Charles de Valois d'abord et Robert d'Artois ensuite, lui fait subir de terribles échecs, le contraint à se rendre sans conditions, l'arrache au parti de l'Angleterre, à la grande joie des Bretons, qui ne l'avaient pas suivi spontanément dans cette folle aventure, où ne les appelaient ni leurs intérêts ni leurs propensions. Le comte de Flandre n'avait pas été plus heureux : Comme il se disposait à faire partir sa fille pour l'Angleterre avec une dot capable de remplir le trésor épuisé d'Edouard, il reçut l'ordre d'aller à Paris pour les affaires du royaume, disait vaguement le message royal. L'ordre n'était dans la forme qu'une invitation; mais Gui n'osa pas désobéir.

28. Dès qu'il aborda Philippe, il lui communiqua le mariage conclu, supposant bien que le mystère dont il l'avait entouré n'en était plus un pour le monarque; il protesta de plus, sans attendre une observation, que cette alliance ne nuirait en rien à ses devoirs de sujet fidèle, n'impliquait aucune altération dans son dévouement. Philippe garda le silence, et ne répondit qu'en le faisant arrêter et renfermer dans la tour du Louvre. De là le prisonnier pouvait passer à la cour des Pairs, accusé d'avoir trahi la France; et cette accusation pouvait d'autant mieux aboutir que le tribunal était envahi par les légistes, que la noble cour tendait à devenir par des immixtions successives un vulgaire parlement. Le roi joua la clémence, parut se relâcher de ses droits, consentit enfin à délivrer le comte, pourvu que celui-ci fût remplacé dans sa prison par cette même fiancée qu'attendait une couronne. Moralement le père restait captif, la ligue perdait un de ses membres les plus importants.

Gui de Flandre. Adolphe de Nassau.

Elle était toujours redoutable ; les autres ne se décourageaient pas : on préparait partout la guerre. A défaut de raisons, le futur empereur accumulait les prétextes ; et les événements le servaient à souhait. Le royaume d'Arles, qui depuis longtemps n'existait plus que de nom, partageait le sort de la Provence, désormais absorbée par le successeur de saint Louis. Lyon, que la Saône séparait en deux villes, unies sous la même administration, l'une royale, l'autre ecclésiastique, n'allait plus bientôt dépendre que du roi. Les villes de la Bourgogne recevaient ses garnisons, et les frontières ne tarderaient pas à disparaître par le mariage du second fils de Philippe le Bel avec Jeanne, l'unique héritière du comte Odon. Valenciennes venait de tomber au pouvoir du roi. Toutes ces prétendues usurpations étaient des armes entre les mains d'Adolphe de Nassau. Payé déjà pour attaquer la France, il réunit ses barons dans la vieille cité d'Aix-la-Chapelle. Pas un qui n'épousât ses ressentiments. On rédigea sur l'heure une vigoureuse protestation, ou mieux un insolent manifeste ; et deux chevaliers teutons furent chargés de porter les plaintes de l'Allemagne au souverain des Français, qui lut sans émotion l'arrogante missive de leur maître, et ne parut pas même remarquer leur attitude plus arrogante encore. Après une courte délibération avec son conseil intime, il leur remit un grand pli scellé de ses armes, et les congédia. Adolphe se hâta de déchirer l'enveloppe ; sur la page étalée, il ne trouva que ces deux mots : « Trop tudesque ! »

Légats apostoliques, en France, en Angleterre.

29. On a beaucoup admiré cette réponse ; elle ne manque ni d'esprit ni de fierté. Saint Louis ne l'eût pas écrite. Nous aimons incomparablement mieux sa lettre si simple et si digne à l'empereur Frédéric II dans une semblable circonstance[1]. Ce n'est pas lui qui pouvait oublier que les piquantes railleries des rois sont expiées par le sang des peuples. Le même désir d'épargner le sang chrétien, corroboré par celui de délivrer la Terre-Sainte, appela l'attention de Boniface VIII. Il nomma légats en France le cardinal évêque d'Albano, Bérard, et Simon cardinal-évêque de Palestrine,

[1] Cf. tome XXIX de cette histoire, p. 144.

les deux anciens archevêques de Lyon et de Bourges, en leur donnant les plus amples pouvoirs avec les instructions les plus précises pour le rétablissement de la paix. La mission des princes de l'Eglise n'eut aucun succès à la cour de Philippe le Bel. Elle n'en eut pas davantage à celle d'Edouard, quand ils passèrent en Angleterre, où les accréditait aussi leur mandat. L'Insulaire leur fit une réception magnifique, au milieu de ses prélats et de ses barons réunis à Wetsminster[1]. Edmond son frère et le noble Jean de Lacy commencèrent par exposer les causes de la guerre, dont ils rejetaient toute la responsabilité sur les injustices de la France. — C'était pour y mettre fin, non pour en discuter l'origine, répondirent les cardinaux, qu'ils étaient envoyés par le Pape. Ils sommèrent donc le roi d'entrer en accommodement. Edouard lui-même prit la parole, et déclara qu'il ne pouvait pas entamer une telle négociation sans avoir consulté d'avance le roi des Romains son allié. — Accordez du moins une trève, dirent alors les délégués pontificaux. — Je ne puis consentir à cette demande sans manquer à des engagements sacrés. — Nous vous délions de votre parole, en vertu de nos pleins pouvoirs. — L'intérêt de mon royaume et ma dignité de roi ne me permettent pas d'accepter cette offre. — Suspendez l'envoi de la flotte qui va continuer les hostilités. — Pas même. — Repoussés sur tous les points, Bérard et Simon quittèrent l'Angleterre. Apprenant leur insuccès, Boniface ne perdit rien de son assurance et continua son rôle de pacificateur ; l'obstination n'était pas faite pour ébranler son courage. Il écrivit aux belligérants les plus pressantes exhortations, entremêlées parfois de sévères reproches.

30. « Sont-ce là, disait-il au roi d'Angleterre, les œuvres de sagesse et de piété que promettait votre jeunesse? Devions-nous voir notre cher fils s'engager dans ces luttes fratricides, s'épuiser dans ces stériles agitations, quand les années pèsent déjà sur lui ? Vos idées et vos préoccupations sont-elles bien celles de votre âge? Que deviennent les engagements réitérés de voler au secours de la

Lettres du Pape. Son action en Allemagne.

[1] Ptolom. Luc., *Hist. Eccl.*, xxiv, 36.

Terre-Sainte, de guider les croisés en Orient, pour y ressusciter la gloire de vos pères, y renouveler vos exploits, renouer enfin les généreuses traditions des héros chrétiens? Ces armes que vous deviez porter sur vos premiers champs de bataille, contre les ennemis de la Foi, par quelle fatale inspiration et de quel droit les détournez-vous maintenant contre vos frères, les enfants de la même Eglise, les serviteurs du même Dieu? Par vous et les princes qui vous imitent, son nom est blasphémé chez les nations. Les applaudissements ne manquent pas à vos fureurs belliqueuses ; ils vous viennent de loin : Vous jetez dans des transports d'allégresse les Grecs et les Sarrasins[1] ! » De semblables avertissements sont adressés au roi de France, mais non avec une égale vigueur, pour ne point pousser à bout ce sombre et mystérieux caractère. Ils ne sont nullement épargnés au roi des Romains, les destinées de l'empire tenant de plus près à celles du Saint-Siége. Encore de ce côté, Boniface agit par ses légats, en même temps que par ses lettres[2]. Sentant qu'Adolphe cherche à se dérober, Boniface excite le zèle et provoque l'intervention de l'épiscopat allemand. L'archevêque de Mayence, Gérhard II d'Eppenstein, reçoit l'ordre de détourner le futur empereur de la coupable entreprise dans laquelle il est engagé ; s'il ne peut y réussir par la persuasion, il devra lui refuser tout concours et tout subside, en secondant de tous ses efforts la pacifique mission des légats apostoliques. Ces derniers pourront au besoin frapper d'anathème ceux des seigneurs ou des prélats qui marcheraient sous les enseignes d'Adolphe dans l'expédition projetée contre le royaume de France. Un fait attesté par tous les historiens met en pleine lumière l'efficacité des moyens adoptés et la puissance du Souverain Pontife : l'armée réunie se dissout en peu de jours[3], comme un orage que les vents dispersent avant qu'il ait éclaté. Le but du Pape, nous l'avons dit, est de coaliser toutes les nations chrétiennes pour les précipiter sur l'Asie. Les croisades sont éteintes, le feu des croisades brûle toujours dans son cœur.

[1] Bonif., *Epist.*, I, 170.
[2] Bonif., *Epist.*, 171, 175.
[3] *Chron. Colmar.*, anno 1295. — S. Antonin., III, 8.

§ V. EVENEMENTS RELIGIEUX

31. Il ne saurait un instant oublier ni le déplorable état de l'Eglise orientale, ni les menaçantes aspirations du monde musulman, ni la servitude où gémit la fille de Sion. Les passions cupides conspirent en Occident avec la tyrannie qui l'opprime ; un sacrilége négoce fournit aux tyrans les armes, les vaisseaux, les machines de guerre, toutes les provisions et tous les engins qui pourront lui servir contre l'Occident lui-même : non content de fulminer contre les pirates et les traficants qui se livrent à ce commerce impie les censures déjà prononcées par les deux conciles de Lyon, renouvelées ensuite par Nicolas IV, Boniface les étend aux ports où s'entassent et d'où partent ces marchandises prohibées, ainsi qu'aux magistrats qui favorisent ou tolèrent cet indigne trafic[1]. Il appelle le bras séculier sur les coupables, et permet ou plutôt ordonne à chaque fidèle de les saisir et de les livrer. Son zèle ne s'affirme pas seulement par ces rigoureuses mesures, ni d'une manière éloignée ; il élève le napolitain Landolphe au patriarcat de Jérusalem, et l'envoie remplir ses fonctions, sinon dans la ville même, désormais soumise au pouvoir jaloux des Sarrasins, dans les contrées du moins où le christianisme est encore debout sur ces plages désolées. Il recommande le nouveau patriarche à la protection des rois de Chypre et d'Arménie[2]. Le premier était alors Henri II de Lusignan, qui ne se maintenait pas sans peine parmi les rivalités des Grecs et des Latins, des colons et des indigènes, des Français et des Allemands. Les révoltes y compromettaient souvent l'autorité de l'Église, ses droits les plus essentiels, l'exercice de son ministére ; en ce moment, l'interdit pesait sur la majeure partie de l'île. Par une faveur méritée, le Pape permit au roi de faire célébrer les saints mystères par son chapelain particulier, pour lui-même, sa mère, ses frères, tous ceux de sa maison qui n'auraient

Sa sollicitude pour les chrétiens d'Orient.

[1] BONIF., *Epist.*, I, 83.
[2] BONIF., *Epist.*, I, 113 et seq.

pas encouru ou n'encourraient pas les censures ecclésiastiques. Il l'autorisa de plus à garder auprès de lui, comme conseillers intimes, deux religieux à son choix, l'un de Saint-Dominique, l'autre de Saint-François. Ce n'était pas là seulement une récompense, c'était une sage précaution, ayant pour but de rehausser le prestige et de prévenir les écarts de la puissance royale, en face des ennemis étrangers et des perturbations intérieures.

Affaires du Danemark et de la France.

32. La dignité de l'Ordre sacerdotal dans toutes les parties du monde catholique, jusqu'aux extrémités les plus reculées, était la grande sollicitude et la constante préoccupation de Boniface VIII. L'Europe septentrionale attira vivement son attention. Entouré d'ambitieux et de sycophantes, le roi de Danemark, Eric VIII, opprimait ses peuples, négligeait ses devoirs, épuisait ses trésors en folles dépenses, ruinait ses états, pillait les sanctuaires ; il venait de jeter dans les fers l'archevêque de Lund, primat du royaume, un digne successeur des Eskille et des Absalon. Le Pape ne peut dissimuler ni ces injustices ni ces désordres. Persuadé qu'il doit attaquer le mal partout, se sentant lui-même atteint dans la personne d'un de ses frères, il expédie vers le Nord comme nonce apostolique un courageux prélat du Midi, Izarn archiprêtre de Carcassonne, qui saura parler au roi prévaricateur et tyran ; il lui remet une lettre dont la vigueur, quoique tempérée par la miséricorde et la prudence, semble inspirée par le génie de Grégoire VII. Le pontife exhorte, éclaire et prie, pour mieux commander ensuite. Eric doit immédiatement briser les chaînes de son prisonnier, et l'envoyer à Rome accompagné par les délégués royaux, qui viendront exposer au chef suprême de l'Eglise la véritable situation, les malheurs ou les griefs de la monarchie danoise[1]. A lui de redresser les torts, d'apaiser les discordes, de réprimer les attentats, d'opposer une barrière au débordement des passions, aux excès du despotisme. Ce dernier devoir, il aura surtout à le remplir vis-à-vis de la France. Une lutte formidable va s'engager entre deux hommes de caractères bien différents, mais également inflexibles. C'est un nouveau

[1] Bonif., *Epist.*, i, 358-360.

champ de bataille entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, celui-ci demeurant toujours le même, celui-là passant de l'empire à la royauté. L'histoire n'a pas de plus émouvant spectacle ni de plus hautes leçons. L'incident par où la guerre commence mériterait à peine d'être mentionné, tant il paraît minime ; il ne faut rien cacher de ce qui le constitue, tant les suites en seront terribles. De tous les documents contemporains, aucun ne le met en évidence comme une lettre de Boniface VIII à Philippe le Bel. En la citant, nous sommes éminemment dans notre rôle.

Question de Pamiers. Saisset évêque.

33. « Vous ne pouvez l'ignorer, notre prédécesseur Clément IV, d'heureuse mémoire, pour arriver à la conservation du bourg de Pamiers, dans la Gaule méridionale, comme c'était son droit et même son devoir, pria votre illustre et saint aïeul, Louis IX, de prendre sous sa protection cette ville naissante, qui s'était formée près du monastère de Saint-Antonin. Le pieux monarque s'empressa de répondre à ce désir, et par une patente royale confia Pamiers à l'Abbé lui-même, dont elle dépendait déjà pour le temporel. Il promit en outre qu'après un temps déterminé, la ville serait constituée sous ce titre et posséderait les mêmes libertés que l'Abbaye. Votre auguste père Philippe renouvela cet engagement et continua cette protection, ainsi que l'attestent ses lettres à ce sujet. Vous-même, en lui succédant, avez accepté cette part de l'héritage, mais sans respecter comme eux les libertés promises. Bien plus, cédant aux importunités du comte de Foix, Roger-Bernard, un vieux persécuteur des moines, un ennemi déclaré de l'Abbé, vous avez, par une lettre récemment écrite à votre sénéchal dans le Carcassonnais, fourni l'occasion à ce comte d'envahir les terres et les maisons, de les rançonner à son gré, de les placer violemment sous sa dépendance, de les traiter en pays conquis. C'est une insulte à l'Église Romaine, un scandale pour les peuples chrétiens, une atteinte à la majesté royale, une offense permanente envers Dieu. Supporter ces injustices, fermer les yeux sur une telle usurpation, serait en quelque sorte y participer ; impossible à nous de garder le silence. Au nom de la religion, pour le bien des âmes et dans l'intérêt de votre salut, nous vous demandons en grâce

d'ordonner à l'usurpateur de restituer sur l'heure les libertés violemment usurpées et les biens envahis. Cette restitution doit comprendre tous les revenus sans exception indûment perçus jusqu'à ce jour. La spoliation ne saurait prévaloir dans votre royaume[1]... »
Boniface alla plus loin : de par sa puissance apostolique, il érigea Pamiers en Siége épiscopal, et nomma pour évêque l'Abbé même de Saint-Antonin, le célèbre Bernard de Saisset ; il établit dans la nouvelle cathédrale douze chanoines réguliers, et dans la ville une académie, alliant ainsi le culte de la science à celui de la piété[2].

Vigilance pastorale. *Santa casa.*

34 Le Pontife se montre partout l'intrépide et vigilant protecteur des immunités ecclésiastiques. Le duc de Carinthie, comte du Tyrol, opprimait et spoliait l'Église de Trente ; il le frappa d'excommuniation. Les magistrats de Lucques n'agissent pas autrement envers leur Eglise ; il leur inflige le même châtiment, et dans la sentence est enveloppé leur évêque, pour n'avoir pas eu le courage de défendre ses droits. Pise et d'autres cités gibelines courbent la tête sous son autorité. Les institutions religieuses sont encouragées, épurées, soutenues. Par les hommages qu'il rend aux héros du christianisme, il ranime dans les cœurs le sentiment chrétien. Il assigne aux fêtes des Apôtres, des Evangélistes et des quatre grands Docteurs latins, Ambroise, Augustin, Jérôme et Grégoire, le rit double-majeur ; ce qui sera deux ans plus tard consigné dans ses Décrétales[3]. L'impulsion résultant de cette activité, procurée par ces diverses mesures, recevait un prodigieux accroissement par le renouvellement d'un miracle qui s'accomplissait alors en Italie, et naguère avait ébranlé le monde catholique. Trois ans sept mois auparavant, la maison de la Sainte Vierge, disons plus exactement, la chambre de cette maison où le Verbe Divin s'était revêtu de notre chair mortelle, se trouvait transportée, par le ministère des anges, de la Galilée dans la Dalmatie, sur une colline située entre

[1] Bonif., *Epist.*, 162.
[2] *Vita Bonif.*, Ms. Vallic. sig. C, num. 79.
[3] In sexto Decretal. cap. *Gloriosus* de Reliq. et venerat. sanct. — Guil. Durand. *Ration.* vii, 1.

les villes de Tersato et de Fiume. Cette merveilleuse translation était révélée par Marie elle-même à l'évêque de Tersato, depuis longtemps malade et qui fut subitement guéri. Malgré ce signe déjà si manifeste, une députation fut envoyée par les habitants à Nazareth dans la Palestine, soit pour reconnaître l'emplacement occupé jusque-là par la maison sainte, soit pour comparer la nature des constructions. L'un était complétement exact, l'autre absolument identique. Ces temps reculés n'acceptaient donc pas les miracles avec cette naïve spontanéité qu'on leur prête si généreusement à notre époque ; la crédulité n'avait pas encore remplacé la foi. Le 10 décembre 1294, le jour même où Célestin V descendait du trône pontifical, la *Casa sancta* quittait la Dalmatie, passait par dessus l'Adriatique, et venait se poser sur l'autre bord dans la Marche d'Ancône, à dix milles pas environ de Recanati, à deux milles seulement du rivage, au milieu d'un bois de lauriers, propriété d'une riche et pieuse dame nommée Laurette ; ce nom allait devenir immortel en s'attachant au sanctuaire. C'est pendant la nuit que le prodige avait eu lieu. Des bergers veillant à la garde de leurs troupeaux aperçurent comme ceux de Bethléem une grande lumière, qui rayonnait à travers les arbres de la forêt. Plusieurs même assurèrent l'avoir vue quand elle venait dans l'air [1].

35. Ils approchèrent non sans crainte, et leur étonnement redoubla dès qu'ils furent en présence de l'objet lumineux. Cette maison de chétive apparence et d'une incontestable vétusté, dans un endroit qu'ils savaient bien n'avoir jamais eu de construction quelconque, les saisit instantanément d'une profonde émotion religieuse. Ils tombèrent à genoux sur le seuil et pénétrèrent dans l'enceinte, entraînés par le même sentiment, priant la Sainte Vierge et l'Enfant Jésus, comme ayant dans la simplicité de leur âme une vague intuition de la vérité. Dès l'aurore, ils coururent à Recanati annoncer le prodige dont ils venaient d'être les témoins. On refusa d'abord de les croire, les tenant pour des imposteurs ou des hallu- Translation miraculeuse. Prudente piété

[1] Horat. Tursell., *Hist. lauret.*, i, 2 et seq.

cinés. Bientôt cependant on se rendit à leurs instances, et la même émotion de religieuse terreur, d'ineffable tendresse, de mystique exaltation, s'empara des nouveau-venus : tous versèrent des prières et des larmes. La maison fut examinée de plus près : elle était dénuée de fondations, elle adhérait à peine au sol. Les arbres qui l'environnaient, penchés vers le même point de l'horizon, paraissaient subir la pression d'une main invisible ou participer à l'adoration qu'inspirait aux hommes l'objet placé sous leurs yeux. Ces témoins muets gardèrent leur éloquente attitude, jusqu'au dernier survivant. Ce point privilégié de la péninsule italique devint, à partir de ce moment, le but d'un pèlerinage que nous pouvons nous représenter aujourd'hui dans tout l'éclat du primitif enthousiasme, puisqu'il s'est renouvelé devant nous. En dépit de son prétendu rationalisme et de son scepticisme réel, notre siècle a rivalisé sous ce rapport avec le moyen-âge. Mais, ce que l'état des populations ne permettrait plus maintenant, se produisit à cette époque : l'isolement et la profondeur des bois où s'était arrêtée la sainte demeure, en abritant les pèlerins, protégèrent aussi le brigandage. Ils étaient incessamment spoliés, exposés aux attaques nocturnes, souvent mis à mort quand ils essayaient de repousser la violence. Ce fut un point d'arrêt pour la dévotion des peuples envers Marie ; inutile devenait le miracle, abandonnée la *Sancta Casa :* elle quitta cette dangereuse solitude, huit mois après, et les habitants étonnés la virent sur une colline plus rapprochée de la ville et d'une voie militaire qui garantissait mieux la sécurité. Le zèle se ralluma dès lors et les pèlerinages recommencèrent[1].

Emplacement définitif. Célèbre pèlerinage.

36. Survint une autre profanation, toujours suscitée par la soif sacrilége de l'or. La colline appartenait à deux frères, dont les dispositions se montrèrent d'abord au niveau de la distinction et du bienfait qui leur étaient accordés. Quand ensuite l'autel et les murs de la pauvre maison se couvrirent de riches offrandes, à leur pieux accord succéda la plus ardente convoitise ; le sang allait couler, une haine plus que fraternelle armait déjà leurs mains

[1] TURSELL., *Hist. lauret.*, I, 8, 9.

impies : Dieu prévint le crime, en faisant disparaître l'objet. Deux mois s'étaient écoulés à peine, et le sanctuaire s'élevait de nouveau dans les airs pour se fixer à jamais sur une autre colline, qui regarde la mer, sur la route même qui conduit au port de Recanati. Ces transmigrations successives ne sont-elles pas une image frappante de la Religion, dans son pèlerinage éternel à travers les passions humaines? Elle trouve enfin le lieu de son repos, et les hommes ne pourront pas toujours arrêter l'expansion de sa miséricorde, se dérober à son amour. Dès le principe il fut évident que Notre-Dame de Lorette l'emporterait sur les plus célèbres sanctuaires, sans en excepter Saint-Martin de Tours et Saint-Jacques de Compostelle. C'était la logique dans la foi, puisqu'on y vénérait dans sa propre demeure la Reine de tous les saints. Les conversions et les miracles secondaient les élans de la piété. A la suite des populations voisines, accoururent les autres provinces de l'Italie, même les plus éloignées, et bientôt les nations étrangères. Dans l'année qui suivit la dernière translation, quand déjà les preuves miraculeuses étaient accumulées, de nouveaux députés, au nombre de seize, choisis parmi les personnages les plus recommandables de la contrée, eurent mission de se rendre en Dalmatie d'abord, puis en Palestine. Quoique désolés d'avoir perdu le céleste trésor, les Dalmates leur montrèrent, en versant des larmes, l'emplacement occupé chez eux par la maison de la Sainte Vierge, et sur lequel ils en avaient construit une autre semblable à celle-là, mais qu'ils avouaient n'être pas la même. A Nazareth, le résultat de cette seconde enquête ne différa pas du premier. La démonstration n'est pas moins remarquable que la persistance qu'on avait mise à l'obtenir : les titres de possession étaient désormais inattaquables. Avant que deux siècles se soient écoulés s'élèvera la magnifique église qui renferme la sainte maison. Aux pèlerins du monde entier seront dues les sommes incalculables consacrées à l'érection du monument. Le pape Paul II le fera construire et l'enrichira de précieuses indulgences, augmentées par Sixte IV et Jules II. Sixte-Quint l'ornera de chefs-d'œuvre artistiques. Innocent XII instituera pour Lorette un office spécial. Une ville naîtra du sanc-

tuaire et finira par absorber le siége épiscopal de Recanati[1].

Apaisement en Italie. Conversions éclatantes.

37. Les passions politiques ne subissent pas l'influence de la religion d'une manière aussi directe que les passions privées. Malgré les efforts du Pape et les bienfaits du Ciel, elles continuaient à bouleverser l'Italie. Dans les premiers jours de 1296, fut nommé légat pacificateur le cardinal-diacre Pierre ; sa légation embrassait la Toscane, la Flaminie, la Romaniole, le Patriarcat d'Aquilée, les provinces ou diocèses de Bologne, de Ravenne et de Ferrare, les états Vénitiens, les marches de Trévise et d'Ancône. Ses pouvoirs n'étaient pas moins étendus que le théâtre sur lequel il devait les exercer, il les égalait par ses aptitudes. L'évêque de Pavie rivalisait de zèle avec le cardinal légat ; mais, dans l'Emilie, dont il avait spécialement la charge, Gui de Montefeltro, par ses intrigues et ses armes, maintenait l'agitation, accumulait les ruines. On vit alors se produire un fait dont le moyen âge seul nous offre le touchant spectacle. Boniface VIII, par une soudaine inspiration, s'àdresse personnellement au terrible gibelin, lui représente le scandale de sa conduite et les malheurs de sa patrie, le conjure de revenir aux sentiments qu'il a naguère témoignés, et le mande à Rome pour traiter avec lui de la paix[2]. Le comte annonce au Pape qu'il a résolu d'en finir par une décision plus radicale : il ira dans un couvent expier ses crimes, laver le sang répandu dans les larmes de la pénitence, se vouer pour le reste de ses jours aux rudes austérités de la vie monastique, heureux s'il peut ainsi réparer ses attentats contre l'Eglise et ses torts envers Dieu. Il tiendra sa parole ; tous les arrangements sont pris : sa femme fera vœu de chasteté perpétuelle, et ses enfants entreront avant sa mort en possession de son patrimoine. Le Pape l'encourage dans son généreux dessein, et le recommande au prieur des Franciscains d'Ancône, qui se met aussitôt en rapport avec l'illustre converti. La conversion est désormais immuable. Ni l'activité des légats, ni les discours des missionnaires ne pouvaient égaler dans l'opinion la portée d'un tel exemple. L'apaisement se fait de toutes parts. Pise,

[1] BENEDIC. PP. XIV, *De beatif. et canoniz.*, IV, 10.
[2] BONIF., *Epist.*, II, 1, 43.

si longtemps rebelle, qui s'était donné Montefeltro pour chef alors qu'il était placé sous le coup de l'anathème, renonce à ses vieux errements, se soumet à l'Eglise[1], proclame le Pape son suzerain, gouverneur même de la république, en lui allouant la somme annuelle de quatre mille livres d'or, pour parer aux frais de l'administration. Boniface accueille cette avance et nomme un gouverneur auquel il abandonne la somme entière.

§ VI. LES TYRANS EN FACE DU PAPE

Révolte obstinée de Frédéric et des Siciliens.

38. Les Génois et les Vénitiens, ces ennemis irréconciliables, sont de nouveau sommés d'envoyer des représentants à Rome et de renouer les négociations interrompues. Parmi les délégués des deux villes, ou mieux à la tête de la délégation, figurent leurs évêques. Ce choix annonce l'état des esprits et la possibilité d'une entente, gage essentiel d'union pour l'Italie, suprême lueur d'espoir pour la Terre-Sainte. De tous les négociateurs celui dont la droiture, la modération et les lumières pouvaient le mieux aboutir au succès, était Jacques de Varagine, ancien provincial des dominicains dans la Ligurie, maintenant archevèque de Gênes, un savant, un moraliste, un saint. En Sicile, les affaires suivaient la marche opposée et tournaient visiblement à la guerre, résultat habituel de l'usurpation. Après s'être emparé de l'île sans mandat et l'avoir gouvernée sans titre, dom Frédéric d'Aragon se faisait proclamer roi, dans une assemblée choisie par lui-même[2] Le Pape avait écrit aux Siciliens, leur rappelant qu'ils dépendaient du Saint-Siége, et depuis un temps immémorial et d'après une convention toute récente; leur permettant de désigner pour administrateur du royaume celui des cardinaux qui leur offrirait les meilleures garanties et leur serait le plus sympathique ; les avertissant des maux qu'entraînerait pour eux la domination étrangère ; leur prodiguant enfin les témoignages de sa paternelle affection et de sa tendre sollicitude. Un

[1] BONIF., *Epist.*, II, 11, 38.
[2] SURIT., *Annal. Hisp*, V, 13. — FAZEL., *Decad.*, IX, 2.

moment ébranlés, du moins en apparence, ils étaient revenus à leurs funestes inspirations et persistaient dans la révolte. Le même jour, Boniface avait essayé de ramener Frédéric à des idées plus saines, à des sentiments plus chrétiens, par une lettre qui respire à chaque mot la même sagesse et la même bonté. Il écrivait à la reine-mère Constance pour obtenir qu'elle intervînt auprès de son fils, dans l'intérêt des peuples sur lesquels avaient régné ses aïeux, et dans l'intérêt même de sa famille[1]. Tout demeura sans résultat. Ses délégués à Messine, bien que se présentant en amis et faisant en son nom les plus sincères promesses, furent indignement éconduits. Là se trouvaient les ennemis de la France, les vieux conspirateurs, les complices ou les promoteurs des Vêpres Siliciennes. Roger de Loria reparaît ici tel que nous l'avons vu dans sa jeunesse. — *Timeo danaos, et dona ferentes*, — s'était-il écrié devant la multitude incertaine ! puis il avait congédié les ambassadeurs romains, en ajoutant ces paroles : « C'est par le fer, non par la plume que nous revendiquons notre liberté ; nous aurons la paix en soutenant la guerre. »

Mesures énergiques prises par Boniface VIII.

39. A cet insolent défi n'eussent qu'imparfaitement répondu les censures ecclésiastiques ; il fallait d'autres moyens : le Pape était mis en demeure de dégaîner le glaive temporel et d'en appeler à la croisade. Il n'y manqua pas. La Sicile aura la guerre, rarement la paix, jamais l'indépendance. Il y a des malédictions qui ne sauraient périmer. Apprenant que les espions insulaires se glissaient dans le continent pour explorer les côtés faibles et séduire les populations du royaume de Naples, Boniface donna l'éveil à Charles II, et, pour mieux réprimer ces lâches et criminelles tentatives, nomma légat en ces contrées le cardinal Landolphe de Capoue[2]. Devant ces énergiques mesures, sans en attendre l'exécution, déguerpirent soudain les émissaires de la tyrannie. L'usurpation n'en était pas déconcertée : dans *l'heureuse* Ville de Palerme, Frédéric recevait des mains d'un indigne prélat l'onction et la couronne royales, avec un appareil religieux qui ne pouvait avoir d'autre but

[1] BONIF., *Epist.*, II, 162 et seq.
[2] BONIF., *Epist.*, II, 16, 20.

que de dissimuler le sacrilége aux yeux d'une foule égarée. Cet acte s'accomplissait le jour de Pâques, et, dans la fête de l'Ascension, le Pontife l'annulait d'une manière bien plus solennelle, citait l'usurpateur à son tribunal, le sommait de comparaître avant l'octave des SS. Apôtres Pierre et Paul, lui défendait dans l'intervalle de prendre le nom, d'arborer les insignes, d'exercer les fonctions de la royauté. Si le coupable ne rentrait en lui-même et ne donnait pleine satisfaction, il serait alors traité comme un ennemi déclaré du christianisme, dont après tout il aurait, autant qu'il était en lui, enrayé les conquêtes dans le monde et le rétablissement dans son berceau [1]. Ce rigide programme n'excluait pas de nouvelles instances, les appels réitérés d'un dévouement paternel. Injonctions, menaces et protestations furent également dédaignées ; l'intrus cédait aux emportements de la jeunesse, la cour aux calculs de l'ambition, le peuple à ses instinctives antipathies [2]. En prévision de cette résistance, le Pontife resserrait les liens qui lui rattachaient le roi d'Aragon ; quand elle se fut réellement produite, il avertit Charles II que le moment était venu de préparer la guerre, s'il ne voulait consacrer la spoliation. Ce prince y répugnait par caractère, ses finances étaient épuisées, le Pape avait dû même venir à son secours pour compléter la dot de sa fille et l'exorbitante indemnité que son gendre avait exigée en lui retrocédant indirectement la Sicile : mais la voix de l'honneur, beaucoup plus encore que celle de l'intérêt, ne lui permettait pas de rester dans l'inaction.

Louis d'Anjou évêque de Toulouse.

40. Au moment même où le père s'agitait pour reconstituer l'intégrité de sa couronne et recouvrer un royaume perdu, le fils n'aspirait qu'à rendre irrévocable son renoncement à tous les biens de la terre. C'est alors, en 1296, que Boniface VIII nomma de sa propre autorité le jeune Louis, évêque de Toulouse. Le prince n'avait que vingt-deux ans ; mais son zèle pour le salut des âmes, son angélique pureté, ses progrès dans la science ecclésiastique, la maturité de son jugement, sa prudence extraordinaire et son extrême modestie compensaient amplement le défaut des années. Le Pape

[1] Bonif., *Epist.*, II, 100, 218.
[2] Surit., *Annal. Hisp.*, v, 16, 19.

accorda toutes les dispenses, sans exciter une réclamation, autre que celle de l'élu. Le difficile était d'obtenir son adhésion. Il déclara qu'il ne serait évêque qu'après avoir embrassé la règle de Saint-François, selon l'engagement contracté dans son adolescence. Ayant voulu faire profession, à son retour de Catalogne, dans un couvent de Montpellier, il s'était vu repousser par les frères, qui craignaient d'encourir le mécontentement, ou le ressentiment même des rois de France et de Naples. Après sa nomination, il lui fut permis, sur un ordre direct du Pape, de recevoir l'habit religieux[1]. Ordonné prêtre, il courba le front sous la consécration épiscopale comme sous le plus redoutable des fardeaux, et prit immédiatement le chemin de son diocèse, laissant partout les traces éclatantes de sa mortification et de sa charité, ce que l'Apôtre appelle dans son admirable langage « la bonne odeur de Jésus-Christ. » Le précédent évêque de Toulouse, Hugues Mascaron, était allé mourir à Rome, dans un sublime élan de piété ; de Rome arrivait aux Toulousains un autre évêque, entouré de la double auréole d'une royale extraction et de la sainteté chrétienne : ils l'accueillirent comme un saint et comme un roi. L'aspect du vénérable quoique bien jeune évêque ne démentait point sa renommée. « La grâce dont son âme était pleine, lisons-nous dans un célèbre historien, rayonnait sur son visage[2]. » Tout en lui portait le même reflet, gardait l'empreinte visible de cette invisible beauté. Pas d'homme qui ne se sentît devenir meilleur en présence de cet homme. Ni la corruption ni l'hérésie n'empêchaient absolument une telle impression. Il semblait doué d'une puissance attractive qui lui gagnait les cœurs avant qu'il ouvrît la bouche, et les inclinait à la vertu.

Ses vertus, son zèle, sa charité, sa mort, ses miracles.

41. En prenant possession de son siége, non encore scindé, l'un des plus riches et des plus grands de l'Europe occidentale, il en destina les revenus aux œuvres de charité, moins le strict nécessaire pour l'entretien de sa maison. Il eut toujours vingt-cinq pauvres à sa table et les servait de ses propres mains dans l'attitude la plus respectueuse, souvent à genoux, voyant en leur personne la per-

[1] S. Antonin., iii, 4.
[2] S. Antonin., ubi supra.

sonne même de Jésus-Christ, selon l'enseignement du divin Maître. Visiter les hôpitaux ou les demeures indigentes signalées à son attention, il ne connaissait pas d'autre délassement aux fatigues de sa charge épiscopale. Le monarque aumônier Louis IX, avec sa magnificnce royale, revivait en son petit neveu. Pasteur zélé des âmes, celui-ci prèchait partout et toujours, aux infidèles comme aux fidèles, non seulement dans la cité, mais dans tout son vaste diocèse. Il veillait avec un soin spécial et personnel, par des instructions régulières, des examens sérieux et de sages mesures, au recrutement, à l'organisation, à la discipline, à la chaste vigueur de la milice sacerdotale. Un tel pontificat devait être de bien courte durée ; Dieu ne voulut que le montrer à la terre ; mais en quelques mois il semblait avoir renfermé de longues années. Jamais ne fut mieux réalisée la grande parole du Livre saint : *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.* Le 19 août de l'année suivante 1297, dans un voyage que Louis faisait en Provence, pour un bien spirituel, non dans un intérèt de famille ou de dynastie, il était arrêté par la mort au château de Brignoles ; il la saluait comme un messager divin et l'ange de la délivrance, venant le rappeler à sa véritable patrie. Sa dépouille mortelle, en exécution de ses dernières volontés, allait reposer chez les Frères Mineurs de Marseille, d'où plus tard elle sera transportée par un conquérant à Valence d'Espagne, encore une possession de ses aïeux. Tandis que ce jeune prince accomplissait dans l'abnégation et le silence son œuvre de paix, les rois, ses parents, se livraient aux bruyantes occupations de la guerre. Là s'absorbaient leur intelligence et leurs trésors.

Exactions tyranniques. Bulle *Clericis laicos.*

42. Pour remplir de nouveau leurs coffres vides et pouvoir mener à bout leurs funestes desseins, les rois de France et d'Angleterre pillaient à l'envi leurs sujets. Les biens des laïques n'y suffisant pas, ils étendirent la main sur ceux de l'Église, Edouard avec une franche rapacité, Philippe sous les apparences du droit et le masque du légiste. Celui-ci méritait déjà d'être appelé le faux monnayeur. La maltôte date de son règne ; c'est de ce nom que le peuple flétrissait, dans son impuissante colère, les iniques impôts, les taxes toujours croissantes dont le fisc l'accablait. Devant cette spoliation

légale et désormais sacrilége, Boniface VIII ne pouvait pas cependant rester muet ; ce n'était ni dans le caractère de l'homme ni dans son devoir de suprême Pasteur[1]. La source de ces richesses extorquées en aggravait singulièrement la destination anti-chrétienne. Après avoir épuisé tous les moyens de persuasion, il lança la fameuse Bulle *Clericis laicos*. Ce fut le coup de clairon qui précède la bataille. Par cet acte solennel, le Pontife interdisait sous peine d'excommunication à tous les dignitaires ecclésiastiques, réguliers ou séculiers, d'aliéner en faveur des puissances laïques une partie de leurs revenus, sans l'autorisation expresse du Saint-Siége. Encouraient le même châtiment ceux qui leur imposeraient ce sacrifice, de quelque dignité qu'ils fussent revêtus, n'importe les concessions antérieures, les usages introduits, les priviléges invoqués, les exemples contraires. Au Pape seul était réservée l'absolution de la peine encourue[2]. La Constitution pontificale, malgré l'opposition de ceux qu'elle atteignait, fut publiée dans l'un et l'autre royaume, à l'intime satisfaction du peuple et du clergé. Le roi de France y répondit immédiatement, d'une manière presque anticipée, par une Constitution royale, dans laquelle il interdisait d'une manière absolue, sans exception ni réserve, d'exporter l'or et l'argent, soit monnayé, soit en bijoux ou vaisselle, hors de ses états ; pour cacher sa manœuvre, il interdisait aussi l'exportation des armes et des chevaux, de toute provision ou denrée. Ceci semblait dirigé contre les ennemis ; mais le but de l'astucieux monarque était d'arrêter net le pieux tribut que l'Église des Gaules, comme celles de tous les autres états chrétiens, payait à la Cour Romaine. Il exagéra coup sur coup cette rigueur par une seconde ordonnance qui défendait aux étrangers d'exercer le négoce parmi ses sujets, et tarissait ainsi les importations.

Violence d'Edouard. Astuce de Philippe.

43. Ces mesures extrêmes faisaient peu d'honneur à l'habileté de Philippe et des juristes ses conseillers : il se frappait lui-même en les édictant, beaucoup plus qu'il ne frappait le Souverain Pontife.

[1] Bonif., *Epist.*, II, 30, 87, 88.
[2] Bonif., *Epist.*, II, 12. Ext. in sexto Decretal. *De immunit. Eccl.*

L'Anglais ne prit pas tant de détours ; lui répondit par la persécution ouverte : son clergé fut en quelque sorte mis hors la loi, sous prétexte qu'il refusait de participer aux charges publiques. On ne recula pas devant les mauvais traitements, la spoliation devint un pillage[1]. Le primat de Cantorbéry, Robert de Winchelseà, donna l'exemple du courage, se montra le digne successeur des Anselme, des Thomas et des Edmond. Le clergé britannique marcha vaillamment sur ses traces, à l'exception d'un petit nombre d'abbés de cour, esclaves de la faveur royale. S'il parut céder un instant ou biaiser dans la tempête, ce fut pour ne point pousser à bout une exaspération dont la violence même annonçait la courte durée. Les faits donnèrent bientôt raison à cette conjecture : quelques mois après, Edouard demandait publiquement pardon des fautes commises par son gouvernement envers la nation et l'Église. On ne pouvait pas espérer une telle rétractation d'un prince moins emporté, qui calculait froidement chacune de ses démarches. Il fallait agir sur lui, non l'abandonner à lui-même ; et l'action devait être en même temps énergique et mesurée. Le Pape écrivit à Philippe une lettre explicative réellement admirable sous ce double rapport. Elle est longue ; nous ne pouvons que la résumer, mais toujours avec les expressions textuelles : « L'un des biens les plus précieux et les plus nécessaires accordés par le céleste Époux à son Épouse, c'est la liberté. Malheur à qui porte atteinte à ce privilége sans lequel elle ne saurait exister, puisque son ministère lui deviendrait alors impossible ! Or vos récents décrets, sinon dans les termes, du moins dans l'intention de ceux qui vous les ont conseillés, — puisse-t-il être évident que ce n'est pas dans la vôtre ! — auraient pour résultat, s'ils n'ont pour but d'enchaîner cette Église de France que vos illustres aïeux ont de tout temps laissée si libre, et par là rendue si florissante. Pour le moment, il ne s'agit pas de nous ni du Sacré-Collége ; nous ne voyons que vous, la tache faite à votre réputation, à votre gloire héréditaire, les fardeaux imposés à vos sujets, les préventions et les hostilités suscitées à votre royaume.

[1] WESTMONAST., *Flor. Hist.*, anno. 1296.

Exhortation du Pape au roi de France.

44. « Non, mon fils, un roi sage, un grand roi n'eût pas prêté l'oreille aux suggestions des impies: ils ne vous sollicitent que pour vous ébranler, ils vous poussent au précipice[1]. Aujourd'hui qu'un père vous ouvre les yeux sur le danger, vous seriez inexcusable en persistant dans leurs voies, en n'éloignant pas ces hommes funestes. Il n'était ni dans vos droits ni dans vos intérêts d'arrêter l'honnête et licite commerce des étrangers dans vos états; cette inique mesure est un glaive à deux tranchants: il en résulte un nouveau préjudice aggravant des charges intolérables déjà. Nul n'ignore qu'elles vous ont aliéné les esprits. Chacun prévoit qu'ils iront se refroidissant davantage. Perdre le cœur de ses sujets, ce n'est pas une légère perte pour un monarque. Nous savons que les princes séculiers sont dans l'usage, qui dégénère souvent en abus, d'empêcher les ressources de leurs peuples de passer aux ennemis; mais deviez-vous adopter une prohibition générale? Si, par cette extension inusitée, vous avez entendu frapper nous et nos frères, nos biens et les leurs, les personnes et les possessions consacrées à Dieu, ce n'est plus seulement de l'imprévoyance, c'est de la folie. L'inviolabilité des Églises a pour garantie la sentence d'excommunication, et par-dessus tout la justice divine. Avez-vous bien mesuré le chemin où vous entraînent ces habiles conseillers? Il y a de plus une ingratitude manifeste. Quels soins et quels labeurs avons-nous épargnés pour rompre la coalition qui menace encore la France? Portez les yeux autour de vous, comptez le nombre, voyez l'acharnement, considérez la puissance de vos ennemis. Était-ce le moment d'attaquer l'Église, de l'exciter à vous retirer sa protection, à se ranger peut-être avec eux? Où seront désormais vos alliances? A quels dangers ne vous exposera pas cet isolement? Singulier contraste! c'est quand le Siége Apostolique dispose tout, réunit les dernières preuves pour procéder à la canonisation de votre immortel aïeul[2], que vous prodiguez à ce même Siége les plus odieuses vexations!

[1] « Ut fluctues flagitant, et te ut demergaris impingunt. »

[2] « Dum diebus istis circa discussionem miraculorum claræ memoriæ Ludo-

45. « Voilà donc la pieuse offrande, le don gracieux qu'un petit-fils apporte à l'autel que nous dressons ! Voilà comment il sait imiter les exemples de ses pères, de ces héros chrétiens qui se montrèrent les dociles enfants de l'Église dans la vie et dans la mort ! Héritier de leur trône, soyez aussi l'héritier de leurs vertus. Notre Constitution a-t-elle été la cause ou le prétexte de la vôtre ! Vos hommes de loi l'auraient bien mal interprétée. Elle ne fait que renouveler les anciens canons sur les libertés ecclésiastiques, sur les rapports de deux pouvoirs, sans rien ajouter à la légistation admise, pas même les sanctions dont elle est accompagnée. En nous opposant aux taxes forcées, avons-nous interdit les contributions volontaires ? Avons-nous dit ou même insinué que les prélats de votre royaume ne pourraient dans un temps de crise ou de nécessité, vous venir spontanément en aide ? Nullement. Nous-même, en pareil cas nous donnerions les calices, les croix d'or et d'argent, tous les vases sacrés de nos sanctuaires, plutôt que de nous résigner à la déchéance d'une nation qui, depuis tant de siècles, tient le premier rang dans la Chrétienté, comme dans l'estime et l'amour des souverains Pontifes. N'écoutez pas, fils bien-aimé, ceux qui vous inspirent des idées contraires. Quoiqu'il en soit du crédit que vous avez pu jusqu'ici donner à leurs perfides suggestions, c'est par la mansuétude, non par la rigueur que nous voulons rétablir l'entente. Dans ce but désiré, nous déléguons notre vénérable frère l'évêque de Viviers, un homme dont vous n'ignorez ni la science éminente ni l'éminente circonspection, ni le zèle pour l'Église ni le dévouement pour vous. Il est le dépositaire intime de notre douleur et de nos angoisses ; il sera le fidèle interprète de nos sentiments. A Dieu ne plaise qu'il échoue dans sa mission pacifique, et que nous soyons dans la terrible nécessité d'appliquer au mal un autre remède ! S'il le fallait néanmoins, la voix de la justice l'emporterait sur celle du cœur. Comme les Apotres, nous accepterions la perte de nos biens, l'exil et la mort même, plutôt que de trahir nos devoirs[1]. » Guidé

Suite et fin de cette remarquable leçon.

vicii avi tui, cum fratribus nostris vacaremus, talia nobis xenia præsentasti, talia præmisisti dona ! »

[1] Bonif., *Epist.*, II, 98.

par sa tortueuse politique, ou frappé par ces graves considérations, le monarque suspendit ses mesures draconiennes à l'égard de Rome et de l'Italie, mais pour y revenir plus tard, quand la lutte éclatera dans toute sa violence.

CHAPITRE II

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE BONIFACE VIII (1294-1303).

§ I. LES PRINCES ARAGONAIS ET LES COLONNA.

1. Jacques d'Aragon proclamé roi de Sardaigne et de Corse. — 2. Résumé de l'acte pontifical et royal. — 3. La Terre-Sainte à reconquérir. — 4. Famille romaine des Colonna. — 5. Les séditieux avertis et condamnés. — 6. Obstination des deux cardinaux. Leurs attaques. — 7. Misérables arguties. Second anathème.

§ II. AMBITIONS PRINCIÈRES ET RIVALITÉS NATIONALES.

8. Philippe le Bel attaque la Flandre. — 9. Triste victoire. Succès réels. Trève acceptée. — 10. Médiation du Pape. Situation d'Edouard. — 11. Canonisation de S. Louis. Historique de l'affaire. — 12. Décret pontifical. Leçon permanente. — 13. Sentence arbitrale du Pape sur le différend anglo-français. — 14. Albert d'Autriche concurrent d'Adolphe de Nassau. — 15. Lutte armée. Défaite et mort d'Adolphe.

§ III. PUISSANTE ÉQUITÉ DE BONIFACE VIII.

16. Orient, Rome, Italie, France, Sicile. — 17. Jacques d'Aragon exécute et trahit ses engagements envers le Pape. — 18. Revers des Napolitains. Les Colonna défaits. Préneste rasée. — 19. Izarn de Carcassonne nonce en

Danemark. — 20. Boniface pourvoit au sort de la Hongrie. — 21. Il tend à l'Écosse une main secourable. — 22. Iniques prétentions de l'Anglais. Energie pontificale. — 23. Orgueilleux et ridicule manifeste de Lincoln.

§ IV. LES DEUX FOYERS, JÉRUSALEM ET ROME.

24. Eglises opprimées en France. — 25. Œuvre de pacification accomplie par le Pape. — 26. Livonie, Chypre, Tartarie d'Asie. — 27. Expédition et victoire de Cassan pour les chrétiens. — 28. Cassan à Damas. L'Occident immobile. — 29. Jubilé de 1300. Elan populaire. — 30. Bulle d'institution. Admirable concours.

§ V. RÉSISTANCES ET DÉCEPTIONS DOMINÉES PAR LE PAPE.

31. Encore Frédéric de Sicile. Charles de Valois. — 32. Nord de l'Italie. Mid de la France. — 33. Comté de Melgueil. Vicomte de Narbonne. — 34. Cassan retourne en Perse. Espoir déçu. — 35. Empire turc dans l'Asie Mineure. — 36. Désastreuses compétitions en Hongrie. — 37. Légat *à latere*. L'archevêque de Colocz. — 38. Charles de Valois en Italie, à Florence. — 39. Aidé par Gênes, il échoue en Sicile. Héroïnes génoises. — 40. Cassan tombe malade, meurt chrétien. Chaînes rivées.

§ VI. PHILIPPE LE BEL ET BONIFACE VIII.

41. Philippe le Bel persécuteur de l'Église. — 42. L'évêque de Pamiers devant ses accusateurs. — 43. Le Pape évoque la cause. Bulle *Ausculta, fili*. — 44. Etats-Généraux. Bulle brûlée et travestie. — 45. Frauduleuse déclaration. Arrhes de la Justice divine. — 46. Coup foudroyant à Courtray. — 47. Constitution apostolique *Unam sanctam*. — 48. Résistance désespérée. Accusations infâmes. — 49. Lâche propagande. Un courageux vieillard. — 50. Guet-apens d'Anagni. Nogaret et Colonna. — 51. Réaction populaire. Mort calomniée. — 52. Divine réfutation.

§ I. LES PRINCES ARAGONAIS ET LES COLONNA

Jacques d'Aragon proclamé roi de Sardaigne et de Corse.

1. Au commencement de 1297, répondant enfin à l'appel empressé du Souverain Pontife, Jacques II, roi d'Aragon, de Valence, de Catalogne et de Murcie, se rendit à Rome pour l'exécution des traités antérieurs, pour recevoir l'investiture déjà stipulée de la Sardaigne et de la Corse[1]. A ce rendez-vous vint aussi Charles II,

[1] MARIANA, *Hist. Hisp.*, XVI, 1. — SURIT., *Annal.*, V, 22, et alii.

roi titulaire de Sicile, avec son fils Robert, l'héritier présomptif de sa couronne depuis le renoncement si magnanime de Louis, le saint évêque de Toulouse. Était également venue la reine Constance, fille de Manfred, femme de Pierre III, mère de Jacques et de Frédéric, dernier anneau qui rattachait à l'ancienne maison de Souabe celle des princes aragonais, et semblait légitimer leur domination sur le midi de la Péninsule italique. Sa présence donnait une plus réelle sanction aux arrangements qui devaient résulter de cette entrevue. Deux personnages non moins remarquables, Jean de Procida et Roger de Loria, parurent à cette occasion devant la cour romaine. Ils s'étaient récemment séparés de l'usurpateur sicilien et firent leur paix avec l'Église, dont ils avaient tant de fois encouru l'anathème. Frédéric seul se tint à l'écart, ne voulant pas d'une réconciliation qui lui coûterait un royaume. Là fut célébré le mariage de la sœur du roi d'Aragon, la princesse Yolande, avec Robert d'Anjou, le futur roi de Naples[1]. Le point capital, la cession de la Sardaigne et de la Corse, devint l'objet d'un acte solennel, d'une Bulle pontificale, où tout est réglé dans le présent avec une rare exactitude, et prévu de même dans l'avenir. Le Pape commence par déclarer que les deux îles appartiennent au Saint-Siége, qu'il est libre dès lors d'en disposer comme il l'entendra pour l'honneur de la Religion et le bien des peuples. C'est à titre de fief qu'il les concède au roi Jacques. Il va jusqu'à déterminer la formule du serment par lequel celui-ci doit se reconnaître le vassal de l'Eglise romaine, l'homme-lige du Pontife régnant. Comme redevance annuelle, le roi vassal prend l'engagement de payer au suzerain ecclésiastique la somme de deux mille marcs d'argent. Il tiendra de plus à sa disposition cent chevaliers armés de toutes pièces, ayant chacun trois chevaux, et cinq cents hommes de pied également pourvus de leurs armes, dont cent arbalétriers au moins. Cette petite armée de terre pourra, selon l'exigence des temps et sur la décision du Pape, être remplacée par un nombre équivalent de galères complétement équipées pour le service et la défense des côtes de l'Italie.

[1] JOAN., VILLANI., *Istor. Fior.*, VIII, 18. — S. ANTONIN., III, 8, et alii.

Résumé de l'acte pontifical et loyal.

2. Rien n'est oublié quant à la transmission du domaine, au paiement du tribut, au cas même de résiliation. Jamais le roi des îles ne sera roi des Romains ; les deux couronnes ne sauraient être réunies sur la même tête. Quoique depuis environ quarante ans l'empire germanique fût moins redoutable pour la Papauté, moins puissant en lui-même, moins jaloux du gouvernement spirituel ou plus respectueux envers l'Eglise, Boniface ne voulait pas qu'un jour, avec d'autres hommes et dans d'autres conditions, il pût étendre la main sur elle. Un état constitué par le Pape et sous son autorité ne devait pas devenir une menace ou créer un danger pour l'Eglise Romaine. L'acte constitutif garantissait la liberté des élections, l'inviolabilité des biens et des personnes ecclésiastiques, les immunités des Ordres religieux, le pouvoir des évêques, l'action du clergé, les recours au Saint-Siége, selon la forme déterminée par les canons, alors même que l'appel à son tribunal serait une réclamation contre les agents de l'autorité royale. Dès sa prise de possession, le roi devait abroger les lois ou les ordonnances rendues par les anciens possesseurs au détriment de la hiérarchie, délivrer les captifs injustement détenus et les renvoyer dans leur patrie, s'abstenir de toute alliance et de toute compromission qui pourrait l'engager à soutenir indirectement des intérêts contraires à ceux de son suzerain [1]. L'investiture fut donnée par la coupe d'or, symbole à la fois de pouvoir et de dépendance. La cession n'était pas sans difficulté, ni même absolument réelle ; il fallait expulser les Pisans et les Génois des places qu'ils occupaient dans le nouveau royaume : c'est ce que l'Aragonais exécuta dans le courant de la même année. Une chose plus difficile et cependant stipulée, c'était pour Jacques d'enlever la Sicile à son frère pour y rétablir son beau-père Charles d'Anjou. Il le tentera dans la suite ; nous verrons avec quel succès. Dans toutes ces négociations politiques, Boniface ne se proposait pas un autre but, et toujours dans l'espoir de reconquérir la Terre-Sainte, d'arborer l'étendard chrétien sur la montagne de Sion. Peu de semaines auparavant, il avait nommé

[1] BONIF., *Epist.*, III, 37. Ext. in Archiv. Molis Adrianæ et in lib. priv. Rom. Eccl. tom. I, p. 427; tom. II, p. 122, 290.

Jacques, gonfalonier de l'Eglise, grand amiral, capitaine général de la future croisade [1]. Cette pensée ne sortait pas de son cœur.

3. «L'Evangile nous montre, disait-il dans un document qui nous est resté, le Sauveur du monde pleurant sur Jérusalem, dont il prévoyait la ruine imminente. Comment pourrions nous étouffer nos sanglots, ne point verser d'intarissables larmes, quand nous avons sous les yeux le lugubre tableau de cette ruine ? La portion choisie de l'héritage du Seigneur est piétinée par les Infidèles, abandonnée par ses défenseurs, réduite à l'état d'une morne solitude, où rien ne vit que l'insulte et la profanation. Aucun de ceux qui lui furent chers, et qui le sont encore, ne vient la consoler. Les princes catholiques, au lieu de s'unir pour marcher ensemble à son secours, se déchirent entre eux dans des guerres impies et fratricides. Interrogeant tous les points de l'horizon pour y chercher un rayon d'espérance, nous avons arrêté nos regards sur notre fils bien-aimé, le roi Jacques d'Aragon... » Il donne mandat à ce prince de construire et d'armer dans ses ports une flotte de soixante galères, sans compter les vaisseaux de transport, le tout aux frais de l'Eglise Romaine. Quand le moment opportun sera venu, le grand amiral cinglera vers les plages orientales. Il aura droit à la moitié du butin fait pendant l'expédition ; l'autre moitié restera pour parer aux besoins de la Terre-Sainte. On partagera de même la rançon des prisonniers. A ce partage sont soustraits les personnages de distinction qui tomberaient au pouvoir des croisés, le Pape se réservant d'apprécier leur rang et d'en disposer selon sa sagesse, pour le bien de la Chrétienté. Il prend enfin sous la tutelle du Siége Apostolique les états, la famille, toutes les possessions du monarque ibérien, tant que durerait son absence ; et par anticipation il délègue à cet effet l'évêque de Saragosse et celui de Lérida. Il comble d'honneurs le futur chef de la croisade, ainsi que la reine Blanche, cette fille de Charles II que Jacques venait d'épouser. Son affection n'empêcha pas le Pontife d'être juste à l'encontre de ce même roi. Celui-ci détenait indûment le royaume de Majorque, au détriment de son oncle Jac-

La Terre-Sainte à reconquérir

[1] BONIF., *Epist.*, III, 29, 30, 33.

ques Ier, détrôné par les siens pour avoir pris le parti du Pape et de la France lorsque Philippe le Hardi franchit les Pyrénées et porta la guerre en Catalogne[1]. L'usurpation ne devait pas se prolonger ; Boniface exigea le rétablissement du roi légitime. Il accorda seulement un délai jusqu'aux fêtes de Noël, ce dont il prévint le monarque Français, qui ne cessait de réclamer pour l'ancien allié de son père[2]. L'acte réparateur ne tardera pas à s'accomplir[3]. C'est par de semblables résolutions que le prince aragonais méritera le surnom de Juste. Le sang espagnol prédomine chez lui, quoiqu'il descende des Hohenstauffen par sa mère Constance.

Famille romaine des Colonna.

4. Son frère Frédéric est beaucoup plus teuton : il garde obstinément la Sicile, dont il s'est frauduleusement emparé et s'emparera même d'une partie de la Calabre. Pour mieux assurer sa domination usurpée contre les attaques de Rome, les seules qu'il pense avoir à redouter, il a noué d'intimes relations avec les factieux romains. L'intrigue n'était plus un mystère ; elle éclatait au grand jour, après avoir serpenté dans l'ombre : tout aboutissait à la maison princière des Colonna, qui s'était depuis longtemps signalée par ses tendances gibelines et ses propentions pour le césarisme allemand. Dès l'origine on la voit en opposision avec les Papes, notamment à l'époque de Frédéric II ; quelques auteurs disent même au temps de Frédéric Barberousse. Dans le siècle qui vient de s'écouler, plusieurs de ses membres avaient porté la pourpre cardinalice, et l'un d'eux, contrairement aux traditions de sa famille, avait rendu d'éminents services à la Papauté. Plusieurs s'étaient distingués dans les sciences ecclésiastiques. Ægidius Colonna figure parmi les plus illustres disciples de saint Thomas d'Aquin ; il a laissé diverses œuvres de polémique sacrée, d'exégèse biblique et de théologie, trois livres en particulier *De regimine principum*, qu'on a faussement attribués à son maître. Il fut le précepteur de Philippe le Bel, chose qui n'est pas indifférente pour l'histoire. A l'avène-

[1] Cf. tom. XXIX de cette histoire, p. 597.

[2] BONIF., *Epist.*, III, 34.

[3] SURIT., *Annal.*, V, 34. — PTOLOM. LUC., *Hist. Eccl.*, XXIV, 1. — JOAN. VILLANI., VIII, 21.

ment de Boniface VIII, cette maison était représentée dans le Sacré-Collége par Jacques et Pierre Colonna, deux cardinaux diacres, l'oncle et le neveu. Le premier devait sa promotion à Nicolas III, le second à Nicolas IV; leur opposition au Pontife régnant datait du jour même de son élection. Pierre avait deux frères qui ne démentaient pas leur sang : l'un, qui portait le nom d'Etienne, avait pillé le trésor pontifical ; l'autre ne perdait pas une occasion de témoigner au Pape, ainsi qu'à tous les Gaëtans, une haine implacable et personnelle. On nommait celui-ci Colonna Sciarra, ce qui signifie tumulte ou querelle. Homme emporté, brouillon et querelleur par essence, il ne justifia que trop son surnom. La famille entière est ainsi caractérisée dans la bulle qui frappe les cardinaux : « Turbulente en elle-même, source d'amertume pour les siens, ennemie de la paix publique, insupportable aux étrangers, constamment en révolte contre l'Église Romaine, ne souffrant pas de rivaux, modèle d'ingratitude, excitant les séditions, troublant la ville et la patrie, ne voulant pas obéir et ne sachant pas commander, intolérante et fière, ayant le prurit de l'agitation, ne craignant ni Dieu ni les hommes[1]. »

Les séditieux avertis et condamnés.

5. Il se peut que le portrait soit chargé, par suite des circonstances ; mais il ne saurait être entièrement faux : les actes le démontrent. Jacques d'Aragon n'avait pas eu de meilleurs amis que les Colonna, quand il détenait injustement la Sicile et s'attirait les anathèmes de la Papauté : réconcilié maintenant avec l'Eglise, il ne leur était pas moins odieux que le roi de Naples, auquel il restituait son bien par l'intermédiaire du Pape. Leurs affections intéressées et leurs criminelles avances se reportaient sur l'incorrigible usurpateur Frédéric. Ils allaient jusqu'à vouloir l'implanter à Rome. Pas un moyen de persuasion et de bonté que Boniface n'eût employé pour les arrêter dans cette voie fatale ; pas de conseils, pas de prières, pas de bienfaits dont il n'eût comblé la mesure.

[1] Ext. in arce S. Angeli, lib. priv. Rom. Eccl. tom. II, p. 180. *Ms. Vallic.*, sign. B, num. 12, p. 136. « Domus exasperans, amara domesticis, molesta vicinis, consortis impatiens, ingrata beneficiis, subesse nolens, præesse nesciens...»

mais en vain. Les admonestations et les menaces n'avaient pas été moins inutiles. Que faire devant une telle obstination? Le souverain temporel, le chef suprême de l'Eglise devait-il rester désarmé, laisser la conspiration accomplir son œuvre, donner ainsi gain de cause aux ennemis déclarés de son double pouvoir? Une abdication franche et volontaire, comme celle de Célestin V, eût mieux valu mille fois que cette abdication lâche et tacite. « On doit employer le fer pour extirper la plaie, quand elle résiste à tous les remèdes, quand les émollients n'exercent plus aucune action. » C'est le langage du Pontife. Il somme les conspirateurs de remettre en ses mains les places fortes qu'ils occupaient dans la campagne romaine : Colonna, d'où venait apparemment le nom de leur famille, Préneste et Zagarola. A cette demande ils répondent par un mutisme complet et par une apparente inertie. Boniface leur ordonne alors de faire un juste partage entre les héritiers, dont les uns sont dans l'opulence, tandis que les autres ne possèdent rien ; et les déshérités ne blâment pas seulement l'injustice, ils blâment aussi la révolte de ceux qui les ont spoliés. Dans ce nombre nous comptons Mathieu prévôt de Saint-Omer dans le diocèse de Térouanne, et deux frères du turbulent Sciarra, Othon et Landolphe. L'équité n'est pas moins méconnue que la subordination ; et les cardinaux couvrent tout cela de leur pourpre. Ces derniers, cités à la cour de leurs pairs, sous la présidence du Pape, déclinent le jugement et refusent de comparaître. Le jugement est prononcé ; ils sont condamnés par contumace. Déposés du cardinalat, ils perdent les avantages et les honneurs attachés à ce titre.

Obstination des deux cardinaux. Leurs attaques.

6. « Nous les dépouillons absolument, porte la Bulle pontificale, d'une dignité dont ils usaient, non pour l'édification, mais pour la destruction ; pour la ruine des âmes, non pour leur bien ; pour entraver notre mission suprême, non pour y concourir et la seconder. » Et le Sacré-Collége approuve cette sentence. « Nous excommunions, est-il dit un peu plus loin, les deux cardinaux-diacres, Jacques et Pierre, celui-là du titre de Sainte-Marie *in Via lata*, celui-ci du titre de Saint-Eustache, avec leurs fauteurs et leurs adhérents. Encourra la même peine quiconque à l'avenir les tiendra

sciemment et de propos délibéré pour cardinaux légitimes, quiconque aussi leur prêterait, même d'une manière oculte, conseil, aide ou faveur, dans leur état de rébellion et de schisme. L'interdit est jeté sur toute ville, tout château, toute terre qui les accueillerait ou les soutiendrait. Leurs complices de la même famille, agents ou promoteurs de leurs coupables desseins, sont exclus du sacerdoce jusqu'à la quatrième génération. » Puissants et riches comme ils étaient, les Colonna ne manquaient pas d'amis. Au lieu de se laisser abattre et d'implorer leur pardon, ils lancèrent un manifeste, dans lequel ils contestaient à Boniface VIII sa qualité de Pape, ne le nommant que Benoît. Ils l'adressaient à tous les dignitaires ecclésiastiques et séculiers, aux cardinaux eux-mêmes, pour provoquer la réunion d'un concile général, sous prétexte que la chaire de Pierre était vacante. C'est ce qu'ils essaient de prouver par une série d'arguments, présentés dans la forme scolastique la plus rigoureuse, mais portant tous également à faux, par la raison qu'ils partent tous de la même supposition gratuite, à savoir que Célestin n'avait pas le droit d'abdiquer, et que l'élection de son successeur est dès lors illusoire et subreptice. Ces prétendus arguments paraissent identiques au fond et répètent la même chose. A la rigueur cependant, pour qui les analyse, il y en a deux [1] : l'un confond la juridiction avec le caractère épiscopal ou sacerdotal, et conclut de la sorte à l'inadmissibilité ; l'autre consiste à dire, comme nous l'avons déjà vu, que le Pape ne saurait se démettre par cette grave raison qu'il n'a pas de supérieur pouvant accepter sa démission et délier sa conscience.

Misérables arguties. Second anathème.

7. On les a tous réfutés, sans en omettre aucun, à grands coups de citations et de syllogismes, dont on ne peut contester la solidité [2]. Science et logique dépensées en pure perte, quand la vérité rayonnait dans les faits. Il était si facile à Boniface de répondre aux Colonna : Mais vous m'avez élu vous-mêmes, après avoir souscrit à l'abdication de mon prédécesseur. Dans la plénitude de sa

[1] PETR. DE PALUD., Ms. Bibl. Vat. num. 4109, p. 231.

[2] Jo. ANDR., comm. in secto Decretal. *De Renunt.* cap. I. — ÆGID. COLUM. Ibid. cap. XXIII.

puissance apostolique, il avait tranché la question par un décret solennel et dogmatique, également approuvé par vous ; il la tranchait de nouveau d'une manière irrévocable par l'acte même de sa renonciation, en déposant spontanément la tiare. Pendant plus de deux ans enfin, vous m'avez reconnu pour légitime successeur de saint Pierre. — Il leur répond en fulminant contre eux une seconde bulle, datée du jour de l'Ascension, qui renouvelle les anathèmes lancés dans la première, avec aggravation de pénalité ; il les expulse de Rome, les dépouille de leurs biens et les livre au tribunal de l'Inquisition [1]. Les condamnés disparaissent, non seulement pour aviser à leur sécurité, mais encore pour ourdir de nouvelles trames. Voyant leur obstination dans le mal, sachant que leur factieuse retraite laisse un libre accès aux émissaires du tyran sicilien, le Pape fait insérer leur condamnation dans le sixième livre des décrétales, comme pour perpétuer leur crime et leur châtiment, en les affichant au monument même des lois ecclésiastiques [2]. Il avait confié la rédaction de ce recueil appelé le Sexte, et continuant l'œuvre de ses prédécesseurs depuis Grégoire IX jusqu'à Nicolas III, aux éminents canonistes Guillaume de Mandegot, archevêque d'Embrun, Richard Petroni de Sienne et Bérenger de Fredol, évêque de Béziers.

§ II. AMBITIONS PRINCIÈRES ET RIVALITÉS NATIONALES

Philippe le Bel attaque la Flandre.

8. Si Boniface avait de sérieuses préoccupations au sein de sa capitale, Philippe le Bel n'en manquait pas aux frontières de son royaume ; et cette identité de positions opérait un rapprochement momentané, accentuait du moins la détente qui s'était déjà produite. Il est vrai que le duc Jean de Bretagne venait alors à Paris ratifier sa soumission antérieure, se déclarer l'homme du roi, qui le récompensait en le nommant Pair de France, en même temps que ses cousins Charles de Naples, en sa qualité de comte d'Anjou, et

[1] Bonif., *Epist.*, III, 8.
[2] Sext. Decretal. cap. *Ad succidendes.*

Robert d'Artois ; mais le comte Gui de Flandres, après avoir quitté la prison où restait sa malheureuse fille, qui devait bientôt y mourir, s'employait de toutes ses forces à renouer la coalition ébranlée. Sur ses promesses et ses instances, le duc de Brabant et le margrave de Juliers entraient résolûment en campagne, Adolphe de Nassau s'annonçait toujours avec une armée puissante, et n'arrivait jamais, retenu qu'il était en Allemagne par l'opposition des seigneurs et la rivalité d'Albert d'Autriche, qui ne dissimulait plus ses prétentions à l'empire romain. Edouard d'Angleterre s'était montré fidèle au rendez-vous ; après avoir fait son amende honorable devant le palais de Wetsminster, soit envers l'Eglise, soit envers la nation, il avait débarqué sur les côtes de Flandre, mais ne menait avec lui que mille chevaliers. Les opulentes cités flamandes auraient pu suppléer, par leurs inépuisables ressources et leur vaillante population, au concours des étrangers, si le comte ne les avait pas blessées dans leurs franchises et mécontentées par son imprudente tyrannie [1]. Le roi de France, profitant avec habileté des mesures impolitiques de Gui, se présentait à ces mêmes villes comme leur patron et leur libérateur. Il était d'autant plus dans ce rôle que son vassal, au comble de l'audace, venait de briser les liens qui le rattachaient à la monarchie. Philippe avait rassemblé ses troupes à Compiègne ; dix mille chevaliers étaient là, sans compter les hommes de pied et les milices communales. Il se mit aussitôt en mouvement et se dirigea d'abord sur Lille. L'impétueux comte d'Artois, revenant d'Aquitaine, se jetait simultanément, à la tête d'une autre armée, sur la Flandre occidentale, qui le reçut en ami. Cette attitude ne faisait pas le compte des envahisseurs ; ils demandaient la guerre, quelques-uns pour l'honneur, beaucoup pour le pillage.

9. Poussés à bout par leur arrogance et leurs déprédations, les Flamands prirent les armes et se déployèrent en face des ennemis sous les murs de Furnes. Ces intrépides fantassins soutinrent comme de vieilles légions les charges réitérées de la chevalerie

Triste victoire. Succès réels. Trêve acceptée.

[1] JOAN. VILLANI., *Istor. Fior.*, VIII, 20. — MAYER, *Annal. Fland.*, lib. X.

française. Leurs lignes ne furent rompues que lorsque trois mille morts sur seize mille combattants en eurent éclairci les mailles. Le digne héritier du héros de Mansoura paya cher cette victoire inique et superflue : elle lui coûta la perte d'un nombre considérable de ses plus vaillants compagnons et celle de son fils unique. Le comte Gui n'avait pas attendu cette sanglante leçon pour juger qu'il ne devait pas s'exposer aux chances d'une bataille à front découvert ; il s'était renfermé dans Bruges, laissant à Lille son fils aîné, Robert de Béthune, et le second, Jean de Namur, à Courtrai. Un corps d'auxiliaires allemands, important comme avant-garde, faible comme armée, ayant succombé sous les coups des Français commandés par le connétable Raoul de Nesle et le comte de Saint-Pol, quand il tentait de ravitailler Lille, les habitants, qui du reste se battaient à contre-cœur, mirent Robert de Béthune en demeure de capituler, après avoir directement stipulé l'intégrité de leurs biens et de leurs personnes. Cédant à la nécessité, Robert allait rejoindre son père à Bruges, où se trouvait aussi le monarque anglais avec sa petite troupe [1]. En peu de jours le roi de France emportait Courtrai, puis marchait sur la ville que ses ennemis semblaient avoir choisie pour centre de résistance. La défection les y menaçait ; ils n'osèrent donc l'attendre et se réfugièrent à Gand, quoique cette ville ne fût guère mieux disposée. Philippe allait les y suivre ; ils se hâtèrent de le prévenir, en lui faisant demander une trêve, qu'il leur accorda sans difficulté. Les opérations de la guerre allaient devenir impraticables ; on touchait aux fêtes de Noël : pour asseoir sa domination sur les provinces conquises, le vainqueur aurait devant lui l'hiver tout entier. Sa politique envers les cités flamandes obtint dans les premiers temps un succès complet : il restaura leurs libertés municipales, favorisa leurs industries, ouvrit à leur commerce de nouveaux débouchés.

Médiation du Pape. Situation d'Édouard.

10. Le Pape, qui suivait d'un œil attentif la marche des événements en Belgique, donna l'ordre à ses légats de sanctionner immédiatement la trêve [2] ; il la rendit obligatoire pour deux ans, sous

[1] Walsing., *Ipodig. Neustr.* — Westmonast. *Flor. Hist.* anno 1296.
[2] Bonif., *Epist.*, iii, 8.

peine d'excommunication, et s'offrit pour médiateur entre les deux monarques, dans l'espoir d'établir la paix. Celui de France ne se soumit pas à la médiation pontificale sans quelques restrictions ; ce lui d'Angleterre l'agréa sans réserve et sans détour, sauf à s'approprier plus tard la politique soupçonneuse et blessante inaugurée par le suzerain [1]. Il était impatient de retourner dans son île, que de sourdes agitations travaillaient pendant sa pitoyable expédition. L'Ecosse relevait la tête et brisait ses fers sous un jeune héros, le légendaire William Wallace. C'était un simple chevalier, de médiocre naissance, n'ayant guère plus de vingt ans, mais d'un indomptable courage. Il avait en plusieurs occasions battu les lieutenants d'Edouard ; l'admiration et la reconnaissance venaient de le proclamer régent, pour le roi démissionnaire Baliol, qui s'accommodait fort d'une vie tranquille sur un sol étranger, indifférent à l'éclat de la couronne et même à la liberté de sa patrie. Le Souverain Pontife ayant pris les Ecossais sous sa protection, Philippe le Bel leur retirera bientôt la sienne. Il les abandonnait à l'Anglais, tout comme celui-ci lui abandonnait le comte de Flandre, son allié [2]. Wallace soutiendra la lutte ; mal secondé par les grands, jaloux de son pouvoir et de sa gloire, il finira néanmoins par succomber ; et celui-ci, la prudente Albion ne le laissera pas vivre : il sera décapité dans sa prison en 1305.

Canonisation de S. Louis. Historique de l'affaire.

11. Comme Philippe le Bel entamait cette campagne de Flandre, le pape Boniface VIII avait heureusement terminé la longue procédure de la canonisation de Saint-Louis, et par cet acte solennel donnait à la France un gage de prospérité qu'elle ne pouvait attendre ni des victoires les plus brillantes ni des plus habiles négociations. Cette affaire durait depuis vingt-quatre ans, avec des lacunes accidentelles ; il y en avait vingt-sept à peine que le héros chrétien était mort. Voici comment le Pontife, dans un sermon prononcé le 6 août en sa chapelle d'Orviéto, résume la marche de cette affaire : « Notre prédécesseur Nicolas III disait que la vie du pieux monarque était à ses yeux entourée d'une si pure lumière

[1] Jordan., *Ms. Vatic.*, num. 1960.
Mayer., *Annal. Fland.* ubi supra.

qu'il le canoniserait sans hésitation et sans retard, si deux ou trois miracles étaient produits à l'appui. Des ambassadeurs furent envoyés à Rome pour solliciter l'information publique, Guillaume évêque d'Amiens, un autre Guillaume doyen d'Avranches et le maréchal Raoul d'Estrées. Le légat français Simon de Brie fut chargé de cette importante commission : la mort du Pape l'empêcha d'aboutir. Ce même Simon, devenu Martin IV, reprit l'œuvre interrompue, avec une ardeur pontificale et patriotique. Les archevêques de Reims, de Sens et de Tours, au nom du clergé de France, l'auraient encore stimulé, si c'eût été nécessaire. Agissant toutefois selon la sage et traditionnelle circonspection de la Cour Romaine en pareille occasion, il nomma trois nouveaux commissaires, Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, Guillaume de Grès, évêque d'Auxerre, maître Roland de Parme, évêque de Spolète, auxquels il enjoignit de se rendre à l'abbaye de Saint-Denis, et dans tout autre lieu qu'ils jugeraient convenable, pour recueillir de nouveau sur place les documents et les témoignages voulus. » Au nombre des témoins entendus par les délégués apostoliques fut le compagnon et l'ami du saint roi, le sire de Joinville, qu'ils retinrent deux jours entiers, en présence du métropolitain de Reims, comme il le dit lui-même, et du primat de Lyon, monseigneur de Villars, son neveu. Le noble sire approchait alors de sa quatre-vingtième année ; il vivra plus de vingt ans encore. « Dans le rapport officiel étaient signalés soixante-trois miracles discutés et vérifiés ; mais ce n'est pas à Martin IV qu'il devait être remis, c'est à son successeur Honorius IV, qui désigna pour l'examiner une troisième commission cardinalice. Ce Pape mourut aussi, laissant l'œuvre inachevée. Les instances continuaient, cependant, de tous les points du royaume et de toutes les classes de la société. Nicolas IV la confia dans la suite à de nouveaux examinateurs, le cardinal évêque d'Ostie, celui de Porto, et nous-même. Au premier, mort bientôt après, fut substitué l'évêque de Sabine. Cette commission n'a pas été changée sous notre pontificat ; elle a révisé toutes les écritures, complété le travail, amené la conclusion dernière. Nous avons enfin voulu que les membres du Sacré-Collége,

appelés à prononcer le jugement avec nous, émissent leur suffrage par un pli scellé, dans la pleine liberté de leur conscience. Louis IX, ce modèle des rois, cet humble et grand serviteur de l'Eglise, doit être élevé sur les autels. »

Décret pontifical. Leçon permanente.

12. Dans la bulle de canonisation, publiée sous forme d'encyclique le onze août, le jour même où la cérémonie avait eu lieu dans la magnifique chapelle des Frères Mineurs d'Orviéto, le Pontife expose en abrégé, mais avec une haute éloquence, les actes du nouveau Saint et quelques-uns de ses miracles. En terminant il s'écrie : « Qu'elle se réjouisse donc cette illustre maison de France de laquelle est né ce héros, ce monarque, qui restera sa plus pure illustration ! Qu'il se réjouisse ce peuple français, toujours si fidèle à Dieu, d'avoir eu pour chef un tel homme et de le garder pour protecteur ! Qu'ils tressaillent d'allégresse les prélats et le clergé si dignes de marcher à la tête de ce peuple ; les grands, les nobles et les chevaliers sur qui rejaillit la gloire dont le Saint inonda sa patrie ! Du consentement unanime de nos frères et de tous les évêques présents dans la capitale de la Chrétienté, dans la plénitude de notre pouvoir apostolique, nous avons inscrit le nom de Louis dans les diptyques sacrés, et nous fixons pour sa fête le lendemain de celle du bienheureux apôtre Barthélemy. C'est l'anniversaire de sa suprême lutte ici-bas et de son éternel triomphe là-haut[1]. » A la parole romaine ne craignons pas d'ajouter celle de l'historien national ; avec la Religion écoutons la patrie : « De là fut et doit être grande joie à tout le royaume de France, et grand honneur à tous ceux de sa lignée qui lui voudront ressembler en faisant le bien, et grand déshonneur à tous ceux du même lignage qui, par leurs bonnes œuvres, ne voudront pas l'imiter ; grand déshonneur, dis-je, à ceux qui feront mal ; on les montrera au doigt en disant que le saint roi dont ils descendent n'eût point commis cette faiblesse ou cette méchanceté[2]. » Bientôt après la canonisation, Philippe le Bel obtint du Pape la permission de transférer les reliques de son aïeul dans la Sainte-Chapelle,

[1] Ext. in Bullario, sub Bonif. VIII.
[2] JOINVILLE., *Hist. de S. Louis.*, CXLVII, 761.

dans ce merveilleux monument que lui-même avait érigé pour y recevoir les insignes de la Passion, afin qu'il y reposât au sein de sa capitale, en son propre palais, au milieu de sa famille, aux pieds du divin Crucifié, parmi tout ce qu'il avait aimé dans la vie et dans la mort. Le Pontife s'empressa de faire droit à la demande d'un prince qui, du moins en cette occasion, se montrait le digne fils de saint Louis. Il donna l'ordre à l'abbaye royale de Saint-Denis de remettre le dépôt sacré, mais en l'autorisant à garder dans sa glorieuse nécropole un notable fragment de ces mêmes reliques. La translation fut un pieux et splendide triomphe. C'est le roi qui voulut porter le corps, avec l'aide de son frère, dans tout le parcours et jusque dans les rues de Paris, comme son père et ses oncles, vingt-sept ans auparavant, l'avaient transporté, suivant en sens inverse le même itinéraire.

Sentence arbitrale du Pape sur le différend anglo-français.

13. Boniface VIII continuait cependant à travailler pour le bonheur de la France et du monde chrétien. Dès les premiers mois de l'année suivante 1298, il était en mesure de rendre la sentence arbitrale dont il avait assumé la responsabilité. Elle statuait en principe entre les deux rois une paix inviolable et perpétuelle. Pour arriver à ce but, chacun d'eux restituerait à l'autre ce qu'il aurait injustement ravi durant la guerre si déplorable et si désastreuse pour tous qui venait d'avoir un terme. Quant à l'objet précis de cette restitution, l'auguste arbitre se réservait le temps nécessaire pour l'examiner à loisir et prononcer en dernier ressort, à moins que dans l'intervalle n'intervînt une entente directe et spontanée. En vue de resserrer les liens qui devaient unir les deux royaumes dans l'intérêt de la chrétienté, était stipulée l'union des deux maisons royales[1]. Dans un délai déterminé, le roi d'Angleterre, veuf depuis quelque temps, épouserait la princesse Marguerite, sœur de Philippe le Bel son suzerain. La dot de la future reine est fixé à quinze mille livres tournois ; et le Pape promet les dispenses que lui seul peut accorder pour légitimer la décision de l'arbitre. Sous les mêmes conditions seront fiancés le jeune Edouard, héritier pré-

[1] Bonif., *Epist.*, iv, 132.

somptif de la couronne britannique, alors âgé de treize ans, avec la fille du roi de France, Isabelle, qui n'en a que sept. Ce dernier mariage, garantie de paix pour l'avenir, dans l'intention de Boniface, comme le premier l'était pour le présent, sera la cause d'une guerre séculaire[1], tout autrement féconde en malheurs que celle dont on arrêtait maintenant les ravages, mais par des complications que l'homme ne saurait prévoir. La question de la Gascogne et de la Guienne était sagement réservée, à raison des intérêts et des passions qui fermentaient encore. En attendant le moment propice pour une solution, le gouvernement provisoire en était remis aux officiers de la cour pontificale, en tête desquels fut placé Arnaud Roger de Comminges, qui succédait au saint évêque Louis d'Anjou sur le siége épiscopal de Toulouse. Rien ne paraissait oublié, et, chose assez rare, les contendants acceptèrent le compromis. Cette pièce garde les traces évidentes des mesquines restrictions imposées par les juristes français. Ce n'est pas comme Pape, c'est comme simple particulier, agrée d'un commun accord, que le Pontife prononce. Son jugement est néanmoins souscrit par la majeure partie du Sacré-Collége[2]; il part de Rome pour aller dicter des lois aux souverains de Londres et de Paris.

Albert d'Autriche concurrent d'Adolphe de Nassau.

14. « Comme Pape, non plus comme « amiable compositeur » et bénévole arbitre, Boniface enjoignait au roi des Romains le respect d'une trève dans laquelle il était virtuellement compris. L'ambition d'Albert d'Autriche, excitée par Philippe le Bel et secondée par les grands électeurs, conspirait avec la sagesse du Pontife, mais en dépassant et dénaturant sa pensée. L'archevêque de Mayence, le margrave de Magdebourg et le duc de Saxe donnaient l'exemple du mécontentement et préparaient celui de la révolte. Ils se disaient entre eux, selon l'historien de Colmar : « Adolphe n'est pas notre homme; il est dénué de biens, d'intelligence et d'amis. Le royaume, sous un tel chef, s'amoindrit et périclite. Il faut un

[1] Si l'union dont il s'agit ne causa pas d'une manière immédiate la guerre de cent ans, elle en fut le prétexte et l'origine, comme on le verra plus tard.

[2] Bonif., *Epist.*, iv, 445, 234.

changement. Envoyons au duc d'Autriche et proposons-lui d'être roi. Nous n'avons pas de meilleure résolution à prendre ; exécutons-la sans retard. » C'est ce qu'ils firent. Albert accueillit avec empressement une ouverture qui répondait si bien à ses désirs, et sur le champ envoya sonder les dispotions du Pape. Instruit de ces mouvements séditieux, menacé de perdre sa couronne, le roi recourut aussitôt à la même autorité, nous pouvons dire à la même protection. On ne saurait assez admirer l'attitude de Boniface et sa magnanimité dans cette alternative. S'il n'avait pas épargné les leçons au futur empereur dans la bonne fortune[1], il ne lui marchanda pas son appui dans le danger ; il entendait le convertir, non le perdre. A ses délégués, il répondit : « Ni le duc d'Autriche ni les princes électeurs ne pouvaient m'arracher de concessions en pareille matière. Ont-ils un écrit, s'autorisent-ils d'une parole, cela ne vient pas de nous. J'ignore leurs démarches. Dîtes hardiment au roi qu'il vienne me trouver, et je lui donnerai l'onction impériale[2]». Les trois électeurs nommés plus haut n'en poursuivaient pas moins la réalisation de leur projet. Ils se réunirent à Mayence, convoquèrent les habitants au son des cloches, déployèrent un grand appareil et montèrent à la primatiale. Là devant toute cette assemblée, se tournant vers l'autel, levant la main droite, ils jurèrent par le Dieu vivant d'exposer la véritable situation de l'Allemagne. Prenant alors la parole au nom de tous, le primat Gérhard s'exprima de la sorte : » Il y a plus de six ans, nous-mêmes, et par nous les autres électeurs du saint empire, nous élisions comme roi des Romains Adolphe de Nassau, ne connaissant pas un meilleur candidat à cette époque. Dans le temps qui suivit l'élection, Adolphe se conduisit sagement et répondit à nos espérances. Bientôt après, il repoussait les conseils des anciens pour se livrer à ceux de la jeunesse. Il n'a pas su gagner des amitiés capables de suppléer à ce qui lui manquait du côté de sa famille. Considérant cette pénurie, sans compter les autres défauts du prince que nous nous étions donné pour chef, nous en avons référé dernièrement

[1] Bonif., *Epist.*, iv, 418.
[2] Bonif., *Epist.*, vii, 5.

au Pape, le conjurant d'autoriser une seconde élection. Le Pape a fait droit à notre requête, assurent les délégués d'Albert, tandis que ceux d'Adolphe ont prétendu le contraire. » Nous savons qui disait la vérité. Cela n'empêchait pas l'électeur mayençais de continuer avec assurance : « En vertu des pouvoirs à nous remis, nous déclarons Adolphe déchu de la dignité royale et nous lui substituons Albert[1]. » Celui-ci campait hors des murs de la ville ; et, selon le programme concerté, on se porta vers sa tente, au chant du *Te Deum*. Ayant reçu la pourpre, il montait à cheval et rentrait dans la vieille cité germanique, accompagné des mêmes chants.

Lutte armée. Défaite et mort d'Adolphe.

15. Cette inauguration était le signal de la guerre civile. L'armée qu'Adolphe de Nassau préparait depuis longtemps contre une puissance étrangère, il dut l'employer contre un compétiteur. Elle était nombreuse et forte ; mais l'Autrichien ne se trouva pas au dépourvu. Ce n'est pas que son élévation eût le caractère d'un mouvement national ou d'une acclamation populaire ; on y voit plutôt une conspiration des grands : les peuples penchaient pour le prince assis déjà sur le trône. Malgré les désavantages de sa position et l'infériorité numérique de ses troupes, Albert accepta le combat, étant de ceux qui savent suppléer à la force par la ruse. Il avait donné l'ordre aux siens de ne point s'occuper d'abord des personnages secondaires et de diriger leurs coups contre celui qui marchait à leur tête. Lui mort ou prisonnier, on aurait promptement raison de tout le reste, la bataille était gagnée. Pour son compte, il parut en simple chevalier, tandis qu'un autre était revêtu de son royal costume. Celui-ci paya réellement de sa vie ce périlleux honneur, ce stratagème égoïste. Adolphe de Nassau ne songea pas à de telles précautions, s'engagea dans la bataille et combattit en roi. Il succomba sous le nombre. Son fils, qui ne voulut jamais se séparer de lui dans cette affreuse lutte, tombait au pouvoir des vainqueurs[2]. Le désastre était irrémédiable et l'usurpation triomphait. Peu de jours avaient suffi pour terminer une grande guerre. C'est le

[1] *Chron. Colmar.*, anno 1298.

[2] JOAN. VILLANI., *Istor. Fior.*, — MART. POLON., *Hist.*, IV. — STERO, WESTMONAST. EBERH., et alii apud CANIS. *Antiq. Lect.*, tom. I, p. 334.

2 juillet, non loin de Mayence, à Gelheim que s'était livrée la bataille décisive, et l'élection datait seulement du 23 juin. Le corps d'Adolphe fut enseveli dans l'abbaye de Rosembal ; après une courte lacune, le fils de Rodolphe de Halsbourg ceignait la couronne paternelle. Toujours prudent et soupçonneux, il estima qu'une seconde élection ne serait pas inutile ; il se fit de nouveau proclamer à Francfort, puis couronner à Aix-la-Chapelle. Sans perdre de temps, il se rendit à la diète qui devait se tenir à Nuremberg daus les premiers jours de novembre, pour y procéder au couronnement de la duchesse Elisabeth sa femme, et recevoir lui-même une quatrième fois les acclamations intéressées des grands vassaux de l'empire. Presque tous étaient là ; les hauts dignitaires remplirent leurs fonctions accoutumées, chacun avait son rôle dans la nouvelle cour. Le roi de Bohème, magnifiquement vêtu, couvert d'armes splendides, montant un cheval qu'on n'estimait pas moins de mille marcs, présenta la coupe d'or à la reine. Pour mieux affirmer sa sécurité, le roi distribua ses possessions héréditaires à ses trois fils, l'Autriche à Rodolphe, à Frédéric la Styrie, à Léopold la Carniole. Il se montra généreux envers le clergé, qui ne l'épargnait guère, sachant combien il importait d'avoir son adhésion [1]. Dès le mois d'août, après la cérémonie d'Aix-la-Chapelle, il s'était empressé d'envoyer une ambassade au Pape, dans la persuasion que les faits accomplis ne seraient pas repoussés comme de simples projets. Il ne connaissait pas encore Boniface : celui-ci déclara nul, inique et subversif ce qui venait de se passer en Allemagne.

§ III. PUISSANTE ÉQUITÉ DE BONIFACE VIII.

Orient, Rome, Italie, France, Sicile.

16. Il avait d'autres ambassadeurs et d'autres affaires sur les bras. L'Orient appelait toujours sa sollicitude ; le roi d'Arménie et le patriarche des Arméniens, cernés de toutes parts, en butte à des attaques incessantes, sur le point d'être exterminés par les Sarra-

[1] Hocsem., *Epit. Leodien.*, i, 2. — Ptolom. Luc., *Hist. Eccl.* xxiv, 37.

sins, jetaient au loin le cri d'alarme. Leurs délégués allaient implorer le secours des principaux monarques de l'Occident, des rois de France et d'Angleterre, ceux dont le souvenir, au milieu des plus grand désastres, restait debout en Asie. Le Souverain Pontife les appuyait par ses légats et ses lettres, cherchant à ranimer dans les cœurs le saint enthousiasme des croisades [1]. Il écrivait en même temps aux princes asiatiques pour les encourager et les soutenir. Les auxiliaires de l'Islamisme étaient toujours les discordes des Chrétiens. Entre le roi de Chypre et le grand-maître des Templiers, réfugié dans cette île, existaient de profonds dissentiments, qui pouvaient dégénérer en guerre ouvert. De ce côté, Boniface prodiguait encore les conseils et les supplications. Aux portes de Rome, les Colonna, ses implacables ennemis, se fortifiaient dans la citadelle de Préneste. Pour conjurer ce péril imminent, il fallait aussi déchaîner la croisade ; et le cardinal Mathieu, du titre de Sainte-Ruffine, était nommé légat à cet effet. Les droits et les immunités de l'Eglise subissaient en France, quand la paix venait à peine d'être rétablie, des atteintes auxquelles ne pouvait pas se résigner sans rompre le silence, sans protester énergiquement, le chef suprême de la Chrétienté. Sous prétexte de régales, Philippe le Bel détenait les revenus des évêchés de Poitiers et de Laon. Une somme considérable, ayant pour destination l'érection d'une école de théologie, selon les dernières volontés d'un prince de l'Eglise Romaine, tombait aux mains des agents du fisc, qui s'obstinaient à ne point la rendre. Boniface protestait de nouveau [2] : tout annonçait la reprise des hostilités à peine éteintes. L'autorité que le roi de France, un petit-fils de saint Louis, minait avec obstination par des mesures fiscales et des acheminements dissimulés, Frédéric de Sicile l'attaquait à front découvert. Toutes les prières et toutes les menaces étant demeurées sans résultat, Jacques d'Aragon, son frère, dut à la longue exécuter les engagements qu'il avait contractés envers le suzerain et le roi légitime ; force était de marcher résolûment contre l'usurpateur. Impossible de songer à délivrer la Terre-

[1] Bonif., *Epist.*, iv, 261, 271, 268.
[2] Bonif., *Epist.*, iv, 411.

Sainte, à secourir les chrétiens de Syrie, à relever le christianisme dans ces lointaines régions, tant que la Sicile, ce point de relâche ou de départ pour les saints pèlerinages, serait aux mains d'un implacable ennemi, d'un schismatique opiniâtre. L'expédition fut donc préparée.

Jacques d'Aragon exécute et trahit ses engagements envers le Pape.

17. Jacques lui-même se tenait prêt à la conduire, et le Pape avait mis à sa disposition, pour en couvrir les frais, les dîmes de ses provinces ibériques[1]. Avec lui devait commander le duc de Calabre, Robert, fils aîné de Charles II. Le royaume de Naples et celui d'Aragon réunissaient une flotte de soixante-dix trirèmes parfaitement équipées, que dirigeait en sous-ordre le célèbre marin, Roger de Loria. Il est à croire que son complice Jean de Procida faisait partie de l'expédition. Les terribles conspirateurs avaient-ils oublié les Vêpres siciliennes ou voulaient-ils les expier? Nous le verrons tout à l'heure. Chrétiens au fond, en dépit de leur exaltation politique ou nationale, ils ne pouvaient être indifférents aux avantages spirituels accordés à l'armée qui combattait pour la cause de l'Église. Réconciliés l'un et l'autre avec la Papauté, ils n'entendaient pas retomber sous l'anathème. Un légat pontifical, l'évêque nommé de Salerne, était monté sur un vaisseau royal, accompagné de plusieurs prêtres ayant mission d'absoudre les mourants et de leur appliquer les indulgences. Rien n'avait ébranlé l'obstination de Frédéric, ni les armes temporelles, ni le glaive de la Religion. La bataille navale s'engagea le 2 juillet 1299, avec un acharnement incroyable, et la victoire se déclara bientôt pour les assaillants. Ce fut pour les Siciliens un complet désastre. Le nombre des morts ne saurait être calculé d'après les histoires contemporaines. Celui des prisonniers, elles l'évaluent à six mille. Vingt-deux trirèmes restèrent au pouvoir des vainqueurs, et dans le nombre, celle que montait Frédéric[2]. Comment ne fut-il pas prisonnier lui-même? A cela pas d'autre explication que les connivences de famille et les complicités de parti. Elles se trahirent d'une

[1] Bonif., *Epist.*, v, 208.

[2] Joan. Villani., *Stor. Fior.*, viii, 29. — Surit., *Annal. Hisp.*, v, 45. — Summont., *Hist. Nevpol.*, lib. III. — Fazel., *Decad.*, ix, 3.

manière indubitable dans la conduite des vainqueurs. Au lieu de descendre à terre, ce qui certainement eût suffi pour rétablir l'obéissance, renverser l'usurpation et reconstituer le royaume des Deux-Siciles, Jacques d'Aragon, content de ce stérile triomphe, ramena la flotte dans sa patrie, et laissa les Napolitains seuls en face d'un adversaire que ce bonheur inespéré, succédant tout à coup à cette catastrophe, allait rendre plus insolent et plus fort. Abandonné par son gendre, Charles II ne le fut pas par ses deux fils, dont le courage semble rappeler celui de leur grand-père. Ce n'est ni sans douleur ni sans indignation que le Souverain Pontife vit échouer ses projets et tomber ses espérances ; il n'épargna nullement les reproches à l'Aragonais et ne désespéra pas de son œuvre[1]. D'un autre côté cependant, il fallait prévenir d'imprudentes attaques, qui pouvaient amener une ruine absolue.

Revers des Napolitains. Les Colonna défaits. Préneste rasée

18. Philippe de Tarente, le second des princes angevins, se disposait à porter la guerre en Sicile, pour y tenter à lui seul le sort des combats. Il n'avait pas moins de quarante trirèmes, mais les troupes de débarquement laissaient trop à désirer sous le rapport du nombre, de la cohésion, et de l'esprit qui les animait. Boniface écrivit au père, le conjurant et le sommant d'empêcher par tous les moyens une semblable entreprise[2]. Soit que l'injonction fût arrivée trop tard, soit que la présomption de la jeunesse eût étouffé la voix de la raison, le prince débarqua dans l'île, obtint d'abord quelques succès, et finit par essuyer une entière défaite. Son armée lâcha pied dès le commencement de l'action ; victime de son imprudence et de son courage il fut fait prisonnier : et pas une main amie ne vint briser sa chaîne. Son frère Robert, ayant marché sur ses traces, se montra moins imprudent ou plus heureux : il s'empara de plusieurs places, de Catane en particulier, fit alliance avec un lieutenant de Frédéric ; mais tout cela ne pouvait pas aboutir à la conquête du royaume. Le trésor de Charles II était depuis longtemps à sec. Accablé de dettes, le roi n'avait pas même pu se libérer en aliénant les joyaux et les pierreries de la couronne : il restait le

[1] Bonif., *Epist.*, vi, 74.
[2] Bonif., *Epist.*, v, 48, 49, 51, 54.

débiteur du Pape pour une somme de seize mille onces d'or. Boniface lui-même avait en ce moment à soutenir une véritable guerre, suscitée par les Colonna. La ville de Préneste, dont les habitants s'étaient déclarés en leur faveur, donnait asile à tous les auxiliaires qui leur venaient des divers points de l'Italie, surtout aux mécontents de Rome et des provinces voisines. C'était un camp retranché qui menaçait à tout instant la puissance pontificale, un incandescent foyer, d'où logiquement, par la nature même des choses, ne devait pas tarder à jaillir un effroyable incendie. Cette continuelle menace compromettait d'ailleurs le repos du monde chrétien, jetait l'alarme dans la capitale, entravait le gouvernement de la Papauté, mettait en péril la personne même du Pape : celui-ci décréta l'extinction de ce foyer, la destruction de cette nouvelle Carthage ; le mot du vieux Caton reparaît dans la sentence pontificale. Il commença par retirer à Préneste son siége épiscopal et son titre cardinalice, tout ce qui faisait la grandeur de la petite cité. Il déclarait la communauté dissoute, en la dépouillant de ses droits municipaux. Il donna l'ordre enfin de raser les maisons avec la citadelle[1]. L'ordre fut exécuté. Par une réminiscence biblique, la charrue passa, le sel fut répandu sur le sol de la ville ingrate et rebelle. Les Colonna disparurent une seconde fois ; un moment on perdit leurs traces : Philippe le Bel saura les retrouver. Dans la sentence et l'exécution était exceptée la cathédrale, dédiée à saint Agapet. Elle fut conservée pour une autre ville, bâtie sur un point opposé, devant recueillir les honneurs ecclésiastiques et les avantages temporels de la ville maudite ; celle-là reçut le nom de Cité papale, qu'elle ne garda pas longtemps.

Izarn de Carcassonne nonce en Danemark.

19. S'il savait exercer la justice, parfois même avec trop de rigueur, Boniface ne savait pas moins exercer la miséricorde. On se souvient qu'au début de son pontificat il avait envoyé comme nonce apostolique en Danemark l'archiprêtre de Carcassonne Izarn, son chapelain, pour réprimer les désordres existant dans ce royaume, s'opposer aux sacriléges et tyranniques excès du roi, briser les

[1] Bonif., *Epist.*, v, 412, 377.

chaînes du primat de Lund, victime de cette tyrannie. Il écrivit à son courageux légat, qui, pour vaincre les résistances, s'était armé de l'excommunication et de l'interdit, lui signifiant que le coupable et ses principaux complices, notamment son frère Christophore, le plus compromis de tous, témoignaient un repentir sincère ; que le moment était donc venu de leur pardonner et de lever les censures. Il ne suffisait pas cependant que les Danois excommuniés se fussent adressés à Rome ; ils devaient demander leur réhabilitation au représentant direct du Pontife Romain : et le nonce, avant d'obtempérer à leur requête, devait aussi, de son côté, leur imposer une juste pénitence, s'assurer de leurs dispositions, pourvoir à la liberté de l'Église, exiger une réparation éclatante envers l'archevêque opprimé, prendre enfin de sérieuses garanties, pour la bonne administration et la sécurité des peuples. Le Vicaire de Jésus-Christ étendait, dans les mêmes conditions, sa paternelle indulgence sur les ecclésiastiques tombés dans l'irrégularité pour avoir méconnu ses ordres. Il allait encore plus loin dans une seconde lettre[1] au même légat, en lui permettant de légitimer le mariage contracté par l'impétueux Danois avec la fille du roi de Suède Birger II, la princesse Ingelburge, sa parente au quatrième degré. Soumis à l'Église, il obtint aisément la faveur de faire célébrer les saints mystères, avec les restrictions imposées de tout temps par les lois canoniques, pour lui-même et sa cour, dans toutes les parties de ses domaines qui resteraient frappées d'interdit. Malgré ses aberrations et ses fautes, Eric VIII nous apparaît, dans le lointain des âges, comme un roi foncièrement chrétien. L'Esthonie, qui dépendait alors de sa couronne, était encore exposée aux incursions des païens du Nord, ses anciens maîtres, qui n'avaient jamais désespéré de la ressaisir et d'y relever les autels des idoles[2]. Nous le voyons constamment lutter contre les envahisseurs, plus dans l'intérêt du christianisme que dans celui de la royauté. Le Pape lui venait en aide, en stimulant par ses exhortations le zèle religieux et patriotique du métropolitain de Riga, des

[1] Bonif., *Epist.*, v, 557, 558.
[2] Cranz., *Hist. Daniæ.*, vii, 25.

autres évêques et de tout le clergé. Chacun est mis en demeure de seconder par tous les moyens en son pouvoir la sage politique et les généreux efforts du monarque. Celui-ci voudra bientôt, pour le bien de son royaume héréditaire, récompenser le légat Izarn en le nommant archevêque de Lund et primat de la Scandinavie. Boniface désapprouve cette nomination, pour des considérations faciles à comprendre ; il se chargera de récompenser lui-même Izarn, en lui donnant le siége épiscopal de Salerne.

Boniface pourvoit au sort de la Hongrie

20. La situation où se trouvait engagée la Hongrie n'était pas moins déplorable que celle d'où sortait le Danemark ; elle était plus périlleuse. Nous pouvons en juger par les plaintes qu'elle arrache à Boniface VIII écrivant à l'archevêque élu de Strigon : « Quand nous portons nos regards sur ce royaume, jadis si florissant et si glorieux, que tant de liens unissent à ce siége apostolique, nous ressentons une douloureuse terreur. Tout semble présager sa ruine, et dans sa puissance et dans sa foi. Si Dieu n'opère un miracle, si nous ne devenons pas les instruments de son amour, comment espérer la résurrection de ce peuple catholique ? Aux anciens revers s'ajouteront de nouveaux désastres. Il est entouré de schismes et d'hérésies ; les barbares sont toujours à ses portes, également insatiables et cruels, en présence de la dévastation même ! Ces populeuses contrées seront bientôt un morne désert, sans un coup soudain de la Providence. Les champs sont abandonnés ; à peine quelques villes, assises à l'écart comme la fille de Sion, restent dans la solitude. Combien leur population n'est-elle pas amoindrie? Beaucoup de leurs habitants reposent dans la tombe ou gémissent dans la captivité. A ce spectacle, la désolation envahit notre cœur, nous ne pouvons retenir nos larmes. » Ne dirait-on pas Jérôme ou Salvien pleurant sur le malheur des Gaules et la chute de l'empire romain ? Mais le Pontife, loin de conclure au désespoir, jette en terminant un cri de résolution et de courage : « Il faut arrêter le cours de ces maux. C'est à nous qu'il appartient d'y porter remède. Levons-nous, et rendons à ce royaume sa splendeur passée, en y ravivant le sentiment catholique, l'ardeur des saints combats, l'attachement à l'Eglise romaine. » Les ennemis

du dehors, les Tartares eux-mêmes, n'étaient pas les plus dangereux pour la Hongrie ; elle avait surtout à redouter les discordes intestines. Deux rois se disputaient le souverain pouvoir, depuis Ladislas IV, avec qui s'était éteinte, dix ans auparavant, la descendance masculine de saint Etienne. Un arrière petit-fils d'André II par les femmes, surnommé le Vénitien, du lieu de sa naissance, après avoir été le compétiteur de Charles Martel, fils d'une sœur de Ladislas, la reine Marie de Naples, l'était maintenant de l'unique héritier de ce même Charles, enlevé par une mort prématurée. L'enfant royal, connu dans l'histoire sous le nom de Charobert, abréviation de Charles Robert, était encore trop jeune pour faire valoir ses droits à la couronne paternelle ; il n'avait que onze ans. L'habile et ferme protection du Pape lui tint lieu d'une victorieuse armée. Boniface décida que le titre resterait à l'enfant, avec l'espérance, et qu'André le Vénitien gouvernerait en attendant le royaume, avec tous les droits inhérents à la royauté moins la royauté même[1]. Cette transaction sauvegardait le présent, dans de telles conjonctures, et préparait un meilleur avenir. Elle fut sanctionnée par les censures ecclésiastiques ; et deux magnats qui s'étaient révoltés, sous prétexte ou dans le but réel d'inaugurer immédiatement le roi légitime, encoururent l'excommunication, dont ils ne furent relevés que par un sincère retour à l'obéissance.

Il tend à l'Ecosse une main secourable.

21. L'usurpation, enrayée sur ce point, absorbait un autre fief du Saint-Siége et détruisait la liberté d'une nation, en supprimant son autonomie. Edouard 1er d'Angleterre était au moment d'achever la conquête de l'Ecosse, dont il se prétendait le suzerain. Après ses étonnantes victoires pour l'honneur et l'indépendance de sa patrie, Wallace venait de succomber à Falkirk, où vingt-mille Ecossais étaient morts pour la même cause. Il n'avait abandonné qu'à la dernière extrémité le funèbre champ de bataille, se dérobant aux mains des vainqueurs. Pendant six ans encore, il devait inquiéter la fière Albion par ses exploits soudains et sa seule exis-

[1] Bonif., *Decretal.*, II, 9.

tence. Il changeait d'asile à tout instant, il errait à travers les marais et les montagnes[1], menant la vie d'un vagabond, disent les historiens anglais, d'un héros, affirment les traditions écossaises. Sans l'appeler à leurs délibérations ni l'avouer pour auxiliaire, ne voulant pas l'avoir pour chef à raison de son humble naissance, mais bénéficiant de son renom et de la vague terreur qu'il inspirait, trois nobles personnages, William Lamberton, archevèque de Saint-André, Robert Bruce, comte de Carrick, que d'anciennes alliances rattachaient de loin à la famille royale, et John Comyn, dont le père avait combattu sous la bannière nationale, formèrent une sorte de triumvirat et se constituèrent en conseil de régence, toujours au nom de Baliol, qui ne cessait à l'heure même de multiplier les génuflexions et les renoncements devant le roi d'Angleterre. Sentant le danger de leur situation, les triumvirs tournèrent les yeux vers Rome ; dans les difficultés et le malheur, ils renouvelèrent une démarche dont Wallace avait déjà pris l'initiative, au temps de ses succès : ils conjurèrent le Pape de revendiquer ses droits de suzerain et de défendre l'Ecosse contre celui qui les usurpait. Boniface ne demeura pas sourd à leur prière ; il écrivit sur le champ au monarque anglais : « Nous n'ignorons pas, mon fils, nous savons par une heureuse et longue expérience quel dévouement filial, quelle prompte obéissance, quel amour constant vous professez pour l'Eglise Romaine. Aussi ne pouvons-nous pas douter que vous n'accueilliez nos paroles avec une entière soumission. Il est de notoriété publique, vous ne sauriez ni l'ignorer ni le contester, que le royaume d'Ecosse, dès les temps les plus reculés, est un fief immédiat du Saint-Siége, et que dès lors il n'appartient nullement à la couronne britannique. Rien n'autorise vos prétentions ; elles impliquent une évidente iniquité. Quand votre père d'illustre mémoire, le pieux Henri III, dans ses démêlés et ses guerres avec le comte de Montfort Leicester, demanda secours au roi d'Ecosse Alexandre III, son gendre, il reconnut et déclara par lettres patentes qu'il réclamait, non un service féodal, l'acquit

[1] Westmonast., *Flor. Hist.*, anno 1299.

d'une dette, un acte de subordination, mais une pure grâce de parent et d'ami. Quand dans la suite vous-même désiriez voir aux fêtes de votre couronnement le même roi, votre beau-frère, n'eûtes-vous pas soin de renouveler une déclaration identique et non moins solennelle. ?

Iniques prétentions de l'Anglais. Energie pontificale

22. « En vous prêtant serment pour les seigneuries de Tyndale et de Penrith, situées en Angleterre, n'a-t-il pas protesté qu'il vous faisait hommage comme l'un des barons anglais, nullement comme roi d'Ecosse ? et cet hommage ainsi restreint, fait devant une nombreuse assemblée, ne l'avez-vous pas accepté sans réclamation d'aucune sorte ? Vous ne sauriez non plus avoir oublié qu'à la mort d'Alexandre, on ne vous a point tenu pour suzerain ; que vous n'avez eu ni la tutelle de sa fille Marguerite ni le gouvernement provisoire de ses états. Un conseil élu parmi les grands du royaume fut chargé de cette double fonction, tandis que vous gardiez toujours le silence, n'ayant pas d'opposition à former. Dans le projet de mariage et les fiançailles contractées entre cette même Marguerite, encore une enfant, et l'héritier de votre couronne, les seigneurs écossais ne donnèrent leur consentement, jugé nécessaire, que sur un engagement signé par vous, et d'après lequel leur royaume conserverait son indépendance, reviendrait au plus proche héritier, selon les lois traditionnelles, dans le cas où la princesse mourrait sans postérité. » Assurément la démonstration est surabondante ; elle est cependant appuyée par d'autres considérations, que nous pouvons négliger comme inutiles, et pour nous dénuées d'intérêt. Le Pontife conclut par une sommation formelle à l'injuste envahisseur de rentrer dans ses domaines, de remettre en liberté les évêques de Sodor et de Glascow, tous les dignitaires ecclésiastiques ou séculiers qu'il retient dans les chaînes, de porter au tribunal romain ses revendications et ses plaintes, sans prévenir le jugement par la force brutale des armes. Non content d'écrire directement au roi, Boniface adressa le double de cette lettre à l'archevêque de Cantorbéry [1], avec injonction sous peine de suspense

[1] BONIF., *Epist.*, V, 145, 146.

de la présenter lui-même sans retard, en l'appuyant de toute son influence personnelle et primatiale. Chose qui ne s'explique pas seulement par la difficulté des communications et les troubles de la guerre, mais où l'on peut voir aussi les soupçonneuses précautions de la politique anglaise, le rescrit pontifical mit près d'un an à passer la frontière. Le courageux primat ne perdit pas un jour après l'avoir reçu. Malgré tous les obstacles, il prit aussitôt le chemin du Nord. Edouard était en Ecosse, et les Ecossais, refluant derrière son armée, occupaient les pays intermédiaires. Ce fut à travers bien des fatigues et des dangers, au bout de six semaines, comme le roi se repliait vers le Midi pour rétablir la base de ses opérations, que le délégué du Pape put accomplir son mandat. Les barons réunis entendirent la lecture de la lettre, Edouard ne voulant pas être seul à subir ce rude coup et la responsabilité d'une réponse. Il demanda même du temps pour délibérer, et, pour une délibération de cette importance, il convoqua le parlement dans la ville de Lincoln. Les hostilités furent suspendues par un armistice, que sollicitait en ce moment le roi de France en faveur de ses anciens alliés, mais que détermina surtout l'attitude du Souverain Pontife.

Orgueilleux et ridicule manifeste de Lincoln.

23. Ce ne fut qu'un répit, et d'assez courte durée, l'invasion et la conquête allaient reprendre leur cours. L'Angleterre ne manquait pas de juristes, quelques-uns pouvaient rivaliser, par leur astuce, avec les conseillers ordinaires de Philippe le Bel. Ils dictèrent la misérable réponse du parlement de Lincoln à ce qu'ils appelaient les insolentes prétentions de la curie romaine. L'orgueil national aidant, ils firent décider que le Pape n'était pas accepté pour juge dans une semblable question. Au moyen de légendes fabuleuses et de mauvaises raisons, ils essayaient d'établir la suzeraineté de leur roi sur la nation écossaise. Elle remontait tout simplement à l'époque de Samuel, onze ou douze cents ans avant le christianisme, alors que le troyen Briton s'était emparé des îles britanniques, et, d'après eux toujours, avait bâti Trinovent, qui donna naissance à Londres. Voilà certes une respectable antiquité. Les droits du Saint-Siége ne pouvaient soutenir la comparaison,

puisqu'ils dataient tout au plus de Constantin. A ces fictions romanesques, ils ajoutaient des faits plus récents, mais non moins imaginaires. Leur dernier argument, quoique reposant sur un acte incontestable, était d'une égale valeur : Baliol avait reconnu la suzeraineté de l'Angleterre, avant d'abdiquer son titre de roi. Comment ces ingénieux légistes ne s'apercevaient-ils pas que la seconde concession anéantissait la première? Devant quels abaissements ou quelles palinodies reculait donc le malheureux prince? Mais, s'il avait à certains égards le droit de s'abaisser lui-même et de se spolier, avait-il celui d'aliéner l'indépendance et l'autonomie de son royaume? Dans ce même temps où sur ses défaillances antérieures on forgeait les chaînes de sa patrie, il obtenait que les siennes fussent brisées. Laissant son fils enfermé dans la tour de Londres, il signait l'engagement d'aller vivre partout où l'ordonnerait son vainqueur, serait-ce en Ecosse, et jurait de ne plus troubler la paix, de ne jamais aspirer au trône [1]. Rien n'était aisé comme de réfuter le manifeste des barons d'Angleterre. Les régents écossais n'y manquèrent pas. Ils opposaient d'abord légende à légende: c'est la princesse égyptienne Scota, fille des Pharaon, qui les avait anciennement délivrés de la domination étrangère, en donnant son nom à la libre et noble race des Scots. Après avoir payé ce léger tribut à la fiction populaire, ils rentraient pleinement dans le domaine de la vérité. La thèse du Pape, déjà si clairement démontrée, était entourée de nouvelles lumières. Ils se déclaraient une fois de plus ses vassaux, et le suppliaient de ne point les abandonner dans de telles conjonctures. Que pouvait une autorité désarmée, si ce n'est protester avec énergie contre les envahissements du despotisme et pour la liberté de ses enfants ? Le Père ne faillit pas à sa mission ; sur sa mémoire ne saurait retomber le triomphe de l'iniquité.

[1] Ext. in Archiv. Molis Adrianæ et Lib. Privil. Rom. Eccl. tom. II, p. 288.

§ IV. LES DEUX FOYERS, JÉRUSALEM ET ROME.

Eglises opprimées en France.

24. Celui qui tenait l'épée de la France aurait pu l'empêcher; il le devait pour l'honneur de sa couronne et de sa parole : il ne le voulut pas. Loin de seconder le Souverain Pontife, il ne perdait guère une occasion de l'attrister et de le blesser. Les Eglises subissaient les plus odieuses exactions, en vertu de coutumes ou de lois tombées en désuétude, interprétées par la convoitise et la tyrannie, quelques-unes même n'ayant jamais existé. Les plaintes arrivaient de toutes parts à Rome contre les agents de la royauté, contre le roi lui-même, dont la main se retrouvait partout. Un membre de la famille royale, le comte Robert d'Artois, étendait arbitrairement sa domination sur le diocèse et la ville de Cambrai, qu'il arrachait à la puissance épiscopale. Il recevait aussitôt une sévère admonestation, dans laquelle le Pape, tempérant la sévérité par la douceur, l'obligeait en définitive à restituer les biens usurpés, à respecter la justice, le nom qu'il portait, le sang qui coulait dans ses veines, s'il ne voulait pas être mandé devant le tribunal romain et contraint par l'anathème [1]. Le siège de Reims étant vacant, c'est le roi qui s'était emparé des revenus de cette église, comme d'un dépôt dont il devait compte au titulaire qui serait nommé, selon la fameuse Régale, source de tant de spoliations et d'abus. Après une longue vacance, est canoniquement élu Robert de Courtenai qui joignait l'éclat du mérite, du savoir et des mœurs, à celui de la naissance. Son parent Philippe le Bel s'approprie tout, sans explication et sans prétexte. On dirait un défi ; cet homme accumule les tempêtes qui vont éclater. Boniface ne garde pas le silence ; il rappelle le monarque au devoir, plutôt que de trahir le sien [2]. Les menaces succèdent aux admonestations demeurées inutiles ; elle n'auront pas un meilleur résultat. Si l'antique et puissante métropole qui symbolisait les destinées de la monarchie, n'était pas mieux respectée par le monarque, on ne sera pas étonné qu'une petite et

[1] Bonif., *Epist.*, v, 345.
[2] Bonif., *Epist.*, v, 551, 552.

récente cathédrale comme celle de Pamiers éprouvât des vexations plus graves encore. Le comte Roger de Foix, revenant à ses prétentions, s'était emparé de la ville, malgré le droit évident et la vigoureuse résistance de l'évêque Saisset. Boniface n'entendait point laisser son œuvre imparfaite ; il obligea le seigneur pyrénéen à lâcher prise, en admettant cependant une transaction qui garantissait le pouvoir spirituel et temporel du prélat, sans détruire absolument celui du comte. L'accord ne durera pas longtemps.

Œuvre de pacification accomplie par le Pape.

25. Des usurpations de même nature se produisaient en Italie, et mettaient le Pape en demeure d'intervenir avec moins de ménagements. L'église de Ravenne était opprimée et spoliée par deux tyrans, Azzo et François, marquis d'Este. Un légat leur fut envoyé, qui les contraignit à restituer les biens dont ils avaient dépouillé cette église, à respecter sa juridiction, à se prosterner devant le Souverain Pontife [1]. C'était beaucoup. Restait une chose plus difficile : la paix à rétablir entre Modène et Bologne, qui se disputaient avec acharnement des places fortes appartenant à celle-là, mais nécessaires à celle-ci ; entre Venise et Gênes, dont les funestes compétitions avaient si longtemps ensanglanté les mers ; entre Gênes et Pise, divisées par les factions autant que par les intérêts. La seconde, qui se sentait près de succomber dans cette effroyable lutte, depuis l'extinction des Hohenstaufen et son désastre à la Melloria, venait d'implorer l'intervention et l'arbitrage du Souverain Pontife [2]. Durant cette seule année 1299, celui qui représentait sur la terre le Prince de la paix fut assez heureux pour opérer cette triple réconciliation. Aucun Pape n'avait jamais obtenu peut-être un pareil succès ; aucun ne déploya sans doute plus d'habileté, de courage, de dévouement et de patience dans cette œuvre de pacification, que la Papauté poursuit à travers les générations et les siècles. C'est ce qu'il ne faudra pas oublier, en présence des événements qui se préparent, et que la passion travestit encore de nos jours. La cité gibeline n'eut point à se plaindre de l'arbitre auquel elle s'était confiée : il eut pour elle, pour ses malheurs et

[1] Bonif., *Epist.*, v, 347, 423.
[2] Joan. Villani., *Stor. Fior.*, viii, 28, 30.

son repentir, de paternelles attentions, une sollicitude spéciale. Le trésor de Pise était absolument épuisé ; pas un florin dans ses caisses : il accorda la permission ou plutôt il intima l'ordre au clergé de subvenir aux besoins de la république, en y consacrant une partie notable de ses revenus. Il voulut même donner à cette ville un archevêque de sa main, aussi recommandable par la sainteté que par la science, le P. Jean, de l'Ordre de Saint-Dominique, pour remplacer Théoderic, qu'il appelait de ce siége aux honneurs du cardinalat.

Livonie, Chypre, Tartarie d'Asie

26. Boniface apaisait les discordes et tâchait d'y remédier, non-seulement dans les contrées voisines, mais dans les lointaines régions. En Livonie, au milieu d'une chrétienté nouvelle, sous les regards et les menaces de l'antique idolâtrie, les chevaliers teutoniques secondaient mal l'épiscopat, ou l'entravaient dans sa mission civilisatrice : il leur enjoignait de venir à son tribunal, par les délégués de l'Ordre, dans les six mois qui suivraient la réception de sa lettre, réfuter les accusations dont ils étaient l'objet, ou réparer leur incompréhensible conduite. L'archevêque de Riga recevait la même injonction pour lui-même et ses suffragants. S'ils ne pouvaient se rendre en personne, ils enverraient des représentants dignes de toute confiance et qu'ils couvriraient de leur responsabilité [1]. Le Chef suprême de l'Eglise avait résolu de couper court au mal, en instruisant à fond la cause ; il n'entendait pas que les exploits des héros, la parole des missionnaires et le sang des martyrs fussent stérilisés par d'infimes querelles intestines, que d'égoïstes dissentiments ou des questions secondaires missent en péril les conquêtes réalisées. Guide et gardien de la civilisation chrétienne, il en maintenait ici le drapeau, dans une carrière toujours ouverte. Ailleurs il tentait de le relever. En Chypre, avant la fin de cette même année, il parvenait à dissiper les mutuelles défiances, à réconcilier avec le roi les vaillantes milices du Temple et de l'Hôpital, espérant aplanir ainsi les voies de la Terre-Sainte [2]. Il envoyait dans la Haute-Asie, ce qui n'était nullement perdre de

[1] Bonif., *Epist.*, iv, 430 ; v, 56.
[2] Bonif., *Epist.*, v, 234, 182.

vue Jérusalem, des milices d'un autre genre, pour y porter, non le feu de la guerre, mais le flambeau de la vérité. Parmi les Tartares répandus dans ces immenses contrées, beaucoup aspiraient à l'Evangile ou l'accueillaient avec bonheur. Celui qui régnait dans la Perse et que les historiens appellent Cassan, protégeait ouvertement le christianisme, s'il ne l'avait pas encore embrassé pour son propre compte [1]. Répondant enfin aux appels désespérés du roi d'Arménie dont nous avons exposé la situation critique, il se disposait à marcher vers l'Occident contre le soudan de Babylone ou d'Egypte, Mélec-Nazer, qui tenait sous le joug la Palestine et la Syrie. Cassan, ayant fait sa jonction avec les Arméniens et les Géorgiens, se trouvait à la tète d'environ deux cent mille cavaliers, les plus redoutables et les mieux montés qui fussent alors au monde. Nous lisons ce chiffre, invraisemblable au premier abord, dans l'historien Jean Villani, qui le tenait d'un voyageur florentin revenu d'Asie. Nous le voyons également dans saint Antonin, le célèbre archevêque de Florence, et dans l'écrivain oriental, Ayton, prince de Curchi, qui nous a déjà fourni de si précieux renseignements sur les révolutions asiatiques dans les temps que nous parcourons [2].

Expédition et victoire de Cassan pour les chrétiens.

27. Son récit de cette expédition gigantesque présente un intérêt à part, comme tableau d'une race et d'une époque. Il n'est pas indifférent aux destinées de la religion, ce qui nous autorise à le résumer. Informé par ses émissaires de la formidable invasion qui le menaçait, Mélec-Nazer n'était pas resté dans l'inaction ; il avait réuni de son côté cent mille hommes de cavalerie, Egyptiens et Syriens, accompagnés d'une multitude innombrable d'hommes à pied, arbalétriers et sagittaires, qui compensaient l'inégalité, s'ils ne faisaient pencher pour lui la balance. Suivant la route de Bagdad et s'enfonçant dans le désert, le Khan tartare atteignit en peu de jours une ville appelée Mamès et située au cœur de la Syrie, qui devait être sa première conquête. Comme il se disposait à l'assiéger, il apprit que le Soudan venait la défen-

[1] Cf. tom. XXIX de cette histoire, p. 614.

[2] JOAN. VILLANI., *Istor. Fior.*, VIII. 35. — S. ANTONIN. III, 8. — SANUT. III, 2. — AYTON, *Hist. Orient.*, cap. 41.

dre. Changeant aussitôt de résolution, il se porte rapidement à la rencontre de l'ennemi ; la soudaineté d'une bataille lui sourit tout autrement que les inévitables lenteurs d'un siége. Il asseoit son camp dans une oasis où des prairies verdoyantes promettent à ses chevaux la nourriture et le repos nécessaires, après tant de marches forcées. Dans son entourage est un émir sarrasin, qui prétend avoir quitté l'Egypte pour se dérober à la vengeance du Soudan. Le transfuge n'est qu'un espion fanatique ou soudoyé ; il trahit son nouveau maître et dévoile à l'Egyptien tous les plans du Tartare. Mélec-Nazer avait résolu d'attendre les envahisseurs dans une position habilement choisie et solidement retranchée. Sur l'avis du traître, il se jette en avant, espérant une facile victoire contre des ennemis harassés et qu'il pense surprendre. Double illusion dont il ne tarde pas à revenir. Averti par ses sentinelles, Cassan monte à cheval, abrégeant la halte, avec les moins fatigués des siens. Les ennemis sont en présence ; ils ne sauraient éluder le combat. Par une manœuvre insolite, le Khan ordonne à ses compagnons de mettre pied à terre, de disposer leurs chevaux comme un mobile rempart, et d'accabler la cavalerie mahométane d'une nuée de flèches barbelées, que les adversaires dès lors ne pourront pas renvoyer à leur adresse. Les Sarrasins se sont précipités, et les premiers roulent abattus devant la citadelle vivante. Emportés par leur impétuosité, les autres viennent s'abattre à leur tour sur les corps de leurs frères. Le Soudan se dégage de cette horrible mêlée, rallie ses cavaliers et bat en retraite. Cassan s'est élancé de nouveau sur son coursier, les Tartares restés en arrière l'ont rejoint : à leur tête, il se précipite comme un lion à la poursuite des ennemis, et disparaît dans l'épaisseur de leurs bataillons. C'est un homme petit, de chétive apparence ; il frappe des coups de géant. Le carnage se continue jusqu'à la nuit close ; et le lendemain, on voit le désert jonché de cadavres. Ceux des musulmans n'étaient pas les seuls. Leur chef n'avait abandonné le champ de bataille qu'après avoir fait essuyer aux vainqueurs de nombreuses et sensibles pertes. Escorté par les Bédouins, il courait vers l'Egypte, substituant aux

chevaux épuisés, les infatigables dromadaires, ne s'arrêtant ni la nuit ni le jour ; il évitait de la sorte la mort ou la captivité. Dès avant l'aurore, mais déjà trop tard, quarante mille cavaliers étaient lancés sur ses traces, commandés par un lieutenant du Khan et par le roi d'Arménie. Ils devaient s'arrêter à Gaza, pour attendre le Khan lui-même ou de nouvelles instructions. Bientôt le roi fut rappelé ; au lieu de continuer sa marche vers Babylone ou le Caire, Cassan avait résolu de se diriger sur Damas, avec le gros de son armée, dans le but d'occuper cette capitale de la Syrie.

Cassan à Damas. L'Occident immobile.

28. Écoutons maintenant l'historien lui-même : « Moi-frère Ayton étais présent à la bataille et suivais tous ses mouvements. Or, je déclare n'avoir jamais vu, ni même ouï rien de comparable à ce que le chef des Tartares accomplit dans une seule journée. Il s'élevait du coup au rang des guerriers les plus célèbres, comme aussi les plus généreux. Sa nation racontera ses vertus dans toute la suite des siècles. Le camp des Égyptiens renfermait d'incalculables richesses ; l'Arménien en rapportait autant de Gaza, qui s'était rendue sans résistance : Cassan les distribua toutes à ses soldats, ne gardant qu'une épée. Après cinq jours de relâche, il prenait la route de Damas. A son approche, les Damascènes, saisis de terreur, ouvrirent les portes et remirent au conquérant les clefs de leur ville. Il accueillit les délégués avec une bonté qui ne leur causa pas moins de surprise que de joie, leur engagea sa parole qu'il ne serait fait aucun mal à leur antique cité, dont il voulait faire une de ses capitales, n'imposa pas de tribut, demanda seulement des vivres, qui furent abondamment procurés, déploya ses tentes sur les rives du Barady[1]. » A ces courses prodigieuses succédait l'immobilité. Là s'écoulèrent plusieurs semaines ; mais cet arrêt prolongé semblait moins un repos dans l'abondance et l'orgueil du triomphe qu'une solennelle attente de l'avenir. Jamais occasion plus belle ne s'était offerte aux chrétiens occidentaux pour délivrer le Saint-Sépulcre et s'implanter à Jérusalem. L'heure providentielle avait

[1] Ayton, *Hist. Orient.*, cap. 42.

sonné pour une suprême tentative ; le bruit des passions, le tumulte des guerres intestines, la préoccupation des intérêts privés empêchèrent les peuples et les rois de l'entendre ; ils ne répondirent pas à cet appel. Pourquoi ce silence ? pourquoi cette incurie, dans une époque cependant où palpitaient encore les saints enthousiasmes de la foi ? Mystère ! c'est le cauchemar qui n'a cessé de peser sur notre cœur pendant ce long drame des croisades. Dieu voulait décidément qu'aux Infidèles restât la protection de son tombeau, la possession de son héritage. Sonder ses décrets n'appartient pas à l'histoire proprement dite, ni même à ce que l'on a nommé la philosophie de l'histoire. La théologie, une théologie mystique et transcendante, pourrait seule éclairer d'un faible rayon ces redoutables profondeurs : elle n'a pas ici la parole. Adorons en passant, et poursuivons notre marche. La grande bataille de Mamès, qui paraissait devoir changer la face du monde, ayant été livrée, comme tous les documents l'établissent, le dernier mercredi avant la fête de Noël, il est indubitable que l'arrivée de Cassan à Damas eût lieu dans les premiers jours de la dernière année du siècle.

Jubilé de 1300. Élan populaire.

29. Cette année 1300 est marquée par un événement religieux qui domine tous les autres, aucun n'y demeurant étranger ; nous entendons le jubilé séculaire. Ce n'est pas que Boniface VIII soit réellement l'auteur de cette grande institution ; nous allons voir le contraire : à lui cependant revient l'honneur de l'avoir inscrite, en la régularisant, dans les annales du christianisme. Le premier jour s'était écoulé sans incident, sans manifestation insolite ; mais vers le soir, comme le soleil allait disparaître, un mouvement extraordinaire et spontané se produisit dans la population romaine : elle se porta de tous les points au quartier transtévérin, envahissant la basilique de Saint-Pierre. Les autels étaient assiégés, la vaste enceinte se trouva bientôt trop étroite, et les torrents populaires augmentaient toujours. On n'y voyait pas que le peuple ; tous les rangs marchaient confondus, animés par une même pensée, celle de gagner l'indulgence plénière qui s'attachait au nouvel an. Il semblait qu'elle dût finir avec le jour, tant la multitude était empressée, hâtive, impatiente ; le concours se prolongea bien avant dans la

nuit. Telle n'en était pas la cause ; il se renouvela le lendemain et les jours suivants, avec la même exaltation pieuse, les même signes de repentir et les mêmés prières[1]. Aux romains se joignaient de moment en moment les habitants des campagnes et des cités voisines. Tous voulaient profiter des grâces de la centième année. Elles dataient donc d'une époque antérieure ; la tradition ne saurait ètrè mieux attestée. Comment le Pape l'ignorait-il ? Il n'est pas facile de le comprendre ; il est impossible d'en douter. Boniface ne dissimulait ni sa joie ni sa surprise, à la vue du mouvement qui s'accomplissait. Le cardinal poète, Jacques Stefanesci, retrace d'une manière d'autant plus fidèle ce double sentiment, qu'il le partage sans restriction, comme tous les membres du Sacré-Collége. « Le promoteur de la piété, le vigilant conservateur de la pure doctrine » se garda bien d'enrayer cet élan ; mais il ordonna de sérieuses recherches dans les archives du passé, pour en découvrir la source. Pas un acte pontifical, pas une pièce authentique ayant trait à cette institution ; ce que l'auteur explique par les déchirements et les révolutions dont Rome avait si longtemps été le théâtre. On dut recourir aux témoins. Beaucoup déclarèrent qu'ils en avaient entendu parler par leurs parents, qui leur recommandaient à la dernière heure de recueillir le précieux trésor, s'il leur était donné d'arriver à ce terme. Un vieillard de cent-sept ans se rencontra qui se souvenait du précedent centenaire. Deux autres firent la même déclaration dans le diocèse de Beauvais ; un autre encore dans les montagnes de la Savoie.

Bulle d'institution. Admirable concours.

30. Le Pape n'hésita plus, et, le jour de la Chaire de Saint-Pierre, il publia solennellement, au milieu d'une grande assemblée, une Bulle dont voici la substance : « Nous savons, d'après le fidèle rapport des anciens, qu'il existe de grandes indulgences, un pardon exceptionnel, pour quiconque visite en ce moment la basilique du Prince des Apôtres. Désirant de tout notre cœur, selon les devoirs de notre charge, procurer le salut de tous, nous approuvons et confirmons, nous renouvelons même au besoin ces faveurs spirituelles.

[1] JCOB., cardin. *De Jubilæo.*, cap. 1. — SUMMONT., *Hist. Neapol.* lib. III.

Pour augmenter l'honneur des bienheureux Pierre et Paul, l'édification de l'Église, la gloire de Dieu, le bien des fidèles, par la vertu du sang divin, au nom de la divine miséricorde, appuyé sur l'autorité des mêmes saints, usant de notre pouvoir apostolique, nous accordons à tous ceux qui, réellement pénitents, ayant confessé leurs péchés, rempliront les conditions voulues, l'indulgence plénière et la complète rémission des peines qu'il ont méritées. Cette grâce durera pendant toute l'année présente, à partir des dernières fêtes de Noël, et demeure à jamais établie pour chaque centième année. Ceux qui voudront l'obtenir auront à visiter les basiliques des Apôtres durant trente jours, s'ils habitent Rome, quinze seulement, s'ils viennent du dehors [1]. » La publication de cette Bulle remplit de joie le monde entier. Dès lors accourut à la Ville Eternelle une multitude incroyable de pélerins; on s'y rendait de toutes les provinces de l'Italie et des îles environnantes, des pays étrangers, de la France et de l'Angleterre, de l'Espagne et du Portugal, de l'Allemagne et de la Scandinavie, de la Hongrie et de la Pologne. L'Asie s'ébranla ; pas une nation catholique dont les enfants n'eussent le désir de faire le saint pélerinage, de gagner la grâce du jubilé. Avec les personnes jeunes et valides, se rendaient au centre de la catholicité les vieillards et les infirmes, quelques-uns transportés par les soins ou sur les bras même de leur famille. On les déposait devant les autels, on les entourait de prières, et beaucoup recouvrèrent la santé. On estime à deux cent mille en moyenne le nombre des étrangers présents à Rome chaque jour de l'année jubilaire. C'est l'évaluation de tous les historiens, sans en excepter les moins enthousiastes ou les plus prévenus [2]. Tous remarquent aussi, comme une sorte de prodige, que rien ne leur manqua, malgré cette affluence et cette accumulation. Chose plus remarquable encore, jamais les vivres ne s'étaient vendus meilleur marché dans la capitale du monde. L'historien florentin, Jean Villani, témoin de ce spectacle, signale le fait et s'abstient de toute explica-

[1] Bonif., *Epist.*, vi, 9. — Extravag. *De Pœnit. et Remiss.*

[2] Joan. Villani., *Istor. Fior.*, viii, 36. — Ptolom. Luc., *Hist. Eccl.*, xxiii, 37. — Martin. Polon., lib. IV. *Chron. Colmar.*, anno 1300, et alii.

tion, craignant peut-être de louer le Pape, mais le louant en réalité, puisque sa main intelligente et ferme était ici l'instrument de la Providence. Quand l'année tendait à sa fin, Boniface restreignit le nombre des visites et le temps de séjour, pour le gain des mêmes indulgences. Allant plus loin dans sa sollicitude paternelle, il décréta qu'elles seraient gagnées par les pèlerins qui mouraient en route et par ceux qui n'arrivaient pas au but. Il étendit jusqu'aux fêtes de Pâques 1301, non le jubilé lui-même, mais le délai pour l'accomplissement des œuvres satisfactoires. Le bien moral qui s'accomplit alors dans la société chrétienne, ce puissant travail de rénovation, nulle intelligence ne pourrait le retracer. Heureusement ce n'est pas nécessaire ; on l'entrevoit assez pour la gloire de l'Église et celle de la Papauté. Pour universelle que soit la grâce, elle ne dispense pas du repentir. Les rebelles et les schismatiques obstinés s'en excluaient eux-mêmes. Les marchands qui vendaient aux Sarrasins des provisions ou des engins de guerre, les Colonna révoltés, avec leurs complices et leurs fauteurs, Frédéric de Sicile, avec ses alliés et ses partisans, en furent directement exclus par un acte public du Souverain Pontife.

§ V. RÉSISTANCES ET DÉCEPTIONS DOMINÉES PAR LE PAPE.

31. L'usurpateur avait noué des relations et s'était ménagé des appuis dans la ville même de Gênes, si dévouée jusque-là, tant à l'indépendance de l'Italie qu'à la suprématie du Saint-Siége. Deux maisons tenaient le haut bout dans la faction et la république, les Doria et les Spinola. Boniface rompit cette alliance, ou plutôt cette conspiration, en rappelant les Génois aux sentiments de leurs pères, qui restaient au fond ceux de la majorité des citoyens [1]. Les chefs tremblèrent devant les menaces et se rendirent aux considérations exposées dans les lettres pontificales. Non content d'enlever des soutiens à l'usurpation, il lui suscita des adversaires. Il ne laissait pas Encore Frédéric de Sicile Charles de Valois.

[1] Bonif., *Epist.*, vi, 13, 14.

respirer Jacques d'Aragon, Roger de Loria, Robert de Naples, les princes français, les villes Siciliennes qui n'avaient pas encore perdu le souvenir du passé. Une seconde flotte mit à la voile et remporta sur Frédéric une victoire égale à la première, mais également sans résultat ; elle était plus que compensée par une sanglante défaite que les Napolitains, toujours imprudents ou malheureux, essuyaient en même temps sur terre [1]. Le roi Charles II eût volontiers traité de paix avec celui qui détenait la moitié de son royaume et qui s'engageait à lui rendre son fils, le prince de Tarente. Cette transaction eût légitimé dans un sens le trône usurpé de Palerme; elle sacrifiait à des intérêts privés le bien général du christianisme, celui de la Terre-Sainte en particulier. Ainsi l'appréciait Boniface, et ce n'était pas sans raison; les défaillances conduisent aux désastres. Comme suzerain et comme Pape, il défendit au roi de pousser plus loin, sous les peines les plus sévères [2]. Mieux valait la lutte à front découvert. C'est dans de telles circonstances qu'il fit appel au comte Robert d'Artois d'abord, que des obstacles inconnus empêchèrent d'y répondre, puis à Charles de Valois, qui se montra plus docile, dans l'espoir de jouer en Italie le rôle de son grand oncle Charles d'Anjou, qu'il semblait avoir pris pour modèle, dont il imitait la valeur et la loyauté chevaleresques. Il venait en ce moment de conquérir la Flandre, moitié par la vigueur de son bras, moitié par la fourberie du roi son frère. Le comte Gui, ses deux fils aînés et plusieurs de ses compagnons d'armes expiaient dans la captivité l'imprudence qu'ils avaient commise en se fiant à son serment. Le Pape, pour qui n'était pas voilé le vrai caractère du prince, le nommait commandant en chef de ses armées, pacificateur de la Toscane et de l'Ombrie, en attendant de le saluer vainqueur de la Sicile [3]. Il lui laissait de plus espérer dans un avenir assez rapproché l'empire de Constantinople, probablement même celui d'Occident, après que le futur empereur aurait délivré la Palestine. Ce dernier point de l'horizon, il le montre illuminé

[1] Bonif., *Epist.*, vi, 72.
[2] Subit., *Annal. Hisp.*, v, 46.
[3] Joan. Villani, *Istor. Fior.*, viii, 43.

d'un jour nouveau, souriant aux aspirations chrétiennes ; ce qui s'explique naturellement par la récente invasion des Tartares.

32. Devançant le secours promis, le Pontife envoyait des légats dans les provinces déchirées par les factions : le cardinal-diacre Néapoléon des Ursins dans le duché de Spolète et toute l'Ombrie[1], où les Gibelins opprimaient cruellement les Guelfes ; le cardinal évêque Mathieu d'Aquasparta dans la Toscane et la Romaniole, où les anciens partis étaient eux-mêmes scindés en deux factions nouvelles, celles des Blancs et des Noirs, qui laissent sur l'histoire de cette époque une longue trace de sang, et dont Florence paraît avoir été le centre. La légation de Mathieu s'étendait aux diocèses de Bologne, de Ferrare et de Ravenne, à presque toute la Lombardie, à la Marche Trévisane, aux patriarcats d'Aquilée et de Grado[2]. L'Allemagne n'était pas moins agitée que l'Italie : Albert d'Autriche mécontentait les grands électeurs et fatiguait les peuples par sa tyrannie. Les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, ce dernier frère d'Adolphe de Nassau, conspiraient la déposition du despote, mais échouaient devant la puissance de ses armées. La France et l'Angleterre menaçaient d'en revenir à leurs traditionnelles hostilités ; mais le Pape sut encore comprimer leurs dissensions, et prolonger la trêve qu'il leur avait imposée, dans l'espoir d'amener une paix définitive[3]. L'arrangement ne déplaisait pas à Philippe le Bel ; ce prince aimait mieux faire la guerre aux Eglises qu'aux ennemis étrangers. Le vicomte de Narbonne, Alméric, oubliant les engagements de ses pères et ses propres intérêts, refusait l'hommage à l'archevêque de cette ville, et prétendait relever directement de la couronne de France ; on comprend qui le soutenait dans ses prétentions. C'est en vain qu'un concile provincial, réuni l'année précédente à Béziers, avait fait présenter en faveur de la métropole les plus justes réclamations au roi de France. Celui-ci s'était dérobé selon sa coutume, et l'iniquité suivait son cours. Elle se compliquait même d'une autre spoliation tentée

Nord de l'Italie. Midi de la France

[1] Bonif., *Epist.*, VI, 20, 21.
[2] Bonif., *Epist.*, VI, 26.
[3] Bonif., *Epist.*, VI, 182.

par le roi dans la même province. Il avait porté ses vues sur le comté de Melgueil, et ses agents travaillaient l'annexion, au détriment de l'évêque de Maguelonne, dont c'était là le fief. Menacés dans leurs Eglises, les deux prélats tournent naturellement les yeux et tendent les mains vers Rome. Le premier, Gille Aycelin, un ami du roi, ne serait pas éloigné de transiger avec le seigneur séculier de Narbonne ; il accepterait une compensation pour l'hommage féodal dont il ferait l'abandon : par ce moyen il garderait la faveur royale sans renoncer complétement à ses droits. « Vous n'avez pas celui d'amoindrir votre siége, » lui répond aussitôt le fidèle et suprême gardien de tous les droits dans le monde ; puis il mande le métropolitain auprès de lui.

Comté de Melgueil. Vicomte de Narbonne.

33. Gaucelin de la Garde, le simple suffragant, se montre mieux pénétré de ses obligations épiscopales et se défend avec plus d'énergie. Boniface écrit immédiatement au roi de France pour l'arrêter, s'il est possible, dans ses nouveaux empiétements. Il lui représente la double injustice dans laquelle il va tomber, le funeste exemple qu'il donne, le déshonneur qu'il imprime à son nom, le contraste de sa conduite avec celle de ses aïeux et surtout de son grand-père. Le Saint avait lui-même tranché la question du comté de Melgueil, en s'adressant d'abord au pape Clément IV et se soumettant ensuite à sa décision. Cette décision, conservée dans les archives romaines, et qui devait l'être aussi dans celles de Paris, il la joint à sa lettre, comme un jugement sans appel, comme une leçon de justice royale et d'honneur filial. Il tâche d'éclairer le prince, qu'il veut bien supposer n'être pas l'initiateur de pareilles entreprises, sur les dangereux entraînements et les insinuations constantes de ses perfides Achitophel ; tentative qui ne réussira pas mieux que les précédentes. Il conclut en citant à son tribunal le vicomte de Narbonne ; ce qui ne pouvait avoir un meilleur résultat. On voit dans la dernière phrase combien peu le Pontife se fait illusion : « Nous ne voulons pas que votre majesté l'ignore ; notre douleur étant dédaignée, nos représentations demeurant inutiles, ainsi que nos supplications, aucun amendement ne venant à se produire, nous avons ordonné que nos lettres fussent désormais consignées

dans le livre d'or de la Papauté, pour en perpétuer la mémoire. Que résultera-t-il de celle-ci, s'ajoutant à tant d'autres, Dieu seul le sait, lui pour qui les choses futures n'ont pas plus d'obscurité que le secret des cœurs[1]. » La tristesse qui respire dans ces solennels avertissements n'est mêlée d'aucune amertume, et ne présage nullement l'inaction qui naît du désespoir. Le roi d'Angleterre paraît en certaines occasions marcher sur les traces de son suzerain à l'égard des immunités ecclésiastiques ; mais de ce côté le Pape ne rencontre pas une systématique opposition : Edouard n'est pas toujours l'esclave de ses légistes ou le tyran de ses sujets. La voix du Pape, s'élevant courageusement contre toutes les aberrations et toutes les injustices, est souvent écoutée. Elle parle encore pour ranimer le feu des croisades, et, si le succès ne répond pas à ses efforts, elle excite de vives étincelles et provoque de généreux tressaillements.

Cassan retourne en Perse. Espoir déçu.

34. En Bretagne, le comte Jean II, vaguement instruit de ce qui se passe en Orient, déploie l'hermine nationale, appelle ses vassaux, se dispose à prendre le chemin de la Terre-Sainte. Le silence absolu gardé par les historiens et les chroniqueurs sur cette croisade ne nous permet pas de douter qu'elle ne soit restée, comme tant d'autres, à l'état de projet. Le Kan des Tartares, vainqueur des Sarrasins, attendait vainement à Damas la chevalerie chrétienne pour la mettre en possession du royaume de Jérusalem. Au lieu des bonnes nouvelles qu'il espérait de l'Europe, il en reçut une toute opposée de ses propres états. La Perse était envahie par un prince de sa famille nommé Baydon, qui profitait de son absence pour usurper le souverain pouvoir et le supplanter sur le trône[2]. Force était à Cassan de repartir au plus tôt, s'il ne voulait le perdre. Prenant avec lui la majeure partie de son armée, il ne tarda pas à se mettre en marche, non cependant sans avoir organisé sa conquête sous les ordres de Cotulossa son premier lieutenant, à qui devaient obéir les Tartares restés aux portes de l'Egypte. Il laissait le gouvernement spécial de Damas au pseudo-transfuge dont il

[1] BONIF., *Epist.*, VI, 35.
[2] AYTON., *Hist. Orient.*, cap. 43.

avait failli devenir la victime à Mamès, et dont il n'avait pas su déchirer le masque. Sur le point de partir, Cassan vit le roi d'Arménie, lui promit de nouveau sa protection et lui donna l'assurance que son représentant dans la Syrie livrerait la Palestine aux chrétiens occidentaux, comme il l'eût fait lui-même, en les aidant à reconstituer le royaume conquis par leurs aïeux. Ces mesures prises, il se dirigea rapidement vers la Mésopotamie ; mais, arrivé sur les bords de l'Euphrate, et là sans doute ayant appris que les obstacles s'accumulaient sur son chemin ou que la situation s'était aggravée dans la Perse, il transmit à Cotulossa l'ordre de venir le joindre avec la moitié des troupes qu'il commandait, ne laissant dans la Syrie que de faibles garnisons. Le gouverneur de Damas n'attendait pas autre chose pour remettre le pays sous le joug de Mélec-Nazer, qui lui promit de grandes richesses, le confirma dans son gouvernement et lui donna sa sœur en mariage. Les Tartares restés en arrière, sentant le terrain manquer sous leurs pieds, prirent à leur tour la route de la Mésopotamie. La Terre-Sainte était une fois de plus captive, avant même d'avoir été délivrée.

Empire turc dans l'Asie Mineure.

35. Avec la fin du treizième siècle coïncide un autre événement non moins malheureux pour la civilisation et la Chrétienté : c'est l'organisation définitive de l'empire turc dans les provinces asiatiques qu'il possède encore aujourd'hui[1]. Ce peuple était une des branches de la grande famille Tartare ; il habitait originairement les vastes régions situées au nord de la Chine, ce qu'on a nommé le Turkestan. Dès le dixième siècle, il avait envoyé des colonies vers l'Ouest, et par la suite fondé quelques états dans l'Asie Mineure, au détriment de l'empire grec. Nous avons vu les premières croisades, celles qui, pour arriver à Jérusalem, prenaient la route de terre, aux prises avec ces terribles ennemis formant déjà des principautés indépendantes, souvent divisées entre elles, toujours d'accord à l'égard des chrétiens. Leur politique n'était guère moins redoutable que leurs armes. On ne saurait avoir oublié les souverains d'Iconium et de Roum. A l'époque où nous sommes

[1] Laonic. Chalcondylas, *Hist. Turc.*, lib. I.

arrivés, la discorde préparait leur ruine, lorsque survint le redoutable Othman, qui les réunit tous en brisant leur puissance, en les soumettant tous au même joug. Il établit son trône et sa dynastie dans la ville phrygienne d'Apamée. Du nom de ce chef barbare est venu celui de la nation ; il prit le titre de Sultan, resté depuis aux héritiers de sa couronne. Voici d'après l'historien Ayton, son contemporain, les limites et l'étendue de son empire : « A l'Orient, il a pour confins l'Arménie Majeure et la Géorgie ; à l'Occident, il embrasse tout le littoral jusqu'à la ville de Satalie ; au Septentrion, il n'est plus borné par les terres, il court d'un bout à l'autre de la grande mer ; au Sud, il est borné par la petite Arménie et la Cilicie, dont il a même entamé les frontières. Aux anciens habitants sont désormais superposées les races conquérantes. On appelle Turquie ce qu'on appelait autrefois la Grèce orientale, bien que plusieurs parmi les étrangers continuent encore à se servir du dernier nom[1]. » L'empire d'Orient se trouvait ainsi dépouillé de la moitié de ses provinces, et rejeté tout entier de l'autre côté de l'Hellespont. Au lieu d'en occuper le centre, Constantinople en formait l'extrémité ; la capitale devenait le boulevard, sans cesse en butte aux coups redoublés des Barbares. Ils ne tarderont pas à se jeter sur l'autre moitié de l'empire : Orkhan, le successeur immédiat d'Othman, ouvrira la marche et franchira le détroit. A sa suite viendront sans relâche, comme des vautours attirés par la décomposition byzantine, Amurat, Bajazet, Soliman et ce Mahomet II qui renversera l'œuvre de Constantin et mettra le pied sur Constantinople elle-même. Sur ce point nous apparaît, lumineuse et sombre, l'histoire de l'avenir.

Désastreuses compétitions en Hongrie

36. Dès la première année du quatorzième siècle, et dans les premiers mois de cette année, sentinelle de la Providence, pressentant le danger, le Pontife Romain porte ses regards et sa sollicitude sur la Hongrie, cette future sœur de la Pologne aux avant-postes de la Chrétienté. Elle se débattait, déchirée par des compétitions désastreuses : deux royautés étaient inaugurées en même temps,

[1] AYTON, *Hist. Orient.*, cap. 13.

et dès lors était également inaugurée la guerre civile. L'archevêque élu de Strigon, par mandat du Saint-Siége, sacrait roi l'enfant de Charles Martel, légitime héritier du royaume par sa grand'mère Marie, sœur de Ladislas IV. La plupart des magnats, avec beaucoup de provinces, s'étaient déclarés pour le jeune Charobert. Les autres, et c'étaient les plus remuants comme il arrive presque toujours dans de semblables compétitions, appélaient au trône le prince Wenceslas, fils de Wenceslas II roi de Bohême[1]. Dans un tel état, la Hongrie voyait précipiter sa décadence et multiplier ses malheurs ; elle était ouverte plus que jamais aux incursions des Tartares campés en Europe, ces avant-coureurs de leurs congénères les Turcs. Boniface VIII ne s'en tint pas à des recommandations écrites, pour conjurer de si grands périls ; il résolut d'envoyer dans ces contrées orientales un légat *a latere* ; il choisit le cardinal évêque d'Ostie, chef du Sacré-Collége, homme de tête, de courage et de dévouement, comme nous le voyons dans la Bulle même par laquelle il est investi de ses fonctions, comme il le prouvera par la manière dont il saura les remplir. Sa légation embrassait la Dalmatie, la Pannonie tout entière, la Servie, la Pologne, la Croatie et la Cumanie même. Elle avait pour objet de procurer partout et par toutes les industries du zèle apostolique, « la gloire de Dieu, l'honneur de l'Eglise, le respect des canons, le rétablissement des libertés ecclésiastiques, la prospérité des états, la décence du culte, les bienfaits de la paix, le relèvement des pauvres, la sécurité des corps en même temps que le salut des âmes[2]. » Le Pape concédait au légat le droit de porter, mais dans la Hongrie seulement, les insignes réservés à ceux de la Terre-Sainte. Il écrivait simultanément aux évêques hongrois, à tout le clergé du royaume, aux ducs de Pologne et d'Esclavonie, pour leur recommander la mission de son représentant, leur déclarant qu'il regarderait comme fait à lui-même ce qu'ils feraient pour le dépositaire de sa suprême autorité. Toutes les dispositions étaient prises, nul n'ignorait la prochaine arrivée du légat ; il touchait à la frontière, quand l'archevêque

[1] DUBRAV., *Hist. Boem.*, lib. XVIII.
[2] BONIF., *Epist.*, VII, 15.

de Colocz donna l'onction royale au prétendant Wenceslas, consacrant ainsi la désunion et déchaînant la guerre.

Légat *a latere*. L'archevêque de Colocz.

37. Instruit de cet attentat, Boniface adressait de nouvelles instructions au cardinal d'Ostie. « Le pontife Romain, dit-il au début de sa lettre, constitué par Dieu sur les royaumes et les rois, est le chef de la hiérarchie militante ; il commande à tous les mortels ; assis sur son trône, lequel est également un tribunal, il juge en dernier ressort toutes les causes. C'est à lui qu'il appartient de réprimer l'injustice et la tyrannie, de prononcer avec une sécurité parfaite, de confondre l'iniquité par son regard[1]. » Ce langage, il le tenait naguère aux prélats de la Germanie, en les encourageant dans la résistance qu'ils opposaient à la violente usurpation d'Albert d'Autriche. Tel était pour lui l'idéal de la Papauté, basé sur une conviction inébranlable ; et cet idéal, comme toutes les âmes sincères et généreuses, il aspirait à le réaliser dans les faits. Douter de sa conviction équivaut à nier l'évidence. Plus loin il s'exprime ainsi : « Notre vénérable frère l'archevêque de Colocz, si toutefois encore on peut l'appeler vénérable après les actes qui nous sont relatés, aurait donc porté l'audace, disons mieux la folie jusqu'à poser la couronne sur le front d'un étranger, méconnaissant l'autorité de l'Eglise Romaine, foulant aux pieds les droits d'un roi national et légitime. Ignore-t-il donc que le royaume de Hongrie, depuis le glorieux saint Etienne, est un fief immédiat et direct du Souverain Pontife? Peut-il ignorer que le couronnement et le sacre n'appartinrent jamais à son siége archiépiscopal, que ce fut toujours là le privilége des archevêques de Strigon? » Il termine sa lettre en ordonnant au légat de citer le coupable au tribunal romain, pour qu'il y vienne dans un délai de quatre mois atténuer sa conduite, s'il le peut, ne pouvant pas entièrement la justifier[2]. Passé ce terme, il encourrait *ipso facto* la peine de suspense et de déposition, avec incapacité de posséder tout bénéfice et tout honneur ecclésiastique. Dans la crainte que ce moyen n'arrête pas l'usurpation,

[1] BONIF. *Epist.*, VII, 78.

[2] « Defensio relinquatur, quæ ipsum, etsi non excusaret a toto, excusaret a tanto. »

Boniface écrit au roi de Bohème, le conjurant de rappeler son fils au devoir, le lui commandant même, au nom de sa suprême autorité, dans l'intérêt de la république chrétienne, menacée par tant d'ennemis extérieurs et de discordes domestiques[1]. Au premier moment et pour quelque temps encore, cette intervention paraîtra sans résultat. En définitive elle prépare à la Hongrie trente ans de gloire et de prospérité sous un seul prince, et fonde une vaillante dynastie.

Charles de Valois en Italie, à Florence.

38. Les avant-postes du christianisme ne sauraient absorber l'attention de son chef ; les sollicitudes et les préoccupations ne lui manquent pas au cœur même de son empire. En cette année 1301, répondant enfin aux pressantes exhortations du Pape, Charles de Valois descend en Italie, à la tête d'une armée plus redoutable par la valeur que par le nombre. Cinq cents chevaliers français marchent sous les étendards d'un prince regardé déjà comme l'un des plus intrépides guerriers et des plus grands capitaines de son siècle. Son expédition avait un triple objet : pacifier la Toscane, l'Emilie, le duché de Spolète et les autres lieux circonvoisins, sans cesse déchirés par les factions, par les implacables luttes des Gibelins et des Guelfes, des Blancs, des Noirs[2] ; arracher la Sicile à la domination de Frédéric, pour la restituer à son beau-père Charles de Naples, et seconder ainsi les projets ultérieurs de la Papauté ; s'assurer des droits à l'empire de Constantinople, en épousant la petite-fille de Baudoin II l'impératrice Catherine, maintenant qu'il avait perdu Marguerite d'Anjou sa première femme, et se préparer les voies à l'empire d'Occident, dont Albert d'Autriche était encore regardé par le Pape comme l'injuste détenteur[3]. Avant d'entrer en campagne, il vint demander ses dernières instructions et soumettre son épée à celui dont il allait soutenir la cause. Aussitôt après leur entrevue dans le château d'Anagni, le prince s'achemina vers Florence. Le pape ne voulut pas cependant que l'homme de guerre fût seul à réaliser son plan de pacification ; il

[1] Bonif., *Epist.*, II, 77.
[2] Joan. Villani, *Istor Fior.*, VIII, 48, 68. — S. Antonin., III, 8.
[3] Jordan., *Ms. Vatic.*, sign. C, num. 1290.

lui donna pour auxiliaire, ou mieux pour modérateur l'homme d'Eglise : le cardinal Mathieu d'Aquasparta était une seconde fois nommé légat apostolique dans les mêmes contrées[1]. Florence eut un moment la pensée de fermer ses portes à Charles de Valois, qui marchait entouré d'un nombre considérable de Guelfes, exilés naguère par les Gibelins. Le célèbre poète Dante Alighieri était l'âme de ces derniers ; il savait aussi bien manier la lance que la lyre, ce qu'il avait prouvé dans maintes occasions, et notamment à la bataille de Campaldino, douze ans auparavant, mais alors en combattant contre la domination étrangère, pour le parti national et religieux, celui de sa famille. Devant Charles de Valois, la prudence l'emporta dans les conseils de la république ; elle se soumit et lui déféra la suprême magistrature[2]. C'est en vain que les Blancs ourdirent des complots pour la ressaisir : leurs intrigues n'aboutiront qu'à se faire exiler à leur tour, dans les premiers mois de l'année suivante. En ce moment Dante remplira les fonctions d'ambassadeur à Rome, au nom des Gibelins opprimés, comme il le dit lui-même, et pour l'indépendance de sa patrie. Rappelé par les Noirs à Florence, sommé de venir rendre compte à leur tribunal et de son ambassade actuelle et de sa conduite passée, il se gardera bien d'obéir à la sommation ; frappé d'une sentence de mort par contumace, il demeurera proscrit pour le reste de sa vie, « mangeant dans les larmes le pain amer de l'étranger, montant et descendant les pénibles marches des maisons inconnues[3]. » Il aura tout le temps de parcourir les cercles imaginaires de sa poésie, pendant que Florence, rentrée dans ses destinées, continuera de servir celles de l'Italie.

Aidé par Gênes, il échoue en Sicile. Héroïnes génoises.

39. Pour la conquête de la Sicile, il importait essentiellement d'unir la flotte génoise à la chevalerie française. On n'a pas oublié les récents liens qui la rattachaient par ambition et par surprise à la fortune de l'usurpateur aragonais. Boniface opéra cette heureuse révolution : Gênes revint au Pape, sans en excepter les puissantes

[1] BONIF., *Epist.*, II, 111.
[2] S. ANTONIN., III, 9. - JOAN. VILLANI., VIII, 50.
[3] DANTE., *Div. Comed. Parad.*, cant. XVII.

maisons des Doria et des Spinola, qui l'avaient fait dévier de sa politique séculaire. C'est même un Spinola, retiré du monde, humble Frère Mineur, que le Pape avait employé dans ces négociations[1]. En le nommant archevêque de Gênes, il ne se proposait pas seulement de le récompenser ; il espérait augmenter son influence et la consacrer. Mais il est des hommes qui reculent devant les hautes positions, jamais devant le bien auquel elles semblent nécessaires, et qui ne l'accomplissent pas avec moins de succès. Secondé par la flotte de ces nouveaux auxiliaires, quelques mois plus tard, au printemps de 1302, Charles de Valois débarquait en Sicile, battait les ennemis, emportait des places, paraissait au moment de porter les derniers coups à l'usurpation, quand son armée victorieuse se vit arrêter par les maladies. Les armes tombaient des mains de ses chevaliers ; beaucoup succombèrent : il fut contraint de signer une paix désastreuse et de quitter au plus tôt cette terre si funeste aux Français. L'histoire est semée de ces douloureuses surprises, qui déconcertent la raison sans ébranler la foi. Si « l'abîme appelle l'abîme[2], » un généreux élan appelle un élan plus généreux encore ; le bien ne s'enchaîne pas moins que le mal, dans les desseins de la Providence, et finit par l'absorber. Dans cette même ville de Gênes, dont les marins étaient enrôlés sous les bannières de la justice et de la Papauté, sept nobles femmes, appartenant aux maisons les plus riches et les plus distinguées, se liguaient pour l'affranchissement de la Terre-Sainte et la restauration du royaume de Jérusalem[3]. Par une inspiration sublime, qui n'allait pas tarder à devenir contagieuse, elles mirent en commun leurs trésors, se dépouillèrent de leurs parures, tendirent la main, voulant à tout prix organiser une croisade. Plusieurs avaient résolu le voyage d'outre-mer, pour soigner les blessures et relever au besoin le courage des soldats de la croix. Le Pape écrivait à ces modestes héroïnes, qui le prévenaient dans ses desseins, les remerciant de leur initiative, louant leur désintéressement et

[1] Bonif., *Epist.*, vii, 1, 14, 121.
[2] *Psalm.* xli, 8.
[3] S. Antonin., iii, 10.

leur immolation, les exhortant à la persévérance[1]. L'exemple une fois donné, beaucoup d'autres femmes l'imitèrent, et se rangeaient sous l'étendard sacré, soit à Gênes même, soit dans le reste de la Ligurie. Une sainte émulation s'empara du cœur des hommes : les guerriers s'enrôlaient, le mouvement gagnait le peuple, les chefs étaient désignés. Que devint une entreprise qui s'annonçait sous un jour si beau ? Comme celle du pieux et vaillant duc de Bretagne, elle disparaît dans la nuit du passé : le jour n'est pour nous qu'un rapide et brillant météore.

40. Plus constant que les chevaliers ou les rois chrétiens, le Kan des Tartares, vainqueur naguère des musulmans, après avoir pacifié la Perse, marchait de nouveau vers la Syrie, dans le but de compléter son œuvre et d'asseoir le christianisme à Jérusalem. Il campait sur les bords de l'Euphrate, n'ignorant pas les événements qui s'étaient accomplis en son absence. Ecoutons encore ici le prince historien Ayton : « Cassan, ayant passé le fleuve, fit partir en avant son lieutenant Cotulossa avec trente mille cavaliers. Celui-ci devait, en approchant d'Antioche, convoquer le roi d'Arménie, celui de Chypre et tous les chrétiens demeurés dans ces contrées, pour les rattacher à l'expédition. L'ordre fut exécuté de point en point. L'Arménien s'empressa, comme l'année précédente, de joindre sa cavalerie à celle des Tartares. Les Cypriotes ne perdirent pas non plus le temps ; sur des galères promptement réunies, ils se portèrent vers l'île d'Anterade. Là se trouvaient le prince de Tyr, frère du roi et commandant en chef de ses troupes, les deux grands-maîtres du Temple et de l'Hôpital, à la tête de leurs intrépides milices, et plusieurs chevaliers français, qui ne manquaient jamais en pareille occurence. On n'attendait plus que Cassan avec le gros de l'armée, pour envahir la Syrie, lorsqu'on reçut la désolante nouvelle, par de vagues rumeurs d'abord, par des messagers directs ensuite, qu'il venait d'être atteint d'une grave maladie et que les médecins désespéraient de sa guérison. Cotulossa reprit immédiatement le chemin de l'Euphrate, les Arméniens regagnèrent

Cassan tombe malade, meurt chrétien. Chaînes rivées.

[1] BONIF., *Epist.*, VII, 60, 61, 188, 189.

leur pays, les Cypriotes rentrèrent dans leur île[1]. » Cette fois, les chaînes de la fille de Sion étaient rivées pour des siècles, le tombeau de Jésus-Christ etait de nouveau scellé, mais non dans l'invincible pensée du Pape, comme nous allons le voir. Quant à l'illustre Tartare qui venait de remuer l'Asie pour briser les sceaux et les chaînes, il ne devait pas mourir sans avoir été régénéré dans les eaux du baptême, sans avoir obtenu le gage du bonheur éternel. Le fait de son entière conversion ne saurait être mis en doute ; il est attesté par tous les historiens qui s'occupaient alors avec une si religieuse attention des affaires orientales[2]. L'un d'eux, saint Antonin de Florence, ajoute au récit de merveilleux détails, des circonstances miraculeuses ; un voyageur florentin, ayant longtemps vécu chez les Tartares, eut mission de les rapporter au chef suprême de l'Eglise[3].

§ VI. PHILIPPE LE BEL ET BONIFACE VIII.

Philippe le Bel persécuteur de l'Église

41. Antérieurement était arrivé, de la part du Kan lui-même, un autre européen chargé de demander le concours du Pape et des rois pour la conquête de la Palestine; et Boniface avait écrit à Philippe le Bel, le conjurant de saisir une telle occasion qu'on ne verrait plus reparaître, d'écouter la voix de l'honneur et de la religion, de marcher enfin sur les traces de ses illustres aïeux[4]. Philippe avait autre chose à faire : au lieu d'aller servir l'Eglise dans ces lointaines contrées, il aimait mieux l'exploiter et l'asservir dans son propre royaume. Parmi les prélats français qui luttaient vigoureusement contre cette politique cupide et césarienne, nous distinguons l'évêque de Pamiers. La fermeté de son caractère et l'ardeur de ses convictions s'ajoutaient à sa recon-

[1] Ayton, *Hist. Orient.*, cap. XLIII.

[2] Sanut., III, 10. — Westmonast., *Flor. Hist.*, anno 1301. — Joan. Villani, *Istor. Fior.*, VIII, 35, 36.

[3] S. Antonin., III, 10.

[4] Bonif., *Epist.*, VII, 101.

naissance pour Boniface. Celui-ci l'envoya-t-il officiellement au roi, dans le but d'appuyer ses justes et vives remontrances? Plusieurs historiens l'ont prétendu ; nous n'en n'avons pas la certitude. Ce dont on ne saurait douter, c'est la parfaite connaissance que Bernard Saisset et Philippe le Bel avaient l'un de l'autre. Le second mit en œuvre tous les moyens pour se débarrasser du premier : il l'enveloppa dans un système habilement combiné de délations et d'espionnages. Deux émissaires royaux étaient dans le Languedoc, dressant une véritable enquête, interrogeant des témoins, ourdissant partout une trame perfide, à l'insu de l'accusé. Or, l'accusation tendait à le montrer comme un criminel d'Etat ; elle menaçait sa tête, et non pas seulement sa position. Le comte de Foix, celui de Comminges et celui d'Armagnac jouèrent un triste rôle dans ce ténébreux complot. L'évêque de Toulouse n'y demeura pas étranger. Quand toutes les machinations furent prêtes, le palais épiscopal de Pamiers se trouva tout à coup envahi par des hommes d'armes, pendant la nuit. Aucune défense possible ; réveillé en sursaut, ne comprenant rien à cette soudaine alerte, l'évêque était prisonnier du roi[1]. Sous prétexte d'établir par des pièces judiciaires une conspiration qui n'existe que dans leur mandat, ils mettent sa maison au pillage, ses serviteurs à la question, son argent sous séquestre. En dépit de ses énergiques protestations, il est emmené de force et conduit à Senlis, pour y comparaître devant un tribunal présidé par Philippe, composé d'orgueilleux barons et d'astucieux parlementaires, mais où rentrent aussi quelques hauts prélats, qu'on ne pouvait éliminer sans scandale et sans témérité dans une semblable cause. Là, sont les archevêques de Narbonne et d'Auch, les évêques de Maguelonne, de Béziers, d'Auxerre, du Puy, de Beauvais et de Troyes.

42. La scène a lieu le 24 octobre 1301. C'est le chancelier Pierre Flotte, seigneur de Revel « l'un des plus habiles et des moins scrupuleux légistes du temps, » comme parle un auteur moderne, qui lit l'acte d'accusation ; en voici les chefs principaux : « Se

L'évêque de Pamiers devant ses accusateurs

[1] Jordan., *Ms. Vat.*, num. 1960. — Marten., *Anecd.*, tom. I, col. 1319 et seq.

répandant en blasphèmes contre le monarque, l'évêque de Pamiers aurait dit en divers lieux, à plusieurs reprises, devant les séculiers et les ecclésiastiques, tenir de la bouche même de saint Louis que la postérité de ce roi perdrait le royaume de France, à la troisième génération, et par conséquent sous Philippe le Bel; que Philippe avait de belles apparences, mais sans aucune réalité; qu'il n'appartenait pas à la race de Charlemagne; qu'il ne savait pas gouverner ses états; qu'il était un pur fantôme, regardant ses interlocuteurs, sans jamais leur rien dire; que les Français du Nord étaient pour les Toulousains des ennemis implacables, ne leur ayant fait que du mal, à toutes les époques et de parti pris; que la cour de France, au dedans comme au dehors, était injuste et déloyale, dans chacun de ses membres, et dans la personne du chef. L'évêque était encore prévenu d'avoir noué des intrigues avec les seigneurs du Midi, pour rétablir l'indépendance et l'autonomie des provinces subjuguées, prétendant descendre des anciens comtes de Toulouse. » A tous ces griefs, non moins absurdes en eux-mêmes, que perfides dans l'intention, Bernard Saisset opposa la négation la plus absolue. Il pouvait avoir été coupable de vagues aspirations ou de paroles imprudentes; mais rien ne prouvait qu'il fût un conspirateur. Son attitude était noble et fière, sans impliquer l'ombre de la rébellion. L'un des seigneurs présents s'emporta jusqu'à dire: « Je ne sais qui me tient de te massacrer sur place. » Voyant que sa perte était résolue, il en appelle au Pape, comme Paul à César, et demande d'être provisoirement placé sous la garde tutélaire de son métropolitain, l'archevêque de Narbonne. Ce dernier, quoique ami de Philippe, n'hésita pas à revendiquer ses droits, l'histoire lui doit cette justice, ou mieux à remplir son devoir, en acceptant ou même en réclamant cette rude charge. Il n'y avait donc pas de condamnation; l'autorité du Pape était jusque-là sauvegardée. Le métropolitain se hâta de lui communiquer la situation présente et de lui demander ses instructions. Le roi, de son côté, transmet au Souverain Pontife l'acte d'accusation et l'exposé des faits par son chancelier lui-même, auquel il adjoignit Guillaume de Nogaret, un légiste de la même

école, ancien professeur de droit à Montpellier, né comme Flotte aux environs de Toulouse, et dont l'aïeul, disait-on, avait expié sur le bûcher son obstination daus le manichéisme.

43. Du premier coup d'œil, Boniface démêla l'odieuse trame ourdie contre son autorité dans la personne de l'évêque, il n'y vit qu'un tissu de calomnies. Malgré l'insolence que les messagers royaux témoignèrent dans l'exécution de leur message, il respecta leur caractère d'ambassadeurs [1], et les congédia en leur annonçant une réponse directe à leur maître. Dans un seul jour, 5 décembre, il lançait trois actes pontificaux d'une importance majeure, respirant tous, avec le sentiment de sa dignité, celui de son dévouement et de son courage. Dans le premier, il disait à Philippe: « Que vous n'ayez pas encouru les censures et les peines canoniques, en portant la main sur l'oint du Seigneur, en outrageant ainsi l'Eglise, c'est ce que nous ne saurions voir. » En conséquence, il intimait au roi l'ordre de mettre immédiatement en liberté l'évêque détenu contre toute justice, de lui restituer intégralement les biens dont on l'avait dépouillé, de lui permettre le voyage qu'il projetait à Rome pour sa pleine justification [2]. La deuxième lettre de Boniface était au clergé français, il l'appelait en concile dans la capitale du monde chrétien, il fixait au premier novembre de l'année suivante 1302 cette grande assemblée, qui devait sonder les plaies de l'Eglise Gallicane, en arrêter les lamentables progrès, y porter un remède efficace. Avec les prélats, il convoquait les chefs d'ordre, les théologiens, les canonistes et les jurisconsultes distingués, moins les docteurs nécessaires aux cours habituels des écoles publiques [3]. Cette sollicitude pour l'enseignement offre en cette occasion quelque chose de remarquable, bien qu'elle ait toujours caractérisé le Pontificat Romain. La troisième pièce, commençant par ces mots : *Ausculta fili*, est une

Le Pape évoque la cause. Bulle *Ausculta. fili.*

[1] Voilà le fait ; mais la pensée du Pape, dit un historien, était d'ajourner sa vengeance. Comment le sait-il ? Misérable système ! toujours la gratuite et perfide insinuation, à la place, ou du moins à côté de la réalité, dès que la religion est en cause.

[2] Bonif., *Epist.*, VII, 109.

[3] Bonif., *Epist.*, VII, 110.

Bulle restée célèbre dans les annales de la Papauté. Boniface y pose sans détour, et comme un principe invariable, l'universelle suprématie du Vicaire de Jésus-Christ, du légitime successeur de saint Pierre. Il est constitué par Dieu, non-seulement sur la hiérarchie sainte, mais encore sur les royaumes et les rois. C'est le pasteur suprême; les têtes couronnées relèvent de son pouvoir, aussi bien que les simples fidèles, puisqu'elles appartiennent à son troupeau. Rien de moins contestable, rien de plus naturel, étant donnée l'essence même du Christianisme. Voilà cependant ce que Flotte et ses pareils allaient empoisonner de leurs commentaires judaïques, pour en dégager une révolution. Dans la suite de sa lettre, le Pape reproche au roi les empiètements, les injustices, les spoliations dont celui-ci s'est rendu coupable : les attentats sur les évêchés, l'abus des régales, l'altération des monnaies, le rétablissement déguisé des investitures, l'aggravement des impôts, la perte de la Terre-Sainte, qu'il eût pu si facilement reconquérir dans de récentes conjonctures ; ce qui rentrait d'ailleurs dans ses obligations les plus sacrées et dans les glorieuses traditions de sa famille. Il conclut en le conjurant de prêter une oreille docile à des avertissements paternels, en le sommant d'obéir à sa propre conscience, dans l'intérêt de ses peuples et de son salut[1].

États-Généraux. La bulle brûlée et [illegible]

44. Une telle bulle jeta la perturbation dans la cour et la tête du despote. On délibéra jour et nuit avec une exaltation fébrile sur le meilleur moyen de paralyser l'atteinte faite à la majesté royale et de la retourner contre l'auteur. Dans la suprématie spirituelle on ne vit que le pouvoir temporel. Philippe déclara solennellement qu'il ne reconnaissait aucun maître sur la terre, qu'il renierait ses fils s'ils avouaient aucune autre puissance que celle de Dieu. Toute la lutte était concentrée sur ce point unique, celui qui pouvait le mieux irriter les esprits, alarmer les susceptibilités nationales. On oublia Saisset, on le laissa libre ; il n'était plus qu'un embarras. L'habileté des juristes, tous réunis au moment du péril, Flotte, Nogaret, les deux Marigny, Plasian et les autres, consistait évi-

[1] Bonif., *Epist.*, vii, 111.

demment à rendre la question impersonnelle. Les idées marchaient dans ce sens avec une effrayante audace. On résolut de convoquer une assemblée générale de la nation, dans laquelle les représentants des communes et des municipalités, le corps entier de la bourgeoisie par ses délégués ou mandataires, seraient admis à côté de la noblesse et du clergé, délibérant à part, mais concourant à l'action générale[1]. Rien de pareil ne s'était vu jusque-là. C'est en France la première apparition du peuple dans les conseils des rois, l'origine et l'institution même des Etats Généraux ; de telle sorte que cette institution regardée comme la source de toutes les libertés qui se dérouleront dans la suite des âges, fut l'œuvre du tyran le moins excusable et le plus absolu que le moyen âge ait connu. Il entendait opposer son concile laïque à celui que le Pape allait tenir. La réunion était fixée pour le 10 avril 1302, dans l'église de Notre-Dame à Paris. Mais l'impatience du despote et de ses conseillers anticipa sur cette date ; la bulle *Ausculta fili*, qui devait être l'objet principal des prochaines délibérations, fut publiquement brûlée dans la capitale, en présence du roi, des grands et de la foule qu'on avait ameutée à son de trompe et par l'appareil dont on entoura l'exécution. Si le texte de cette pièce eût plus tard été mis sous les yeux des représentants de la France, le résultat aurait pu n'être pas celui que se proposaient les ennemis du Pape. Pierre Flotte y pourvut en la travestissant dans un résumé qui la rendait inacceptable et repoussante. Par cet indigne procédé, manipulation de faussaire plutôt que tactique de procureur, par d'autres menées tout aussi perfides, et surtout à l'ouverture même des Etats par l'astucieuse et prolixe harangue du chancelier, furent provoquées les inconscientes acclamations qui retentirent sous les voûtes de Notre-Dame, quand le roi proclama l'indépendance de la monarchie vis-à-vis de toute puissance étrangère.

Frauduleuse déclaration. Arrêts de la justice divine

45. Chaque député du Tiers, circonvenu d'avance, avait aliéné sa liberté, n'était plus qu'une machine à la disposition des meneurs. Quelques nobles protestèrent qu'ils exposeraient leurs biens et leur

[1] *Continuat. Guill. Nangis*, anno 1302.

vie pour l'honneur du trône, que personne n'attaquait, pour la souveraineté temporelle, qui n'était nullement en question. Parmi ceux qui montrèrent le plus de violence, signalons les comtes d'Artois et de Saint-Pol. Avant la clôture de la séance, la seule qu'aient eue ces Etats Généraux, trois lettres furent écrites, au nom des trois corps qui les composaient. Celles de la noblesse et de la bourgeoisie, préalablement rédigées par la même plume, s'adressaient aux cardinaux, dans le but manifeste, quoique tacite, de provoquer un dissentiment et de préparer une déchéance [1]. Le clergé, dont le vote n'était dû qu'à la peur, se relevait en s'humiliant devant le Pape, en lui prodiguant ses témoignages d'amour et de fidélité. Les prélats voulaient bien se rendre au concile ; mais ils demandaient que l'époque en fût retardée, le roi leur ayant interdit, sous les peines les plus sévères, de répondre à l'appel pontifical, et toutes les issues du royaume étant gardées par ses agents [2]. Boniface n'eut pas égard à cette prière, blâma leur pusillanimité, tâcha de dissiper leurs craintes et ne retarda pas d'un jour la tenue du concile. Les cardinaux, à son exemple, se gardèrent bien de tomber dans le piége qu'on leur tendait. A son exemple encore, reportant le débat sur son véritable terrain, ils rejetèrent les décisions prises, ou mieux surprises à l'assemblée de Paris, sur le chancelier Flotte, « ce fils de Bélial, cet artisan de mensonges, borgne de corps, aveugle d'esprit. » Acerbe était la parole ; mais qui pourrait dire qu'elle ne fût point méritée ? Avant que la lutte aille plus loin, Dieu lui-même va frapper cet homme ainsi stigmatisé, son maître et ses complices. Nous avons vu comment la Flandre s'était soumise au roi, avec quelles garanties et quelles promesses. Il avait nommé pour gouverneur Jacques de Châtillon, frère du comte de Saint-Pol, qui semblait avoir pris à tâche de méconnaître tous les engagements contractés, de pousser à bout la patience populaire par son arrogance et ses exactions. Il y parvint : ces laborieuses populations se révoltèrent contre la tyrannie. Dans la nuit du 21 mars, les conjurés tombèrent sur les soldats de Châtillon, endormis et désarmés;

[1] *Ms. Biblioth. Vat.*, num. 4177, p. 6.
[2] Hocsem., lib. I, cap. 29.

trois mille environ furent massacrés dans les maisons ou les rues de Bruges, résidence du gouverneur: c'était un écho lointain des Vêpres-Siciliennes. Jacques avait pu s'y dérober, avec un petit nombre de compagnons. Les Flamands ne s'illusionnaient pas sur les conséquences d'un pareil acte: ils cherchèrent des alliés, ils organisèrent la lutte.

Coup foudroyant à Courtray

46. En peu de mois, une armée française entrait chez eux, commandée par le comte Robert d'Artois et le connétable Raoul de Nesle. Elle était composée, selon le rapport des historiens, de sept mille cinq cents hommes d'armes, écuyers ou chevaliers, et de trente mille fantassins au moins ; car il n'est pas facile de préciser le nombre. La plupart des grands barons, qui naguère tempêtaient contre le Pape et signaient l'insolente lettre aux cardinaux, étaient de l'expédition. Malgré ses pacifiques fonctions, Pierre Flotte en était aussi ; le chancelier venait apparemment présider aux supplices, dont les instruments, typique et barbare précaution, suivaient dans les bagages. Aimant mieux mourir par le glaive que par le gibet, ne désespérant pas cependant de la bonté céleste, les Flamands s'étaient préparés au combat comme on se prépare à la mort, par la confession et le Viatique. Adossés à Courtray, ils déployèrent leurs lignes derrière un profond et large fossé, dont les ennemis ne soupçonnaient pas l'existence. Ceux-ci parurent à l'horizon, avançant en colonnes serrées, impatients d'en venir aux mains, dévorant l'espace. Rien ne bougeait du côté des Flamands. Les arbalétriers français commencèrent l'attaque. Ils semblaient pouvoir aisément, vu la supériorité du nombre et des armes, vaincre ces artisans transformés en soldats. Les chevaliers n'entendaient pas leur laisser l'honneur de la victoire ; les ayant donc obligés à se replier, ils se précipitèrent, bride abattue, comme des trombes successives. Les premiers bataillons roulèrent dans la tranchée, où les hommes et les chevaux se débattaient dans une confusion indescriptible. Emportés par le mouvement, les autres venaient tomber sur eux, augmentant le désordre[1]. Quelques-uns

[1] *Chron. S. Dionys.* anno 1302.

passèrent sur le corps de leurs amis et purent aborder l'armée flamande. Mais ces tisserands et ces foulons les reçurent avec autant de sang-froid que de courage et d'habileté. Ils opposèrent aux assaillants une forêt de lances; puis, franchissant le canal sur deux points opposés, ils attaquèrent vigoureusement sans merci ni trève les barons restés sur l'autre bord, achevant à coup de massue ceux qui gisaient à terre, incapables de se relever et de se défendre dans leurs lourdes panoplies[1]. Parmi ceux qui périrent sur le champ de bataille, étaient le comte d'Artois, ceux d'Aumale, de Dreux, de Dammartin, de Vienne et de Soissons, le connétable Raoul de Nesle, Simon de Melun, maréchal de France, Jacques de Saint- Pol, Pierre Flotte, que nous ne pouvons pas oublier dans cette énumération nécessairement incomplète. C'est le bras de Dieu que nous montrons en passant. Philippe le Bel ne sut pas le reconnaître; il se raidit sous les coups et tâcha de réparer le désastre.

Constitution apostolique *Unam sanctam.*

47. Le clergé français avait mieux compris la leçon : plus de quarante évêques, ayant à leur tête les archevêques de Tours, de Bourges, d'Auch et de Bordeaux, se rendirent au concile de Rome, en dépit des dangers qui les menaçaient, bravant les colères royales[2]. Celui de Bordeaux, chose que nous ne devons pas omettre, était Bertrand de Got, le futur Clément V, dont les complaisances pontificales seront l'objet de tant de récriminations. Il avait opiné résolûment pour l'Église et le Pape, aux Etats-Généraux, à l'encontre des factices indignations et des aveugles enthousiasmes qui subjugaient l'assemblée : un considérant à sa décharge, méconnu dans le posthume procès. Menacé plus que tout autre, il prit les devants et s'achemina vers la ville éternelle sous des habits empruntés[3]. Les décisions du concile, tenu le jour indiqué, sont renfermées en substance dans la Bulle *Unam sanctam*, dont la meilleure traduction ne pourrait donner qu'une faible idée. Il faut la lire dans le texte. C'est l'un des plus beaux monuments

[1] JOAN. VILLANI, VIII, 56. — S. ANTONIN. III, 9.
[2] *Ms. Biblioth. Vallic.* sign. C. num. 25, 79.
[3] PIPPIN., *Chron.*, IV, 41.

émanés du Pontife Romain. Boniface s'y montre supérieur à lui-même, l'égal de Grégoire IX et d'Innocent III. Dédaignant les questions de personnes, les incidents de détail, le jeu des passions, il s'élève dès l'abord à la hauteur des principes et s'y maintient jusqu'au bout, sans déviation et sans défaillance. On entend le docteur universel, non l'adversaire d'un prince ou le Pape outragé. C'est à la constitution même de l'Église qu'il rattache les pouvoirs de la Papauté. L'ampleur et la sérénité doctrinales dominent tout dans cette magnifique exposition. Le style répond pleinement à la grandeur du sujet. Les citations des écritures y sont merveilleusement appropriées à chaque point mis en évidence. « Pais mes brebis, » dit le Seigneur à Pierre sans distinction et sans restriction. Organisée par la sagesse divine, l'Église n'est pas un corps monstrueux ; elle ne saurait avoir et n'a réellement qu'une tête. Ni les deux mains, ni les deux glaives ne détruisent cette essentielle unité. Chacun des deux glaives, le temporel comme le spirituel, est à la disposition de l'Eglise. Elle tient l'un, les rois tiennent l'autre ; mais celui-ci demeure subordonné partout et toujours à celui-là, sous peine d'établir deux principes et de tomber dans le dualisme de Manès[1]. — Cette constitution dogmatique déconcerta les conseils et les conseillers de Philippe le Bel, mais n'empêcha pas leur résistance. Contraint à fulminer l'excommunication, le Pape ne prononça pas encore de nom propre ; il n'avait pas désespéré du roi. Aussitôt après le concile, il nomma légat en France un cardinal français, Jean Le Moine, celui de tous qui, par ses qualités autant que par sa naissance, pouvait le mieux dissiper les malentendus, éclairer les intelligences, calmer les préventions, ramener enfin la paix, si la paix était absolument possible. Avons-nous besoin d'ajouter que la légation demeura stérile, malgré le dévouement et l'habileté du légat ? Il eut beau demander au prince un signe de repentir, un désaveu de sa conduite, notamment de l'attentat qu'il avait commis en livrant aux flammes la Bulle *Ausculta fili*. Il n'obtint que des réponses évasives, embarrassées, pleines de réticences et de fourberie.

[1] Bonif., *Epist.*, viii, 52. Ext. inter Extrav. *De Major. et obed.*

Résistance désespérée. Accusations infâmes.

48. Charles de Valois passait à Rome, après sa malheureuse expédition en Sicile, rappelé trop tard par le roi son frère, sous le coup des revers que venaient d'essuyer le royaume et la maison royale. Boniface pria le héros chrétien d'intervenir à son retour en France, pour arrêter des dissensions encore plus désastreuses. Les bons conseils ne manquèrent pas ; les mauvais prévalurent. Le 12 mars 1303, Philippe tenait un grand parlement dans son palais du Louvre ; et là, devant les barons et les dignitaires ecclésiastiques, Guillaume de Nogaret, successeur de Pierre Flotte à la chancellerie, prononçait un violent réquisitoire, dépassant tout ce qu'on avait entendu jusqu'à ce jour, contre le Souverain Pontife. Plus de ménagements, ni de circonlocutions, ni d'hypocrisie même. Reprenant la thèse des Colonna, il accusait Boniface d'avoir usurpé la chaire de Saint-Pierre. Comme pour eux, Boniface n'était pour lui que Benoît Gaétan. L'homme n'est pas plus épargné que le prêtre ; Nogaret le calomnie dans ses mœurs, et d'une manière atroce, aussi bien que dans sa foi. Il le déclare atteint d'hérésie, de simonie, de sortilége. C'est le délire de la haine et de la fureur. On reconnaît à peine le légiste ; l'albigeois reparaît tout entier dans cette fanatique harangue. Il conclut en demandant au roi d'employer toute sa puissance à procurer sans retard la réunion d'un concile œcuménique, pour conjurer les périls présents et déposer le faux Pape. En attendant, il veut que Benoît soit emprisonné par mesure de prudence, le Saint-Siége proclamé vacant, le Sacré-Collége mis en demeure de nommer un administrateur provisoirement chargé du gouvernement de l'Eglise. La frénésie ne saurait aller plus loin, pourrait-on croire. Erreur ; une autre réunion parlementaire avait lieu le 13 juin, dans laquelle Guillaume de Plasian trouvait le moyen de renchérir sur son digne collègue : aux imputations de ce dernier, il ajoutait sans hésitation celles de meurtre et d'athéisme. Pourquoi s'arrêter en si beau chemin ? Mettant le comble à sa démence, il engageait sa personnalité dans le débat, en se portant comme partie civile, appuyé qu'il était par le comte Louis d'Evreux second frère de Philippe, puis par ceux de Dreux [1]

[1] *Contin. Guill. Nang.*, ann. 1302.

et de Saint-Pol. Ces deux tristes personnages avaient oublié, dans un si court espace, que le père de l'un et le frère de l'autre, leurs devanciers et leurs modèles, étaient morts à Courtrai. L'insolente requête et l'acte d'accusation, affirmés par eux sous serment, eurent une approbation plus haute encore et mieux calculée, l'approbation même du roi.

Lâche propagande. Un courageux vieillard.

49. Ces pièces furent répandues dans toute la France par des agents soudoyés, à grand renfort d'odieux commentaires. Au clergé, tant régulier que séculier, selon l'importance de chaque membre, s'attachait principalement la terrible conspiration. Beaucoup succombèrent, nous le disons avec douleur ; mais beaucoup aussi se montrèrent inébranlables. La spoliation et l'exil les punissaient de leur fidélité. Devant ces accusations et ces manœuvres, le Pape ne se tint pas pour désarmé ; le découragement n'entra pas un instant dans son âme. Rappelons, à son immortel honneur, que cet intrépide athlète de la justice et de la religion était un vieillard de quatre-vingt six ans. Démarche inutile pour ceux qui l'entouraient et le voyaient depuis longtemps à l'œuvre, il réunit les cardinaux dans son palais d'Anagni, protesta de son innocence, fit entendre un suprême avertissement [1]; la sentence de déposition, il y répugnait sans doute, il ne l'envisageait pas sans terreur, à raison des conséquences ; mais il dépendait de lui de la relancer sur la tête du monarque assez imprudent pour l'en menacer, pour remuer cette effrayante hypothèse. Il aima mieux temporiser, comme s'il eût espéré contre toute espérance. Si les faits démentent les opinions reçues et les jugements accrédités, si nous ne voyons pas cet « homme irascible, ce fougueux tyran » dont tous les modernes parlent et dont parlaient aussi ses persécuteurs, ce n'est pas notre faute. Pour le moment, il se contenta d'interdire aux universités la collation des grades, tant qu'on s'obstinerait à poursuivre d'une haine implacable les licenciés et les docteurs fidèles à leur mission, qu'on ne pouvait acheter ou séduire ; tant que les évêques seraient exilés et spoliés pour avoir accompli les devoirs de leur

[1] BONIFAC., *Epist.*, VIII, 53 ; IX, 54-56.

charge, il suspendit les pouvoirs des électeurs et se réserva les nominations aux dignités vacantes. Dans ces perturbations et ces dangers, il gardait un calme admirable, il ne perdait nullement de vue qu'il était le pasteur universel, son action s'étendait toujours au monde catholique. Le Sicilien Frédéric lui soumettait le traité récemment conclu par ce prince avec Charles de Valois et Robert de Naples. Pour consolider la paix, il rendait à la liberté Philippe de Tarente, ainsi que tous les prisonniers et demandait en mariage la fille de Charles II ; il reconnaissait enfin la suzeraineté de l'Eglise Romaine. Boniface consentait à ratifier ce traité mais non sans en avoir modifié les clauses et sauvegardé les droits de la maison d'Anjou. Vassal du Saint-Siége, Frédéric était roi de la Trinacrie[1]. Albert d'Autriche, n'ayant plus de concurrent et vainqueur de ses adversaires, se jetait aux pieds du Souverain Pontife et renouvelait spontanément, dans les termes les moins équivoques et les plus chaleureux, la soumission des empereurs envers les Papes. Il était déclaré roi des Romains[2]. La Hongrie, toujours en butte aux mêmes dissensions, n'était pas oubliée ; les lettres pontificales ne cessaient de la rappeler à la concorde, en lui préparant les voies d'un meilleur avenir[3]. L'Église de Tarente, longtemps opprimée par le duc de Carinthie, comte du Tyrol, était délivrée par la vigueur du Pontife, et les héritiers du tyran étaient absous de l'anathème qu'ils avaient d'abord encouru, mais sous lequel ils ne voulaient pas mourir comme leur père[4].

Guet-à pens d'Anagni Nogaret et Colonna

50. Philippe le Bel ne reculait pas devant la perspective d'une telle mort ; il allait recourir à la violence matérielle. Guillaume de Nogaret venait d'entrer en Italie, à la tête de trois cents hommes, escorte d'honneur prête à devenir une compagnie de sbires. Elevé naguère au rang de chevalier pour des services qui n'obtenaient pas jadis une telle récompense, il se disposait à gagner noblement ses éperons. Il nouait partout des intrigues avec les gibelins, les

[1] Bonifac., *Epist.*, ix, 33.
[2] Bonifac., *Epist.*, ix, 22, 28. *Privil. Rom. Pont.*, tom. I, p. 25.
[3] Henr. Reldorf., *Hist. Austr.*, ann. 1303.
[4] Bonifac., *Epist.*, viii, 219.

ennemis du Pape, les seigneurs ambitieux ou mécontents, les aventuriers de toute espèce. Sciarra Colonna, qui depuis cinq ans s'était tenu caché, rameur dans un vaisseau de pirates, avait tout à coup reparu, tantôt dans la Campanie, tantôt aux environs de Rome, conspirant toujours avec les Français. Boniface ne pouvait ignorer entièrement ces ténébreuses démarches, mais il ne semble pas avoir soupçonné le hideux attentat qui se préparait. Tout porte à croire qu'il avait rédigé la sentence de déposition, dans le cas où Philippe maintiendrait celle dont il l'avait lui-même menacé. On ajoute que cette sentence devait être affichée le 8 septembre sur les portes de la cathédrale d'Anagni, où se trouvait alors le Pape. La veille même de ce jour, la paisible cité fut envahie par une troupe armée que conduisaient en personne Nogaret et Colonna. Le chef de la milice bourgeoise demeura dans l'inaction devant une pareille audace, vendu qu'il était aux conspirateurs. Le tumulte arrive aux oreilles de Boniface ; il entend briser les portes de son palais. Personne n'est là pour sa défense. « Puisque me voilà pris par trahison comme le Divin Maître, dit-il, et que je suis en face de la mort, je veux du moins mourir en Pape. » Il fait apporter ses ornements sacrés, revêt le manteau de saint Pierre, prend la couronne d'or, s'asseoit sur son trône, tenant la croix d'une main, les clefs de l'autre, et n'attend plus que les bourreaux [1]. La soldatesque se précipite dans la salle, en poussant de sauvages clameurs, mais se tait et s'arrête, à l'aspect imposant du vieillard, que n'entoure aucune garde. Deux cardinaux seuls, l'évêque de Sabine et celui d'Ostie, sont restés sur ce nouveau calvaire. Sciarra monte les degrés, arrache le Pontife de son siége... L'a-t-il souffleté ? Plusieurs l'assurent, et c'est la version préférée ; d'autres le nient. Qu'importe ? Ne peut-il frapper du gantelet, celui qui menace du glaive ? Nogaret, dit-on, aurait en ce moment arrêté le bras de son complice. S'il eut horreur du sang, il ne recula pas devant l'insulte. « Le roi, mon Seigneur, te fait don de la vie ; dépose la tiare, renonce à la Papauté. » C'est sa première sommation. Boniface ne

[1] JACOB. cardin. *De canonisat.* I, 11. — PTOLOM. LUC., *Hist. Eccl.*, XXIV, 36. — JOAN. VILLANI, VIII, 63. — MARTIN. POLON., IV, 10 et alii.

répond que par le silence. « Tu ne veux pas? Je vais te conduire à Lyon, où tu seras déposé par un concile. » La mesure débordait. « Je me consolerai, répondit alors le Pontife, d'être enchaîné et condamné par des Patarins. » Déconcerté par l'attitude et la réponse de sa victime, le chancelier se retira, la laissant sous bonne garde, et perdit deux jours dans une cruelle hésitation. Les autres saccageaient le palais pontifical et pillaient le trésor de l'Eglise. Ces deux jours, l'auguste prisonnier les passa sans recevoir ou sans accepter aucune nourriture.

Réaction populaire. Mort calomniée

51. Les habitants d'Anagni, revenus de leur surprise, rougissant de leur ingratitude et de leur lâcheté, coururent aux armes dans la matinée du 9 septembre, soutenus ou peut-être excités par le peuple de la campagne. Aux cris mille fois répétés de « Vive le Pape, meurent les traîtres et les pillards[1]. » Ils tombèrent sur les sbires disséminés, en firent un grand massacre, et dans leur indignation contre eux-mêmes n'écoutaient plus la voix de la pitié. Peu d'envahisseurs échappèrent à la vengeance populaire, avec Nogaret et Colonna. La bannière de la France restait au pouvoir des vainqueurs. Ils portèrent en triomphe par les rues de la ville le Pape délivré, qui, versant des larmes de bonheur et de reconnaissance, mais tombant d'inanition, leur demandait du pain. Il rentra bientôt à Rome, pour y convoquer d'urgence un concile général. Les Romains lui décernèrent un second triomphe[2]. Mais tant d'émotions, s'ajoutant aux poids des années, avaient irrémédiablement ébranlé cette robuste vieillesse. Un profond abattement succédait à l'exaltation de la lutte et de la victoire. Un mois après, le 11 octobre, s'éteignait ce vaillant d'Israël, cet invincible athlète de la religion et de l'autorité, de la conscience humaine et de la vérité divine. On a raconté, on raconte encore que dans les derniers jours et jusqu'à la dernière heure, il était agité par une sorte de frénésie, qu'il dévorait ses mains, qu'il mourut dans des transports de rage, sans les secours de l'Église, sans un recours vers Dieu. Là ne s'arrête pas la sinistre légende. « Au moment du trépas, furent ouïs des

[1] « Vivat Papa, moriantur proditores ! »
[2] JOAN. VILLANI, VIII, 65. — JACOB. cardin. ubi supra.

bruits inaccoutumés, des tonnerres et des foudres, qui ne retentissaient nulle part ailleurs. » La légende est française ; c'est le continuateur de Nangis qui l'a composée. Qu'elle soit née des préventions haineuses et des aveugles passions propagées par la politique régnante, il serait naturel de le penser. Qu'elle soit annulée par les témoignages contraires ou simplement par le silence des autres historiens, le bon sens l'exige. Il n'en est rien cependant. Quant aux signes extraordinaires, aux prodiges surnaturels que le même chroniqueur raconte, les ennemis de la Religion se gardent bien de les admettre ; ils scindent arbitrairement la narration, réservant ce qui convient à leur prétendu rationalisme : il faut absolument qu'un Pape soit mort en vomissant des blasphèmes, en dévorant ses mains.

52. Or trois siècles et deux ans après la mort de Boniface, sous le pontificat de Paul V, dans l'anniversaire même de cette mort, le 11 octobre 1605, la chapelle dans laquelle il reposait à Saint-Pierre et que lui-même avait érigée en l'honneur de son patron, menaçant ruine, on fut dans la nécessité de déplacer son tombeau, pour la restaurer et la metttre en rapport avec la basilique. Quand on eut enlevé le marbre qui le couvrait, avec la statue couchée sur la pierre sépulcrale, le cercueil de bois étant à découvert, on voulut aussi voir ce qui restait de ce grand Pape. Quel ne fut pas l'étonnement des spectateurs, leur émotion religieuse, lorsqu'ils l'aperçurent comme endormi, dans un état de conservation qui touchait au miracle ! Ses mains en particulier, « longues et belles, » dit le procès-verbal, étaient parfaitement intactes. Sous les chairs on distinguait encore la saillie des nerfs et la trace des veines[1]. Que pourrions-nous ajouter à ce démenti donné par Dieu même ? Les témoins ne manquaient pas : là se trouvaient le cardinal-vicaire, le chapitre tout entier, plusieurs évêques, le gouverneur civil ; le peuple lui-même fut admis à contempler cet étonnant spectacle. Les calomniateurs en ont-ils été déconcertés ? Ils l'ignorent ou le

Divine réfutation.

[1] « Visum est ab omnibus corpus adhuc integrum et incorruptum... Manus habebat longas et pulchras, cum unguibus, signis venarum et nervorum, adeo ut videntibus summam injiceret admirationem. »

taisent, et poursuivent leurs calomnies, comme si la tombe n'avait point parlé! La vie du célèbre calomnié parle encore, mais aussi vainement pour eux et les masses qu'ils entraînent. Je l'ai racontée, dans la mesure qui m'était permise, sans parti pris, sans idée préconçue, marchant droit devant moi dans la série des âges, n'ayant d'autre but ni d'autre mobile que la justice et la vérité. Si la narration devient une apologie, renverse des hypothèses longtemps accréditées, montre que certains jugements sont de pures inventions ou de gratuites injures, qui faut-il en accuser? Ce n'est pas le narrateur sans doute. On ne l'accusera pas non plus d'abandonner son rôle, pour se livrer à celui d'avocat ou de discoureur. Par inclination autant que par principe, il laisse religieusement la parole aux faits. Espère-t-il que cette parole impersonnelle, la seule autorisée, la seule véridique, aura raison des préjugés enracinés dans les esprits et dominant dans les écoles? Il ne se fait pas cette illusion; à l'heure présente, moins que jamais. Quand Dieu lui-même est banni de l'enseignement, au nom prostitué de la science, par la force adultère des lois, quelle place y sera faite à l'histoire? Dans le péril éclate le devoir et grandit la mission. L'histoire est mortelle à l'athéisme, elle est le témoin de Dieu. Comme les cieux, elle raconte sa gloire, en attestant son action dans les péripéties des choses humaines. Cette vérité nous servira de flambeau dans la sombre période où nous entrons.

SIXIÈME ÉPOQUE

DEPUIS LA MORT DE BONIFACE VIII (1303) JUSQU'A LUTHER (1517).

CHAPITRE III

PONTIFICATS DE BENOIT XI ET DE CLÉMENT V (1303-1314).

SOMMAIRE.

§ I. RAPIDE APPARITION D'UN SAINT.

1. Avènement de Benoît XI. Son humble naissance. — 2. Hommage rendu par le roi de la Trinacrie. — 3. Juste sévérité. Sollicitude pontificale. — 4. L'empire des Grecs secouru par les Latins. — 5. Un légat à Florence. Obstination et docilité. — 6. Éloges au Pape, insultes à la Papauté. — 7. Réponse du Pape au roi de France. — 8. Entêtement de Philippe le Bel. Mort de Benoît XI.

§ II. UN PAPE FRANÇAIS EN FRANCE.

9. Funeste division dans le Conclave. — 10. Louches négociations. Prétendue conférence. — 11. Le fameux pacte de Saint-Jean d'Angély. — 12. Bertrand de Got. Son élection. Lettre du Sacré-Collége. — 13. Son couronnement à Lyon. Accident lugubre. — 14. Second présage. Promotion de dix cardinaux.

§ III. L'ACTIVITÉ PONTIFICALE ENRAYÉE PAR LE DESPOTISME ROYAL.

15. Wenceslas de Bohême. Othon de Bavière en Hongrie. — 16. Bender II roi de Suède. Chatiment divin. — 17. L'hérésiarque Dulcino. Sa fin tragique.

§ IV. PREMIER ACTE DU DRAME DES TEMPLIERS.

§ V. TEMPS DE RÉPIT ; ESPOIR DÉÇU.

§ I. RAPIDE APPARITION D'UN SAINT

Avènement de Benoît XI. Son humble naissance.

1. Fidèles à la Constitution Grégorienne, après avoir pendant neuf jours rendu les honneurs accoutumés au Pape défunt, les cardinaux entrèrent le dixième en conclave, au palais même du Vatican où Boniface était mort ; et, le 22 octobre, l'unanimité des suffrages lui donnait pour successeur son conseiller le plus intime, son plus courageux ami, Nicolas de Trévise, cardinal-évêque d'Ostie. Tous le regardaient comme un saint. Sa conduite en cette circonstance ne démentit par leur opinion et les rendit inébranlables dans leur choix. En dépit de ses humbles résistances et de ses vives protestations, qui méritent d'autant mieux d'être remarquées que nous les voyons se renouveler à chaque élection durant cette période historique, il dut se résigner et ratifier par son acquiescement la sentence qui le condamnait à la dignité suprême [1]. Pou-

[1] JOAN. VILLANI, VIII, 66. — PTOLOM., LUC., *Hist. Eccl.*, XXIV, 38. — S. ANTONIN., III, 9.

vait-on donner le temps au roi de France d'intervenir dans l'élection et de peser sur les destinées de l'Église ? L'élu n'était pas un grand seigneur ; peut-être n'en était-il que plus apte dans un pareil moment à diriger la barque de Pierre, battue par les orgueilleuses prétentions de la royauté. D'une famille obscure et pauvre, il n'avait grandi que par son mérite personnel. Son père Boccasio Boccasini, exerçait les humbles fonctions de notaire ou de scribe dans un bourg inconnu de la Marche Trévisane ; il ne pouvait compléter son éducation. Le jeune Nicolas se rendit à Venise dans ce but, et pourvoyait à sa subsistance en donnant des leçons de grammaire aux petits enfants [1]. Entraîné par une vocation supérieure, il fut admis chez les Dominicains. Dans l'Ordre il parcourut rapidement tous les degrés de la hiérarchie monastique, y compris le généralat. Il occupait cette charge depuis deux ans à peine, quand Boniface VIII le nomma cardinal. D'évêque de Sabine, il devenait bientôt après évêque d'Ostie. A cette ascension, incompréhensible pour lui seul, fait allusion sa première Encyclique. Il l'adresse à l'archevêque de Milan, comme Boniface avait adressé la sienne à l'archevêque de Sens ; mais en réalité c'est à tous les prélats du monde qu'il notifie sa promotion et demande leurs prières [2]. En prenant le nom de Benoit, il obéissait à ses sentiments d'affection et d'estime pour son prédécesseur, qui le portait avant d'être élu Pape, à qui d'ailleurs la haine eût voulu le restituer. Selon l'antique usage, il communiqua son avènement aux princes en même temps qu'aux prélats.

Homm ge rendu pa le roi de la Trinacri

2. Frédéric de Sicile prévint cette communication par une lettre irréprochable au fond, mais qu'il datait de la huitième année de son règne, ce que le nouveau Pontife ne laissa pas échapper. Dans sa réponse au roi de la Trinacrie, sans accuser ses intentions, il releva cette erreur qui pouvait impliquer une injustice. Sa royauté ne remontait pas si haut ; ce n'est pas à la force des armes, c'est au traité récemment conclu, soit avec Charles de Naples, soit avec Boniface VIII son suzerain, qu'il en était redevable. Les faits ac-

[1] JOAN. BONIF., *Hist. Tarvis.*, lib. VI.
[2] BENEDICT., *Epist.*, Regest. 1.

complis ne peuvent rien légitimer. L'usurpation s'aggrave par la durée, loin de se consacrer elle-même. Mieux valait jeter un voile sur ces temps malheureux. L'Aragonais comprit ce langage et reçut dignement la leçon. Il n'eût peut-être pas été fâché d'asseoir son indépendance sur un changement de pontificat ; mais il s'empressa de rendre hommage par son amiral Conrad Doria. La présence de ce Génois à la cour de Palerme, après qu'il avait abordé la Sicile en ennemi, sous l'étendard de la France, accompagnant Charles de Valois, recommande peu son caractère. Il remplit dignement sa mission. La formule du serment prononcé devant le Saint-Père par le délégué royal semblait dissiper tous les nuages. Les engagements contractés y sont ramenés avec intention, en termes explicites, sans excepter les clauses stipulées par la haute et rigoureuse prudence de Boniface VIII. Dans cet acte d'allégeance, le roi de la Trinacrie reconnaît tenir sa couronne « en don gratuit, par pure libéralité de l'Église Romaine [1]. » Ce qu'il ne reconnaît pas aussi bien, c'est qu'il possède cette couronne à titre seulement viager, qu'elle ne saurait être un héritage, et qu'à sa mort elle fera retour à la branche napolitaine de la maison d'Anjou. Est-ce une réticence ? La question reparaîtra dans l'avenir. Quand à la redevance annuelle que l'insulaire doit payer pour sa part, à la décharge du monarque qui règne sur le continent, il n'en dissimule pas le chiffre ; mais, le moment venu de s'acquitter, il n'envoie pas une obole, sur les trois mille onces d'or qui constituent sa dette. Il demeure sourd aux justes et pressantes réclamations du suzerain. Celui-ci n'a d'autres armes, pour revendiquer ses droits méconnus, que les censures ecclésiastiques, l'excommunication et l'interdit : il en use en désespoir de cause. Il les suspend aussi sur la tête de Charles II, qui ne se montre pas un débiteur plus fidèle, un vassal moins oublieux à cet égard. L'un et l'autre se soumettent, en implorant un délai que Benoît leur accorde, vu l'épuisement de leur trésor, « la piété qui les anime, et leur bonne volonté dont il ne doute pas. »

[1] Benedict., *Epist.*, Regest. 14.

3. Aux yeux du Pape, sa plus belle fonction est de pardonner. Son indulgence ne va jamais cependant jusqu'à dispenser le coupable du repentir et de la satisfation. Il ne pardonne pas aux contumaces; il poursuit avec énergie la réparation des torts dont il a les preuves certaines. Les auteurs du crime d'Anagni ne se déroberont pas à sa juste sévérité. Il fulmine d'abord l'anathème contre ceux qu'il a lui-même vus pillant le trésor pontifical,spoliant l'Église, attentant aux fortunes privées, du moment où les possesseurs appartenaient à la cour romaine. Etait frappé d'excommunication quiconque détenait une partie de ces biens volés. Un archidiacre de Saintes, Bernard Royard, chapelain du Pape, fut investi des pouvoirs les plus étendus pour aller dans la Campanie rechercher les coupables et les forcer à la restitution. L'enquête n'impliquait aucune forme judiciaire, n'admettait aucun débat, ne supposant possible aucune contestation. Il fallait restituer ou demeurer sous le coup de l'anathème [1]. Pendant que son délégué procédait ainsi dans l'intérêt de la justice, Benoît agissait ailleurs dans celui de la religion. Sur les provinces européennes soumises à l'empire d'Orient, où régnait alors Andronic II, et dans celles qui formaient le royaume de Servie sous le sceptre d'Orose, toutes englobées dans le schisme grec, sévissaient d'épouvantables désordres. La corruption des mœurs, correspondant à la pertubation des croyances, y préparait l'anéantissement de l'état social. Le sacerdoce déformé par l'erreur, atteint dans son principe, sans cohésion et sans appui, ne valait guère mieux que le peuple. Tout appelait de loin la domination et facilitait la conquête des Turcs. Le Pape, ce doux et miséricordieux Benoît XI, embrassa d'un coup d'œil souverain une pareille situation : il ne désespéra pas de ressusciter le cadavre. C'est à l'archevêque d'Antivari, sur le bord opposé de l'Adriatique, qu'il confia sa généreuse inspiration, en le nommant dans ce but spécial légat apostolique [2]. La Servie et la Bulgarie s'étaient rattachées dans le siecle précédent au centre de l'unité chrétienne, sous les glorieux pontificats d'Innocent III et d'Honorius III. Les intri-

Juste sévérité. Sollicitude pontificale.

[1] Benedict., *Epist.*, 21.
[2] Benedict., *Epist.*, 127.

gues byzantines, secondées par les déplorables dissensions de l'Europe occidentale, les en avaient séparées depuis. Une noble femme, la reine-mère de Servie, qui portait le nom prédestiné d'Hélène, comme la mère de Constantin, conservait dans sa grande âme l'espoir de la résurrection avec la pureté de la foi catholique. Elle ne cessait d'espérer et d'agir ; dans ce mystérieux sanctuaire se renouait la chaîne des temps : son fils Orose aspirait à briser les entraves du schisme, pour remonter aux sources de la vie. Benoît s'adresse directement à ce prince [1], encourage ses aspirations, l'exhorte à les réaliser.

L'empire des Grecs secouru par les Latins.

4. A Constantinople ne régnaient pas des préoccupations de ce genre. L'empereur Andronic avait d'autres soucis. Il ne sentait pas la décomposition morale ; mais il voyait distinctement les Turcs qui le tenaient dans de continuelles alarmes. Il appelait au secours ces guerriers d'Occident si souvent trahis par ses ancêtres, quand tout pouvait être sauvé, et cette Église Romaine dont il n'acceptait pas la suprématie. La guerre n'existant plus du côté de la Sicile, une armée d'Aragonais et de Catalans, commandée par l'Italien Roger de Brindes, se trouva bientôt organisée et se dirigea vers le Bosphore. Le Grec l'accueillit avec bonheur, la combla d'attentions et l'expédia sur Philadelphie, étroitement assiégée par les Barbares, qui ne pouvaient tarder à s'en emparer, ayant la famine pour auxiliaire. Lorsqu'ils aperçurent les Latins marchant en bon ordre, ils n'attendirent pas le choc de ces légions renommées ; ils prirent la fuite plutôt qu'ils ne battirent en retraite. Non contents d'avoir délivré Philadelphie, les croisés se mirent à la poursuite des Turcs sans pouvoir les joindre, et les rejetèrent par delà les anciennes limites de l'empire romain. Pour récompense, au retour d'une telle expédition, Andronic leur refusa la solde promise : ils furent réduits à piller la contrée qu'ils étaient venus secourir [2]. On les verra dans la suite, joués de nouveau par les Bizantins, attaquer les colonies françaises qui se maintenaient dans l'Achaïe, l'Attique, la Thessalie et l'Eubée depuis la chute de l'empire latin de Constantinople.

[1] BENEDICT., *Epist.*, 225.
[2] NICEPH. GREGOR., *Hist.*, lib. VII. — SURIT., *Annal. Hisp.*, lib. II.

5. En Italie, les discordes civiles, un moment comprimées par la vigoureuse main de Boniface VIII, se déchaînaient plus intenses après sa mort, accumulant les ruines, faisant couler des torrents de sang. Rien n'est triste dans sa hideuse monotonie comme ce désolant spectacle. On n'attend pas certainement de nous un récit détaillé des phases qu'il présente, bien que cette obscurité d'événements et de personnages, cette confusion où les historiens nationaux se perdent eux-mêmes, jettent du moins une vive lumière sur le rôle de la Papauté. Dès qu'il était monté sur la chaire de Pierre, Benoît avait nommé cardinal d'Ostie son homonyme Nicolas, évêque de Spolète, également un Dominicain, dont la science égalait la sagesse et l'habileté ; il l'envoya légat en Toscane, comprenant dans sa légation la Marche de Trévise et l'Emilie. Florence était surtout le théâtre et la victime des dissensions : les habitants y soupiraient après la concorde. Aussi firent-ils au légat une chaleureuse réception et lui confièrent-ils le gouvernement de leur république[1]. Les Guelfes et les Noirs y dominaient alors, mais déshonoraient leur cause par des excès que n'auraient pas dépassés les factions contraires. Les Gibelins et les Blancs exilés, Dante à leur tête, intriguaient et complotaient chez les étrangers, enrôlaient des auxiliaires parmi les Arétins et les Bolonais, pour rentrer de force dans leur patrie. Le cardinal voulait leur en ouvrir les portes par l'apaisement et la conciliation. Il avait pour lui le peuple, non les chefs de parti. Ces derniers lui suscitèrent des obstacles devant lesquels il devait succomber. Leurs frauduleuses menées tournèrent contre lui le sentiment populaire. Menacé de mort, il quitta Florence, après avoir lancé l'excommunication contre les ennemis de la paix, et vint rendre compte de sa mission, ou plutôt de son échec, au Souverain Pontife. Benoît, à qui Rome n'offrait plus une entière sécurité, travaillée qu'elle était par les passions hostiles et les agents de Philippe le Bel, avait tranféré sa cour à Pérouse. Matthieu des Ursins, l'oracle du Sacré-Collége, et les cardinaux inclinant pour la France, répugnaient d'abord à cette trans-

Un légat à Florence. Obstination et docilité.

[1] Bernard., *Chron. Rom. Pont.*, ann. 1304. — Joan. Villani, viii, 69.

lation, mais s'étaient ensuite rangés à l'opinion de leur chef, sans partager absolument ses craintes. Leurs illusions seront bientôt dissipées. Déjà l'avenir s'éclaire de sinistres lueurs. Florence est en partie dévorée par un terrible incendie, qui se mêle aux horreurs de la guerre intestine[1]. Le Pape déplore son malheureux état dans une lettre éloquente, et gémit de ne pouvoir y remédier, ce dont il accuse l'aveugle résistance des Florentins à ses conseils paternels, à son autorité suprême[2]. Les historiens les moins prévenus, voisins ou témoins de ces désastres, y voient un châtiment du ciel. Venise et Padoue, engagées dans une lutte fratricide, sont mieux inspirées et se rendent aux exhortations du Père commun des fidèles. Le doge, Pierre Gradenigo, par sa modération et sa prudence, avait concouru puissamment à cette heureuse solution. Les troubles renaissaient également en Germanie ; Albert d'Autriche paraissait oublier les bienfaits du Pape et ses propres engagements, par la raison peut-être que le Pape n'était plus Boniface VIII ; il opprimait l'Église de Mayence, sous prétexte de punir son ennemi l'archevêque Gérhard, dont il avait cependant tiré vengeance avec assez d'éclat, dans une bataille décisive[3]. Benoît le rappelle à de meilleurs sentiments par une lettre où le roi des Romains peut aisément voir que, si les Papes descendent dans la tombe, la Papauté ne meurt pas. Albert se rend à l'évidence, et la paix est rétablie[4].

Eloges au Pape, insultes à la Papauté

6. Philippe le Bel n'allait pas donner la même satisfaction à la conscience publique, ni procurer le même bonheur au saint Pontife qui ne demandait qu'à pardonner. Sans doute il avait écrit une lettre de félicitation très-élogieuse et très-expansive, où les citations abondaient, qui semblait l'œuvre d'un évêque plutôt que d'un roi ; mais, dans cette même lettre, après avoir longuement parlé le langage de la piété, recommandé l'Eglise de France à la

[1] S. Antonin., III, 9. — Dinus Compagn., *Chron.* lib. III. — Leonard. Aretin., *Hist.Flor.*, lib. IV.
[2] Benedict., *Epist.*, 170.
[3] Siffrid., *Epit.*, lib. II, ann. 1304.
[4] Benedict., *Epist.*, 178.

sollicitude du suprême Pasteur et s'être recommandé lui-même à son amour spécial, nullement à son indulgence, il insistait sur la revendication de ses droits et la solennelle condamnation de Boniface[1]. Il annonçait des ambassadeurs pour traiter à loisir cette importante affaire ; et ces ambassadeurs étaient une insulte directe à la majesté du Pontife Romain, une menace à son indépendance : nous avons nommé Plasian et Nogaret. Deux dignitaires ecclésiastiques n'étaient là que pour la forme. Benoît se contint, témoigna même à ces étranges délégués une certaine bienveillance, qu'il reportait dans son cœur à la noble et catholique nation dont ils représentaient le monarque. Il avait résolu de marcher dans la voie des concessions jusqu'aux extrêmes limites ; mais il s'était d'avance retranché dans celles du devoir comme dans une citadelle inexpugnable. Coup sur coup, sans hésitation et presque sans intervalle, il restituait aux électeurs épiscopaux, aussi bien qu'à tous les autres, les anciens pouvoirs suspendus par le Siége Apostolique, aux universités la collation des grades, aux excommuniés une pleine absolution. Il réintégrait le roi dans tous ses priviléges[2]. Ce n'était pas ce que le roi voulait ; les priviléges, il n'entendait pas les avoir perdus ; l'absolution supposait la validité des censures. Au lieu d'un pardon qui lui semblait un outrage, il demandait une glorification absolue. Son orgueil ne le cédait qu'à sa haine. Ce n'était pas assez que la mort l'eût délivré de Boniface VIII ; il exigeait que la mémoire de ce Pape fût à jamais flétrie, et non pas seulement que ses actes fussens rescindés.

Réponse du Pape au roi de France.

7. A ces insolentes prétentions, voici la réponse de Benoît XI : « L'audacieux et lâche attentat que les plus pervers des hommes ont commis contre la personne de notre prédécesseur, Boniface VIII, *de bonne mémoire*, nous avons différé de le punir jusqu'à ce moment; nous ne pouvons pas différer davantage. L'heure est venue de nous lever pour la défense de la justice. Disons mieux. que Dieu lui-même se lève en nous[3], et que ses ennemis disparais-

[1] RAYNAL., *Annal. Eccles.*, ann. 1304, art. 9.
[2] BENEDICT., *Epist.*, 145, 147, 148, 149.
[3] *Psalm.* LXVII, 1.

sent ; qu'ils soient détruits comme Ninive à la prédication de Jonas, ou renversés comme Jéricho par le son des trompettes sacerdotales ! Dans le temps où Boniface résidait avec sa cour dans sa ville natale d'Anagni, quelques enfants de perdition, premiers-nés de Satan, nourris à l'école du vice, ont porté sur sa personne sacrée leurs mains impies, tête haute, glaives dégaînés, blasphème à la bouche... » Le Pontife nomme ici Guillaume de Nogaret, Sciarra Colonna, Rinaldi de Supino, avec douze autres de leurs complices. « C'est à ciel ouvert, en face de tout un peuple, sous nos yeux, qu'ils ont commis cette infâme trahison. Là sont accumulés les crimes de lèse-majesté, de parricide, de perduellion, de sacrilége, de séquestration et de rapine, tombant sous le coup de la loi Julia contre les violences publiques, et Cornélia contre les sicaires. Nous fûmes alors frappés de stupeur. A cette pensée, quel homme assez cruel pour retenir ses larmes, assez haineux pour n'être pas touché de compassion ? Quel est l'indifférent ou le pusillanime qui ne se porterait pour accusateur et ne se prononcerait comme juge ? Quel est celui dont une fausse pitié désarmerait la juste indignation ? Sécurité personnelle, pouvoir acquis, immunité pontificale, tous les droits sont foulés aux pieds. La patrie n'est plus un asile, ni la maison une garantie. Où sera désormais l'inviolable sanctuaire ? L'époux étant fait prisonnier, l'Eglise elle-même est captive. O forfait inouï, ô criminelle démence ! Malheureuse Anagni, comment as-tu souffert un pareil opprobe ! Que la pluie et la rosée ne descendent plus sur toi, qu'elles portent la fécondité sur d'autres montagnes, puisque le fort a succombé dans ton sein, puisque le voyant et le pouvant, tu n'as pas empêché ce désastre[1] ! » Ces derniers mots ne sont pas seulement une malédiction inspirée par la douleur, une réminiscence biblique ; ne pourrait-on pas y voir une prophétie, en songeant à l'abandon dans lequel tomba, comme nous l'avons déjà remarqué, cette ville jadis si florissante ? La sentence d'excommunication est ensuite fulminée contre les hommes nommés plus haut et contre tous ceux qui, dans

[1] Benedict., *Epist.*, 168. — Ptolom. Luc., *Hist. Eccles.*, xxiv, 38. — Martin. Polon., lib. V.

leur abominable entreprise, leur avaient prêté conseil, aide ou faveur. Il était enjoint aux premiers de comparaître en personne, dans le délai d'un mois, devant le Souverain Pontife, qui leur intimerait les conditions à remplir pour rentrer dans le giron de l'Eglise. Faute par eux d'obéir à cette injonction, « nous procéderons par d'autres moyens, ajoutait-il, nous marcherons par la voie royale. »

8. Si les crimes antérieurs n'avaient pas suffi pour l'encourager dans cette voie, ce qui se passait en France eût corroboré sa détermination, en lui démontrant de plus en plus combien elle était nécessaire. Avec l'assentiment ou par ordre du roi, circulait dans le royaume un ignoble pamphlet dont le titre seul révèle la tendance et l'ineptie : « La vie et la mort du pape Maléface. » Toutes les calomnies, comme autant de poisons élaborés par le noir génie des sycophantes ou des parlementaires, s'y trouvaient rééditées et concentrées. L'entêtement de Philippe ne laissait aucun espoir. Il avait déjà payé de deux riches provinces cette misérable querelle avec la Papauté : au fort de la lutte, il achetait la neutralité d'Édouard en lui cédant la Guyenne ; les Flamands l'expulsaient de leur patrie. En cette année 1304, il portait de nouveau la guerre chez eux, remportait sur cette vaillante nation, à Mons-en-Puelle, une victoire dont il sortait amoindri, bien qu'elle fît honneur à son courage[1]. Celui des ennemis l'emportait sur le sien : il dut respecter leur indépendance. Une indemnité prétendue et la cession d'un petit territoire ne réparaient nullement la brèche faite à la monarchie. Tandis qu'il bataillait ou transigeait sur ses frontières du Nord, Benoît XI mourait à Pérouse, le 6 juillet, emporté par une mystérieuse et foudroyante maladie[2]. C'est après avoir mangé des figues, présentées par une personne inconnue, se disant envoyée par les religieuses de Sainte-Pétronille, qu'il se sentit mortellement atteint. Il expirait dans des douleurs atroces au bout de huit jours ; et l'opinion commune fut qu'on l'avait empoisonné. Les

Entêtement de Philippe le Bel. Mort de Benoît XI.

[1] *Continuat. Nang.*, ann. 1304.

[2] Bernard., *Chron. Rom. Pont.* — Leander, *De Viris illust. Ord. Præd.* lib. III. — Joan. Bonif., *Hist. Tarvis.*, lib. VI, et alii.

soupçons planèrent sur les excommuniés de la dernière Bulle, allant de Nogaret aux Colonna ; le nuage a même projeté son ombre sur la tête énigmatique de Philippe le Bel. Dans la terrible situation où se trouvait l'Église, et quand elle avait un Saint pour la gouverner, l'idée d'un crime n'était pas nécessaire pour assombrir cette mort imprévue. Benoît quittait ce monde avec le regret de n'avoir pu mener à bout deux œuvres capitales, qui lui paraissaient le but de son pontificat : la réconciliation du Saint-Siége et de la France, le rétablissement de l'empire latin à Constantinople par Charles de Valois, au nom de l'impératrice Catherine et dans l'espoir d'anéantir le schisme grec. Parmi les vertus du Pontife, on rappelait surtout sa douceur et sa modestie. Un trait ne saurait être oublié, même dans l'histoire générale : Peu de temps après son élection, sa mère vint le visiter. On l'annonce au Pape. « Comment est-elle vêtue? » demande-t-il. « De soie, » lui dit-on. Ce n'est pas ma mère, répond-il en souriant. « Ma mère est une pauvre femme de la campagne, qui n'a jamais porté de riches vêtements. » La réponse est transmise et parfaitement comprise : l'humble Trévisane a repris ses habits, et la mère tombe dans les bras de son fils devenu Pape. La sainteté de Benoît ne tarde pas à se manifester par les miracles qui se multiplient à son tombeau, dans la chapelle des Dominicains de Pérouse. C'est là qu'il avait voulu reposer, à la suite de cette rapide tempête, de ce pontificat si tourmenté de huit mois et dix-sept jours.

§ II. UN PAPE FRANÇAIS EN FRANCE

Funeste division dans le Conclave.

9. Quand ils eurent célébré ses funérailles, selon l'usage traditionnel, les cardinaux se réunirent en conclave, dans cette même cité, première étape du long et funeste exil auquel la Papauté se condamnait quand le Pape quittait Rome, trois mois auparavant, ne projetant qu'une courte absence. Deux éléments opposés divisaient alors le Sacré-Collége, l'élément français et l'élément italien, qui luttaient à forces égales, avec une égale obstination. Chose dé-

plorable, c'étaient des Italiens qui menaient le premier, dociles instruments de l'influence étrangère : Néapoléon des Ursins et Nicolas d'Ostie, qu'on appelait, du lieu de sa naissance, le cardinal de Prato. Cet homme s'était annoncé sous d'autres auspices. Comment avait-il changé de parti? Mystère ; nous ne saurions ni l'expliquer ni le comprendre. Les Italiens avaient pour chefs les cardinaux-diacres Matthieu Rosso des Ursins et François Gaétan, neveu du pape Boniface. Les cardinaux déposés, Jacques et Pierre Colonna, rôdaient aux environs comme des ombres importunes ou des oiseaux de proie. Dès l'ouverture du conclave, il parut évident que les deux tiers des suffrages, nombre requis pour la validité de l'élection, ne serait obtenu par aucun des membres qui le composaient. De guerre lasse, ils suspendirent les délibérations, et bien certainement rompirent la clôture, quoi qu'en dise un historien du temps[1]. Dix mois s'écoulèrent dans des pourparlers et des regrets également stériles. Les cardinaux cependant, pressés par la honte et la conscience, cédant aux réclamations de plus en plus indignées du monde catholique, consentirent à se laisser de nouveau renfermer dans le palais pontifical. Même divergence, même impossibilité d'aboutir. En présence de cette inertie, le peuple intervient : le palais est gardé par les habitants de Pérouse, qui tiennent les cardinaux prisonniers et menacent de les réduire par la famine, en coupant toutes les communications, ou par les intempéries, en démolissant la toiture[2]. « Un jour, raconte saint Antonin de Florence, le cardinal de Prato, diplomate habile et sagace, prenant à part son collègue François Gaétan, — Nous causons un grand mal à l'Église, lui dit-il, un profond déshonneur à la Religion, un irréparable scandale aux fidèles, en ne nommant pas un premier pasteur. — Ce n'est pas ma faute, répondit l'autre cardinal. — Mais si je vous offrais un moyen convenable pour sortir de cette impasse, y donneriez-vous votre adhésion? — Sans nul doute et de tout cœur. — Voici la marche à suivre : Que l'un des deux partis désigne dans l'épiscopat français, en dehors du Sacré-

[1] Bernard., *Chron. Rom. Pont.*
[2] Joan. Villani, IX, 58. — S. Antonin., titul. XXI, cap, 1.

Collége, trois sujets ; et que l'autre choisisse, dans le délai de quarante jours, celui des trois qu'il estimera le plus apte. — Gaétan accepta la proposition et la fit accepter par les Italiens, qui se réservèrent de nommer les candidats, en se promettant d'élire des hommes connus par leur dévouement à Boniface et leur opposition au roi. L'évêque d'Ostie obtint de son côté l'assentiment des siens, prévoyant le piége, mais espérant bien le déjouer.

Louches négociations. Prétendue conférence.

10. Les stipulations étant écrites et signées, on nomma trois archevêques, dans les conditions voulues. Celui de Bordeaux figurait en tête de la liste, recommandé par sa conduite aux États Généraux de Paris et sa présence au concile de Rome. C'est lui qui sera le préféré, grâce aux insidieuses démarches du négociateur, soit dans le parti contraire, soit auprès de Philippe le Bel. Il transmet l'affaire au monarque, par un courrier qui met seulement onze jours à franchir la distance, lui donnant ainsi le temps de faire un choix et de rendre une réponse. Aussitôt après cette communication, aurait eu lieu, selon le même historien et plusieurs autres, la fameuse entrevue de Saint-Jean-d'Angély. Nous lui laissons encore la parole, ne voulant rien assumer de sa responsabilité. « Philippe et Bertrand entendirent d'abord la messe, puis s'engagèrent par serment à garder le secret de leur colloque. Le premier conjura le second d'oublier les anciennes querelles, les torts que Charles de Valois, pendant la guerre d'Aquitaine, avait causés à la famille de Got, et que le roi de France saurait bien réparer. — Seigneur archevêque, continua celui-ci, sachez qu'il dépend de moi de vous faire Pape ; mais il faut que vous me promettiez comme condition préalable certaines grâces que je vais vous demander. — Et sur-le-champ il lui montra la lettre des cardinaux. Ambitieux et cupide, le Gascon demeura stupéfait. Revenant à lui-même, il dit au roi dans un élan de reconnaissance qui sera le cauchemar de sa vie : — Sire, je le vois maintenant, vous m'aimez plus que personne au monde ; votre générosité me rend le bien pour le mal. Aucune restriction ne m'est permise : à vous de commander, à moi d'obéir sans réserve ; je suis prêt à tout. — Ces deux hommes s'embrassèrent, et Philippe

reprit : — Je vous requiers de six choses. La première est ma parfaite réconciliation avec la Sainte Eglise et mon absolu pardon au sujet de la captivité de Boniface ; la deuxième, que vous leviez l'excommunication prononcée contre moi et mes agents ; la troisième, que vous m'accordiez les dîmes du royaume pour cinq ans, à raison des dépenses exposées dans la guerre de Flandre ; la quatrième, que la mémoire de Boniface soit à jamais condamnée et son nom radié du catalogue des Pontifes Romains; la cinquième, que les deux Colonna, Jacques et Pierre, seront rétablis par vous dans leur dignité cardinalice, dans tous leurs biens et leurs honneurs. Quant à la sixième, je la tais en ce moment, me réservant de vous la dire en temps opportun. — L'archevêque n'hésita pas à tout promettre, la main levée sur la divine Eucharistie[1]. Il donna même pour ôtages un de ses frères et deux de ses neveux. »

Le fameux pacte de Saint-Jean d'Angély.

11. Ce pacte a quelque chose de sinistre ; il impliquerait, s'il était vrai, une irrémédiable atteinte à l'essence même du christianisme, une flétrissure éternelle à la Papauté ; il pèse sur les âmes chrétiennes comme une lugubre vision. Heureusement, il n'est que cela. Trois clauses, sur cinq exprimées, ne sont pas même vraisemblables. Comment supposer que Philippe exige une absolution, personnelle ou collective, quand il l'a déjà reçue du Pape Benoit XI ? Ne s'infligerait-il pas à lui-même un démenti, en reconnaissant pour valides les censures dont il avait été frappé? Quel besoin avait-il d'intercéder pour ses complices ou ses agents français, réconciliés avec l'Église, à l'exception de Nogaret ? Prétendre que ce dernier seul motive la demande, ce n'est pas seulement une allégation dénuée de toute raison ; c'est un mensonge historique, Nogaret n'ayant obtenu son absolution que beaucoup plus tard et sous la condition d'une rude pénitence. Le fatal compromis ne tient pas devant les termes de la lettre que les électeurs écriront à l'élu pour lui communiquer sa promotion et lui rendre compte des opérations du conclave. Il y a plus, une preuve tout autrement décisive, en face de tous les tribunaux,

[1] S. Antonin., ubi supra, post Joan. Villanum

dans un débat quelconque : nous pouvons victorieusement plaider l'alibi pour le Pontife incriminé. Le procès-verbal de ses visites pastorales, exhumé des archives de Bordeaux, démontre qu'il ne mit pas les pieds dans la Saintonge, à l'époque dont il est question. C'est bien assez de ses futures complaisances ; pourquoi le charger gratuitement d'une abdication anticipée ? La réconciliation n'est pas douteuse, ni l'adhésion spontanée de Philippe au projet des cardinaux. Le 6 juin, veille de la Pentecôte, Bertrand de Got était appelé, par dix voix sur quinze, au souverain Pontificat. Les cinq dissidents accédaient même à l'élection, ainsi que deux absents pour cause de maladie. C'était l'unanimité des suffrages. Ces détails, que nous lisons dans la lettre des cardinaux[1], ne s'accordent guère, il faut l'avouer, avec le stratagème que l'un d'eux aurait imaginé, d'après la narration précédente. Saint Antonin n'en est pas même l'auteur ; il a traduit de confiance, sans discussion et sans examen, comme en beaucoup d'autres passages, l'histoire de Jean Villani, si légitimement suspecte, à l'endroit surtout des Papes d'Avignon. Du reste, que la moitié des électeurs aient pensé nommer un prélat hostile au roi de France, quand ils nommaient réellement son ami, cela n'infirme en rien le résultat du conclave ; l'Eglise avait son premier pasteur.

Bertrand de Got. Son élection. Lettre du Sacré-Collége.

12. Raymond Bertrand[2] de Got appartenait à la bonne noblesse de Gascogne ; sa maison était alliée avec les plus importantes de la province et des pays voisins. Son frère, on ne saurait l'avoir oublié, avait occupé le siége archiépiscopal de Lyon et revêtu depuis la pourpre romaine. La plupart des auteurs le font naître à Villandraut, dans la Guyenne et le diocèse même de Bordeaux. Pour préciser le lieu de sa naissance, c'est Uzeste dans le diocèse de Bazas, qu'il eût fallu probablement dire et que plusieurs ont dit[3]. Il fut évêque de Comminges, de 1295 à 1299, puis archevê-

[1] *Ms. Bibl. Vat.*, num. 3977, p. 181.

[2] Nous trouvons ces deux noms dans plusieurs documents de l'époque, parfois le premier seul. N'aurait-il pas emprunté le second à saint Bertrand de Comminges, le glorieux patron de son ancien évêché ?

[3] Parmi les raisons qui militent en faveur d'Uzeste, une me paraît trancher

que de Bordeaux jusqu'à 1305, où la tiare lui est offerte. C'est à Lusignan dans le Poitou, qu'il reçut la première nouvelle de sa promotion. Il se hâta de rentrer dans sa ville archiépiscopale, où ce bruit l'avait néanmoins précédé. On le reçut comme Pape, croix et bannières déployées, les grands rivalisant par leurs obséquieuses démonstrations avec l'enthousiasme religieux du peuple ; mais il eut la précaution d'agir seulement en archevêque, tant que l'acte officiel ne lui serait pas notifié. La pièce authentique arriva le 21 juillet, portée par trois délégués du Sacré-Collége: Gui, abbé cluniste de Beaulieu, dans le diocèse de Verdun ; Pierre, chanoine trésorier de Narbonne ; André, chanoine de Châlons. Le lendemain, fête de sainte Madeleine, il fit solennellement publier le décret dans sa métropole et prit le nom de Clément V. A cet acte était jointe une lettre, dans laquelle les cardinaux adressent au nouveau Pape ces touchantes supplications : « Nous vous en conjurons, très-Saint-Père, venez au plus tôt occuper le Siége Apostolique, à l'exemple de vos prédécesseurs Clément IV et Grégoire X d'heureuse et sainte mémoire. Comme l'éternel Médecin, qui par sa présence releva le monde gisant dans la mort, venez au secours de l'Église, ayez pitié de ses malheurs. La barque de Pierre est ballotée par l'orage, le filet du pêcheur se rompt, la nuit nous enveloppe de ses ombres, la guerre est déchaînée dans les Etats Romains et les contrées voisines. De là, d'imminents dangers, qui menacent les âmes, et non pas seulement les corps. Le Soudan de Babylone triomphe dans son orgueil ; après tant de désastres infligés à nos frères d'Orient, il se prépare à renverser leurs dernières citadelles, à compléter l'œuvre d'extermination. Secourez-nous, Père, hâtez-vous de nous secourir ; que votre main médecinale verse l'huile et le vin sur ces plaies envenimées. Dans la chaire de Pierre vous serez plus fort, votre lumière sera plus éclatante, votre repos mieux assuré. Loin des rois et des peuples, vous leur inspirerez un plus profond respect, vous obtien-

le débat. Le tombeau de Clément V étant dans cette localité, nul doute que ce ne soit aussi là le lieu de sa naissance ; on verra le désir consigné dans son testament.

drez mieux leur obéissance: l'astre n'est jamais aussi puissant que dans sa propre sphère. L'épée frappe l'ennemi, non par le fer qui touche à la garde, mais par celui qui s'en éloigne le plus[1]. »

Son couronnement à Lyon. Accident lugubre.

13. Pour le malheur de la république chrétienne, Clément ne prit pas le chemin de l'Italie. Au contraire, il manda les cardinaux à Lyon, voulant s'entourer du Sacré-Collége lors de son couronnement. Il se dirigea vers l'ancienne capitale de la Gaule, dans les derniers jours du mois d'août, et passa par Agen, Toulouse et Montpellier. Dans cette ville s'était rendu Jacques d'Aragon, pour rendre hommage et prêter serment au nouveau Pape[2]. Ce n'est pas sans douleur, ni sans crainte que les cardinaux italiens quittèrent leur patrie et portèrent la tiare chez une nation étrangère; force leur était néanmoins d'obéir. On rapporte qu'à la dernière heure leur doyen Matthieu Rosso aurait dit d'un ton triste et sévère au cardinal évêque d'Ostie, l'artisan de cette intrigue: « Vous avez atteint votre but, en menant la curie romaine au-delà des monts. De longtemps elle ne reverra Rome! Je reconnais que les Gascons ont bien joué leur tour. » La cérémonie du couronnement était fixée pour l'octave de Saint-Martin, ou le jour même de cette octave, selon Villani. Tous se mirent en route, excepté deux vieillards, à qui les ans et les infirmités intérdisaient ce voyage. Tous arrivèrent à destination, excepté deux autres qui moururent en chemin[3]. Le roi de France ne pouvait manquer à cette solennité, son triomphe plutôt que celui du Pontife qu'on allait couronner. Charles de Valois son frère, le duc de Bretagne Jean II et le vieux roi de Majorque s'étaient aussi rendus. Edouard d'Angleterre avait envoyé ses représentants, et bientôt enverra des présents magnifiques, une vaisselle d'or richement ciselée pour la chambre et la table de Clément.

[1] « In sede Petri residebitis fortior, lucebitis clarior, vivetis quietior; remotis regibus, principibus atque populis admirabilior eritis, ipsorum devotionem et obedientiam plenius acquiretis, in sua namque domo est unusquisque planeta potentior. Ensis juxta capulum minus, ejusque pars quæ magis distat a capulo plus incidit. »

[2] SURIT., *Annal. Hisp.*, v, 68.

[3] JOAN. VILLANI, VIII, 81. — PTOLOM. LUC., XXIV, 39.

On sortait en grande pompe de l'Eglise de Saint-Just. Philippe, marchant à pied, tenait d'abord la bride de la blanche haquenée que le Pape montait ; il venait de céder sa place à son frère Charles, et le duc Jean était de l'autre côté, quand un vieux mur sous la pression de la foule et chargé de spectateurs, s'écroula sur le cortége. Parmi ceux qui le composaient, douze des plus hauts personnages furent victimes de cet accident, dans le nombre, le prince breton avec un frère du Pape. Charles de Valois demeurait grièvement, mais non mortellement blessé. Le Pape lui-même était précipité de sa monture ; la tiare roulait sur le sol et perdait un diamant splendide, qu'on n'estimait pas à moins de six mille florins, et que dans le tumulte on ne put jamais retrouver. Inutile de dire à quels pressentiments donna lieu cette déplorable scène. L'avenir ne se chargera que trop de les justifier.

Second présage. Promotion de dix cardinaux.

14. Une scène non moins déplorable, beaucoup plus dans un sens, corroborait peu de jours après ces lugubres présages. Le jour de saint Clément, comme il venait de célébrer sa première messe pontificale, le Pape réunissait les cardinaux à sa table ; à la suite du repas une pitoyable querelle s'engageait entre leurs serviteurs et les siens. Nombreuses blessures et quelques morts ; encore un frère du Pape qui succombait dans l'ignoble mêlée. Devait-il donc marcher sur des cadavres domestiques comme sur de sanglants degrés, celui que nous verrons abuser de sa haute position pour exalter sa famille et l'enrichir? Ce malheureux entraînement, compliqué d'une tendance non moins malheureuse à subir la pression de l'autorité royale, se manifeste déjà dans les derniers jours de cette même année 1305, et par des signes ostensibles. Clément nomme dix cardinaux, vu la pénurie du Sacré-Collége, neuf Français, un Anglais, pas un Italien. Le premier est Pierre de Lachapelle, ancien professeur de droit civil à l'école d'Orléans, évêque de Carcassonne ensuite, de Toulouse en ce moment, et désormais de Palestrine. Puis viennent Bérenger de Frédol, le célèbre canoniste, évêque de Béziers, investi du titre des Saints-Nérée et Aquilée; Arnaud de Chanteloup, un parent du

Pape désigné pour lui succéder à l'archevêché de Bordeaux ; Nicolas de Fréauville, un dominicain normand, puissant à la cour de France, cousin d'Enguerrand de Marigny ; Etienne, archidiacre de Bruges, évêque nommé de Tournay, vice-chancelier de France; l'Anglais Thomas de Jorz, provincial des Dominicains dans le royaume britannique ; Guillaume d'Arufat, antérieurement chanoine de Lyon, référendaire aujourd'hui de la cour pontificale; Arnaud de Pellegrue, encore un parent du Pape; Raimond de Got son neveu, Pierre de Raynald, son chapelain, d'origine béarnaise, qui mourra bientôt après avoir éte promu[1]. Cette révolution intérieure est complétée par la solennelle réhabilitation des deux Colonna, Pierre et Jacques, plus français par leurs inclinations et leurs rapports, qu'italiens par leur naissance. Ainsi s'accréditait l'opinion du fameux compromis intervenu, disait-on, entre le Pontife et le monarque. Celui-ci faisait alors construire dans le diocèse d'Evreux un sanctuaire en l'honneur de saint Louis ; et celui-là l'enrichissait de précieuses indulgences, « pour exciter la piété des chrétiens, honorer les reliques, rappeler les vertus, célébrer les miracles, obtenir la protection des illustres serviteurs de Dieu. » Si Clément n'avait jamais accordé que de pareilles grâces il eût bien mérité de la monarchie, sans humilier ou desservir l'Eglise ; ses rapports avec le tentateur couronné n'auraient pas empoisonné son administration ni flétri sa mémoire. Ce n'est pas dans le cardinalat seul, c'est encore dans le choix des évêques qu'il eut le malheur d'obéir à cette néfaste prépondérance. Philippe le Bel restera son mauvais génie ; il l'entraînera plus loin.

§ III. L'ACTIVITÉ PONT. ENRAYÉE PAR LE DESPOTISME ROYAL

Wenceslas de Bohême. Othon de Bavière en Hongrie

15. Mais, avant d'entrer dans ce ténébreux labyrinthe, une rapide excursion au dehors. Wenceslas II, roi de Bohême et de

[1] Cf. Felic. Contelor. *De prima creat. cardin. a Clemente V.*

Pologne, venait de mourir, laissant la réputation d'un grand monarque et d'un vrai saint [1]. A recueillir ce double héritage était appelé son fils, nommé Wenceslas comme lui, celui-là même qui depuis plusieurs années, sans motif aucun, en dépit des prohibitions du Saint-Siége, disputait au jeune Charobert la couronne de Hongrie. Il n'héritait pas des vertus de son père, et dans peu de temps, à la fleur de l'âge, par ses honteux déportements, il perdait ses deux royaumes et la vie. Ce compétiteur écarté, les Hongrois en voyaient surgir un autre, le duc de Bavière Othon, fils révolté d'Albert d'Autriche. Le Bavarois avait mis la main, on ne sait comment, sur le diadème sacré de Saint-Etienne. Deux évêques s'étaient rencontrés dans la Hongrie divisée pour lui donner l'onction royale. Il semblait triompher dans son usurpation et déployait à Bude tout l'appareil de la royauté. Cet éclat s'évanouit comme une pompe théâtrale. Ladislas, Vayvode de Transylvanie, s'emparait d'Othon et le jetait dans les fers. Othon sera plus tard ignominieusement expulsé de la Hongrie [2]. Ce dénouement avait eu son présage : Quand l'envahisseur marchait à la conquête d'un royaume sur lequel il n'avait aucun droit, il perdait en route ce diadème qu'un Pontife Romain donnait jadis au pieux fondateur de la monarchie hongroise. Heureusement que le palladium fut ensuite retrouvé, pour être remis au roi légitime, au descendant des princes Angevins.

16. Un coup plus direct de la Providence éclatait vers le même temps au nord de l'Europe. Bender II, successeur de Magnus Ier sur le trône de Suède, étant encore un adolescent, se trouvait à l'école de la spoliation et de la tyrannie. Son gouverneur, Canut Troil, tuteur aussi de ses deux frères Eric et Waldemar, pillait le royaume sous prétexte de l'administrer. Les biens des Eglises, moins bien défendus par la force matérielle que ceux des séculiers, excitaient principalement sa convoitise. Il ne reculait devant aucun moyen pour

Bender de Suède. Châtiment divin.

[1] ŒNEAS SYLVIUS, *Hist. Boem.*, cap. 28. « Fuit mansuetus et clementissimus princeps, et admirandus opinione sanctitatis, quæ postea vel miraculis confirmata traditur. »

[2] DUBRAV., *Hist.*, lib. XVIII. — THUR., *Chron. Hung.*, II, 87.

combler le vide que lui-même faisait toujours dans la caisse royale. Non content de voler, il opprimait les dignitaires ecclésiastiques et les accablait de mauvais traitements. La Suède penchait vers sa ruine et retombait dans la barbarie, quand les jeunes frères du roi, révoltés par ce spectacle, conjurèrent la perte du tyran. Leurs mesures étant prises, ils s'emparèrent de ce dernier à Léna, sa résidence ou son repaire. Transporté dans le palais de Stockholm, il eut la tête tranchée, et son corps fut privé des honneurs de la sépulture, double châtiment du traître et de l'excommunié. Dans la suite, Bender obtenait de Nicolas, archevêque d'Upsal, que son ancien maître fût enseveli par les Franciscains dans un de leurs monastères. Le roi ne suivit que trop les leçons de celui qu'il entendait réhabiliter. Son règne n'offre guère qu'une série de violentes exactions et d'accablants revers [1]. Il eût porté la main sur les évêques, sur l'archevêque d'Upsal en particulier, si les persécutés ne s'étaient pas dérobés à ses atteintes, ne pouvant échapper à sa rapacité, et si lui-même n'avait pas eu constamment sur les bras l'intolérable fardeau d'une guerre plus que civile, ses frères étant armés contre lui. Après seize années de règne, disons mieux, de fureur et de supplice, il terminait par une mort infâme et prématurée une existence infâme

L'hérésiarque Dulcino. Sa fin tragique.

17. Dans le nord de l'Italie, aux alentours de Novare, surgissait alors une hérésie qui prétendait apporter au monde un principe de rénovation avec de nouveaux dogmes ; elle n'était en réalité qu'une explosion locale et mal déguisée du vieux manichéisme, qui n'avait jamais entièrement disparu de ces contrées. On y reconnaît un mélange des rêves insensés du récent spiritualisme, qui se précipitait dans les ignominies de la chair en prétendant exalter la liberté de l'âme. Elle manifestait une fois de plus la grande loi psychologique admirablement formulée par l'apôtre saint Paul. Les conséquences ne se faisaient pas attendre. Frère Dulcino, ainsi se nommait le chef de la secte, bien qu'il n'eût de religieux que son habit, posait en principe la communauté des biens, ce dont il

[1] Magnus, *Hist. Suec.*, xx, 17.

n'exceptait pas les femmes. Il enseignait, copiant en plagiaire les Henriciens et les Vaudois, que le Pape, les cardinaux, les évêques et les prélats en général n'étaient pas les vrais pasteurs de l'Eglise. Le vrai pasteur, l'infaillible interprète de la vérité divine, l'organe du Saint-Esprit, le docteur des hommes, c'était lui. Par dérivation, quelques-uns des siens participaient à ce titre ; mais aucun n'égalait sous ce rapport une femme nommée Marguerite, sa compagne assidue, l'auxiliaire obligée de son apostolat. L'histoire des aberrations et des passions humaines ne change guère au fond ; elle est partout et toujours à peu près la même. En peu de temps, par cette pratique et cette théorie, Dulcino recruta de nombreux disciples ; presque tous de rudes montagnards, qui se tenaient d'abord dans leurs sauvages retraites, mais qui bientôt, manquant de ressources, chassés par la faim beaucoup plus qu'excités par le prosélytisme, auquel ils prétendaient uniquement obéir, se répandirent dans les campagnes environnantes comme un fléau dévastateur. Le pillage répugnant à leur conscience et leur rapportant beaucoup plus de dangers que de profits, la plupart firent leur soumission, abandonnèrent la secte, rentrèrent dans les sentiers du devoir et de la foi. Une croisade ordonnée par Clément V eut raison des opiniâtres[1]. Les Novarais, ligués contre les pillards, leur firent une guerre d'extermination. Dulcino, la fameuse Marguerite et leurs principaux sectateurs, expièrent dans les flammes l'obstination dont ils se montrèrent animés jusqu'au dernier soupir.

Le grand missionnaire Jean de Monte-Corvino.

18. A ce martyre diabolique, Dieu semble avoir opposé, comme un vivant contraste, l'angélique mission qu'un Frère Mineur, Jean de Monte-Corvino, triomphant de tous les obstacles, accomplissait en ce moment dans les immenses et lointaines régions désignées sous le nom de Tartarie. Cet infatigable apôtre, marchant sur les traces de l'immortel Rubruquis[2], cet autre minorite, belge de

[1] S. ANTONIN., part. III, cap. 2. — JOAN. VILLANI, VIII, 84. — MARTIN. POLON., *Hist.* lib. IV. — *Ms. Bibl. Vat.*, num. 3765.

[2] Guillaume de Ruysbrœk, auteur d'une fort curieuse relation sur les Tartares.

nation, que saint Louis avait, pendant son séjour en Syrie, envoyé dans ces mêmes contrées, pénétra jusqu'aux Indes, pour y retrouver les monuments et réveiller la mémoire de l'apôtre saint Thomas. Il faut l'entendre lui-même racontant à son supérieur général son expédition chez les Tartares : « Voilà six ans que j'ai construit une église avec un campanile dans leur cité nommée Cambaliech, principale résidence de leur Kan ou roi. J'ai baptisé six mille personnes ; sans l'opposition des Jacobites et des Nestoriens, j'en aurais baptisé plus de trente mille : c'est là ma grande occupation. J'ai réuni cent cinquante enfants idolâtres, au-dessous de dix ans, pour leur enseigner les lettres grecques ou latines, les instruire de la religion, les former au service des autels. Plusieurs copient déjà les psaumes et les hymnes, que j'avais d'abord écrits pour eux. Ils m'assistent aux divins mystères et chantent l'office du chœur, parfois même en mon absence. Leur chant seconde admirablement ma prédication. Loin du lieu que j'habite était un autre roi nommé Georges descendant du fameux Prêtre Jean. Il professait le christianisme, mais un christianisme altéré par les superstitions et les erreurs orientales. J'eus le bonheur de le convertir, de le ramener à l'Église Romaine et de l'initier aux Ordres Mineurs. La majeure partie de son royaume inclinait à suivre son exemple. Il mourut en fervent chrétien, en vrai catholique, il y a plus de six ans. Les hérétiques ont depuis lors regagné leur prépondérance. Etant seul, n'osant pas m'éloigner du chef suprême de l'empire, je n'ai pu tenter une aussi longue excursion pour aller au secours de cette Chrétienté sur le point de disparaître. Oh ! si j'avais des collaborateurs, seulement trois ou quatre, quel bien s'accomplirait dans ces régions ! Peut-être le grand Kan lui-même serait-il déjà baptisé. Je vous en conjure, envoyez-moi donc quelques frères. Qu'ils viennent partager mes travaux, les développer et les continuer. Je suis atteint par la vieillesse, mes cheveux ont blanchi plus par les fatigues que par l'âge ; j'ai cinquante-huit ans, et mes forces s'épuisent. En prenant le chemin le plus court, nos frères ne mettront guère que six mois à franchir la distance. Stimulez leur ardeur ; faites parvenir ma lettre au Pape. Un médecin lombard, récemment arrivé d'Europe,

raconte ici sur l'état général de l'Occident, la curie pontificale et notre Ordre en particulier, d'incroyables choses, que nous repoussons comme autant de blasphèmes. Aussi désirons-nous impatiemment connaître la vérité[1]. »

19. Cette remarquable lettre est datée du 8 janvier 1305. Le Pape y répondra l'année suivante en nommant le zélé missionnaire franciscain archevêque de toute la Tartarie, et de plus en lui donnant pour auxiliaires d'autres religieux du même Ordre investis du caractère épiscopal. L'Eglise catholique n'offre rien de plus beau dans ses annales que de telles expéditions au cœur de toutes les barbaries, quels d'ailleurs que doivent en être les résultats. Les intrépides pionniers du christianisme sont en même temps ceux de la civilisation et de l'humanité. Qu'ils triomphent dans leur entreprise ou qu'ils aient paru succomber, ils ont consacré leur existence et donné leur sang : c'est assez pour l'œuvre et leur gloire. Le nom de ces héros est notre commun héritage ; il appartient à l'univers, il rayonnera dans le dernier triomphe! A ce point de vue, le seul qui domine l'histoire, nous ne saurions oublier l'historien oriental Ayton ; il s'impose à nous par la reconnaissance. Est-ce une illusion? Je ne puis le croire ; il me semble qu'on ne pourrait se lasser de recueillir son propre témoignage : « Moi, frère Ayton, témoin de toutes les scènes que j'ai rapportées, souvent acteur et victime, j'avais dès longtemps résolu de quitter les grandeurs et les calamités du monde, pour embrasser l'état religieux. Quand les tempêtes étaient déchaînées sur l'Arménie et la menaçaient d'un terrible naufrage, pour le salut de la patrie, pour mon honneur même, je ne pouvais pas abandonner mes amis et mes proches. Maintenant que Dieu, dans sa miséricorde, nous a rendu le calme et la sécurité, que l'Arménie respire, après tant de labeurs et de périls, j'obéis à l'appel de la grâce. Avec la permission de mon roi, mon parent, et des autres membres de ma famille, j'ai quitté ce champ où la victoire s'était enfin déclarée pour nous ; j'ai suivi ma route. Grâce à Dieu, me voici dans l'île de Chypre, où j'ai reçu le

L'historien oriental Ayton, moine Prémontré.

[1] WADDING., *Annal.*, tom. III, num. 9 et seq.

saint habit des Prémontrés. Tandis que le modèle des princes, le roi Livon, fils et successeur de Théodore, gouverne en paix l'Arménie et fait le bonheur de ses peuples, je m'occuperai de mon salut. Après avoir tant d'années milité dans le monde, je donne à la religion celles qui peuvent me rester[1]. » Il n'en avait pas beaucoup à passer sur la terre : sans faire le voyage d'Occident, pour y ranimer le feu de la croisade, il ébranlera la conférence royale de Poitiers, puis mourra dans son monastère.

Regrettables concessions. Sages mesures.

20. Rendons cette justice au nouveau Pape : dès son élévation, il montra le plus grand zèle pour les chrétiens d'Orient. Ce zèle même lui devint un piége, par les artifices et les sourdes combinaisons de Philippe le Bel. Sous la pression du rusé despote, Clément révoquait ou mitigeait la Bulle *Clericis laicos*. La sentence d'excommunication qu'elle portait contre les ecclésiastiques consentant à se laisser spolier par les laïques, il la réservait du moins contre ces derniers ; ce dont on n'a pas assez tenu compte. Il ne touchait pas à la Bulle *Unam sanctam*, celle qui pesait le plus sur la puissance temporelle ; il déclarait seulement qu'elle n'altérait en rien la position du roi de France, qui demeurait après ce qu'il était auparavant. Dans tous ses actes concernant ces brûlantes questions, il en référait toujours aux anciens conciles[2]. Autant dans l'intérêt de sa liberté que dans celui de l'Eglise universelle, Clément se jetait en dehors de ce tourbillon. A l'exemple de son prédécesseur immédiat Benoit XI, il pressait Charles de Valois d'entreprendre enfin cette expédition de Constantinople qui devait briser le schisme grec et préparer la conquête de la Terre-Sainte. Dans ce but, il lui concédait la dîme des revenus ecclésiastiques de toute la France pour deux ans ; il y joignait celle des Deux-Siciles, dans le cas où les princes de ces contrées ne réaliseraient pas immédiatement la croisade à laquelle ils s'étaient engagés. Il écrivait au doge de Venise, et, dans la personne du chef, à la république entière, pour les exhorter à seconder l'expédition par le concours de leur puis-

[1] AYTON., *Hist. Orient.*, cap. 46.

[2] BERNARD., *Chron. Rom. Pont.*, et *Chron. reg. Franc.*; *Ms. Bibl. Vat.* num. 3765.

sante flotte[1]. Son attention était appelée sur d'autres points se rapportant d'une manière plus directe à l'essence même du souverain Pontificat. Mayence venait de se donner un archevêque appartenant à la maison de Luxembourg, mais, évidemment incapable de succéder à Gérhard II et d'occuper ce premier siége de la Germanie, n'ayant même pas l'âge canonique ; il annule l'élection et nomme de sa pleine autorité à ce poste Pierre Aichspalt, évêque de Bâle depuis 1296, homme d'un mérite supérieur, qui se montrera dans sa haute charge l'égal des Adalbert et des Conrad, irréprochable dans sa conduite, rigide dans son administration, n'exerçant pas moins d'influence sur les destinées de sa patrie.

Le Pape retourne à Bordeaux. Tumulte à Paris.

21. Le Pape avait passé l'hiver à Lyon ; au printemps de 1306, il quittait cette ville, non pour aller en Italie, comme l'eût désiré la plus saine partie du Sacré-Collége, mais pour retourner à Bordeaux, par un entraînement inexplicable. Au lieu de fuir le tyran, il se replongeait dans la servitude. Il marchait entouré du plus pompeux appareil, avec une nombreuse suite. Etait-ce par goût? Voulait-il ainsi déguiser sa chaîne? Nous le croirions plutôt. La présence d'un tel hôte était un grand honneur, mais une lourde charge pour les évêques et les abbés qui le recevaient. On le comprend sans peine. A Mâçon, Decise, Cluny, Nevers, Bourges surtout, dont l'archevêque, Gilles de Rome, était son ancien rival pour la primatie d'Aquitaine, puis à Limoges et Périgueux, il épuisa toutes les ressources, s'il fallait s'en rapporter au continuateur de Nangis, l'obséquieux historiographe du monarque français[2]. C'est une exagération, encore exagérée par nos écrivains nationaux du dix-septième au dix-neuvième siècle. On n'en saurait douter quand on les compare aux italiens, à Villani même, dont nous n'ignorons pas les préventions et les antipathies. En réalité, des plaintes s'élevèrent, Philippe le Bel osa présenter au Pape d'assez vives réclamations. Clément se contenta de répondre qu'il corrigerait les abus dont il s'était aperçu lui-même, et qu'il informerait touchant ceux

[1] CLEMENT., *Epist.*, 220.

[2] L'archevêque de Bourges aurait dû, selon la légende, assister désormais au chœur, pour avoir part aux distributions, comme un simple chanoine.

dont les membres de sa curie, contrairement à ses intentions, s'étaient rendus coupables. Il se disculpait lorsqu'il eût pu si facilement récriminer. Le fisc royal était un vrai pillage, une honteuse exploitation. Philippe venait une fois de plus d'altérer les monnaies dans des proportions effrayantes. Partout régnaient le trouble et la confusion ; le commerce devenait impossible ; il y avait comme un point d'arrêt dans la vie publique et privée. La livre tournoi était tombée au quart de sa valeur nominale ; mais on la rendait au roi pour cette même valeur ; de telle sorte qu'il se ruinait lui-même en ruinant ses sujets. Au comble de l'exaspération, le peuple se fit justice : Le directeur des monnaies, Etienne Barbette, fut le premier objet de sa fureur. Les belles maisons de campagne, alors nommées Courtils ou Courtilles, que le riche financier possédait aux abords de Paris, sont saccagées et livrées aux flammes. Son hôtel de la rue Saint-Martin n'est pas épargné. Le tumulte grandit d'heure en heure, et le nom du roi retentit avec celui du ministre[1]. Jamais la capitale n'avait porté jusque-là ses malédictions ; devant le trône s'arrêtait l'émeute. Il n'en était plus ainsi.

Ingratitude et rapacité de Philippe le Bel.

22. Par ses mesures vexatoires et tyranniques, Philippe le Bel avait ébranlé cet antique respect, ce culte de la majesté royale. Sincèrement alarmé, il courut se renfermer dans la tour du Temple, où devait un jour expirer la royauté. Quel était donc cet homme? Il allait se placer sous la protection des Templiers, lui qui tramait leur perte ! Ce rapprochement n'est pas saisi par les historiens ; il peint cependant une situation, en dessinant un caractère. Plusieurs bourgeois furent pendus. Ces exécutions sommaires répandaient la terreur et comprimaient l'émeute ; mais elles ne remplissaient pas le trésor. La pénurie demeurait la même. Les Juifs étaient les banquiers de l'état et de la nation : Philippe les fait tous arrêter le même jour, après les avoir flattés, pendant tout son règne, saisit leur argent et leurs biens, puis les exclut du royaume, leur interdisant d'y reparaître sous peine de mort. Une part de leurs dépouilles est attribuée à la veuve de Philippe le Hardi ; la reine-mère n'en-

[1] *Continuat. Nang.* ann. 1306.

tend pas s'enrichir du fruit de l'iniquité : elle consulte le Pape, et sur sa décision consacre le bien mal acquis au rachat de la Terre-Sainte. Clément V s'attachait avec d'autant plus d'ardeur à cette idée d'une croisade, qu'il y voyait son unique espoir d'indépendance, le suprême asile de son Pontificat. A l'instigation du laïque despote qui pesait sur son ministère sacré, mais sans pénétrer à fond les rapaces et sanglantes visées du despotisme, il venait d'appeler auprès de lui, pour s'éclairer de leur expérience et concerter avec eux ses plans, les grands-maîtres de l'Hôpital et du Temple[1]. Ne soupçonnant pas, c'est notre intime croyance, basée sur les écrits et les faits, de quelle politique sa faiblesse était l'instrument, il leur avait recommandé de se transporter en Europe avec tous leurs trésors, dont la concentration lui semblait nécessaire, et peu de leurs chevaliers, les autres devant rester à la défense des places chrétiennes et comme aux avant-postes de la Chrétienté. Le chef du Temple était Jacques Molay, un intrépide et loyal gentilhomme franc-comtois, qui depuis sa jeunesse bataillait en Orient contre les éternels ennemis du chistianisme. A la tête des Hospitaliers se trouvait Guillaume de Villaret, un noble enfant de la Provence, qui l'égalait par son courage et son dévouement.

§ IV. PREMIER ACTE DU DRAME DES TEMPLIERS

Jacques Molay rappelé en France. Maladie du Pape.

23. L'un et l'autre résidaient dans l'île de Chypre, ce dernier boulevard de la croix, en regard de l'Asie et de l'Afrique musulmanes. Ils obéirent sans hésiter ; mais Villaret interrompit sa navigation, pour tenter un coup de main sur Rhodes, que les Turcs occupaient en grande partie, bien que nominalement elle appartînt aux Grecs. C'est une conquête qui commence et qui ne s'achèvera que dans quatre ans, sous le grand-maître Foulques de Villaret, le digne frère de Guillaume. Pour son malheur, Jacques Molay continua sa route. Il était à Poitiers dès le mois de juin de l'année

[1] CLEMENT., *Epist.*, I, 146.

suivante 1307, sans escorte conforme à son rang ou témoignant quelque défiance, avec un petit nombre de serviteurs et moins encore de dignitaires. Le trésor qu'il apportait d'outre-mer, selon la recommandation pontificale, s'élevait à cent cinquante mille florins d'or, sans compter l'argent, qu'une notice de l'époque dit avoir formé la charge de dix mulets. Philippe le Bel, qui se trouvait dans la même ville, le reçut à bras ouverts. Il le serrera bientôt jusqu'à l'étouffer dans son étreinte. Pour le moment, après l'avoir comblé d'attentions et d'éloges, il se borne à lui soutirer, sous forme d'emprunt amical, une grosse somme en vue du mariage qu'on va célébrer entre sa fille Isabelle et le prince Édouard, héritier de la couronne britannique. C'est à Poitiers que le roi de France avait donné rendez-vous à Clément, pour traiter des grandes questions à peine indiquées dans leur première rencontre. Ces formidables questions, le Pape ne les soupçonnait pas toutes ; mais il en comprenait assez pour éprouver de mortelles angoisses. Celle de Boniface VIII lui causait une spéciale terreur et l'obsédait comme un lugubre fantôme. Il tomba malade à Pessac, non loin de son ancienne ville archiépiscopale. S'il avait péché par ambition, comme on l'en accuse, il expiait cruellement son succès. Dans une lettre au monarque, lui-même disait qu'il était allé jusqu'aux portes du tombeau, mais que la main de Dieu l'en avait ramené contre toute espérance. Parmi les douleurs et les craintes qui l'accablaient, il fut visité d'une lumière supérieure : les faveurs imméritées, les nominations anti-canoniques, les concessions au pouvoir temporel, les évêchés et les abbayes dont les titulaires n'exerçaient pas les fonctions, se montrèrent à sa conscience sous le jour anticipé de l'éternité. Il révoqua les commendes sans exception, il déplora les faiblesses avec amertume, par un acte solennel qui garde un reflet d'une âme profondément chrétienne et rappelle les plus beaux temps de la Papauté[1]. S'il recouvrait ses forces, il s'engageait à marcher sur les traces de ses meilleurs devanciers dans le gouvernement de l'Église.

[1] Clement., *Bulla*, decima die mensis febr. 1307.

24. Mais il avait aussi conctracté l'engagement de se rendre à Poitiers et de s'aboucher avec Philippe. Celui-ci venait d'arriver, accompagné de ses deux frères et de ses trois fils. Le roi Charles de Naples s'y trouvait également, ainsi que le comte Robert de Flandres. Le roi d'Angleterre n'était présent que par ses délégués. Son âge ne motivait pas seul cette absence ; il luttait en ce moment contre un redoutable ennemi, Robert Bruce, qui, plus heureux quoique moins vaillant que William Wallace, rendait à l'Ecosse son autonomie[1]. Le Pape s'était déjà prononcé pour le monarque anglais ; il avait même secondé les prétentions d'Edouard, n'en ayant pas approfondi les tendances, vis-à-vis du primat de Cantorbéry : le courageux archevêque, d'abord suspendu de ses fonctions, ne sera réhabilité qu'après avoir démontré victorieusement la justice de sa cause. Dans cette entrevue de Poitiers[2], toujours préoccupé de la croisade, Clément sanctionna la paix stipulée récemment entre la France et la Flandre. Il excitait de nouveau Charles de Valois à marcher sans retard sur Constantinople, lui montrant au delà Jérusalem. Il envoyait au grand amiral de l'Eglise, Jacques d'Aragon, l'injonction de tendre vers ce but ultérieur par une autre route, celle de la mer. Le roi de Naples, qui portait aussi le titre de roi de Jérusalem, devait en personne ou par l'un de ses fils, aller en Syrie et participer à la conquête, comme le principal intéressé dans cette grande expédition. Une autre couronne était de nouveau garantie à sa famille : Clément se prononçait pour Charobert contre Othon de Bavière, imitant en cela l'exemple de ses prédécesseurs. Dans cette même conférence et sous l'empire de la même préoccupation, le Pape confirmait la paix entre la France et l'Angleterre. Philippe le Bel adhérait à tous ces arrangements, qui n'étaient pour lui que des préliminaires. Le but essentiel, l'affaire capitale, c'était d'obtenir que la mémoire de Boniface VIII fût solennellement flétrie, de telle sorte que la sienne n'eût jamais à subir, ni dans la vie ni dans la mort, la plus légère

Entrevue de Poitiers. Projet de croisade.

[1] HARPSFEL., *Hist. Eccl. Angl.*, cap. 9.

[2] JOAN. VILLANI, VIII, 91. — BERNARD., *Chron. Rom. Pont.* — S. ANTONIN., part. III, titul. 21. — AYTON., *Hist. Orient.*, cap. 55.

atteinte. Il voulait que le Pape condamnât sa victime d'Anagni comme hérétique et coupable d'intrusion, qu'il fit exhumer le corps pour le livrer aux flammes, que le nom de Boniface disparût du livre de la Papauté. Les tyrans ne pardonnent pas à leurs victimes!

Politique impie de Philippe le Bel.

25. Clément se dérobait par tous les moyens en son pouvoir, au lieu d'opposer une généreuse résistance, une négation absolue, le magnanime *non licet* de la tradition apostolique. Il prodiguait à son persécuteur toutes les grâces et toutes les absolutions, non-seulement pour lui-même, mais encore pour ses agents, ses fauteurs, ou ses complices, en supposant la réalité d'un attentat et la légitimité des censures, ce qu'il n'affirmait pas. Il n'exceptait désormais personne, pas même Guillaume de Nogaret, à la condition toutefois que le chevalier juriste irait pendant cinq ans combattre en Asie contre les Infidèles. Devant ce nom l'indignation revendiquait les droits de la conscience, l'abîme apparaissait dans toute son horreur. Anéantir une période historique, radier un pontificat tout entier, n'était-ce pas le rêve d'un despote en délire? Tant d'événements accomplis, tant de luttes soutenues avec un indomptable courage, et qui dataient d'hier, appartenait-il à la tyrannie d'en supprimer les conséquences ou d'en effacer le souvenir? Inoculer au front d'un Pape le stigmate de l'hérésie n'équivalait-il pas à renverser l'économie du christianisme, à briser la chaîne des temps, à miner le dogme par sa base, à jeter l'Église dans le chaos? Si Boniface n'avait pas été légitime successeur de saint Pierre, que devenaient les dignités conférées par lui, le Sacré-Collége lui-même, dont les membres pour la plupart lui devaient leur promotion? Les cardinaux furent tous d'avis qu'il fallait déjouer ou rompre une pareille attaque ; et sur ce point ceux du parti français ne différaient pas des autres. Mais sur Clément retombait la difficulté : à lui de donner une réponse. Il se rejeta sur l'évêque d'Ostie, qui l'avait conduit au souverain pontificat, et par là dans cette terrible impasse. Le cardinal italien lui suggéra la pensée de renvoyer la question devant un concile œcuménique, où le débat serait plus complet et la condamnation moins équivoque, en supposant qu'elle

dût être prononcée[1]. Philippe n'eut rien à dire ; il se trouvait enveloppé dans ses propres filets, lui qui n'avait cessé d'en appeler au concile. Se tenait-il pour battu? Après avoir envoyé son fils aîné, Louis, en Navarre, prendre possession d'un royaume qu'il fallait d'abord subjuguer[2], il rentra dans sa capitale, avec l'intention bien arrêtée de frapper un second coup, sans abandonner la partie première. Le tyran ne se désistait jamais ; son audace égalait son hypocrisie. Non content de faire la guerre aux morts, selon la juste observation d'un écrivain de ce siècle, il allait la faire aux vivants, à la façon des traîtres, sans l'avoir déclarée : la cupidité lui commandait ce silence.

26. Pendant son séjour à Poitiers, le Pape fut témoin d'un prodige qui dut l'impressionner beaucoup plus encore que sa récente maladie. L'évêque de cette ville, quoique suffragant de Bordeaux, s'était prononcé pour Bourges, contrairement à tous ses intérêts, obéissant à l'unique voix de la conscience, dans le long débat qui régnait entre ces deux métropoles. Il se nommait Gautier de Bruges ; tout en lui respirait la sainteté. Nourri dans le cloître, disciple de saint François, il n'avait nullement dépouillé la vie religieuse en montant sur le siége épiscopal. C'est à lui que l'archevêque de Bourges, un autre saint doublé d'un érudit, Gilles de Romes, s'était adressé pour interdire à Bertrand de Goth, sous peine d'excommunication, le titre usurpé de primat d'Aquitaine. Gautier signifia le monitoire, ne prévoyant pas que le métropolitain n'allait pas tarder à devenir Pape. L'eût-il du reste prévu, qu'il n'en aurait pas moins rempli sa mission. Cet acte de courage fut mal apprécié par Clément V ; le Pape ne sut pas oublier les injures de l'archevêque. Il déposa l'évêque de Poitiers et le renvoya chez les Frères Mineurs de cette même ville. Gautier ne survécut guère à sa déposition ; il était mort dans son couvent peu de mois avant l'arrivée du Souverain Pontife. Au moment de mourir, il en appela par une protestation écrite au jugement de Dieu, et conjura ses frères de l'inhumer avec

Cédule gardée par un mort.

[1] *Bulla autographa.* exst. in Arch. Vatic.
[2] MARIANA., *Hist. Hisp.*, XV, 7.

cette protestation à la main. On accomplit son désir suprême avec le respect qu'inspirait sa vertu et que commandait son caractère. La vénération entourait dejà son tombeau, des bienfaits miraculeux consacraient sa mémoire. Clément apprit ce qui s'était passé ; il voulut s'en assurer par lui-même. Une nuit, les Franciscains eurent la visite du Pape, accompagné seulement d'un écuyer et de l'archidiacre diocésain. La tombe est ouverte, le corps du Saint apparaît tenant à la main la redoutable cédule. L'archidiacre la saisit, mais éprouve une résistance invincible. Le Vicaire de Jésus-Christ ordonne au mort de lâcher prise en lui promettant de le réintégrer dans sa possession ; le mort obéit. Lecture faite, l'archidiacre voulut emporter l'objet dont il s'était emparé. Une force mystérieuse le tint cloué sur les dalles de la crypte[1], jusqu'à ce qu'il eut restitué cet écrit à l'appelant couché dans sa tombe.

Arrestation des Templiers. Stupeur universelle

27. De retour à Paris, Philippe le Bel achevait d'élaborer dans l'ombre les sinistres desseins dont il ne s'était jamais départi. L'exécution était proche. Au lieu de chercher dès l'abord à pénétrer sa pensée, ce qu'on peut reconnaître impossible, après tant d'investigations demeurées sans résultat, nous exposerons le drame tel qu'il se produisit aux yeux de la France et du monde épouvantés. Assistons au spectacle; ce sera peut-être le meilleur moyen de l'interpréter. La sœur de la reine étant morte, Jacques Molay, le grand-maître du Temple, parut aux funérailles parmi les plus hauts barons, et tenait comme eux le poële, sur l'invitation même du roi. C'était le 12 octobre. Dans la nuit, à la dernière heure, la maison des Templiers était subitement envahie par des hommes d'armes que commandait l'éternel Nogaret! Surpris sans défense, Jacques Molay se réveillait dans les fers, ainsi que tous ses chevaliers, au nombre de cent quarante. La même nuit, à la même heure, le même coup était frappé dans toute l'étendue du royaume. Un mois auparavant, tous les sénéchaux et baillis avaient reçu l'ordre de tenir en état les troupes dont ils disposaient; et cet ordre était accompagné d'une lettre close, qu'ils

[1] L'auteur qui nous a transmis ce fait déclare le tenir de l'écuyer même du Pape ; et ce témoin l'affirmait sous la foi du serment.

ne devaient ouvrir que dans la soirée du 12 octobre, sous peine de mort. Dans la journée du 13, le roi prenait possession de cette tour du Temple qui naguère l'avait abrité contre la vengeance populaire ; il y déposait ses chartes et ses trésors[1]. Il n'est pas inutile d'entendre maintenant un contemporain : « L'an de grâce 1307, survint une chose étonnante, une chose qui saisit de stupeur les hommes de notre siècle et qu'il faut léguer à la mémoire des siècles à venir. Dans la fête de saint Édouard, le III des ides d'octobre, un vendredi, tous les Templiers qui résidaient dans le royaume de France furent inopinément pris, chargés de chaines, enfermés dans de noirs cachots, par l'ordre du monarque et de son conseil. Nul ne pouvait comprendre, chacun se demandait avec une douloureuse anxiété comment cette antique milice du Temple, après tant de services rendus à la religion, et tant de faveurs reçues de l'Eglise Romaine, avait pu subir un pareil sort. Personne n'en savait la cause, à part quelques initiés, astreints au silence par la loi du serment. Cette cause fut ensuite publiée à grand renfort de scandale : les chevaliers étaient accusés d'avoir renié la foi dans leurs ténébreux conciliabules, et de n'être admis qu'à la condition de cracher sur l'image sainte de la croix. Beaucoup avouèrent ce rite abominable, parmi ceux-là même qui remplissaient les plus hautes dignités de l'Ordre ; mais plusieurs repoussèrent l'accusation, quoique soumis aux plus horribles tortures. Se trouvant alors à Poitiers, le Saint-Père commença par regarder les faits comme incroyables et vit cette détention avec douleur. Informé dans la suite, il recueillit les aveux d'un certain nombre d'accusés, les autres niant toujours le crime. Il en résulta que la détention fut maintenue par le Pape, dans le but d'arriver à la connaissance de la vérité.[2] »

28. Saint Antonin de Florence, et ce n'est pas le seul, n'hésite nullement à dire : « Tout cela n'était qu'une pure invention, une trame ourdie par l'avarice. Ces moines-soldats, ces vaillants champions du christianisme, dont l'Institut avait eu Jérusalem

Situation morale des prévenus

[1] Joan. Villani, viii, 91, et omnes alii.
[2] Bernard.. *Chron. Rom. Pont.*, ann. 1307. *Ms. Bibl. Vatic.*, num. 8765.

pour berceau, s'étaient ensuite répandus en France et dans toutes les contrées de l'Occident ; ils possédaient d'immenses richesses, soit en terres, soit en argent. C'est à ces richesses qu'on en voulait, et dans le fait ils en furent dépouillés[1]. » Ajoutons sans crainte que cette appréciation du pieux historien est singulièrement corroborée par tout ce que nous savons déjà des instincts rapaces, non-seulement de Philippe le Bel, mais encore et surtout de son conseil intime, une rare collection de fourbes et de scélérats, devenus ses maîtres plutôt que ses instruments. Ici vient sous notre plume, s'impose à notre raison l'induction consacrée par la divine sagesse. S'ils avaient entassé toutes les calomnies sur le chef suprême de l'Eglise, l'appelant magicien, hérétique, intrus, simoniaque, séducteur et le reste, ne pouvaient-ils pas calomnier de même les serviteurs? Ils luttaient pour la domination avec des armes empoisonnées et déloyales; ne les auraient-ils pas également employées en combattant pour l'or? L'avarice est-elle donc plus digne ou moins impitoyable que l'ambition? Jamais on n'a porté dans cet épouvantable procès une complète lumière; on n'y parviendra probablement jamais. A défaut de preuves directes, dans l'impossibilité de les discuter, rien ne plaide l'innocence dés victimes comme l'acharnement et la mauvaise foi des bourreaux. Pour légitimer le premier acte du drame aux yeux de l'opinion, il fallait des charges accablantes ; elles ne manquèrent pas, elles furent prodiguées avec autant d'art que de luxe. Dès le lendemain, à Notre-Dame, dans toutes les paroisses de Paris, dans la Sainte-Chapelle même, par ordre exprès du roi, furent dénoncés les crimes dont étaient accusés les Templiers [2]. L'autorité séculière mettait la main sur la religion et le pied dans l'Eglise. A l'université, dont le sentiment avait tant d'importance, c'est Nogaret, toujours cet homme, qui fit la communication officielle en présence de toutes les facultés réunies. La lettre royale expédiée dans la France entière nous semble avoir été son œuvre ou celle de Plasian ; on y reconnaît leur empreinte. Entendez le procureur ; l'emphase,

[1] S. ANTONIN., part. III, titul. 21.
[2] *Continuat. Nang.* ann. 1307.

l'exagération et la perfidie le démasquent : « Chose horrible à penser, révoltante à dire, où la perversité le dispute à l'infamie ! Tout être raisonnable est saisi de dégoût et de terreur en voyant une nature qui s'exile elle-même et se jette en dehors des bornes de la nature, qui méconnaît sa dignité, renonce à son principe, s'assimile aux bêtes dénuées de sens, descend même au-dessous de la bête !... »

29. Après un tel début, à quelles horreurs ne devait-on pas s'attendre ? L'énumération des griefs n'était pas faite pour causer une déception. Signaler les principaux est une assez lourde tâche : l'historien qui se respecte ne saurait aller au-delà. Les uns avaient rapport aux croyances, et les autres aux mœurs, tous également terribles, également monstrueux, ne seraient-ils qu'imaginaires. Les premiers sont indiqués déjà d'une manière évidente dans l'écrivain cité plus haut. Avant tout, les Templiers étaient coupables, selon l'acte d'accusation, d'avoir abjuré le christianisme, et cela depuis longtemps, depuis qu'un de leurs grands maîtres, prisonnier chez les Sarrasins, avait obtenu sa délivrance par une telle abjuration et la promesse de l'imposer ensuite à tous les nouveaux chevaliers. C'est en entrant dans l'Ordre qu'on sortait de la chrétienté par des rites étranges et de sacriléges serments. Le novice ne revêtait le manteau blanc orné de la croix rouge qu'après avoir marché sur le crucifix et craché trois fois sur l'image sainte. Arrivé à ce degré d'initiation, ceux qui répugnaient à le franchir étaient punis de la prison perpétuelle, quand on ne les frappait pas immédiatement de mort. Cette dernière peine demeurait toujours suspendue sur quiconque eût dévoilé le secret. Une tête humaine à barbe et chevelure d'argent devenait l'objet de leurs adorations. Que représentait-elle ? On l'ignorait. Les révélations arrachées par la torture n'éclaireront jamais ce point, ne répandront pas une lueur sur ce mystère. L'idole portait le nom bizarre de *Baphomet*, dont la signification n'est pas moins obscure. Quant aux mœurs des Templiers, elles auraient atteint les dernières limites de l'abjection par la pratique habituelle de la sodomie. A ces effrayantes allégations s'en ajoutaient plusieurs

Relevé des griefs. Accusations infâmes.

autres, qui n'étaient pas mieux prouvées : ils auraient en diverses circonstances trahi les intérêts chrétiens, servi le mahométisme, profané le tombeau de Jésus-Christ, vendu la Terre-Sainte[1]. C'en était trop ; le peuple d'ordinaire si mobile passa de la stupeur à l'indifférence, puis à l'hostilité ; l'incroyable eut toujours un singulier attrait pour les masses. La renommée, cette humble servante des tyrans, poursuivait son œuvre et trouvait de serviles échos jusque dans la curie romaine.

Procès autorisé. Dans quel but, sur quelle base.

30. Clément V fut ébranlé, non certes par la conviction, mais par la peur. N'ayant pas le courage de s'opposer au jugement, parce qu'il ne s'en croyait pas la force, il voulait du moins adoucir le sort des prévenus. Loin d'abandonner la justice, il entend la sauvegarder dans la mesure du possible. L'instruction n'est pas la condamnation. Qu'on instruise donc la cause, mais en garantissant la publicité du débat et la liberté de la défense, il espère bien que le Temple en sortira vainqueur, si quelques Templiers y succombent. Après l'éclat donné, l'épreuve est sans doute nécessaire ; la question posée doit être solennellement résolue. Que telles fussent les dispositions du Pape, nous n'en saurions douter ; cela résulte des documents les plus authentiques, comparés avec la plus scrupuleuse attention, et des lettres que lui-même écrivait à cette époque[2]. Avant son élévation au Souverain Pontificat, comme il le dit encore, il connaissait les bruits infamants répandus sur le compte de l'Ordre, et l'origine de ces bruits. Ils étaient nés dans une obscure prison. Le prieur de Montfaucon dans la province de Toulouse, s'était vu condamner, pour crime d'hérésie et d'autres méfaits, à la détention perpétuelle. Or, cette condamnation, c'est le grand-maître avec ses assesseurs qui l'avaient prononcée : chose étonnante pour un hérétique lié par la loi du secret et paralysé par ses propres exemples. Dans cette même prison était un criminel de la pire espèce, que l'historien florentin Jean Villani déclare son compatriote et désigne par le

[1] Ce résumé fort succint, pour la raison indiquée dans le texte, est tiré des divers auteurs ou documents habituellement cités au bas des pages.

[2] Clement., *Epist.*, III, 23, 58, 730.

nom de Noffo, mais que l'historien français du Pape, Augier de Béziers, prieur d'Aspiran dans le diocèse d'Elne, appelle Squin de Florian et reconnaît aussi pour son compatriote. Les deux prisonniers entrèrent en communication et formèrent le dessein de briser leurs chaînes, de reconquérir leur liberté, serait-ce en passant à travers le sang et les ruines. Le Florentin ou le Biterrois, peu importe, trouva le moyen d'apprendre au gouverneur qu'il avait à faire au roi une révélation plus importante pour lui que la conquête d'un second royaume. Pressé de questions, il se renferma dans un mutisme absolu ; c'est au monarque lui-même qu'il devait parler, et pas à d'autres, quand il s'agirait de la vie[1]. Tel est le personnage dont un roi de France ne dédaigna pas la collaboration ; telle est l'ignoble main qui servit la première à démolir le glorieux édifice bâti sur les plans et sous l'inspiration de saint Bernard. Le masque rigide du despote, nous le voyons dans Villani, trahit une émotion de joie. Philippe ressentit cette contraction de muscles et de serres que doit ressentir le vautour quand la proie passe à sa portée. Je ne puis omettre que les bas délateurs, subornés ou volontaires, ne verront pas le succès de leur machination : l'un périra par le glaive, l'autre sera pendu.

Procédure insidieuse et barbare.

31. Le complot basé sur cette prétendue découverte n'avait pas immédiatement éclaté. Des confidences partielles, à Lyon d'abord, ensuite à Poitiers, ne pouvaient y préparer le Pape. Aussitôt après l'explosion, sans attendre qu'il intervînt selon son droit et son devoir même, les informations étaient commencées. Dès le mois de novembre, on procédait contre les Templiers par de captieuses interrogations et d'épouvantables tortures. L'inquisition, dont le roi demandait quatre ans auparavant la suppression ou la réforme, dans son intérêt d'alors, il la rétablissait à l'heure présente et toujours dans son intérêt, avec des raffinements d'astuce et de barbarie qu'elle n'avait jamais connus. Le dominicain Imbert ou Guillaume, les deux noms se trouvent dans les historiens, inquisiteur du royaume et confesseur du roi, déployait un zèle qui tour-

[1] JOAN. VILLANI., VIII, 92. — HOCSEM., *in Theob.*, lib. XXIX.

nait au triomphe de l'iniquité, persuadé peut-être qu'il le mettait au service de la Religion. Non content d'agir à Paris, il se transportait dans les provinces pour organiser une action simultanée. L'impatience de son maître n'était pas seulement celle de la cupidité ; elle était en même temps celle de la terreur et de l'ingratitude. Le Temple ne comptait pas moins de quinze mille chevaliers, la plupart appartenant à la France et se rattachant aux maisons les plus distinguées. Cette menace implicite urgeait l'exécution. Il y a des bienfaits que certaines âmes ne pardonnent pas et dont elles voudraient anéantir la mémoire ; dans cette catégorie se rangeait l'asile accordé récemment au roi : le poids de la reconnaissance, il pensait l'alléger en accablant ses bienfaiteurs sous le poids d'une honte éternelle. Les plus compromettants aveux furent de la sorte extorqués. Le grand maître lui-même avoua toutes les aberrations doctrinales, jamais l'immoralité. Les autres, à quelques exceptions près, pour se dérober aux tortures morales et physiques, accordaient tout sans restriction. Ces rigueurs doublement iniques, exercées contre des religieux, alarmèrent la conscience du Pape et secouèrent son inertie. Par une Bulle datée du 24 décembre, il suspendit les pouvoirs des inquisiteurs, rappela les droits de l'Eglise, évoqua l'affaire à son tribunal. Dans une première réponse, Philippe s'emporta jusqu'à gourmander le Pontife et presque à le menacer. Il se ravisa dans la seconde, prenant de nouveau le masque de la modération et du désintéressement, promettant de remettre les personnes au juge ecclésiastique et de consacrer leurs biens au secours des chrétiens d'Orient, à la libération de la Terre-Sainte.

Obséquiences complètes. Exceptions honorables.

32. Ni ces beaux engagements, ni la défense pontificale n'avaient ralenti le cours de la persécution. Les interrogatoires étaient poursuivis avec plus d'ardeur, d'une manière plus générale, par des moyens également rigoureux et de plus lâches artifices. Tout ce qu'on pouvait découvrir de Templiers apostats, on l'appelait en témoignage. L'intimidation suppléait à la persuasion envers les autres témoins. Si leur mémoire n'était pas assez fidèle, Nogaret et Plasian se glissaient près d'eux pour dissiper leurs

incertitudes. Je n'invente pas, je raconte, à la suite des auteurs contemporains. En Champagne, en Normandie, dans le midi de la France, aussi bien que dans le nord, à Carcassonne, à Cahors, à Bigorre, comme à Troyes, à Bayeux et Caen, mêmes spectacles, mêmes résultats. Une exception doit être signalée, mais dans une province moins directement placée sous l'action de l'autorité royale : à Toul, Verdun et Metz. Sur les vagues limites de l'empire on n'avait obtenu qu'un résultat négatif. C'était une légère lacune : on demeurait en possession d'une masse écrasante de délations et d'aveux. En Angleterre, où Philippe avait écrit dans le but d'obtenir une complicité dont l'importance lui serait une garantie, il est douteux que ses lettres eussent entraîné ce royaume, reçues par Edouard Ier. Le caractère de ce monarque n'autorise pas une telle présomption, répugne à ces complaisances. Mais il était mort le 6 juillet, en luttant toujours pour la conquête de l'Écosse[1] ; et son fils ne l'égalait sous aucun rapport : gendre de Philippe, il imitera ses errements, quoique avec moins de zèle ou de violence. Les Templiers succomberont. Ceux d'Aragon, de Castille et de Portugal, avertis par le malheur de leurs frères, tiendront en échec leurs ennemis : ils ne céderont que devant la dispersion de l'Ordre. Dans les premiers temps, avant que le Pape eût donné son adhésion, en vertu de sa puissance apostolique, ceux d'Allemagne ne furent pas même recherchés. La prudence commandait la réserve ; aux yeux de la saine raison, éclairée par la foi, toute ingérence non requise des pouvoirs séculiers constituait une usurpation qui tenait du sacrilége, le monde catholique demeurait en suspens : pareille situation ne s'était jamais présentée depuis l'origine du christianisme. La tyrannie n'atteignait pas ailleurs les incroyables audaces et les froids calculs dont la France était alors le théâtre. Les peuples étrangers n'avaient pas de semblables entraînements et ne subissaient pas une telle servitude.

[1] WESTMONAST., *Flor. Hist.*, ann. 1307. En mourant, Édouard avait ordonné que son corps restât sans sépulture et suivît l'armée jusqu'à l'entière soumission de l'Écosse.

Templiers entendus par le Pape, dans quelles conditions.

33. Clément V avait désormais sur les bras le problème qui pèsera toujours sur sa mémoire; il ne pouvait plus en décliner la responsabilité. Après avoir évoqué la cause, il est mis en demeure de la juger. Comme pour obéir à ses ordres, Philippe le Bel annonce un second voyage à Poitiers. Le Pape ne peut s'y soustraire. Ce voyage a lieu dans l'année 1308. La plupart des historiens le confondent avec celui de l'année précédente; d'où la confusion qui règne dans leurs récits. A la même époque, soixante-douze prisonniers, assouplis déjà par la question judiciaire et triés avec soin par le roi, sont dirigés vers la résidence pontificale, pour être interrogés de nouveau. Tous reconnaissent, nous dirions mieux, proclament les crimes qui leur sont imputés. Comment les défendre quand ils s'accusent? Philippe arrive à son tour, accompagné de ses barons et de ses juristes. N'est-il pas pleinement dans son droit en demandant la condamnation des coupables? Il ne joue nullement le rôle de délateur, aime-t-il à redire ; il est l'héritier de saint Louis, le défenseur de la Religion et de la morale. Clément ne reste pas convaincu, des nuages l'obsèdent; pour s'en dégager, il tente plusieurs fois de quitter la ville et de retourner à Bordeaux. Le roi l'en empêche ; le Pape lui-même est en quelque sorte son prisonnier. Ne pouvant échapper à cette étreinte, celui-ci se raidit un moment, et commande que le grand maître lui soit amené, avec les principaux dignitaires du Temple, dans le nombre desquels étaient les commandeurs du Poitou, d'Aquitaine, de Normandie et de Chypre. Ce dernier, c'est bien le Pape qui l'avait contraint à venir en France, pensant désarmer le persécuteur par cette nouvelle concession ; les chevaliers laissés aux portes de la Syrie, en face des Sarrasins, ne s'étaient pas rendus à la première sommation, comme s'ils avaient eu le pressentiment de ce qui les attendait en France. Sur le désir exprimé par Clément, les hauts dignitaires incarcérés dans la capitale sont conduits jusqu'à Chinon ; mais leur état de faiblesse et de maladie, qui se comprend sans peine, ne leur permet pas de chevaucher plus loin. Cette maladie, dont la question judiciaire et la longue détention peuvent certes avoir

été la cause, pourrait bien être en partie une fiction juridique ; le roi ne voulait pas d'un entretien entre le Pape et Jacques Molay. Devant cet obstacle, une commission de trois cardinaux est nommée pour aller s'aboucher avec le grand-maître et ceux qui l'accompagnent. Les aveux sont renouvelés, avec toutes les marques d'un repentir sincère[1]. Quel autre chemin pour sortir d'une aussi cruelle position ? Celui-là même n'est pas une issue. Interprétant la pensée du Pape, les cardinaux délégués absolvent les chevaliers pénitents et lèvent les censures ; Philippe néanmoins garde ses prisonniers, en dépit de ses promesses.

§ V. TEMPS DE RÉPIT ; ESPOIR DÉÇU

Ombre d'États Généraux. Décision pontificale.

34. Quand il se rendait à Poitiers pour le second colloque, il avait fait halte à Tours, ayant réuni dans cette ville les Etats Généraux du royaume. Dans cette assemblée, de beaucoup moins nombreuse que celle de Paris, les barons et les évêques ne s'y trouvant guère représentés que par des procureurs, nulle délibération réelle ; tout s'était réduit à subir une interminable et furibonde harangue où Nogaret, qui seul avait la procuration de huit seigneurs languedociens, démontrait clairement au monarque l'omnipotence dont il était investi pour la gestion même des affaires ecclésiastiques. « Moïse ne demanda pas, on le reconnaît à ce langage, le conseil ou le consentement du grand-prêtre Aaron pour exterminer les prévaricateurs de son peuple, les adorateurs du Veau d'or !... » C'était tout un programme religieux et politique, dont nous ne pouvons plus nous étonner, l'indignation demeurant toujours la même. On n'eût pas été fâché d'avoir l'approbation théologique de l'université ; pour l'obtenir on avait antérieurement mis en jeu tous les artifices et produit aux yeux des docteurs la scène d'une confession publique : le corps enseignant s'honora par une courageuse restriction qui sauvegardait l'autorité de l'Église. Le tyran ne s'en

[1] Clement., *Epist.*, iii, 23.

montra ni plus conciliant ni moins opiniâtre. Clément parut céder ; mais le Pape agissait encore, quand l'homme était à bout de résistance et d'énergie. Par une encyclique datée du 8 août, il enjoignait à tous les princes catholiques d'instruire la cause des Templiers ; seulement il désignait lui-même les juges et limitait leurs pouvoirs. Une formule arrêtée dans son conseil leur était envoyée pour l'interrogatoire ; nul ne devait s'en écarter. Chaque évêque, assisté de quatre religieux, deux Franciscains et deux Dominicains, auxquels étaient adjoints deux chanoines, procéderait au jugement des prévenus habitant son diocèse, sans toutefois prononcer en dernier ressort. Il n'appartenait qu'au métropolitain de rendre la sentence. Les Templiers seraient même considérés, dans cette procédure essentiellement individuelle et locale, comme de simples particuliers. Le souverain Pontife se réservait de statuer, à l'exclusion de toute autre puissance, dans les conditions qu'il déterminerait, sur le sort général de l'Ordre. Vainement Philippe insista pour que cette décision fût prise sans retard par Clément et le Sacré-Collége, qu'il estimait avoir à sa discrétion. Inutiles furent ses instances ; il dut se résigner à l'indiction d'un concile œcuménique, où le débat serait tranché.

Indiction d'un concile œcuménique à Vienne en Dauphiné.

35. Ce concile, rendu nécessaire par tant d'autres objets, tels que le rétablissement de la discipline, l'extinction des hérésies, la conquête de la Terre-Sainte, les accusations portées contre Boniface VIII, la pleine restauration de l'Église, devait se tenir à Vienne en Dauphiné, dans l'octave de Saint-Martin de l'année 1310[1]. Le choix de cette ville ne manquait pas d'habileté. Ancienne dépendance de l'empire, Vienne ne subissait pas le joug du roi ; la liberté des Pères y serait mieux garantie, et surtout la dignité pontificale. C'est au cardinal de Prato que les historiens attribuent l'idée de ce choix. Au futur concile étaient nommément invités Philippe de France, Edouard II d'Angleterre, Fernand ou Ferdinand IV de Castille et de Léon, Jacques d'Aragon et Jacques des Baléares, Denis de Portugal, Louis de Navarre, Charles II de Naples

[1] CLEMENT., *Epist.*, III, 58. Ext. in Bullar. et præfixa in Act. Vienn. concilii.

et son petit-fils Charobert de Hongrie, Frédéric de Sicile, Henri de Chypre, ainsi que les souverains de Bohême, de Danemark, de Suède et de Norwège. Nous allons voir pour quelle raison est omis celui d'Allemagne. Dans la Bulle d'indiction Clément fait l'éloge du monarque français ; ce qui paraît étonnant dans de telles circonstances. Il fait en particulier ressortir le désintéressement du prince dans l'affaire des Templiers. N'était-ce pas dans l'intention de le river à ses promesses, en les notifiant au monde chrétien? La leçon ne se cachait-elle pas sous la louange? S'il en est ainsi, comme on peut le croire, ce moyen détourné ne devait pas mieux réussir que les injonctions directes. Confisquer les châteaux, les hospices, les maisons et les terres, un tyran ne le pouvait pas, la tyrannie doit compter avec l'opinion ; mais les richesses mobilières, l'or et l'argent monnayés, les précieux dépôts entassés dans les trésors de l'Ordre, les legs pieux, les abondantes provisions, jamais on ne les verra reparaitre! Rien ne sortira des mains du roi, pas même les personnes, qui restent enfermées dans ses prisons. C'est en vain que le Pape exhorte les accusés à se choisir des représentants et des avocats pour plaider leur cause aux grandes assises de la chrétienté ; la mesure devient illusoire par l'impossibilité de se concerter et d'agir. Au lieu de satisfaire le Pape, Philippe l'obsède encore dans un autre but.

Mort d'Albert d'Autriche Henri de Luxembourg élu

36. Albert d'Autriche, le roi désigné des Romains, titulaire de l'empire, était mort le 1er mai, victime d'une conspiration suscitée par ses violences et ses injustices. Il avait dépouillé son neveu, Jean de Souabe, fils de son frère aîné, des biens et des titres héréditaires, en ajoutant l'insulte à la spoliation. Traînant ce jeune homme à sa suite, il marchait contre les montagnards helvétiens, qui luttaient pour leur indépendance. Il venait de franchir la Reuss sans compagnons et sans gardes, quand, arrivé sur l'autre bord, il tomba sous le fer de Jean et de ses complices. Une mendiante recueillait le dernier soupir de l'empereur, essuyant son sang avec des haillons[1]. C'est dans la précédente année que trouve

[1] Abb. Mussat., *Ms. Bibl. Vat.*, num. 2962. — Joan. Villani, viii, 95. — Mart. Polon., lib. IV.

sa place l'histoire ou la légende de Guillaume Tell. La mort d'Albert Ier parut au roi de France une heureuse occasion pour accomplir le dessein si souvent agité d'élever son frère Charles de Valois à l'empire : et nul ne pouvait mieux que le Souverain Pontife agir sur les grands électeurs. Il n'épargna donc aucune démarche pour obtenir de Clément une pressante recommandation, ou plutôt une lettre impérative. Philippe le Bel fut lui-même l'obstacle au succès de cette négociation. Il opprimait déjà l'Église et la tenait en quelque sorte sous le joug ; sa famille régnait en Navarre, en Italie, en Hongrie : si de plus elle venait à s'emparer de l'Allemagne, c'est l'Europe qui tombait sous sa domination. Que n'avait-on pas alors à craindre d'un pareil tyran? Nouvelles angoisses pour le Pape, qui n'osait pas refuser son concours et ne pouvait pas l'accorder sans mentir à sa conscience. C'est encore le cardinal de Prato qui résoudra ce dilemme. Sur son conseil, la lettre officielle est écrite ; mais de secrètes informations sont données et transmises par l'habile Italien. Fatigué par les exigences et révolté des prétentions de celui qui semblait avoir oublié ses services, ne voulant pas après tout river les chaînes de la Papauté, rendre l'Eglise esclave, aspirant enfin à réparer ses premiers torts, il enleva cette campagne diplomatique. Les électeurs comprirent leur intérêt, sans être insensibles au bien général de la société chrétienne : leurs dissentiments disparurent devant le danger ; les suffrages se réunirent sur un prince qui les méritait par ses qualités beaucoup plus que par sa position dans l'aristocratie germanique[1]. Henri de Luxembourg fut élu le jour de sainte Catherine, et proclamé roi des Romains, empereur Auguste, sous le nom de Henri VII. Supposons en France un digne héritier de saint Louis ; la maison capétienne eût peut-être reconstitué l'héritage entier de Charlemagne. Mais cette restauration, préparée par le courage et la vertu, c'est uniquement à Rome, sur le mont Vatican, dans la basilique de Saint-Pierre, qu'aurait pu l'inaugurer un autre Léon III.

La révolte en Italie. La basilique de Latran incendiée.

37. Le successeur de Léon était en France. En s'éloignant de

[1] Ptolom. Luc., *Hist. Eccl.*, xxiv, 39. — Anonym., *Hist. Lant. Thuring.*, cap. 83-89, multique recentiores.

Poitiers pour retourner dans son ancien diocèse, il n'avait pas reconquis le prestige et la liberté de sa haute mission, ni sa réelle indépendance. A Bordeaux lui venaient d'Italie d'alarmantes nouvelles. Loin du pouvoir central, les factions s'agitaient avec une insolence inaccoutumée. La marche d'Ancône et les cités d'alentour secouaient l'autorité du Pape, en se plongeant dans une interminable série de malheurs. Les Vénitiens lui disputaient Ferrare. Dans la Lombardie les guerres intestines menaçaient avec plus de fureur que jamais. Une ère lugubre s'annonçait pour la Péninsule entière. Comme signal et symbole de l'incendie, la basilique de Latran était consumée par le feu, dans la fête même de saint Jean-Porte-Latine. Le palais pontifical ne fut pas épargné, ni la vaste maison habitée par les chanoines. Aux yeux des Romains, c'est la justice divine qui se manifestait dans cet irréparable désastre. On le tint d'abord pour tel, à cause des pieux trésors que renfermait cette métropole du monde : les augustes chefs de saint Pierre et de saint Paul, sans compter tant d'autres reliques groupées autour de celles-là dans cet antique sanctuaire ; l'autel de bois sur lequel célébrait jadis le prince des Apôtres. Tout fut inopinément sauvé par une sorte de miracle. Le monument détruit, il ne restait debout que la chapelle servant de reliquaire dans ce monument vénéré [1]. La douleur du Pape fut donc mêlée d'une grande consolation, et ne demeura pas stérile : il expédia sans retard au cardinal-diacre Jacques Colonna, dont la conduite et les sentiments seront quelque temps irréprochables, non-seulement l'ordre de tout disposer pour la prompte réédification de l'église et du palais [2], mais encore des sommes considérables pour parer aux frais. Il continuera les mêmes sacrifices jusqu'à sa mort. Jean XXII son successeur marchera sur ses traces jusqu'à l'achèvement complet de l'œuvre. Les rois de Naples et de Trinacrie étaient engagés par Clément à fournir les matériaux nécessaires, dont leurs états abondaient. Prévenant les désirs du Pontife, le peuple romain, et les femmes aussi bien que les hommes, après avoir imploré le divin secours par des

[1] S. Antonin., part. III, titul. 21.
[2] Clement., *Epist.*, III, 35.

pénitences et des processions publiques, mit la main au travail, sous la double inspiration de la religion et du patriotisme. Les ennemis se réconciliaient, oubliant les querelles de famille ou de parti, déposant toute haine, ne rivalisant plus que de zèle et de générosité. Dans une lettre qu'il leur adresse, le Pape émet l'espoir d'aller lui-même consacrer l'autel de la basilique restaurée.

Clément à Saint-Bertrand de Comminges

38. Ce n'est pas la seule fois qu'on l'entend soupirer après Rome ; et qui pourrait s'en étonner en songeant aux amertumes dont il était abreuvé dans sa patrie ? Quoique sous la domination anglaise, elle ne le tenait pas assez loin de Philippe le Bel. Plusieurs lettres de cette époque sont datées de Lormont, *Laurei Montis*, une dépendance, presque un faubourg de Bordeaux. Nous en rencontrons une, vers le même temps, datée de Lectoure. Clément avait donc quitté sa patrie, cette Aquitaine qu'il ne devait plus revoir, en dépit d'une suprême tentative. Il se rapprochait de l'Italie, où jamais il ne posera le pied. Avignon était le but de son voyage ; c'est là qu'il voulait provisoirement se fixer. Lectoure nous indique son itinéraire. Il célébrait la fête de Noël et celle de l'Epiphanie 1309 dans la cathédrale de Toulouse. Se détournant ensuite de son chemin, il allait visiter son premier diocèse, qui portait déjà le nom de Saint-Bertrand. Le 16 janvier il procédait à la translation des reliques de son glorieux prédécesseur, qu'il vénérait aussi comme son patron. Ces précieuses reliques étaient solennellement déposées dans une magnifique châsse, enrichie de pierreries, chef-d'œuvre d'art, que le Pape lui-même avait fait fabriquer, comme pour immortaliser son amour et sa reconnaissance. L'éclat de la cérémonie se reflète encore dans la tradition, brille parmi les ornements de l'autel, nous est attesté par un acte authentique, la Bulle donnée par Clément V, dans ce même jour et cette même ville[1]. « Celui que le Seigneur des Seigneurs honore dans les splendeurs célestes, dit-il, nous avons désiré l'honorer aussi sur la terre, autant qu'il dépendait de nous. A ce public hommage ont participé

[1] CLEMENT., *Epist.*, IV, 332.

nos vénérables frères Nicolas de Prato, cardinal-évêque d'Ostie ; Berenger, cardinal-prêtre des saints Nérée et Achilée ; les cardinaux-diacres Arnaud, Landophe et Raymond, les archevêques d'Auch et de Rouen ; les évêques de Toulouse, d'Albi, de Maguelonne, de Tarbes et de Comminges ; les abbés de Simorre, d'Escaledieu, de Fonfroide, de Bonnefond, Bénédictins et Cisterciens, avec une multitude incroyable de fidèles. » Pour perpétuer le souvenir et la grâce de cette translation, le Pape accordait une indulgence plénière à tous ceux qui visiteraient le tombeau du saint, avec les dispositions exigées de tout temps par l'Eglise, aux époques déterminées par Clément V. Les richesses matérielles ont disparu dans le cours des siècles, sous le flot des révolutions, des sectaires et des iconoclastes. Le trésor spirituel demeure intact, gardé par la foi sincère et forte dont il est le perpétuel aliment. On me reprochera sans doute de m'attarder à cette étape du voyage pontifical, de rompre l'harmonie des lignes historiques. Ce temps d'arrêt ne pourrait-il pas être excusé par le sentiment de la piété filiale ? Ma petite patrie, presque aussi déchue maintenant que la ville épiscopale, appartenait jadis à ce beau diocèse de Saint-Bertrand. J'évoque des images, j'écris des noms qui se rattachent au berceau. Tout est grand dans cette perspective !

CHAPITRE IV

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE CLÉMENT V (1305-1314.)

§ I. SECONDE CAPTIVITÉ DE BABYLONE.

1. Le Pape à Avignon. État précaire de l'Italie. — 2. Ferrare reconquise. Universités établies. — 3. Sacre du roi des Romains. Antique cérémonie. — 4. Suite et fin des cérémonies. — 5. Henri de Luxembourg envoie des ambassadeurs au Pape. — 6. Robert de Naples succède à son père Charles II. — 7. Les Aragonais et les Castillans menacent Grenade. — 8. Insuccès de l'expédition et d'une autre croisade.

§ II, DEUXIÈME ACTE DU DRAME DES TEMPLIERS.

9. Impitoyable acharnement de Philippe le Bel. — 10. Jacques Molay devant la commission pontificale. — 11. Un perfide conseiller. Appel au Pape. — 12. Protestation du grand-maître. Nouveaux défenseurs. — 13 Le prêtre templier Pierre de Boulogne. — 14. Procureurs fondés. Leur déclaration. — 15. Perplexités de la commission pontificale. Un singulier témoin. — 16. Second mémoire des quatre défenseurs. — 17. Concile provincial de Paris. L'archevêque de Sens. — 18. Exécutions atroces, soixante-huit Templiers brûlés vifs.

§ III. CONCILE OECUMÉNIQUE DE VIENNE.

19. Reprise de l'action intentée à la mémoire de Boniface VIII. — 20. Accusation et témoins. Le roi se désiste. — 21. Ouverture du concile. Programme

pontifical. — 22. Question des Templiers. La majorité des Pères. — 23. Jugement par provision apostolique. — 24. Boniface VIII pleinement justifié. — 25. Coup d'œil rétrospectif sur les hérésies condamnées à Vienne. — 26. Constitutions pontificales antérieures au concile. — 27. Jean d'Oliva, ses disciples, ses héritiers. — 28. Décrets conciliaires. Clémentines. Lyon annexé.

§ IV. UN TRIPLE DÉNOUEMENT FATAL.

29. Henri de Luxembourg descend en Italie. — 30. Sa réception et son séjour à Milan. — 31. Son sacre, sa défection, sa mort. — 32. Jacques Molay devant ses derniers juges. — 33. Ses protestations sur le bûcher. — 34. Mort de Clément V.

§ I. SECONDE CAPTIVITÉ DE BABYLONE

Le Pape à Avignon. Etat précaire de l'Italie.

1. C'est au printemps de 1309, dans les derniers jours d'avril, que le Pape, après diverses stations à Prouille, au château de Montels, à Carcassonne, Montpellier et Nîmes, fit sans beaucoup d'éclat son entrée dans cette ville d'Avignon qui sera plutôt l'exil que la résidence de la Papauté. Là commence l'importante et triste période que les historiens ecclésiastiques, notamment les Italiens, nomment la captivité de Babylone. On aurait pu, non sans raison, la ramener de quatre ans en arrière, à l'élection même de Clément, vu les choses qui s'étaient accomplies dans l'intervalle. Rien ne se trouvait disposé pour la réception de la cour romaine dans une cité singulièrement appauvrie par les guerres religieuses, entraînée qu'elle avait jadis été dans le parti des Albigeois. Le Pape n'eut d'autre palais que le monastère des frères Prêcheurs ; la ville d'Orange eut pour hôtes plusieurs cardinaux. Avignon présentait un avantage : elle ne dépendait pas, au moins directement, de la couronne de France. Charles d'Anjou, à qui la Provence appartenait en même temps que le royaume de Sicile, en avait transmis la possession à son fils, qui la mettait avec bonheur à la disposition du Souverain Pontife. Celui-ci, du reste, n'entendait nullement en faire son séjour définitif ; dans sa pensée, nous l'avons dit, ce n'était qu'une étape sur le chemin de l'Italie : Rome demeurait tou-

jours le but de ses intimes aspirations. Mais l'Italie, qu'il n'abordait pas encore et qu'il ne devait jamais aborder, s'imposait violemment à ses ardentes sollicitudes. Il avait déjà nommé gouverneur de Spolète son frère Garcias, vicomte de Lomagne, qui n'était pas l'homme de la situation. L'orage grondait partout ; Ferrare venait de tomber au pouvoir des Vénitiens, trahie par Francesco d'Este fils illégitime d'Azzon. Le cardinal Arnaud de Pellegrue, remplissant les fonctions de légat apostolique, avait eu beau protester, menacer, excommunier doge et république, fulminer l'interdit général[1]. Expulsé de Venise, il était allé rendre compte de son insuccès. En réponse, le Pontife étendait sa mission : il le renvoyait prêcher la croisade, l'organiser et la diriger contre les sacriléges spoliateurs de l'Église. Ah ! si Clément V avait eu de ces fières réponses aux tyranniques prétentions de Philippe le Bel ! s'il avait eu pour les traduire des interprètes tels que le légat Arnaud ! Celui-ci rentre dans la Péninsule, lève l'étendard de la croix, proclame la guerre sainte ; sous cet étendard courent se ranger des hommes intrépides excités par l'amour de la Religion, et beaucoup d'autres, comme il arrive toujours en pareil cas, mus par l'espoir du pillage.

Ferrare reconquise. Universités établies.

2. On y vient de la Lombardie, de la Romagne, de l'Étrurie, de la Marche d'Ancône ; Florence et Bologne ont fourni leurs contingents ; le bâtard d'Este est lui-même accouru, ne dédaignant pas une si belle occasion de ressaisir une patrie qu'il vendait naguère. Pour maintenir leur acquisition, menacée par l'armée pontificale, les Vénitiens sont également accourus avec des forces imposantes. Le combat s'engage sur les bords du Pô ; leur défaite est complète ; six mille des leurs tombent sous le fer ennemi ou sont noyés dans le fleuve. C'était le 28 août 1309. Le légat reprenait Ferrare et la réintégrait dans son premier état, en la restituant à l'Église[2]. Il ne parait pas qu'il ait eu la pensée d'y rétablir le prince illégitime qui l'avait vendue, ce que certains auteurs ne peuvent pardonner au

[1] Clement., *Epist.*, iv, 74.

[2] Bernard., *Chron. Rom. Pont.*, ann. 1309. *Diar. Ms. Ven.* lib. IV. — Joan. Villani, viii, 103. — S. Antonin., part. iii, titul. 21 et alii.

Pape. En son nom, Arnaud absout Florence, antérieurement excommuniée, non sans précipitation, par l'impétueux cardinal Néapoléon Orsini ; il restitue à Bologne l'école de droit, dont ce même cardinal l'avait dépouillée, et dans les mêmes conditions. Clément lui concède de plus le titre d'université[1], comme il le concédait récemment à l'école de Coïmbre dans le Portugal, sur les instances d'un roi catholique, puis à celle d'Orléans, dont il avait suivi les cours dans sa jeunesse. Il est vrai que les habitants de cette ville, peuple et bourgeoisie, appréciant peu ce bienfait, en ayant assez déjà des agitations tumultueuses et du désordre moral de leur ancienne école, avaient contraint élèves et professeurs à s'exiler pour aller demander un asile à Nevers. Pour les mêmes causes, les habitants de Nevers précipitaient un jour bancs et chaires dans la Loire, en disant : Rendons aux Orléanais le funeste présent qu'ils nous ont fait ! L'autorité royale devra sévir contre ces derniers, à plusieurs reprises, avec une extrême rigueur, par de lourdes amendes et des châtiments personnels, pour les réduire à subir l'honneur qui leur était spontanément accordé par la décision pontificale. Ce n'est pas alors que les villes eussent pétitionné dans le but d'obtenir une caserne, ou bien l'heureuse transformation d'un collége en lycée ; elles repoussaient même une académie ! Avaient-elles complétement tort dans leurs répulsions ? Ce doute n'est pas un blasphème. On peut sans horreur se rendre compte des motifs qui les leur inspiraient. Cette jeunesse éloignée de la famille, entassée dans les grandes cités, ne relevant que d'elle-même, livrée à toutes les séductions, ne leur était sous aucun rapport un attrayant spectacle. Les hommes de ces anciens temps ne soupçonnaient pas que la jeunesse libre aurait un jour pour initiation l'enfance casernée.

Sacre du roi des Romains. Antique cérémonie.

3. Élu le 25 novembre, proclamé le 27, comme nous venons de le dire, Henri de Luxembourg s'était fait sacrer le jour de l'Épiphanie dans la ville impériale d'Aix-la-Chapelle, en se conformant religieusement à toutes les prescriptions de l'antique cérémonial. Cette

[1] CLEMENT., *Epist.*, III, 152.

pompe n'est pas indifférente pour l'histoire ; nous en avons l'exposé sous les yeux[1] : ne pouvant le reproduire, nous voulons du moins l'analyser. L'archevêque de Cologne, à qui seul appartient, selon la tradition nationale, le titre de consécrateur, se trouve dans la basilique, revêtu de ses ornements pontificaux. Là sont aussi les archevêques de Mayence et de Trèves, portant les mêmes ornements, avec la suite accoutumée de leurs ministres, la croix, l'encensoir et le texte des Évangiles. Dès que le royal candidat se présente sur le seuil, les trois archevêques s'avancent pour le recevoir, et celui de Cologne récite une oraison appropriée à la circonstance, puis marche le premier, tandis que les deux autres, se plaçant à droite et à gauche du futur empereur, le conduisent par la main vers le chœur de l'église ; et le clergé chante alors : *Ecce mitto angelum meum qui præcedat te,* et la suite. Arrivé dans le chœur, le roi se prosterne entièrement sur les dalles recouvertes d'un tapis ; il demeure immobile dans cette position, et l'archevêque de Cologne récite sur lui une nouvelle oraison précédée du verset : *Domine salvum fac regem...* Le roi se lève ensuite et va s'asseoir sur le trône qui lui a été préparé, ayant à sa gauche la reine, supposé qu'elle soit présente, puis aux deux côtés, les archevêques de Mayence et dé Trèves. Aussitôt après, celui de Cologne, venant au bas de l'autel, commence la messe solennelle, qui doit toujours être celle de l'Épiphanie, rappelant l'adoration des rois Mages. Quand on a chanté : *Posuisti in capite ejus coronam de lapide pretioso*, le roi descend du trône, dépose son manteau royal, se prosterne de nouveau sur le marchepied de l'autel, les bras étendus en croix, pendant que deux clercs chantent les litanies. Le célébrant, prosterné d'abord comme lui, se relève et chante seul : *Ut hunc famulum tuum in regem eligere digneris* ; et le clergé répond : *Te rogamus, audi nos. Ut eum benedicere, sublimare, et consecrare digneris ; Te rogamus....* Les litanies terminées, l'archevêque et le roi se tenant debout, le premier fait au second cette demande : Voulez-vous garder inébranlable dans votre cœur, affirmer hautement par vos œuvres la foi

[1] GOLDAST., *Monum. Germ.*, tom. III, pag. 103.

catholique que les saints apôtres ont fondée ? — Le roi doit répondre : Je le veux. — Voulez-vous être le protecteur et le défenseur des Eglises et des personnes ecclésiastiques ? — Je le veux. — Voulez-vous gouverner selon la justice, à l'exemple de vos meilleurs prédécesseurs, le royaume que Dieu vous concède ? — Je le veux. — Voulez-vous être le juge équitable et le fidèle protecteur des pauvres et des riches, des veuves et des orphelins ? — Je le veux. — Voulez-vous constamment témoigner à notre Saint-Père, à notre vénéré seigneur le Pontife romain, ainsi qu'à la sainte Eglise romaine le respect, la soumission et le dévouement qui leur sont dus?

Suite et fin des cérémonies

4. Posant alors deux doigts de sa main droite sur la table de l'autel, le roi répond : Je le veux ; avec le secours de la grâce divine, aidé par les prières des chétiens, j'accomplirai fidèlement toutes mes promesses, selon l'étendue de mon pouvoir. Ainsi Dieu me soit en aide, et le saint Evangile. — En ce moment, il se retire. Autour de l'autel se rangent les princes allemands, les clercs et le peuple. Elevant encore la voix, l'archevêque célébrant leur adresse cette demande : Et vous, jurez-vous d'obéir à celui qui vous est donné pour chef et pour guide ? Voulez-vous affermir son royaume, en lui donnant votre foi pour fondement, en exécutant tous ses ordres, selon la parole de saint Paul : « Que toute âme soit soumise aux puissances constituées, à la première de toutes, celle du roi ? » Les archevêques de Mayence et de Trêves, les princes Allemands, les clercs et le peuple, tous les assistants répondent : *Fiat, fiat. fiat.* Viennent ensuite les onctions à la tête, à la poitrine, aux épaules, aux mains, avec l'huile des catéchumènes. Aussitôt les onctions terminées, le monarque est revêtu de ses insignes : les brodequins de pourpre, la tunique blanche, l'étole croisée. Les trois archevêques lui ceignent l'épée ; celui de Cologne lui remet les brassards, l'anneau, le manteau royal, le sceptre et le globe. Les trois posent enfin sur son front la couronne de Charlemagne, qu'on a dû porter de Nuremberg. L'office divin s'achève. Revenant alors à l'autel, le roi prête en langue teutonique le serment qu'il a prêté d'abord en latin, et dans des termes plus explicites encore. Il jure

aussi de respecter et de maintenir les droits des hauts-barons, la constitution impériale, le caractère électif et non héréditaire de sa dignité. Passant immédiatement à la salle d'audience, accompagné des grands électeurs, il entre en fonction et rend la justice. A la vue de ces magnifiques cérémonies, en lisant la formule des engagements contractés, on se représente un Frédéric Barberousse, un Frédéric II, un Henri VI traînant dans leur conscience le souvenir des mêmes initiations ! Henri VII de Luxembourg y demeurera-t-il plus fidèle?

Henri de Luxembourg envoie des ambassadeurs au Pape.

5. Ses sentiments actuels ne paraissent pas douteux. Il s'empresse d'envoyer au Pape, pour lui communiquer les événements accomplis, demander son approbation et le jour du couronnement à Rome, les ambassadeurs qu'il juge devoir le mieux interpréter ses dispositions et plaire à sa Sainteté : les évêques Othon de Bâle et Siffrid de Coire, le comte Amédée de Savoie, le dauphin Jean de Vienne, Gui de Flandre et Jean de Sarrepont, ayant pour secrétaire Simon de Manula, chanoine de Metz et chapelain même du Pape[1]. La lettre dont ils étaient porteurs, aurait-elle été dictée par la curie romaine, ne pouvait respirer une soumission plus absolue ni des sentiments plus dévoués ; elle faisait disparaître tous les obstacles et prévenait tous les désirs[2]. Les mandataires royaux parurent devant le Souverain Pontife, entouré de ses cardinaux ; pleine satisfaction fut donnée à leur supplique : dès ce moment Henri de Luxembourg était souverain légitime de l'Allemagne et roi des Romains. Clément annonçait que lui-même le couronnerait à Rome comme empereur, dans la fête de la Purification de l'année 1312, deux ans et demi plus tard. Le concile œcuménique indiqué pour la fin de 1310, et dont les délibérations ou les mesures exécutoires s'étendraient apparemment aux premiers mois de l'année suivante, ne lui permettait pas d'assigner une date moins éloignée. Le cardinal diacre Néapoléon des Ursins lut alors la formule du serment provisoire que les ambassadeurs devaient prononcer au

[1] Ptolom. Luc., *Hist. Eccl.*, xxiv, 40. — Bernard. *Chron. Rom. Pont. Bibl Vat.* num. 2043.

[2] Ext. in Arch. S. Angel.

nom du futur empereur. C'est dire que rien ne manquait à cet acte. Il fut accompli sans restriction. Une lettre pontificale, dont ils furent chargés à leur retour, rendait compte de tout ce qui s'était passé, le confirmait au besoin, prodiguant au nouveau titulaire les meilleurs témoignages d'estime et d'affection, avec les garanties les plus formelles[1]. Les garanties étaient aussi pour la Papauté : le roi des Romains serait un jour et devenait à l'heure même, dans l'opinion comme dans la réalité, un point de réaction et d'appui contre le roi de France.

Robert de Naples succède à son père Charles II.

6. Dieu semblait en ménager un second dans la personne de Robert, successeur de Charles II sur le trône de Naples. Celui-ci était mort le 5 mai, laissant la réputation d'un roi juste, sincèrement pieux, prudent et pacifique, au delà de ce qu'auraient peut-être exigé sa réputation et sa couronne ; un vrai Salomon, jusque dans les défaillances de ses dernières années, d'après quelques historiens[2]. Sa mort toutefois paraît avoir été digne du père et du neveu d'un saint. Il terminait sa laborieuse carrière à l'âge de soixante-trois ans, après en avoir passé vingt-cinq ans sur le trône. Aimé de ses sujets, il fut accompagné de leurs prières et de leurs larmes. L'Église lui paya solennellement ce double tribut, par des indulgences qu'implora sa pieuse femme Marie. La succession de Charles le Boiteux présentait un doute, qui pouvait aisément susciter un périlleux débat, sans l'intervention du Souverain Pontife. Etait-ce Robert, le troisième fils du roi défunt, ou bien Charobert de Hongrie, représentant les droits de son fils aîné Charles Martel, qui devait recueillir l'héritage ? La sagesse de Boniface VIII avait résolu la question d'avance, en statuant que le petit-fils renonçait à la couronne de Naples dès qu'il acceptait celle de Hongrie. Sa part était assez belle ; elle avait impliqué déjà d'assez rudes labeurs, qui maintenant touchaient à leur terme, pour l'absorber tout entier. Un légat apostolique achevait d'élaborer la constitution qui garantira l'honneur et la prospérité de son royaume. Il doit rester en Orient. Son oncle Robert portera la couronne scindée

[1] CLEMENT., *Epist.*, IV, 75.
[2] JOAN. VILLANI, VIII, 108. — COLL., *Hist. Neap.*, lib. V.

de Charles d'Anjou, dont il rappelle les qualités guerrières et dépasse de beaucoup les aptitudes royales. Robert n'imita pas les lenteurs de l'Allemand et n'employa pas d'intermédiaires ; lui-même prit le chemin d'Avignon. Dès le mois de juin, il s'embarquait à Naples avec les grands de sa cour, à la tête d'une brillante escadre, et peu de jours après il descendait en Provence. Le premier dimanche d'août, il était oint et couronné par le Souverain Pontife[1], auquel il prêtait serment de fidélité, dont il se déclarait l'homme-lige, avec les cérémonies accoutumées, sans restriction d'aucune sorte, comme un loyal héritier des princes angevins[2]. Le Pape se montra magnifique : il radia d'un trait la dette du vassal envers le Saint-Siége, dette accumulée sous deux générations et qui, malgré des remises partielles, s'élevait à plus de trois cent mille onces d'or. Il consigna dans un acte authentique, non seulement la garantie de cette concession et la solennité du sacre, mais encore l'expression des sentiments qui l'animaient pour le roi[3].

Les Aragonais et les Castillans menacent Grenade.

7. Les rapports de Naples et de Palerme demeuraient toujours tendus ; d'un moment à l'autre la guerre pouvait éclater : elle était imminente. Jacques d'Aragon, par un mouvement spontané de sa nature chevaleresque, se porta pour médiateur. Cette initiative, secondée par Clément V, éloigna l'orage. L'Aragonais obtint que Frédéric abandonnât les places fortes dont il s'était emparé dans la Calabre, et que Robert à son tour rétrocédât les positions qu'il occupait dans la Sicile, aux environs de Catane[4]. L'arrangement conclu, donnant la mer pour limite aux deux rivaux, rendait leur entente possible dans la séparation même. Le roi de la Trinacrie faillit tout remettre en question par une demande inopportune : il voulait avoir le titre de roi de Jérusalem, porté déjà par deux maisons royales, celle de Lusignan et celle d'Anjou. Pour ce titre imaginaire, Robert demanda la moitié du royaume appartenant réellement à Frédéric. Le vague espoir d'une conquête ne pouvait s'acheter à ce prix ; c'é-

[1] JOAN. VILLANI, VIII, 112.
[2] Ext. in Arch. Vat. num. 448. pag. 16.
[3] CLEMENT., *Epist.*, IV, 597.
[4] SURIT., *Annal. Hisp.*, V, 75.

tait comme une rupture, et les négociations n'allèrent pas plus loin, ni par bonheur les querelles. La paix entre les Siciliens intéressait au plus haut point les princes chrétiens de la Péninsule ibérique. Jacques II d'Aragon et Ferdinand IV de Castille projetaient de concert une grande expédition contre les Mahométans de Grenade. Les divisions qui régnaient entre ces derniers étaient une occasion qu'il ne fallait pas manquer pour une telle entreprise. Clément V l'appelait de tous ses vœux et la secondait de toute sa puissance[1] ; il venait d'accorder aux rois coalisés une large part des dîmes ecclésiastiques pour l'espace de trois ans, et les indulgences de la Terre-Sainte à quiconque y participerait de sa personne ou de son argent. Les armées Aragonaise et Castillane envahirent simultanément l'Andalousie. Après avoir emporté quelques places de second ordre, l'une mit le siége devant Alméria, l'autre devant Algésiras. Ces deux villes prises, Grenade devait nécessairement succomber. La persévérance et la vigueur de l'attaque ne laissaient pas douter du succès. Le Pape encourageait par ses lettres et de nouvelles faveurs l'archevêque de Tolède, un digne successeur de Ximènes, et l'évêque de Valence. Il prenait même ses précautions pour le lendemain de la victoire, en organisant les Eglises des cités qui seront conquises par les armes chrétiennes.

Insuccès de l'expédition et d'une autre croisade.

8. Malgré la valeur des guerriers, le zèle des prêtres, l'élan de tous, les victoires remportées, l'un et l'autre siége traînent en longueur. Le Pape écrit aux archevêques de Compostelle et de Tarragonne, à tous les prélats qui peuvent le mieux agir sur les populations et rallumer le feu de la croisade ; il stimule leur ardeur, leur impose de nouveaux sacrifices, leur enjoint d'envoyer de prompts secours : l'heure lui semble venue de délivrer l'Espagne du joug des Musulmans, de rejeter l'Islamisme sur le sol africain. Son impatience apostolique avançait sur les divins décrets ; il y en avait encore pour près de deux siècles. Le vaillant roi d'Aragon se fût inévitablement emparé d'Alméria, si le roi de Castille eût empêché la discorde de se glisser parmi les siens, aux portes d'Algésiras.

[1] CLEMENT., *Epist.*, IV, 228, 329, 361, 368.

Son oncle don Juan l'accusait de favoritisme et l'abandonnait avec une partie de son armée. Lui-même alors battait en retraite pour aller dans ses états punir la trahison et la révolte. Libres de ce côté, les Maures réunissent toutes leurs forces contre les Aragonais, qui jugent prudent de lever le siége et de renvoyer à plus tard leurs desseins de conquête[1]. C'était au commencement de 1310. L'année précédente avait également vu l'échec d'une autre croisade dirigée contre la Syrie. Dans la pensée de Clément, ce n'était qu'une avant-garde, conduite par les Hospitaliers, mais réunissant un nombre considérable de chevaliers d'origine diverse, Italiens, Allemands, Français. L'évêque Pierre de Rodez les accompagnait comme légat du Saint-Siége. Les chrétiens d'Orient, les rois de Chypre et d'Arménie étaient avertis de leur prochaine arrivée[2] et se tenaient prêts à les rejoindre. Tous les occidentaux enrôlés sous l'étendard de la croix ne purent même trouver place dans les navires préparés dans les ports de la basse Italie pour cette expédition préliminaire. Moins heureux furent ceux qui réussirent à s'embarquer; une horrible tempête rejeta les vaisseaux démantelés sur les côtes de la Sicile. Aucun ne devait arriver à destination ; beaucoup périrent dans le désastre[3]. Ces malheurs réitérés arrachèrent-ils des larmes à Clément V ; augmentèrent-ils ses angoisses? Il est permis d'en douter, tant son âme était déjà remplie d'amertume, abreuvée d'humiliations et de chagrins.

§ II. DEUXIÈME ACTE DU DRAME DES TEMPLIERS

Impitoyable acharnement de Philippe le Bel.

9. Philippe le Bel exigeait une enquête immédiate dans le fatal procès de Boniface VIII ; il ne voulait pas attendre la réunion du concile. L'affaire des Templiers, quelque temps suspendue, reparaissait plus menaçante, avec un surcroît d'acharnement. La commission pontificale, nommée depuis un an, était mise en demeure

[1] MARIANA., *Hist. Hisp.*, XVI, 9. — SURIT, *Annal. Hisp.*, V, 84.
[2] CLEMENT., *Epist.*, IV, 692, 739, 755.
[3] BERNARD., *Chron. Rom. Pont.*, Bibl. Vat. num. 3765.

d'accomplir son mandat ou d'abandonner les prisonniers à des commissions royales, c'est-à-dire à la mort sans délai. L'archevêque de Narbonne, les évêques de Bayeux, de Mende et de Limoges, les archidiacres de Rouen, de Trente et de Maguelonne, qui la composaient, avec le prévôt d'Aix, en tout huit juges, s'étaient rendus à Paris pour commencer les informations. La métropole de Sens étant vacante, le roi se hâta d'y pourvoir. Il obtint non sans peine que Philippe de Marigny, un frère d'Enguerrand, son digne séide, fût transféré du siége épiscopal de Cambrai, sans autre mérite que son ambition, à cette métropole dont relevait la capitale. Disons que le Pape ne connaissait pas le recommandé du roi, sans prétendre excuser entièrement sa faiblesse ; il devait l'expier cruellement. Ses commissaires, arrivés dans le mois d'août 1309, entrèrent en séance le 22 septembre. Ils avaient cité les Templiers à comparaître devant leur tribunal, pour venir y défendre leur cause. Pas un accusé ne comparut, par la raison bien simple que les Templiers étaient sous les verroux, et que leur royal geôlier n'était nullement pressé de les traduire devant un tribunal ecclésiastique. Un séculier se présenta, déclarant qu'il avait appartenu dix ans à la milice du Temple, et que jamais il n'avait entrevu les désordres dont ses anciens collègues étaient maintenant chargés. On lui demanda s'il consentait à se porter pour défenseur de l'Ordre ; il y consentit. Cet homme était pauvre, il se nommait Jean de Molay, parent éloigné du grand-maître : il fut éconduit comme fou, du moins comme irresponsable. C'était une dérision et non une séance. Le tribunal s'indigna du rôle qu'on lui faisait jouer. Le 26 novembre, enfin, sur ses menaçantes réclamations, le grand-maître lui fut amené. Ce justiciable avait marché l'égal des souverains ; mais Philippe et son entourage le regardaient comme dompté par la torture, la détention, l'isolement, l'incertitude, la compromission de ses aveux. Leur espérance ne sera pas entièrement réalisée, ni le mystère entièrement éclairci. Dans l'attitude, les réponses et la physionomie de Molay, nous voudrions déchiffrer le mot de l'énigme ; il échappe encore à nos regards.

Jacques Molay devant la commission pontificale.

10. Les juges lui demandèrent s'il entendait défendre la cause de

l'Ordre en général. « L'Ordre, répondit-il, est institué par le Saint-Siége, qui n'a cessé de le confirmer, en le comblant de faveurs spirituelles, depuis bientôt deux cents ans. Je m'étonne que l'Eglise Romaine procède avec tant de rigueur et de précipitation ; je ne crois pas qu'elle ait résolu d'anéantir son œuvre en si peu de temps, lorsqu'elle a mis près d'un demi-siècle à déposer un ennemi déclaré, un impie notoire, tel que l'empereur Frédéric II. La science et les ressources me manquent pour soutenir cette cause sacrée. Séparé de mes frères, abandonné de mes amis, réduit à la plus extrême indigence, comment pourrais-je remplir cette redoutable mission? Je me tiendrais cependant pour une âme vile et méprisable si je déclinais le fardeau qui m'est imposé, si je n'essayais de défendre une institution où j'ai reçu tant de biens et d'honneurs. Il faut que les accusations dont nous sommes l'objet soient connues de toute la terre, des rois, des princes et des barons, aussi bien que des évêques. J'en appelle à la chevalerie du monde entier. Nous aspirons à la pleine lumière. C'est au grand jour que nous voulons combattre et que notre sort doit être décidé. J'ignore la procédure ; le dédale des lois m'est inconnu. Je suis un gentilhomme sans instruction, un soldat de Jésus-Christ et de l'Eglise, ne sachant manier que mon épée [1]. » On lui fit observer que son langage impliquait une rétractation de ses aveux, et que cela le jetterait dans une situation périlleuse, en le rangeant parmi les relaps. C'était bien assez qu'il entreprît la défense de l'Ordre. Pour mieux lui faire sentir le poids d'une telle responsabilité, les juges lui donnèrent lecture des termes de leur commission, des lettres apostoliques concernant cette grave affaire, et de ses propres aveux soit à Paris soit à Chinon. Ces dernières pièces émurent profondément le grand maître ; il parut frappé de stupeur et d'indignation. Il fit deux fois le signe de la Croix. « Si les seigneurs commissaires, dit-il, étaient gens d'une autre condition, je saurais que répondre ! — Nous ne sommes pas ici, répliquèrent les juges, pour recevoir des gages de combat, un défi militaire. — Telle n'est pas ma pensée ; je veux

[1] *Continuat. Nang. Spicileg.* Acher. tom. XI. pag. 635. ex Joan S. Vict. pag. 71.

dire qu'on devrait en user à l'égard de ces pervers comme les Sarrasins et les Tartares, leur abattre la tête ou les fendre en deux! » Jacques tenait donc pour une invention calomnieuse, pour une atroce supercherie la confession qu'on lui prêtait.

Un perfide conseiller. Appel au Pape.

11. Chaque parole pouvait le perdre, lui et les siens. Incapable de se tracer une ligne de conduite, il commença par demander un délai, dont il indiqua le terme; puis, apercevant un homme de loi, qui portait aussi les insignes de chevalier, il le pria de lui venir en aide. Cet homme était Plasian; il se trouvait à l'audience sans que personne l'eût mandé. Le grand-maître, dont la vie s'était écoulée en Orient à batailler contre les Infidèles, ne connaissait pas les antécédents et le génie de ce sinistre personnage. Il ne voyait que le chevalier; le juriste répondit avec empressement à sa requête et devint son conseil : c'en était fait de la défense. Plasian résolut de sauver Molay, mais à sa manière. Le roi ne voulait pas la mort de l'accusé, chose inutile ou préjudiciable même à ses desseins; il voulait seulement qu'il ne rétractât pas sa confession. Molay tomba dans le piége, malgré les révoltes de son honneur et les protestations de sa conscience. Quand il reparut devant le tribunal, à la question nette et catégorique s'il persistait à se porter comme défenseur, il éluda la réponse directe, et d'inspiration tenta de rompre le filet ourdi par l'astuce au service de la tyrannie. En réalité, sa réponse fut un appel au Pape. « Dans les documents mêmes réunis contre nous, déclara-t-il sans ambages, j'ai clairement entendu que le Saint-Père s'est réservé mon jugement et celui des principaux dignitaires du Temple; je m'en tiens là. Qu'on m'amène en sa présence. Je n'aurai qu'un mot à prononcer pour ma justification, et ce mot est bien simple : J'ai tâché pendant toute ma vie d'honorer Jésus-Christ et l'Église, selon l'étendue de mon pouvoir. — Mais je vous en conjure, ne négligez rien pour que le Pape me mande au plutôt. Je n'ai pas longtemps à vivre. Avant de mourir, je dois rendre témoignage à la vérité. » Cette déclaration solennelle semblait un moment avoir interverti les rôles. Les juges demandèrent à l'accusé s'il avait à se plaindre de leurs procédés envers lui. « Non, répondit le grand maître; soyez justes jusqu'à la fin. Ma

conscience m'impose une triple protestation en faveur de mon Ordre. Il n'est pas d'institut religieux où l'office divin se célèbre avec plus de respect et de pompe ; il n'en est pas non plus où le devoir de l'aumône ait jamais été mieux pratiqué ; il n'en est pas surtout, et n'est pas de nation au monde, qui pour la religion ait aussi généreusement répandu son sang ! » Jacques Molay rappela dans cette occasion la mort héroïque de ce Guillaume de Sonnaz qui parut se survivre aux deux batailles de Mansourah pour faire deux fois de son corps un rempart au christianisme. Il eût pu rappeler aussi cet autre chef du Temple resté debout sur les murs écroulés de Saint-Jean d'Acre et tombant le dernier sous les coups des Musulmans pour couvrir la suprême retraite ?

Protestation du grand-maître. Nouveaux défenseurs.

12. Quels arguments contre les imputations qui remontaient plus haut et donnaient au mal de plus anciennes racines ! — Sans la foi, remarqua l'un des juges, inutiles sont ces glorieux souvenirs, tout cet héroisme est en pure perte. — Je le reconnais, répondit Jacques, et ma foi n'a pas subi la moindre altération ; je crois en un seul Dieu, au mystère de la Trinité, à l'Incarnation du Verbe, à la rédemption des hommes par la croix, à tout ce qu'enseigne l'Eglise catholique. — Là se trouvait indûment, comme en tant d'autres circonstances, Guillaume de Nogaret ; il ne voulait pas laisser l'honorable réunion sous l'impression de telles paroles. Faisant étalage d'érudition contre un noble chevalier qui ne dissimulait pas son ignorance, — Saladin, lui dit-il, attribuait lui-même aux désordres des Templiers les revers des chrétiens dans la Palestine. Il les accusait d'avoir renié leur foi, de pactiser avec les infidèles. Lisez les chroniques de Saint-Denis, et vous en aurez la preuve. — Les héritiers de Saladin ne m'ont guère laissé le temps de lire, répliqua Molay. Je ne sais ce que pensait ou disait Saladin lui-même. J'ai combattu sous Beaujeu dans des guerres incessantes et loyales. Jamais nous n'avons ouï ni vu rien de pareil à ce que vous dites. | Le chancelier resta muet ; mais le grand-maître fut ramené dans sa prison, après avoir néanmoins obtenu qu'il aurait désormais sa chapelle et son chapelain. Sur de nouvelles instances, qui ressemblaient fort à des injonctions, le roi donna l'ordre d'ame-

ner à Paris tous les détenus qui désireraient prendre la défense du Temple, alors cependant que les commissaires pontificaux les réclamaient tous sans distinction. Ce qu'on employa de ruse, d'intimidation et de violence pour empêcher qu'il ne se présentât un défenseur, on ne saurait le dire. Il s'en présenta plus de cinq cents ! Arrivés dans la capitale, ils comparurent devant la commission, qui tenait toujours ses séances à l'évêché. Cette comparution en masse eut lieu le 14 mars 1310. Ces hommes, se trouvant réunis, sentirent renaître leur courage. Un généreux frisson courut dans leurs rangs. Ils protestèrent d'une voix unanime, avec cette énergie qui tient de l'exaltation et semble attester l'innocence, contre les indignes traitements dont on les avait accablés. L'acte d'accusation et le procès-verbal des interrogatoires antérieurs furent relus en leur présence ; puis on les somma de se constituer des procureurs chargés de soutenir leur cause. « On ne nous demandait pas, quand on nous soumettait à la question, s'écria l'un deux à cette requête, si nous voulions être torturés par procuration ! »

Le prêtre templier Pierre de Boulogne.

13. Soixante-quatorze furent néanmoins désignés par l'ordre des commissaires ; car les officiers du roi ne voulaient plus d'une semblable séance. L'isolement était une précaution commandée par la peur et la tyrannie. Des notaires furent envoyés dans les diverses maisons où l'on avait disséminé les prisonniers pour recueillir leurs déclarations individuelles. En les fractionnant, on ne parvint pas à les désunir. Nous les entendons toutes dans celle du prêtre templier Pierre de Boulogne. « Bien que nous ne puissions pas, sans la délégation de l'Ordre et l'autorisation de notre chef, nommer des procureurs ayant réellement ce caractère, nous accomplirons notre devoir jusqu'au bout, dans la fausse position qui nous est faite. Les griefs entassés contre nous et dont nous avons entendu la lecture sont inventés à plaisir ; c'est un tissu d'horribles mensonges suggérés par des ennemis, une œuvre de faussaires et de caliomnateurs. Ceux qui les soutiennent doivent être rangés parmi les mécréants. La milice du Temple est immaculée, déteste ces abominations, et sa vieille renommée n'en saurait être atteinte. Qu'on nous rende notre liberté ; nous irons ou nous enverrons au

concile ; et le monde entier verra ce que les mauvaises passions, la haine et la cupidité, l'ambition et la jalousie, ont tramé pour notre perte. Nous nous inscrivons en faux contre des témoins qui mentent à leur conscience, comme Judas, et qui vendent encore Jésus-Christ dans la personne de ses disciples. Quant à ceux d'entre nous qui n'ont pas craint de se calomnier eux-mêmes et de trahir leur religion, ce sont des lâches, que la mort et les tourments ont fait se parjurer, quand ce n'est pas l'espoir d'une honteuse récompense. Quoiqu'il en soit, il n'est pas de juridiction qui puisse accepter un pareil témoignage. Au nom de Dieu, nous demandons que la défense soit libre ; et cela nous suffit. Brisez nos chaînes, suspendez les tortures, donnez-nous le droit de parler ; le reste s'évanouira comme un songe. Avant tout et dès ce moment, qu'on nous admette aux sacrements de l'Eglise. Nous ne sommes pas des excommuniés » Le rapport des notaires était fait le 7 avril, et, ce jour-là même, neuf Templiers, dont deux prêtres, Rainaud de Pruym avec Pierre de Boulogne, et sept chevaliers, parmi lesquels Bertrand de Sartiges et Guillaume de Chambonnet, présentèrent à la commission pontificale un cahier qui fait honneur aux sentiments, aussi bien qu'à l'habileté de ceux qui le rédigèrent. Nous ne pouvons que le résumer.

Procureurs fondés. Leur déclaration.

14. Les plaignants désignent quatre des leurs, ceux que nous avons nommés, pour défendre l'institut aux grandes assises de Vienne. C'est le cas ou jamais d'appliquer au concile cette dénomination. Ils souscrivent d'avance à tout ce que leurs délégués déposeront en faveur de l'Ordre, déclarant nul et de nul effet ce qui pourrait leur échapper en sens contraire. Ils annulent également les témoignages rendus jusque-là et ceux qui le seraient encore durant le cours de l'emprisonnement, sous la pression des menaces ou des promesses. Dans de semblables conditions, les aveux n'ont pas plus de valeur que les témoignages. Ils demandent que les apostats, dont on a si largement exploité les dénonciations, soient réintégrés dans les prisons royales, en attendant le jour où la vérité sera démontrée, de telle sorte qu'on rende alors à chacun selon ses œuvres. Ils demandent de plus que les laïques soient rigoureuse-

ment exclus des audiences, ceux en particulier dont la position bien connue peut influencer les réponses des témoins ou des accusés. N'est-ce pas déjà trop d'avoir sous les yeux le contraste des honneurs décernés à ceux qui nous accablent et des mauvais traitements infligés à ceux qui se défendent eux-mêmes? Chose inouïe! Des assertions sans preuve, notoirement dictées par la haine ou l'intérêt, l'emportent sur les dénégations signées avec le sang des martyrs! Cela ne se voit qu'en France; partout ailleurs nos frères sont unanimes, la calomnie se tait ou demeure confondue. — Le mémoire revient sur le passé de l'Ordre, son institution par un saint, les services qu'il a rendus à l'Église, les exploits de ses héros, les vertus dont il a donné l'exemple, et jusque dans les derniers temps. Quelle apparence qu'il eût tout à coup changé de fond en comble? Qu'on mette en regard les hommes qui se portent maintenant pour ses accusateurs; qu'on pèse les circonstances dans lesquelles les accusations se sont produites, les moyens employés pour extorquer les aveux, et qu'on prononce. Mais en a-t-on réellement le droit? Les formes juridiques ont-elles été gardées? Où sont nos garanties? Où est la liberté de la défense? Est-ce un procès qui nous est intenté? N'est-ce pas plutôt une guerre d'extermination qui nous est faite, sous le masque de la légalité, par des armes déloyales, avec des traits empoisonnés, sans déclaration préalable. Nous en appelons à Dieu!

Perplexités de la commission pontificale. Un singulier témoin.

15. Les commissaires, de plus en plus ébranlés, répondirent que, n'ayant pas ordonné la prison, ils n'avaient pas le pouvoir de rendre aux détenus la liberté; que du reste ils auraient toujours envers eux tous les égards imposés par la justice, tous les ménagements inspirés par la charité chrétienne, toute la bienveillance compatible avec leurs fonctions. Dans le but louable d'encourager ou de rassurer les prévenus, ils leur firent remarquer que leurs personnes et leurs biens étaient entre les mains du Pape. Et le roi? Les juges pouvaient-ils donc ignorer ses précautions iniques et ses barbares desseins? Les délégués officieux du Temple étaient de nouveau mandés le 11 avril devant la commission pontificale; elle procédait à l'audition des témoins. Vingt-quatre furent entendus

ce jour-là. Il n'en est qu'un dont les actes juridiques nous aient conservé la déposition, comme apparemment la plus significative, celle de l'avocat royal, nommé Raoul de Presles, un rival des Plasian et des Nogaret. Nous le disons sans crainte, cette déposition ne renferme aucune charge sérieuse contre les Templiers. Pas un fait de quelque importance ne s'y trouve articulé. Des inductions, ou mieux des insinuations perfides, et c'est tout. Le témoin n'a rien vu par lui-même ; il argue simplement d'une prétendue conversation avec un dignitaire de l'Ordre, et son principal argument a pour base les réticences de ce dernier. Si les autres témoignages n'ont pas plus de valeur que celui-là, nous comprenons le silence des Actes. Les jours suivants, on entendit aussi des témoins à décharge, parmi lesquels un certain nombre de prisonniers. Cette fois la déposition pouvait éclairer la justice ; elle jetait sur les débats une effrayante lumière. Les faits étaient présents et se reliaient d'une manière indissoluble avec ceux qu'on entendait rétablir. Citons au hasard deux exemples : « Après avoir subi les tortures d'une triple question, j'ai confessé des crimes imaginaires, disait le chevalier Humbert du Puy. Que voulait-on davantage? Qu'espérait-on de moi ? Pendant trente-six semaines, on m'a tenu dans un isolement complet, dans un cachot fétide, au pain et à l'eau. » Pour expliquer ses imprudentes paroles, le chevalier Bernard du Gué montrait deux os tombés de ses talons par la violence des flammes auxquelles on avait soumis ses pieds, sous prétexte d'interroger sa conscience. Ces horreurs transpiraient au dehors ; et le peuple, dont nous avons vu travailler l'opinion avec tant d'art et de succès, se retournait en faveur des victimes, revenait à ses anciens sentiments pour les Templiers. Or le roi ne pouvait pas avoir oublié les périls des mouvements populaires : il importait de précipiter le dénouement ou de l'engager dans une impasse qui le rendît inévitable et désastreux.

Second mémoire des quatre défenseurs.

16. Les quatre délégués pressentaient l'imminence de la catastrophe. Le 7 mai, ils présentèrent à la commission un mémoire supplémentaire, qui confirmait de tout point le premier et dirigeait une plus vigoureuse attaque sur les officiers royaux. « On nous a

jetés dans les fers à l'improviste, par un infâme guet-à-pens, était-il écrit dans cette pièce. On nous a menés à la boucherie comme des agneaux, sans défense possible, sans ménagement et sans pitié. Croyant paraître devant des juges, nous étions en face des bourreaux. Endormis dans le sentiment de notre innocence, nous nous sommes réveillés en criminels. N'étant que prévenus encore, n'ayant pas subi de condamnation, beaucoup de nos frères sont morts ; d'autres en plus grand nombre ont à jamais perdu leur force et leur santé. Que prouvent les témoignages qu'ils ont rendus dans le délire de la souffrance? Rien contre l'Institut, rien contre eux-mêmes. On leur a ravi le plus précieux, le moins aliénable de tous les biens, le libre arbitre ; et puis on les a sommés de parler. Quelle est la valeur de cette parole? On leur promettait au nom du roi, sous la garantie de ses lettres, la vie, la liberté, l'abondance et les honneurs, dès qu'il se reconnaîtraient coupables ; on menaçait de mort ou de captivité ceux qui protestaient de leur innocence ; on les trompait, en leur disant que pas un de leurs frères n'avait refusé d'avouer, que l'Ordre était anéanti par le Pape, qu'ils s'immoleraient dès lors pour une cause désespérée : dans de telles conditions, les chutes sont-elles donc étonnantes? Nous ne les justifions pas : loin de nous cette lâche pensée : nous les expliquons. Ce qu'il y a d'étonnant, ce qui reste incompréhensible en dehors de la vérité, c'est que tant d'hommes se soient montrés supérieurs à ces infernales manœuvres. Le droit des accusés est d'avoir sous les yeux les pièces qui servent de base à l'accusation, et de connaître les noms des témoins étrangers qui la soutiennent ; nous revendiquons ce double droit, dont nous avons été dépouillés dès l'origine... Nous prions enfin les seigneurs commissaires d'interroger les serviteurs et les gardiens des chevaliers qui sont morts dans les prisons, touchant les sentiments qu'ils ont manifestés à la dernière heure, au moment de paraître devant Dieu. »

Concile provincial de Paris. L'archevêque de Sens.

17. Un dimanche, trois jours après, Pierre de Boulogne et ses collègues demandèrent instamment d'être entendus ; les juges y consentirent. « Notre sort est dans vos mains, s'écria tout à coup le prêtre avec une émotion qu'il ne pouvait dominer ; nous sommes

vos justiciables ; c'est vous seuls que le Pape a chargés d'informer sur la cause du Temple. Or nous apprenons, et ce n'est pas sans terreur ni d'une manière incertaine, que l'archevêque de Sens réunit demain un concile provincial dans cette capitale pour juger ceux des Templiers qui comme nous ont accepté la défense de l'Ordre. L'issue d'un tel jugement, nous la savons d'avance. Sommes-nous donc soumis à deux tribunaux? Nous vous en conjurons, en vertu de vos pouvoirs apostoliques, ordonnez à l'archevêque de Sens de surseoir à sa monstrueuse procédure. Du concile provincial nous en appelons au Souverain Pontife. Signifiez notre appel au métropolitain, à tous les métropolitains de France ; ou du moins faites-nous conduire auprès de lui : nous le lui signifierons nous-mêmes. » Le président de la commission ne laissa pas ignorer aux appelants qu'il ne se croyait nullement le droit de suspendre le tribunal de l'archevêque ; il leur en donna même la raison : Les commissaires pontificaux instruisaient sur l'Ordre en général et pour préparer la décision du futur concile ; tandis que les juges provinciaux devaient seulement procéder au jugement des personnes. C'était donc là deux juridictions distinctes, fonctionnant parallèlement, mais n'ayant pas la même destination et ne s'entravant pas dans leur marche. Pour le malheur des Templiers, la distinction reposait sur une certaine base. Après avoir, comme nous l'avons dit, suspendu les mesures inquisitoriales, le Pape avait autorisé, par une concession dont il ne prévoyait pas les terribles conséquences, le rétablissement des tribunaux diocésains sous la présidence du métropolitain dans chaque province. C'est encore Philippe le Bel qui, par ses implacables obsessions, l'avait ramené dans cette voie. Cela n'empêcha pas les commissaires d'écouter en partie la supplique qui leur était adressée, et dont ils ne sentaient que trop bien la justice ; ils tentèrent quelques efforts, en dépit de leurs craintes, pour ménager la signification de l'appel. La journée s'écoula tout entière en vaines démarches ; les délégués haletants trouvèrent toutes les portes fermées : Philippe de Marigny se rendit invisible. Dès le lendemain, le concile entrait en séance, et dans trois jours la sentence fut portée. Ceux des prévenus qui s'étaient toujours re-

connus coupables, on les renvoyait absous, avec ou sans pénitence ; ceux qui n'avaient jamais rien avoué demeuraient condamnés à la prison perpétuelle. Quant à ceux qui venaient de rétracter leurs aveux, ils devaient comme relaps expirer dans les flammes. Un tel jugement ne saurait être étudié d'assez près ; il faut peser chaque terme de cette inique et sanglante trilogie.

Exécutions atroces, soixante-huit Templiers brûlés vifs.

18. En apprenant la condamnation sommaire, non moins que précipitée, des malheureuses victimes, les commissaires pontificaux éprouvèrent une indicible pitié, qui n'était exempte ni de remords ni de honte. Avaient-ils assez vigoureusement agi, d'une manière surtout assez rapide? Leur juridiction ne tombait-elle pas sous le coup du même arrêt? pouvait-on mieux la déclarer illusoire? Dans les représentations qu'ils adressèrent à Marigny, pour l'engager à consulter le Pape avant de procéder à l'exécution, ils lui rappelaient que la Bulle même dont l'archevêque tenait ses pouvoirs ne permettait en aucune sorte d'appeler relaps les Templiers revenant sur leur confession, et qu'elle recommandait expressément de les traiter avec indulgence. Cette réclamation accéléra peut-être le dénouement fatal. Derrière l'abbaye de Saint-Antoine s'étendait un champ que Philippe le Bel avait fait entourer de palissades. Là s'élevaient autant de poteaux qu'il y avait de condamnés. Ceux-ci furent amenés sur des charrettes, puis séparément liés à chacune des potences. On se mit alors à leur brûler les pieds, les jambes ensuite, le corps enfin, en les avertissant qu'un aveu suffirait pour arrêter ce lent et barbare supplice. Tous n'étaient pas torturés à la fois ; on voulait que l'un servît d'exemple à l'autre. Leurs amis et leurs parents, admis à dessein, les conjuraient en larmes de tout confesser pour échapper à cette mort horrible. Pas un ne succomba ; tous proclamèrent leur innocence, parmi des cris déchirants et de ferventes prières, en invoquant Jésus-Christ, la Vierge Marie, tous les saints, jusqu'au dernier souffle[1]. Quoi de plus éloquent qu'un pareil témoignage? Il s'agit d'un fait, non d'une croyance ou d'une théorie. N'est-ce pas le cas de redire, avec une

[1] JOAN. VILLANI, VIII, 92.

légère modification, cette simple parole du génie chrétien : « Je crois volontiers à des témoins qui se laissent brûler ! » Le bûcher fumait encore, lorsque fut conduit devant la commission, qui s'obstinait à siéger n'étant plus qu'un fantôme, le chevalier Aimeric de Villars. Se frappant la poitrine, décomposé par la terreur, tremblant de tous ses membres, levant les mains au ciel, « Je veux, s'écria-t-il, tomber corps et âme dans l'enfer, sous les yeux des seigneurs commissaires, si je mens. Les crimes imputés à l'Ordre sont tous faux, bien que j'en ai moi-même confessé plusieurs dans les tortures, devant les officiers du roi. N'importe ; j'avouerai tout, même que j'ai tué le divin Maître, s'il le faut, pour ne point subir le sort qu'ont subi mes frères ! Non, je n'ai pas le courage d'endurer le feu ! » La commission ne reprit ses audiences que beaucoup plus tard, à de rares intervalles, minée par le pouvoir royal. Le 5 juin 1311, elle déclarait sa mission remplie ; elle avait entendu deux cent trente-un témoins, et ne comptait plus alors que trois membres. Un mois environ après l'auto-da-fé de Paris, neuf Templiers avaient subi le même supplice et dans les mêmes dispositions, à Senlis, province ecclésiastique de Reims. Nous ignorons si ces funestes exemples eurent des imitateurs dans le reste du royaume. A l'étranger, nulle exécution de ce genre, beaucoup de jugements favorables aux prévenus, plusieurs condamnations uniquement suivies de pénitences canoniques. La France avait donc seule dressé des bûchers.

§ III. CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE VIENNE

Reprise de l'action intentée à la mémoire de Boniface VIII.

19. On se demande comment le Pape, le chef et le gardien de la catholicité, résidant alors en France, n'était pas directement intervenu pour empêcher ces horreurs. Son inaction et son silence, c'est à la politique de Philippe le Bel qu'il faut les attribuer. Le despote rendait possibles les iniquités d'un procès en suspendant sur la tête du Pontife un procès plus scandaleux encore, celui de Boniface VIII. Clément avait eu beau renvoyer l'un et l'autre par une

solennelle décision au prochain concile de Vienne. Cette décision semblait acceptée, pour ce qui regarde au moins le second ; mais, contre toute attente, dans le courant de 1309, le roi demande impérieusement une enquête immédiate. Il circonvient son prisonnier, il l'obsède, et Clément finit par succomber. Hâtons-nous de dire que la concession, toute regrettable qu'elle est, formule les plus expresses réserves et proclame l'innocence du Pape incriminé. L'enquête accordée par la Bulle n'aura pas d'autre résultat, y lisons-nous en propres termes, que de manifester au grand jour la parfaite orthodoxie et l'intégrité morale de celui qu'un aveugle acharnement accuse de perversion et d'hérésie. Ce ne sera pas la faute de Philippe si le procès aboutit à ce résultat. Nogaret et Plasian se mettent aussitôt à l'œuvre, ou mieux découvrent leurs batteries. Enguerrand de Marigny mène l'intrigue, comme toujours, en se tenant dans l'ombre ; mais cet intime « coadjuteur du roi » sera démasqué par un gantelet d'acier, quand aura sonné l'heure de la vengeance : le trésor royal gaspillé, d'autres le lui jetteront à la face ; Charles de Valois lui redemandera l'honneur royal, compromis dans cette abominable lutte avec le Saint-Siége. Des témoins sont mandés du fond de l'Italie. On apprend que Rinaldi de Supino lui-même a pris le chemins d'Avignon pour aller déposer contre sa victime! C'en est trop ; à quelques trois lieues de cette ville sont embusqués des hommes armés, que les parents de Boniface ont envoyés là pour arrêter le délateur au passage. Averti par un espion, il se dérobe, et regagne sa patrie, non sans laisser sur le terrain bon nombre de ses complices. La trame rompue fut bientôt renouée par l'infatigable artisan de mensonges qui l'avait ourdie. Ni les témoins ni les accusateurs ne lui manquent. Avignon voit entrer Nogaret et Plasian, entourés d'une puissante escorte, qui doit garantir leur précieuse vie contre toute agression, et leur honorable ministère.

Accusation et témoins. Le roi se désiste

20. Le tribunal est constitué ; l'enquête est ouverte, le 10 mars 1310 ; mais les moyens dilatoires multipliés par les défenseurs, incidents de procédure, récusations de juges et de témoins, absence de preuves écrites, font traîner les choses en longueur. Le bruit de

cette action sacrilége se répand dans toutes les contrées du monde chrétien, y soulève une indignation dont le sentiment religieux n'est pas seul la cause. De la Germanie, de l'Angleterre, du Danemark, de l'Italie elle-même, de l'Espagne surtout, arrivent incessamment les plus vives réclamations, demandant au Souverain Pontife de couper court à cette ignoble scène et de sauvegarder sa propre majesté. La question touche non-seulement à la gloire de l'Eglise et de son chef, mais à l'essence même du catholicisme. Deux chevaliers espagnols se présentent un jour à l'audience, comme champions du Pape défunt, et jettent leur gant dans la salle. Les deux principaux accusateurs sont chevaliers aussi, on ne l'a pas oublié sans doute ; ils ne relèvent pas ce gage de combat, se fiant beaucoup plus à leur langue qu'à leur épée. Ils usèrent largement de la première, ne reculant devant aucune ignominie, remuant la boue la plus fétide, pour en couvrir un tombeau. A jamais elle retombera sur eux-mêmes. Il fallut longtemps subir leurs furieuses déclamations, dont l'insolence n'avait d'égale que la monotonie. Aux allégations déjà connues et sur lesquelles nous ne reviendrons pas, ils en ajoutèrent cependant quelques autres, mais tellement dénuées de sens et de pudeur, que force nous est de les taire. A quoi d'ailleurs serviraient les détails, supposé qu'ils fussent abordables? A rien, si ce n'est à renouveler l'impression dont les contemporains ne pouvaient se défendre. Les accusations sans cesse réitérées, n'apportant aucune lumière, inspirées par un servile intérêt ou par une haine posthume, produisaient uniquement la fatigue et le dégoût. Dans les témoignages nulle portée, nul solide fondement, nulle cohésion possible ; loin de présenter un caractère de vérité, la plupart ne gardaient même pas celui de la vraisemblance. D'où viendrait la solution et sur quelle base asseoir un jugement? De guerre lasse, au bout d'une longue année de stériles débats, vu la réprobation générale, sur les vives réclamations du comte de Valois, Philippe abandonna l'action judiciaire et déclara s'en rapporter absolument à la sagesse du pape Clément V. Il y mettait pourtant une condition : Le Pontife déclarerait à son tour que le roi de France, ses adhérents et ses ministres avaient

constamment agi dans des vues désintéressées et droites. Clément ne refusa pas d'acheter la paix à ce prix, que nous estimons énorme. Il s'empressa de le solder avec une ampleur inouïe, une munificence plus que pontificale. Le luxe d'expression qu'il déploie pour anéantir le passé nous paraît moins répondre à l'étendue de son pouvoir qu'à la générosité de ses intentions. Son empressement apparaît dans la comparaison des dates : Le désistement royal est du mois de février 1311 ; la Bulle est donnée le 27 avril.

Ouverture du concile. Programme pontifical.

21. Et le concile de Vienne, qui devait commencer en octobre 1310, comment n'en est-il pas encore question ? Le Pape l'avait prorogé d'un an, pour les raisons qui ressortent des faits mêmes et se trouvent exposées dans le récit. La bulle de prorogation était du mois d'Avril 1310. A l'approche de cette grande assemblée, il écrivait de nombreuses lettres, excitant le zèle des prélats et le concours des princes. Parmi les premiers, quelques-uns étaient dispensés légitimement de se rendre ; mais ces autorisations, Clément ne les accordait pas sans regret, notamment aux archevêques de Trèves et de Mayence. Selon Jean Villani, Ptolémée de Lucques et saint Antonin [1], plus de trois cents évêques répondirent à son appel et furent présents à l'ouverture du concile. Le continuateur de Nangis, s'inspirant des antipathies de Philippe le Bel, les réduit à cent quatorze ; il admet seulement un nombre beaucoup plus considérable d'abbés mitrés, de théologiens célèbres et de délégués épiscopaux [2]. On y vit deux patriarches, ceux d'Antioche et d'Alexandrie. Tout annonçait un vrai concile œcuménique. La première session eut lieu le 16 octobre avec la pompe accoutumée, mais une émotion peu commune. Clément l'ouvrit par un discours dans lequel, ayant pris pour texte ces paroles du Psalmiste : « Dans le conseil et la réunion des justes, grandes sont les œuvres du Seigneur [3], » il exposa les points essentiels qui s'offraient aux délibérations du concile. Il les réduisit à trois : l'affaire des

[1] Ptolom. Luc., *Hist. Eccl.*, xxiv, 39. — Joan. Villani, ix, 44. — S. Antonin., part. iii, titul. 22. — *Ms. Bibl. Vat.*, num. 6418, pag. 143.

[2] *Continuat. Nang.* apud Acher., *Spicileg.*, tom. III, pag. 65.

[3] *Psalm.* cx, 1.

Templiers, les secours à la Terre-Sainte, la réformation des mœurs par le rétablissement de la discipline. On pourrait en compter cinq, puisqu'on devait y décider encore la pleine justification de Boniface VIII et la condamnation des dernières hérésies. Un prélat éminent par sa religion et sa science, Raynaldi ne le désigne pas autrement, prit la parole après le Pape et développa les points indiqués avec une grande supériorité de vues et de langage, une extrême vigueur, d'une manière absolument magistrale. L'orateur n'examine pas si les Templiers sont coupables ou non ; il lui suffit que le doute et la controverse existent, qu'un pareil scandale soit donné, pour voter la suppression de l'Ordre. Rien ne saurait désormais le réhabiliter; il est inutile ou même dangereux au Christianisme. Les expéditions en Orient, on peut les radier du programme ; dans l'état actuel des royaumes européens, elles sont impossibles. C'est sur le troisième point, le relèvement de la discipline ecclésiastique pour arriver à celui du peuple chrétien, que doit se concentrer l'attention des Pères.

Question des Templiers. La majorité des Pères.

22. A cet égard, le discours dont nous parlons est un monument historique de la plus haute valeur, en même temps qu'un modèle de sens moral et de précision doctrinale. Il sonde la plaie dans tous les sens, indique partout le remède, signale les abus, rétablit les principes, met à nu la démoralisation et montre à l'épiscopat le but qu'il doit se proposer, dans cette réunion solennelle. Nous voudrions pouvoir citer ce travail tout entier; une indication générale nous est seulement permise. Quant à l'auteur, dont les historiens ne prononcent pas le nom, le savant critique Mansi désigne Guillaume Durand, le jeune, neveu du grand théologien et son successeur sur le siége de Mende[1]. Après la séance d'inauguration, furent organisées des conférences particulières qui durèrent tout l'hiver, principalement consacrées, selon les désirs et les instructions du Pape, à la question des Templiers. Devait-on leur permettre de se défendre publiquement en présence du concile, vu les procès antérieurs, les pièces existantes et les

[1] MANSI, *Coll. Concil.*, tom. XXV, pag. 414 et seq.

aveux obtenus? Tous les prélats d'Allemagne, d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, tous ceux d'Espagne sans exception, d'Italie moins un seul, de France même, moins les archevèques de Sens, de Reims et de Rouen, se prononcèrent pour l'affirmative. Il ne semblait pas qu'on pùt dénier aux accusés le debat contradictoire, la manifestation au grand jour, cette suprême garantie de la justice et de la défense. On avertit donc les Templiers, avec lesquels on restait en communication, d'expédier leurs délégués à Vienne. Il s'en présenta dix, au nom de quinze cents ou deux mille errant dans les bois, dispersés dans les solitudes, aimant mieux mourir de faim que perdre leur liberté. Au lieu de les entendre, Clément les fit conduire en prison. Il se crut menacé dans sa personne. L'improbation des rois étrangers, l'opposition manifestée par les Pères, le nombre annoncé des Templiers n'était pas l'unique raison de ses craintes. En supposant le fait tel qu'il est raconté, sans prétendre en atténuer l'arbitraire et l'injustice, on peut assurément y reconnaître la main qui naguère allumait les bûchers. Vienne n'était pas aussi loin de Paris que l'avait imaginé le cardinal de Prato. La distance n'était rien pour l'influence royale: le roi lui-même allait la franchir. Dans le mois de février 1312, on sut qu'il approchait, et bientôt qu'il campait aux portes de Vienne. Le 2 mars il écrivait au Pape une lettre autographe pour renouveler les engagements qu'il avait pris d'avance, de consacrer les biens des Templiers, soit à l'établissement d'un nouvel ordre de chevalerie ayant la même destination, soit aux dépenses d'une croisade qu'il promettait d'exécuter avec la majeure partie de la noblesse française.

Jugement par provision apostolique.

23. Clément prévint son entrée, en adoptant le programme indiqué par l'évêque de Mende. C'était le moyen, pensait-il, de concilier toutes les opinions et d'apaiser tous les scrupules. Dans un consistoire secret, tenu le 22 du même mois de mars, il annonça la résolution de supprimer l'Ordre du Temple, non par voie de condamnation, les crimes n'étant pas démontrés, mais par provision apostolique, pour couper court à ce pénible et dangereux débat. Il tranchait la question sans la résoudre, en ce qui con-

cerne la culpabilité. Le problème restera donc toujours le même. On finit par obtenir l'adhésion des opposants, de manière à pouvoir ajouter à la Bulle déjà prête les mots habituels dans de tels actes, *sacro approbante concilio.* Le Pape réservait à l'Eglise le soin de prononcer ultérieurement sur l'affectation des biens et le sort des personnes. L'Ordre restait aboli sous peine d'excommunication pour quiconque tenterait de le ressusciter. Distraction faite de ce qui sera jugé nécessaire à l'entretien des survivants, les biens seront transmis à l'Ordre militaire des Hospitaliers ou chevaliers de Rhodes[1]. Il est vrai que le roi s'était aussi réservé les frais d'administration et de séquestre ; ces frais habilement calculés iront si loin que les destinataires sembleront appauvris par ce surcroît de richesse. En Aragon, en Castille, en Portugal, on ne les laissera pas sortir du royaume ; ils serviront aux milices du Christ et de Calatrava, dans la lutte contre les Maures[2]. La deuxième session publique du concile eut lieu le 3 avril, en présence de Philippe le Bel, du comte de Valois son frère et de ses trois fils. Le monarque était assis à la droite du Pape, sur un trône moins élevé, quoique splendide. Ce n'est pas à cette session que fut promulguée la Bulle concernant les Templiers ; peut-être n'avait-on pas encore les adhésions requises : on attendra la troisième et dernière session.

Boniface VIII pleinement justifié.

24. Mais tout était prêt pour la sentence définitive qui devait terminer le procès de Boniface VIII. Elle était réclamée par la conscience catholique, malgré le désistement des accusateurs. Boniface est proclamé pape orthodoxe et légitime, devant son persécuteur acharné, qui dut subir les motifs de cette décision solennelle exposés par trois cardinaux et tirés des sources les plus authentiques. Par une sorte de dédommagement ou de compensation, dont le Pape avait donné l'exemple, il fut également déclaré que les conséquences du procès et du jugement n'atteindraient pas la couronne de France, ne retomberaient ni sur le roi ni sur ses descendants. Ceci n'a rien de doctrinal ou même

[1] HARDOIN, *Concil.*, tom. VII, pag. 1317.
[2] MARIANA, *Hist. Hisp.*, XV, 10.

de juridique, dans le sens rigoureux de ce dernier mot; c'est un vœu que l'assemblée formule : la Providence ne le ratifiera pas. Les deux graves questions des hérésies et de la discipline furent traitées dans les consistoires particuliers qui précédaient les séances publiques. De pieux et savants prélats, sur les vives recommandations du Pape, avaient préparé les éléments de ces délibérations avant de se rendre au concile ou pendant qu'il se tenait. Le Pape lui-même, au milieu des tribulations de son Pontificat, s'était occupé de ces études preparatoires. Le 6 mai, dans la session de clôture, d'importants décrets furent promulgués avec l'approbation unanime des Pères[1]. Plusieurs étaient seulement élaborés et devaient être promulgués dans la suite; ils émanent évidemment de cette grande assemblée et s'y rattachent par des liens indissolubles, malgré tout ce qu'on a fait depuis pour les en détacher. Une saine critique s'alliant à des pensées élevees, vient aisément à bout des arguties contraires. Depuis longtemps les meilleures autorités ont mis le concile de Vienne, malgré les nuages entassés plus tard et les réelles difficultés qu'il eut à vaincre ou les passions dont il fut entouré, au rang des conciles œcuméniques[2]. C'est le quinzième. Il avait duré plus de six mois; il touche par tous les points aux intérêts de l'Eglise universelle.

Coup d'œil rétrospectif sur les hérésies condamnées à Vienne.

25. Pour donner un aperçu des erreurs dogmatiques et morales qu'il condamna, nous sommes obligés de revenir en arrière de quelques années, ce qui sera combler une lacune. Les Frères Mineurs venaient d'être à peine fondés que, frappés de l'étrangeté de leur habit et de l'austérité de leur vie, les peuples désignèrent ces nouveaux moines sous le nom italien de *Fratricelli*. Devenu peu à peu comme une sorte d'injure, ce nom fut indistinctement donné plus tard à tous ceux que des pratiques étranges, leur costume singulier, leur mépris des richesses, leurs mortifications exagérées, signalaient à la curiosité publique et semblaient rapprocher des moines. Beaucoup d'entre eux couvraient

[1] WADDING., *Annal. Minor.*, tom. VI, ann. 1312, pag. 196; *Suppl.* pag. 202.
[2] BELLARMIN., *Disp.*, tom. II; *De concil.* I, 5.

leurs vices du manteau de l'hypocrisie, dissimulant sous des dehors pieux les opinions schismatiques ou hérétiques dont ils étaient imbus, et qu'ils cherchaient à répandre par tous les moyens en leur pouvoir : le même nom de *Fratricelli* servit à les désigner. En employant cette dénomination, les auteurs du moyen âge, il convient d'en faire la remarque, n'ont pas eu toujours en vue les *Fratricelles* proprement dits. On est trop souvent tenté de les confondre avec d'autres sectes, telles que celles des *Beghins* ou *Béghards*, des *Frères et des Sœurs du libre Esprit*, dont ils partageaient du reste sur bien des points les erreurs, et parmi lesquelles ils cherchèrent à se dissimuler plus d'une fois. Les *Fratricelles* dont nous nous occupons furent connus dans l'origine sous le surnom de *Bighini*, de l'italien *bigio*, gris, à cause de la couleur grise de leur costume ; ils furent également appelés *Bisochi* ou *Bizochi*, de l'italien *bisaccia*, besace. Saint François d'Assise n'était pas encore descendu dans la tombe, que de graves ferments de discorde s'étaient déjà glissés parmi les membres de sa famille ; ils ne firent que s'accroître après sa mort. Les règlements qu'il avait dressés furent diversement interprétés. Un certain nombre de religieux, se croyant appelés à réformer leur Ordre, à le ramener dans la voie du véritable détachement évangélique, entendaient pratiquer la règle et la pauvreté que leur saint fondateur avait établies. Une scission s'opéra donc parmi les Franciscains et donna naissance à deux partis. Les uns ne rompirent pas entièrement les liens qui les attachaient à leur Ordre ; ceux-là, le Saint-Siége ne pouvait pas les traiter et ne les traita pas en effet comme des schismatiques ou des hérétiques. Les autres, au contraire, quittèrent violemment leurs couvents, furieux de se voir désavoués par le Pape et par la grande majorité de leurs frères. Ne craignant pas de recourir au schisme, ils s'insurgèrent contre leurs supérieurs, se constituèrent en associations particulières, se prétendirent seuls dépositaires de la primauté et de la hiérarchie catholiques, établirent enfin une église à part, et fondèrent la secte proprement dite des *Fratricelles*. Ces déplorables luttes furent surtout engagées à propos de la pauvreté, que les plus

modérés voulaient adoucir tandis que les rigoristes s'obstinaient à l'appliquer littéralement, dans le sens le plus étroit et le plus sévère.

Constitutions pontificales antérieures au concile

26. La sollicitude pontificale ne pouvait manquer de se porter sur cette douloureuse situation. Pour mettre un terme à des discussions dangereuses, pour étouffer des divisions qui ne pouvaient se prolonger sans scandale, les Papes crurent donc nécessaire d'intervenir. Des explications de la règle de Saint-François qu'elles rendaient plus douce, bien qu'elle dût rester encore assez sévère, furent d'abord solennellement et successivement données par Grégoire IX en 1231, plus tard, en 1245, par Innocent IV, en 1257, par Alexandre IV. Tous les biens meubles ou immeubles appartenant aux Frères Mineurs devaient passer à l'avenir dans le domaine de l'Eglise Romaine : ces moines n'en seraient plus que de simples usufruitiers. Tant d'efforts tentés pour ramener la concorde et l'union au sein de l'Ordre, demeurèrent stériles. Ni les décisions solennelles des Papes, ni les peines auxquelles les supérieurs crurent nécessaire de recourir, rien ne put fléchir l'obstination d'un certain nombre de ces prétendus réformateurs, qui revendiquaient avant tout le détachement entier, absolu, des biens de la terre. Une tentative fut encore faite par Nicolas III dans l'année 1279. Ce Pape publia une nouvelle explication de la fameuse règle de Saint-François. Par son exactitude, par les détails qu'elle renfermait, cette explication mérita de devenir la base de toutes celles qui furent ultérieurement promulguées par les Souverains Pontifes. Persistant dans sa coupable résistance, le parti des novateurs refusa d'obtempérer aux instructions émanées de Rome. Nicolas III avait décidé que, sous aucun prétexte, nul, en dehors du Saint-Siége, n'aurait le droit d'expliquer ou d'interpréter la règle de Saint-François. Mais ces fanatiques obstinés dénièrent ce droit aux Papes. Ils allèrent jusqu'à prétendre que l'Eglise était arrivée à un tel état de corruption, qu'elle avait perdu toute son autorité sur la société chrétienne, qu'ils n'étaient plus tenus de reconnaître ni sa hiérarchie ni sa souveraineté spirituelle. Bien des causes que l'histoire de cette époque nous révèle, exercèrent sur ces hommes leur funeste influence, con-

tribuèrent à les égarer insensiblement et comme à leur insu. Citons seulement, en passant, les longues luttes des Albigeois et des Vaudois; les prophéties attribuées à Joachim de Floris, qui trouva dans ses admirateurs des apôtres passionnés; la croyance où l'on était tombé que l'année 1260 devait voir la chute complète de l'Eglise Romaine, à laquelle succéderait une Eglise nouvelle coïncidant avec le nouveau règne du Saint-Esprit; l'introduction à l'Evangile éternel de l'abbé Joachim, *Introductorium ad Evangelium æternum*, composé vers 1254 par Gérard, zélateur franciscain, d'après lequel les humbles fils de Saint-François auraient le privilége de faire connaître et de propager ce nouvel Evangile du Saint-Esprit; enfin les nombreux écrits de Pierre Jean d'Oliva, qui s'était particulièrement rendu fameux par ses *Commentaires sur l'Apocalypse*, violent réquisitoire contre l'Eglise Romaine.

[…]ean d'Oliva, [s]es disciples, [s]es héritiers.

27. Le franciscain Oliva était né à Sérignan, dans le diocèse de Béziers, en 1247. Devenu célèbre par son savoir autant que par la régularité de ses mœurs, il fut un des plus fougueux zélateurs de la pauvreté, se montrant en toutes circonstances l'implacable adversaire du droit de propriété, que reconnaissaient la plupart des religieux de son Ordre. Persécuté par ces derniers pour la hardiesse et la témérité de ses opinions, accusé de porter le trouble parmi eux, taxé même d'hérésie, il fut cité une première fois en 1282 devant le chapitre général de Strasbourg, une deuxième fois en 1292 devant celui de Paris. Il se défendit avec une incroyable énergie, parvint à justifier sa doctrine, et sortit triomphant de la lutte qu'avaient engagée contre lui ses adversaires. Oliva mourut à Narbonne peu d'années après, en 1297. Il avait longtemps vécu et enseigné dans le couvent de Béziers, ce qui l'a fait souvent désigner sous le nom de *Biterrensis*; d'autres, à cause du lieu de sa naissance, l'appellent Oliva *de Serignagno*. La renommée de sainteté qu'il avait laissée après sa mort, ne put réduire ses ennemis au silence; ils persistèrent à le représenter comme un hérétique. Cédant à leurs instances, Jean de Muro, général de l'Ordre, interdit aux Franciscains la lecture des écrits d'Oliva. Les accusations d'hérésie auxquelles il n'avait cessé d'être en butte, de son vivant comme

après sa mort, furent cause que beaucoup de ses livres furent détruits ; ceux qui restèrent étaient conservés en manuscrits dans les bibliothèques publiques. Un véritable relâchement au point de vue de la pauvreté s'était opéré, nous l'avons dit, dans l'ordre des Franciscains ; il avait surtout pris de grandes proportions sous le généralat d'Aquaspartanus. C'est contre ce relâchement qu'à l'exemple d'Oliva, mais dans une mesure plus coupable encore, avaient cru devoir réagir trois chefs des zélateurs, Raymond, Pierre de Macérata, Thomas de Tolentino. Ils furent incarcérés par ordre du général, à la suite des troubles qu'ils avaient suscités parmi leurs frères, et des propositions qu'ils soutenaient contre l'autorité du Pape. Ce dernier, d'après eux, ne possédait aucun droit pour modifier « un état révélé par Dieu et confirmé par la vie même des Apôtres. » Malgré ces profonds dissentiments, ces zélateurs et leurs partisans ne s'étaient pas encore complétement séparés de leur Ordre ; mais leurs intrigues, l'exagération des opinions professées par eux, devaient nécessairement aboutir à un schisme. Ce schisme éclata donc. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la chronique de 1289 laissée par Jordano : « Pierre de Macérata et Pierre de Fossombrone étaient des hérétiques apostats de l'Ordre des Frères mineurs. Ils avaient demandé au pape Célestin V la permission de mener une vie érémitique, afin de pouvoir, de cette manière, observer à la lettre la règle de Saint-François, et Célestin le leur avait permis, ainsi qu'à leurs adhérents, avec une bienveillance extrêmement dangereuse dans sa simplicité. Plusieurs apostats les suivirent, rejetant leurs communautés et les explications pontificales de la règle, se nommant *Frères de Saint-François*, appelant les laïques affiliés à leur secte *Bizochi*, *Bocassoti*, *Fratricelles*. Ils enseignaient qu'un ange avait dépouillé Nicolas III de son autorité; depuis lors, ajoutaient-ils, il n'y a plus eu ni Pape, ni prélats, ni prêtres véritables, sauf parmi eux, eux seuls marchant dans les voies de Dieu, eux seuls constituant la véritable Eglise. Ils changèrent de nom : Pierre de Macérata s'appela *Liberatus* ; Pierre de Fossombrone, *Angelus*, parce qu'il prétendait que les Anges lui faisaient des révélations. » Les Fratricelles embrassèrent-ils tous, sous

le Pontificat de Clément V, dont ils affectèrent de respecter toujours la mémoire, les erreurs et l'hérésie dont parle Jordano dans cette chronique ? Les documents que nous possédons ne permettent pas de l'affirmer.

Décrets conciliaires. Clémentines. Lyon annexé.

28. Clément V avait eu l'intention de publier un recueil de nouvelles décrétales, qui serait la continuation du Sexte rédigé par Boniface VIII et le complément obligé du concile de Vienne. La mort ne lui permettra pas de réaliser sa pensée ; mais l'œuvre était faite : son successeur en fera la publication. C'est la partie du Droit canon désignée sous le nom de Clémentines. Si tous les décrets composant le recueil ne portent pas la formule *sacro approbante concilio*, beaucoup y suppléent par des expressions équivalentes, la plupart n'ont pas même besoin du signe sacramentel pour attester leur origine et leur consécration. Les Clémentines se divisent en cinq livres, dont le premier, qui de tous est le plus remarquable, traite des hérésies indiquées plus haut, les précise et les condamne, ainsi que d'autres erreurs moins connues et se rattachant visiblement à celles-là. Dans le même livre sont déterminés les droits et, par voie de conséquence, les devoirs des cardinaux pendant la vacance du Saint-Siége. Là sont aussi rappelées les anciennes prescriptions touchant l'âge canonique et les qualités exigées pour la réception des Saints Ordres. Les décrets tendant à l'amélioration des mœurs, au réveil du zèle, à l'administration des sacrements, à la répartition des bénéfices dans le clergé séculier, sont principalement renfermés dans le troisième livre. On y voit aussi les plus sages règlements pour la réforme de la vie monastique, amoindrie dans les derniers temps par le relâchement et la discorde. Un décret spécial renouvelle et confirme l'établissement de la Fête-Dieu. Remarquons dans le cinquième livre une disposition prohibant l'intérêt de l'argent, une autre faisant une obligation aux juges de faciliter aux condamnés la réception de la Pénitence et de l'Eucharistie, une autre enfin érigeant deux chaires d'hébreu, deux d'arabe, deux de chaldéen partout où résiderait la cour romaine, dans les universités de Paris, de Bologne, d'Oxford et de Salamanque. Cette institution, qui fait grand honneur à Clément V, et nous révèle

une fois de plus les tendances du moyen âge, était due surtout à l'inspiration du fameux Raymond Lulle, qui sera l'objet d'une étude à part. Cet homme extraordinaire avait fait une apparition au concile œcuménique, pour jeter au milieu de l'auguste assemblée l'idée de cette croisade intellectuelle, qui, dans sa conviction, devait remplacer la chevalerie à l'encontre de toutes les erreurs orientales, et relever du même coup les énergies altérées du christianisme en Occident. Après s'être éloigné de Vienne, Philippe le Bel achevait d'établir son pouvoir à Lyon, qui devenait la seconde capitale de la France. Il s'en était emparé déjà, moitié par l'intrigue, moitié par la terreur et l'approche d'une redoutable armée. Maître du château de Saint-Just, son fils aîné Louis avait aisément soumis le reste de la ville. Un traité définitif était conclu ; à partir de 1313, l'archevêque Pierre de Savoie ne gardait que l'ombre de la juridiction temporelle si longtemps exercée par ses prédécesseurs et par leur noble chapitre.

§ IV. UN TRIPLE DÉNOUEMENT FATAL.

Henri de Luxembourg descend en Italie.

29. Un homme aurait pu s'opposer à cette annexion, qui lésait ses droits en portant le dernier coup au royaume d'Arles ; c'était le futur empereur, Henri de Luxembourg. On eût pu croire que telle était son intention quand il se rendait à Lausanne ; mais depuis deux ans il avait quitté la Suisse pour aller à la conquête de l'Italie, où l'appelaient les vœux empressés des Gibelins et son propre désir de reconstituer l'empire, tel qu'il avait autrefois existé, en recevant à Rome l'onction et la couronne impériales. Avant son départ, il avait acquis pour son fils Jean le trône de Bohême, dont il évinçait le duc de Carinthie par le mariage de ce même Jean avec la fille du dernier roi Wenceslas. Il avait entièrement pacifié l'Allemagne, des Alpes à la mer du Nord, et la laissait à la garde du jeune monarque. Il avait enfin, au moment d'entrer dans la Péninsule italique, réitéré ses protestations de complète obéissance et de dévouement absolu envers le Saint-Siége. Le Pape, de son côté, le

recommandait vivement à son légat Arnaud de Pellegrue, aux principales cités lombardes, aux seigneurs séculiers, aux dignitaires ecclésiastiques. En 1310, Henri franchissait les montagnes et descendait à Turin, sans rencontrer la plus légère résistance. Peu de jours après il était à Milan, accueilli par l'enthousiasme irréfléchi des grands et du peuple. Il voyait se réaliser la promesse que Gui della Torre, podestat actuel de cette ville, lui faisait au début, de le mener à travers toute la Lombardie, le faucon sur le poing. C'était trop dire ; plusieurs cités, dont les remparts, les monuments et les campagnes conservaient l'empreinte des derniers empereurs, se préparaient à la résistance, avaient résolu de garder intacte leur liberté. Alexandrie et Bologne étaient au premier rang. Robert de Naples tenait dans celle-là une imposante garnison ; l'autre prétendait rester dans le domaine de l'Église, et s'entourait de fortifications pour échapper à la domination de l'étranger. Gui della Torre lui-même ouvrait un peu tard les yeux et ne dissimulait plus ses patriotiques défiances. Le légat Arnaud, ayant décliné la charge d'introduire le César allemand dans sa légation apostolique et militante, avait repris le chemin d'Avignon. Le cardinal Thomas, du titre de Sainte-Sabine, nommé pour le remplacer, mourait avant d'arriver à destination. Celui de Sainte-Marie, son successeur, disparaît à nos yeux dans les troubles et les dissensions qui commencent.

Sa réception et son séjour à Milan.

30. Malgré la faveur que le Pape témoigne au roi des Romains, il écoute les conseils de la prudence et donne au roi Robert le rectorat de l'Émilie, de la Romaniole et des comtés environnants. Ferrare envoie des orateurs au Souverain Pontife, dans le but de renouveler sa soumission et de resserrer les liens qui la rattachent à l'Église Romaine. Ces liens datent de loin ; ils remontent à Charlemagne constituant, après sa victoire sur Didier, le patrimoine de Saint-Pierre, est-il dit dans la lettre d'envoi ; ils sont désormais rivés par la reconnaissance, après l'éclatante défaite des Vénitiens. Bravant ces menaces, Henri de Luxembourg, dans la fête de l'Epiphanie 1311, reçoit à Milan, avec une pompe insolite, la couronne de fer des anciens rois lombards ; elle est posée sur son front par

l'archevêque de cette capitale. Le Teuton agit dès lors, non en souverain, mais en despote. Il a beau protester qu'il est venu pour calmer les discordes, dissiper les factions, unir les Italiens sous la protection d'un même sceptre ; il est dominé par les Gibelins, et de plus il augmente les taxes pour subvenir aux besoins de son trésor épuisé. Quand les hommes du fisc se mirent à l'œuvre, la résistance éclata. Ce fut l'occasion d'une sanglante émeute, qui dura jusqu'à la nuit, mais pour recommencer dès l'aurore. Les partis se dessinaient, la lutte avait pris un caractère politique : d'un côté, les Gibelins et les Teutons ; de l'autre, les Guelfes et les Noirs. Avec le secours des armes étrangères, les premiers eurent le dessus. Les seconds, expulsés de la ville, ne trouvèrent pas même la sécurité dans celles qui leur ouvraient leurs portes. La maison de Gui della Torre fut saccagée, puis détruite. Les Visconti restèrent maîtres de Milan, cette seconde Rome, lorsque le futur empereur s'en éloigna. Il se porta sur Gênes, dont il prit possession, tandis que ses lieutenants soumettaient Crémone, Trévise, Padoue, de gré ou de force. La guerre était déchaînée, les anciennes discordes allaient sévir dans toute la Péninsule. Le prétendu pacificateur avait changé de rôle et n'était plus qu'un chef de parti. A Gênes il reçut une ambassade du roi napolitain, qui le rappelait à de meilleures pensées, en lui proposant une alliance politique et matrimoniale. Henri de Luxembourg repoussa la proposition, dans l'enivrement de sa fortune.

31. Robert désirait la paix ; mais ce n'était nullement par la crainte de la guerre. Il jeta soudain dans l'Etrurie une armée commandée par le prince Jean son frère, que soutenaient les Florentins, et lui-même s'empara de Rome. Les chemins semblaient fermés à l'Allemand. Une flotte le porta de Gênes à Pise. Cotoyant ensuite la mer, il parvint à gagner Viterbe ; mais, lorsqu'il poussa plus loin, aux abords de la Ville Éternelle, il rencontra les Napolitains qui lui barraient le passage. N'ayant pu franchir le Pont Mollé, il réussit néanmoins à pénétrer dans l'enceinte de Rome sur la rive gauche du Tibre, et son étendard fut arboré sur le palais de Latran, qui sortait à peine de ses ruines. Pour procéder au couronne-

Son sacre, sa défection, sa mort.

ment, il eût fallu posséder la basilique du prince des Apôtres. C'était le lieu consacré par la tradition, l'empire ne semblait pas admettre une autre base. Des combats acharnés sont livrés dans ce but, mais en pure perte : le roi Robert ne se laisse pas entamer. Les cardinaux délégués par le Pape, Nicolas d'Ostie, Léonard d'Albano, Arnaud de Sabine, et deux autres moins connus, entendaient que la cérémonie se fît à Saint-Pierre, non ailleurs. Sur une nouvelle décision du Souverain Pontife, elle eut lieu le 29 juin 1312 à Saint-Jean de Latran. Henri VII n'était pas plutôt sacré que, marchant sur les traces des empereurs franconiens et souabes, il démasqua toute son ambition. Nous n'avons pas à refaire cette page d'histoire, qui semblerait une copie. Contraint à s'éloigner de Rome, il reporta ses fureurs sur l'Etrurie et les états même de l'Eglise. Il ne cacha pas le dessein d'envahir le royaume de Naples, pour l'annexer à l'empire avec toute l'Italie. Robert y pourvoira. Pendant une année entière, le nouveau Frédéric II, anathématisé comme l'autre, dépensa plus d'activité, de courage et de talents qu'il n'en eût fallu pour le bonheur de sa patrie. Au mois d'août 1313 il était arrêté par la mort, loin de sa mission réelle et de ses premiers états, dans une obscure bourgade italienne. Le bruit courut, sans obtenir créance, qu'il était mort empoisonné. Les cruelles déceptions et les stériles fatigues, peut-être aussi les remords, furent son unique poison. L'année suivante, 1314, les électeurs germaniques, divisés entre eux comme toujours, après quelques tentatives de conciliation, lui donnaient deux successeurs au lieu d'un : Louis de Bavière et Frédéric le Beau, fils d'Albert Ier d'Autriche. Dans la guerre qui suivra la double élection, c'est à Louis que restera la victoire.

Jacques Molay devant ses derniers juges.

32. Si Clément V, au lendemain du concile de Vienne, avait pris le chemin de l'Italie pour aller lui-même donner à son protégé l'onction et la couronne impériales, disent gravement quelques historiens, il eût empêché les dissensions et rétabli la paix dans la Péninsule. Nous n'en croyons rien ; des Papes bien supérieurs à Clément avaient échoué dans une semblable entreprise, et les complications du passé n'égalaient pas toutes celles du présent. Retenu

d'abord en France par les liens moraux que nous n'ignorons pas, il était bientôt dans l'impossibilité physique de la quitter. Il n'avait pas épuisé le calice d'amertume. Les Templiers dont il s'était réservé le jugement restaient ensevelis dans les prisons royales. On ne pouvait pas reculer indéfiniment une solution. Le Pape envoya deux légats, auxquels furent adjoints d'autres dignitaires ou docteurs dévoués à Philippe, et l'éternel archevêque de Sens. Ne soupçonnant pas le piége, les cardinaux furent attirés dans la maison de Marigny. Là commence le dénouement pour se terminer au parvis de Notre-Dame. Les principaux détenus, Jacques Molay, grand-maître de l'Ordre ; Hugues de Pérand, grand visiteur ; Godefroi de Gonaville, précepteur de Guienne ; Gui, précepteur du Languedoc et frère du Dauphin d'Auvergne, sont amenés devant la nouvelle commission. Des agents obséquieux, des conseillers interlopes leur promettent la vie et la liberté s'ils persistent dans leurs aveux. Ils y persistent, ils les réitèrent en public sous le portique de la cathédrale ; et soudain, loin d'être relâchés, ils sont condamnés à la prison perpétuelle ! L'un des cardinaux, adressant la parole au peuple, commente ce magnifique résultat. Il est interrompu par le grand maître, qui revient énergiquement sur sa confession, dévoile l'iniquité des juges et dénonce en particulier Philippe de Marigny. La foule reste immobile et muette, le tribunal est saisi de stupeur. « Je suis à la fin de ma course, je vais paraître devant Dieu, poursuit le grand maître ; on ne ment pas en face de la mort, on rétracte ses mensonges, on proclame la vérité. Oui, je me reconnais coupable, mais non des crimes qui nous sont imputés. J'en ai commis un plus abominable encore ; c'est en les avouant. J'ai péché contre mes frères, contre moi-même et contre Dieu. Je mérite le dernier supplice, avec tous les tourments qui peuvent l'accompagner, et je l'accepte. Puissé-je expier de la sorte mon incompréhensible lâcheté. Calomniateur de mon Ordre, je mourrai pour sa réhabilitation. Je ne veux plus de la vie, dès qu'il faut la racheter par un mensonge[1]. »

[1] Paul. Emil., *in Philip. Pulch.* ann. 1314.

Ses protestations sur le bûcher.

33. L'exemple de Jacques Molay fut imité par Gui d'Auvergne. Revenus de leur stupeur, les hauts commissaires remirent les condamnés au prévôt de Paris, pour les représenter le lendemain, quand on aurait eu le temps de délibérer avec calme. Le roi, qui se trouvait dans son palais, immédiatement instruit de ce qui se passe, réunit son conseil, « à l'exclusion des hommes d'église ; » et le soir du même jour, il fait conduire les prétendus relaps dans une petite île de la Seine, attenant presque à la cité[1]. Le bûcher se prépare ; les deux Templiers le considèrent d'un œil serein. Ils y montent avec un courage inébranlable, levant les yeux au ciel, protestant de leur innocence, recommandant leur âme à Dieu, implorant spécialement la Sainte Vierge, la patronne de ces moines-chevaliers. Entourés par les flammes, ils sont debout comme des triomphateurs, et leur dernier soupir est un suprême hommage au Temple. Philippe le Bel avait donc rempli directement, repoussant même une justice illusoire, le rôle de bourreau. Quelques historiens rapportent que Jacques Molay, du haut de son trône flamboyant, aurait assigné le Pape et le monarque au tribunal de Dieu, l'un dans quarante jours, l'autre dans l'année. L'exécution est du 18 mars 1314. Cette prophétie dont on a tant parlé ne repose sur aucune autorité primitive ou contemporaine. Est-ce une tradition, recueillie dans la suite par la plupart des historiens? Nous n'oserions le dire. Est-ce une invention, n'ayant d'autre base que la coïncidence des événements? La chose est absolument possible, mais nous paraît bien hasardée. Plusieurs y voient une réminiscence et comme un plagiat. Ferdinand IV de Castille échouait une seconde fois en 1312 contre les Maures de Grenade. Deux nobles Castilians, les frères Carvajal soupçonnés d'un meurtre, étaient condamnés à mort par le jeune roi ; leurs protestations demeurant impuissantes, ils l'ajournèrent dans le mois au tribunal de Dieu : malgré sa jeunesse, il expirait le trentième jour, et de là dans l'histoire son surnom d'Ajourné[2]. Du reste, ce fait merveilleux n'est pas nécessaire pour plaider la cause des Templiers. On a vu les actes

[1] Joan. Villani, ix, 58.

[2] Mariana., *Hist. Hisp.*, xv, 11.

et les pièces. Concluons par la célèbre antithèse de Bossuet : « Ils avouèrent dans les tourments, ils nièrent dans les supplices. »

34. Ajourné ou non, le Pape se sentait entraîné vers la tombe. Il eut le désir, les médecins peut-être lui conseillèrent d'aller se retremper dans l'air natal. En dépit de son extrême faiblesse, il prit le chemin de Bordeaux ; mais à peine avait-il passé le Rhône qu'il fut contraint de s'arrêter, et le 19 avril 1314 il expirait dans le château de Roquemaure, une possession du roi son persécuteur. Aucune observation sur sa dernière heure n'est consignée, que nous sachions, dans les auteurs du temps ; ce qui prouve assez qu'elle n'offrit rien de notable. On rapporta son corps à Carpentras, où résidait la majeure partie de la cour pontificale. Dans le mois d'août il était transféré en Aquitaine, pour être enseveli dans l'église de Sainte-Marie d'Uzeste, au diocèse de Bazas. C'est dans cette « bourgade petite et stérile, » selon l'expression du chroniqueur romain[1], au lieu même de sa naissance, que Clément, après cette tempête du suprême pontificat, avait voulu dormir son dernier sommeil. Par une pieuse sollicitude pour ses intérêts éternels, dont il donna souvent des preuves pendant sa vie, il s'était assuré des prières permanentes auprès de son tombeau, en y fondant une collégiale, une autre à Villandraut, où s'étendaient les domaines de sa famille. Clément eut des torts réels et d'inexcusables défaillances ; mais il eut aussi de grandes qualités et de généreuses intentions, que semblent ignorer ou qu'affectent de méconnaître les écrivains des derniers temps. S'il commit l'immense faute d'exiler avec lui le Siége Apostolique, il ne cessa d'aspirer à la réparer. On n'a pas assez tenu compte des entraves qui l'entouraient, du mauvais génie qui plana sur son règne, des efforts qu'il tenta pour s'y dérober, de sa lutte contre toutes les hérésies, de ses projets sur l'Orient, de la part qu'il prit à la conquête de Rhodes, de ses travaux personnels dans le Droit Canon, de ses constitutions pontificales, du sincère et constant amour qu'il témoigna pour l'Eglise. Ses parents, qu'il aima trop jusqu'à la fin et qui pèseront à jamais

Mort de Clément V.

[1] BERNARD., *Chron. Rom. Pont. Ms. Bibl. Vat.*, num. 3765.

sur sa mémoire, pillèrent le trésor, puis lui dressèrent un monument superbe. En 1577, les calvinistes le détruiront et brûleront les ossements du Pape[1], mais n'y trouveront rien à voler ; avant le seizième siècle, un d'Armagnac aura passé par là.

[1] Papir. Masson., *in Clement.* V, ann. 1314.

CHAPITRE V

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE JEAN XXII (1316-1344.)

§ I. DEUXIÈME PAPE D'AVIGNON.

1. Parents de Clément V. Dissentiments du Sacré-Collége. — 2. Mort de Philippe le Bel. Louis le Hutin lui succède. — 3. Opérations magiques. Louis X le Hutin. — 4. Philippe V le Long. Jean XXII élu pape. — 5. Antécédents et circonstances de cette élection. — 6. Promotion de huit cardinaux. Patriotisme exagéré. — 7. Événements politiques en Allemagne, en Italie. — 8. Gibelins de Pise. Guelfes de Florence. Robert de Naples.

§ II. LA PAPAUTÉ GRANDE ENCORE DANS L'EXIL.

9. Maison de France. Coalition au Nord. — 10. États généraux 1316. Edouard II, Robert Bruce. — 11. Sollicitude du Pape envers les rois et les peuples. — 12. Siége archiépiscopal à Toulouse. Nouveaux évêchés. — 13. Guerre en Sicile. Frédéric réduit à capituler. — 14. Dissensions en Lombardie. Délégués pontificaux. — 15. Chevaliers de Rhodes. Foulques de Villaret. — 16. La croisade nationale en Espagne. — 17. Conspirations et maléfices contre Jean XXII. — 18. Les sectes pullulent dans le Midi. — 19. Lollards en Allemagne. Fraticelli en Italie.

§ III. L'ITALIE EN L'ABSENCE DU PAPE.

20. Deux légations apostoliques pour la paix. — 21. Siége de Gênes par les

Gibelins. — 22. Vains efforts du Pape auprès des factions. — 23. Cane de la Scala, chef des Gibelins. — 24. Défections en Lombardie. Énergique action du Pape. — 25. Son indécision par rapport à l'Allemagne. — 26. Mathieu Visconti. Philippe du Mans. — 27. Succès et revers des factions ennemies. — 28. Situation politique. Rôle de la Papauté.

§ IV. DISCORDES APAISÉES PAR JEAN XXII.

29. Paix conclue entre la France et la Flandre. — 30. Les pastoureaux de 1320. — 31. Edouard II d'Angleterre. Robert I[er] d'Écosse. — 32. Les chrétiens espagnols marchent sur Grenade. — 33. Leur insuccès. Leurs divisions enrayées par le Pape. — 34. Le christianisme en Tartarie, en Géorgie. — 35. Rivalités à Constantinople. Ravages en Arménie. — 36. Turcs, Sarrasins et Tartares coalisés contre les Arméniens.

§ V. SECTES RELIGIEUSES ET FACTIONS POLITIQUES.

37. Nouvelles disputes des Fratricelles. Décision de Jean XXII. — 38. Obstination de quelques docteurs. Bulles pontificales. — 39. Extinction de la race gibeline des Montefeltro. — 40. Sort opposé des Visconti, quoique gibelins. — 41. Les Gibelins vainqueurs en Allemagne. — 42. Succès des Guelfes en Italie. Leurs revers. — 43. Louis de Bavière mandé par devant le Pape. — 44. Charles le Bel. Malversations dans les finances. — 45. Second mariage du roi. Heureuses négociations. — 46. Rêve de croisade. Marino Sanuto. Dissensions en Europe.

§ I. DEUXIÈME PAPE D'AVIGNON

Parents de Clément V. Dissentiments du Sacré-Collége.

1. Les parents du pape Clément V, gorgés de faveurs souvent imméritées et de richesses immenses, auraient dû se tenir pour satisfaits après sa mort. Mais leur avidité ne connaissait pas de bornes. Bertrand et Raymond, ses neveux préférés avaient pillé le trésor de l'Eglise et détourné plus de trois cent mille florins d'or destinés au secours de la Terre-Sainte. Le comble du malheur fut que les cardinaux, assemblés en conclave à Carpentras, firent traîner en longueur l'élection, qui aurait mis fin aux désordres. Les neveux de Clément, craignant avec raison que le Pape futur ne recherchât leur conduite, avaient essayé tout d'abord d'assurer par l'intrigue la possession du Saint-Siége à un cardinal de leur

famille. Irrités de trois mois d'inutiles cabales et d'humiliantes obséquiosités, ils survinrent tout-à-coup vers la fin de juillet 1314, à la tête de tout ce que la Gascogne avait pu leur fournir d'aventuriers, tuèrent, saccagèrent, mirent le feu, comme dans une place prise d'assaut, assiégèrent le conclave aux cris de : Mort aux cardinaux italiens! Nous voulons un Pape ! — Les cardinaux avaient sans doute prévu la violence, puisqu'ils purent s'échapper par une ouverture secrète. Alors les divergences sur le choix de la personne se compliquèrent d'un profond désaccord sur le lieu de l'élection. Les cardinaux français tenaient toujours pour Avignon ou Carpentras, tandis que les Italiens, à qui ces deux villes étaient justement suspectes, proposaient Rome ou Lyon, ou toute autre qui serait désignée par un Père de chaque parti, avec le concours du cardinal de Fréauville, lequel semblait garder la neutralité ; ils déclaraient fermement que si, au mépris de leurs remontrances, on osait réunir le conclave sans eux, ils étaient résolus à faire de leur côté une autre élection. Philippe le Bel, à qui les deux partis soumirent leur différend, et qui sentait la nécessité de donner promptement un chef à l'Eglise, pressa vivement les cardinaux français d'accepter la ville de Lyon ; mais il échoua dans cette démarche. Il semblait à ce moment qu'il fût enfin sérieusement décidé à mettre un terme à tous les retards qu'il avait apportés à l'expédition en Asie, lorsque la mort le surprit le 29 novembre 1314, à Fontainebleau, où il était né. Il courait la trentième année de son règne[1]. Lorsque la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, était morte en 1304, on avait accusé l'évêque de Troyes de l'avoir fait empoisonner, et il avait été retenu en prison plus de quatre ans, jusqu'à ce que la confession du coupable eût fait reconnaître la calomnie. On accusa également Pierre de Latilly, évêque de Châlons et chancelier du royaume, d'avoir procuré la mort de Philippe le Bel ; mais il fut aussi reconnu innocent deux ans après, au concile de Senlis.

2. Les chroniqueurs français du temps ne disent pas un mot

Mort de Philippe le Bel. Louis le Hutin lui succède.

[1] BERNARD., *Chron. Rom. Pont.*, ann. 1314. — *Mg. Vat. Bibl.* sign. num. 3765 in Clem. V.

d'un malheureux accident auquel les Italiens et les Flamands attribuèrent la fin prématurée du roi. Comme il était en chasse dans la forêt de Fontainebleau, un sanglier, pressé par la meute, donna tête basse dans les jambes du cheval que montait le prince, et celui-ci fut précipité sur le sol si rudement qu'il rendit peu après le dernier soupir. « Ce fut, dit un de ces auteurs, le plus bel homme de son temps ; haut de stature avec des membres admirablement proportionnés. Intelligent et bon par nature, il n'aurait eu qu'à vouloir pour être un excellent roi. Mais, comme il avait une inclination trop grande aux exercices du corps, et notamment au plaisir de la chasse, il n'eut point pour la direction de l'Etat toute la sollicitude convenable, et se déchargea sur ses favoris de l'expédition des affaires avec une confiance exagérée, qui fut souvent nuisible aux intérêts du pays. » La jalousie du pouvoir poussée jusqu'à la démence et la soif sacrilége de l'or resteront ses stigmates. En se repentant à la dernière heure, il montra que le sang de saint Louis n'était pas absolument tari dans ses veines. Il laissait trois fils, Louis, déjà roi de Navarre, Philippe, comte de Poitiers et Charles comte de la Marche, qui se succédèrent en peu de temps sur le trône de France. Ils furent tous les trois après leur père réputés pour être les princes les mieux faits de leur temps, et néanmoins ils furent malheureux en ménage ; ils eurent la douleur d'avoir à réprimer les désordres d'épouses adultères ou fortement soupçonnées. Les uns attribuèrent leurs infortunes conjugales à ce qu'ils avaient épousé des parentes à des degrés prohibés ; les autres en plus grand nombre les regardèrent comme une punition divine du sacrilége commis par leur père contre la personne du Pape Boniface VIII[1]. Le fils aîné de Philippe le Bel, Louis X, surnommé le Hutin à cause de son humeur mutine, lui succéda le premier. Il était déjà roi de Navarre du chef de la reine Jeanne, sa mère, fille et héritière d'Henri I[er]. L'acte le plus mémorable du règne de Louis le Hutin fut le procès d'Enguerrand de Marigny, son premier ministre des finances, qui était accusé d'avoir chargé les peuples

[1] Antonin., iii, p. tit. xxi, 454. — Joan. Villani, ix, 65. — Meyer, *Annal. Flandr.*, xi. — Masson., *in Philip. Pulchr.*

d'impôts et volé plusieurs grandes sommes, et qui fut pendu à Montfaucon. Ce roi accorda aussi aux Juifs, moyennant une forte somme d'argent, la permission de rentrer en France. Il ne régna que dix-huit mois, et mourut à l'âge de 27 ans, à Vincennes, le 5 juillet 1216. Il ne laissait qu'une fille du premier lit ; mais, comme sa seconde femme, la reine Clémence, était enceinte, Philippe comte de Poitiers, fut nommé régent du royaume.

Opérations magiques Louis X le Hutin.

3. L'opinion générale était que Louis le Hutin était mort par poison et par sortilége. Cette croyance s'accrédita d'autant plus aisément, qu'on avait découvert l'année précédente des images en cire du roi et de son oncle Charles de Valois, lesquelles, exposées à un feu doux et se fondant peu à peu, devaient par l'entremise des démons procurer la mort de ces deux princes. Peu de temps avant le décès de Louis, un des membres du Sacré-Collége avait dénoncé à ce prince lui-même un clerc du nom de Géraud de Barcomme ayant conçu le ferme dessein de le faire périr avec son frère Philippe de Poitiers par poison et par magie. A ce sujet, le pape Jean XXII écrivit à l'évêque de Paris, lui ordonnant d'obtenir de Géraud qu'on retenait prisonnier l'aveu public de son crime et de l'envoyer ensuite devant le tribunal du Saint-Siége, parce qu'on l'accusait aussi d'avoir tenté d'empoisonner le Pape lui-même ou de le faire périr avec quelques-uns des cardinaux, toujours par des opérations magiques. Il est vrai de dire que les informations judiciaires établirent la fausseté de ces accusations[1]. Louis le Hutin avait bien mérité de l'Eglise universelle en pressant les cardinaux, par l'entremise de son frère Philippe, d'élire promptement un premier pasteur, en donnant aussi l'espérance sérieuse d'un prochain relèvement des intérêts catholiques en Syrie. Il était un des princes qui avaient solennellement pris la croix contre les Sarrasins au concile de Vienne[2], et les biographes attestent qu'il avait promis à son père mourant de réaliser cette expédition. Mais la mort vint prématurément l'empêcher d'exécuter ce pieux des-

[1] BERNARD., *Chron. Rom. Pont.*, et *Chron. reg, Franc.*, ann. 1316. — *Mg. Vat. Bibl.*, sign. num. 3765. in Clem. V. — JOAN. XXII, tom. I, *Epist. secr.* 57.

[2] CLEMENT., *Regest.*, VIII, post epist. cur. 125.

sein[1]. A la première nouvelle du décès de son frère, Philippe de Poitiers, qui était à Lyon, se hâta de retourner à Paris ; il y arriva le 11 juillet. Aussitôt eut lieu une assemblée des Grands qui lui confia l'administration du royaume. Il devait la garder pendant dix-sept ans sous le nom de régent, si l'enfant que la reine allait mettre au monde était un fils. S'il naissait une fille, il quittait le titre de régent et devenait roi ; les deux filles de son frère Louis, celle qui était près de naître de la reine Clémence et celle qui était née de feue la reine Blanche, devaient recevoir, l'une le royaume de Navarre, l'autre le comté de Champagne. La reine accoucha, le 15 novembre 1316, d'un fils qui fut nommé Jean Ier et qui ne vécut que sept jours. Alors Philippe reçut le titre de roi, et fut surnommé le Long à cause de sa haute taille. Au mépris des conditions stipulées par la récente assemblée de Paris, il prit avec la couronne de France qui lui était décernée, celle de Navarre qu'il avait promise à la fille de la reine Blanche[2].

Philippe V le Long. Jean XXII élu pape.

4. Au moment de la mort de Louis le Hutin, Philippe, alors comte de Poitiers, était à Lyon, s'épuisant en négociations auprès des cardinaux et travaillant à les réunir pour l'élection d'un Pape. Pendant plus de deux années après la dispersion du conclave de Carpentras par les neveux de Clément V, on avait fait par divers intermédiaires des tentatives de rapprochement entre les deux partis qui divisaient le Sacré-Collége ; les Gascons, qui avaient la majorité, persistaient toujours à vouloir qu'un des leurs fût élevé au souverain Pontificat, tandis que les Italiens et les Provençaux intriguaient pour obtenir l'élection d'un Pape qui leur serait plus favorable. Le comte de Poitiers, à force d'adresse, était venu à bout d'attirer à Lyon jusqu'à vingt-trois cardinaux, en leur engageant sa parole qu'ils ne seraient point enfermés et qu'ils pourraient sortir librement de cette ville quand ils voudraient. Sur ces entrefaites, il apprit la mort du roi son frère. Obligé de retourner à Paris pour se charger de la régence, il prit le parti, malgré son enga-

[1] Paul. Emil., *in Lud. Hutin.*, et alii.

[2] Bernard., *Chron. Rom. Pont.* et *Chron. reg. Franc.*, ann. 1316. — *Mg. Vat. bibl.* signat. num. 3765 in Clement. V. sub finem.

gement et pour le bien de l'Eglise, de les enfermer en conclave dans la maison des Frères Prêcheurs, avec des gardes pour les empêcher de sortir avant l'élection. Enfin, au bout de quarante jours, le 7 août 1316, cédant aux exhortations de Néapoléon des Ursins, ils élurent d'une voix unanime Jacques d'Euse, cardinal évêque de Porto, qui prit le nom de Jean XXII, et fixa comme Clément V son séjour à Avignon. Il était né à Cahors, où son père Arnold exerçait l'infime profession de savetier ; il dut son élévation à son mérite. La pauvreté n'aurait point permis à sa famille de lui procurer les bienfaits d'une instruction libérale. Heureusement il avait un oncle à qui de modestes bénéfices réalisés dans le petit commerce donnèrent l'idée de tenter la fortune sur une plus vaste échelle. Celui-ci, charmé des signes non équivoques d'une intelligence précoce, emmena son jeune neveu à Naples et lui fit enseigner la grammaire et la dialectique. Bientôt après Jacques, par le crédit d'un Frère Mineur dont il était l'élève favori, fut admis par le roi Charles de Sicile au nombre de ses pages et ne tarda pas à justifier cette distinction par de rares mérites. Il fit à cette époque d'éclatants progrès dans les sciences sacrées et profanes ; le roi lui marqua son estime en le chargeant de plusieurs légations auprès du roi de France, auprès du Souverain Pontife et ailleurs. Vers ce temps le monarque céda, non sans regret, son page à l'archevêque d'Arles, qui le fit entrer dans les Ordres pour se l'attacher de plus près, et compléta lui-même son instruction.

Antécédents et circonstances de cette élection.

5. Après la mort de l'archevêque, le roi Robert rappela Jacques à la cour de Sicile, et le nomma son chancelier. Il lui fit ensuite donner, pour reconnaître ses éminents services, le siége épiscopal de Fréjus par le pape Boniface VIII. Peu de temps après, l'illustre fils de l'obscur savetier de Cahors était appelé à la tête du diocèse d'Avignon. En 1312 il recevait du pape Clément V la pourpre cardinalice. Au sujet de son élévation au souverain Pontificat, quelques auteurs et notamment Jean Villani ont écrit qu'ayant été chargé par un compromis de faire l'élection, il se nomma lui-même. Mais c'est une fable démentie par tous les témoignages historiques du temps, surtout par la lettre circulaire de Jean XXII aux princes et

aux évêques pour leur faire part de sa promotion, elle porte expressément qu'il a été élu par le suffrage unanime des cardinaux. Il est d'autant plus permis de voir là une invention calomnieuse, que Louis de Bavière et les autres ennemis acharnés de Jean, en le poursuivant d'invectives de toute sorte, ne firent jamais la moindre allusion à pareil trait. Autre fable : il est absolument controuvé que Néapoléon des Ursins eût fait promettre à Jacques d'Euse, avant de travailler à son élection, de ne plus se servir pour voyager du secours d'un cheval jusqu'au jour où il partirait pour Rome, et que pour éluder cette promesse, Jean XXII ne voyageât jamais qu'à pied ou par bateau[1]. Pendant que se faisaient les préparatifs pour le sacre du nouveau Pontife, le régent Philippe lui envoya le comte de Forez et son maître clerc Raoul de Péreilles, avec mission d'obtenir un délai de quinze jours, afin de pouvoir assister à la cérémonie ; ce qui lui fut accordé. Il obtint ensuite une autre prorogation de huit jours par l'entremise du dauphin de Vienne ; mais le Pape lui refusa un troisième délai que demandait en son nom Pierre de Capis, chanoine de Reims[2]. A l'occasion de ce couronnement, le roi de Sicile Robert envoya deux mille onces d'or[3] ; il eut lieu solennellement dans la cathédrale de Lyon, le premier dimanche du mois de septembre 1316[4]. Le 2 octobre, l'installation de la cour pontificale à Avignon était faite.

Promotion de huit cardinaux. Patriotisme exagéré.

6. Au mois de décembre, le nouveau Pape fit une promotion de cardinaux, et, suivant l'exemple de son prédécesseur, il les choisit tous, hors un seul, parmi les français ; du reste, quelques

[1] *Ms. Vat. bibl.*, sign. num. 3765. — Ptolem. Luc., *Hist. Eccl.*, xxiv, 42. — Mass., *in Joan.* xxii. — Bernard., *Chron. Rom. Pont.*, ann. 1316. — Joan. Villan., ix, 79. — Antonin. iii, p. tit. xxi, 4 ante § 1. — *Mg. bibl. Vat.*, sign. num. 3705. — Nicol. Minorit. *Mg. bibl. Vat.*, sign. num. 4008. — Ferret. Vicentin., *Histor.*, vii, pag. 1167. — Baluz., *Not. ad Vit. Papar. Avenion.*, pag. 717. — Pagius., *Breviar. in Joan.* xxii, num. 7.

[2] Joann., *Epist.*, i, epist. secr. 29.

[3] Ext. de hac re syngraph. in arce S. Angeli, et inter coll. Plat., tom. I, pag. 412.

[4] Bernard., *Chron. Pont. Rom.*, ann. 1316. — *Mg. bibl. Vat.* sign. num. 3765, in Joan. xxii. Joann., *Epist.*, i, epist. cur. 1, et post eamd. epist. — Joan. Villan., x, 79. — Antonin, tit. xxi. 4 ante § 1.

années après, il en promut encore sept autres, tous français sans exception. Des huit promus de 1316, deux le furent à la demande du regent Philippe : l'archidiacre de Bourbon Pierre d'Arreblay, chancelier de France, et Jacques du Chemin, archevêque élu d'Avignon et fils de la sœur du Pape. Ce dernier mourut peu de temps après, et fut remplacé l'année suivante par son frère Arnaud. Les autres six étaient : Bernard de Castanet, qui, après avoir été d'abord à la tète du diocèse d'Albi, était à ce moment à la tète de celui du Puy, dont il conserva l'administration bien qu'il reçût le titre d'évèque de Porto ; il avait quarante-un ans d'épiscopat ; Gaucelin de Jean vice-chancelier de la cour pontificale, et qui était de Cahors comme Jacques du Chemin ; Bertrand de Poyet, né à Castelnau de Montratier, et par conséquent du diocèse de Cahors encore ; puis Bertrand de Mont-Favez, diacre de cette même ville de Montratier. Enfin le gascon Gaillard de la Motte, fils d'une nièce de Clément V, et le romain Jean Gaétan des Ursins. C'étaient des choix excellents, à cette seule réserve pres qu'il y avait évidemment prodigalité de la pourpre cardinalice à l'épiscopat de France. De quoi l'on a cru pouvoir conclure que Jean XXII, pour plaire à Philippe, avait pris la résolution de maintenir le Saint-Siége en deça des Alpes. Le moins que nous puissions dire, c'est qu'il fit preuve en cela d'un amour exagéré pour le sol natal[1].

7. Lorsque Jean XXII prit les rênes de l'Église universelle, de bien graves événements s'étaient accomplis en Allemagne. Le manque d'approvisionnements ayant contraint Frédéric d'Autriche à battre en retraite devant son compétiteur à l'Empire, Louis de Bavière, celui-ci s'était fait sacrer à Aix-la-Chapelle par les archevêques de Mayence et de Trèves, ce qui était irrépro chable quant au lieu du couronnement, mais contraire à la cou-

Évènements politiques et Allemagne, en Italie.

[1] Joann., *Epist.*, I, epist. secret. 65, 158 et 314 ; et ep. cur. 21. — Bernard., *Chron. Rom. Pont.*, ann. 1316. — Ptolem. Luc., *Hist. Eccl.*, xxiv, 42. — *Ms. bibl. Vat.* sign. num. 3075 in Joan. xxii. — Ciacon., *in Joan.* xxii. — Coutel., *Elen. cardin.* — *De schism.*, tom. XII. — *Ms. Arch. Vat.* ex instructione orator. Petri de Luna ad regem Franc.

tume quant au prélat consécrateur. Frédéric, de son côté, reçut l'onction royale à Bonn des mains de l'archevêque de Cologne, ce qui était parfaitement régulier quant au prélat consécrateur, mais contraire à la coutume quant au lieu de la consécration. Le nouveau Pape observa d'abord la neutralité la plus stricte entre les deux rivaux. Plus tard il contesta l'élection de Louis de Bavière ; mais c'est après que ce dernier se fut mis en révolte ouverte contre le Saint-Siege[1]. L'Italie ne pouvait que ressentir cruellement le contre-coup des discordes de l'Allemagne. En 1315, la lutte fut acharnée et sanglante chez les Lombards entre Guelfes et Gibelins. Ce dernier parti reprenait chaque jour des forces, et profitait de l'éloignement des Papes pour menacer partout l'autorité temporelle du Saint-Siége. Il avait pour chef avéré Ugution de Fagéoli, maître de Pise. L'année précédente les Pisans, soutenus par un corps de troupes allemandes, s'étaient emparés de Lucques et y avaient fait main-basse sur les trésors de l'Église Romaine, que Clément V avait fait transporter dans cette ville de Rome et de la Campanie. Fier de ce succès, Ugution rêva l'assujettissement de Florence à sa domination, réunit une armée considérable, et vint mettre le siége devant la forteresse de Monte-Catino. Les Florentins prièrent instamment Robert de Sicile de leur envoyer, avec des troupes auxiliaires de cavalerie, son frère le prince Philippe de Tarente, qu'ils voulaient charger de la direction des opérations militaires contre leurs ennemis. Philippe partit, emmenant avec lui son frère Pierre et son fils Charles.

Gibelins de Pise. Guelfes de Florence. Robert de Naples.

8. Au mois d'Août 1315, Ugution, apprenant la défection de la province de Lucques et voyant des convois de ravitaillement interceptés, se vit contraint de lever le siége de Monte-Catino. Le prince de Tarente était à ce moment retenu dans son lit par la fièvre quarte. Sans prendre ses instructions, l'armée florentine entraînant les princes Pierre et Charles, bien plus qu'elle n'était com-

[1] Hertwart., ann. 1314. — Albert Argentin., *Chron.*, ann. 1314. — Mussat., *in Ludov. Bavar.* — Joan. Villan., ix, 66. — Rehdorf., *Chron.*, ann. 1314. — Crantz., *Sax.*, ix, 8.

mandée par eux, et ne se donnant même pas le temps de se former en ordre de bataille, se jeta sur les derrières des Pisans avec l'espoir de changer en déroute leur retraite précipitée. Mais Ugution, qui avait ses troupes en bon ordre, leur fit faire volte-face et ne tarda pas à reprendre l'offensive. La mêlée fut terrible et les Florentins jonchèrent de leurs morts le champ du combat. Pierre et Charles firent d'héroïques efforts pour sauver l'honneur de leur drapeau en restant maîtres du terrain ; mais, écrasés sous le nombre, ils ne purent que vendre chèrement leur vie, et dès qu'ils furent tombés, les débris de leurs troupes cherchèrent le salut dans la fuite[1]. Les bannis d'Ancône et d'autres gibelins de la Romagne s'étaient emparés en 1314 d'un trésor conduit par le gouverneur de la Marche d'Ancône. Quelque temps après, la ville de Récanati, dans cette même province, leva hautement l'étendard de la révolte. Comme le gouvernement avait envoyé un officier pour exécuter quelques sentences contre les magistrats et faire rentrer la ville dans la soumission, les habitants se jetèrent sur l'officier et le massacrèrent avec trois cents hommes de sa suite ; après quoi, tournant leur fureur contre ceux de leurs concitoyens qui s'étaient déclarés pour lui, ils en pendirent et décapitèrent plusieurs, jusqu'à des enfants, pillèrent leurs biens, abattirent leurs maisons, se livrérent aux excès les plus abominables. La défaite des Florentins à Monte-Catino avait amené de nombreuses défections, et beaucoup affaibli le parti guelfe. Le trône impérial étant regardé comme vacant depuis la mort de l'empereur Henri VII, et le vicariat ou d'autres titres ne pouvant être pris ou acceptés sans l'autorité du Saint-Siége, auquel appartenait la régence ou l'administration pendant l'interrègne, Jean XXII dès son avènement, pour couper court aux usurpations des chefs gibelins, maintint dans le titre et le pouvoir de vicaire de l'empire en Italie, le roi de Naples Robert, qui avait été nommé par Clément V. Il le fit en outre sénateur de Rome, donnant

[1] BERNARD., *Chron. Rom. Pont.*, ann. 1315. — ALBERT. MUSSAT., *de Gestis. Italic.*, v sub fine. — CORTUS., *Hist.*, I, 24. — JOAN. VILLAN., IX, 69 et 70. — LEONARD. ARETIN., V. — ANTONIN., III, p. tit. XXI, 1 § 6.

ainsi aux Romains une marque éclatante de sa sollicitude pour les intérêts de leur cité. Enfin il le dispensa de quitter la Péninsule pour la prestation du serment de fidélité, de crainte que cette absence du chef n'occasionnât des défaillances parmi les défenseurs du Saint-Siége. Grâce à ces prudentes mesures, les affaires de la Papauté en Italie se relevèrent quelque peu en 1316. Ugution, expulsé du même coup de Lucques et de Pise, fut obligé de se réfugier en Insubrie auprès de Scaliger, et la puissance du roi de Naples fut presque partout triomphante en Lombardie[1].

§ II. LA PAPAUTÉ GRANDE ENCORE DANS L'EXIL

Maison de France. Coalition au Nord

9. Il suffit d'un coup d'œil impartial jeté sur l'histoire de cette époque de troubles, pour demeurer convaincu que la politique des Papes devait à tous égards demeurer unie à celle des descendants de saint Louis. D'eux seuls l'Eglise pouvait attendre la reprise d'une guerre sérieuse contre les musulmans d'Asie ; et ce n'était pas au moment où la famille de France venait de faire cesser, par son entremise, un interrègne pontifical des plus préjudiciables, qu'il eût été bienséant de l'abandonner aux attaques de ses ennemis. A la faveur des infortunes privées dont elle subissait la rude épreuve, les factions redoublaient d'audace ; on ne peut que louer le Saint-Siége d'avoir embrassé sa cause contre elles. Robert, dont les ancêtres avaient possédé le comté d'Artois, qu'il avait disputé naguère et vu adjuger à sa cousine Mathilde par Philippe le Bel, envahit cette province. Cette guerre n'était pas moins nuisible aux intérêts de la Chrétienté toute entière qu'à ceux de la France, puisqu'elle empêchait Philippe le Long de se mettre à la tête de l'expédition projetée en Terre-Sainte. C'est pourquoi Jean XXII chargea l'abbé de saint Tybéry-d'Agde et le dominicain Béranger de Landora de ne rien négliger pour apaiser cette funeste dissension. La faction de Robert d'Ar-

[1] JOAN. VILLAN., IX, 74-74. — S. ANTONIN., III, p. tit. XXI, 3 § 6.

tois avait pris des proportions menaçantes: elle comptait entre autres dans ses rangs le comte Robert de Flandre, Jean de Fienne, Frédéric et Gérard de Péquigny, Jean de Varènes et Gui de Chaumont. Le Pape adressa aux rebelles les plus pressantes exhortations pour les ramener au devoir, et conjura Philippe le Long d'user à leur égard de clémence, au cas où ils ne persisteraient point dans leur rébellion. Robert d'Artois, qui ne se sentait pas assez prêt pour la lutte, feignit des velléités de soumission ; mais les espérances de concorde qu'il avait laissé concevoir ne furent que de bien courte durée. Ce fut dans ces circonstances, au mois de novembre 1316, que Philippe devint de régent roi de France et de Navarre. Le couronnement et le sacre eurent lieu à Reims, au commencement de janvier de l'année suivante. Antérieurement les États généraux réunis à Paris avaient décidé, en interprétant un article de la loi des Francs Saliens, que les femmes ne pouvaient hériter du trône de France. Jeanne, fille de Louis le Hutin et de sa première femme Blanche de Bourgogne, se trouvait ainsi exclue, malgré les efforts de son oncle maternel Othon, qui caressait l'ambitieux dessein de régner sous le nom de sa nièce.

Etats généraux 1316. Edouard II, Robert Bruce.

10. Pour la Navarre, où les femmes sont habiles à succéder au trône d'après le droit national, les Etats Généraux, voulant absolument donner cette couronne à Philippe, contestèrent la légitimité de la naissance de Jeanne, dont la mère Blanche avait été convaincue d'adultère[1]. L'interprétation de la loi salique par les Etats Généraux de 1316 portait un rude coup aux projets secrets de la maison royale d'Angleterre, laquelle, déjà maîtresse de provinces florissantes sur le continent, nourrissait évidemment l'espoir d'arriver un jour par les femmes à la réunion des deux couronnes. Mais le roi Edouard II ne put intervenir à ce moment d'une manière efficace à cause de la lutte terrible qu'il avait à

[1] JOAN., *Epist.*, I, ep. cur. 8, 18, 20; ep. secr. 34, 60, 63, 81, 158, 171 ; et ep. com. 73, 406, 768, 893, 1564, 1569 et post eamd. epist. — BERNARD., *Chron. reg. Franc.* ann. 1315-1317. — PAUL. ÆMIL., in Lud. Hut. sub fine. — MEYER., *Annal. Fland.* II; et alii.

soutenir contre Robert Bruce pour la possession de l'Ecosse. Il avait essuyé dans cette guerre des défaites irréparables, et depuis la désastreuse campagne de 1314, dans laquelle il avait perdu une armée de cent mille hommes et l'élite de ses chevaliers, ses affaires de ce côté allaient de mal en pis[1]. Dès qu'il connut la promotion de Jean XXII au Souverain Pontificat, il voulut se concilier les bonnes grâces du nouveau Pape. Il lui envoya, avec de riches présents, une ambassade, à la tête de laquelle était son parent le comte Adhémar de Pembrock. Il s'engageait pour l'avenir à payer régulièrement au fisc pontifical le denier annuel de mille marcs, consenti par son ancêtre Jean-sans-Terre. Les ambassadeurs remirent mille livres sterling pour l'année courante, et les vingt-quatre mille marcs d'arriéré devaient être acquittés en six annuités, à partir de la Saint-Michel suivante[2]. Le Pape, touché de l'esprit de soumission du roi d'Angleterre, ne négligea rien pour rétablir la paix entre ce prince et les Ecossais. Deux légats furent chargés de cette mission difficile. Robert Bruce, froissé dans son orgueil parce que le Souverain Pontife dans ses lettres ne lui donnait pas le titre de roi, ne voulait entendre parler de conciliation qu'à la condition d'être traité sur le même pied que son rival. Le succès l'avait enhardi jusqu'à lui inspirer la prétention, non pas seulement de garder le sceptre d'Ecosse, mais encore de chasser Edouard de ses autres Etats. Celui-ci cita l'usurpateur devant le tribunal du Saint-Siége, lui reprochant ses continuelles irruptions en Angleterre, dans le pays de Galles et en Irlande, le pillage et la destruction des églises, les massacres d'inoffensives populations, et l'accusant d'être par ses injustes entreprises un obstacle à l'expédition en Terre-Sainte, décrétée par le concile de Vienne. Jean XXII enjoignit à ses deux légats, ainsi qu'aux évêques d'Eli et de Norwich, d'instruire l'affaire, et leur conféra le pouvoir de prononcer con-

[1] WALSINGHAM., *in Eduard.*, ann. 1314. — POLYD. VIR., XVIII. — BOET., *Hist. Scot.*, XIV. — BUCHAN., VIII.

[2] JOAN., *Epist.*, II, ep. secr. 535. — HARPSFEL., *Hist. Eccl. Angl.*, XIV sec. c. 16.

re Robert Bruce et ses adhérents, s'il y avait lieu, les censures ecclésiastiques les plus graves. Il faut bien le reconnaître, le despotisme d'Edouard avait exaspéré beau nombre de ses sujets; le désir de secouer le joug d'une trop lourde servitude avait suscité partout des auxiliaires à l'envahisseur, en Angleterre, en Irlande et chez les Gallois. Les Irlandais surtout se plaignirent amèrement auprès des légats de la tyrannie anglaise et de la violation du pacte en vertu duquel le pape Adrien avait annexé leur île à l'Angleterre. Jean XXII à ce sujet adressa de vives remontrances à Edouard, qui se montra docile à ces sages avis, et parvint ainsi à recouvrer le sceptre dont s'était emparé un frère de Robert Bruce. Cet usurpateur fut défait à Dondalk, dans une grande bataille qui ruina son parti, il fut lui-même fait prisonnier et sa tête tomba sous la hache du bourreau. Le Souverain Pontife s'employa également à faire rentrer dans le devoir le comte Thomas de Lancastre et les autres barons d'Angleterre révoltés[1].

11. Jean XXII donna des marques non moins éclatantes de sa sollicitude pour les intérêts du roi de France Philippe le Long. Celui-ci, aussitôt après avoir reçu l'onction royale à Reims, s'empressa d'assurer le Vicaire de Jésus-Christ de son entière soumission à l'Eglise Romaine, et de mettre à sa disposition les richesses et les armes de son royaume. Les plus sages conseils touchant l'administration de ses États lui furent alors adressés de la cour pontificale, qui ne négligea rien pour empêcher quelques griefs formulés par le roi des Baléares au sujet du comté de Montpellier, de dégénérer en discorde ouverte entre les deux pays. Mais le plus grand service que l'intervention pontificale rendit à Philippe, fut de travailler à dissoudre la ligue d'un grand nombre de puissants vassaux, qui refusaient de lui prêter serment de fidélité, entre autres la reine Clémence, les ducs de Flandre, de Bourgogne, de Nevers et d'Anjou, et les comtes d'Artois, de la Marche et

Sollicitude du Pape envers les rois et les peuples.

[1] JOAN., *Epist.*, I, ep. cur. 243, 244, 246, 253, 254, 256, 259, 260, 261, 263, 271, 272, 273, 276, 292; ep. secr. 136, 216, 217, 223, 228, 239, 240, 254, 257, 267, 275, 506; ep. comm. 2283, 2289, 2300.

de Champagne. Le propre frère du roi, Charles le Bel, et son oncle paternel Charles de Valois eux-mêmes n'etaient pas étrangers à cette conjuration. Deux nonces apostoliques, l'archevèque de Bourges, Renaud et Béranger de Landora, reçurent mandat de rappeler les rebelles à l'obéissance. Les paternelles exhortations du Pape visitèrent Philippe le Long, au début de son règne, dans une épreuve autrement douloureuse que la révolte de ses barons, à l'occasion de la mort prématurée, à l'âge d'un an à peine, du seul fils qu'il eût, de son héritier présomptif à la couronne. Les faveurs dont le Saint-Siége combla le roi adoucirent quelque peu l'amertume de ce deuil irréparable. La canonisation de saint Louis de Toulouse, petit-fils de Charles I[er] de Sicile et par conséquent petit-neveu du saint roi Louis IX, ne fut pas la moins précieuse de ces consolations[1].

Siége archiépiscopal à Toulouse. Nouveaux évêchés.

12. En cette même année 1317, la seconde de son pontificat, Jean XXII érigea le siége de Toulouse en archevêché, et lui donna pour suffragants l'évêché de Pamiers et six nouveaux siéges qu'il établit en même temps, à Montauban, à Rieux-Volvestre, à Lombez, à Saint-Papoul, à Lavaur et à Mirepoix. Le motif principal de cette mesure était l'étendue du diocèse de Toulouse, trop vaste pour qu'il fût possible d'en faire la visite régulièrement. Déjà au XIII[e] siècle le vertueux évêque Foulques avait sollicité cette division de son évêché du Pape Innocent III, qui la refusa parce qu'il importait alors de morceler le moins possible les richesses des Eglises du midi de la France et de ne troubler en rien l'unité de l'action catholique contre les Albigeois. Mais en cent ans, les choses avaient changé de face, et les immenses richesses de l'Eglise de Toulouse, qui n'avaient plus d'emploi contre les hérétiques, donnaient occasion à l'évêque d'entretenir un luxe trop souvent scandaleux, ou de les prodiguer en faveur de ses parents. C'est ce qu'avait fait en particulier le dernier évêque, neveu de Clément V; et pour ce motif Jean XXII se vit contraint de le déposer. Le premier archevèque de Toulouse fut Raymond de Comminges, évê-

[1] BERNARD., *Chron. reg. Franc.* et *Chron. Rom. Pont.*, ann. 1317. — JORDAN., *Ms. Vat.*, sign. num. 1960. — *Ms. Vat. bibl.*, sign. num. 3765 in Joan. XXII.

que de Maguelonne. Comme l'érection d'une métropole à Toulouse faisait perdre à celle de Narbonne plusieurs suffragants, elle fut dédommagée par la création dans le diocèse des évêchés d'Aleth, de Saint-Pons et de Castres. Les provinces de Bourges et de Bordeaux s'enrichirent aussi des six nouveaux évêchés, Vabres, Condom, Sarlat, Tulle, Saint-Flour, Poitiers, Luçon et Maillezais[1].

Guerre en Sicile. Frédéric réduit à capituler.

13. A cette époque, la guerre entre Robert de Sicile et Frédéric de Trinacrie, commencée l'année précédente, redoubla de fureur. Le Pape, désireux de prévenir les maux qu'elle allait inévitablement occasionner, envoya au commencement de mars 1317 comme légats dans le sud de l'Italie, Guillaume évêque de Troyes, Étienne, abbé de Saint-Maximien et Pierre Tessier. Il adressa aux deux princes les exhortations les plus propres à leur inspirer des pensées de concorde, et Jacques d'Aragon envoya spécialement à Frédéric une ambassade pour l'exciter à la paix. Le despote palermitain faisant la sourde oreille, les légats recourent à l'anathème et à l'interdit, et, comme ces censures demeurèrent sans résultat, Robert n'eut d'autres recours que les armes et rendit toute leur vigueur aux opérations militaires que les pourparlers de paix avaient ralenties. Une flotte de soixante navires, escortant de nombreux bateaux de transport, aux ordres du comte Thomas de Marchiano, jeta tout à coup une puissante armée sur la côte entre Palerme et Messine. Cette invasion fut si rondement menée qu'au bout de quinze jours tout le pays était affreusement dévasté, sans que Frédéric eût fait même un semblant de résistance. Mais, sous le poids de ce désastre qui lui présageait des malheurs plus grands, il consentit enfin à une trêve de trois ans et à la restitution des places et territoires dont il s'était emparé en Calabre, si le Pape, à qui ces places furent provisoirement remises, les adjugeait à Robert après discussion des droits de chacun. Le débat eut lieu et donna gain de cause au roi de Naples[2].

[1] *Ms. Vat.*, sign. num. 3765. — Bernard., *Chron. Rom. Pont.*, ann. 1317. — Ptolem. Luc., *Hist. Eccl.*, xxiv, 42.

[2] Joan. Villan, ix, 82. — Antonin., tit, xxi, 4 ante § 1. — Fazel., *poster. decad.* lib. IX. — *Ms. Vallic. bibl.*, sign. lit. B, num. 12, pag. 68.

Dissensions en Lombardie. Délégués pontificaux.

14. Dans le nord de l'Italie, Jean XXII eut à prendre d'énergiques mesures contre plusieurs chefs gibelins qui, au mépris des défenses du Saint-Siége, avaient profité des circonstances pour établir leur domination dans quelques villes de la Lombardie. Ainsi Mathieu Visconti, élu d'abord podestat de Milan, non content d'en être devenu le gouverneur sous le nom usurpé de vicaire de l'empire, s'était fait donner, en 1317, la seigneurie de cette ville avec le titre de prince. Cane de la Scala, à qui des prodiges de valeur dignes de l'épopée valurent le surnom de Grand, après s'être emparé de la ville de Vérone, où Louis de Bavière avait affermi son pouvoir en le nommant son vicaire, mettait tout à feu et à sang sur le territoire de Padoue. Avec le même titre de vicaire de Louis de Bavière, Rainal Passarino marchait contre Crémone, dont les guelfes de Bologne le repoussèrent d'abord, mais dont ils ne purent l'éloigner que longtemps après. Ugution de Fagioli fut moins heureux contre Pise, dont il essayait de se rendre maître de nouveau. A Gênes, les excès commis par les factieux compromettaient l'existence même de la république. Le Pape, mécontent de ces usurpations, confia l'importante mission de pacifier les Lombards au franciscain Bertrand de Latour et au dominicain Bernard Guidonis, censeur de la foi dans les Gaules, auteur d'une *Chronique des Papes* et d'une *Chronique des rois de France*, dont l'impartiale exactitude a fait deux monuments historiques des plus précieux. Les archives d'Avignon possédèrent jusqu'en 1595 et la bibliothèque Vaticane possède depuis un lumineux rapport de Bertrand de Latour adressé à la Cour pontificale sur l'état de compétitions rivales dans lequel il trouva les Guelfes et les Gibelins à Milan, à Verceil et à Novare, à son arrivée en Toscane. La politique pontificale s'étudia d'abord à ne rien précipiter. A Can-Grande et à Rainal on parla doucement de la gloire durable des puissants dont l'ambition ne troubla point la paix des peuples. On fit jouer tous les ressosts diplomatiques pour apprivoiser un peu Mathieu Visconti, le plus redoutable de tous, parce qu'il avait autant que les autres les instincts sanguinaires et rapaces du condottière moitié capitaine moitié bandit, et de plus qu'eux les qualités

natives d'un fondateur de dynastie et d'un grand homme d'Etat. Aussi les légats n'intervinrent-ils qu'avec une prudente réserve dans les démêlés entre Matthieu et Brescia ; quoique ne se dissimulant pas qui était le loup et qui était l'agneau, ils n'auront garde de soulever à ce moment la question de droit pour ne pas exaspérer le plus fort en combattant prématurément sa raison : ils se bornèrent à de vagues exhortations à la concorde adressées à l'une comme à l'autre partie. Leur principal objectif fut de rompre la ligue dans laquelle le rusé Milanais avait enrégimenté Amédée et Philippe de Savoie avec Manfred de Saluzzes contre Robert de Sicile, ligue qui avait à peu près ruiné l'influence du parti guelfe dans le Piémont[1]. Ce parti pour le moment n'avait réellement le dessus qu'à Gênes.

15. Grâce à cette circonstance, le Saint-Siége obtint le désarmement de la flotte génoise prête à partir contre Henri de Chypre. En retour de ce bon office, Henri fit le ravitaillement des chevaliers de Rhodes, cruellement éprouvés au même moment par deux fléaux, la disette et la discorde. En 1315, sous les ordres de leur grand maître Foulques de Villaret, les chevaliers de l'Hôpital avaient un instant retrouvé leur antique puissance. Ils avaient avec une flotte sillonné en vainqueurs tout l'Archipel, et soumis plusieurs îles à leur empire, entre autres celle de Cos, patrie du grand Hippocrate. Ces succès auraient dû enflammer Villaret d'un saint zèle et le porter à tourner ses attaques contre les infidèles de la Syrie. Au lieu de cela, gorgé de richesses acquises dans les expéditions maritimes un peu à la manière des pirates, et devenu maître de l'île de Rhodes, il oublia dans les chasses et les délices le souci de la guerre sacrée et des affaires de son Ordre. Les chevaliers mécontents ourdirent une redoutable conjuration et formèrent le dessein de s'emparer de sa personne. Il fut assez heureux pour échapper aux pièges que les conjurés lui avaient tendus ; mais la déposition fut prononcée contre lui par la majorité du conseil de l'Ordre, qui mit à sa tête Maurice de Pagnac. Ce fut la source de discordes in-

Chevaliers de Rhodes. Foulques de Villaret.

[1] JOAN. VILLAN., IX, 84, 88. — ALBERT. MUSSAT.. *de gest. Italic.*, IX, XI. — CORT., *Hist.*, II, 1.

testines qui se prolongèrent pendant deux ans, et qui finirent difficilement et grâce à l'intervention pontificale, par l'abdication de Foulques et par la déposition de Maurice, remplacés par Hélion de Villeneuve, qui joignait à l'éclat de ses prouesses contre les infidèles le rare mérite de la constante pratique de toutes les vertus chrétiennes[1]. Au temps où Foulques de Villaret oubliait ses devoirs dans les plaisirs, une ambassade envoyée par le roi d'Arménie Ossonius, sous la conduite de Jacques, évêque de Caban, suscitait en Occident quelques velléités de croisade contre les Sarrasins de Syrie. Le roi de France manifesta l'intention formelle de passer en Terre-Sainte ; mais le Pape lui remontra peu de temps après que les guerres et les divisions qui régnaient partout ne permettaient guère d'espérer actuellement le succès d'une pareille entreprise, surtout dans un moment où les Hospitaliers, dont le secours eût été si important, se trouvaient presque ruinés, puisqu'ils devaient à deux seules compagnies plus de trois cent soixante mille florins. On voit par là le profit que cet Ordre avait retiré de la cession qui lui avait été faite des biens des Templiers.

La croisade nationale en **Espagne.**

16. Les affaires du christianisme, compromises en Syrie, prospéraient de plus en plus en Espagne. Non contents d'exercer des cruautés sans nom contre les Européens qui tentaient d'ouvrir des relations de commerce avec leur pays, les Maures du nord de l'Afrique faisaient de continuelles descentes sur les terres de Sanche, roi de Majorque, dont ils avaient maintes fois battu les troupes en détail et dévalisé les sujets. Sanche comprit la nécessité, pour un royaume comme celui des Baléares, d'avoir une flotte capable de réprimer les audacieuses attaques des forbans africains, et de porter au besoin une armée d'invasion sur leur propre territoire. Il obtint du Saint-Siége l'autorisation de consacrer à la construction de cette flotte la contribution que le concile de Vienne avait imposée au clergé de ses Etats en vue d'une expédition en Terre-Sainte et que l'évêque d'Elne avait mandat de recueillir. Sur le continent, Pierre-Sanche, oncle et tuteur du jeune Alphonse,

[1] Bos., *Hist. Hosp. eq.*, part. II, lib. I.

roi de Castille, se montra plein d'une généreuse ardeur pour imprimer une activité décisive à la guerre contre les Maures de Grenade, commencée l'année précédente et qui se traînait dans d'insignifiantes escarmouches. Il fut loué de son zèle et secondé dans ses projets par Jean XXII, qui chargea les archevêques de Tolède et d'Hispalis et l'évêque de Cordoue de prêcher la croisade, accorda au régent cent cinquante mille onces d'or sur les revenus ecclésiastiques pour le support des frais de l'expédition, et le plaça sous la tutelle Apostolique. Mais le prince Jean, qui avait la régence du royaume de Léon, jaloux de la prépondérance que prenait Pierre-Sanche dans les conseils de la couronne, fomenta parmi les Grands des dissensions intestines qui empêchèrent les préparatifs de l'expédition contre les Maures[1].

Conspirations et maléfices contre Jean XXII.

17. Plusieurs conjurations avaient été faites contre Jean XXII, dès le commencement de son Pontificat ; une entre autres, à laquelle plusieurs cardinaux ne demeurèrent pas entièrement étrangers, eut pour instigateur un officier de la cour pontificale, Bernard d'Artigue du Poitou, contre lequel furent chargés d'instruire Guillard évêque de Riez et le savant juriste Pierre des Prés. On avait tenté également d'empoisonner le Pontife ou de le faire périr avec quelques-uns des cardinaux par des opérations magiques. C'est ce qu'on voit par deux commissions qu'il donna, au mois de février et au mois d'avril 1317, aux évêques de Riez et de Fréjus, au docteur Pierre Tessier, à Pierre des Prés, au chevalier Pierre du Chemin, et à son chancelier Armand de Trianine, leur confiant le mandat d'informer et de procéder contre les coupables, dont les principaux étaient le médecin Jean d'Amant et le barbier Jacques de Barbantane. « N'ayant pu, dit-il, nous faire prendre les breuvages qu'ils avaient préparés pour nous empoisonner, ils ont fait en cire notre image et celles de plusieurs cardinaux, pour attaquer notre vie en piquant ces images, avec des enchantements magiques et des invocations du démon. » Entre ceux qui furent accusés d'avoir attenté à la vie du Pape, citons Hugues

[1] MARIAN., *de reb. Hisp.*, XV, 16.

Géraud, nommé par Clément V à l'évêché de Cahors. La sentence prononcée contre lui, en 1318, ne mentionne cependant d'autres crimes que la simonie, le mépris des appels au Saint-Siége, le scandale de ses dérèglements, des exactions et des violences tyranniques ; il est condamné seulement pour ces motifs à la prison perpétuelle ; mais Bernard Guidonis, auteur contemporain, et avec lui Martin le Polonais, Ptolémée de Lucques, plus un vieux manuscrit de la bibliothèque vaticane, ajoutent que ce prélat fut dégradé selon les formes du droit par le cardinal-évêque de Tusculum, puis livré à la cour séculière, qui le fit traîner sur la claie, écorcher vif en partie et enfin brûler. Le juge qui ordonna cette exécution était en même temps le maréchal et le neveu de Jean XXII[1]. On trouve également dans les vieux manuscrits une information judiciaire contre Robert évêque d'Aix, pour avoir préconisé et pratiqué la magie à Bologne[2].

Les sectes pullulent dans le Midi.

18. Le peu de résultat qu'obtenaient les règlements des conciles contre les désordres et les abus, avait pour effet de favoriser l'audace des sectaires et le progrès des hérésies. En 1317, l'inquisiteur de Tarragone, Jean Longerio, condamne la doctrine et les livres du fameux médecin Arnaud de Villeneuve, originaire de l'Aragon. Celui-ci quitta Montpellier, après avoir professé pendant quelque temps la médecine, pour aller étudier la théologie à Paris ; craignant ensuite d'être poursuivi comme hérétique, sur la plainte de l'université, à cause de la hardiesse de ses opinions, il alla vivre à la cour de Frédéric, roi de Palerme. Chargé d'une mission par ce prince auprès du pape Clément V, il périt dans la traversée en 1312. Sous le prétexte de réforme, il attaquait en réalité toute la discipline de l'Eglise. Selon lui, tous les chrétiens, maintenant pervertis par le démon et n'ayant plus du christianisme que les apparences, étaient voués à la damnation éternelle : les religieux étant sans charité falsifiaient la doctrine de Jésus-Christ, à qui les œuvres de charité étaient plus agréables que le sacrifice de la messe, dans

[1] Bernard., *Chron. Rom Pont.*; et Mart. Polon., ann. 1318. — Ptolem. Luc., *Hist. Eccl.*, xxiv, 42. — *Ms. Vat.* sign. num. 3765.
[2] Mg. Avin., sign. num. 115, legat. Octov. card. Aquav. Romam translat.

lequel on ne louait plus Dieu que de bouche ; par conséquent, fonder des chapelles et des messes, c'était voler les pauvres et mériter la damnation[1]. Jean-Baptiste Pigna parle d'une secte de fratricelles anabaptistes, qui permettait à ses membres de se livrer entre eux à toute sorte de turpitudes, et dont était élu chef celui entre les mains duquel expirait un enfant nouveau-né, qu'ils se jetaient de l'un à l'autre. Il désigne pour fondateur l'hérésiarque Arnaud Pungilupo, de Ferrare, dont les ossements avaient été retirés de la tombe, et les cendres dispersées au vent en 1301, vingt-neuf ans après sa mort[2]. Alvar Pélage signale une autre secte de Fratricelles, qu'il confond avec les Sarrabaïtes ou pseudo-ermites, les Bégards, les Béguins et les Apostoliques[3]. La constitution *Sancta Romana* de Jean XXII excommuniait trois sortes de fratricelles, qui s'étaient emparés de plusieurs monastères en Provence, en Etrurie,en Calabre et dans la Sicile : les uns qui prétendaient avoir reçu leur vêtement uniforme et leur règle de vie des évêques eux-mêmes ; d'autres qui cachaient leurs erreurs sous l'habit du Tiers Ordre de Saint François ; d'autres enfin qui se vantaient de suivre à la lettre la règle franciscaine. Ils suivaient plus ou moins la doctrine mensongère de Jean-Pierre Oliva, et le plus renommé de leurs chefs en ce moment était Jean Barrant de Toulouse.

Lollards en Allemagne. Fraticelles en Italie.

19. En Germanie, à cette époque, à côté des Bégards pullulent les Lollards, dont le chef le plus connu était un certain Walteron Gautier. Ils enseignaient que Lucifer et les autres démons avaient été chassés du ciel injustement,et qu'ils y seraient rétablis un jour ; que les anges, au contraire, coupables de cette injustice, saint Michel en tête, seraient damnés éternellement avec tous les hommes qui n'étaient pas de la secte. Ils méprisaient tous les sacrements, et se moquaient de toutes les cérémonies et de toutes les lois de l'Église, mangeant de la viande le vendredi saint, travaillant le jour des plus grandes fêtes. Ils avaient douze chefs qui prenaient le titre d'apôtres et qui parcouraient tous les ans l'Allemagne pour

[1] AYMER., II, *Direct. inq.*, quest. 11.
[2] PIGNA., *de Atest. Priv.*, III.
[3] ALVAR. PELAG., *de planctu Eccl.*, II, 51.

affermir dans l'erreur ceux qu'ils avaient séduits. Entre ces douze, il y avait deux vieillards nommés ministres, qui feignaient d'entrer tous les ans dans le paradis, où ils recevaient d'Elie et d'Enoch le pouvoir de remettre les péchés, qu'ils communiquaient à plusieurs autres dans chaque ville ou bourgade. Ils appelaient le mariage une prostitution jurée, et s'assemblaient dans les souterrains, où ils se livraient à toutes les ignominies sans égard à la parenté la plus proche. Ceux qui purent être saisis se livrèrent tous au supplice sans aucune marque de repentir. Une jeune fille d'une rare beauté appelée Gista allait être livrée aux flammes : — Êtes-vous vierge encore ? lui demande le juge. — Sur la terre, répond-elle sans hésiter, je le suis, mais point sous la terre. — Sept ans plus tard Gautier, qui avait composé en allemand plusieurs brochures, qu'il distribuait en secret à ses dupes, fut pris et brûlé à Cologne, sans qu'on eût pu l'amener, ni par promesses, ni par les plus affreuses tortures, à indiquer les complices de son hérésie [1]. En Sicile, les fratricelles se disant sipirituels s'étaient donné un général nommé Henri de Céva, franciscain apostat qui, entre autres erreurs, enseignait la distinction de deux Eglises : l'une charnelle, opulente et corrompue, gouvernée par le Pape et les prélats ; l'autre spirituelle, pauvre et pénitente, ornée de vertus, et qui ne se composait que de lui-même et de ses sectateurs. Les spirituels seuls, disait-il, accomplissent l'Evangile, seuls ils ont la puissance ecclésiastique ; les prêtres et les autres ministres ont perdu par le crime le pouvoir de consacrer et d'administrer les sacrements, d'instruire les peuples et de prononcer les sentences [2].

§ III. L'ITALIE EN L'ABSENCE DU PAPE

Deux légations apostoliques pour la paix

20. En même temps que la contagion des hérésies, le zèle apostolique de Jean XXII avait à combattre le fléau des discordes entre

[1] DUBRAV., *Hist. Boem.*, XX. — HOCSEM., I, 31. — TRITHEM., *Chron.*, ann. 1318. — SANDER., *de visibil. monarch.* — GENEBRARD., *Chron.*, ann. 1318.

[2] TRITHEM., *Chron.*, 1318.

peuples chrétiens. En 1317 et 1318, le Saint-Siége intervient activement pour amener une réconciliation entre le roi de France et le comte Robert de Flandre. Une première légation de l'archevêque de Bourges, Raynaud, et du général des Dominicains, Béranger de Landora, n'obtient aucun succès ; elle est suivie d'une autre légation du dominicain Pierre de la Palud et des Frères Mineurs, Etienne de Nérac et Guillaume de Gandave. Les deux parties ayant alors accepté de discuter leur cause devant le Saint-Siége, après de longs et laborieux débats, les plénipotentiaires de Robert consentirent enfin au paiement d'une indemnité de deux cent mille livres au roi de France, dans le cas où les Flamands violeraient le traité de paix, et s'engagèrent à laisser au roi Lille, Béthune et Douai, à ne pas élever autour de Courtray des fortifications nouvelles ; mais ils repoussèrent comme insuffisantes les diverses garanties offertes au nom de Philippe par ses représentants. Le Pape, pour trancher le différend, formula lui-même les engagements que Philippe devrait prendre. Malheureusement les nonces pontificaux avaient des inclinations différentes : les Flamands résistèrent aux avis conciliateurs du Saint-Siége, à l'instigation de Pierre de la Palud, qui s'attira par là le courroux du roi ; les deux Frères Mineurs, favorables à la France, s'attirèrent de leur côté le courroux de Robert. Celui-ci pourtant finit par fléchir ; on convint du lieu et du jour pour la signature du traité : Bernard Guidonis et Bertrand de la Tour furent nommés légats, spécialement pour la circonstance[1]. Le colloque de Compiègne n'ayant pas abouti, les deux légats retournèrent en Italie, où ils avaient à continuer la mission ardue de travailler à concilier guelfes et gibelins.

Siége de Gênes par les Gibelins.

21. Le territoire de Gênes était en ce moment le champ de bataille des deux factions rivales. Dès les premiers jours de mars 1318, les Gibelins, sous la conduite de Marc Visconti, fils de Matthieu, avec de puissants renforts envoyés par Louis de Bavière, avaient ouvert une vigoureuse campagne. La trahison leur avait livré Savone pendant la nuit ; après s'être emparés de plusieurs

[1] Meyer., *Hist. Flandr.*, in Robert. Bothun.

châteaux et forteresses, ils assiégeaient bientôt les Guelfes dans Gênes même. Le Pape avait déjà vivement exhorté Robert de Naples à secourir ces derniers en toute hâte ; mais quelque diligence que fît ce roi, ils durent soutenir seuls tout le poids du siége, du 25 mars au 21 juillet. Ils étaient sur le point de succomber, lorsqu'enfin arrivèrent les troupes napolitaines avec une flotte de vingt-cinq vaisseaux chargée d'approvisionnements de toute sorte. Robert était accouru lui-même au secours de ses alliés, accompagné du prince Philippe de Tarente et du comte Jean de Gravina. Quatre jours après son arrivée, le 27 juillet, les deux premiers magistrats de Gênes, Charles de Fieschi, comte de Lavania et Gaspard de Grimaldi abdiquèrent ; leur charge fut cédée pour dix ans au roi et au Pape. Les Gibelins, loin de se décourager, demandèrent de l'aide de toutes parts, à l'empire Grec, au roi de Palerme, au marquis de Montferrat, à Castruccio de Lucques, aux Pisans, et poursuivirent le siége avec une opiniâtreté nouvelle ; à ce point qu'ayant ouvert une brèche dans le rempart, ils essayèrent de faire irruption dans la ville, et ne purent être repoussés qu'après beaucoup de sang répandu de part et d'autre. La place courait le plus grand danger ; les Florentins, les Bolonais, l'élite des tenants du parti guelfe volèrent au secours du roi de Naples ; et néanmoins ils ne parvinrent à faire lever le siège que l'année suivante. Dans l'intervalle Marc Visconti, emporté par la fougue de l'âge avait provoqué Robert en combat singulier, avec cette condition que Gênes serait le prix du vainqueur ; mais le roi repoussa cette provocation téméraire[1].

Vains efforts du Pape auprès des factions.

22. Pendant ce temps le Saint-Siége, poursuivant son ministère de pacification, ne cessait de s'entremettre entre les deux partis. Bernard Guidonis et Bertrand de la Tour, puis l'évêque de Troyes et l'abbé de Saint-Saturnin furent envoyés dans ce but en Piémont et en Lombardie ; mais tous leurs efforts se brisèrent contre l'obstination gibeline. Un instant on put croire que les habitants de Ferrare, qui s'étaient donnés en 1317 à la famille d'Este, allaient rentrer

[1] JOAN. VILLAN., IX, 85, 92. — GREGOR. STELL., in *Rer. Italic.* tom. IX.

dans le camp de l'Eglise. Ils avaient envoyé par ambassadeurs à la cour pontificale l'offre de leur soumission. Le Pape fit partir aussitôt avec de pleins pouvoirs les évêques d'Arras et de Boulogne, les chargeant de recevoir les palais et les forts de la ville occupés au nom des cinq frères d'Este, Raynaud, Azon, Opizon, Berthold et Nicolas. Malheureusement, après la mort d'Azon, arrivée le 29 juin 1318, ces tentatives de paix demeurèrent sans suite[1]. L'Emilie était menacée de plus graves désordres par les sourdes menées d'Ordelaf, que les habitants de Forli et de Foropopoli s'étaient donné pour dictateur, et qui complotait avec les exilés d'Imola, de Faventi et de Cèsenate. Mais entre tous les ennemis de l'Eglise un des plus redoutables était le comte Frédéric de Montefeltro, qui s'était injustement emparé d'Urbin et d'autres places du patrimoine de Saint-Pierre. En 1319, les habitants de Récanati lui livrent l'administration de leur cité, après avoir fait, avec le concours de leurs alliés les habitants d'Osimo, un horrible massacre de tous les agents du gouvernement pontifical, jeté dans les prisons les Guelfes et ceux qui leur avaient été favorables, enlevé les jeunes filles, les femmes, les vierges consacrées au Seigneur, expulsé l'évêque avec son clergé et pillé leurs biens. A la tête de cette conjuration, ou plutôt de ce brigandage, étaient deux nobles Osimiens, Lippatius et André de Gonzelina, qui recrutèrent, pour en être les chefs, tout ce qu'ils pouvaient d'aventuriers, de gens sans aveu, de bandits de la pire espèce. Au reste, dès qu'il fut maître de Récanati, l'ambitieux Frédéric de Montefeltro se para du titre pompeux de duc de Récanati, d'Osimo et d'Esina, et lia des intelligences avec les Gibelins de Spolète, dans le but de se faire donner par eux la souveraineté de cette ville, après qu'ils en auraient chassé les Guelfes, et de se créer un petit empire sur les ruines de l'Eglise[2].

Cane de la Scala, chef des Gibelins

23. Le fameux Cane de la Scala de son côté fomentait les divisions qui ensanglantaient Sienne, prenait, perdait et reprenait Crémone, que lui disputaient Gilbert Corrège et les Guelfes de Brescia; faisant alliance offensive et défensive avec le comte

[1] ANONYM., *Chron. Estens.*, ann. 1318; in *Rer. Italic.*, tom. XV, col. 382.
[2] JOAN. VILLAN., IX, 103.

Henri de Goritz, Ugution de Fagioles et Guicelli de Mino, il battait les Trévisans, malgré la bravoure et l'habileté de leur chef le comte Rambaud de Golléalto et le secours de Pagani de la Torre, évêque de Padoue, patriarche désigné d'Aquilée ; il mettait enfin le Siége devant Trévise elle-même. Dans ce péril les Trévisans apprennent que Pagani est tombé de cheval et s'est brisé le crâne ; privés de ce fidèle et puissant auxilaire, ils implorent la protection du Saint-Siége. Mais leurs ennemis, se targuant d'être les champions des droits de l'Empire, foulent aux pieds les censures du Pape, à qui appartient de droit l'administration de l'Empire vacant, et poursuivent la guerre avec un acharnement infatigable. Alors les Trévisans font des ouvertures au comte de Goritz et obtiennent par son intermédiaire la protection de Frédéric d'Autriche, un des deux prétendants à la couronne impériale. Cet arrangement ne pouvait être du goût de Cane de la Scala, qui ne visait avant tout qu'à l'accroissement et à l'affermissement de sa propre domination. C'est pourquoi il fit aussitôt après alliance avec Louis de Bavière, compétiteur de Frédéric, afin d'avoir un prétexte de recommencer la guerre[1].

Défections en Lombardie. Energique action du Pape.

24. L'Insubrie, comme tous les autres pays du nord de la Péninsule, était en proie aux horreurs de la guerre civile, et le cardinal Bertrand, du titre de Saint-Marcel, faisait de vains efforts pour la pacifier. Le plus fougueux suppôt de la faction gibeline était le patriarche d'Antioche Isnard, administrateur du diocèse de Pavie. Il n'y avait pas de persécuteur plus acharné et plus cruel des partisans du Saint-Siége ; pour dépouiller la noblesse guelfe de ses biens, il avait suscité une guerre inique, dans laquelle les plus noirs forfaits avaient été commis : incendie des temples et profanation sacrilége des autels, massacres horribles sans distinction d'âge ou de sexe, rapt des vierges, viol, rapines et parjures. Il encourageait du sourire et du geste la foule en démence traînant avec des hurlements sauvages un guelfe à la mort. Quelques citoyens gémissaient en silence sur la défection

[1] Bonif., *Hist. Tarvis.*, viii. — Cortus., ii, 4.

de Pavie à la faction gibeline, et nourrissaient le secret espoir de la délivrance par le secours du roi Robert. Il le savait, et, changeant la chaire évangélique en tribune, il avait fait entendre, contre eux, les plus terribles menaces, promettant d'avance une entière absolution à ceux qui attenteraient à leur vie. Appelé enfin devant le Saint-Siége pour s'y laver des accusations dont il était l'objet, et, convaincu d'insigne parjure, il parvint à s'échapper sous un déguisement. Alors le Pape fulmina la sentence qui le frappait d'anathème et le dépouillait de toutes dignités. Jean XXII dut également recourir à la sévérité des censures contre le prince Philippe de Savoie, qui s'était emparé des ambassadeurs de Florence se rendant à la cour pontificale ; l'évêque de Turin reçut l'ordre, si les prisonniers n'étaient pas remis en liberté avant un mois, de mettre sous l'interdit les lieux dans lesquels ils étaient retenus. Philippe sévissait contre eux en haine des Guelfes et du roi de Naples. C'était grâce au secours des Florentins que, pendant le siége de Gênes, Robert avait remporté une importante victoire navale sur les Gibelins, à la suite de laquelle l'amiral Richard Gambatesta avec quarante vaisseaux put transporter à Avignon le roi et la Reine. Après son départ, les exilés de Gênes réunirent une flotte de vingt-huit vaisseaux avec de nouvelles troupes auxiliaires, allemandes et italiennes, et recommencèrent le siége. Cette reprise des hostilités amena une recrudescence de maux pour les deux partis[1].

Son indécision par rapport à l'Allemagne

25. Les désordres de la guerre civile auxquels était alors en proie l'empire d'Allemagne avaient leur contre-coup en Italie. Jean XXII pendant longtemps n'intervint dans le différend entre Frédéric d'Autriche et Louis de Bavière que d'une manière peu tranchée, en sorte que les deux compétiteurs vidaient leur querelle par les armes. Il n'approuvait l'élection ni de l'un ni de l'autre, et peut-être avait-il le secret désir, comme il en a été soupçonné par quelques auteurs, de faire passer la couronne impériale dans la famille royale de France. Il est certain que le

[1] JOAN. VILLANI, IX, 94-97. — ANTONIN.. III p. tit. XXI, 4 § 3.

différend traînait en longueur devant le Saint-Siége, et que le Pape se conduisait absolument comme si le trône impérial eût été vacant. Il s'appuyait ouvertement sur l'alliance de Robert de Naples, de Philippe le Long et des Guelfes, pour réprimer les Gibelins qui envahissaient le domaine des villes et des provinces, sous prétexte de défendre les droits de Louis de Bavière ; et, quoiqu'il parût, en cela, faire le jeu de Frédéric d'Autriche, il ne se déclarait point cependant pour lui. Il confirmait à Robert de Naples le titre de vicaire de l'empire que lui avait conféré Clément V, pour l'opposer à Matthieu Visconti, qui renouvelait sans cesse ses entreprises contre Gênes, et qui exerçait une puissance presque royale à Milan, à Plaisance, à Verceil, à Bergame, à Tortone, à Alexandrie, grâce au concours de ses trois fils, comptés avec raison parmi les plus vaillants capitaines de leur temps. A Robert, il avait adjoint comme lieutenant, le fils du comte Charles de Valois, Philippe du Mans, qui devint plus tard roi de France, afin d'avoir un nouvel appui dans l'influence française. En outre il nomma légat en Lombardie et en même temps commandant des forces pontificales le cardinal Bertrand Poyet son neveu, sous le titre de réformateur et de gardien de la paix publique. Le légat avait ordre de citer Matthieu Visconti, à comparaître devant le tribunal apostolique pour s'être emparé du gouvernement de Milan sans l'agrément du Saint-Siége, en lui promettant un sauf-conduit. On essaya d'abord d'amener le terrible Gibelin à composition par une démonstration offensive.

Matthieu Visconti. Philippe du Mans.

26. Philippe du Mans, arrivé à Asti le 5 juillet 1320, fit aussitôt un mouvement en avant. A cette nouvelle, Matthieu qui assiégeait Verceil avec des contingents auxiliaires d'Allemagne, fit partir à la tête d'une forte colonne deux de ses fils, qui rencontrèrent l'ennemi aux abords de Novare. Les armées demeurèrent deux jours en présence dans une complète inaction. Le troisième jour, un émissaire de Matthieu avait avec Philippe un entretien dont le secret n'a jamais été trahi, et aussitôt après quittait le camp pour aller retrouver son maître. Le lendemain, le prince français battait précipitamment en retraite vers sa patrie, non sans être

inquiété, mais sans perdre beaucoup de monde. L'opinion la plus accréditée fut qu'il s'était laissé corrompre par l'or des Visconti, et qu'il avait trahi la cause de ses alliés. A la suite de ce mystérieux événement, Bertrand Poyet à son tour vint à Asti dans le mois d'août puis envoya messages sur messages à Matthieu pour le réconcilier avec l'Eglise par la persuasion. Le rusé Gibelin avait suspendu momentanément les opérations militaires et se tenait coi dans Milan; mais à toutes les propositions il faisait la sourde oreille. Enfin il fit honteusement expulser de la ville, dès leur arrivée et sans vouloir les admettre en sa présence, un messager du légat et sa suite, après les avoir retenus dans la plus dure captivité pendant plusieurs jours. Alors le cardinal fulmina l'anathème, et fit publier solennellement la sentence dans toutes les églises de la Lombardie. Matthieu et les Gibelins, foulant aux pieds les censures ecclésiastiques, reprirent vers la mi-septembre les opérations du siége de Verceil; six mois après, le 15 avril 1321, Urbain, évêque de cette ville, était obligé de capituler et de la remettre au vainqueur. Celui-ci ne laissa pas de le retenir prisonnier, au mépris du droit des gens; il parvint pourtant à tromper la vigilance de ses gardes et à recouvrer sa liberté par la fuite[1].

2". Comme les Visconti, Raynal Passarino et Cane de la Scala furent frappés d'anathème et n'en tinrent nul compte. Ce dernier, à la tête d'une puissante armée, pressait le siége de Padoue; plein de confiance dans la supériorité de ses forces, il s'était départi de toute vigilance contre les attaques du dehors. Le comte de Goritz, son ennemi maintenant, et qui défendait la cause de Frédéric d'Autriche contre Louis de Bavière, survint à l'improviste, pour secourir les Guelfes de Padoue, fit de ses troupes un horrible carnage et l'obligea lui-même à chercher son salut dans une fuite précipitée. Là, périt Ugution de Fageole, tyran de Pise, jusque-là si heureux dans toutes ses entreprises militaires; sa mort privait les Gibelins d'un de leurs plus fermes appuis. Les exilés de

Succès et revers des factions ennemies.

[1] ANONYM., *Chron. Astens.*, ann. 1320, 1322; apud MURATOR., *Rer. Italic.*, tom. XI, 101, 102.

Gênes poursuivaient avec ardeur le siége de cette ville pour l'arracher au pouvoir des Guelfes, et, toujours repoussés, revenaient toujours à l'attaque avec une indomptable opiniâtreté[1]. La honteuse retraite de Philippe du Mans doublait l'audace de leur parti. Robert de Naples, pour relever ses affaires dans cette contrée, y avait envoyé Robert de Cardona avec des forces respectables; ce qui n'empêcha pas Galéas Visconti, alors gouverneur de Plaisance, de détruire, au mois de novembre 1321, le corps de cavaliers que le marquis de Cavalcaboné conduisait au secours des pontificaux. A Florence, les incidents de la guerre civile avaient amené un arrangement bizarre : les Guelfes s'étaient alliés au marquis de Malespina, qui faisait taire son attachement au parti gibelin pour comploter avec eux la perte de son ennemi Castruccio, tyran de Lucques. Le marquis, aidé de leurs armes, se sentit assez fort pour attaquer Spineta, et mit Castruccio dans la nécessité de chercher un refuge auprès de Cane de la Scala[2]. Dans le domaine pontifical, la défection était partout. Les frères d'Este, qui refusaient de restituer Ferrare au Saint-Siége, avaient été frappés d'anathème. Les habitants de Récanati, d'Osimo, de Fano étaient en pleine révolte. Le Pape, informé des excès commis, employa inutilement les citations canoniques contre les coupables; par une bulle de l'an 1320, il les punit en transférant le Siége épiscopal de Récanati à Macérata.

Situation politique. Rôle de la Papauté

28. L'année suivante, l'inquisiteur fit citer quelques-uns des rebelles, comme accusés d'impuretés, de superstitions idolâtriques et de blasphèmes contre l'Eglise et contre Jésus-Christ; sur leur refus de comparaître, il les déclara excommuniés, abandonnés au juge séculier, et leurs biens confisqués; mais ils se moquèrent de la sentence, et le Pape fit prêcher contre eux la croisade. Plus loin les Urbinates avaient honteusement appelé sur leurs têtes le joug des comtes de Montefeltro. Fiers de cet accroissement de puissance, ceux-ci tentèrent alors de se rendre maîtres de Spolète. Les habitants de Pérouse accoururent au secours des guelfes Spolétans et

[1] JOAN. VILLAN., IX, 106, 114, 119.
[2] JOAN. VILLAN., IX, 126, 128. — ANTONIN., III p. tit. XXI, 5 § 1.

mirent le siége devant cette ville. Pendant qu'ils y étaient occupés, les habitants d'Assise firent défection et se donnèrent à Frédéric de Montefeltro. Les Pérusiens se virent obligés de lever leur camp en toute hâte pour marcher contre eux et les faire rentrer dans le devoir. Enhardis par cette retraite, les Gibelins Spolétans oubliant toute mesure, mirent le feu aux prisons dans lesquelles ils avaient enfermé les Guelfes et les firent tous périr dans cet incendie. A l'occasion de ces divisions intestines, la guerre entre Robert de Naples et Frédéric de Palerme éclata de nouveau. Frédéric, impatient de donner un gage aux Gibelins ses alliés, rompit la trève, réunit ses vaisseaux à la flotte de Conrad Doria devant Gênes, et, reconnaissant bientôt l'inutilité d'un plus long siége, appela les deux flottes contre l'île d'Iselina. Cette diversion fut malheureuse aux Gibelins ; pendant qu'ils se livraient au pillage de l'île, Raymond de Cardona les surprit avec des forces considérables et les mit en complète déroute. Conrad Doria ramena les flottes vaincues dans les eaux de Gènes, dont il recommença le siége [1]. Un vieil auteur, parlant de l'état de déchirements et de guerres intestines dans lequel étaient tous les peuples connus au commencement du XIVe siècle, compare la société de cette époque à la femme en travail d'un laborieux enfantement, et la Papauté à la sage-femme habile et prudente qui l'aide, la console et la soutient pendant cette œuvre douloureuse. La comparaison est vraie ; on le verra dans la suite.

§ IV. DISCORDES APAISÉES PAR JEAN XXII

Paix conclue entre la France et la Flandre.

29. Jean XXII, qui était français et qui regardait la France comme la tête du monde, avait surtout à cœur la pacification de ce pays. Il venait de confier cette importante mission au cardinal Gauceline ou Gaucelin. Le point le plus difficile et le plus essentiel consistait à établir une paix durable entre la France et la Flandre, qui étaient de-

[1] JOAN. VILLAN., IX, 112.

puis vingt-deux ans dans un état de guerre à peu près continuel. En 1319, le légat put croire qu'il touchait au but si ardemment poursuivi : il avait obtenu du comte Robert de Flandre l'engagement solennel de se rendre à Paris et de s'en remettre à la clémence du roi Philippe. Robert, au lieu de paraître au jour convenu, fit alléguer par ambassadeurs de frivoles empêchements, selon sa coutume. Ce fut affaire remise à l'année d'après. Il se rendit alors à la cour de Philippe ; mais, pendant plusieurs jours il entassa les raisons futiles sur les prétextes mal fondés, sans jamais vouloir faire le pas décisif ; mais tout-à-coup il s'échappa de Paris sous un travestissement. Les ambassadeurs des villes flamandes, qu'il laissait au pouvoir de Philippe et qui comprirent que c'en était fait de leur vie si les choses en demeuraient là, l'obligèrent, malgré sa résistance, à ratifier les clauses du traité [1]. Lille, Orchies et Douai étaient cédées au roi de France ; les villes de Flandre lui payaient une indemnité de guerre de trente mille marcs, et s'engageaient à ne jamais aider les comtes, s'ils violaient la paix, ni de leurs deniers, ni de leurs troupes, ni de toute autre façon. Marguerite, fille du roi de France, était mariée à Louis de Nevers, fils aîné du comte de Flandre ; s'il arrivait que Louis mourût avant son père et laissât un fils, celui-ci succèderait à la couronne comtale de son grand-père à l'exclusion du second fils de Robert. La secrète pensée de la cour de France était d'arriver dans l'avenir par ce mariage à l'annexion de la Flandre ; il en sortit au contraire la réunion des trois comtés de Flandre, de Bourgogne et d'Artois [2]. A l'occasion de cette paix, le roi de France manifesta de nouveau l'intention de passer à la Terre-Sainte ; mais le Pape lui représenta que les seules forces de son royaume ne suffisaient point pour affronter une pareille entreprise, qui ne pourrait offrir quelques chances de succès qu'avec le concours de toutes les puissances chrétiennes, que les guerres intestines en détournaient.

Les pastoureaux de 1320.

30. Ces projets de croisade, peu goûtés par les barons, exaltaient

[1] CONTINUAT. NANG., ann. 1319 et 1320.

[2] BERNARD., *Chron. reg. Franc.*, ann. 1320. — MEYER., *in Robert. Flandr.*, ann. 1320.

les imaginations populaires. Au printemps de l'année 1320, une multitude de laboureurs et de bergers, sans armes, sans provisions, s'étaient persuadé que la délivrance de la Terre-Sainte leur était réservée ; ils prirent le nom de pastoureaux, comme l'avaient pris les gens du peuple qui firent autrefois un mouvement semblable pendant la prison de saint Louis [1]. Ils allaient processionnellement à la suite d'une croix, visitant les églises, et ne rompant le plus profond silence que pour demander l'assistance des fidéles, qui leur fournissaient des vivres à souhait. La jonction de femmes et d'enfants fut une première cause de désordre ; puis se glissèrent dans la troupe des gens désœuvrés, des mendiants, des vagabonds, des voleurs. Il y eut des violences commises ; les pillages suivirent et amenèrent les assassinats comme en 1250 : le mouvement avait commencé dans le nord de la France. En passant à Paris, les pastoureaux n'en étaient qu'à forcer les prisons pour délivrer quelques-uns des leurs qu'on avait arrêtés. Arrivés en Languedoc, il se jetèrent sur les Juifs, pillèrent leurs biens, et massacrèrent tous ceux qui refusaient de se faire baptiser. Le gouverneur ayant essayé de réprimer ce désordre, ils étendirent les pillages et l'assassinat sur tout le monde, dévalisèrent même les églises, et tournèrent leur marche vers Avignon. Le danger était grand pour la cour pontificale. Elle en sortit indemne, grâce à l'énergie et aux promptes mesures du sénéchal de Beaucaire, qui, sur l'ordre du Pape, mit immédiatement des garnisons dans les forteresses et les châteaux, fit publier la défense expresse de leur donner ou de leur vendre des vivres, et leur ferma tous les passages. Plusieurs furent tués, d'autres pris et pendus ; le reste s'enfuit et se dissipa. L'Angleterre fut agitée aussi par des attroupements semblables, qui se dispersèrent de même [2]. Le Pape à cette occasion écrivit des lettres aux princes et aux seigneurs pour défendre les Juifs contre la fureur des pastoureaux, et renouvela les constitutions qui défendaient de confisquer les biens de ceux qui recevaient le baptême, odieux

[1] Cf. tom. XXIX de cette histoire, p.281-283.

[2] BERNARD., *Chron. Rom. Pont.*, 1320. — JORDAN., *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 1966. — WALSING., *in Eduard.* II, ann. 1320.

abus qui s'était introduit partout au préjudice de ceux qui s'étaient nouvellement convertis, comme en Espagne à l'égard des musulmans, en Germanie à l'égard des idolâtres.

Édouard II d'Angleterre. Robert Ier d'Ecosse.

31. Il adressa les mêmes représentations au roi d'Angleterre, en ajoutant qu'il eût à pacifier avant tout ses Etats. La guerre entre Robert Bruce et l'Anglais avait pris un tel caractère de gravité, qu'il eût été téméraire pour les légats, Gancelin et Lucas, d'entrer en Ecosse ; ils firent parvenir à Robert la lettre du Pape qui l'exhortait à mettre fin aux hostilités. Les grands consultés à ce sujet répondirent qu'ils repousseraient toutes les propositions de paix tant que le titre de roi n'aurait pas été reconnu à leur maître. Les cardinaux-légats, voulant couper court aux maux de la discorde, ordonnèrent aux Ecossais de déposer les armes. Dans le premier mouvement d'irritation, Robert enjoignit au porteur de ce message de sortir immédiatement de ses États sous peine de mort ; puis il gagna du temps en faisant concevoir aux cardinaux de trompeuses espérances de conciliation. Soudain il se jeta sur le comté de Warvick, mit tout à feu et à sang, et s'empara de ce territoire. Les cardinaux mirent l'Ecosse en interdit ; mais le clergé ne tint pas compte de la sentence. Alors le Pape cita devant le tribunal du Saint-Siége Robert lui-même, l'archevêque de Saint-André et trois évêques qui s'étaient démontrés entre les plus chauds partisans de l'Ecossais et de l'indépendance nationale. Edouard avait tenté de reprendre Warvick, livré aux Ecossais par trahison. Il pressait ardemment le siége de la ville, et se croyait tellement sûr d'en recouvrer la possession, qu'il en promit d'avance le gouvernement à Hugues Spencer et à Roger de Tamar. Ce que n'apprit pas sans indignation Thomas de Lancastre, dont la secrète ambition avait été jusqu'à ce jour d'ajouter ce beau fleuron à sa couronne ducale ; il quitta inopinément avec ses troupes le camp du roi, qui se vit contraint de lever le siége, et consentit à une trève de deux ans [1]. Jusque-là Robert Bruce, foulant aux pieds les exhortations, les remontrances et

[1] Walsing., *Hist. Angl.*, ann. 1319. — Polyd. Virg., *in Eduard.* II, l. I. — Buchan., *Hist. Scot.*, VIII.

les censures du Saint-Siége, avait continué la guerre d'invasion en Angleterre. Au commencement de 1320, ses troupes portaient le ravage, la ruine et la mort jusqu'aux murs d'York et dans cette campagne faisaient prisonnier Jean de Bretagne, comte de Richemond[1]. C'est pourquoi le Pape, dont les ordres étaient foulés aux pieds, dut sévir et fulmina l'anathème contre Robert et contre les quatre évêques écossais qu'il avait cités vainement à comparaître devant son tribunal. Robert Bruce se départit enfin de son obstination. Au mois d'avril, ses orateurs se présentèrent à la cour pontificale ; ils obtinrent un an de délai pour la conclusion de la paix entre leur maître et le roi d'Angleterre.

Les chrétiens espagnols marchent sur Grenade.

32. Le roi de Portugal et celui d'Aragon, pris pour arbitres du différend entre les infants de la Cerda et leur oncle Sanche de Castille, s'étaient prononcés en attribuant le trône à ce dernier, dont ils redoutaient la puissance, et n'avaient accordé aux infants que quelques terres et châteaux indépendants de la suzeraineté de leur oncle. Alphonse, un des deux frères, indigné de voir qu'on lui offrait si peu comme compensation du trône, avait quitté sa patrie, et ses biens étaient revenus au domaine de la couronne. Depuis lors ce prince, dénué de ressources, errait d'exil en exil. Touché de cette noble infortune, le souverain Pontife donna mission, en 1319, à l'archevêque de Compostelle, Béranger, de demander à la reine Marie, tutrice du jeune roi Alphonse XI, et aux régents de Castille, Pierre et Jean, sous la menace des censures ecclésiastiques, la restitution au prince Alphonse La Cerda de la principauté que lui avait adjugée l'arbitrage des rois Jacques d'Aragon et Denis de Portugal. L'archevêque porta cette affaire devant les Etats du royaume assemblés à Valladolid par la reine-mère. A ces mêmes Etats il fut décidé que les deux régents, oncle et neveu, qui étaient mutuellement jaloux l'un de la puissance de l'autre, oublieraient leurs dissensions pour tourner leurs armes contre les Maures. Averti du danger, le roi de Grenade Ismaël avait fait tous les préparatifs nécessaires pour soutenir l'attaque, et obtenu du sultan de Maroc d'importants secours de troupes et d'argent, moyennant la cession

[1] Walsing., *in Eduard.* II, ann. 1320.

des villes et du territoire d'Algeziras et d'Azanda. Les régents firent irruption dans le royaume de Grenade, chacun à la tête d'une armée. Au début de la campagne, Pierre emporte d'assaut plusieurs forts et soumet tout sur son passage. Ces hauts faits et cette gloire troublent le sommeil de Jean : il veut faire plus et mieux ; il conçoit le projet de porter la terreur des armes castillanes jusqu'aux portes de Grenade. Pour l'exécution de ce plan, on opère la jonction des deux armées à Alcandète, neuf mille cavaliers et une multitude de fantassins dont l'histoire ne dit pas le nombre. On adopte en conseil l'ordre à observer : Pierre a le commandement du premier corps, tête de colonne en route, aile droite en bataille ; le centre est sous la conduite des archevêques de Tolède et d'Hispalis, secondés par les grands-maîtres des Ordres de chevalerie ; à Jean obéit le dernier corps, arrière-garde en marche, aile gauche devant l'ennemi. La marche en avant s'exécute et ne rencontre nulle part une résistance sérieuse ; les Maures, se repliant sur leur capitale, laissent les croisés dévaster impunément le pays et asseoir enfin leur camp sous les murs même de Grenade. Ceux-ci demeurent là trois jours sans être l'objet d'aucune démonstration hostile. Toutefois, n'osant entamer un siége pour lequel ils n'ont pas le matériel nécessaire, ils lèvent le camp et se mettent lentement en retraite sans avoir eux-mêmes rien tenté contre la ville.

Leur insuccès. Leurs divisions enrayées par le Pape.

33. Alors Ismaël sort de Grenade, et, réglant la marche du gros de ses troupes sur celle des Castillans, il envoie par des chemins détournés une forte colonne d'embuscade, qui, au moment convenu, coupe la retraite à l'ennemi et le force à la bataille dans un lieu complétement aride, en plein soleil, au plus fort de l'été. Les croisés pris à l'improviste perdirent dans le premier engagement beaucoup de monde, avec la majeure partie des bagages et du butin. En vain les régents cherchèrent-ils à rétablir le combat : Pierre, après des prodiges de valeur, s'affaissa tout-à-coup et roula sur le sol, foudroyé par la chaleur, la soif et la fatigue. Jean, qui s'était soutenu jusque vers le soir, succomba de la même manière[1]. De deux

[1] Les montagnes où ce désastre eut lieu se nomment encore « Sierra de los Infantes. »

florissantes armées il ne resta que quelques fuyards pour porter en Castille la nouvelle de ce terrible désastre. Les Maures à leur tour, enhardis par la victoire, envahirent le territoire chrétien et se rendirent maîtres de plusieurs places. Or à ce moment les discordes civiles déchiraient les royaumes chrétiens d'Espagne. En Portugal, l'héritier du trône, Alphonse, avait levé l'étendard de la révolte contre son père le roi Denis, qu'il soupçonnait de le vouloir déshériter en faveur de Sanche son fils naturel. En Castille, la mort des deux régents ayant laissé le champ libre à toutes les ambitions, Jean Emmanuel, que sa naissance rattachait à la souche royale et qui possédait les richesses d'un potentat, disputait la tutelle d'Alphonse XI à la reine-mère, s'était fait dans la noblesse un grand nombre de partisans, et tenait la campagne du côté de l'Estramadure. Dans le royaume de Léon, le prince Philippe, oncle paternel d'Alphonse XI, s'était emparé de la régence, et luttait avec fureur contre les archevêques de Léon et de Compostelle. En Navarre, les Cantabres avaient surpris le fort de Gorritia dans la Guipuscoa et battu les troupes françaises. En Aragon, l'abdication de Jacques, héritier présomptif de la couronne, et son entrée dans la vie religieuse avaient jeté quelque trouble dans les esprits. La cupidité des grands vassaux menaçait le royaume des Baléares de la guerre civile ; le Pape dut intervenir entre le roi Sanche et les seigneurs qui avaient à leur tête le vicomte Amaury de Narbonne. Comment ne pas craindre une invasion ? Il eût été peu surprenant de voir les Infidèles profiter de leur récente victoire et des divisions des chrétiens. Mais, pour des causes qu'on ignore, les Maures d'Afrique ne vinrent pas en aide cette fois à leurs coreligionnaires d'Espagne, qui s'en tinrent à une démonstration contre Lorcha, du diocèse de Carthagène. Ils durent d'ailleurs être facilement réprimés, puisque les auteurs sont muets sur les suites de cette campagne. Céla tint à ce que leur pays, comme le reste de la Péninsule, était en proie aux discordes intestines. Ismaël périt en 1322 victime d'une puissante conjuration, et son fils Mahomet ne parvint qu'à grand'peine à ressaisir la couronne de Grenade, que les rebelles voulaient lui ravir. Pendant ce temps, la Castille

et le Portugal purent être pacifiés grâce à l'entremise du Saint-Siége[1].

Le christianisme en Tartarie, en Géorgie.

34. Vers cette époque, la vraie foi faisait de remarquables progrès en Tartarie. Les missions des Frères Mineurs embrassaient l'immense étendue de cet empire, depuis le Pont-Euxin jusqu'aux extrémités de la Chine. En 1321 frère Jérôme, pour qui Jean XXII érigea en évêché la ville de Caffa, qui avait déjà depuis plusieurs siècles un archevêque grec, vint en cour d'Avignon pour faire son rapport au Pape. Il évangélisait la Chersonèse taurique et il avait converti le fils même du roi, le prince Abus-Khan, auquel à son retour dans le Levant il remit une lettre de félicitations du Souverain Pontife. Des lettres semblables furent écrites aux autres princes tartares qui montraient une bienveillance particulière pour les missionnaires chrétiens. L'évêque de Caffa avait profité de son séjour à Avignon pour se plaindre des mauvais traitements qu'il éprouvait de la part des Génois, alors maîtres de tous les grands comptoirs de la mer Noire. Jean XXII leur adressa de justes remontrances à cet égard, et les menaça des censures ecclésiastiques s'ils ne réparaient pas leurs torts. Les princes géorgiens et arméniens, comme d'ailleurs les princes tartares, étaient tous ennemis des Sarrasins, et le Saint-Siége ne perdait aucune occasion d'entretenir des rapports d'amitié avec eux. C'est ainsi que le Pape, la même année 1321, écrivit à Georges, roi de Géorgie, pour l'exhorter à se réunir ostensiblement à l'Eglise Romaine et lui recommander les missionnaires qui devaient passer par ses États. Les sympathies n'étaient pas douteuses, nous les avons constatées en mille occasions ; mais l'union doctrinale et hiérarchique n'avait jamais été proclamée, depuis les premiers siècles, par un acte royal, ou dans une assemblée nationale, ou mieux dans un synode de l'épiscopat géorgien. C'est ce qu'eût désiré le Souverain Pontife. Il adressa dans le même but une ample instruction à quelques prélats arméniens, ainsi qu'à d'autres schismatiques. Une mesure qui pouvait contribuer au développement de la foi catholique fut la concession

[1] JOAN. MARIAN., *de reb. Hispan.*, XV, 15, 18.

accordée à la république de Pise, qui déjà possédait ce privilége sur les côtes de Tunis et de Bougie, d'élever à leurs frais dans les ports de Syrie, d'Arménie, de Chypre, du Pont-Euxin, des églises pour l'usage de leurs nationaux.

Rivalités à Constantinople. Ravage en Arménie.

35. A ce moment une terrible discorde civile, qui avait pour cause la succession à la couronne poussa l'empire grec au bord de sa ruine. Andronic l'Ancien avait associé au trône son fils aîné Michel. Celui-ci avait ressenti si douloureusement la perte de deux de ses fils, qu'il en était mort lui-même à Thessalonique. Il laissait toutefois un héritier du nom d'Andronic comme son grand-père. Mais le vieil empereur résolut de dépouiller son petit-fils de tout droit à l'empire pour le laisser à son second fils Contantin. Le jeune prince, furieux d'être déshérité par un injuste caprice, profita du trouble que jetait dans Constantinople la mort inattendue du patriarche Gérasime ; la même nuit il s'enfuit de la cour et de la capitale. En quelques jours, la justice de sa cause et le mécontentement excité par l'administration de son grand'père eurent amené sous ses drapeaux une armée, avec laquelle il marcha sur Constantinople. Des amis communs rétablirent la concorde : l'aïeul consentit à partager le pouvoir avec son petit-fils. Réconciliation éphémère : peu de temps après la guerre civile recommençait avec plus de fureur que jamais. Alors le vieil empereur réduit aux abois, loin de chercher du secours chez les puissances occidentales, et n'écoutant que sa haine contre la foi catholique, s'appuya sur l'alliance des Turcs ; c'était leur ouvrir et leur montrer le chemin par où l'invasion de l'Europe allait leur devenir facile[1]. Leur passion des conquêtes avait encore en Asie un aliment suffisant : Le soudan de Babylone, à qui les bruits de croisade, parvenus d'Occident jusqu'à lui, faisaient redouter l'arrivée prochaine des Européens, venait de faire alliance avec eux et de les appeler à l'invasion de l'Arménie. Le soudan entraînait dans cette alliance le jeune prince tartare Damordas, dont les sujets avaient été pendant cent ans les alliés fidèles des Arméniens contre les Musulmans. En 1322, pen-

[1] JOANN. CANTACHUZ, I, 1-19. — NICEPH. GREGOR, VIII. — GEORG. PHRAN., I, 10.

dant que l'armée sarrasine se jetait sur l'Arménie au Couchant et qu'au Levant, les Turcs y faisaient irruption. Damordas, dont le roi Léon et ses sujets attendaient le secours plutôt que l'attaque, l'envahissait par la frontière méridionale, et promenait pendant vingt jours le massacre, le pillage et l'incendie au milieu de populations suprises sans défense, dans une contrée dont les rapports d'amitié séculaire avaient fait connaître aux siens les ressources et les moindres replis.

Turcs, Sarrasins et Tartares coalisés contre les Arméniens.

36. Sur un autre point, l'invasion des Turcs avait donné le spectacle des mêmes désastres; ils ne s'étaient éloignés un instant qu'après s'être gorgés de sang et de butin. Enfin le soudan se ruait de nouveau sur l'Arménie, à la tête d'une armée innombrable, dévastait le reste du royaume, saccageait et brûlait la florissante cité de Latakieh, assiégeait par mer, prenait et rasait la citadelle de cette ville. Et pourtant les Arméniens s'étaient défendus avec un héroïsme que rien n'avait pu faire faiblir : après la ruine de la ville et de la citadelle, six cents de leurs chevaliers avaient chargé trois fois dans la même journée un corps de cavalerie sarrasine de cinq mille combattants, avaient tué le plus grand nombre et mis le reste en complète déroute. A l'occasion de cette guerre, Henri, roi de Chypre, rendait d'inestimables services aux Arméniens : au moment du désastre de Latakieh, ses vaisseaux recueillaient et transportaient en Chypre les habitants ruinés. Aussi le sultan, irrité contre ce prince généreux, manifestait hautement le projet d'équiper une flotte et de porter la guerre et la désolation dans son île. Le péril était imminent ; le Pape fit entendre le cri d'alarme dans tout l'univers catholique et au-delà, jusque chez les rois Tartares. Les guerres intestines qui déchiraient l'Occident ne lui permettaient pas d'en attendre des secours de troupes pour l'Arménie ; il en tira du moins des subsides d'argent considérables. En même temps Bosseyth-Khand, un des plus puissants princes tartares, rappelait que l'Arménie s'était mise autrefois sous la suzeraineté du Grand-Khan, et l'exhortait à ne pas abandonner à la discrétion des Sarrasins un peuple dont il avait le patronage. Bosseyth envoya aussitôt deux de ses lieutenants, chacun avec dix mille hommes de

cavalerie, et le soudan s'estima fort heureux de conclure avec le roi Léon un traité de paix pour quinze ans. Du reste, la puissance des califes du Caire de la la race sarrrasine inclinait alors vers la décadence ; c'est avec un autre peuple mahométan, les Turcs, dont l'empire était d'origine récente, que les chrétiens avaient désormais à lutter. En 1322 ces Barbares font avec une flotte puissante une tentative contre Rhodes, que sauve Gérard des Pins avec l'aide des Guelfes génois. Les quatre-vingt-quatre galères turques furent prises ou coulées, et les chevaliers firent dix mille captifs. L'année suivante les Barbares prirent par trahison une terrible revanche sur ces mêmes Guelfes. Ceux-ci avaient équipé une flotte contre leurs compatriotes Gibelins établis à Péra et contre les Grecs schismatiques leurs alliés. Gibelins et Grecs leur ayant opposé des forces navales trop redoutables, pour éviter le combat et gagner du temps, ils se réfugièrent vers la mer Noire, dans le port de Sinople, qui était au pouvoir du satrape Cérabi. Le satrape, après leur avoir fait un accueil amical, les fit attaquer à l'improviste et s'empara de dix de leurs galères. Quatre purent échapper, sur lesquelles s'étaient réfugiés le plus grand nombre des marins; mais elles étaient mal équipées, et les Guelfes durent en sacrifier une pour armer convenablement les trois autres[1].

§ V. SECTES RELIGIEUSES ET FACTIONS POLITIQUES

37. De frivoles discussions élevées parmi les Frères Mineurs et relatives à la forme et à la couleur de l'habit, à la faculté d'avoir des greniers et des celliers pour les provisions, à la propriété des aliments et des autres choses qui se consomment par l'usage, à la question de savoir si Jésus-Christ et les Apôtres avaient rien possédé, soit en particulier soit en commun, engendrèrent dans cet Ordre célèbre un schisme qui agita toute la première moitié du quatorzième siècle, favorisa l'éclosion ou la réapparition d'hérésies

Nouvelles disputes des Fraticelles Décision de Jean XXII.

[1] JOAN. VILLAN., IX, 217. — ANTONIN., III p. tit. XXII, 5 § 9. — GEORG. STELLA, *Annal. Genuens.*, ann. 1323; apud MURATOR., *de reb. Italic.*, tom. XVII.

nombreuses et devint une source de haines et de révoltes contre l'Eglise, de périls pour la Foi. Plusieurs décisions de Jean XXII sur la matière semblaient avoir éteint le débat, lorsqu'il reprit avec une intensité nouvelle, en 1321, à l'occasion d'un fratricelle ou bizoque jugé naguère à Narbonne, et qui soutenait, entre autres erreurs, que Jésus-Christ et les Apôtres n'avaient eu la propriété de rien, ni en commun, ni en particulier. Quand l'inquisiteur interrogea sur cette question le franciscain Béranger Talon, un des théologiens qu'il s'était adjoints pour ce jugement, ce professeur soutint que la proposition du fratricelle était catholique et conforme à la décision du pape Nicolas III dans la bulle *Exiit qui seminat*. Sommé de se rétracter, Béranger refusa, déclara qu'il en appelait au Pape, et se rendit à Avignon. Jean XXII, pour faire examiner la question, suspendit par décret du mois de mars 1322 les censures ordonnées par Nicolas III contre ceux qui disputeraient sur sa décrétale. Allant au devant de la décision du Saint-Siége, Michel de Césène, général des Frères Mineurs, assembla aussitôt le chapitre de l'Ordre à Pérouse, et publia, au mois de juin de la même année, une déclaration adressée à tous les fidèles, signée de lui et de neuf provinciaux, et qui prononçait la parfaite orthodoxie et la conformité au droit canonique de la proposition soutenue par Béranger. L'un des signataires était le provincial d'Angleterre, Guillaume Occam, docteur de Paris si connu comme chef de la secte des nominaux. Boucortes de Bergame, surnommé Bonnegrâce, fut investi des pleins pouvoirs de l'Ordre par le chapitre de Pérouse, pour suivre l'affaire en cour de Rome. Au mois de décembre, Jean XXII publia la fameuse bulle *Ad conditorem*, qui, après avoir discuté fort longuement dans toutes ses subtilités la question, la résout en ces termes : « Par ces motifs, nous ordonnons qu'à l'avenir l'Eglise Romaine n'acquerra aucun droit de propriété ou autre sur les biens qui seront donnés aux Frères Mineurs ou qui leur adviendront à quelque titre que ce soit, excepté leurs logements et les églises, avec les vases, les ornements et les livres destinés au service divin, et nous défendons rigoureusement de constituer désormais au nom de l'Eglise Romaine aucun procureur pour recevoir,

demander, se faire délivrer, ou défendre et administrer les biens qui pourront échoir aux Frères Mineurs. »

Obstination de quelques docteurs. Bulles pontificales.

38. En novembre 1323, la décrétale *Cum inter non nullos*, condamnait formellement comme hérétiques les deux propositions : que Jésus-Christ et ses apôtres n'ont rien possédé en particulier ou en commun ; que Jésus-Christ et ses apôtres n'avaient pas le droit d'user des choses qu'ils avaient, ni de les vendre, de les donner ou de s'en servir pour en acheter d'autres. La doctrine définie dans cette décrétale s'appuyait sur les preuves les plus solides puisées dans des traités sur la matière adressés au Pape par l'université de Paris, par plusieurs cardinaux, et par les plus savants théologiens de l'époque, entre autres le dominicain Durand de Saint-Pourçain, alors évêque du Puy, plus tard de Meaux, et le célèbre docteur Hervé Noël, général des Frères Prêcheurs. Presque tous les membres de l'Ordre des Frères Mineurs, notamment trois cardinaux et plusieurs évêques, qui avaient soutenu la déclaration du chapitre de Pérouse, se soumirent à la décision du Pape. Mais Michel de Césène, Guillaume Occam, Bonnegrâce de Bergame, qui était demeurés en prison un an pour avoir appelé de la bulle *Ad conditorem* en plein consistoire, et quelques autres voulurent défendre la doctrine condamnée. En novembre 1324, par la constitution *Quia quorumdam*, Jean XXII répondait à toutes leurs objections. Il y fait voir que les papes Honorius III, Grégoire IX, Innocent et Alexandre IV n'ont pas été de l'avis qu'on leur prête ; il soutient que la déclaration de Nicolas III ne doit s'entendre que des choses où l'usage de fait ne peut être séparé de la propriété. Ajoutons que cette question relative à la séparation de l'usage et de la propriété dans les choses qui se consomment par l'usage, est une simple question de philosophie ou de jurisprudence, que ni Jean XXII ni le Pape Nicolas III n'ont prétendu décider comme un point de foi, et que la résistance de quelques schismatiques à la décision de Jean XXII était inexcusable, puisque la décrétale de Nicolas III réservait expressément au Saint-Siége le droit de l'expliquer, et de prononcer sur les contestations qui pourraient s'élever à ce sujet. Il s'agit si peu en ceci d'un point de foi que dans la suite

Martin V révoqua la bulle *Ad conditorem*, et, que depuis le Saint-Siége a laissé libre dans les écoles la question de savoir s'il peut y avoir simple usage de fait, séparé du droit de propriété, même dans les choses qui se consomment par l'usage[1]. Au moment où Béranger Talon ravivait à Narbonne le schisme parmi les Frères Mineurs, le Pape étouffait en son germe un rejeton de la vieille erreur en publiant, au mois de juillet 1322, la bulle *Vas electionis*, où il condamna Jean de Poilli, docteur de l'université de Paris, enseignant que les fidèles qui se confessaient aux religieux étaient obligés à confesser encore les mêmes péchés à leurs curés, et que, le canon du concile de Latran demeurant en vigueur, le Souverain Pontife ne pouvait faire que les paroissiens ne fussent pas obligés de confesser tous leurs péchés une fois l'an à leur propre prêtre, c'est à dire au curé de la paroisse. Jean de Poilli, appelé devant le Pape, promit de rétracter et rétracta publiquement ces propositions.

Extinction de la race gibeline des Montefeltro.

39. Au premier rang des ennemis irréconciliables de l'Eglise étaient le comte Frédéric de Montefeltro et toute sa famille. En 1321 le Pape accorda l'indulgence de la Terre-Sainte à ceux qui prendraient la croix contre ces excommuniés, et l'année suivante Amély, abbé de Saint-Saturnin de Toulouse, en sa qualité de gouverneur de la Marche d'Ancône, mena la campagne avec vigueur. Ecoutons un chroniqueur de l'époque : « Le gouverneur de la Marche à la tête des croisés pressait le siége de Récanati. Alors le comte Frédéric, qui était à Urbin, voulut exiger de cette communauté une grosse taille ou imposition d'argent, afin de pouvoir marcher au secours des assiégés avec les stipendiaires de Castruccio et de l'évêque d'Arezzo, Gui Tarlat. La vindicte divine l'attendait là : en haine de sa tyrannie et pour son châtiment, tout à coup le peuple d'Urbin soulevé courut aux armes ; pris au dépourvu, le comte s'enferma dans la citadelle. Assiégé par la foule et voyant qu'il ne pouvait ni prolonger la défense ni s'évader, il se résignait à se rendre, implorant la pitié du vainqueur pour les siens et de-

[1] WADDING., *Annal. Minor.*, ann. 1321-1324.

mandant pour lui-même comme dernière grâce qu'on ne se fît pas un jouet de sa personne et qu'on lui épargnât les cruelles tortures d'un long supplice, en lui tranchant la tête. Il descendit donc de la citadelle, accompagné de son fils le plus jeune, à demi-nu, la corde au cou, et se présenta au peuple en criant miséricorde. Mais le peuple, exaspéré contre lui, ne fut ému d'aucune pitié : il se jeta sur le tyran, le perça de blessures, lui et son fils ; et, lorsque les plus cruels traitements eurent amené la mort, la foule traîna de carrefour en carrefour les deux cadavres en lambeaux, vociférant des imprécations et des malédictions de toute sorte. Comme ils étaient morts excommuniés, on leur refusa la sépulture ecclésiastique ; on enfouit leurs restes avec aussi peu de respect que ceux d'un chien ou d'un âne[1]. » Guy, l'aîné des fils de Frédéric, et son frère cadet, qui s'étaient montrés ennemis de l'Église non moins implacables que leur père, et dont le premier surtout avait plusieurs fois allumé la guerre civile dans le Picénum, parvinrent à se dérober par la fuite à la vengeance des habitants d'Urbin ; mais ils tombèrent aux mains d'un des plus fidèles champions du Saint-Siége, Gabriel Canti, patricien d'Eugubio, qui les fit charger de chaînes et sur l'ordre du Pape les remit au gouverneur de la Marche d'Ancône. Celui-ci leur fit leur procès en même temps qu'à ceux de leurs partisans qu'on avait pu prendre ; ils expièrent dans les derniers supplices les crimes et l'impiété de leur vie. La race des Montefeltro était anéantie à jamais.

Sort opposé des Visconti, quoique gibelins.

40. A la nouvelle de la fin tragique de Frédéric, le peuple de Récanati se hâta de faire sa soumission à l'abbé de Saint-Saturnin, et tua le neveu du gouverneur gibelin, contre lequel il s'était soulevé pour le chasser avec la garnison. Celui-ci, pour venger la mort de son neveu, livra la ville aux flammes et la détruisit de fond en comble. Peu de temps après les pontificaux forçaient Assise à capituler et rasaient les remparts de cette ville. Fano et Osimo faisaient volontairement leur soumission. Venise, menacée d'une croisade, avait retiré l'armée d'occupation qui s'était

[1] S. ANTONIN., III p. tit. XXI, 4 § 11.

emparée des rives du Pô. Frédéric d'Autriche et Théodore de Montferrat étaient gagnés à la cause et à l'alliance du Saint-Siége, qui faisait prêcher la croisade contre les Visconti excommuniés. Tous les Guelfes confédérés, ayant à leur tête Robert de Naples, se levèrent comme un seul homme, et Henri d'Autriche envoyé en Italie par son frère sous le titre de gouverneur de Brescia, arriva dans la Péninsule en compagnie du patriarche d'Aquilée, à la tête de forces redoutables. Mais les Visconti intriguèrent si bien que, peu de jours après, Frédéric d'Autriche voyait dans Robert de Naples un rival, qui aspirait à la domination sur toute l'Italie et qui lui en fermerait l entrée après la victoire, pour se faire donner à lui-même la couronne impériale par le Pape, qu'on savait lui être tout dévoué Il manda donc à son frère de saisir le premier prétexte venu pour rentrer en Allemagne, et celui-ci, qui était arrivé à Brescia le 10 avril 1322, se remit le 22 mai en route pour l'Autriche[1]. La puissante ligue qui pouvait écraser les Visconti était dissoute. Un mois après, le 24 juin, Matthieu Visconti, plus que nonagénaire, et qui avait sans faiblir un seul instant porté jusqu'à cet âge et jusqu'à son dernier souffle les fatigues d'une guerre sans cesse renaissante et les soucis d'une politique d'expédients, laissait en mourant à son fils Galéas une puissance qui pouvait marcher de pair avec celle des plus grands rois. Il y eut bien après sa mort des mouvements à Milan, à Plaisance, à Parme, et même dans ces deux dernières villes les Guelfes parvinrent à ressaisir le pouvoir ; mais à Milan, dès le 11 décembre, Galéas était aussi solidement établi que l'eût jamais été son père.

Les Gibelins vainqueurs en Allemagne

41. Environ deux mois avant, le 28 septembre, dans le comté de Salzbourg, au lieu dit le pré d'Amphingein, entre Ochingein et Molindaff, avait eu lieu un de ces événements qui peuvent décider du sort d'un empire. Frédéric d'Autriche et Louis de Bavière, dans leur obstination à ne pas vouloir s'en remettre à la décision du Saint-Siége sur leur différend, en vinrent aux mains ce jour-là, chacun à la tête d'une puissante armée presque entièrement com-

[1] Joan. Villan., ix, 130, 168. — Anonym., *Chron. Regiens.*, ann. 1322 ; apud Murator., *de reb. Italic.*, tom. XVII.

posée de cavalerie. Frédéric aurait pu disposer de forces supérieures en nombre, s'il avait attendu les troupes auxiliaires qui lui arrivaient de la Hongrie. Mais Louis, averti de l'approche de ces troupes et devançant leur jonction avec celles de son adversaire, passa l'Inn à gué, et provoqua Frédéric au combat. Celui-ci regardant comme indigne de refuser la bataille, eut la témérité de ne pas l'ajourner. La lutte se prolongea plus de dix heures avec un égal acharnement. La moitié de la noblesse d'Allemagne demeura sur le carreau. Enfin la prise de Frédéric assura la victoire à Louis. Le roi Jean de Bohême eut l'honneur de cette capture qui décida du sort de la journée. Le duc captif fut livré à son rival triomphant, à la condition expresse que celui-ci ne lui ôterait pas la vie ; il fut enfermé au fort de Trusnit, et pendant trente mois gardé dans la réclusion la plus étroite[1]. Vainqueurs en Allemagne, les Gibelins avaient le dessous en Italie. Ils avaient pourtant recouru à tous les moyens contre leurs adversaires. L'assassinat de Manfred, évêque de Feltri, par Guécelon de Camina et l'empoisonnement du comte Henri de Goritz par un émissaire de Cane de la Scala avaient ouvert l'année 1323. Urbin avait fait alliance avec eux, ils s'étaient rendus maîtres de Cervia ; leurs amis de Pérouse pressaient le siége de Spolète ; Firmini, Osimo et Fabriano, soulevées contre l'autorité pontificale, mettaient à feu et à sang le patrimoine de Saint-Pierre ; Bologne, tout en se disant l'alliée du Saint-Siége, cherchait à lui enlever la domination de la Romaniole ; Ferrare conspirait contre lui ; Florence était à la merci des factieux, et Castruccio de Lucques profitait de ces discordes civiles pour multiplier impunément les excursions et les ravages sur les campagnes d'alentour ; les exilés de Gênes serraient de près cette ville ; ils avaient pris les faubourgs, d'où la garnison napolitaine ne put les débusquer que par une sortie de nuit.

[1] Joan. Villan., ix, 174. — Stero. Altaemps., *Annal.*, ann. 1322. — Henr. Rebdorf., *Annal.*, eod. anno. — *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 3769. — Anonym., gest. Baldiun. Trevir. archiep., iii, 5. — Martin. Minoritæ, inter scriptores Eccardi, tom. II, col. 1638. — Joan. Vitodur., *Chron.*, ann. 1322; apud Eccard. tom. II, col. 1792. — Mussat., *in Ludov. Bavar.*, ann. 1322. — *Chron. Elwar. Aven.*, an. Botor., vii. — Ptolem. Luc., *Hist. Eccl. Mg.*, xxiv, 41.

Succès des Guelfes en Italie. Leurs revers.

42. Mais Jean XXII avait réuni sous les drapeaux du légat Bertrand Poyet et du général Napolitain Raymond de Cardona toutes les forces des Guelfes d'Italie, et les avait renforcées des débris du parti Guelfe d'Allemagne, que le doge Jean Superantio avait à sa demande laissé passer librement sur le territoire vénitien. Tortona bloquée par les troupes de Raymond avait dû se rendre ; celles de Bertrand avaient pris Alexandrie, et contraint le Flamand Henri de Lodi, que l'empereur Henri VII avait fait comte italien, à solliciter la paix avec le Saint-Siége. Opizon de Lando, chef des Guelfes de Plaisance, qui avait délivré l'année précédente sa patrie du joug de Visconti, remporta coup sur coup, du mois de janvier au mois d'avril 1324, trois grandes victoires sur les Milanais au bord de l'Adda ; dans la dernière, il anéantit presque l'armée de Marc, frère de Galéas, et lui prit dix-sept drapeaux. La puissance des Visconti semblait toucher à la ruine ; la peur gagna les autres chefs gibelins, et, pour ne pas perdre le fruit de leurs usurpations, ils allèrent au-devant de la soumission. Cane de la Scala et Passarino passèrent au parti de l'Église ; ils obtinrent de garder en son nom le gouvernement, l'un de Vérone, l'autre de Mantoue. Les quatre frères d'Este se réconcilièrent également avec le Pape. Mais les agissements et les intrigues de Louis de Bavière, qui avait lui-même, après la victoire d'Amphyngein, pris un instant le masque de la soumission pour mieux tromper le Saint-Siége, relevèrent bientôt le parti Gibelin en Italie. Il prit Galéas et les Milanais sous son patronage comme clients de l'empire, et ses émissaires liguèrent de nouveau contre le Pape les frères d'Este, Cane de la Scala et Passarino. Jean XXII appela contre cette ligue toutes les forces du parti guelfe, et notamment les Bolonais. Il fut trompé dans son espérance que la croisade arriverait assez tôt pour écraser les Milanais, que leurs récentes défaites avaient réduits aux abois : lorsqu'au mois de juin Raymond de Cardona établit son camp sous les murs de leur ville pour en presser le siége, Cane de la Scala et Passarino venaient d'y amener des troupes fraîches et de l'apprivisionner de vivres et de munitions de guerre pour longtemps. A ce moment, les Gibelins feignirent d'enlever à Galéas le gouverne-

ment de Milan et de le donner au comte Bertold, au nom de Louis de Bavière, pour faire croire qu'ils avaient à cœur bien moins la défense des Visconti que la cause de l'intérêt public et de l'Empire. Enfin les maladies et la mortalité firent de tels ravages dans le camp des pontificaux, que Raymond de Cardona dut se retirer[1].

43. Alors le Pape n'hésita plus à mettre Louis de Bavière sous le coup de la sévérité des lois : Louis, dont l'élection comme roi des Romains n'avait réuni qu'une partie des suffrages, ne s'était-il pas emparé de l'administration de l'empire sans attendre que son élévation eût été validée ou invalidée par le Saint-Siége ? et n'avait-il pas couvert de son patronage Ferrare rebelle et Galéas Visconti frappé d'anathème comme ennemi de l'Église et comme hérétique notoire ? Toutefois, aux yeux de bien des gens, la conduite du duc de Bavière pouvait ne point paraître inexcusable ; le sort des batailles lui avait déjà donné raison contre Frédéric d'Autriche, son compétiteur à l'Empire, et, s'il avait défendu Milan, l'hérétique Galéas n'était pour rien dans cet acte, dont le seul but avait été de revendiquer ses droits comme empereur élu, et d'empêcher que Robert de Naples n'usurpât un des plus beaux fleurons de la couronne impériale. Mais Jean XXII, sans s'arrêter à ces motifs d'excuse, plutôt spécieux que rationnels, par décision fortement motivée à la date du 8 octobre, cita Louis de Bavière à comparaître devant le tribunal du Saint-Siége dans le délai de trois mois. Au premier moment, dès que la nouvelle de cette décision lui parvint, Louis de Bavière se rangeant à l'obéissance, fit partir comme ambassadeurs pour Avignon Albert de Strasbourg, grand-maître des Hospitaliers en Allemagne, Ernest de Sebech, archidiacre d'Herbipolis, et Henri de Tronn, chanoine de Prague, avec mandat de demander la prorogation du délai fixé. A peine furent-ils partis que leur maître, séduit par les conseils de courtisans pervers, déclara l'intention de revendiquer ses droits par la force des armes et se proclama l'ennemi du Pape. Il fit paraître avec fracas une apologie mal fondée en droit, entachée d'insoumission au

Louis de Bavière mandé par devant le Pape.

[1] CORTUS., *Hist.*, III, 23. — JOAN. VILLAN., IX, 187-227.

Saint-Siége, calomnieuse à l'égard de Jean XXII, et dans laquelle après avoir laissé percer sa résolution de pousser la résistance jusqu'à devenir fauteur de schisme et d'hérésie, il refuse indirectement la procédure suivie dans l'examen de sa cause, en faisant appel à la convocation d'un concile œcuménique[1].

Charles le Bel. Malversations dans les finances.

44. Philippe le Long, roi de France, était mort à Vincennes, le 3 janvier 1322, à l'âge de trente-un ans ; il en avait passé cinq seulement sur le trône. Son corps fut porté à Saint-Denis et son cœur aux Cordeliers de Paris. De Jeanne de Bourgogne sa femme il avait eu un fils, mais qui était mort au berceau ; il ne laissait que trois filles. La couronne passa donc sur la tête de son frère Charles le Bel, comte de la Marche, en qui allait finir bientôt la première branche des rois Capétiens. Le règne de Charles s'ouvrit par la tenue des grands jours, c'est à dire que le roi nomma des officiers pour faire la recherche de quelques criminels. Cette recherche visait surtout Gérard de la Guette, natif de Clermont en Auvergne, et de bas lieu, qui avait eu le maniement absolu des Finances sous Philippe le Long. Il avait vu la triste fin d'Enguerrand de Marigny, et ce terrible exemple n'avait pu le guérir de la passion des richesses injustement acquises. Il avait été un grand fabricateur d'impôts, et les déprédations énormes dont il s'était rendu coupable appelaient un sévère châtiment. Après avoir été appliqué à la question, il mourut au milieu des tourments, et son corps fut traîné par les rues de Paris et pendu au gibet de Montfaucon. La dilapidation des Finances et l'usure étaient la grande plaie de l'époque. La Justice n'en demeura point là. On fit ensuite une recherche générale de la gestion des traitants et des fermiers des impôts et des tailles, qui étaient tous Lombards ou Italiens, horribles exacteurs, usuriers sans scrupule. Plusieurs d'entre eux, ayant été mis à la question, ne confessèrent rien, « tant ces chenilles hideuses, dit un vieil auteur, savent se tenir enveloppées, aimant mieux à toute extrémité perdre la vie que rendre gorge. » La question n'ayant servi de rien, on confisca tous leurs biens ; ils furent

[1] Ext. apud Hertwart., ad an. 1323.

chassés du royaume et renvoyés en leur pays aussi gueux qu'ils en étaient venus. Mais ils ne tardèrent pas à revenir et à pressurer plus que jamais les peuples, l'administration des Finances ayant été remise aux mains de Pierre Remy, sieur de Montigny, digne successeur d'Enguerrand et de la Guette, qui sera pendu comme eux, et dont les déprédations scandaleuses monteront à douze cent mille livres, somme prodigieuse pour ces temps-là, puisqu'elle était plus que quinze millions de nos jours.

Second mariage du roi. Heureuses négociations.

45. Charles le Bel, du vivant de son père, avait épousé Blanche fille du comte de Bourgogne. Les scandales donnés par la comtesse, avons-nous dit, ne tardèrent pas à troubler cette union. Son mari la fit surprendre en flagrant délit d'adultère ; il allait lui faire expier ses infidélités en lui ôtant la vie. Sur les instances de sa belle-mère, la duchesse Mathilde, il consentit pourtant à la laisser vivre, mais à condition qu'il pourrait la répudier, à quoi la duchesse ne put s'empêcher de souscrire ; il la fit alors emprisonner dans un couvent. Ce mariage avait été précédé d'une dispense accordée par le pape Clément V ; mais elle ne comprenait pas tous les empêchements, et Charles le Bel, dès qu'il fut sur le trône, demanda au pape Jean XXII de prononcer le divorce, ajoutant que la dispense de Clément V était subreptice, comme ayant été obtenue sur un faux exposé. Faisant droit à la requête, Jean cassa le mariage, pour empêchement de parenté d'affinité spirituelle. Toutefois la décision pontificale, bien que fortement motivée, ne laissa pas de donner occasion à d'injustes critiques. Le roi profita de la liberté qui lui était rendue pour s'unir en secondes noces à Marie de Luxembourg, sœur du roi de Bohême et fille du défunt empereur Henri VII. Malheureusement cette vertueuse princesse mourut de couches deux ans après. Le Saint-Siége ne négligea rien pour assurer à Charles le Bel le paisible affermissement de sa puissance. Il lui concilia l'appui de Charles de Valois, le plus habile et le plus influent de tous les grands vassaux de France ; il contint la colère du duc de Bourgogne, que le divorce prononcé contre Blanche avait excitée ; les évêques de Digne et de Maguelonne reçurent mission de pacifier la Gascogne troublée par

les querelles de seigneurs turbulents ; l'archevêque de Vienne imposa une trêve au dauphin Viennois et au comte Amédée de Savoie ; une réconciliation fut ménagée entre ce même comte et Robert de Naples, comme aussi entre les rois Jacques d'Aragon et Sanche de Majorque, qui élevaient des prétentions rivales à la possession de Montpellier[1]. Jean XXII avait d'autant plus à cœur de renverser les obstacles que les troubles de l'Europe semblaient mettre à la croisade, que le nouveau roi de France, à qui il en écrivit plusieurs fois, témoignait un grand zèle pour cette entreprise.

Rêve de croisade. Marino Sanuto. Dissentions en Europe.

46. Le comte de Clermont fit un long séjour à la cour pontificale, avec mandat spécial de discuter et d'arrêter tous les préparatifs et jusqu'aux moindres détails de l'expédition. De son côté, le Pape envoya sur ces entrefaites à la cour de France le vénitien Marino Sanuto, qui renouvela auprès des seigneurs les pressantes démarches qu'il avait faites auprès des cardinaux pour déterminer l'exécution de la croisade. Sanuto avait longtemps vécu en Orient ; il connaissait surtout l'Égypte, la Palestine et l'Arménie. Il avait condensé dans un ouvrage en trois livres, avec cartes géographiques à l'appui, les moyens les plus propres à procurer le succès. Dans le premier livre de cet ouvrage, intitulé *Secrets des croisés*, et qu'il remit au Pape, il proposait, comme principaux moyens pour affaiblir le soudan d'Égypte, de lui ôter le monopole du commerce avec les Indes, en faisant venir les épiceries et les marchandises de ces contrées par une autre voie, et d'aggraver les censures contre ceux qui vendraient aux infidèles des vivres et des munitions. Le deuxième livre indique et discute les plans pour l'expédition. Une description de la Terre-Sainte et une histoire rapide de ce qui s'y était passé depuis la première croisade forment le troisième livre et servent de couronnement à ce précieux travail. Il aurait assurément contribué pour beaucoup à determiner l'exécution de la croisade, si d'autres affaires n'étaient venues bientôt la rendre impossible. Le Saint-Siége avait à soutenir le lourd fardeau des guerres d'Italie et de son différend avec Louis de Bavière ; la

[1] JOAN. VILLAN., IX, 171. — BERNARD., *Chron. reg. Franc.*, ann. 1322.

France et l'Angleterre allaient être détournées de toute entreprise en Asie par une lutte acharnée, qui devait se prolonger pendant un siècle. Le roi d'Angleterre possédait l'Aquitaine à titre de vassal de la couronne de France. Charles le Bel, en informant Edouard de son avènement au trône, lui enjoignit de passer sur le continent, pour prêter solennellement à son nouveau suzerain, comme c'était la coutume, le serment de fidélité qu'il lui devait pour cette terre d'Aquitaine[1]. Ce fut l'étincelle qui alluma le terrible incendie de la guerre de cent ans, le prince anglais ayant répondu par un refus formel de se rendre à l'invitation que lui était faite. La paix publique était en outre menacée à l'occasion des troubles populaires suscités en Flandre par les prétentions rivales de Louis et de son oncle Robert à la couronne comtale. Les deux prétendants avaient porté leur différend devant la cour des Pairs, et, malgré la décision de ces derniers en faveur de Louis, Robert persistait à semer la discorde parmi les peuples.

[1] Walsingam., *Ypodig. Neust.*, ann. 1322.

CHAPITRE VI

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE JEAN XXII (1316-1334.)

§ I. RÉSURRECTION DU CÉSARISME ALLEMAND.

1. Louis de Bavière. Galéas Visconti. — 2. Déchéance du Bavarois prononcée par le Pape. — 3. Conférence manquée. Récriminations du prince déchu. — 4. Controverse sur les deux puissances. — 5. Les Serbes attirés à l'unité. Projets sur Constantinople. — 6. Vaines négociations pour une croisade illusoire. — 7. Lithuaniens idolâtres, Chevaliers teutoniques.

§ II. ROYAUMES DE FRANCE ET D'ANGLETERRE.

8. Guerre en Aquitaine. Intervention du Pape. — 9. La reine d'Angleterre Isabelle s'empare du pouvoir. — 10. Fin lamentable du roi Edouard II. — 11. Philippe de Valois succède à Charles le Bel. — 12. Une reine en Navarre. Flamands battus et soumis. — 13. L'Allemagne scindée. Accord des prétendants. — 14. Candidature de Charles le Bel à l'empire.

§ III. L'ITALIE DÉCHIRÉE ET SUBJUGUÉE.

15. Lutte acharnée dans la Haute et Basse Italie. — 16. Le gibelin Castruccio. Jean prince d'Achaïe. Charles de Calabre. — 17. Louis de Bavière s'achemine vers l'Italie. — 18. Un excommunié couronné roi par un intrus. — 19. L'usupation secondée par le schisme. — 20. Dispositions équivoques des Romains. Marche de l'envahisseur. — 21. Le Bavarois entre à Rome. Sciarra

§ I. RÉSURRECTION DU CÉSARISME ALLEMAND

Louis de Bavière. Galéas Visconti.

1. Jean XXII, sur l'humble requête que lui présentèrent au nom de leur maitre les envoyés allemands, arrivés à la Cour pontificale au commencement de janvier 1324, consentit à proroger de deux mois le délai accordé à Louis de Bavière par la Bulle d'octobre 1323, pour se désister de l'administration de l'empire, révoquer ses actes, abroger ses décrets et retirer sa protection aux ennemis de l'Eglise. Il ne pouvait pas soupçonner l'existence de la protestation que le rusé Bavarois venait de faire au mois de

décembre dans l'assemblée de Nuremberg. Celui-ci, poursuivant activement son œuvre d'insinuations calomnieuses, faisait publier en Allemagne, où l'on était persuadé que Grégoire V avait donné aux sept princes électeurs le droit de choisir l'empereur, que les prétentions et les procédures du Pape actuel tendaient à les priver de leur droit. C'est pourquoi Jean XXII dut adresser, dans le mois de mai, des lettres au roi de Bohême, puis aux archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, pour leur déclarer qu'il était bien loin d'avoir cette intention, ajoutant qu'il ne conviendrait pas à la main paternelle qui les a élevés de vouloir leur nuire. Pendant ce temps, la guerre en Italie avait suivi son cours. Le 26 février, l'armée de Raymond de Cardona et les troupes envoyées par Louis de Bavière au secours de Milan s'étaient trouvées en présence à Vapri. Toutefois, elles n'en vinrent aux mains que le 28. Les pontificaux furent battus et mis en déroute; Raymond de Cardona fut pris, chargé de chaînes et livré à Galéas Visconti. Que se passa-t-il entre l'astucieux Galéas et son prisonnier? La chose est demeurée toujours enveloppée de quelque mystère. Au mois de novembre, Raymond arrivait tout à coup au milieu des siens, racontant à qui voulait l'entendre qu'il avait pu tromper la vigilance de ses gardiens et recouvrer la liberté par la fuite; il n'ajoutait pas qu'il avait eu Galéas pour complice de son évasion. Six jours plus tard, il était à Plaisance, auprès du légat, Bertrand Poyet, et, peu de temps après, à la cour Pontificale. Il s'etait chargé de porter au Pape de secrètes propositions de paix de Galéas, qui avait, à ce prix, ouvert les portes de sa prison. Il fit d'actives démarches pour mener à bonne fin cette importante affaire. Comme l'ambitieux Milanais mettait à la paix la condition expresse que le Saint-Siége le nommerait vicaire de l'Empire en Italie, Jean XXII ne voulut rien conclure à l'insu de Robert de Naples[1].

[1] Joan., Villan., ix, 239. — Anonym., *Chron. Mutin.*, ann. 1324; apud Murator., *de reb. Italiç.*, tom. XV. — Joan., *Chron. Modœtiens.*, 23; apud Murator., *de reb. Italic.*, tom. XII. — Anonym., *Annal. Mediolan.*, ann. 1325, sed perperam; apud Murator., *de reb. Italic.*, tom. XVI.

2. Les Guelfes ne s'étaient point laissé abattre par la défaite de Vapri ; quelques jours après, le comte Henri de Lodi qui avait fait précédemment une belle défense de Monti contre Galéas en personne et l'avait contraint à lever le siége, mettait en déroute l'armée de Milan. Mais, grâce au concours de Berthold de Marsteron, plus connu sous le nom de Berthold de Niffen, qui était le représentant en Italie de Louis de Bavière, les Milanais reprirent le dessus pendant la seconde moitié de la campagne : au mois de juin, ils taillèrent en pièces la cavalerie pontificale que commandait Passerino de la Torre ; dans les derniers jours de l'été, Galéas reprit le siége de Monti et la mit dans la nécessité de se rendre, malgré l'héroïque résistance faite par Opison de Lando ; au cœur même de l'hiver, Bertrand Poyet ayant essayé une démonstration contre Lodi, fut repoussé avec des pertes énormes. De son côté, le pape Jean, après les délais expirés et une autre monition également inutile, avait publié une nouvelle Bulle au mois de juillet, par laquelle il déclarait Louis de Bavière contumace pour avoir refusé de comparaître et d'obéir à ses appels réitérés ; en conséquence, il le privait de tous les droits qu'il pouvait avoir en vertu de son élection, avec menaces de le punir plus rigoureusement encore, s'il ne se soumettait à l'Eglise avant le mois d'octobre. Il lui réitérait la défense de prendre le titre de roi et de s'ingérer au gouvernement du royaume sous peine de la privation des fiefs qu'il tenait de l'Empire ou de l'Eglise. Cette Bulle ne produisit pas plus d'effet que celle de l'année d'avant. A l'occasion de la déchéance prononcée par le Pape contre Louis de Bavière, le bruit courut de pourparlers engagés pour le transfert de la couronne impériale à la descendance de saint Louis. Une telle pensée n'était pas nouvelle. On n'a pas oublié que Charles de Valois, en plusieurs circonstances, sous Boniface VIII et Clément V, avait posé sa candidature. Déjà, pour assurer le ferme appui des rois de France à la Papauté, la cour pontificale avait fait d'Avignon sa résidence, et les cardinaux étaient presque tous choisis parmi les prélats français.

Déchéance du Bavarois prononcée par le Pape

3. Au printemps, comme il était aisé de prévoir, par les protes-

Conférence manquée. Récriminations du prince déchu.

tations du Bavarois, qu'il persisterait dans le refus de se soumettre, Charles le Bel et son beau-frère Jean, roi de Bohême, avait profité de la présence de Robert de Naples auprès de Jean XXII pour faire le voyage d'Avignon et poser les préliminaires d'une entente au sujet de la succession au trône impérial. On avait ensuite fait des ouvertures aux princes électeurs, dans le but d'assurer leurs suffrages au roi de France ; une conférence avait été indiquée à Bar, sur les confins de l'Empire, pour le mois de juillet, et les barons allemands avaient promis de s'y trouver. Charles s'y rendit avec une suite magnifique. Le duc d'Autriche Léopold avait été seul fidèle au rendez-vous, et le roi, déçu des espérances que lui avaient fait concevoir les promesses des autres seigneurs, dut s'en retourner avec indignation. Dans l'intervalle, la reine Marie de Luxembourg était morte en couches avec le fils qu'elle mettait au monde, et ce malheureux événement avait refroidi le zèle de ses deux frères le roi Jean de Bohême et l'archevêque de Trèves Baudouin pour la cause de Charles le Bel. Le projet de faire passer la couronne impériale sur la tête des rois de France avait perdu son plus solide fondement[1]. Au commencement d'octobre, Jean XXII promulgua la sentence définitive de déchéance contre Louis de Bavière. Ce dernier assembla aussitôt une diète nombreuse à Saxenhausen, où il fit une nouvelle protestation dans laquelle, ne gardant plus de mesure, il traitait Jean de pseudo-pape, l'accusant de fomenter la discorde et d'entretenir la division dans l'Empire, pour se procurer ainsi plus d'autorité et d'influence, et de n'avoir fait par ce motif aucune démarche, ni par lettre ni par nonce, pour arrêter l'effusion du sang et rétablir la paix troublée par une double élection ; après quoi il reproduisait ses moyens de défense ordinaires, représentant les prétentions du Pape comme une violation manifeste du droit des électeurs, et lui reprochant de conférer les

[1] ALBERT. MUSSAT., *in Ludovic. Bavar.*, ann. 1324. — ALBERT. ARGENT., *Chron.*, eod. anno. — REBDORF., *Chron.*, eod. anno. — JOAN. VILLAN., IX, 248. — *Ms. Vat.*, sign. num. 2043. — BERNARD., *Chron. reg. Franc.*, in Carolo IV. ann. 1324.

évêchés et les prélatures sans égard à l'âge, ni aux mœurs, pour susciter partout des ennemis à l'Empire, d'employer les armes au mépris des devoirs du sacerdoce pour subjuger les vassaux fidèles à la cause impériale, et de condamner comme hérétiques, sans aucune preuve et malgré toutes les protestations d'attachement à la vrai Foi, tous ceux qui entreprenaient de résister à d'injustes attaques; enfin, il l'accusait d'être lui-même manifestement hérétique, retranché du corps de l'Eglise, et par conséquent déchu de toute autorité et de toute prélature, pour avoir publié deux constitutions détestables contre la vie de Jésus-Christ et les décisions des Papes ses prédécesseurs.

Controverse sur les deux puissances.

4. Evidemment, par cette dernière imputation concernant les Bulles de Jean XXII au sujet de la pauvreté évangélique, Louis se faisait le porte-drapeaux des Franciscains schismatiques et leur défenseur. Après une discussion fort ridicule sur cette matière, il concluait en réitérant la demande d'un concile général, auquel il déclarait appeler de tout ce que Jean pourrait entreprendre contre lui et contre l'Empire[1]. Cette nouvelle rupture entre les deux Puissances allait donner occasion à d'ardentes polémiques. Marsile Meinardin de Padoue et Jean de Gaud ou de Jeandun publièrent pour les droits de l'Empire, sous le titre de *Défenseur de la paix*, un ouvrage où ils attaquaient les fondements mêmes de la puissance spirituelle du Souverain Pontife, en la faisant dériver d'une institution humaine et la soumettant au bon plaisir du pouvoir politique. Leur thèse était que toute autorité, spirituelle aussi bien que temporelle, appartient au peuple, qui la délègue au souverain; que celui-ci la communique au Pape et aux évêques, qui par l'institution divine n'ont que les pouvoirs de l'Ordre, sans autorité de juridiction. Marsile était docteur de l'Université de Paris; il avait étudié dans toutes les facultés, même dans celle de médecine. Il composa aussi un traité de la *Translation de l'Empire*, contre l'opinion généralement reçue alors que l'empire avait été transféré des Grecs aux Allemands par le Saint-Siége. Guillaume Occam, qui a laissé

[1] JOAN. VILLAN., IX, 275.

une grande réputation dans les écoles malgré ses écarts, fit paraître également pour la défense de Louis de Bavière, un traité de la *Puissance ecclésiastique et séculière* et d'autres écrits pleins d'erreurs contre Jean XXII. D'un autre côté, les droits du Sacerdoce eurent leurs champions infatigables : le franciscain Alvar Pélage, qui devint ensuite évêque de Sylve en Portugal, écrivait une *Apologie de Jean XXII* contre Occam et contre Marsile ; le célèbre docteur Augustin d'Ancôme, qui professa successivement à Paris, à Venise et à Naples, dédiait au Souverain Pontife sa fameuse *Somme de la puissance ecclésiastique ;* le non moins célèbre dominicain Pierre de la Palu publiait son traité *De la cause immédiate de la puissance ecclésiastique ;* enfin Alexandre de Saint-Elpide, général des Augustins, puis archevêque de Ravenne, donnait son livre *Sur la Juridiction de l'Empire et sur l'autorité du Pape.* Mais, comme Marsile de Padoue et les siens anéantissaient la puissance du Saint-Siége, ces auteurs à leur tour semblent anéantir la puissance temporelle de l'Empire, et absorber tous les pouvoirs dans l'autorité du Souverain Pontife. En exagérant la puissance pontificale, ils envenimèrent les oppositions, au lieu de les forcer au silence.

Les serbes attirés à l'unité. Projets sur Constantinople.

5. Les embarras suscités à Jean XXII par les entreprises de Louis de Bavière ne lui faisaient pas négliger le soin général de l'Eglise. Ainsi, en 1323, il employa son zèle apostolique à la conversion des Serbes schismatiques. Orose, roi de Serbie, offrait au prince Philippe de Tarente le secours de ses armes et de ses richesses pour recouvrer l'empire latin d'Orient, si ce prince consentait à lui donner en mariage sa fille Blanche ; à cette occasion il avait manifesté le désir d'abjurer le schisme grec. Philippe, qui était fort attaché à la foi catholique, ne voulut rien conclure sans avoir pris l'avis et obtenu l'assentiment du Vicaire de Jésus-Christ. En même temps, et sur les pressantes instances d'Orose, il demandait au Saint-Siége l'envoi de nonces apostoliques dont les enseignements devaient préparer la réunion de la Serbie à L'Église Romaine. Jean confia cette importante mission à Bertrand, archevêque de Brindes, et lui adjoignit Bernard de Parme, chanoine d'Aversa, et le savant théologien Jean Dominici, de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Sur ces en-

trefaites, Jérôme, évêque de Caffa, arrivait à la Cour pontificale comme ambassadeur de l'empereur grec Andronic le jeune : il informa le Pape qu'Andronic témoignait le désir de se réunir à l'Église Romaine, et représenta vivement en consistoire le péril où l'empire grec était exposé de la part des Tartares et des Turcs. Au mois de février 1324, trois cent mille cavaliers des bords du Don avaient fait irruption en Thrace, et porté leurs ravages jusqu'aux portes de Constantinople ; cinquante mille Grecs périrent en combattant ou furent emmenés en esclavage[1]. A la même époque, Andronic avait été mis au courant des négociations entamées entre le prince de Tarente et la Cour de Serbie ; le bruit avait couru en Orient que les princes occidentaux,qui étudiaient les moyens de relever la Chrétienté de la Terre-Sainte, regardaient le rétablissement de l'empire latin de Constantinople comme le prologue obligé de la croisade et préparaient une expédition dans ce but. Et véritablement le doge Superantio et le sénat de Venise, poussés par Jean, prince d'Achaïe, et par Gaucher de Brienne, duc d'Athènes, faisaient d'actives démarches pour entraîner Robert de Naples dans une intervention armée immédiate contre les schismatiques de la Morée et des autres pays soumis à la domination des Francs ; ils agissaient ainsi avec la conviction que, cette guerre étant déclarée, le courant de la grande croisade dont on parlait en faveur de la Syrie serait forcément détourné tout d'abord contre l'empire grec de Constantinople.

…es négo-…tions pour …croisade …llusoire.

6. Les relations diplomatiques que le Pape eut à ce moment avec les Vénitiens laissent voir, quoiqu'avec beaucoup de réserve, qu'il était plutôt favorable qu'hostile à leur dessein. Mais Marino Sanuto, dont l'opinion sur les affaires de la Terre-Sainte avait une influence considérable, était d'avis que la croisade devait être dirigée contre les états du soudan d'Egypte par mer, la voie la plus courte. A l'occasion de la venue en Occident de l'évêque de Caffa, il se montra l'ardent défenseur des intérêts d'Andronic. Sans s'arrêter à la pensée que peut-être l'empereur schismatique ne mani-

[1] JOAN. VILLAN., IX, 241. — S. ANTONIN., III p. tit. XXI, 5 § 9.

festait des velléités d'abjuration que par crainte des pressants dangers qui menaçaient sa couronne, il lui écrivait pour louer sa détermination de renoncer au schisme, et lui annoncer qu'il n'avait négligé et ne négligerait rien pour obtenir de la Cour pontificale, comme de celle de France et de Naples, qu'on passerait en Syrie sans attaquer l'empire grec. Il eut à ce sujet de fréquentes entrevues avec Robert de Naples ; à la Cour pontificale, il eut pour auxiliaires le neveu du Pape, Pierre de la Voye ; auprès de Charles le Bel, il fit agir Guillaume, comte de Hainaut, gendre du roi, Gautier de Châtillon, connétable de France, les comtes Robert de Bologne et Louis de Clermont, qui avaient la haute main dans les affaires du royaume ; il se fit lui-même le négociateur de la paix ; il vit les cardinaux et les évêques pour les rallier à sa manière de voir. « A quoi bon, disait-il à tous, détourner la croisade contre les Grecs? Sans doute les Latins pourraient leur enlever l'empire ; mais ce serait pour s'en voir dépouiller aussitôt par les peuples barbares qui le pressent de toutes parts. Et quand même les Grecs seraient mis sous le joug des Latins, ils n'en deviendraient pas moins obstinés dans le schisme, comme le prouvait l'exemple de leurs nationaux de la Morée, du duché d'Athènes, des îles de Chypre, de Candie, de Négrepont et des autres pays soumis à la domination des Francs. Quiconque avait vécu parmi eux pouvait attester que, s'ils témoignaient parfois quelque soumission à l'Église Romaine, c'était de bouche et non de cœur. Puisqu'il s'agissait avant tout d'accroissement de la gloire de Dieu, d'où pouvait-on l'attendre avec autant de certitude que de la réunion volontaire à l'Église Romaine de l'empereur et du patriarche, dont l'exemple serait suivi certainement par tous les peuples du rit grec? » Sanuto d'ailleurs dépensa toute cette diplomatie en pure perte : on discuta beaucoup sur l'itinéraire à suivre, mais personne ne remua pour partir. Une ambassade du roi Léon d'Arménie, conduite par l'archevêque de Tarse, demeura sans autre résultat qu'un maigre subside pécuniaire.

Lithuaniens idolâtres. Chevaliers teutoniques.

7. A cette époque, c'est-à-dire en 1324, Jean XXII envoya des légats en Lithuanie, dont le duc semblait témoigner le désir d'em-

brasser le christianisme avec ses sujets. Mais, presque aussitôt après leur arrivée, au mépris de la paix qui venait d'être conclue, les troupes de ce duc envahirent simultanément la Livonie et la Pologne, où elles exercèrent des ravages affreux ; il fit déclarer aux légats qu'il n'avait jamais eu ni manifesté l'intention de recevoir le baptême, qu'il était bien décidé à vivre et à mourir dans la religion de ses ancêtres. On avait peut-être conçu l'espérance de sa conversion sans autre motif qu'une lettre qu'il avait écrite au Pape pour se plaindre des chevaliers teutoniques, dont les odieuses violences, disait-il, avaient forcé Mendog[1], un de ses prédécesseurs à retourner à l'idolâtrie. L'archevêque de Riga élevait aussi des plaintes contre ces chevaliers, et le Pape leur écrivit une lettre où il leur enjoignait de mettre fin à divers abus, sous peine des censures ecclésiastiques. Les mêmes plaintes contre les usurpations des chevaliers teutoniques étaient faites par Ladislas, roi de Pologne, en faveur duquel les seigneurs et les prélats, avec l'approbation tacite du Saint-Siége, venaient de rétablir la dignité royale, abolie depuis plus de deux cents ans dans leur pays. Il leur reprochait notamment d'arrêter le commerce par le pillage des embarcations sur la Duna et les autres cours d'eau, et par celui des navires qui essayaient d'entrer dans le port de Riga. En 1325, pour se mettre en état de réprimer leurs injustes entreprises, il consentit au mariage de son fils Casimir avec la fille de Gédennen, laquelle abjura solennellement le culte des idoles dans la cathédrale de Cracovie et prit le nom d'Anne sur les fonts baptismaux. Cette union fut l'aurore d'une ère de paix et de prospérité pour la Pologne et les provinces voisines, que les continuelles excursions des Lituaniens désolaient depuis si longtemps[2].

§ II. ROYAUMES DE FRANCE ET D'ANGLETERRE

Guerre en Aquitaine. Intervention du Pape.

8. L'obstination qu'Édouard II d'Angleterre mettait à refuser l'hommage à Charles le Bel pour le duché d'Aquitaine et le comté

[1] Cf. tome XXIX de cette histoire, p. 319-321.

[2] CRANTZ., *Wandal.*, VIII, 9, 10. — MICHOV., IV, 11. — CHROMER., *in Wlad.*

de Ponthieu ne pouvait qu'aboutir à la guerre entre ces deux rois, malgré les efforts de Jean XXII pour rétablir la concorde. Edouard, de l'avis des États de son royaume assemblés à Londres pour la circonstance, avait envoyé, en 1324, son frère Edmond comte de Kant et l'archevêque de Dublin au roi de France, avec mandat d'obtenir de ce prince la dispense pour leur maître de se rendre en personne sur le continent dans le but de prêter le serment d'homme-lige, ou tout au moins une prorogation du terme fixé pour cette cérémonie. On fit aux ambassadeurs anglais un accueil magnifique; mais on leur déclara net qu'on ne voulait entendre aucune proposition de leur part, tant qu'il n'y aurait pas eu réparation entière des atteintes qui venaient d'être portées dans le duché d'Aquitaine aux droits de suzeraineté de la couronne de France. Il s'agissait de l'incendie du bourg de Saint-Sardos par le gouverneur anglais. Les Français tenaient le gouverneur étroitement assiégé dans Montpezat. Edmond de Kant, animé d'intentions pacifiques, était d'avis de livrer le gouverneur et ses complices à la justice de Charles le Bel ; l'archevêque de Dublin insista pour qu'Édouard fût consulté sur cette affaire. Informé de ce qui se passait, le roi d'Angleterre s'opposa aux concessions de son frère, et résolut d'en appeler aux armes. Edmond quitta la Cour de France pour aller prendre le commandement des forces anglaises en Aquitaine ; la mission de le combattre fut confiée à Charles de Valois. Même au milieu du fracas des batailles, le Pape ne désespéra pas de faire entendre des paroles de conciliation : il obtint d'Edouard l'envoi au roi de France, comme ambassadeurs, des comtes Jean de Bretagne et Henri de Beaumont, accompagnés des évêques de Windsor et de Norwich[1]. Enfin, et surtout grâce aux efforts de la reine Isabelle, qui se rendit en France pour couper court à ces discordes entre son mari et son frère, le roi d'Angleterre abdiqua la couronne ducale d'Aquitaine en faveur de son fils Edouard, et la paix fut conclue le jour de la Pentecôte de l'an 1325. La France gardait les

Loctek., IX. — Ms. arch. Vat. *de reb. infid. et Schism.*, pag. 16. — MARTEN., *Anecdot.*, tom. I, col. 1349.

[1] WALSINGHAM., *in Eduard.*, II, ann. 1324.

conquêtes faites par Charles de Valois dans cette campagne, et le nouveau duc était tenu de faire solennellement hommage pour le reste à Charles le Bel.

La reine d'Angleterre Isabelle s'empare du pouvoir.

9. Mais Hugues Spencer, neveu et chambellan d'Edouard II qu'il abrutissait dans la débauche pour régner en son nom, profita du voyage d'Isabelle à la Cour de France pour faire naître dans l'esprit du roi des soupçons sur la fidélité de la reine, dont il incrimina les relations avec Roger de Mortimer. La reine prévenue prolongea son séjour sur le continent, et,son mari lui ayant fait intimer l'ordre formel de rentrer immédiatement en Angleterre, déclara qu'elle n'obéirait qu'après avoir vu son persécuteur Spencer, chassé du pouvoir. Charles le Bel appuyant la prétention de sa sœur, les tenants de l'Angleterre en Aquitaine voulurent profiter de cette querelle de ménage pour reprendre les villes et les terres que leur avait enlevées Charles de Valois. Pendant que le Pape s'épuisait en paternelles exhortations pour ramener la concorde, les événements se précipitaient vers un tragique dénouement. Isabelle, furieuse contre son mari et avide de vengeance contre Spencer, s'était assurée le concours de Jean de Bretagne comte de Richmond, à qui les plus éclatants services rendus à la couronne d'Angleterre n'avaient valu que la disgrâce et la ruine, et du comte de Lancastre, dont le père avait été décapité par ordre d'Edouard II. Son frère lui ayant fourni des sommes suffisantes pour l'entreprise qu'elle méditait en secret, elle se rendit en Hollande auprès du comte de Hainaut, dont la fille Philippa était sa bru, et au mois de septembre 1326, elle faisait voile vers la Grande-Bretagne avec une flotte de quatre-vingts navires, sur laquelle l'entouraient tous les barons anglais à qui était odieuse l'administration des Spencer. Elle avait adroitement fait répandre le bruit d'une alliance avec les Ecossais, et de son projet d'aborder dans le voisinage de leurs côtes. Trompé par cette ruse, Edouard II et Spencer quittèrent Londres en toute hâte pour s'opposer au débarquement sur le point signalé. Alors Isabelle et les siens, remontant la Tamise, prirent terre dans le voisinage de Londres et se trouvèrent dans la cité avant qu'on eût pu leur en fermer les portes. Les habitants se dé-

clarèrent en leur faveur ; cet exemple fut aussitôt suivi par un grand nombre d'autres villes. Les troupes des conjurés se mirent à la poursuite du roi et de son favori, qui avaient gagné le comté de Galles. Réduits aux expédients suprêmes, Edouard et Spencer se jetèrent sur une frêle embarcation dans le dessein de fuir en Irlande. La tempête et les vents contraires les repoussèrent vingt fois à la côte malgré leurs efforts ; ce fut en cet état qu'ils tombèrent aux mains du comte de Lancastre.

Fin lamentable du roi Edouard II

10. Le roi se voyant traité avec déférence par ceux qui l'arrêtaient et ne voulant pas séparer son sort de celui de son favori, prit Hugues dans ses bras et le tint étroitement embrassé. Alors les lieutenants de Lancastre feignirent d'avoir d'importantes communications à faire secrètement à Edouard ; ils purent ainsi, sans lui faire violence, se saisir de Spencer. Celui-ci fut aussitôt chargé de lourdes chaînes et conduit sous bonne escorte à la reine Isabelle, qui le fit mourir sur la potence et ordonna de couper son cadavre en morceaux, après l'avoir traîné avec un croc dans la fange. Par un raffinement de vengeance, elle l'avait fait mutiler cruellement avant qu'on lui passât la corde au cou[1]. L'année suivante, après un an de dure captivité, Édouard II lui-même, dont les Etats du royaume avaient prononcé la déposition, mourut au fond de son cachot. On dit que pour que son cadavre ne portât aucune trace de la mort violente qu'ils lui donnaient, ses ennemis firent introduire dans son ventre au moyen d'un tube un fil de fer rougi au feu qui brûla ses entrailles. Roger de Mortimer, Edmond de Kant et Henri de Lancastre furent nommés régents. Avec le concours des troupes auxiliaires amenées par Jean, frère du comte de Hainaut, ils inaugurèrent, heureusement, le règne d'Edouard III par l'expulsion de Robert Bruce, roi d'Ecosse, qui avait profité des troubles survenus en Angleterre pour l'envahir[2]. Edouard III, à son avènement, trouvait la question d'Aquitaine plus embrouillée

[1] Walsingham., *Hist. Angl.*, in Eduard .II, ann. 1326. — Joan. Villan., IX, 114. — Meyer., *Hist. Flandr.*, XII; et alii.

[2] Walsingham., *Hist. Angl.*, ann. 1327.

que jamais : le traité conclu par l'intermédiaire de sa mère avec la France était, quant aux terres et aux villes que Charles de Valois avait prises, d'une obscurité qui prêtait à des interprétations contradictoires ; les Français l'invoquaient pour garder ces conquêtes, et les Anglais pour en demander la restitution. Sur cela des usurpations nouvelles avaient été commises par les uns et par les autres. Grâce à l'entremise des légats du Pape, Guillaume archevêque de Vienne, et Jean de Grand, son archidiacre d'York, de nouveaux arrangements furent arrêtés à Marmande, au mois d'octobre 1327, et revêtus à Paris du sceau royal le 20 février de l'année suivante.

Philippe de Valois succède à Charles le Bel.

11. Ce dernier traité devait demeurer lettre morte à cause de la mort de Charles le Bel, survenue avant que les conquêtes de Charles de Valois en Aquitaine eussent été restituées à l'Angleterre. Charles le Bel laissait enceinte sa troisième femme la reine Jeanne, et ce fut l'occasion d'une vive controverse sur la question de savoir à qui serait donnée provisoirement l'administration du royaume jusqu'à l'accouchement de la reine. Edouard III envoya des orateurs à Paris pour faire valoir son droit à cette charge, prétendant en outre que si l'enfant attendu, quel que fût son sexe, ne naissait pas viable, il devait lui-même monter sur le trône de France, comme héritier de sa mère Isabelle, sœur de Charles IV. Mais par une seconde application de la loi salique semblable à celle qui avait eu lieu au décès de Jean Ier, fils de Louis le Hutin, l'opinion contraire prévalut ; la régence fut donnée par les Etats généraux à Philippe de Valois, fils de Charles, lequel était l'oncle paternel du dernier roi, le frère de Philippe le Bel et le neveu de saint Louis ; il fut statué que ce prince succèderait lui-même à la couronne, dans le cas où la reine Jeanne ne mettrait pas au monde un garçon. Elle accoucha d'une fille, et Philippe de Valois fut sacré à Reims sous le nom de Philippe VI, le dimanche après la Pentecôte de l'an 1328. Il était alors âgé de 36 ans. Il débuta par l'arrestation de Pierre Remy sieur de Montigny, digne successeur de Marigny et de la Guette dans l'administration des finances, et que leur fin tragique avait touché moins que la passion de s'enrichir comme ils avaient

fait. Par arrêt du Parlement, où se trouvèrent dix-huit chevaliers, vingt-cinq seigneurs et princes et le roi lui-même, Remy fut condamné à être pendu au gibet de Montfaucon qu'il avait fait rebâtir. La confiscation de ses biens montait à douze cent mille livres, somme prodigieuse pour ces temps-là et qui était plus que quinze millions de nos jours. Il semble que le plus utile pour les peuples eût été, non de pendre les mauvais financiers, mais de roguer tellement les griffes à leur rapacité, qu'ils n'eussent pu mériter d'être pendus. S'il avait su corriger leurs déprédations par de telles mesures, Philippe VI, après avoir ordonné le supplice de Remy, n'aurait pas été obligé lui-même, pour subvenir aux besoins de l'Etat, d'établir un nouvel impôt vexatoire sur le sel, à cause de quoi Edouard d'Angleterre l'appelait en raillant « l'auteur de la loi salique. » Cet impôt, qui fait vendre si cher l'eau et le soleil, ces dons universels de la nature, est de l'invention des Juifs, comme le montre le mot de *gabelle*, qui vient de l'hébreux ou de l'arabe.

Une reine en Navarre. Flamands battus et soumis.

12. Bien que la loi salique ne fût pas applicable à la succession au trône de Navarre, Philippe le Long et Charles le Bel avaient gardé cette couronne à l'exclusion de leur nièce Jeanne, fille de Louis le Hutin, dont la naissance pouvait être entâchée d'illégitimité, à cause de l'adultère flagrant de sa mère Blanche. Philippe VI, pour n'avoir pas à combattre trop d'ennemis à la fois, abandonna les prétentions de ses prédécesseurs à la possession de ce royaume, et toute la Navarre se rangea sous le sceptre de Jeanne, qui avait épousé le duc Philippe d'Evreux, lequel était de la race des rois de France et petit-neveu de saint Louis [1]. Tranquille de ce côté, le nouveau roi de France, avant d'affronter directement la lutte avec Edouard III, décida de faire rentrer dans le devoir les Flamands, qui avaient chassé leur comte Louis. En 1325, Louis, recherchant dans Courtray quelques citoyens de Bruges accusés de trahison, ordonna de mettre le feu aux maisons dans lesquelles ils avaient cherché un refuge. Il en résulta un si terrible incendie que les trois quarts de la ville furent réduits en cendres. Les habitants exaspé-

[1] Joan. Marian., *de reb. Hispanic.*, xv, 19.

rés se levèrent en masse contre leur seigneur, appelèrent les Brugeois en aide, mirent en déroute l'armée du comte, le chargèrent de chaînes, le jetèrent dans les prisons de Bruges, et punirent de mort ses conseillers. Battus ensuite dans deux rencontres, les Flamands révoltés, sous la conduite de Jacques Peyt, commirent les plus grands excès. Peyt subit enfin le dernier supplice, et, grâce à l'intervention de Charles le Bel, le comte Louis avait été remis en liberté et la Flandre était rentrée dans l'obéissance. Mais bientôt la guerre civile se ralluma dans le comté et Louis de Nevers fut déposé de nouveau. C'est dans ces circonstances que Philippe VI, prenant en main la défense du comte, marcha contre les rebelles à la tête d'une florissante armée. Sous ses drapeaux étaient accourus entre autres le dauphin du Viennois et le comte de Savoie, que la reine Clémence, veuve de Louis le Hutin et tante du dauphin, avait réconciliés. Là étaient aussi les comtes de Bar, de Namur et de Hanovre ; l'armée royale ne comptait pas moins de douze mille chevaliers. La bataille eut lieu à Mont-Cassel, et tout d'abord les Flamands firent irruption avec une impétuosité irrésistible, pénétrèrent jusqu'à la tente du roi et le mirent en grand péril d'être pris ou tué. Mais à ce moment les Français se redressèrent, prirent l'offensive, étendirent sur le carreau douze mille Flamands et mirent le reste en fuite. Ypres et les autres places reconnurent immédiatement la loi du vainqueur. Le comte Louis fut rappelé et reprit les rênes du pouvoir[1].

L'Allemagne scindée. Accord des prétendants.

13. Charles le Bel, au colloque de Bar, avait promis à Léopold d'Autriche le concours de ses armes contre Louis de Bavière. Depuis ce jour, les quatre princes de la maison d'Autriche, Léopold, Albert, Henri et Othon, ne cessaient de solliciter ce concours à courte échéance, dans l'espoir d'arriver à la délivrance de leur frère Frédéric. Le pape Jean XXII se montrait d'autant plus favorable à leurs démarches, qu'il avait toujours le secret dessein de faire passer, le cas échéant, la couronne impériale sur la tête du roi de France. Il y avait dans tout cela un pressant danger pour Louis de

[1] JOAN. VILLAN., X, 89, 107. — MEYER., *Hist. Fland.*, XII.

Bavière. Il résolut de le conjurer en traitant lui-même avec Frédéric ; au mois d'avril 1325, le malheureux prisonnier signa un accord, par lequel il renonçait à tout droit à l'empire et qui fut ratifié par ses frères Albert, Henri et Othon ; à ce prix, il recouvra la liberté. Léopold seul demeura fidèle à l'alliance du Pape, des rois de France et de Naples et de la république de Florence. Peu de temps après, il vainquit et mit en fuite Louis et son armée. Informé du pacte que Frédéric avait souscrit pour échapper à la captivité, le Pape avait essayé d'en empêcher les suites en déliant ce prince des engagements pris, en déclarant que les droits à la couronne impériale qu'il tenait de l'élection demeuraient entiers. Alors quelques barons d'Allemagne, fatigués de l'interminable discorde qui déchirait leur patrie, envoyèrent des ambassadeurs à la cour pontificale, et conjurèrent Jean XXII de prononcer sans retard la validité de l'élection de Frédéric comme roi des Romains, puisqu'il avait seul des droits à ce titre depuis que Louis de Bavière avait été frappé de déchéance par le Saint-Siége. Jean XXII répondit qu'il ne pouvait se prononcer qu'à la suite d'une procédure régulière sur les pièces de l'élection ; pourvu qu'on lui fournît ces pièces, il était prêt à expédier promptement la cause avec le concours des cardinaux. Il n'y avait là sans doute que le désir de ne rien décider qui ne fût conforme à la stricte justice ; mais l'opinion générale en Allemagne y voulut voir une manœuvre politique, destinée à gagner le temps nécessaire pour aboutir à l'élévation de Charles le Bel. Alors les deux prétendants conclurent un nouvel accord, et se partagèrent l'empire dont ils craignaient d'être exclus [1].

Candidature de Charles le Bel à l'empire.

14. Cette combinaison violait à tel point les droits de la Papauté et la menaçait d'un si grand péril, qu'elle la mettait dans l'impérieuse nécessité de regarder comme non avenue la double élection de Frédéric d'Autriche et de Louis de Bavière, pour recourir à une élection nouvelle. Jean s'attacha donc résolûment au seul parti

[1] JOAN. VILLAN., IX, 315. — HERWART., ad ann. 325, num. 39. — *Chron. Elwang.*, ann. 1325. — REBDORF., *Annal.*, eod. anno. — ALBERT. ARGENT., *Chron.*, eod anno. — Apud CUSPINIAN., *in Aust.*, pag. 638.

qu'on lui laissait à suivre, et multiplia les démarches pour arriver à la nomination de Charles le Bel. Ce prince, après la promulgation de la sentence pontificale qui prononçait la déchéance de Louis de Bavière, avait eu de sérieuses chances de succès. Léopold d'Autriche, au colloque de Bar, en pressant le roi d'entrer sans hésitation en campagne contre Louis frappé d'anathème, était fondé à lui promettre le concours de presque toute l'Allemagne : les barons de ce royaume étaient tout disposés à donner la couronne impériale au roi de France à titre purement viager, espérant par là rendre à la dignité d'empereur la majesté qu'elle avait perdue. Mais les hésitations de Charles le Bel, la mort prématurée de Marie de Luxembourg, la mise en liberté de Frédéric d'Autriche et son alliance étroite avec Louis de Bavière, le refus de Jean XXII de valider l'élection de Frédéric sans passer par les lenteurs d'une procédure, la marche du temps et la force des événements, qui modifient les volontés des hommes, avaient changé du tout au tout la situation. Le Pape, ayant envoyé le prieur des Hospitaliers de Toulouse aux archevêques de Mayence et de Cologne, qui lui étaient particulièrement dévoués, pour obtenir l'élection d'un nouveau roi des Romains, l'archevêque de Trêves, Baudouin, et Jean roi de Bohême, dont les sentiments étaient changés depuis la mort de leur sœur Marie, et que les intrigues d'Albert d'Autriche attiraient à l'alliance de Louis et de Frédéric, opposèrent la plus vive résistance à la proposition du légat, qui fut obligé de repartir sans avoir pu rien faire[1]. Jean XXII ne se découragea pas. Il écrivit à Charles le Bel pour l'arracher à ses hésitations, lui représentant qu'il ne devait pas espérer que la couronne impériale vînt à lui, et qu'au contraire il devrait aller à elle et la conquérir par l'or et par l'épée ; il mit tout en œuvre pour allumer partout la guerre contre Louis de Bavière. Ainsi, en Germanie, il poussa le roi Ladislas de Pologne à l'invasion du margraviat de Brandebourg, dont Louis avait disposé en faveur de son fils aîné. En Italie, il mit en mouvement toutes les forces vives du parti guelfe.

[1] Joan. Villan., ix, 294. — Marin. Sanut., *Epist.*, 17. — Rebdorf., *Chron.*, ann. 1325.

§ III. L'ITALIE DÉCHIRÉE ET SUBJUGUÉE

Lutte acharnée dans la Haute et Basse Italie.

15. Les troupes de Gênes et de Florence furent groupées sous le commandement du légat Bertrand Poyet avec celles des Etats Pontificaux, et le légat était sur le point de reprendre aux Visconti l'importante forteresse de San Domino, dans la province de Parme, lorsque les assiégés, qu'il avait réduits aux abois, purent être ravitaillés par les contingents réunis de Cane de la Scala, de Vérone, de Passarino, de Mantoue, des marquis d'Este, de Ferrare ; ce qui permit à Azon Visconti d'amener des troupes auxiliaires pour battre les Florentins. Castruccio, lieutenant de Louis de Bavière à Lucques et à Pistoie, avait su par sa bravoure et par son expérience des choses de la guerre s'élever des derniers rangs au faîte de la puissance. Il avait soulevé l'Etrurie contre les Guelfes ; les Florentins, qu'il battit à plate couture à Altopasso, afin de rétablir leurs affaires, appelèrent pour dix ans à leur tête le duc Charles de Calabre[1]. Pise demeurait fidèle à la cause de l'Eglise ; mais Firmini et Fabriano méritèrent toute la sévérité des censures pour leur défection et pour leurs excès. Les Gibelins de Fabriano, avec l'aide de Nolfo et de Guy Tarlat, évêque d'Arezzo, qui ne laissait pas, malgré l'excommunication et la déposition dont il avait été frappé en 1322, de conserver l'administration de son Eglise, et de révolutionner le Picénum, ne purent cependant pas réussir à s'emparer d'Urbin, dont les habitants les repoussèrent avec pertes. Le gouverneur pontifical de Spolète travaillait attentivement à réduire les rebelles de Faventi. L'évêque de Pouzzoles, avec le secours du doge de Venise, tenait la campagne contre les marquis d'Este et les Gibelins de Ferrare. A ce moment Charles duc de Calabre, de concert avec son père le roi Robert, pressait les préparatifs d'une formidable descente en Sicile. Frédéric d'Aragon, roi de Palerme, essaya d'éloigner ce

[1] Joan. Villan., ix, 229, 289, 305, 307. — Antonin., iii. p. tit. xxi, 6 § 4. — Rebdorf., *Chron.*, ann. 1325. — Marin. Sanut., *Epist.*, 3, pag. 292.

danger en envoyant des émissaires qui devaient assassiner Robert et mettre le feu à la flotte en construction. Le guet-apens fut découvert, et les coupables subirent le dernier supplice[1]. Le Pape voulut détourner Charles de son entreprise, qu'il regardait comme téméraire; mais ce prince demeura sourd à ses sages avis. A cette nouvelle, le comte Alphonse d'Urgel, héritier présomptif de la couronde d'Aragon, arma une flotte de vingt-six vaisseaux pour veiller à ses intérêts en Sardaigne, et, s'il échouait dans la tentative de rétablir la paix entre les rois de Naples et de Palerme, prêter le secours de ses armes à son oncle Frédéric. Charles de Calabre, parti avec son armée sur une flotte de cent treize navires de haut bord et d'autres moindres vaisseaux, arriva devant Palerme le 26 mai 1325, malgré les vents contraires. Il persista sans succès pendant vingt cinq jours dans le siége de cette ville, et ne consentit à s'en éloigner qu'après avoir perdu beaucoup de monde et sur l'ordre exprès de son père, à qui n'échappait pas la difficulté de prendre une place bien fortifiée, bien approvisionnée et dont les défenseurs étaient prêts à tenir jusqu'au dernier. Alors Charles, avec ce qui lui restait de troupes, mit à feu et à sang toute la côte. Le 5 août il était dans les environs de Messine; après avoir ravagé la campagne pendant treize jours, sans rien tenter contre la ville, le 17 du même mois il ramenait le corps expéditionnaire en Calabre[2].

Le Gibelin. Castruccio. Jean Prince d'Achaïe. Charles de Calabre.

16. Comme les avantages obtenus par les Gibelins dans la Lombardie donnaient assez d'embarras au légat Bertrand Poyet, le Pape, sur la demande du roi de Naples, envoya en 1326 le cardinal Jean des Ursins comme pacificateur dans la Toscane et les provinces voisines. Jean des Ursins fut accueilli à Pise comme un libérateur. Pris au dépourvu par son arrivée, le célèbre Castruccio, qui avait obtenu de Louis de Bavière la seigneurie de Lucques, usa de ruse pour gagner du temps, et lui manifesta par lettre l'intention de se réconcilier avec l'Eglise; mais en même temps il donnait l'éveil au

[1] JOAN. VILLAN., IX, 281.

[2] JOAN. VILLAN., IX, 297. — NICOL. SPECIAL., VII, 23; apud BALUZ. — ANONYM., *Chron. Sicul.*, 94; apud MARTEM.

parti Gibelin et le préparait à la résistance. Jean XXII ne se laissa pas tromper à cette manœuvre, et, sur ses instructions, le roi de Naples fit partir aussitôt de nouvelles troupes au secours des Guelfes, sous la conduite du duc de Calabre. Le jeune duc était accompagné dans cette expédition par son oncle Jean, prince d'Achaïe, qui venait de s'illustrer en Grèce par la conquête de l'île de Céphalonie, par plusieurs défaites infligées aux schismatiques et aux Catalans, enfin, avec l'aide des montagnards Albanais, par la répression des pirates turcs qui infestaient la mer Egée, avaient ruiné les îles d'Eubée et de Naxos, emmené les habitants chrétiens en esclavage[1].Gautier, duc d'Athènes, avait précédé le corps expéditionnaire du duc de Calabre à Florence, et fait publier le diplôme pontifical qui instituait Robert de Naples administrateur de l'Empire en Italie pendant toute la durée de l'interrègne. Au mois de juin 1326, Charles arrivait à Sienne, que déchiraient les discordes civiles, et les habitants lui confiaient pour cinq ans la direction de leurs affaires. A la fin du même mois, entouré de sa femme, d'une multitude de Grands,ayant avec lui la fleur de la noblesse, à la tête d'une véritable armée, il faisait son entrée dans Florence. Il eût été sage d'agir promptement et de tourner sans retard les forces dont on disposait contre Castruccio, cloué sur son lit au mois d'août par une maladie grave ; la défaite eût alors été facile. On se laissa malheureusement amuser par ses trompeuses promesses de soumission ; il eut tout le temps de se rétablir, de se concerter avec Guy Tarlat, et, lorsqu'au mois d'octobre Charles voulut aller au secours de Cavignano et de Maniano, qui essayaient de secouer le joug des Gibelins, tous les passages étaient gardes : il fut repoussé sur toute la ligne[2].

Louis de Bavière s'achemine vers l'Italie

17. Au premier moment, les Gibelins avaient réclamé la présence et l'action de Louis de Bavière. Celui-ci profita de cet appel avec empressement pour se rendre en Italie. Il pouvait maintenant s'absenter de l'Allemagne, Léopold d'Autriche, son irréconciliable ennemi, était mort tout-à-coup vers la fin de mars 1326. Quand on

[1] JOAN. VILLAN., IX, 282. — MARIN. SANUT., *in Append.*, ep. 3.
[2] JOAN. VILLAN., X, 1.

considère l'inébranlable fidélité de ce prince à l'alliance avec le Pape et avec Charles le Bel, on ne peut s'empêcher de trouver quelque fondement aux bruits d'empoisonnement auxquels donna lieu sa fin subite[1]. Charles le Bel était absorbé par les troubles d'Aquitaine et par les démêlés de sa sœur Isabelle, reine d'Angleterre, avec son mari. Robert de Naples ne pouvait se distraire que fort peu de ses guerres continuelles avec Frédéric d'Aragon pour la possession de la Sicile. Charles de Hongrie était tout entier à ses projets de croisade contre les Infidèles, dont les excursions infestaient ses frontières. Jean de Bohême, dégoûté des palinodies de la politique en Europe, n'avait plus que le désir de passer en Terre-Sainte et d'y consacrer son ardeur guerrière au service de Jésus-Christ. L'archevêque de Trèves, Baudouin,gardait la neutralité, et, s'il ne se prononçait pas ouvertement pour Louis de Bavière, le Pape d'autre part ne pouvait obtenir qu'il fît publier la sentence d'excommunication et de déchéance prononcée par le Saint-Siége contre ce prince. Il est vrai que les rares prélats allemands qui osèrent publier ces censures le firent au péril de leur vie. Bochard, archevêque de Magdebourg, pour avoir eu ce courage, avait été chargé de chaînes par les séides du Bavarois, puis assassiné dans son cachot, en 1325, et l'on n'avait retrouvé là qu'un an plus tard son cadavre en putréfaction. Louis de Bavière en avait fini avec les compétitions de Frédéric d'Autriche en l'acceptant comme vicaire de l'Empire en Allemagne, avec le titre purement honorifique de roi. Les choses étant dans cet état, il se mit en route pour l'Italie. Au mois de février 1327, il reçut les ambassadeurs gibelins accourus à sa rencontre, dans une assemblée tenue à Trente, où il renouvela, en l'accentuant encore, son accusation d'hérésie contre Jean XXII, le fit déclarer par quelques schismatiques de sa suite, après un réquisitoire arrangé par Marsile de Padoue et Jean de Jandun, et qui relevait seize chefs d'accusation, indigne du pontificat ; il jura de ne point retourner en Allemagne sans être entré à

[1] JOAN. VILLAN., IX, 315. — ALBERT. ARGENTIN., *Chron.*, ann. 1326. — JOAN. VITODUR., *Chron.*, eod. anno. — CONTINUAT. MARTIN. POLON., *Chron.*, eod anno ; apud ECCARD., *historic. medii Ævi*, tom. II.

Rome. Les Italiens de leur côté s'engagèrent à l'aider de leurs armes et de leurs biens, pour écraser les Guelfes et se mettre en possession de la couronne impériale. Alors il écrivit à Frédéric, roi de Palerme, et à son fils Pierre, pour leur annoncer son arrivée et les assurer de ses dispositions amicales à leur égard et de son concours contre Robert de Naples[1].

Un excommunié couronné roi par un intrus.

18. Ayant ensuite traversé les montagnes, il fut reçu avec enthousiasme par le clergé et le peuple de Bergame et de Côme, où il était au mois de mars. Il voulut attendre dans cette ville que sa femme Marguerite l'eût rejoint, et ne fit son entrée à Milan que le 17 mai[2]. L'archevêque Aycard, fort attaché au Pape, s'était retiré pour ne point prendre part à l'accueil fait à un prince frappé d'anathème. Louis et les schismatiques le remplacèrent par le célèbre Gui Tarlat, évêque excommunié et déposé d'Arezzo. Le 31 mai, jour de la Pentecôte, cet intrus, assisté des évêques déposés comme lui de Trente et de Brescia, couronna son maître roi de Lombardie[3]. Quelques jours après, le 7 juillet, les chefs gibelins, réunis à Milan depuis la cérémonie du sacre, apprirent avec stupeur, non sans trembler pour eux-mêmes, l'arrestation de Galéas et de tous les Visconti. Or voici ce qui s'était passé. Marc Visconti, ennnemi de ses frères et gibelin irréconciliable, flairait depuis quelque temps des pourparlerssecrets ouverts entre le légat Bertrand Poyet et Galéas pour la réconciliation de ce dernier avec l'Église. On était même bien près de s'entendre, lorsque la nouvelle de la venue de Louis de Bavière avait suspendu les négociations. Marc s'était rendu à Trente en toute hâte ; sur ses avis et ses instances, le Bavarois était arrivé à Milan aussitôt qu'il avait pu. De là le coup de

[1] Joan. Villan., x, 15, 17. — Anonym., *Chron. Sicul.*, ann. 1327; apud Marten., 116.

[2] Anonym., *Chron. Bonon.*, ann. 1327; apud Murator., *de reb. Italic.*, tom XV. — Bonicont. Morig., *Chron. Modoet.*, iii, 37. — Galvanc. Flamm., *Manipul. flor.*, 365. — Anonym., *Annal. Mediolan.*, ann. 1327; apud Murator., *de reb. Italic.*, tom. XVI.

[3] Bonicont. Morig., *Chron. Modoet.*, iii, 37. — Galvanc. Flam., *Manipul. flor.*, 365. — Anonym., *Annal. Mediolan.*, ann. 1327; apud Murator., *de reb. Italic.*, tom. XVI. — Jacob. Malvec., *Chron. Brixian.*, ann. 1327; apud Murator., *de reb. Italic.*, tom. XIV.

foudre du 7 juillet. Marc fut remis en liberté sur l'heure ; puis le nouveau roi de Lombardie, pour dissiper les soupçons qu'avait fait naître la mesure violente qu'il venait de prendre, réunit les seigneurs et leur exposa les motifs de sa conduite. Galéas seul pouvait être incriminé, et encore l'accusation manquait-elle de preuves certaines ; il fut néanmoins retenu prisonnier, et ne recouvra la liberté que l'année suivante. Les seigneurs intercédèrent chaleureusement en faveur des autres princes arrêtés, et Louis se laissa fléchir à leurs prières. Toutefois, comme il avait besoin d'argent et qu'il savait les Visconti fort riches, Azon et Luc durent payer une rançon chacun de deux cent cinquante mille pièces d'or[1]. Louis de Bavière sortit de Milan le 5 août. Il campa jusqu'au 13 dans les environs de cette ville au lieu appelé *li Ozzi*, et de là se rendit à Petra-Santa, sur le territoire de Lucques. Il en partit le 6 septembre pour aller mettre le siége devant Pise, dont il ne parvint à se rendre maître que le 11 octobre, après un siége de 28 jours. Le 4 novembre Castruccio lui ménageait une entrée triomphale à Lucques. Le triomphateur faisait une apparition à Pistoie, retournait à Lucques, et confirmait solennellement Castruccio dans la seigneurie de toute cette province, avec Pistoie, Luna, Volterre et San-Germiniano, sous le titre de duc. Il regagna Pise le 18 novembre, et le 21 du mois suivant, il se remit en route pour Rome[2].

L'usurpation secondée par le schisme.

19. Dès qu'il eut appris par Bertrand Poyet ce qui s'était dit et fait à la diète, ou pseudo-concile de Trente, Jean XXII, qui croyait les forces du parti guelfe supérieures, grâce aux troupes amenées par le duc de Calabre, se contenta de donner l'ordre au légat et à Charles de barrer le passage à l'ennemi. Peu après arrivait à la cour Pontificale Simon Pazzi, ambassadeur de Florence, qui, sentant

[1] GALVANC. FLAM., *Manipul. flor.*, 365. — JOAN. VILLAN., x, 30. — BONICONT. MORIG., *Chron. Modoet.*, III, 37.

[2] GALVANC. FLAM., *Manipul. flor.*, 365. — JOAN. VILLAN., x, 31, 36. — BONICONT. MORIG., *Chron.*, *Modoet.*, III, 37. — ANDR. DEI., *Chron. Senens.*, ann. 1327 ; apud MURATOR., *de reb. Italic.*, tom. XV. — NIERI., *Hist. Lucens.*, inedit. ann. 1327. — EX ALDO, *Append. ad Vit. Castruc.*, vulgat. Romæ ann. 1590.

mieux la grandeur du péril, conjurait le Pape de soulever immédiatement la croisade, pour repousser le Bavarois à son entrée dans la Péninsule, de donner au légat l'ordre de rapatrier les exilés de Bologne, pour renforcer le nombre des défenseurs de cette place, et d'accorder un généreux pardon aux habitants de Ferrare, qui grossiraient ainsi les rangs des pontificaux. Mais la croisade ne fut point publiée encore, et l'exécution des autres mesures, autorisées avec défiance par le Saint-Siége, ne fut suivie qu'avec lenteur. L'arrivée de Louis de Bavière mit en mouvement toute l'Italie. Les dispositions lui étaient favorables surtout dans les villes lombardes, en sorte que le vénitien Sanuto, dès le premier moment, écrivit au légat Bertrand Poyet, pour l'engager à un accommodement avec Louis, et représenter les tristes conséquences de ces dissensions, n'hésitant pas à dire que quand même le Pape serait maître de Milan et de tout le reste du pays, il ne parviendrait pas à les garder longtemps en paix, parce que les Italiens ne pouvaient être gouvernés par des ecclésiastiques. Plusieurs évêques, avec un grand nombre de clercs et de religieux, attachés au parti gibelin, s'étaient assemblés autour du Bavarois ; ils l'entretenaient ou plutôt le poussaient dans ses entreprises. On remarquait surtout à sa suite les chefs des prétendus spirituels de l'Ordre des Frères Mineurs et d'autres religieux de l'Ordre des Augustins ou des Frères Prêcheurs qui partageaient les mêmes doctrines. Bientôt après Michel de Césène, Guillaume Occam et leurs partisans vinrent grossir cette troupe de schismatiques et prêter leur plume à Louis de Bavière. Il nomma des évêques intrus dans plusieurs villes, au mépris des nominations faites par le Pape, et les rivalités des prétendants devinrent une nouvelle source de guerres civiles, qui durèrent quelquefois plusieurs années.

Dispositions équivoques des Romains. Marche de l'envahisseur.

20. La même effervescence et les mêmes dispositions se remarquaient principalement dans la ville de Rome, toujours en proie aux factions. Le peuple enleva le pouvoir aux nobles, refusa de reconnaître l'autorité du roi Robert, que le Pape avait fait sénateur de la ville, et nomma pour gouverneur Sciarra Colonna, personnage assurément digne d'une telle distinction, avec un conseil de

cinquante-deux citoyens. Les deux partis envoyèrent successivement des ambassades à Jean XXII pour le presser de venir avec sa cour résider à Rome ; mais il ne jugea pas les circonstances assez favorables, et ce n'était pas sans motif. Quoique les officiers nommés par le roi Robert eussent, dans leurs lettres, assuré le Souverain Pontife de la disposition des habitants à se défendre contre Louis de Bavière, le peuple, après s'être emparé du pouvoir, ne laissa pas de négocier avec ce prince ; dans les lettres et les députations envoyées à Avignon, il menaçait indirectement, sa demande n'étant pas suivie d'un prompt succès, de livrer Rome au Bavarois. Les Romains n'étaient donc disposés à se soumettre ni à l'un ni à l'autre ; en sollicitant le retour de la cour Pontificale, ils n'avaient guère en vue que de rappeler dans leur ville les richesses qu'elle y attirait. Le Pape leur témoigna cependant l'intention de partir aussitôt que les circonstances le permettraient ; en même temps il mandait au cardinal des Ursins, légat en Toscane, de se rendre à Rome pour ramener le peuple à l'obéissance du roi Robert ; mais tous les efforts du légat furent sans succès. Comme il était entré dans la ville avec les troupes du roi, le peuple, après un sanglant combat, les contraignit à se retirer[1]. Le 21 décembre 1327, Louis de Bavière de son côté était parti de Pise pour se rendre à Rome, passant sur la défense formelle que le Pape lui avait fait signifier au mois d'octobre, et sans tenir aucun compte d'une Bulle, par laquelle, attendu qu'il avait soutenu les erreurs des prétendus spirituels et de Marsile de Padoue, dédaigné les censures et les monitions pontificales, il était déclaré convaincu d'hérésie, privé en conséquence de toutes dignités et de tous biens, meubles et immeubles, de tout droit au duché de Bavière et à l'empire, avec défense à toute personne de lui obéir ou de le favoriser[2].

Le Bavarois entre à Rome. Sciarra Colonna.

21. A cette nouvelle le duc de Calabre reprit précipitamment le chemin des États de son père, le 28 décembre, afin d'en fermer l'entrée à l'envahisseur. Louis, dans sa marche, suivit le bord de la mer, où l'armée eut à surmonter de grandes fatigues. Le 2 janvier

[1] JOAN. VILLAN., X, 20, 24.
[2] JOAN. VILLAN., X, 37.

1328, il arrivait à Viterbe, qui venait de se donner à lui par l'entremise de Sylvestre Gatta, et là Castruccio vint le rejoindre avec une brillante escorte. Il y reçut une ambassade du peuple romain chargée de discuter les conditions de son entrée dans la ville éternelle. Mais d'autre part Sciarra Colonna, Jacques Sabelli et Théobald de Saint-Eustache, qui étaient les plus influents de la cité, et qui s'étaient laissé corrompre par l'or de Castruccio et des Gibelins lombards, lui envoyèrent secrètement l'avis de ne tenir aucun compte de l'ambassade du peuple, et de presser son arrivée à Rome, dont les portes lui seraient ouvertes sans obstacle. D'accord avec Castruccio, il lui laissa le soin d'amuser les envoyés, se mit lui-même en route sur l'heure, et parut tout à coup le 7 janvier sous les murs de la ville, où l'honnête Sciarra l'introduisit sans résistance, à la faveur de la surprise générale. Rome fut mise alors en interdit : une partie du clergé et des religieux en sortirent, les autres cessèrent la célébration de l'office divin, un chanoine de Saint-Pierre cacha le Saint-Suaire dont il avait la garde, ce qui causa un grand trouble ; mais le peuple se prononça hautement pour Louis de Bavière. Ce prince, quelques jours après, montait au Capitole pour tenir une assemblée, où se trouva une foule immense ; et là il fit un discours qui fut accueilli par d'enthousiastes acclamations. On le salua roi des Romains ; il fut fait pour un an sénateur de la ville et généralissime des milices urbaines ; après quoi on régla ce qui regardait son couronnement, dont le jour fut fixé au 17 janvier. La cérémonie se fit à Saint-Pierre par Jacques Albertin, évêque déposé de Venise, assisté de Gérard Orlandini, évêque d'Aléria en Corse, l'un et l'autre excommuniés. Après l'onction, les insignes impériaux furent apportés par quatre syndics spécialement désignés par le peuple pour la circonstance, et ce fut Sciarra Colonna l'un d'eux qui mit la couronne d'or sur la tête de l'empereur intrus. Aussitôt après on lut trois décrets par lesquels Louis promettait de maintenir la foi catholique, de protéger les libertés du clergé, de défendre les veuves et les orphelins ; ce qui acheva de lui gagner l'affection du peuple[1].

[1] JOAN. VILLAN., x, 49, 56. — MUSSAT., *in Ludov. Bavar.*, ann. 1328. — BER-

22. Jean XXII, pour arrêter les progrès de l'usurpation, écrivit le 21 janvier au cardinal Jean des Ursins, légat en Toscane, de publier la croisade, avec l'indulgence de la Terre-Sainte pour tous ceux qui porteraient les armes pendant un an contre le tyran. Des lettres semblables furent envoyées au cardinal Bertrand Poyet légat en Lombardie, et à l'archevêque de Capoue, chancelier du roi de Naples. On publia aussi la menace d'excommunication contre tous ceux qui suivraient le parti de l'empereur intrus, ou qui lui fourniraient des secours quelconques, ou qui ne le repousseraient pas de leurs relations comme retranché de la société des fidèles. Marsile de Padoue et Jean de Jandun exerçaient une violente persécution contre l'évêque de Viterbe, vicaire du Pape à Rome, contre le clergé et les fidèles qui persévéraient dans leur attachement au Saint-Siége. Jacques Colonna, chanoine de Latran, dont le zèle inébranlable était bien connu, fut chargé d'exhorter le peuple à s'emparer de ces hérésiarques ; le cardinal Jean des Ursins reçut aussi l'ordre de rendre publics dans tous les lieux voisins de Rome les édits pontificaux qui enjoignaient de se saisir de leurs personnes. Ces mesures exaspérèrent Louis de Bavière, qui se porta aux derniers excès. Trois mois après son couronnement sacrilége, dans une assemblée tenue le 14 avril, il publia une loi, portant que quiconque serait trouvé coupable d'hérésie ou de lèse-majesté serait puni de mort, selon les anciennes lois, et que cette peine s'appliquerait aux crimes déjà commis, aussi bien qu'à ceux qui se commettraient à l'avenir. Quatre jours après, le 18, il tint une nouvelle assemblée, où il parut avec tous les ornements impériaux sur un trône élevé et magnifique, entouré de prélats et de seigneurs. Quand il fut assis, il fit faire silence, et un religieux augustin, nommé Nicolas de Fabriano, s'avança et cria d'une voix forte : Y a-t-il quelqu'un qui veuille défendre le prêtre Jacques de Cahors, qui prend le nom de pape Jean ? Cette demande fut répétée trois fois. Personne n'ayant

Le Pape incriminé par l'usurpateur.

NARD., *in libel. de imperat. Rom.* eod. anno. — *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 1043. — *Mg. bibl. Vat.*, de Rom. Pont., sign. num. 3765. — CORTUS., *Hist.*, III, 11. — ALBERT. ARGENT., *Chron.*, ann. 1328 ; et ex eo NAUGEM., 45. — NICOL. MINORIT. *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 4008, pag. 21. — S. ANTONIN., III p. tit. XXI, 6 § 6.

répondu comme bien on le pense, un abbé d'Allemagne fit un sermon en latin sur ce texte : « Voici le jour de salut. » Ensuite l'empereur fit lire une longue sentence,où il disait d'abord qu'ayant été élevé par Dieu à l'empire pour exterminer les méchants et protéger les bons, et ne pouvant plus tolérer les crimes énormes de Jacques de Cahors, soi-disant pape Jean XXII, il était venu à Rome, siége principal de l'empire, afin d'y proclamer son pouvoir et réprimer les rebelles.

Diatribes insensées. Déposition sacrilége.

23. « Or, nous avons reconnu, ajoutait-il, que leur révolte vient des usurpations du prétendu Pape, et que l'impunité l'encourage à de nouveaux attentats. » Ce préambule était suivi de nombreuses invectives contre Jean XXII. On lui reprochait d'avoir, sous prétexte de secourir la Terre-Sainte, amassé des trésors immenses par des exactions violentes sur toutes les églises et par la collation simoniaque des bénéfices à des clercs indignes ; d'avoir cependant refusé toute espèce de secours, malgré leurs instantes prières, aux chrétiens limitrophes des Sarrasins, et détourné même, pour les employer contre les Génois attachés à l'empire, plusieurs galères que le roi de France envoyait au roi d'Arménie ; d'engager les ministres de la religion à s'armer du glaive matériel, dont l'usage leur est interdit par les canons ; de profaner le sacerdoce en faisant souiller de sang les mains des cardinaux ses légats, des évêques et des autres ecclésiastiques ; de faire prêcher la croisade contre les Romains comme contre des infidèles, et de promettre l'indulgence pour solde à la révolte et à l'homicide, en sorte qu'il se montrait l'Antéchrist mystique ou le précurseur de l'Antéchrist. On reconnaît ici le style des prétendus spirituels. Venaient ensuite des plaintes sur la violation des droits de l'empire et l'usurpation de la puissance temporelle ; sur la réserve des bénéfices et le renversement de la discipline par l'annulation des élections canoniques ; enfin sur la non résidence à Rome. Après cela l'empereur intrus ajoutait : Qu'étant chargé de la protection de l'Eglise et voulant suivre l'exemple d'Othon Ier et user de la puissance reçue d'en haut, trouvant Jacques de Cahors convaincu d'hérésie par ses écrits contre la pauvreté de Jésus-Christ et de lèse-majesté par ses injustes procé-

dures, il le déposait du siége de Rome par cette sentence rendue, disait-il, de l'avis unanime du clergé et du peuple romain, sur la requête de leurs syndics et d'après les instantes prières des princes et des prélats tant de l'Allemagne que de l'Italie, et d'une multitude d'autres fidèles. Le déclarant en conséquence dépouillé de tout Ordre, bénéfice et privilége ecclésiastique, il le soumettait à la puissance séculière des officiers de l'Empire pour être puni comme hérétique.

§ IV. UN ANTIPAPE SUSCITÉ PAR UN USURPATEUR

24. Quatre jours après cet attentat schismatique, Jacques Colonna eut le courage d'entrer à Rome pour y publier une Bulle pontificale contre Louis de Bavière ; après l'avoir lue à haute voix sur la place publique de Saint-Marcel, en présence d'une multitude de Romains, il protesta, au nom du clergé, contre les entreprises criminelles de ce prince, en particulier contre les accusations proposées par de prétendus syndics du clergé, qui n'avaient pu prendre ce titre puisque les chanoines de Latran, de Saint-Pierre, de Sainte-Marie-Majeure et tout ce qu'il y avait d'ecclésiastiques distingués étaient sortis de la ville depuis plusieurs mois. Ayant affiché la Bulle à la porte de l'église sans aucune opposition, il monte à cheval, lui cinquième, sort de Rome et retourne à Palestrine. Le bruit de cette action hardie parvint enfin à Louis de Bavière, qui fit courir aussitôt après le courageux chanoine ; mais il était déjà hors d'atteinte. Le Pape de son côté, pour le récompenser le fit venir auprès de lui et le nomma évêque[1]. Le lendemain 23 avril, dans un conseil tenu avec les sénateurs et les chefs du peuple, l'empereur intrus publia une édit portant que le Pape serait tenu de faire à Rome sa résidence habituelle sans pouvoir s'en éloigner de plus de deux journées, à moins d'en avoir obtenu la permission du clergé et du peuple, auquel cas, la cour et le consistoire demeu-

Un vaillant chanoine. Effervescence en Germanie

[1] JOAN. VILLAN., x, 71.

reraient à Rome; et que, si le Pape s'absentait contrairement à cette règle et ne revenait pas au terme prescrit après trois monitions, il serait de plein droit privé de sa dignité pontificale. Il mit le comble aux violations de tout droit qu'il avait commises en faisant brûler Jean XXII en effigie comme convaincu des crimes d'hérésie et de lèse majesté[1]. La nouvelle des attentats schismatiques de Louis de Bavière devait produire et avait produit en Allemagne une grande effervescence. Albert d'Autriche estima le moment favorable pour reprendre les espérances ambitieuses qu'il avait fondées sur la mise en liberté de son frère Frédéric. Il pensa que le Pape, effrayé des progrès du Bavarois en Italie, n'hésiterait plus aujourd'hui, comme il l'avait fait une première fois, à lui opposer sans autre procédure l'élévation de son compétiteur à l'empire; la chose paraissait d'autant plus probable, que la mort venait d'enlever prématurément Charles le Bel, ce qui semblait devoir inévitablement modifier la politique pontificale à l'égard de la Germanie.

Tentative d'une seconde élection

25. Albert se hâta donc d'envoyer à Jean XXII une ambassade secrète pour lui demander de nouveau la confirmation immédiate de son frère Frédéric, déjà désigné roi des Romains; il faisait de pompeuses promesses de dévouement à l'Eglise et de secours à sa cause contre les dissidents, soit en Allemagne, soit en Italie; il prenait l'engagement formel d'obtenir de son frère qu'il exécutât ponctuellement toutes les volontés du Souverain Pontife. Mais celui-ci répondit que la confirmation qu'on lui demandait serait contraire à l'équité, Frédéric n'ayant jamais édifié le Saint-Siége sur la validité de son élection, et, plutôt que de recourir aux voies de la justice, ayant toujours fait appel à la force pour s'élever au trône impérial. Convaincu de la nécessité d'une élection nouvelle, il écrivit bientôt après aux princes électeurs pour leur enjoindre d'y procéder. Ces derniers tinrent une réunion préparatoire quelques jours après Pâques dans le diocèse de Mayence, et décidèrent qu'ils se réuniraient de nouveau à Franc-

[1] MUSSAT., *in Ludov. Bavar.*, ann. 1328. — S. ANTONIN., III p. tit. XXI, 6 § 6.

fort le mardi après l'octave de la Pentecôte pour travailler à l'élection d'un nouveau roi des Romains. Mais les partisans de Frédéric, peu rassurés par le caractère du prince, ayant sondé le terrain et ne comptant pas sur les suffrages, ne s'opposèrent pas moins que ceux de Louis à la tenue de la diète projetée ; le Pape se vit contraint d'accorder aux électeurs un délai de deux mois, avec la faculté de s'assembler partout ailleurs qu'à Francfort, s'ils ne le pouvaient absolument dans cette ville. Mathias, archevêque de Mayence, dont le zèle et le courage bravaient tous les dangers pour l'accomplissement des ordres du Saint-Siége, fut en butte aux poursuites acharnées des ennemis de l'Eglise et ne put les repousser qu'avec le secours de l'archevêque de Cologne et du landgrave de Hesse[1].

Un antipape. Pierre de Corbario.

26. Louis de Bavière poursuivait à Rome ses entreprises. Le 12 mai, jour de l'Ascension, il procéda à la création d'un anti-pape. Il avait fait convoquer le peuple devant l'Eglise de Saint-Pierre, où il se rendit lui-même le matin, revêtu de tous les ornements impériaux, avec les officiers de sa cour et un grand nombre de clercs et de religieux. S'étant assis sur un trône placé au-dessus des degrés de l'église, il fit avancer à côté de lui, sous le dais, un franciscain nommé Pierre Rainalducci, dont il avait fait choix pour le pontificat suprême. Après un sermon violent, prononcé par Nicolas de Fabriano, de l'Ordre des Augustins, Jacques Albertin, évêque déposé de Venise, demanda par trois fois au peuple s'il voulait pour pape Pierre Rainalducci ; le peuple, qui s'attendait à la nomination d'un Romain, parut déconcerté et montra de l'hésitation ; toutefois la crainte et le respect humain le portèrent à donner une réponse affirmative. Alors Jacques Albertin lut le décret d'élection, puis l'empereur intrus nomma le prétendu pape Nicolas V, lui mit l'anneau et le revêtit de la chape pontificale; ils entrèrent ensemble dans l'église, où la messe fut célébrée avec une grande solennité. Pierre Rainalducci, plus connu sons le nom de Pierre de Corbière, parce qu'il était né à Corbario

[1] Serar., *Hist. Mogunt.*, v, in Math.

dans l'Abruzze, était pénitencier à Rome, et jouissait d'une certaine réputation de vertu, de science et d'habileté dans les affaires. Il s'était marié dans sa jeunesse à Jeanne Mattei, de Corbario comme lui; mais au bout de cinq ans il avait quitté sa femme malgré elle, pour entrer dans l'Ordre des Frères Mineurs, tandis que les lois canoniques exigent un mutuel consentement. Ce mariage fut l'occasion d'un incident qui mit bientôt sous le poids du ridicule ce prétendu Pontife et son parti. Sa femme, qui jusqu'alors semblait l'avoir oublié, ne le vit pas plus tôt nommé Pape, que, soit de son propre mouvement, soit à l'instigation d'autrui, elle présenta une requête à l'évêque de Rieti, pour obtenir que son mari fût condamné à venir la rejoindre. L'évêque, après une procédure en forme, porta un jugement par lequel, attendu qu'il n'y avait eu aucune cause légitime de séparation, il condamnait Pierre Rainalducci, de Corbario, qui se disait pape Nicolas, à rejoindre sa femme. Les actes du procès furent envoyés à Jean XXII, qui en adressa aussitôt des copies à tous les princes[1]. Le 15 mai, quatre jours après son intrusion, l'anti-pape nomma neuf cardinaux, pour la plupart des religieux de différents Ordres; le premier fut Jacques Albertin, qu'il fit évêque d'Ostie. Deux des sujets désignés refusèrent cette dignité schismatique.

[illegible] et décisions de l'antipape

27. Pierre de Corbière était de l'école de prétendus spirituels, qui soutenaient l'opinion de l'étroite pauvreté de Jésus-Christ et blâmaient les richesses des prélats, avec les honneurs qui leur étaient rendus; quand il se vit proclamé Pape, il voulut avoir un train de maison fastueux. Louis de Bavière fournit autant qu'il put à cette dépense et à celle des cardinaux; mais, comme fort souvent il manquait lui-même d'argent, l'antipape fut bientôt réduit à vendre des priviléges, des dignités et des bénéfices, en cassant les concessions que Jean XXII en avait faites. Le 17 mai, Louis de Bavière laissa Pierre de Corbière dans le palais du Vati-

[1] Mussat., *in Ludov. Bavar.*, ann. 1328. — Cortus., *Hist.*, iii, 11. — Alvar., Pelag., i, 37. — Bernard., *Libel. de imp. Rom.*, Ms bibl. Vat. sign. num. 2043. — Ptolem. Luc., *Hist. Eccl.*, xxiv, 41. — S. Antonin., iii p. tit. xxi, 6 § 7. — Joan. Villan., x, 73.

tran et se rendit à Tibur, pour revenir en grande pompe le jour de la Pentecôte, et faire renouveler la cérémonie de son couronnement par l'antipape, après que celui-ci aurait été sacré par Jacques Albertin, évêque intrus d'Ostie. Pierre avec les pseudo-cardinaux attendit l'empereur intrus sur les degrés de l'église de Latran, et ce dernier couronna lui-même son prétendu Pontife; après quoi il reçut de lui la couronne impériale. Louis à cette occasion confirma les sentences portées par l'empereur Henri VII contre Robert de Naples et les Florentins, bien que Clément V eût annulé comme inique celle qui visait Robert. L'antipape, prenant sa position au sérieux, nomma des gouverneurs dans les provinces du patrimoine de saint Pierre, envoya plusieurs légats et des nonces en différentes contrées, pour molester les Dominicains, qui étaient les plus zélés athlètes de la Foi contre les Franciscains schismatiques, et voulut imposer à leur Ordre comme général le pseudo-cardinal Boniface. Il publia bientôt deux Bulles, dont l'une confirmait la déposition prononçée par Louis de Bavière contre Jean XXII, déclarant en outre privés de leurs bénéfices tous les clercs séculiers ou réguliers qui lui demeureraient fidèles; l'autre défendait aux laïques de donner le nom de Pape à Jacques de Cahors ou de lui obéir, sous peine d'être punis comme hérétiques. En conséquence de ce décret, le sénateur intrus de Rome, Rainier, fils d'Ugution de Fagiole, fit brûler deux catholiques assez courageux, pour avoir traité Pierre de Corbière d'apostat usurpateur[1].

Fuite désastreuse de l'empereur instrus.

28. Pendant que Louis de Bavière s'attardait à Rome dans de vaines cérémonies, on apprit que Robert de Naples avait réuni des forces redoutables qui couvraient la frontière de son royaume, et que Philippe de San-Gineto, qui gouvernait Florence au nom de Charles de Calabre, venait de s'emparer de Pistoie, dont l'évêque instrus avait été arrêté, et l'évêque légitime rétabli. Effrayé de ces nouvelles, Castruccio, qui avait d'abord accepté de Louis le titre de gouverneur de Rome, craignit que la défection ne devînt conta-

[1] JOAN. VILLAN., X, 75 et 76. — S. ANTONIN., III p. tit. XXI, 6 § 9.

gieuse dans sa principauté ; il regagna Lucques à marches forcées, et se rendit à Pise, dont il contraignit les citoyens à lui abandonner les rênes de leur république. Ce départ précipité de Castruccio et la mauvaise inspiration d'attendre la flotte de Frédéric de Palerme firent perdre à l'Allemand un temps précieux. De l'avis de tous les hommes d'expérience, si Louis avait marché droit sur le royaume de Naples, il aurait sans peine écrasé Robert sous des troupes quatre fois supérieures, puisqu'au moment où il fut couronné à Saint-Pierre par Jacques Albertin il comptait plus de cinq mille chevaliers dans son camp, tandis que le duc de Calabre en avait à peine quinze cents pour lui fermer l'entrée du royaume. Mais depuis ce temps Robert et les pontificaux avaient accru et réorganisé leurs troupes, tandis que l'armée du Bavarois avait subi des pertes considérables en diverses occasions : à Rome même au mois de mars pour réprimer les mouvements populaires excités contre Marsile et ses complices par les catholiques demeurés fidèles à Jean XXII ; puis, successivement, dans la tentative inutile faite pour prendre Orviéto ; dans la défense d'Astur qu'on avait perdue le lendemain de l'intrusion de Pierre de Corbière ; dans une première campagne contre une armée envoyée par Robert sur une flotte de quatorze galères, qui avait pris Ostie et qu'on n'avait pu empêcher de mettre tout à feu et à sang jusque sous les murs de la basilique Saint-Paul ; dans une seconde et désastreuse campagne pour essayer de reprendre Ostie ; dans une défaite terrible essuyée par les Gibelins de Fabriano ; dans un combat sanglant, le 4 juin, près de Narni. Le 20 juin Louis de Bavière rentrait à Tibur, ravitaillait ses troupes et tentait enfin l'expédition contre le royaume de Naples. Mais il trouva tous les passages gardés, et il se vit bientôt contraint, faute de vivres et d'argent, de revenir à Rome, où il rentrait le 20 juillet.

Chute rapide. Mort inopinée de Castruccio.

29. Alors l'armée de Robert, prenant l'offensive, l'avait accompagné l'épée dans les reins, à travers la Campanie. Ses affaires avaient décliné de jour en jour ; la disposition des esprits dans la ville était changée et le mettait en un danger extrême ; dès le 4 août, avec son antipape et les siens, il fut obligé de fuir et de se

retirer à Viterbe. Le peuple les poursuivit dans les rues en les traitant d'hérétiques et d'excommuniés, tua plusieurs de leurs gens, puis alla dans les cimetières pour déterrer les corps des Allemands et des autres schismatiques et les jeter dans le Tibre. Le soir même les troupes pontificales rentrèrent à Rome, sous la conduite d'Étienne Colonna et de Berthold des Ursins, ce dernier neveu du cardinal légat, qui arriva lui-même trois jours après et fut reçu avec un enthousiasme indescriptible. Tous les édits publiés par les intrus furent publiquement brûlés au Capitole. Sciarra Colonna et Jacques Sabelli, avec les plus compromis de leur faction, avaient pris la fuite. Leurs biens furent confisqués et donnés au trésor [1]. Repoussé du royaume de Naples et chassé de Rome, Louis de Bavière, à l'instigation de Castruccio, qui avait contraint Pistoie à rentrer sous sa domination, résolut d'assouvir sa fureur contre la république de Florence. Il était prêt pour cette expédition ; laissant l'antipape à Viterbe, il allait partir de Tuderte pour l'Etrurie, lorsqu'il apprit que la flotte palermitaine, grossie des vaisseaux des gibelins de Gênes et commandée par Pierre, fils du roi Frédéric, l'attendait à Corneto. Il y eut plusieurs entrevues entre le Bavarois et le fils du roi de Palerme ; toutes se passèrent en d'inutiles récriminations. Au milieu de ces pourparlers, vint les surprendre tout à coup la foudroyante nouvelle de la mort de Castruccio, le plus ferme appui du parti gibelin, prématurément emporté, le 3 septembre 1328, à l'âge de quarante-sept ans, et lorsqu'il était au faîte de la gloire et de la puissance. Les troubles excités à Pise par les fils de Castruccio, qui se disputaient l'héritage perternel obligèrent Louis de Bavière à s'y rendre sans retard. Pierre l'y suivit; ils y arrivèrent le 21 septembre. Quelques jours après, Pierre reprit la mer pour rentrer dans les Etats de son père. Il essuya une si furieuse tempête, qu'il perdit quinze vaisseaux avec leur équipage, et ne ramena que quatre galères à Palerme ; quelques autres, fort maltraitées, arrivèrent à la côte de Sicile comme elles purent, où les vents les jetèrent [2].

[1] Joan. Villan., x, 56, 60. — Ptolem. Luc., *Hist. Eccl.*, xxiv, 41.
[2] Antonin., iii p. tit. xxi, 6 § 8. — Joan. Villan., x, 85, 86, 104.

Coups redoublés sur le parti gibelin. Charles de Naples.

30. On ne peut s'empêcher de le reconnaître avec les auteurs du temps : il y a quelque chose de particulièrement terrible dans cette fauchaison implacable des principaux chefs Gibelins par la mort, autour de Louis de Bavière, depuis sa révolte ouverte contre l'Église. Passarino, tyran de Mantoue, dont l'appel et l'influence ont surtout déterminé l'entrée de Louis dans la Péninsule, meurt sous le fer des *bravi* armés contre lui par les Gonzague père et fils conjurés avec Cane de la Scala. Son fils François est pris, et, après lui avoir arraché la peau de la tête et coupé jambes et bras, on le précipite au fond des oubliettes où son père à fait périr de faim François de la Mirandole et tant d'autres. Guy Tarlat, évêque déposé d'Arezzo, expire soudain dans les tortures d'une agonie affreuse. Sylvestre Gatta succombe à la suite des tortures auxquelles le Bavarois lui-même l'a fait soumettre, pour lui arracher le secret du lieu où il a enfoui ses trésors. Castruccio succombe en quelques heures et quand il est dans la plénitude de sa force. Galéas Visconti, réduit à la misère, après avoir été l'égal des rois, et qui a mis son épée au service de Castruccio pour gagner sa vie, est pris de maladie subite au siége de Pistoie et n'a que le temps d'aller rendre le dernier soupir à Pise. Effrayés de la terrible destinée à laquelle semblait ne pouvoir échapper aucun adhérent de Louis, les marquis d'Este implorèrent la clémence du Saint-Siége, et obtinrent leur pardon, après avoir fait amende honorable pour leurs erreurs et restitué Ferrare et les biens dont ils avaient dépouillé le diocèse de Ravenne. Trévise suivit l'exemple des marquis d'Este, à l'instigation de Gonzola Tempesta. Seul Cane de la Scala, tyran de Vérone, persévéra dans sa révolte et vit croître sa puissance. Parme et Reggio chassèrent la garnison pontificale et firent alliance avec lui. Padoue, dont il avait en vain cherché maintes fois à se rendre maître, lui fut livrée à prix d'or par la trahison de Marsile et de ses partisans [1]. Vers ce temps, le roi Robert de Naples et tout le parti guelfe furent aussi plongés dans le deuil et la consternation : le 9 novembre mourut à Naples, à la suite d'un accident de chasse,

[1] JOAN. VILLAN., X, 96, 97 et 105. — MUSSAN, *de reb. Italic.*, XII.

Charles, duc de Calabre et seigneur de Florence, unique héritier du trône, ne laissant alors qu'une fille, la princesse Jeanne, et ne devant point avoir de successeur, puisque la duchesse, qui était enceinte, accoucha d'une seconde fille. On dit que, lorsque la tête du duc expirant retomba lourdement sur les coussins du lit d'agonie, le vieux Robert s'écria : « La couronne est tombée de ma tête ! » Et de fait l'accession de Jeanne Ier au trône devait occasionner les plus grands maux au royaume, et ces calamités, qui s'accrurent encore sous Jeanne II, ne cessèrent, après d'interminables guerres, que le jour où la race de Charles d'Anjou eut perdu la couronne[1].

31. Louis de Bavière était toujours à Pise. A l'instigation de l'hérésiarque Michel de Césène, il y publia, au mois de décembre, la sentence de déposition prononcée à Rome contre Jean XXII. Après quoi l'antipape lui-même vint à Pise, accompagné de ses pseudo-cardinaux, et Louis, continuant la comédie sacrilége qu'il avait commencée dans la ville éternelle, les reçut le 3 janvier 1329, avec la pompe et les honneurs dus au seul vicaire de Jésus-Christ et au Sacré-Collége. Dans un sermon qu'il fit le 8 du même mois, Pierre de Corbière déclara qu'il accordait le pardon et l'indulgence à quiconque renoncerait au pape Jean, pourvu qu'il se confessât dans la huitaine. Quelques semaines plus tard, le 19 février, il tint une assemblée où il publia la sentence d'excommunication contre le pape Jean, le roi Robert, les Florentins et leurs adhérents. Il arriva qu'au moment où devait s'ouvrir cette assemblée, il s'éleva un ouragan terrible, bientôt suivi d'une pluie torrentielle. Les Pisans saisirent ce prétexte pour ne se rendre qu'en petit nombre. Alors Louis envoya son maréchal par la ville avec des troupes pour contraindre les citoyens à venir. Mais cette violence ne servit guère qu'à occasionner la mort du maréchal. Ayant été saisi de froid pendant sa ronde, il prit le soir un bain chaud, où l'on avait versé beaucoup trop d'esprit de vin ; le bain s'enflamma, et l'officier périt des suites de la suffocation et des brûlures. Ce qui fut regardé partout comme un mauvais présage pour l'usurpateur et son pré-

Impuissants anathèmes Violentes intrusions

[1] JOAN. VILLAN., X, 111. — S. ANTONIN., III p. tit. XXI, 6.

tendu Pontife [1]. Pierre de Corbière, travaillant à l'accroissement du schisme, nommait une foule d'évêques intrus, la plupart religieux qui avaient jeté le froc pour envahir les siéges pontificaux, comme firent les augustins apostats Thomas et Conrad, dont le premier fut imposé au diocèse de Séna Gallica [2], le second à celui d'Osimo, et le franciscain schismatique Vital, qui obtint l'Église de Firmini. En Corse, l'antipape avait un pseudo-légat, hérétique avéré, qui faisait un trafic lucratif des indulgences promises à ceux qui passaient à la Terre-Sainte. D'autres pseudo-légats, décorés du titre d'évêques, avaient été envoyés en Orient pour s'emparer du denier de saint Pierre.

§ V. RÉACTION EN FAVEUR DE LA PAPAUTÉ

Pénurie du Teuton. L'antipape réduit à se cacher.

32. Le 29 janvier Jean Visconti, hérésiarque manifeste, était revêtu de la pourpre cardinalice et nommé légat en Lombardie, à l'instigation de Louis de Bavière, qui espérait rétablir ses affaires par ce moyen. Pour effacer le souvenir de l'outrage qu'il avait fait à Galéas, il donna la seigneurie de Milan à son fils Azon, sous la promesse de cent vingt-cinq mille pièces d'or, qu'il fallait pour subvenir à la solde des troupes et aux dépenses de la cour de l'antipape. Le Bavarois fit accompagner Azon par un de ses officiers, qui devait lui rapporter la somme convenue ; mais l'officier, lorsqu'il eut un fort à compte dans les mains, prit le chemin de l'Allemagne. Ce fut un coup terrible pour Louis de Bavière, dont les affaires allaient de mal en pis : Une conjuration qu'il avait fomentée à Florence pour s'en emparer avait été découverte, et les conjurés avaient subi le dernier supplice ; le territoire de Pise était ravagé par l'armée du légat Bertrand Poyet ; les troupes allemandes faisaient défection parce qu'on ne les payait pas, et s'en retour-

[1] JOAN. VILLAN., X, 116, 123.

[2] Aujourd'hui Sinigaglia, bâtie dans le quatrième siècle avant Jésus-Christ par les gaulois senones ; première colonie romaine au delà de l'Apennin.

naient dans leur patrie ou se cantonnaient dans de fortes positions et prenaient une attitude menaçante. L'empereur laissa l'antipape à Pise, lui promettant de retourner bientôt, et se rendit le 11 avril en Lombardie. Son dessein était de se concerter avec Cane de la Scala. Dès qu'il eut quitté leur ville, les Pisans négocièrent la paix avec les Florentins et les chefs du parti de l'Église. L'antipape, devant cette attitude des habitants, demanda un sauf-conduit pour aller rejoindre l'armée allemande en Lombardie ; ne l'ayant pas obtenu, il se mit sous la protection du comte Boniface Novelli, un des plus puissants citoyens, qui le fit conduire secrètement dans un château, et quelque temps après le fit ramener dans la ville, où il le tint caché près d'un an dans sa maison. En apprenant le départ de Louis de Bavière, des chevaliers allemands s'étaient établis sur les hauteurs qui dominent Lucques ; ayant ensuite gagné la complicité des vétérans de la garnison, ils entrèrent dans la citadelle sous la conduite de Marc Visconti et occupèrent la ville. Gérard Spinola de Gênes, acheta aux allemands la principauté de Lucques au prix de trente mille pièces d'or, et retint un grand nombre de ces aventuriers à son service par l'appât d'une riche solde ; avec ce secours il put, quelques mois après, sortir victorieux d'une lutte sanglante contre les fils de Castruccio, qui s'étaient introduits dans la ville par trahison et tentaient de la reprendre.

Cités lombardes réconciliées avec l'Église.

33. Les habitants de Pistoie, effrayés de ces révolutions subites et ne se sentant pas de taille à repousser les attaques des pontificaux, chassèrent la garnison impériale et firent la paix avec les Florentins. Ils envoyèrent au Pape, pour lui demander l'absolution des censures, qui leur fut accordée. Cependant les Pisans se concertaient avec le comte Boniface Novelli de Donoratico pour l'expulsion de Tarlatin de Pietramala, à qui Louis de Bavière avait laissé le gouvernement de leur ville. Ils appelèrent à leur aide Marc Visconti, qui leur amena de Lucques des troupes auxiliaires, et se débarrassèrent ainsi de la domination étrangère. Ils rappelèrent aussitôt leur archevêque, qui leva provisoirement l'interdit par ordre de Jean XXII. Plus tard leurs ambassadeurs offrirent sastifaction au Pape, qui leur accorda l'absolution définitive des censures pronon-

cées contre eux. Les Gibelins les plus considérables de la Lombardie, entre autres Gérin, François et Ugolin Ubaldini, s'empressèrent de faire également leur soumission au Saint-Siége. Pavie, Novare, Verceil, Bergame et Lodi suivirent l'exemple de Pistoie et de Pise. Milan, réconciliée avec l'Église, rassembla toutes ses forces pour les opposer aux Allemands. Louis de Bavière, qui venait d'avoir une entrevue avec Cane de la Scala et les chefs des Gibelins de Mantoue et de Crémone, fit un retour offensif contre la capitale des Lombards, s'avança jusqu'à Monti et fit sommer Azon Visconti de lui ouvrir les portes de la ville dont il était le seigneur en son nom. Mais les promesses et les menaces furent inutiles ; Azon, qui se souvenait de la perfidie du Bavarois à l'égard de son père Galéas, persista dans son refus de lui permettre l'entrée de Milan ou de toute autre place du Milanais, et passa définitivement au camp de l'Église. En même temps son oncle Marc, dont la prise de Lucques et la délivrance de Pise avaient rétabli la fortune, se rendait à Florence, où il était reçu avec les plus grands honneurs, et chargeait les évêques de Florence, de Fiesolo et de Spolète de le réconcilier avec le légat Bertrand Poyet. Enfin Jean, frère de Marc, se démettait du titre de cardinal qu'il avait reçu de l'antipape ; Jean XXII le recevait en grâce et le faisait évêque de Novare. Le 19 juin, après huit jours de siége, Louis de Bavière, comprenant l'inutilité de ses efforts contre Milan et se contentant d'une somme ronde qu'Azon consentit à lui faire remettre pour l'éloigner, se retira précipitamment sur Pavie.

Mort problématique de Marc Visconti.

34. Il déchargea sur la campagne la fureur qu'il ressentait de son échec, mit tout au pillage sur son chemin, et porta de tous côtés la terreur de ses armes. Les habitants de Pavie épouvantés allèrent au-devant de son joug. A ce moment, la nouvelle de la mort subite de Marc Visconti mettait en émoi tout le nord de la Péninsule. Il est difficile de concilier le dire de certains chroniqueurs contemporains, comme Morigia et Galvanco Flamma, qui écartent toute idée de crime, mais que leur sympathie pour Azon rend suspects de partialité, avec les bruits qui circulèrent alors et le récit de Jean Villani, qui paraît cependant entaché d'exagération. Marc était

arrivé à Milan le 15 août ; il y fut honorablement reçu sans doute. Azon n'oubliait pas cependant que son oncle avait été l'auteur de la ruine de son père ; il pouvait craindre les entreprises de cet ambitieux contre sa propre puissance. Cette disposition d'esprit explique qu'il l'ait attiré à sa table, le 8 septembre, et qu'il l'ait fait étrangler. Mais il semble peu probable, quoiqu'en dise Villani, qu'il fit ensuite jeter son cadavre par la fenêtre dans le ruisseau de la rue. Il eut sans doute l'habileté, comme semble l'indiquer Morigia, de cacher son crime ; il fit au contraire faire à son oncle de magnifiques funérailles. A cette époque les Romains, après avoir prêté au Pape serment de fidélité entre les mains du légat, Jean des Ursins, députèrent à Avignon l'évêque de Padoue, pour demander pardon de ne s'être point opposés au couronnement de Louis de Bavière et à l'intrusion de l'antipape. Quelque temps après ils envoyèrent encore une autre ambassade avec des lettres, où ils témoignaient leur repentir, condamnaient tous les excès commis par les schismatiques, et suppliaient Jean XXII de les absoudre des censures; ce qui leur fut accordé après que les ambassadeurs eurent reconnu en consistoire public qu'au Pape seul appartenait la seigneurie de la ville de Rome. Jacques Sabelli et Théobald de Saint-Eustache étaient venus à résipiscence; Sciarra Colonna venait de mourir, et Cane de la Scala expirait tout à coup, à la suite d'un festin dans lequel il avait fêté outre mesure la prise récente de Trévise. Le gouverneur du Picénum, avec le secours des troupes envoyées par Robert de Naples, arracha toute la province au joug des Gibelins. Ravenne et Tuderte rentrèrent dans l'obéissance envers l'Eglise. Pour affermir les marquis d'Este dans leur récente conversion, Jean XXII leur donna le gouvernement de Ferrare pendant dix ans contre une légère redevance. Pendant ce temps le légat Bertrand, qui avait réuni des forces considérables, recevait les soumissions de Parme, Reggio, Modène et Faventia. Mais il fit jeter dans les fers Rubei, un des plus nobles citoyens de Parme, et les trois premières villes levèrent de nouveau l'étendard de la révolte.

Soumission, abjuration, repentir de l'antipape.

35. Louis, pour tourner cet événement en sa faveur, revint à

Crémone, puis ourdit dans Bologne une formidable conjuration contre le légat ; mais la trame fut découverte ; Bertrand appela du renfort à cause du grand nombre des conjurés, et punit du dernier supplice leur chef, Alberghetti Manfred, qu'il avait dépouillé du gouvernement de Faventia. Trompé dans ses espérances, le Teuton prit enfin la route de Trente, où il parvint dans les derniers jours de 1329. Il avait le dessein d'y faire venir des troupes fraîches de l'Allemagne pour tenter une seconde invasion en Italie[1]. Louis de Bavière avait appelé à Trente Frédéric d'Autriche. A son arrivée, le vendredi avant la Noël, il apprit que ce prince était retenu en Allemagne par la maladie. Peu de jours après, on lui annonçait qu'il était mort, le 5 janvier 1330. On l'avisait en même temps qu'Othon d'Autriche fomentait des divisions et cherchait à lui susciter un rival, et que Robert, Palatin du Rhin, pour s'emparer entièrement du duché de Bavière et s'y affermir, entretenait d'actives intelligences à la Cour pontificale. Il venait de perdre toutes ses possessions d'Italie, à l'exception de quelques villes, et encore celles-ci ne lui gardaient-elles qu'une fidélité bien chancelante ; il fit toute diligence pour conjurer la ruine de sa puissance en Germanie. Après la fuite et la disparition de Pierre de Corbière, Jean XXII avait donné commission à l'archevêque de Pise et aux évêques de Lucques et de Florence de faire des recherches pour l'arrêter. Ayant appris enfin, au mois d'avril 1330, qu'il était au pouvoir du comte Boniface Novelli, il fit presser le comte de le livrer au Saint-Siége. Boniface nia d'abord qu'il eût l'antipape en son pouvoir ; mais, effrayé par les représentations que lui fit l'évêque de Lucques sur les dangers qu'il courait avec sa maison, il convint de rendre son protégé, à condition que celui-ci aurait la vie sauve et une pension annuelle pour sa subsistance.

L'empereur excommunié demande grâce, mais avec restriction.

36. Pierre de Corbière écrivit lui-même une lettre au Pape, où il

[1] Joan. Villan., x, 116, 144. — S. Antonin., III p. tit. xxi, 6 § 11 et 12 — Leonard. Aretin., vi. — Bernard., *libel. de Rom. imper.*, Ms. Vat. bibl. sign. num. 2043. — Boninconti. Morig., *Chron. Modoet.*, iii, 42. — Galvanc. Flamm., *de reb. Mediolan.*, ann. 1329; apud Murator., *de reb. Italic.*, tom XII, col. 1002.

témoignait son repentir, en ajoutant que depuis un an il avait renoncé à ses prétentions sacriléges, et qu'il était prêt à renouveler cette renonciation publiquement à Pise, à Rome, partout où le Pape l'ordonnerait ; après quoi il demandait humblement pardon du crime qu'il avait commis. Le Pape, touché de sa soumission, lui adressa une lettre pleine de bienveillance, dans laquelle il l'exhortait à consommer ce qu'il avait si bien commencé, et, pour cet effet, à se rendre sans retard auprès de lui. Pierre de Corbière, avant de partir de Pise, y fit une première abjuration publique, le 25 juillet 1330, et fut absous des censures par l'archevêque, à qui le Pape venait d'en donner commission. Ensuite il fut conduit à Avignon, où il entra le 25 août déguisé en séculier, n'osant y paraître sous ses habits ordinaires, dans la crainte du peuple, qui, partout sur son passage, l'accablait d'injures et de malédictions. Le lendemain, dans un consistoire public, il monta en habit de franciscain et la corde au cou, sur un échafaud qu'on avait dressé pour qu'il fût mieux vu de tout le monde, et là, prenant pour texte ces paroles de l'enfant prodigue : « Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous, » il commença l'abjuration et la confession détaillée de ses égarements ; mais l'émotion jointe à la fatigue lui fit perdre la parole, en sorte qu'il ne put achever son discours. Il descendit de l'échafaud et se jeta aux pieds du Pape, qui le releva, lui ôta la corde et l'admit au baiser. Enfin le 6 septembre, dans un consistoire secret, Pierre de Corbière réitéra son abjuration par un acte authentique, et condamna en détail tous les actes et attentats schismatiques dont il s'était rendu coupable ; après quoi le Pape le réconcilia avec l'Église. Mais, croyant devoir s'assurer de sa personne, il le fit enfermer dans une chambre du palais comme dans une honnête prison, où, selon les expressions d'un auteur du temps, il était traité en ami et regardé en ennemi. Il vécut ainsi encore trois ans, et mourut dans la pénitence[1].

37. Louis de Bavière, à son retour en Allemagne, se rendit dans la Haute-Souabe, et de là gagna Spire, en descendant le Rhin, pas- **Le roi Jean de Bohême descend en Italie**

[1] Bosquet., *in Joann. XXII*, ann. 1330. — Joan. Villan., x, 164. — Sur., viii, 13. — Bernard., *Chron. Rom. Pont.*, ann. 1330.

sant ensuite par Cologne, Mayence et Worms. Il traînait à sa suite Jacques Albertin, qui se disait cardinal-légat de Nicolas V, et Michel de Césène, général déposé de l'Ordre des Frères Mineurs. Jean XXII multiplia les lettres et les exhortations pour maintenir les princes hostiles à sa cause ou pour les ramener ; mais la défection rendit inutile son zèle apostolique. Robert, comte palatin du Rhin et Othon d'Autriche, s'étant alliés avec le roi de Bohême et l'archevêque de Trèves, acceptèrent de Louis la mission de négocier sa réconciliation avec l'Église. Il offrait d'abandonner l'antipape, de révoquer son appel au futur concile et tout ce qu'il avait fait contre Jean XXII ; enfin, de reconnaître qu'il avait été justement excommunié, et de se soumettre à la pénitence qui lui serait imposée, à la condition seulement qu'il conserverait l'empire. Le Souverain Pontife répondit qu'il ne pouvait convenir à l'Église d'avoir pour empereur un homme justement condamné comme fauteur d'hérétiques et comme hérétique lui-même ; qu'en prétendant garder l'empire, Louis de Bavière se montrait impénitent et indigne d'absolution : « Quel serait, ajoutait-il, son titre pour le garder ? Il n'y a aucun droit quant à présent, puisque par sa condamnation, il a perdu celui qu'il pouvait avoir ; il ne peut en acquérir un nouveau, puisqu'il est inéligible comme tyran, sacrilége, excommunié. » Le Pape concluait en exhortant le roi de Bohême à faire élire un autre empereur. Mais toutes ses instances ne purent déterminer ce roi ni les autres princes à délaisser Louis de Bavière. Toutefois, malgré la défense qu'il avait faite de le tenir pour empereur et de lui obéir, il n'osa procéder contre ces princes; il donna même à l'archevêque de Trèves l'administration de plusieurs évêchés vacants. Jean de Bohême était séduit surtout par la promesse que lui faisait Louis de lui donner l'administration des provinces de l'empire en Italie.

Contre-coup en Allemagne. Redoutable coalition

38. Après avoir par de sourdes menées secrètement disposé la faction gibeline, et s'être rapproché de la Péninsule en venant en Carinthie, sous le prétexte d'y régler avec le duc des différends au sujet de la succession à la principauté, tout à coup, feignant de se rendre à l'appel des habitants de Brescia, il part de Trente et fait

irruption dans la Lombardie. Il avait fait répandre le bruit qu'il agissait avec l'assentiment du Pape ; mais Jean XXII, consulté par Azon Visconti et par les Florentins, donnait un démenti formel à cette assertion. Le 30 décembre 1330, Jean entrait à Brescia, et les habitants lui donnaient le gouvernement de leurs affaires. Le 12 janvier, il prenait possession de Bergame, le 26 de Crémone ; en février l'exemple de ces deux villes était suivi par Pavie, Vercel et Novare. Il paraîtrait même, d'après un contemporain, que le 8 de ce mois une ambassade lui offrît la souveraineté de Milan ; ce qu'il y a de certain, c'est que, pendant tout son séjour en Italie, il y eut échange constant entre Azon et lui de relations amicales et de bons offices. Lucques s'était mise en son pouvoir. Le 2 mars, la faction de Roland Rubei lui ouvrit les portes de Parme, et le 9 Modène le proclamait son allié. Le 13 avril il faisait une courte apparition à Reggio, qui s'était placée sous son patronage ; il rentrait le jour suivant à Modène, pour se rendre le 15 au château de Plumacci, où le légat Bertrand Poyet l'attendait pour une entrevue. L'arrivée soudaine du roi Jean en Italie avait mis tous les partis en mouvement, réveillé les espérances des uns et les craintes des autres. Le Pape lui-même fut troublé de ses progrès rapides, et surtout de l'empressement que mettaient tant de villes à secouer l'autorité de l'Église pour se donner à Jean. Il marqua de l'hésitation à se mettre en guerre ouverte avec ce prince, qui s'annonçait hautement comme n'ayant pas d'autre dessein que de faire respecter les droits de la couronne impériale et de rétablir la paix parmi les Italiens; il venait d'envoyer une ambassade au Saint-Siége pour lui faire connaître ses loyales intentions. C'est pourquoi, sur les inspirations qui lui venaient de la Cour pontificale, le légat Bertrand Poyet se ménageait une entrevue avec le prince Allemand. Le même jour, le légat et le roi de Bohême signaient un traité d'alliance secrète, et celui-ci, laissant en Italie son fils Charles, qui était arrivé à Parme le lendemain du traité, reprenait trois jours après le chemin de l'Allemagne.

Jean soupire après l'Italie. Le légat Bertrand Poyet.

39. Le traité de Plumacci souleva une tempête. On en conclut que Jean de Bohême, sûr de l'appui du roi de France et de l'assen-

timent tacite du Saint-Siége, aspirait à la domination sur tout le nord de la Péninsule. Guelfes et Gibelins se crurent mystifiés et furent indignés les uns autant que les autres ; ils firent taire leurs haines séculaires pour faire cause commune et nouer une formidable conjuration contre le roi et le légat. Robert de Naples, les princes de Milan et de Mantoue et les Florentins entrèrent les premiers dans cette ligue. Averti du danger, Jean de Bohême pressa son retour dans son royaume, pour en ramener des troupes fraîches contre les confédérés d'Italie. Mais il avait à peine mis le pied sur le sol allemand, qu'il s'y trouvait lui-même en présence d'une ligue non moins formidable que celle qu'il laissait à son fils sur les bras : Louis de Bavière, qui flairait maintenant, depuis le traité de Plumacci, un rival, travaillant en secret à s'assurer la couronne impériale, pour lui-même ou pour son fils, ce qui arriva du reste, suscita contre lui Ladislas de Pologne, qui avait à se venger de prétentions manifestées à son trône et de l'injuste cession de la Poméranie aux chevaliers Teutoniques. Charles de Hongrie, gendre de Ladislas et neveu de Robert de Naples, les ducs Frédéric de Misnie et Othon d'Autriche furent également sollicités. La Bohême était à deux doigts de sa perte, et les sujets de Jean l'accusaient hautement de folle imprudence pour s'être allé mêler aux troubles de l'Italie. Jean comprit la nécessité d'agir avec promptitude : à peine arrivé dans ses Etats, il se mit à la tête de son armée, se porta contre Frédéric en Misnie, et, devançant Othon d'Autriche, qui accourait au secours de son allié avec une armée redoutable, renforcée de cinquante mille Polonais et Hongrois, il lui ferma le passage du Danube [1].

[1] CORTUS., *Hist.*, ann. 1331. — ANONYM., *Chron. Cesenat.*, eod. anno. — MALVEC., *Chron. Brixian.* — GALVANC. FLAM., *de reb. Mediolan.* — ANONYM., *Chron. Regiens.* — ANONYM., *Chron. Mutin.* — MORIG., *Chron. Modoet.*, eod. anno. — JOAN. VILLAN., X, 173, 180.— S. ANTONIN., III p. tit. XXI, 6 § 12 et 13.— DUBRAV., *Hist. Boem.*, XXI.

§. VI DERNIÈRES PRÉOCCUPATIONS DE JEAN XXII

L'antagonisme des deux juridictions reparaît en France.

40. Jean XXII savait par expérience de quels maux le séjour de la Cour Pontificale hors de l'Italie avait été la source pour l'Eglise. Il avait donc manifesté depuis quelque temps l'intention de passer en Italie et de s'établir à Bologne. Il en fit la promesse aux Bolonais par des lettres qu'il leur adressa, et le cardinal légat Bertrand Poyet, qui résidait dans cette ville, fit si bien que, sur cette espérance, ils se donnèrent le 12 janvier 1332 à l'Eglise romaine ; aussitôt ils envoyèrent une ambassade au Pape pour lui transporter en forme la seigneurie de leur ville et le prier d'accélérer son départ. Le cardinal fit continuer activement la construction d'un château-fort attenant aux murs de la ville, pour la résidence du souverain Pontife. Il en bâtit un autre dans la ville pour lui-même, et marqua différents palais pour les autres cardinaux. Jean XXII avait réitéré plusieurs fois aux ambassadeurs bolonais la promesse de partir certainement dans le courant de l'année. Mais, soit à cause de son extrême vieillesse, soit pour d'autres motifs, deux ans se passèrent sans qu'il prît aucune mesure sérieuse pour quitter la France. Enfin, dans la semaine de Pâques 1334, les Bolonais, persuadés que le légat n'avait agi que par artifice pour élever sa forteresse, se laissèrent entraîner à une révolte ouverte. Ils investirent le légat dans son château, creusèrent des tranchées tout autour pour empêcher d'y faire entrer des secours où des vivres, et le tinrent ainsi enfermé pendant dix jours. Ils ouvrirent en même temps les prisons, rappelèrent les bannis, brûlèrent le palais épiscopal, se jetèrent sur les prélats et autres personnages, tant clercs que laïques, attachés à la cour romaine, et les dépouillèrent de tout. Ils maltraitèrent particulièrement les officiers et les compatriotes du légat, dont plusieurs furent tués. Il se vit obligé de composer pour sortir de la ville avec ses gens ; après quoi on démolit jusqu'aux fondements le château qu'il avait fait construire à grands frais.

Le canoniste Bertrandi. Le parlementaire Cugnières.

41. Il se produisait, depuis longtemps et dans bien des pays, des plaintes réciproques, à propos de droits de juridiction, des évêques contre les seigneurs et les magistrats civils, de ceux-ci contre les prélats et leurs officiaux. Les conciles avaient fait à peu près sans résultat une foule de règlements contre les abus qui soulevaient les plaintes. Philippe de Valois, au commencement de son règne, essaya de terminer les différends entre le clergé et les laïques au sujet des droits contestés en provoquant une discussion solennelle de cette question devant une assemblée des prélats et des seigneurs, qui se réunit à Paris le 8 décembre 1329, à laquelle se rendirent cinq archevêques et quinze évêques. Pierre de Cugnières, procureur du roi au parlement de Paris, porta la parole en faveur de la juridiction laïque ; il entreprit de prouver que les affaires temporelles devaient être par leur nature exclusivement réservées aux seigneurs, que les évêques devaient se borner au spirituel. Après cela il remit aux évêques un mémoire en forme contenant en soixante-six articles les griefs qu'on leur reprochait, soit comme des empiètements sur la juridiction temporelle, soit comme des abus dans l'exercice de l'autorité spirituelle. Il les invitait, au nom du roi, à délibérer avant le 15 décembre, pour donner ensuite leurs réponses ce jour-là même. Le premier mouvement des prélats fut de se dérober à cette discussion, par laquelle ils sembleraient reconnaître implicitement à l'autorité laïque le droit de prononcer sur les questions proposées. Les plus sages firent la remarque qu'il ne s'agissait nullement d'autorité laïque et de sentence à subir, mais seulement d'une exposition de doctrine destinée à éclairer la conscience du roi, qui la sollicitait. En conséquence, au jour indiqué, Pierre Roger, archevêque de Sens, qui fut plus tard Pape sous le nom de Clément VI, après avoir formellement déclaré que ce qu'il allait dire n'impliquait en rien le droit pour l'autorité laïque de prononcer sur les questions débattues, entra dans une longue réfutation des principes émis par Pierre de Cugnières. Mais cette discussion générale frappait au-dessus des griefs articulés : c'est à peine si l'archevêque consacre quelques mots à la fin de son discours ; s'il va jusqu'à dire que les prélats sont disposés à rendre

lessentences nécessaires pour prévenir ou pour faire cesser certains abus que l'on signale, mais dont ils ne croient pas leurs officiers coupables, il termine par cette fière déclaration que, plusieurs des articles proposés tendant à détruire les droits de la juridictiou ecclésiastique, ces mêmes prélats sont déterminés à les combattre jusqu'à la mort. L'examen des griefs restait tout entier à faire.

42. Ce fut le savant canoniste Pierre Bertrandi, évêque d'Autun, qui aborda cette tâche délicate dans une troisième conférence, tenue huit jours plus tard. Après un retour sommaire aux preuves sur lesquelles l'archevêque de Sens avait établi les fondements de la juridiction temporelle du clergé, il répondit successivement à chacun des griefs proposés comme des entreprises sur la juridiction laïque, et soutint qu'il n'y avait là aucun objet dont le tribunal ecclésiastique n'eût pleinement le droit de connaître, tant à l'égard des questions de propriété et de possession qu'à l'égard des jugement de personnes. Le roi ayant fait demander les réponses des prélats par écrit, ils dressèrent en français l'exposé des droits dont ils réclamaient la conservation, et portèrent ce mémoire à Philippe le vendredi suivant, 29 décembre. Le 5 janvier 1330, Pierre de Cugnières, tout en déclarant aux évêques que l'intention du roi était de maintenir tous les droits, insista de nouveau sur la distinction des affaires civiles et des affaires spirituelles. Somme toute, le roi était disposé à faire observer toutes les coutumes raisonnables. Déclaration bien vague et qui pouvait laisser des prétextes aux usurpations des autres seigneurs. L'évêque d'Autun en fit la remarque et supplia Pierre de Cugnières de demander une réponse plus précise. Les prélats revinrent le 7 janvier, et Philippe leur dit que, bien loin de vouloir abolir ou diminuer les droits ou les libertés de l'Eglise, il était disposé plutôt à les augmenter. Puis il se retira sans vouloir s'expliquer davantage. Alors Pierre de Cugnières ajouta que le roi leur donnait un an pour corriger les abus ; mais qu'après ce temps il s'occuperait d'y remédier lui-même. Pierre Bertrandi reçut de grandes louanges comme ayant bien défendu les droits de l'Eglise, et, l'année suivante, à la prière du roi et de la reine de France, le Pape le nomma cardinal, en même temps

Le canoniste Bertrandi. Le parlementaire Cugnières.

que Talayrand, évêque d'Auxerre et frère du comte de Périgord. En cette circonstance, aux sollicitations multipliées de la cour, Jean XXII écrivit plusieurs lettres, où il représentait que, sur vingt-trois cardinaux, seize étaient français, qu'il fallait des causes suffisantes pour faire de nouvelles promotions, qu'elles ne se faisaient qu'en consistoire public de l'avis des cardinaux, et qu'enfin le nombre de ceux-ci était plutôt excessif qu'insuffisant, comparé surtout à celui qui était d'usage avant Clément V. Au contraire de Bertrandi, Pierre de Cugnières, à la suite des conférences sur les droits de juridiction ecclésiastique, devint si odieux qu'on le nomma par dérision maître Pierre de Coignet, par allusion à une figure grotesque placée dans une représentation de l'enfer en un coin de l'Eglise Notre-Dame[1].

Complications politiques : France, Angleterre, Orient.

43. Vers le même temps se dénouait devant la cour des pairs, après une procédure fort embrouillée, le procès entre Robert d'Artois comte de Beaumont, et sa tante Mathilde : la sentence donnait gain de cause à cette dernière et adjugeait ainsi à la maison de Bourgogne le comté d'Artois, objet du litige. Ce fut la source d'une haine qui fit de Robert l'implacable ennemi du roi Philippe. On dit que transporté de colère à la nouvelle de sa condamnation, il s'écria : « C'est à moi qu'il doit son élévation au trône, et ce sera moi qui l'en précipiterai ! » En vain le Pape s'efforça d'éteindre en son germe cette inimitié qui devait avoir les suites les plus terribles: rien ne put modifier les dispositions du comte altéré de vengeance[2]. Robert comptait sur le roi d'Angleterre pour l'accomplissement de son dessein. Mais à ce moment Edouard III avait assez à faire pour affermir sa puissance dans ses propres Etats, et, devant les nécessités de la politique intérieure, il avait humilié son orgueil aux pieds du roi de France ; il venait de lui faire hommage comme vassal pour le duché d'Aquitaine. Le monarque anglais était entré dans la voie des plus cruelles mesures contre quiconque lui suscitait le moindre ennui. Son oncle. Edmond de Cant, sur la foi d'un devin

[1] Paul. Æmil., *in Philip.*, vi, 1329-1330.

[2] Meyer., *Hist. Fland.*, xii. — Paul. Æmil, *in Philip.*, vi, ann. 1330. — Misson., in eodem, eod. anno.

imposteur, avait fait des recherches pour retrouver Edouard II qu'on lui disait être encore vivant ; poursuivi pour crime de lèse-majesté, il avait été condamné à la peine capitale, et venait de payer de la vie sa crédulité. Peu de temps après Roger Mortimer expirait dans les supplices, sous le soupçon plutôt que devant la preuve d'un commerce honteux avec la reine-mère Isabelle[1]. L'effervescence était grande parmi les barons d'Angleterre, et Jean XXII écrivit au comte Henri de Lancastre, à Guillaume de Montagut, à l'archevêque de Cantorbéry, d'employer leurs soins et leur influence à détourner du royaume les dangers d'une guerre civile. Quant à Philippe de Valois, les hostilités avec l'Angleterre paraissaient être en ce moment loin de sa pensée : sur la nouvelle des conquêtes des Turcs, dont le second sultan, Orkan, s'était emparé de Pruse en Bithynie devenue sa capitale, de Nicomédie, de Nicée et de plusieurs autres places, puis à la suite d'une ambassade du roi d'Arménie, qui sollicitait des secours contre les Sarrasins, il semblait vouloir se consacrer tout entier à des préparatifs de croisade.

Le dominicain Pierre de la Palu Projet de croisade.

44. Ce courant d'idées fut surtout déterminé par les exhortations du célèbre dominicain Pierre de la Palu, que le Pape avait nommé patriarche titulaire de Jérusalem. D'abord il s'était rendu seul auprès du soudan de l'Egypte pour traiter du recouvrement de la Terre-Sainte ; à son retour, en 1331, il accompagnait à la cour de Philippe VI les ambassadeurs arméniens et saisissait vivement l'occasion pour prêcher la croisade. Le roi tint à ce sujet, l'année suivante, une nombreuse assemblée, où se trouvèrent les rois de Bohême et de Navarre, les ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Lorraine, de Brabant et de Bourbon, avec un grand nombre de prélats et d'autres seigneurs. Pierre de la Palu et les autres prélats, au nombre de vingt-six, exposèrent à Philippe tous les motifs qui pouvaient l'engager à la délivrance de la Terre-Sainte. Les barons se joignirent à eux et déclarèrent qu'ils étaient prêts à exposer leurs biens et leur vie pour une si noble cause. Le roi, se rendant aussitôt

[1] JOAN. VILLAN., X, 153. — POLYD. VIRG., XIX. — WALSING., *in Eduard.* III, ann. 1330.

à ces exhortations, écrivit au Pape et lui envoya des députés pour régler l'entreprise, promettant de partir dans trois ans pour cette expédition et de la commander en personne, s'il ne lui survenait aucun empêchement qui fût jugé légitime par deux prélats du royaume désignés par le souverain Pontife. Le Pape, qui avait tout préparé pour transférer la cour pontificale d'Avignon à Bologne et puis à Rome, contremanda le départ et ne voulut pas quitter la France avant d'avoir pris tous les arrangements que demandait une si importante affaire. Il publia la croisade dans un consistoire solennel, adressa une Bulle aux évêques pour la faire prêcher en France, établit le roi Philippe chef de l'entreprise, et lui accorda les décimes du royaume pendant six ans, sous la condition expresse de ne les employer à aucun autre usage. Il réserva aussi pour la même fin pendant six ans à l'Eglise romaine tous les décimes de la Chrétienté. Le roi Philippe prit solennellement la croix en 1333 avec plusieurs seigneurs ; mais les guerres qu'il eut à soutenir aussitôt avec le roi d'Angleterre empêchèrent l'exécution de ce projet[1].

Question de la vision intuitive

45. Les incidents d'une discussion théologique qu'avait soulevée l'activité d'imagination de Jean XXII avant son pontificat, dominent les derniers temps de sa vie. Dans trois sermons de 1331 il avait encore laissé entendre que le bonheur des justes dans le ciel consistera jusqu'au jugement dernier à contempler l'humanité de Jésus-Christ, mais sans jouir de la vision béatifique, c'est-à-dire sans voir Dieu face à face. Il ne présentait cette doctrine que comme une question à discuter ; et néanmoins le fait de l'avoir émise causa du scandale, et les schismatiques ne manquèrent pas de la lui imputer comme une hérésie. Plus tard, quoique la question parût assoupie, tourmenté à cet égard d'une curiosité inquiète, il écrivit au savant Pierre Roger, passé du siége archiépiscopal de Sens à celui de Rouen, pour le prier de l'examiner ; il la fit aussi discuter devant les cardinaux dont quelques-uns soutinrent publiquement la même opinion. Mais en tout cela le but de Jean XXII etait unique

[1] JOAN. VILLAN., x, 198. — PTOLEM. LUC., *Hist. Eccl.*, XXIV, 12.

ment de faire éclaircir le problème, comme il l'écrivit, au mois de novembre 1333, à Philippe de Valois, scandalisé de sa manière de voir et qui défendait de l'enseigner. Géraud Eudes, général des Frères Mineurs et compatriote du Pape, envoyé au-delà de là Manche pour négocier la paix entre les rois d'Angleterre et d'Ecosse, voulut profiter de son passage à Paris pour répandre dans les écoles l'opinion vers laquelle penchait le Pontife. Le scandale fut si grand, que le roi fit appeler Géraud en présence de dix docteurs en théologie, dont quatre franciscains, qui tous rejetèrent comme hérétique la doctrine soutenue par Géraud, sans pouvoir toutefois l'amener à changer de sentiment, bien que le dominicain Arnaud lui-même, son compagnon de nonciature, eût protesté que le Pape n'entendait pas ainsi la question. Alors Philippe réunit en concile, le 19 décembre, tous les docteurs en théologie avec les évêques et les abbés qui se trouvaient à Paris, et tous déclarèrent que la vision intuitive dont les saints jouissent dans le ciel aussitôt après leur mort consiste à voir Dieu face à face, et qu'elle est la même qui se continuera après le jugement dernier. Géraud, sous la menace d'être puni comme hérétique, s'inclina devant cette décision, qui, sur l'ordre du roi, fut consignée dans un acte authentique du 2 janvier 1334 ; une copie fut immédiatement envoyée à Jean XXII ; et celui-ci, aussitôt après l'avoir reçue, donna par écrit son adhésion pleine et entière à la doctrine qu'elle contenait, révoquant expressément tout ce qu'il avait dit qui parût être contraire[1]. Enfin, le 3 décembre 1334, veille de sa mort, il fit lire en consistoire une autre déclaration dans laquelle il disait : « Nous confessons et nous croyons que les âmes des saints dans le ciel voient Dieu, l'essence divine, clairement et face à face ; si nous avons dit ou écrit quelque chose de contraire, nous le révoquons et le soumettons au jugement de l'Église et de nos successeurs. »

46. Il mourut presque octogénaire, après dix-neuf ans d'un règne Mort du Pape. Elzéar de Sabran.

[1] *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 4004, 4005, 4006, 4007, 4009, 5007. — *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 3764, in Joann. XXII, ann. 1333. — JOAN. VILLAN., x, 230. — PTOLEM. LUC., *Hist. Eccl.*, XXIV, 42. — NATAL. ALEXAND., *Hist. Eccl. Sæc.*, XIV, dissert. XI.

dont les difficultés et les travaux eussent étonné un homme dans toute la vigueur de l'âge. Si l'on a cru pouvoir lui faire un reproche d'avoir été porté au faste et à la représentation, d'avoir été trop enclin à élever ses parents, et d'avoir aimé à se voir entouré d'une cour brillante, pour laquelle il tenait à sa solde un grand nombre de chevaliers, à régner en quelque sorte sur la noblesse, dont il recevait avec plaisir et accueillait favorablement les sollicitations, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il dépensait peu pour sa personne, vivait très-frugalement, et passait une partie de la nuit en prière ou à l'étude. Il avait amassé des sommes considérables pour le secours de la Terre-Sainte ; il laissa dans le trésor de l'Église, qu'il avait pris ruiné, plus de dix-huit millions de florins en espèces, des pierreries et autres objets précieux qu'on pouvait estimer à plus de sept millions. La mort de Dante Alighieri, en 1321, avait marqué la première étape de son règne ; celle du célèbre cordelier François Maironis en marqua le milieu ; et l'un des plus savants docteurs de ce temps, Durand de Saint-Pourçain, évêque de Meaux, le précéda d'une année à peine dans la tombe. Parmi les grandes figures historiques de ce Pontificat, la plus sympathique assurément est celle d'Élzéar de Sabran, né en 1295 au château d'Ansois en Provence. Qui ne sait qu'après avoir été, à l'âge de dix ans, sur l'ordre de Charles le Boiteux, roi de Naples, fiancé à Delphine Glandevez qui n'en avait que douze, puis marié solennellement trois ans après, il respecta la volonté de sa jeune épouse de garder la virginité, et qu'il prit la même résolution ? Puis, lorsqu'après avoir vécu pendant sept ans comme frère et sœur au château d'Ansois, lorsqu'ils allèrent habiter le château de Pui-Michel, qui n'admire le règlement qui rendit leur maison presque semblable à une communauté religieuse ! Elzéar perdit son père trois ans après, à l'âge de vingt-trois ans, passa dans le royaume de Naples, où il héritait du comté d'Arien, et parvint enfin, au bout de trois ans de patience et de douceur, à ramener à l'obéissance ses vasseaux rebelles et à gagner leur amour. C'est alors qu'il confirme avec son épouse par un vœu public, le vœu secret qu'ils avaient fait l'un et l'autre, et qu'ils embrassent le Tiers-Ordre de Saint-Fran-

çois. L'année suivante, en 1322, Elzéar est nommé par le roi Robert gouverneur du duc de Calabre, héritier présomptif de la couronne de Naples. Quelque temps après, il retourne en France pour négocier le mariage de ce jeune prince avec une fille de Charles de Valois. Il tombe malade à Paris, et meurt en odeur de sainteté, le 27 septembre 1323, à l'âge de vingt-huit ans. Le pape Urbain V le canonisera du vivant de son épouse Delphine[1].

[1] WADDING., *Annal. Minorit.*, ann. 1323.

CHAPITRE VII

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE BENOIT XII (1334-1342.)

§ I. CONDUITE DU PAPE ENVERS LES ROIS.

1. L'ariégeois Jacques Fournier élu pape. Heureux débuts. — 2. Négociations pour la paix avec l'empire. — 3. Benoît XII empêché de se transporter en Italie. — 4. Tortueuse politique du roi Philippe VI. — 5. Vains et dangereux préparatifs de croisade. — 6. Sagesse du Pape. Indécisions du monarque français. — 7. Ambassades réitérées du César Teuton. – 8. L'orage se forme entre la France et l'Angleterre. — 9. Le sang coule en Occident. Désastres en Orient.

§ II. PRODROMES DE LA GUERRE DE CENT ANS.

10. Assaut de ruses entre le Teuton et l'Anglais. — 11. Réaction des seigneurs allemands contre le Saint-Siége. — 12. Diète de Francfort. Ambition du roi d'Angleterre. — 13. Vains efforts pour la paix. Invasion de la France. — 14. Sages conseils du Pape. Bataille éludée. — 15. Désastre naval de l'Écluse. Suspension d'armes. — 16. Prolongation de la trêve ménagée par Benoît XII. — 17. Intrigues du faux empereur. Usurpation sacrilége. — 18. Charobert de Hongrie, Jean de Bohême, Casimir de Pologne.

§ III. AFFAIRES D'ALLEMAGNE ET D'ITALIE.

19. Politique de Benoît XII. Siége primatial de Mayence. — 20. Ligue Veneto-

§ I. CONDUITE DU PAPE ENVERS LES ROIS

L'ariégeois Jacques Fournier élu pape. Heureux débuts.

1. Le 6 décembre 1334, dans ce même palais d'Avignon où Jean XXII était mort deux jours avant, les officiers du roi de Naples enfermèrent en conclave les vingt-quatre cardinaux présents en ce moment à la cour pontificale. Si l'élection se faisait sur le maintien en France ou le retour en Italie du siége apostolique, elle pouvait donner lieu à de funestes divisions. Et cependant un certain nombre de cardinaux français faillirent la mettre sur ce terrain, en offrant au cardinal de Comminges de lui donner leurs voix s'il prenait l'engagement formel de ne pas aller à Rome. J'aimerais mieux, répondit-il, renoncer au cardinalat, tant je suis persuadé que le séjour des Papes loin de Rome est un danger pour la papauté ! Le ton ferme de cette réponse coupa court aux intrigues, et le conclave s'accorda comme par une inspiration à élire tout d'une voix Jacques Fournier, plus communément appelé Jacques de Nouvel, et

surnommé le cardinal blanc, parce qu'il conservait l'habit de Cîteaux, dont il avait été moine. Né d'une famille obscure à Saverdun dans le comté de Foix, il s'était élevé par son mérite, devenant successivement abbé de Fontfroide, docteur dans l'université de Paris, évêque de Pamiers, puis de Mirepoix, cardinal enfin sous Jean XXII, auquel il succédait, après une vacance de quinze jours à peine sous le nom de Benoît XII. Aussitôt son élection faite, pour montrer clairement que son dessein était de reporter le siége apostolique en Italie, il envoya cinquante mille florins à Rome pour la réparation immédiate des églises et des palais abandonnés. Afin de faciliter aux cardinaux les moyens de le suivre au-delà des Alpes, il fit don au Sacré-Collége de cent mille florins. La cérémonie du couronnement eut lieu le 8 janvier 1335, et dès le lendemain il manifesta la ferme résolution de travailler énergiquement à la réforme des désordres et des abus reprochés au clergé. Comme on lui présentait, selon l'usage, un grand nombre de suppliques, il refusa de les recevoir, et déclara qu'auparavant il voulait se faire rendre compte du revenu des bénéfices et surtout du mérite et de l'état des solliciteurs, la règle de son Pontificat devant être, pour bannir la cupidité et la simonie, de ne point concéder de bénéfices aux clercs qui en possédaient de suffisants selon leur condition, et de laisser plutôt les places vacantes, que de s'exposer à les remplir par des sujets incapables ou vicieux. Quelques jours après il tint un consistoire pour ordonner aux prélats et aux curés dont regorgeait la cour pontificale et qui n'avaient aucun motif légitime d'y prolong r leur séjour, de regagner leurs postes dans le plus bref délai[1].

Négociations pour la paix avec l'empire.

2. Benoît XII, en vue de s'appliquer avec plus de fruit à corriger le dérèglement des mœurs et les abus contraires à la discipline ecclésiastique, avait un ardent désir de mettre fin aux démê-

[1] Benedict., tom. II, Ep. secr. pag. 106. — Nicol. Minorit., *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 4008; pag. 187; et aliud sign. num. 2040. — Anonym., *Vit. Benedict.*; apud bosquet. — Joan. Villan., xi, 21. — Ptolem. Luc., *Hist. Eccl. Ms.*, xxiv, 43. — *Ms. Bibl. Vat.*, sign. num. 2765, in Benedict. xii. — Antonin., p. iii tit. xxi, 7. — *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 3989.

lés du Saint-Siége avec l'empire. Il espéra que Louis de Bavière, aigri par la sévérité, repoussant la justice, se laisserait attirer par la douceur ; il lui fit témoigner dès le premier jour qu'il le recevrait avec empressement s'il voulait rentrer dans le sein de l'Église. Déja sous le pontificat de Jean XXII, des négociations avaient été entamées, rompues et reprises plusieurs fois dans le sens de la réconciliation ; l'obstination seule de Louis à se démettre de sa puissance usurpée avait empêché le succès de l'entreprise. Le nouveau Pape exhorta les ducs d'Autriche, alliés du Bavarois, à l'aider de leur influence pour ramener au devoir ce prince et les autres schismatiques. Le duc Albert notamment s'empressa d'accepter cette mission de paix. En même temps, des nonces partaient d'Avignon pour faire connaître au roi lui-même les dispositions conciliantes du Pontife à son égard, et Louis, à son tour, envoyait une ambassade à la cour pontificale pour négocier un accommodement. Les ambassadeurs allemands reprirent le chemin de leur patrie au mois de juillet, portant à leur maître les conditions proposées pour sa rentrée en grâce,et le texte de la procuration dont ses plénipotentiaires devaient être munis pour l'obtenir. On convint que ces plénipotentiaires se présenteraient le jour de la nativité de la Vierge. Ces préliminaires donnaient tout lieu de croire qu'un accord définitif serait facile[1]. Benoît était persuadé que le retour du Siége apostolique en Italie rendrait cet accord plus facile encore et qu'il ne serait pas moins favorable aux intérêts généraux de la Chrétienté. Il fut confirmé dans cette manière de voir par l'arrivée d'une ambassade de Milan et des autres villes de la confédération lombarde, qui se trouvait à Avignon en même temps que celle de Louis de Bavière, et qui obtint la remise des censures prononcées par Jean XXII, en promettant de ne reconnaître qui que ce fût pour empereur qu'après qu'il aurait reçu ce titre du Pape.

Benoit XII empêché de se transporter en Italie.

3. Il reçut donc avec bienveillance une autre ambassade que les Romains lui envoyèrent pour le conjurer de rendre la cour ponti-

[1] *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 3765 in Benedict. XII. — ANONYM., *Vit. Benedict.*; apud Bosquet. — ALBERT. ARGENTINENS., *Chron.*, ann. 1335. — PTOLEM. LUC., *Hist. Eccl. Mg.*, XXIV, 43.

ficale à leur ville, et leur fit espérer qu'ils ne tarderaient pas à voir la réalisation de leur vœu, sans toutefois fixer pour son départ une date précise. C'est qu'il ne voulait quitter Avignon qu'après s'être entendu à ce sujet avec les rois de France et de Naples. Or, les intrigues de ces deux princes et des autres ennemis de Louis de Bavière changèrent les excellentes résolutions du Pontife. Peut-être cependant serait-il demeuré fidèle à son dessein de passer en Italie, malgré les actives menées des cardinaux dévoués à Philippe de Valois, tels que Bertrandi et Talayrand, s'il n'avait rencontré dans l'Italie même de sérieux obstacles. Connaissant l'esprit séditieux des Romains, effrayé des troubles occasionnés sans cesse par la rivalité des factions, ne croyant pas pouvoir trouver tout d'abord dans Rome la tranquillité convenable, il songea, suivant le projet de son prédécesseur, à établir provisoirement la cour pontificale à Bologne ; il envoya des nonces pour sonder les dispositions des habitants. Ceux-ci, persuadés qu'on voulait, comme l'année précédente, les abuser avec de trompeuses espérances, persistèrent dans leur esprit de révolte contre l'Église. Les nonces rencontrèrent en outre les mêmes dispositions hostiles dans les autres villes de l'état ecclésiastique. Évidemment ces nouvelles peu rassurantes contribuèrent pour une large part à faire passer le Pape de son projet d'établissement en Italie à la résolution contraire de continuer sa résidence à Avignon, où il commença dès lors la construction d'un palais magnifique[1]. On peut donc ne pas faire peser sur Philippe de Valois et ses alliés toute la responsabilité des maux qu'entraîna la continuation de la résidence des Papes en France ; mais on ne peut leur accorder le même bénéfice des circonstances atténuantes dans la faute grave qu'ils commirent en s'opposant à la prompte réconciliation de Louis de Bavière avec la Papauté. Le 2 septembre, les ambassadeurs de Louis étaient de retour à la cour pontificale

1. Ptolem. Luc., *Hist. Ecc.*, xxiv, 43. — Joan. Villan., xi, 31. — S. Antonin., p. 7 iii, tit. xxi. — Leonard. Aretin., *Hist. Florent.*, vi. — Anonym., *Vit. Benedict.*, apud Bosquet. — Anton. Pag., *Breviar. Rom. Pont.*, in Benedict. XII ; ex auctoritate scriptorum Vitæ hujus Pontificiis, apud Baluz., *Vit. Pont. Avenion.*

avec la procuration en forme, dans laquelle ce prince demandait l'absolution des censures, révoquait tout ce qu'il avait fait contre Jean XXII, et promettait de donner satisfaction entière à l'Église. Le Pape leur fit un si bienveillant accueil, il laissa si clairement entrevoir l'intention d'absoudre leur maître, qu'après qu'ils eurent proposé leur demande en consistoire public et reçu la réponse que le Sacré-Collége allait délibérer sur cette affaire, on espérait le voir publier cette absolution le lendemain[1].

Tortueuse politique du roi Philippe VI.

4. C'était compter sans la funeste pression exercée sur l'esprit des cardinaux par des seigneurs et des prélats que Philippe et Robert avaient envoyés à la cour pontificale. Philippe voulait la prolongation des démêlés entre le Saint-Siége et l'empire, dans l'espoir d'empêcher une alliance entre Édouard III et Louis de Bavière ; il espérait obtenir le titre de Vicaire de l'empire en Italie, qu'il avait demandé, et la confirmation du royaume de Provence, dont il s'était emparé. Robert ne pardonnait pas au Bavarois les hostilités dont il l'avait longtemps poursuivi. — Ne serait-il pas scandaleux, disaient les émissaires des cours de France et de Naples, qu'un hérétique excommunié fût préféré à nos maîtres si zélés pour l'Eglise ? — Et le roi de France, pour bien faire entendre aux cardinaux qu'il n'admettait pas de réplique à cet argument, plus spécieux que solide, Louis de Bavière rétractant alors ses erreurs passées, faisait saisir dans ses États tous les revenus. Dans le même temps on recevait à Avignon une lettre du roi Jean de Bohême, que des querelles personnelles venaient de brouiller avec l'empereur, et qui, après avoir fait alliance avec les rois Charles de Hongrie et Casimir de Pologne, se déclarait prêt à nommer de concert avec d'autres électeurs un nouveau roi des Romains et à le soutenir de tout son pouvoir, avec le concours de ses alliés. La majorité des cardinaux, qui était gagnée au roi de France, soutint qu'il serait imprudent de blesser tant de princes pour un usurpateur délaissé même par ses partisans ; et le Pape, qui crut devoir ajourner la décision, s'excusa de ce retard auprès de Louis de

[1] PTOLEM. LUC., *Hist. Eccl.*, XXIV, 43.

Bavière sur la nécessité où il se trouvait de donner avant tout une solution à la controverse de la vision béatifique[1]. En effet, Benoît se retira pendant plusieurs mois au château de Pont de Sorgue, pour avoir plus librement des conférences sur cette matière avec les cardinaux et des docteurs en théologie, chargés d'examiner avec soin tous les textes de l'Écriture et des Pères, qu'il avait rassemblés lui-même sous forme de traité, à l'appui de la croyance conforme à la formule de profession de foi envoyée par Clément IV à l'empereur Michel Paléologue, et souscrite par les Grecs pour leur réunion lors du concile général de Lyon ; puis le 29 janvier de l'an 1336, il publiait une Bulle où il décidait expressément la question dans le sens orthodoxe et catholique[2].

...s et dan...ux pré-...atifs de...oisade.

5. Pendant ce temps, Philippe de Valois cherchait à susciter de nouveaux obstacles à la réconciliation de Louis de Bavière, en élevant, comme chef désigné de la future croisade, des prétentions exorbitantes, comme celle de percevoir les décimes sur les biens ecclésiastiques dans toute la Chrétienté, et encore celle d'être mis en possession du trésor considérable amassé par Jean XXII pour le secours de la Terre-Sainte[3]. Philippe d'ailleurs paraît n'avoir jamais eu sérieusement l'intention d'intervenir en Orient pour la défense des chrétiens. A ce moment même il feint de s'engager dans une ligue contre les Turcs avec le Pape, Hélion, grand-maître des chevaliers de Rhodes, Robert de Naples et le doge de Venise François Dandolo. Il s'agissait d'armer une flotte assez puissante pour purger la Méditerranée des pirates infidèles ; le Pape pour sa part avait commandé la construction et l'équipement à ses frais dans le port de Marseille de quatre vaisseaux. La flotte confédérée des Latins devait combiner ses efforts avec celle de l'empereur grec Andronic. Or Andronic, ayant armé vingt galères, se fatigua d'attendre en vain les forces navales des occidentaux, qu'on ne son-

[1] ALBERT. ARGENTINENS., *Chron.*, ann. 1335.

[2] PTOLEM. LUC., *Hist. Eccl.*, XXIV, 43. — BENEDICT. XII, *de vision. beatif.*, Ms. bibl. Vat. sign. num. 406. — JOAN. VILLAN., XI, 47. — *Ms. Bibl. Vat.* sign. num. 3765, in Benedict. XII. — ANONYM., *Vit. Benedict. XII*, apud Bosquet.

[3] ALBERT. ARGENTINENS., *Chron.*, ubi supra.

geait pas même à réunir : et, comme la puissance des chevaliers de Rhodes lui était suspecte, ce fut contre eux qu'il utilisa ses vaisseaux. Le roi de France se contentait par vanité de faire beaucoup de bruit autour des projets de guerre sainte et de son titre de chef de l'expédition, tout en ayant la pensée secrète de se dispenser de partir quand viendrait le moment. Ce bruit même était une lourde faute, puisqu'il donna l'éveil au soudan d'Égypte, qui résolut de devancer l'attaque des chrétiens et se jeta sur le royaume d'Arménie, le seul état chrétien d'Asie qui n'avait pas encore succombé sous les armes musulmanes. Devant des forces cent fois supérieures, les Arméniens furent complétement battus, leur pays fut mis au pillage, et Léon leur roi dut chercher un refuge dans une de ses forteresses regardée comme inexpugnable, en attendant que les ambassadeurs qu'il envoyait en Europe lui amenassent des secours. Le pape Benoît à cette occasion conjura Philippe de ne pas laisser se consommer la ruine de la Chrétienté d'Arménie. Ce prince répondit en demandant qu'on lui livrât le trésor laissé par Jean XXII. Alors le souverain Pontife, sans s'arrêter cette fois à ce que cette demande avait d'exorbitant, déclara qu'il était prêt à mettre cette somme à la disposition du roi le jour même où celui-ci se mettrait en mer pour passer en Asie ; mais le roi, ainsi poussé dans son dernier retranchement, finit par dire qu'il ne pouvait pas s'absenter de son royaume ni laisser passer ses soldats en Asie, lorsqu'il pouvait y avoir pour lui d'un jour à l'autre nécessité d'intervenir dans la guerre entre son allié David d'Écosse et le roi d'Angleterre Édouard III. Ce n'était encore qu'une diversion pour attirer le Pape sur un autre terrain diplomatique[1].

Sagesse du Pape. Indécisions du monarque français.

6. Aussitôt Benoît, pour épargner aux Chrétiens les calamités plus grandes qui les auraient atteints, s'ils avaient été tous engagés dans une lutte inégale contre les Infidèles, s'empressa, à la demande du roi de Chypre, de suspendre la prédication de la croisade dans ce royaume, afin de le soustraire à l'attention et au courroux du soudan. Puis il appliqua sa sollicitude apostolique à réta-

[1] Ptolem. Luc., *Hist. Eccl.*, xxiv, 43.

blir la paix entre l'Angleterre et l'Ecosse, et, s'il ne pouvait y réussir, à détourner au moins le roi de France de prendre part à cette guerre. Sourd aux avis du Pontife, Edouard III, suivi du prétendant Edouard Baliol, qui consentait à recevoir de lui la couronne d'Ecosse à titre fiduciaire, envahit le royaume de son beau-frère et le battit si complétement que tout le pays accepta la loi du vainqueur, à l'exception des châteaux-forts situés sur les rocs inaccessibles, ou perdus au milieu des lacs, ou cachés dans des forêts impraticables[1]. Réduit aux abois, David Bruce s'enfuit en France avec l'espoir d'obtenir des secours. Lorsque Philippe de Valois avait parlé au Pape de faire intervenir les armes françaises en Ecosse, il ne s'attendait pas au désastre si prompt et si complet que venait d'essuyer son allié : il voulait simplement se ménager un prétexte pour ne point passer à la Terre-Sainte. Le brusque appel de David le plongea dans une perplexité grande : il se demandait maintenant s'il ne serait pas plus sage d'en revenir à la proposition du Saint-Siége et de partir pour la croisade, que de s'engager contre l'Angleterre dans une aventure qui pouvait lui mettre une guerre périlleuse sur les bras. Entre ces deux partis qui lui semblaient extrêmes, il prit d'abord un expédient grâce auquel il croyait pouvoir ne se décider ni pour l'un ni pour l'autre. Semblable au pilote qui louvoie entre deux écueils et met le cap sur celui de gauche quand il veut éviter celui de droite, pour fuir ensuite le premier en se repliant par une habile manœuvre vers le second, il fit un brusque retour vers ses devoirs de chef désigné de la croisade et conjura les rois d'Aragon et de Majorque, d'un côté, les Génois, de l'autre, qui étaient en guerre, de prendre le Pape pour arbitre de la paix et de réserver leur ardeur belliqueuse pour la prochaine expédition contre les Musulmans. Ces négociations réussirent à merveille[2].

Ambass... réitérées ... Césa... teuto...

7. Outre qu'il appréhendait de se mêler à la lutte entre l'Angleterre et l'Ecosse, Philippe de Valois avait un autre motif de se

[1] Joan. Villan., xi, 38. — Walsing., *Ypodig. Neustr.*, ann. 1335 ; et *in Eduard. III.* Hect. Boet., *Hist. Scot.*, xv.
[2] Foliet., *Hist. Gen.*, vi.

montrer zélé pour les apprêts de la croisade : il sentait que les négociations entamées en 1335 pour la réconciliation de Louis de Bavière allaient être reprises en 1336 avec une activité nouvelle ; et c'est ce qui arriva. Au commencement de mars l'empereur fit partir d'Ulm pour Avignon des ambassadeurs munis d'une procuration assez explicite et assez large pour que le Pape le pût absoudre sans autres retards ; il fit en même temps appuyer sa démarche par les comtes palatins du Rhin Robert et Rodolphe. Pendant que cette ambassade se rendait à la cour pontificale, il en reçut une lui-même d'Edouard d'Angleterre, qui voulait l'attirer dans une alliance armée contre le roi de France. Il crut devoir faire bon accueil aux envoyés anglais et les amuser avec de vagues paroles de sympathie plutôt que de leur opposer un refus immédiat. Philippe de Valois, fort alarmé de ce rapprochement, représenta au Pape l'alliance entre l'Angleterre et l'Allemagne comme un fait accompli ; et Benoît XII, à qui Louis de Bavière avait fait, par l'entremise de son oncle le comte Robert, la promesse formelle de ne rien faire qui pût détourner le roi de France des préparatifs de la croisade, reprocha sans détours aux ambassadeurs allemands l'esprit versatile de leur maître. Ceux-ci, qui n'avaient pas mot à dire sur un incident qui leur était entièrement inconnu, reprirent tout confus le chemin de leur patrie : les négociations pour la paix entre l'empire et le Saint-Siége furent suspendues encore une fois. Alors Louis de Bavière, outré des obstacles que Philippe ne cessait de lui susciter, promit à Edouard III le concours de ses armes contre ce prince [1]. Il essaya bientôt de revenir sur cette décision, et le 28 octobre il fit partir de Nuremberg pour Avignon le comte palatin Robert et Guillaume de Juliers avec des lettres où il demandait pardon de ses entreprises contre l'Eglise, abjurait toutes les hérésies dont il avait pris la défense par ignorance, ayant agi, disait-il, comme un chevalier sans études qui n'entend ni les Ecritures ni les subtilités des savants, promettait de ne rien entreprendre contre le roi de France, et s'engageait pour expier ses fautes

[1] Joan. Villan., xi, 71-74. — Thom. Walsing., *Ypodig. Neust.*, ann. 1336. — Albert. Argentinens., *Chron.*, eod. anno.

à passer à la Terre-Sainte avec ce prince. Il fit encore, mais toujours inutilement, partir une autre ambassade au commencement de décembre. L'impératrice sa femme, nièce de Philippe de Valois, essayait de rapprocher son oncle et son mari dans une étroite alliance, et Philippe, menacé de la guerre avec Edouard III, eût souscrit volontiers à cet arragement. Mais il était de son devoir de ne pas conclure cette importante affaire sans l'assentiment du Pape.

L'orage se forme entre la France et l'Angleterre.

8. Les palinodies de Louis de Bavière avaient appris à Benoît quel fonds il pouvait faire sur la parole du César teuton. En conséquence, il répondit que tout pacte avec le Bavarois serait criminel tant qu'il était sous le coup des plus graves censures, et que, même après l'absolution, l'alliance dont on lui parlait ne pourrait être conclue que par l'entremise du Saint-Siége, avec l'intervention des ambassadeurs du roi de Naples, parent du roi de France. Sur ces entrefaites, la guerre entre la France et l'Angleterre devenait de plus en plus imminente. Edouard III, il est vrai, avait laissé paraître quelque velléité de conciliation en acceptant, au sujet des terres contestées en Aquitaine, l'arbitrage du Pape, qu'il savait très-favorable aux intérêts de son rival, en envoyant même à celui-ci une ambassade pour lui demander la paix. Mais il ne lui pardonnait pas d'entretenir contre lui la guerre d'Ecosse par des subsides secrets et par des vaisseaux ostensiblement fournis à David Bruce. Il refusait en outre de congédier d'auprès de sa personne Robert d'Artois, ennemi personnel de Philippe ; il en avait fait son familier, et le comte se flattait hautement d'arriver avec son concours ou à rentrer en possession de son comté ou à détrôner son spoliateur [1]. Les ambassadeurs anglais, qui étaient l'archevêque de Cantorbéry Edouard, Philippe de Montagut et Geoffroy Scorp, furent très-froidement reçus à la cour de France, mais purent toutefois faire agréer les bases d'une entente dans laquelle il n'était fait aucune mention des Ecossais. A peine avaient-ils quitté l'audience, que le roi, se ravisant sur cet oubli, les fit rappeler aussitôt et leur dit

[1] PAUL. ÆMIL., *in Philip.* VI, ann. 1336.

brusquement : — Si je consens à la paix avec l'Angleterre, c'est à la condition expresse que mes alliés d'Ecosse y seront compris. — Il nous est impossible d'admettre cette clause, répondirent les ambassadeurs en se retirant ; et les négociations furent rompues[1]. Effectivement cette condition était dure, puisque Philippe exigeait la restitution de toutes les conquêtes faites en Ecosse, alors qu'Édouard III offrait déjà de conclure une trêve avec les Ecossais et de suivre le roi de France en Terre-Sainte, pourvu que celui-ci prît l'engagement de lui rendre justice au sujet des terres d'Aquitaine contestées, dès qu'on serait de retour de l'expédition d'Asie. Philippe avait fait le vœu solennel de partir avec la croisade dans la seconde quinzaine du mois d'août de cette année 1336.

Le sang coule en Occident. Désastres en Orient.

9. L'échéance était là, et, si l'état de ses relations avec l'Angleterre et l'empire, plus la continuation des troubles d'Ecosse, mettaient obstacle à son départ, l'entière responsabilité de ces empêchements retombaient sur lui ; il avait eu toute facilité de les éviter. Et cependant il n'hésita pas à faire valoir ces motifs auprès du Saint-Siége pour gagner du temps. Benoît XII, toujours enclin aux ménagements, surtout quand il s'agissait du roi de France, pour lequel il avait une estime particulière, qui touchait parfois à la faiblesse, accorda le sursis demandé. L'année 1337 fut fertile en événements malheureux pour la cause catholique : une terrible guerre éclate entre l'Angleterre et la France, et les deux rois ennemis souillent de sang chrétien les épées qu'il eût fallu réserver à l'anéantissement des Infidèles ; ils détournent, pour les employer aux frais de leur lutte fratricide, les dîmes recueillies pour les besoins de la croisade ; l'Orient privé du secours des Occidentaux est abandonné comme une proie facile à la rapacité des Sarrasins ; les Turcs réprimés jusque-là reprennent des forces nouvelles ; les Grecs, qui avaient ouvert des pourparlers pour la réunion des deux Églises dans l'espoir d'obtenir de l'aide contre les Turcs, s'endurcissent plus que jamais dans leur aveugle attachement au schisme. Le Vicaire du Christ ne faillit point cependant à sa divine mission de

[1] GAGUIN., *in Philip.* VI, ann. 1336.

travailler sans relâche à conjurer tant et de si grandes calamités. Tout d'abord il résolut de reprendre les négociations ouvertes pour mettre fin aux démêlés entre l'empire et le Saint-Siége. L'affaire était à ce point que, pendant les jours de fête consacrés à la purification de la Vierge, le comte palatin du Rhin Robert et le comte Guillaume de Juliers devaient se trouver à la cour pontificale et remplir au nom de Louis de Bavière les formalités nécessaires à la réconciliation de ce prince ; ils devaient, en présence du Pape s'aboucher avec les plénipotentiaires de Philippe de Valois et conclure avec celui-ci un traité d'alliance pour leur maître qui renoncerait à l'amitié de l'Angleterre. Philippe, prétextant les affaires considérables qu'il avait sur les bras, pria le Souverain Pontife de différer jusqu'au premier jour du carême l'ouverture des pourparlers pour la conclusion de l'alliance avec l'empereur.

§ II. PRODROMES DE LA GUERRE DE CENT ANS

Assaut de ruses entre le Teuton et l'Anglais

10. En suscitant ce retard il avait la secrète pensée d'en profiter pour empêcher la réconciliation du Bavarois, dont les intentions lui étaient devenues suspectes : il craignait, et ce n'était pas sans quelque raison, qu'une fois rentré en grâce avec l'Eglise, l'astucieux Teuton ne se fît de nouveau son ennemi, sous le plus léger prétexte, pour retourner à l'amitié d'Edouard III. Benoît ferma l'oreille à ces insinuations, malgré les efforts persévérants du roi de France pour lui faire partager ses doutes, et sur ses instances les ambassadeurs français se rendirent à la cour pontificale, sans autre délai, pour négocier de la paix avec les ambassadeurs allemands[1]. Mais l'empereur à ce moment avait lui-même changé d'avis. Il avait fait l'année précédente le serment solennel de ne point rappeler ses plénipotentiaires pendant tout le temps que les négociations seraient ouvertes devant le Saint-Siége ; or, au milieu même des conférences, Robert et Guillaume de Julier

[1] Ptolem. Luc., *Hist. Eccl.*, xxiv, cap. ultim.

reçurent l'ordre de rentrer immédiatement en Allemagne. Ce parjure affecta douloureusement le Souverain Pontife. Il ne voulut pas cependant désespérer du succès de ses efforts en vue de la paix, et dans une lettre où les élans affectueux d'une paternelle sollicitude tempèrent l'amertume des reproches, il convia Louis à reprendre les négociations, au mois d'octobre, le conjurant de s'abstenir jusque-là de toute hostilité contre la France. Albert d'Autriche insistait vivement auprès de l'empereur, lui conseillant de profiter des dispositions conciliantes du Saint-Siége; mais le prince rebelle ne voulut rien entendre. Henri, duc de la Basse-Bavière, fut tellement indigné de sa conduite déloyale, qu'il abandonna son alliance : il sollicita et obtint le pardon de l'Eglise[1]. Malheureusement cet exemple n'eut que bien peu d'imitateurs parmi les grands de la Germanie. Edouard d'Angleterre, qui les excitait secrètement à la révolte contre le Saint-Siége, se couvrit du masque d'une feinte soumission, et demanda l'assentiment du Pape avant de s'allier au Bavarois frappé d'anathème pour usurpation du titre d'empereur et pour crime d'hérésie. La réponse ne pouvait pas être douteuse : Benoît conjura l'archevêque de Cantorbéry, les évêques de Lincoln et de Windsor, le comte de Salisbury d'engager le roi à suivre l'avis qu'il lui donnait de ne pas conclure ce pacte impie. Mais ces conseillers pervers poussèrent au contraire Edouard à sacrifier la religion à ses vues ambitieuses.

Réaction des seigneurs allemands contre le Saint-Siége.

11. Ces secrètes menées auprès des barons germains ne tardèrent pas à porter leur fruit. Henri de Virneberg, nommé depuis trois ans à l'archevêché de Mayence par Jean XXII, mais que la cour de Rome avait dû excommunier depuis, se rapproche tout à coup du chapitre, qui le met en possession, moyennant la promesse qu'il fait d'agir pour Louis de Bavière. Quelque temps après, dans les premiers mois de 1338, cet archevêque réunit à Spire la plupart de ses suffragants ; on y résolut d'envoyer des députés au Pape pour lui demander l'absolution de l'empereur,

[1] Ptolem. Luc., *Hist. Eccl.*, xxiv, ubi supra.

et, s'il la refusait, se rassembler de nouveau pour délibérer sur ce qu'il y aurait à faire. Ulric évêque de Coire et Gerlac comte de Nassau furent chargés de cette démarche, dont l'insuccès était facile à prévoir : les députés demandaient que le pouvoir de prononcer définitivement dans la cause de Louis et de le réconcilier avec l'Eglise fût abandonné par le Saint-Siége aux évêques d'Allemagne. Le Pape, justement indigné de cette proposition, ne cacha pas son sentiment aux ambassadeurs ; en même temps, il écrivit à l'archevêque de Cologne, pour expliquer comment la négociation avait été précédemment interrompue par le rappel précipité de Robert, palatin du Rhin et de Guillaume de Juliers, et pour établir que le plus grand obstacle à la réconciliation venait des préparatifs de guerre que Louis de Bavière faisait contre le roi de France, dont l'Eglise Romaine ne pouvait abandonner les intérêts, parce qu'elle-même n'avait jamais été abandonnée par la France. Mais Edouard d'Angleterre s'était assuré à prix d'or la docilité des barons de Germanie. Tous les électeurs, excepté le roi de Bohême, se réunirent à Rentz dans le territoire de Mayence, le 15 juillet, et déclarèrent, par un acte authentique, qu'un prince élu roi des Romains à la pluralité des suffrages n'a besoin ni du consentement ni de la confirmation du Saint-Siége pour prendre le titre de roi, ou pour gouverner l'empire ; quiconque soutiendrait le contraire, ou bien attribuerait au Pape, quant au temporel, une supériorité sur l'empereur, serait regardé comme criminel de lèse-majesté. Ils s'engagèrent en outre par serment à maintenir cette indépendance de l'empire contre tous sans exception, et même à contraindre tous ceux qu'ils pourraient, nonobstant absolution ou dispense.

Diète de Francfort. Ambition du roi d'Angleterre.

12. Ces résolutions furent confirmées au mois d'août dans une diète tenue à Francfort, à laquelle assistaient cette fois Jean de Bohême et le roi d'Angleterre Édouard. L'empereur y fit déclarer nulles les procédures faites contre lui par Jean XXII, soit pour cause d'incompétence, attendu que la puissance temporelle et la juridiction spirituelle sont distinctes, qu'il est faux que la puissance impériale vienne du Pape ou dépende de lui, que le prince élu

ne puisse prendre le titre d'empereur ou en exercer l'autorité avant son couronnement; soit pour vice de forme, et principalement parce qu'on n'avait point eu égard à l'appel de l'empereur à un concile général, que l'on prétend supérieur au Pape quand il s'agit de la foi et du droit divin. On cite à l'appui de ces différents motifs plusieurs passages du Décret de Gratien et de la Glose, c'est-à-dire du commentaire adopté dans les écoles[1]. Edouard d'Angleterre s'était rendu à Francfort pour donner à son alliance avec l'empereur un éclat et un élément de durée tout particuliers, en recevant le titre de Vicaire de l'empire en Germanie. C'était peut être, dans ses rêves ambitieux, un premier pas vers la possession du trône impérial pour le jour où il aurait réuni sur sa tête la couronne de France à celle d'Angleterre. Espérait-il reconstituer de toutes pièces une puissance occidentale plus vaste et plus formidable que celle de Charlemagne? En tout cas, et pour l'heure présente, ce titre de Vicaire de l'empire permettait au remuant monarque d'entrer de plein pied dans les grandes affaires du continent, et spécialement d'intervenir par les armes contre les évêques qui refusaient de se soumettre à Louis de Bavière déposé par l'Eglise. On voulait agir promptement et avec vigueur contre les évêques de Liége et de Cambrai, pour empêcher la formation d'une ligue que Benoît cherchait à former entre tous les prélats fidèles de l'empire, et dans laquelle semblaient devoir entrer notamment, avec les archevêques de Cologne et de Besançon, outre les évêques de Liége et de Cambrai, ceux de Verdun, de Bâle, de Strasbourg, de Metz, de Toul, de Lausanne, de Belley, d'Utrech et de Munster. La position même de ces diocèses aurait rendu facile l'appui caché et, s'il en était besoin, l'intervention ouverte du roi de France, sous la protection duquel l'évêque de Cambrai s'était mis en alléguant la vacance du trône impérial[2].

[1] Rebdorf., *Annal.*, ann. 1338. — Albert. Argentin., *Chron.*, eod anno.

[2] Joan. Villan., xi, 83. — Anonym., *Vit. Benedict.*, ann, 1338; apud Bosquet. — Thom. Walsing., *Annal.*, eod. anno. — Paul. Æmil., *in Philip. VI.* — Frossard., *Hist.* i. — Meyer., *Hist. Fland.*, xii. — Hocsem., ii, 24.

Vains efforts pour la paix Invasion de la France

13. Edouard III était d'autant plus intéressé à précipiter le conflit contre Louis de Bavière et Philippe de Valois qu'il était lui-même sur le point d'en venir aux prises avec le successeur de Charles le Bel son oncle. Poussé par Robert d'Artois, il avait favorisé le soulèvement des Flamands sous la conduite de Jacques Arteweld, qui avait chassé le comte Louis, et, le 22 juillet, sur une flotte de trois cents vaisseaux chargés de richesses immenses, il était arrivé, à la tête d'une armée considérable, dans le port d'Anvers. A cette nouvelle, le Pape Benoît fit un nouvel effort pour conjurer l'effusion du sang. Les deux légats Pierre Gomez et Bertrand de Mont-Favez provoquèrent et présidèrent l'entrevue d'Arras entre l'archevêque de Rouen et les évêques de Langres et de Beauvais au nom du roi de France, l'archevêque de Cantorbéry et les évêques de Lincoln et de Durham au nom du roi d'Angleterre, pour aplanir les difficultés depuis longtemps pendantes au sujet de l'Aquitaine. Mais il fut impossible de s'entendre ; Edouard III élevait maintenant des prétentions si exagérées qu'elles étaient évidemment faites pour rendre la guerre inévitable [1]. Peut-être comptait-il aussi comme auxiliaire sur l'horrible famine que la France souffrait en ce moment. Fier de l'appui des Anglais et de l'affermissement de sa puissance, Louis de Bavière se montrait de plus en plus entreprenant contre les droits de la Papauté. Le Pape n'en fit pas moins, par l'entremise de son nonce André de Verdale, une dernière tentative pour ramener le rebelle dans la voie du devoir. Le nonce revint à la cour pontificale avec la promesse de l'empereur et des princes électeurs qu'ils allaient envoyer une ambassade solennelle pour négocier leur réconciliation [2]. Mais la conduite hostile du Bavarois et des siens prouvait surabondamment combien peu étaient sincères ces velléités de soumission. C'est avec le secours et comme vicaire de l'empire qu'Edouard III commençait l'invasion de la France par l'attaque de Cambrai, au commencement du mois de septembre 1339. Il

[1] Walsing., *Ypodig. Neust.*, ann. 1338. — Joan. Villan., xi, 82. — Meyer., *Hist. Fland.*, xii. — Frossard., *Hist.* i. — Paul. Æmil., *in Philip. VI.*

[2] Albert. Argentin., *Chron.*, anno 1338 ; et alii Germanici historici.

était accompagné dans cette expédition contre l'évêque-comte, allié du roi de France, par le duc de Brabant et les comtes de Gueldre et de Juliers. Philippe de Valois, en présence de ce danger, avait réuni des forces imposantes : de vingt-quatre à vingt-cinq mille chevaux et une innombrable infanterie ; les rois de Bohême et de Navarre, le comte de Savoie et le dauphin de Vienne étaient accourus sous sa bannière.

Sages conseils du Pape. Bataille éludée

14. Son dessein était d'opérer une diversion en envahissant le territoire de l'empire pour y porter le théâtre de la guerre ; mais, sur l'avis du Pape, il se contenta de placer son camp à la frontière de son royaume, sur la rive de l'Oise, le plus près possible des campements anglais. L'armée germano-anglaise commençait à souffrir du manque de vivres. A la nouvelle que les Français venaient de passer la Somme au pont de Péronne, le 16 octobre, Edouard s'était replié sur Guise et marchait prudemment vers le Nord. Comprenant enfin qu'il ne pouvait sortir de sa position critique qu'en courant les chances d'un engagement général, il présenta la bataille à son adversaire le vendredi 22 octobre. Les conseillers de Philippe lui persuadèrent de la remettre au lendemain. Ils firent valoir la nécessité d'un jour de repos pour ses troupes épuisées de fatigue et de faim, et l'impiété qu'il y aurait à répandre le sang chrétien en un jour spécialement consacré à la Passion de Jésus-Christ. Quelques-uns même étaient d'avis qu'il ne fallait pas accepter de bataille décicive, et qu'on devait s'en tenir à couper les vivres à l'ennemi pour le mettre dans la nécessité d'accepter les conditions d'une paix durable. Edouard persuadé sans doute qu'on voulait le réduire à cette extrémité, voyant son rival dont il connaissait l'impétueux caractère refuser la bataille, profita du répit qu'on lui laissait pour licencier ses troupes et les faire évader pendant la nuit[1]. Outre le Brabant et le Hainaut, le roi d'Angleterre avait entraîné la Flandre dans cette campagne, et, pour qu'on ne pût faire un

[1] JOAN. VILLAN., XI, 85. — MASSON., *in Philip. VI.* — HOCSEM., II, 25. — WALSING., *in Eduard. III.* FROSSARD., *Hist.*, I. — CONTINUAT. NANG , *Chron.*, ann. 1339.

crime à cette dernière province de sa révolte contre son souverain légitime, il avait mis en avant ses prétendus droits à la couronne de France du chef de sa mère Isabelle; il avait même adopté le drapeau de ce pays. Il affecta dès lors de prendre ces droits au sérieux, les fit défendre par des mémoires publics, notamment auprès du Saint-Siége ; il ferma l'oreille à toutes les remontrances que le Pape lui fit à ce sujet. Au mois de février 1340 il retournait en Angleterre, laissant aux Flamands la promesse de leur venir bientôt en aide avec une autre armée. Au mois d'avril, Jean de Hanovre faisait une excursion sur le territoire français, y mettant tout à feu et à sang; au mois de mai, une armée française usant de représailles s'avançait du côté de Valenciennes et commettait les mêmes excès.

Désastre naval de l'Écluse. Suspension d'armes.

15. Pendant que cette guerre couvrait toute la contrée de sang et de ruines, une criminelle violation du droit des gens jetait une complication dans cette situation déjà si compliquée : quelques partisans français, de connivence avec quelques officiers pontificaux, se saisirent de nuit et dans Avignon même d'un envoyé du roi d'Angleterre et l'emmenèrent avec son fils sur les terres du roi de France pour les y charger de chaînes. Philippe de Valois, indigné de ce procédé, donna l'ordre de ramener à Avignon l'ambassadeur de son rival ; le Pape fit faire avec la dernière rigueur leur procès à tous ceux de ses officiers qui avaient trempé dans ce complot, et les principaux avec les plus compromis subirent le dernier supplice. Dans ce temps Edouard III avait réuni des forces considérables et repris la mer avec sa flotte, pour passer en Flandre. La flotte française, la plus forte peut-être qu'on eût vue jusque-là, se présenta pour lui barrer le passage au-dessus du port de l'Ecluse. La bataille fut livrée le jour de la Saint-Jean. Ce fut pour les Français un complet désastre : tous leurs vaisseaux furent pris ou coulés. Les relations les plus modérées disent que, morts ou prisonniers, ils perdirent vingt mille hommes. Edouard III débarqua, joignit son armée aux troupes brabançonnes, allemandes et flamandes des ducs de Brabant et de Juliers, et des comtes de Hanovre, de Gueldre, de Limbourg et de Falquemont. Précédé de la terreur

qu'inspiraient ses armes, il s'avança jusqu'à Tournai, dont il entreprit le siége, à la tête de quatre-vingt mille fantassins et de vingt mille cavaliers[1]. Philippe de Valois dirigea aussitôt toutes les forces disponibles du royaume de ce côté pour soutenir la lutte. Benoît XII, infatigable dans la poursuite de sa mission de paix, put obtenir une suspension d'armes. Le 20 septembre, grâce à l'entremise de Jeanne de Valois, sœur de Philippe VI, auprès de la reine d'Angleterre Philippa et de Guillaume fils du comte de Hainaut, grâce surtout aux actives démarches des deux nonces Guillaume de Norwich à la Cour d'Angleterre et Guillaume de L'Ami à la Cour de France. Cette suspension d'armes, qui stipulait la levée immédiate du siége de Tournay et l'ouverture de négociations pour la paix définitive, dans le voisinage de cette ville le jour de la Saint-Martin, était aux noms de Jean roi de Bohême, Arnould évêque de Liège, Raoul duc de Lorraine, Amédée comte de Savoie et Jean comte d'Armagnac.

Prolongation de la trêve ménagée par Benoit XII.

16. Anglais et Français, Ecossais, Espagnols et Castillans, Génois et Provençaux, l'évêque-comte de Cambrai et le chapitre de son Église, enfin tous ceux qui avaient pris part à la campagne dans l'un ou dans l'autre parti étaient compris dans la trêve. Il est à remarquer toutefois qu'Edouard III, au lieu de rentrer en Angleterre, n'en continua pas moins de séjourner en Belgique et de s'intituler roi de France, comme le prouvent toutes ses lettres de cette époque par la mention : « L'an de nostre règne d'Angleterre quatorsiesme, et de France premier[2]. » Edouard demanda d'abord au Pape, et obtint le renvoi des négociations au lendemain de la fête de la Purification de la Vierge ; puis, par ses envoyés à la cour pontificale, il laissait à Benoît XII la faculté d'arrêter le protocole de la paix, mais à la condition expresse que le traité réserverait intégralement ses droits au royaume de France. De pareilles prétentions devaient rendre toute entente impossible, alors surtout

[1] JOAN. VILLAN., XI, 109 et 111. — THOM. WALSING., *Ypodig. Neust.* et *in Eduard. III*, anno 1340. - MEYER., *Hist. Fland.*, XII. — GAGUIN., *Hist. Franc.*, ann. 1340.

[2] CONTINUAT. NANG., *Chron.*, ann. 1340.

que Philippe de Valois demandait de son côté que le Pape s'arrêtât, comme concession extrême, à la restitution des terres conquises en Aquitaine par les Français sous Charles le Bel et sous son propre règne ; encore ne devait-il consentir à traiter sur cette base qu'après qu'Edouard se serait désisté de ses prétentions à la couronne de France. Toutefois, à la faveur de la lutte terrible que les chrétiens d'Espagne avaient en ce moment à soutenir contre les Maures, Benoît XII, par l'entremise de Jeanne de Valois, put obtenir une prolongation de la trêve entre Anglais et Français et en faire bénéficier l'Ecosse[1]. Il mit un terme également à la guerre de représailles que se faisaient les troupes de la frontière de Hainaut et la garnison française de Cambrai, en amenant la conclusion de la paix entre le comte-évêque de cette ville et le comte Jean son ennemi. Ce dernier acte du Pape et les efforts qu'il avait faits auprès d'Edouard III pour le rapprocher du roi de Castille et le décider à prêter main-forte à ce prince contre les Infidèles, firent soupçonner à Philippe de Valois que les bonnes dispositions du Saint-Siége à son égard s'étaient refroidies ; il se ménagea, de son côté, par l'entremise de l'impératrice sa nièce, un rapprochement avec Louis de Bavière.

Intrigues d... aux emp... eur. Usur... ation sa... ége.

17. L'empereur, à qui Edouard III n'avait pas fait compter les sommes promises, saisit le prétexte de la suspension d'armes de Tournai, conclue sans que son avis eût été pris, destitua ce prince du titre de Vicaire de l'empire, et lui fit signifier, comme condition du retour aux bonnes relations de la veille, d'avoir à l'accepter pour arbitre dans son différend avec le roi de France, qui lui donnait pouvoir d'agir en son nom et de négocier une trêve de deux ans. Pendant que Louis de Bavière s'employait ainsi à la défense des intérêts de Philippe de Valois, ce dernier reprenait à la cour pontificale les négociations pour la réconciliation de son nouvel allié. Il n'y avait au fond de tout cela que de misérables expédients diplomatiques. Benoît XII ne s'y trompa point ; il l'écrivit sans détour au roi de France. Louis de Bavière lui-même se chargea de lui don-

[1] WALSING., *in Eduard. III*, ann. 1341.

ner promptement raison dans ses criminels agissements pour enlever la Carinthie à la maison de Bohême et la faire passer dans la sienne. Marguerite, duchesse héritière de cette riche province, était mariée à Jean comte de Tyrol, fils cadet du roi de Bohême. Cette union était demeurée stérile. L'empereur intrigua auprès de la duchesse et il obtint d'elle une plainte contre le comte son mari : elle eut l'impudeur de l'accuser d'impuissance. Par là Louis de Bavière voulait arriver à rompre le mariage de Marguerite avec Jean de Tyrol, pour la marier à son fils aîné Louis, margrave de Brandebourg. Instruit de ces criminelles manœuvres, le Pape chargea le patriarche d'Aquilée de leur opposer en son nom le veto de l'Église. Au reste, le jeune margrave n'avait que répugnance pour l'union que l'ambition paternelle voulait lui imposer. Mais Louis de Bavière n'était pas homme à s'arrêter devant les plus nobles sentiments ou les empêchements les plus graves : usurpant l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ, il eut la sacrilége audace de prononcer la nullité du mariage de la duchesse de Carinthie, et de contraindre Louis de Brandebourg à l'accepter pour femme, après avoir levé par acte public l'empêchement canonique[1]. Atteint dans les intérêts les plus légitimes de sa famille, le roi Jean de Bohême résolut d'aller au-devant des dangers et des dommages qui pouvaient surgir après sa mort : il fit toutes diligences à la cour pontificale pour obtenir l'autorisation d'associer immédiatement à sa couronne le margrave de Moravie son fils aîné. Ses craintes avaient d'autant plus de fondement que le privilége de donner l'onction royale au prince héritier de Bohême appartenait à l'archevêque de Mayence, qui était alors cet Henri de Virneberg frappé d'excommunication comme ennemi déclaré de l'Église, voué corps et âme au parti du tyran Bavarois. Benoît XII pour la circonstance s'empressa de conférer à l'archevêque de Prague le pouvoir de sacrer et de couronner Charles de Moravie et sa femme Blanche. Le Saint-Siége mettait un soin particulier à conserver au centre de l'Europe une

[1] Dubrav., *Hist. Boem.*, xxi. — Rebdorf., *in Addit.* — Goldast., *Collect. consuetudin. et legum imper.* — Herwart., ad ann. 1340, num. 24.

influence qui lui permît de tenir tête en même temps aux mouvements continuels des barbares de la Russie et aux entreprises schismatiques de l'empereur rebelle.

Charobert de Hongrie Jean de Bohême. Casimir de Pologne.

18. En 1335, le roi Charles de Hongrie recevait des félicitations pour une campagne heureuse qu'il venait de faire contre les Infidèles, et des encouragements à les combattre de nouveau. Au mois de novembre de la même année, un congrès de la plus haute importance politique avait eu lieu à Belgrade. Charles de Hongrie, pris pour arbitre entre Jean de Bohême et Casimir de Pologne, avait rétabli la paix entre ces deux rois, à la condition que Jean renoncerait au titre de roi de Pologne, qu'il avait obstinément gardé jusqu'à ce jour, et que Casimir abandonnerait la Silésie à la Bohême. Dans la même réunion, sous l'arbitrage de Jean et de Charles de Hongrie, la paix avait été arrêtée entre les Polonais et les chevaliers Teutoniques sur ces deux bases, que les chevaliers garderaient la Poméranie, qui leur avait été vendue par Jean, et qu'ils restitueraient à la Pologne la Cujavie et la province de Dobrina. Les trois rois résolurent également la guerre contre Louis de Bavière, et se réunirent sous la religion du serment dans l'alliance offensive et défensive la plus étroite[1]. Mais, lorsqu'on voulut exécuter la sentence arbitrale prononcée par les rois Jean et Charles sur les différends entre la Pologne et les chevaliers Teutoniques, de nouvelles difficultés surgirent. Les chevaliers refusèrent de rendre la Cujavie et la province de Dobrina, à moins que Casimir ne reconnût par acte solennel que la couronne de Pologne se désistait de toutes ses prétentions en Poméranie et dans les provinces de Chelm et de Michalon. Cette demande parut inique aux Polonais, qui envoyèrent à la cour pontificale l'évêque de Cracovie pour en appeler au Pape. L'affaire ainsi évoquée devant le Saint-Siége put se résoudre pacifiquement, grâce à l'esprit d'obéissance dont le roi Casimir était animé. Cet excellent prince n'ayant pas d'héritier, réunit solennellement à Cracovie les Etats de Pologne au mois de mai 1339, le jour de saint Stanislas, et leur fit adopter comme son

[1] Bonfin., l. IX, dec. 2. — Dubrav., *Hist. Boem.*, xxi. — Cromer., xii, ex Hagec. — Mich., iv, 17.

successeur au trône son neveu Louis, fils de Charles de Hongrie. A la suite de cet arrangement, le roi Charles destina son fils Étienne à la couronne de Hongrie et son fils André à celle de Naples. Mais à la suite de la mort de ces deux princes, Louis devait réunir dans sa main les deux sceptres de Pologne et de Hongrie[1].

§ III. AFFAIRES D'ALLEMAGNE ET D'ITALIE

Politique de Benoît XII. Siége primatial de Mayence.

19. En 1340, la politique pontificale obtint un nouveau succès dans le centre de l'Europe : Etienne, prince ou ban des Bosniaques, manifesta le projet d'embrasser la foi catholique et d'extirper de ses États le schisme et les hérésies ; il sollicita pour l'accomplissement de cette œuvre le concours du Saint-Siége et des Hongrois. Cette nouvelle était d'autant plus heureuse que Casimir de Pologne, de son côté, venait de procurer au Catholicisme un accroissement prodigieux par ses vastes conquêtes en Russie, à la suite de l'empoisonnement du duc Boleslas par les Russes. Toutefois ces peuples turbulents ne feignirent d'accepter le joug de la Pologne que pour travailler en secret à leur prochain affranchissement. Les plus exaltés avaient cherché un asile chez les Tartares, dont ils poussaient l'empereur à une invasion des Etats de Casimir. Informé du péril, le Pape chargea l'archevêque de Gnesnen de faire prêcher la croisade en Pologne, en Hongrie, en Bohême. L'invasion pourtant ne vint que quatre ans plus tard. L'empereur tartare s'avança jusqu'à la Vistule ; mais Casimir lui en ferma le passage et le contraignit à battre en retraite[2]. La politique de Benoît XII eut pour principal caractère une obstination patiente et pleine de paternelle mansuétude dans les voies de l'équité. Par cette énergie contenue et continue, d'autant plus sûre d'elle-même qu'elle ne dépensait rien en brusques coups d'état, il parvint à dissiper sans bruit des points noirs gros d'orages. Ainsi finirent en 1336 les longues dissensions qui agitaient l'Eglise de Mayence depuis la mort de l'archevêque

[1] Michov., IV, 18. — Cromer., XII. — Bonfin., IX, dec. 2.
[2] Michov., IV, 18. — Cromer., XII.

Mathias. Baudoin, archevêque de Trêves, appelé alors au gouvernement de cette Eglise par une partie du clergé, avait maintenu jusque-là ses prétentions contre Henri de Virneberg, bien que ce dernier eût été officiellement reconnu par le pape Jean XXII. Toutefois Beaudoin, bien que frappé des censures ecclésiastiques à cause de son entêtement dans le refus de laisser entrer Henri en possession du siége où l'avait appelé l'autorité apostolique, n'avait jamais cédé aux obsessions des Franciscains schismatiques, qui essayèrent de profiter de ses différends avec la cour pontificale pour l'attirer dans leur apostasie. Ce rare mérite lui valut que Philippe de Valois s'intéressa auprès du Pape en sa faveur. Mais Benoît demeura inébranlable, et l'archevêque récalcitrant fit sa pleine soumission : la justice avait eu le dernier mot en cette affaire. Aussi l'Histoire ne peut-elle que flétrir avec la dernière sévérité la conduite indigne d'Henri de Virneberg, usant du triomphe de sa cause pour devenir l'ennemi acharné de l'Eglise dont l'appui avait fait son élévation. On aime à se consoler de cette écœurante trahison par le spectacle des conversions éclatantes que l'Eglise dut au seul zèle apostolique de son premier Pasteur. Jean, duc de Brabant, qui s'était jeté dans le parti de Louis de Bavière, faisait peser l'oppression la plus dure sur le clergé de ses Etats. Le Souverain Pontife, au lieu de recourir aux moyens sévères de répression, adressa au duc, en 1336, les plus paternels avertissements. Enfin, en 1441, Jean, touché de repentir, envoya une ambasssade à la cour pontificale, et, revenant à l'obéissance envers l'Eglise, offrit de réparer ses torts et d'expier sa tyrannie.

Ligue Veneto-Florentine. Discrète intervention du Pape.

20. Ce fut surtout en Italie, où, des guerres anciennes surgissaient, chaque jour de nouvelles guerres, que la médiation patiente de Benoît XII produisit les plus heureux effets. En 1336, Martin de la Scala, orgueilleux de ses précédents succès qui avaient mis sous son joug Vérone, Pavie, Trévise, Vicence, Brescia, Feltri, Bellune, Parme, Modène et Lucques, lui donnant la puissance d'un roi, conçut l'ambitieux dessein d'achever à son profit l'assujettissement de tout le nord de la Péninsule. Florence attaquée la première lui opposa une héroïque résistance ; une éclatante victoire couronna

ses premiers efforts. Mais, pour continuer la lutte contre cet ennemi redoutable, les Florentins sentirent la nécessité de se ménager des auxiliaires de toutes parts, se liguèrent avec Venise, et renouvelèrent leurs alliances avec Robert de Naples. Benoît XII, sans entrer ostensiblement dans la ligue vénéto-florentine, l'approuva, pour qu'elle fût ouverte le jour où Martin de la Scala, poussé par son avidité d'agrandissement, viendrait à violer les terres de l'Eglise, et recommanda même au patriarche d'Aquilée de la favoriser de tout son pouvoir. Au mois d'octobre, les confédérés firent une campagne dans la Marche Trévisane, et s'emparèrent de quelques fortes positions. Bologne, qui persistait dans sa révolte contre l'Eglise et qui était en proie aux dissensions, était entrée dans la ligue. Benoît, profitant des bonnes dispositions actuelles des citoyens de cette ville, leur écrivit et leur envoya un légat pour les ramener au devoir avant qu'ils n'eussent la faiblesse de se donner à quelque despote[1]. Mais le mal qu'il voulait détourner de leurs têtes était déjà fait : Thaddée Pepoli, soutenu par une faction redoutable, s'était emparé du gouvernement Alors le Souverain Pontife leur accorda deux mois pour remettre l'Eglise en possession de tous ses droits ; il les menaça, s'ils désobéissaient, des censures les plus graves et de la fermeture de leur celèbre Académie. Les magistrats et les principaux citoyens étaient cités à comparaître dans les trois mois devant le Saint-Siége ; un ambassadeur devait s'y présenter aussi au nom du peuple. Les rebelles résistèrent pendant un temps ; toutefois, l'année suivante, en 1338, ils firent leur soumission[2].

Lutte des factions. Mort de Frédéric de Palerme.

21. En 1337, le Pape avait pourvu de gouverneurs les villes impériales d'Italie. A cette même époque, Martin de la Scala, qui avait envahi la majeure partie du territoire impérial, éprouva de sensibles revers. Le prince Charles, fils du roi de Bohême, sortit de la Carinthie et s'empara de Feltri et de Bellune. Les confédérés de Venise et Florence furent moins heureux contre Vérone, d'où Mar-

[1] JOAN. VILLAN., XI, 45-69. — LEONARD. ARETIN., VI. — S. ANTONIN. III p. tit. XXI, 7 § 3.
[2] JOAN. VILLAN., XI, 69.

tin parvint à les repousser. A Pavie, la guerre eut une issue différente : on était las de la tyrannie d'Albert de la Scala ; il se forma donc une conjuration puissante qui le jeta dans les fers. Albertin Carraria, le chef des conjurés, s'étant emparé du pouvoir, entra dans la ligue contre Martin, dont la puissance était ébranlée coup sur coup par la défection de villes importantes, parmi lesquelles il faut citer Brescia. L'orgueilleux despote fut réduit à l'humiliation de demander la paix à Venise, et ce ne fut qu'aux plus dures conditions qu'il la put obtenir[1]. En cette même année 1337, un événement considérable était survenu au sud de la Péninsule : Frédéric, roi de Palerme, était mort. Infidèle à l'engagement solennel pris envers le Saint-Siége de rendre à la maison de Naples l'État dont il n'avait reçu le gouvernement avec le nom de roi qu'à titre viager, il le transmit héréditairement à son fils Pierre, laissant à Jean son fils cadet, la principauté d'Athènes. Robert de Naples conçut néanmoins l'espérance de rentrer, à la faveur de sa mort, en pleine possession du royaume de ses ancêtres ; les dispositions du Pape ayant été sondées à cet égard, celui-ci lui promit de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour la réintégration de ses droits.

Usurpation héréditaire Apaisement dans la Haute Italie.

22. Une chose favorisait Robert pour le recouvrement du royaume de Palerme : les mœurs et le caractère de Pierre étaient loin d'être faits pour lui concilier l'amour d'un peuple. D'après Jean Villani, il était bien près d'être fou. Il s'aliéna ainsi plusieurs barons, entre autres le comte François de Vintimille, qui leva ouvertement l'étendard de la révolte et demanda des secours au roi de Naples. Mais, avant l'arrivée de ce renfort, le comte fut écrasé par les troupes de Pierre : deux de ses fils tombèrent d'abord au pouvoir de ses ennemis ; lui-même peu de temps après périt dans une bataille, avec un autre de ses fils, et ses biens, qui étaient considérables, furent confisqués au profit du trésor[2]. Le fils de Frédéric paya d'audace : il agit à l'égard du Saint-Siége exactement comme il l'eût fait si son avènement au trône eût été parfaitement légitime, et fit partir pour Avignon des ambassadeurs chargés de remplir envers le Pape et

[1] JOAN. VILLAN, XI, 64.
[2] JOAN. VILLAN., XI, 70.

le Sacré-Collége les devoirs imposés à un vassal en pareil cas, de transiger au sujet du tribut annuel que son père avait négligé de payer depuis plusieurs années, et d'obtenir la rémission des censures encourues. Ils avaient été devancés à la cour pontificale par une ambassade de Robert, qui demandait instamment justice contre l'usurpation nouvelle qui venait de se commettre à son détriment. En conséquence, Benoît XII ouvrit contre Pierre II une information judiciaire qui démontra que ce prince avait usurpé le pouvoir royal ; puis il nomma deux légats chargés de le frapper des censures ecclésiastiques, s'il refusait de remettre à leur possesseur légitime les États qu'il détenait injustement. Il ne fut même pas permis aux légats de passer le phare de Messine. Les deux Siciles retombèrent donc dans cet état de guerres continuelles, que les pirates se chargeaient de perpétuer à leur profit, quand les deux peuples les suspendaient un instant par lassitude [1]. Dans le nord de l'Italie, la soumission au Saint-Siége des chefs gibelins les plus considérables fit enfin concevoir de sérieuses espérances de pacification. Au mois de février 1339, Albert et Martin de la Scala ouvrirent des négociations auprès du Pape pour obtenir de lui, avec le titre de vicaires impériaux pendant la vacance de l'empire, la légitimation de leur pouvoir dans les provinces de Vérone, de Parme et de Vicence.

23. Benoît XII et les cardinaux étudièrent mûrement cette proposition ; elle reçut enfin au mois de septembre la sanction de l'autorité apostolique. Luchin Visconti à Milan suivit l'exemple des frères de la Scala, et fit également légitimer son pouvoir par le Saint-Siége. A Gènes, une révolution populaire renversa les Spinola et les Doria et mit à la tête des affaires le sage Siméon Boccanegra. Il n'était que temps pour cette république de recourir à de profondes réformes : les mœurs publiques tombaient dans une dissolution qui ne connaissait plus de frein, et tous ses ports étaient devenus des repaires de pirates aussi dangereux que ceux des côtes d'Afrique, avec lesquels d'ailleurs ils faisaient cause commune [2]. Il

Fléaux déchaînés. Nouvelle mort. Nouvelle [illegible]

[1] JOAN. VILLAN., XI, 107.
[2] JOAN. VILLAN., IX, 101. — FOLIET., *Hist. Jan.*, VII.

restait pourtant beaucoup à faire encore pour la pacification de l'Italie, lorsque deux terribles fléaux, la peste et la famine, ajoutèrent en 1340 leurs maux aux calamités des guerres civiles. Dans cette cruelle extrémité, les peuples des États pontificaux durent quelque soulagement à l'envoi de cinq mille florins d'or, qu'expédia le Pape pour assurer la distribution des secours aux plus nécessiteux. Les Florentins furent de tous les plus rudement éprouvés : les historiens élèvent à plus de quinze mille le nombre de leurs morts[1]. Pour comble de terreur, la nouvelle se répandit alors que Louis de Bavière, voulant profiter de ces douloureuses circonstances et des dissensions intestines du royaume de Naples pour écraser le roi Robert, faisait de grands préparatifs pour une seconde invasion en Italie. Robert, outre qu'il avait à réprimer les mécontents à l'intérieur, soutenait la lutte contre le parti Aragonais pour lui enlever la domination de la Sicile. Son objectif dans cette campagne de 1340 était la prise de l'importante place de Myla ; il en pressait le siége avec une grande vigueur. De son côté, Pierre II dépensait tout ce qu'il avait d'énergie et d'activité pour contraindre son rival à s'éloigner de la ville. Mais il ne put résister aux travaux et aux fatigues de cette guerre à outrance ; il tomba gravement malade, et peu de jours après rendit le dernier soupir. Ce fut le signal de la chute de Myla, qui fut obligée de se rendre. Alors les insulaires proclamèrent roi le fils de Pierre, le jeune prince Louis âgé de six ans à peine, sous la régence de son oncle Jean, duc de Randario[2].

§ IV. AFFAIRES D'ESPAGNE

La croisade enrayée puis reprise. Victoire signalée des chrétiens.

24. Pendant que l'Italie se débattait dans ces luttes intestines, l'Espagne était le théâtre d'événements du plus haut intérêt. Alphonse, roi d'Aragon, était mort le 24 janvier 1336, et son fils

[1] JOAN. VILLAN, XI, 113-117. — S. ANTONIN., III p. tit. XXI, 755. — LEONARD. ARETIN., *Hist. Florent.*, VI; et alii omnes.

[2] FAZEL., *Hist. Sicul.*, IX.

Pierre était monté sur le trône. Les commencements de son règne furent troublés par des dissensions intérieures suscitées par la reine Éléonore, qu'Alphonse d'Aragon avait épousée en secondes noces et qui trouvait un puissant appui auprès d'Alphonse de Castille. Mais celui-ci avait lui-même à pacifier ses propres États, où Emmanuel et Jean de Lara s'étaient mis à la tête des armées de Philippe de Navarre et d'Alphonse de Portugal. Ce dernier avait en outre à venger l'injure faite à sa fille Marie, reine de Castille, que le roi son époux laissait dans l'abandon pour vivre publiquement dans le désordre avec la duchesse de Guzmand. L'intervention du Pape et la crainte d'une invasion des Maures purent cependant imposer silence à toutes ces rancunes entre princes chrétiens ; l'Aragon, le Portugal et la Castille s'allièrent pour se tenir prêts à repousser les attaques imminentes des infidèles [1]. L'évêque de Rodez, Bernard d'Albiès, originaire du diocèse de Pamiers, qui avait été l'habile négociateur de cette pacification difficile, reçut pour récompense le chapeau de cardinal. Les rois d'Aragon et de Castille avaient équipé une flotte destinée à garder le détroit de Gibraltar et à repousser des côtes d'Espagne les Maures africains, que le roi de Grenade avait appelés à son aide. Cette flotte arriva trop tard : l'armée de l'empereur du Maroc avait abordé l'année précédente, 1339, en nombre formidable. Les confédérés chrétiens faisaient le siége de Linda ; les Grenadins et les Africains s'avancèrent pour dégager la place. Des forces dix fois supérieures semblaient assurer aux Musulmans une victoire facile ; les chrétiens se concertèrent et recoururent à la ruse pour triompher. Une forte embuscade fut établie en un lieu propice, et le reste de l'armée feignit une fuite précipitée. Aussitôt les Maures, oubliant toute prudence, se débandèrent pour les poursuivre dans le plus grand désordre. Lorsqu'on les eut ainsi attirés assez loin, on fit volte-face tout-à-coup ; ceux de l'embuscade s'élancèrent à la rescousse, et les soldats du Prophète à leur tour furent mis en complète déroute, laissant sur le champ de bataille vingt mille morts et autant de prisonniers entre les mains des vainqueurs.

[1] Surit., *Annal.* vi, 46.

Nouveaux dangers. Défaite sur mer.

25. Le héros de cette mémorable journée fut Gonzalve, grand-maître de l'Ordre d'Alcantara. Sa gloire était si grande qu'elle excita la jalousie d'Alphonse de Castille. A la honte de ce prince, il fut mis en jugement sous des prétextes dont la fausseté pouvait être facilement établie, et tel fut l'aveuglement des envieux que le libérateur de l'Espagne périt dans les flammes du bûcher [1]. A la nouvelle de la déroute de Linda, Albohachem, empereur du Maroc, transporté de fureur, prépara pour 1340 une invasion plus formidable encore. Les chrétiens de leur côté se préparèrent à la lutte avec une activité nouvelle. Albohachem, qui avait à venger la mort de son fils Abdeméleck, ajoutant aux forces de son empire les contingents fournis par les rois de Septa, de Bougie, de Tunis et le soudan d'Egypte, réunit une flotte puissante ; il parvint, au commencement du printemps, à débarquer une partie de ses troupes sur la côte d'Algéziras. A cette occasion, Geoffroy Tenorius, amiral des Castillans, fut accusé d'incurie auprès du roi Alphonse, pour n'avoir pas empêché les Barbares de passer le détroit de Gibraltar. Indigné de ces soupçons injurieux, l'amiral, sans s'arrêter à cette circonstance qu'une affreuse tempête rendait la haute mer à peine tenable, résolut de livrer un combat général à la flotte marocaine. Pendant la bataille, vingt-quatre de ses vaisseaux sur quatre-vingts, jetés sur la côte par l'ouragan, furent perdus corps et biens, brisés contre les rochers ; cinquante-un tombèrent au pouvoir de l'ennemi ou furent coulés à fond ; cinq seulement se réfugièrent à Tariffa ; l'imprudent Tenorius trouva la mort dans ce désastre. Gilabert, qui commandait la flotte d'Aragon et qui devait seconder sur le littoral l'attaque par mer des Castillans, ne fut pas plus heureux que son collègue : il tomba, mortellement frappé par une flèche au milieu d'une mêlée désordonnée, et sa flotte dispersée s'enfuit comme elle put. C'était au mois d'avril, aux approches du jour des Rameaux. Pendant cinq mois, l'Afrique put vomir impunément ses bataillons sur l'Espagne, pendant que les rois chré-

[1] JOAN. VILLAN., XI, 98. — SURIT., *Annal. Hisp.*, VII, 47-50. — MARIANA, *Hist. Hisp.* XVI, 6, 7.

tiens s'efforçaient de réparer les conséquences désastreuses de la défaite d'Algéziras[1].

26. Alphonse de Castille, par l'intermédiaire du Pape, obtint de Gênes une flotte, dont Gilles Boccanegra, frère du doge, reçut le commandement ; le Portugal fournit des forces navales respectables, et la flotte d'Aragon restaurée fut mise aux ordres de Pierre de Moncade. Le Portugal et la Castille venaient de resserrer leur alliance. Le roi de Castille s'était désisté de ses prétentions : il avait envoyé sa femme Marie à la cour de son beau-père pour négocier un accommodement, et peu après les deux rois avaient eu une entrevue à Suramevia, sur les bords de la Guadiana. Alphonse consentait au mariage de Constance, fille d'Emmanuel de Lara, avec Pierre, prince héritier de Portugal, et constituait à la future une dot de trois cent mille écus d'or. Ce mariage, qui était le gage du rétablissement de la paix entre les deux peuples, fut célébré avec une pompe inusitée et donna un nouvel élan aux préparatifs de la croisade contre les Maures. Les Musulmans ne cachaient pas qu'ils fondaient sur l'Espagne dans le dessein de prendre, par la conquête de toute la Péninsule, une éclatante revanche des expéditions des occidentaux en Asie. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le chiffre des forces que les Sarrasins avaient jetées en Espagne ; d'aucuns l'élèvent jusqu'à six cent mille pour les fantassins et à soixante mille pour les cavaliers. Quoi qu'il en soit, ce devait être une armée formidable, puisque le trajet par mer avait duré cinq mois. Il faut ajouter à cela les contingents de Yousouf, roi de Grenade. Au reste, les sectateurs du Prophète se croyaient bien sûrs du résultat de l'entreprise, puisque, outre l'armée, ils avaient fait passer en Espagne les femmes et les enfants pour former des établissements selon la marche de la conquête.

Union des Espagnols. Gigantesques projets des Maures.

27. A ce déluge d'envahisseurs les chrétiens confédérés ne pouvaient opposer que quatorze mille chevaux et vingt-cinq mille fantassins. Le commandement de l'avant-garde fut donné à Emmanuel de Lara, celui de l'arrière-garde à Gonzalve d'Aguilar ; les rois de

Bataille du Salado. Triomphe des armes chrétiennes.

[1] MARIAN., XVI, 7. — SURIT., VII, 53. — JOAN. VILLAN., XI, 112.

Castille et de Portugal étaient à la tête du gros de l'armée; les fantassins formaient la réserve avec Pedro-Nuñez à leur tête. La fleur de la noblesse de la Castille et du Portugal étaient là, autour de leurs princes; Gilles, archevêque de Tolède, et nombre d'autres évêques s'y trouvaient aussi. Par ordre du Pape, un français, Lugus, portait l'étendard de la Croix. Tous les combattants de l'armée chrétienne avaient reçu la croix rouge comme insigne. Le roi de Portugal, avec le concours des grands-maîtres d'Alcantara et de Calatrava, devait tenir tête aux troupes du roi de Grenade; Alphonse de Castille, à celles du roi de Maroc. A la nouvelle de l'approche des croisés, Albohachem, qui assiégeait Tariffa, leva le camp et courut au-devant d'un ennemi qu'il croyait écraser sans peine sous le nombre. Mais, dès le premier engagement la panique s'emparant de ses troupes, y mit une confusion indescriptible. Les croisés en profitèrent pour les acculer au bord du Salado, et pour en faire un grand carnage. Plus de deux cent mille musulmans périrent, dit-on, dans la bataille ou pendant la déroute. Le nombre des prisonniers fut innombrable. Mariana prétend que les croisés ne perdirent que vingt hommes; mais Surita élève à vingt-cinq mille le chiffre de leurs pertes. Les soldats de la flotte n'eurent aucune part à cette grande victoire, les Aragonais s'étant tenus, du premier au dernier, immobiles dans leurs navires. Les Vascons et les Navarrais n'y parurent point, retenus qu'ils étaient avec leur roi Philippe sous les drapeaux du roi de France. L'archevêque de Tolède ne quitta pas un seul instant le roi de Castille; à un moment où ce prince, séparé presque entièrement de son entourage et n'obéissant qu'à sa valeur, allait se précipiter au plus fort des ennemis, il le contint de la voix et du geste, empêchant ainsi qu'un grand deuil ne vînt corrompre la joie d'un triomphe certain.

Suites de la victoire. Reddition d'Alcala.

28. Albohachem trouva le salut dans la fuite, et la nuit d'après repassa le détroit; Yousouf put également se sauver derrière les remparts de Marbella; mais deux fils du roi de Maroc périrent dans la déroute. Le butin fut si considérable qu'il fit descendre pendant un temps l'or et l'argent au-dessous de leur valeur courante. Cette prodigieuse victoire est du 30 octobre 1340. Pierre

d'Aragon retira peu d'honneur de cette campagne. La flotte, qu'il avait envoyée dans les eaux du détroit sous les ordres de Pierre de Moncade, ne fit rien ; l'armée de terre était restée à la garde de la frontière du royaume, parce que les Aragonais redoutaient un soulèvement des nombreux musulmans établis dans le royaume de Valence, ou même une invasion des Sarrasins contre un pays qui avait longtemps été sous leur domination [1]. Alphonse de Castille résolut de ne pas laisser aux Infidèles le temps de se relever de leur désastre. Pour frapper un second coup qui leur fut sensible, il manœuvra de telle manière, au début de la campagne de 1341, qu'il leur fit croire que son intention était de s'emparer de Malaga. Ils portèrent dès lors toutes leurs forces de ce côté et s'occupèrent activement à réparer les fortifications de cette place. L'armée chrétienne était concentrée à Cordoue. Soudain elle s'ébranle et fond à l'improviste sur le territoire d'Alcala-la-Réal. Le pays était dégarni de troupes. Les habitants de la ville la livrent sans résistance, et sortent la vie sauve, d'après les conditions de la capitulation. Puis, avant que l'ennemi eût le temps de se raviser, ce fut une promenade triomphale : Priegha, Lucena, Benamexi, toutes les forteresses de la contrée tombent au pouvoir du vainqueur. L'hiver venu, Alphonse ramène son armée chargée de butin, se contentant de laisser garnison dans les positions les plus importantes. La flotte reçut l'ordre de rester en croisière dans les eaux de Gibraltar, pour intercepter la mer à tout secours qui tenterait de passer d'Afrique en Espagne [2].

§ V. AFFAIRES D'ORIENT

29. Les succès des armes chrétiennes contre les Musulmans en Espagne, dus pour beaucoup à la sollicitude apostolique et à l'infatigable initiative du pape Benoît, rendait moins amer aux âmes L'Arménie aux abois, Chypre et Bysance.

[1] MARIAN., XVI, 7. — SURIT., VII, 53. — JOAN. VILLAN., XI, 116, 119. — BIZAR., VI. — AUG. JUST., IV. — BOSQ., *Hist. equit. Hosp.*, ex auct. Hisp.

[2] MARIAN., XIX, 9. — SURIT., VII, 54, 57.

zélées pour la foi catholique le honteux abandon dans lequel était laissée la cause de Jésus-Christ en Orient. En 1337, les Arméniens sont obligés d'abandonner les plaines aux Sarrasins, et d'emporter dans les montagnes, leur dernier refuge, l'espérance d'être bientôt secourus par les Occidentaux sous la conduite du roi de France Philippe de Valois. Ils étaient réduits à une extrémité si déplorable que le roi Léon dut s'engager par serment à ne plus communiquer avec le Pape ni par ambassadeurs ni par lettres[1]. Plus heureux jusqu'à ce moment, Hugues, roi de Chypre, soutenait la lutte contre les Turcs sans trop de désavantage encore, et parfois même obtenait sur leurs pirates des succès qui avaient l'éclat de grandes victoires. Et néanmoins la décadence de l'influence latine dans ces contrées s'accentuait de jour en jour. Pendant que les dissensions des princes occidentaux les empêchaient d'intervenir par les armes pour conjurer la ruine de la cause catholique, un zélé prélat, Elie, archevêque de Nicosie, intervenait par la parole et cherchait à ramener les Grecs, les Jacobites et les Arméniens au giron de l'Eglise. Le retour des schismatiques, et notamment des schismatiques grecs, à la communion romaine était une question de vie ou de mort pour le christianisme sur le littoral méditerranéen de l'Asie. L'empereur Andronic Paléologue semblait le comprendre à ce moment; il avait repris avec Benoît XII les négociations qui n'avaient pas abouti sous Jean XXII. Seulement il demandait, sans doute à cause de la proximité plus grande, maintenant que la Cour pontificale n'était plus à Rome, et par conséquent de la facilité des relations, que le gros de l'affaire fût traité à la cour de Naples, par l'entremise du roi Robert, entre des ambassadeurs des deux rits; les bases de la réconciliation définitivement arrêtées, elle aurait été conclue devant le Saint-Siége. Quelque confiance qu'il eût dans le zèle éclairé de Robert, le souverain Pontife tout d'abord insista vivement pour que ce grand débat eût lieu tout entier en sa présence; au mois de janvier 1337, il écrivit en ce sens au roi de Naples, au comte Amédée de Savoie, beau-père de l'empereur Andronic, et à l'impératrice Jeanne.

[1] Ptolem., Luc., *Hist. Eccl.*, c. ult.

Vénitiens et Génois. Un intrépide marin. Equipée byzantine.

30. Peut-être que ces premiers pourparlers auraient eu quelque résultat, si des événements graves n'en avaient interrompu le cours. En 1336, des vaisseaux génois de Monaco, avides de pillage, s'étaient emparés de deux galions vénitiens chargés de riches marchandises et les avaient emmenés dans leur port. L'année suivante, la flotte vénitienne, voulant venger sa patrie de l'outrage que lui avaient fait les pirates ennemis, fondit à l'improviste sur la flotte génoise qui croisait dans la mer Egée. Le combat eut lieu à l'entrée de la mer Adriatique; il fut acharné de part et d'autre, mais la victoire resta aux Génois [1]. Ce fut l'origine entre les deux républiques d'une longue guerre qui devait être fatale à l'une et à l'autre. Malheureusement Andronic dès le début sembla prendre couleur dans cette lutte, qui allait donner aux Turcs de nombreuses occasions de victoires et de conquêtes sur les chrétiens; il le fit précisément contre un homme qui venait de se rendre la terreur des Turcs par ses exploits. Martin Zacharia, d'origine génoise, avait reçu du précédent empereur grec l'île de Chio à titre de fief. Dès lors Martin, développant le plus possible les forces navales de son petit Etat, fit aux Turcs sur mer une chasse incessante et les poursuivit jusque sur leur littoral en Asie-Mineure. Par là il devint si redoutable à leur marine, qu'ils consentirent, par crainte de ses armes, à lui payer un tribut annuel. C'est ainsi qu'il acquit en peu de temps et beaucoup de gloire et des richesses considérables. Quelque sourde intrigue venue de Venise n'eut pas de peine à rendre suspecte à l'empereur cette puissance rapidement édifiée, qui pouvait déjà tenir tête à la sienne; on lui représenta le Génois comme prêt à se rendre indépendant. Andronic réunit sa flotte, se porta sur Chio sans défiance contre les entreprises de son suzerain, envoya Martin prisonnier à Constantinople et s'empara de l'île [2]. « Andronic, dit un auteur, en se rendant maître par trahison du plus brave défenseur des chrétiens d'Orient contre les Turcs, agit avec l'aveuglement d'un fou coupant de la main gauche son bras droit. » Les représentations du Pape et

[1] Joan. Villan., xi, 68. — Gregor. Stella, *Annal. Genuens.*, ann. 1336 et 1337.

[2] Niceph. Gregor., ann. 1338.

du roi de France n'y firent rien ; l'illustre captif ne devait être rendu à la liberté que sous le Pontificat de Clément VI, époque où nous le retrouverons amiral de la flotte de l'Eglise contre les Turcs.

Insidieuses avances de l'empereur Andronic.

31. En 1339, l'abbé Barlaam et le chevalier Etienne Dandolo arrivèrent à la cour pontificale, avec des lettres de recommandation de Robert de Naples et de Philippe de Valois, pour y traiter, comme ambassadeurs secrets d'Andronic, de la réunion des deux Eglises. L'empereur répondait du succès de cette affaire à deux conditions : la première, que le dogme orthodoxe de la procession du Saint-Esprit serait discuté et arrêté dans un concile œcuménique ; la seconde, qu'avant la réunion de ce concile des secours suffisants seraient envoyés aux Grecs par les puissances d'Occident pour reprendre aux Turcs les quatres villes principales de l'Asie-Mineure, qui avaient appartenu précédemment à l'Empire. A ces propositions, le Pape répondit que les conciles d'Ephèse en Grèce, de Tolède en Espagne et de Lyon en France avaient enseigné déjà la procession du Saint-Esprit, et que les Grecs avaient accepté cette vérité fondamentale, d'abord sous le règne de Justin, ensuite sous celui de Michel Paléologue ; il était donc établi que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils : cet article de Foi ne devait plus être mis en discussion. Pourtant, si les Grecs avaient réuni un synode et envoyé quelques-uns des leurs, les docteurs latins les auraient édifiés sur chaque chose, levant tous les doutes et résolvant toutes les objections ; mais ces envoyés auraient dû venir avec des pleins pouvoirs de l'empereur et du patriarche. En ce qui regardait les secours demandés au roi de France, le Pape répondit qu'ils ne devaient être accordés qu'après la réunion des deux Eglises, de peur que les Grecs, qui s'étaient joués tant de fois de l'Eglise Romaine, notamment après le concile de Lyon et leur soumission faite, ne fussent à plus forte raison infidèles à un engagement secret et sans autorité, quand on aurait rétabli leurs affaires. Des instructions furent transmises en ce sens au roi de France et à Robert de Naples. L'abbé Barlaam était un partisan convaincu de la réunion ; il écrivit pour la conversion des Grecs des traités fort remar-

quables, dans lesquels il réfute victorieusement leurs erreurs et met en pleine lumière la doctrine orthodoxe[1].

32. Andronic avait feint un retour vers l'Eglise Romaine uniquement afin d'obtenir l'intervention armée des Occidentaux contre les Turcs ; sa conduite ultérieure le montre clairement. En 1341, l'infatigable Barlaam attaque vivement les moines du mont Athos tombés dans l'hérésie des Massaliens sous le nom d'Omphalopsyques ou d'Hésycastes. Ceux-ci lui opposèrent le moine Grégoire Palamas, que l'ardeur de la polémique contre son invincible adversaire devait bientôt entraîner à d'autres hérésies tellement monstrueuses que les Grecs eux-mêmes durent les condamner. Andronic, pour juger ce différend entre Barlaam et les Hésycastes, réunit un synode à Sainte-Sophie, en 1341, s'arrogea la présidence de cette assemblée, au mépris des droits du patriarche, et prit en faveur des hérétiques une part si large aux débats pour obtenir une décision qui leur fût favorable, ce qui eut lieu en effet, qu'il en tomba malade sur l'heure et mourut peu de jours après, le 15 juin, à l'âge de 45 ans[2]. Quelque temps avant sa mort, il avait vu les Latins du Péloponèse faire défection à leur prince et se ranger sous son sceptre, avec promesse de verser au fisc impérial les revenus qu'ils payaient au prince déchu, mais sous la réserve expresse qu'ils conserveraient le gouvernement des villes restées en leur pouvoir. Leurs propositions avaient été agréées avec empressement et des secours leur avaient été promis, leur révolte donnant aux Grecs l'espérance que l'annexion du Péloponèse les mettrait à même de soumettre bientôt les Catalans, qui dominaient dans l'Attique et la Béotie. A cette occasion les Catalans frappés des censures de l'Eglise pour avoir injustement soumis par les armes les Francs Latins de ces contrées, alors qu'ils étaient passés en Orient comme devant combattre les Turcs, firent des ouvertures de soumission au Saint-Siége par l'entremise d'Henri, patriarche catholique de Constantinople, qui résidait à Négrepont[1].

Le moine Barlaam. Mort de l'empereur grec

[1] *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 4068 : et apud Canis., *Antiq. Lect.*, tom. VI, pag. 13 et seq.

[2] Cantacuz., ii, 39 et 40. — Leon. Allat., *de Eccl. Orient. et Occident. consens.*, ii. 16 et 17. — Niceph. Gregor., xi. — [3] Cantacuz., iv, 12.

Intrigues et compétitions dans un empire mourant.

33. Vers le même temps, le petit empire grec de Trébizonde avait été le théâtre d'une révolution qui devait avoir de graves conséquences. L'empereur, Jean Comnène Basile, après avoir épousé Irène, fille naturelle d'Andronic l'avait chassée de la Cour pour vivre dans le concubinage. Irène s'était vengée en faisant empoisonner son mari, et s'était aisément emparée du souverain pouvoir. Elle fit partir aussitôt un ambassadeur pour Constantinople, demandant à son père de lui envoyer un nouvel époux qui pût tenir le sceptre d'une main ferme. Mais Andronic, occupé dans une expédition en Acarnanie, ne lui envoya point des secours assez tôt: ses ennemis, l'ayant accusée de honteuses relations avec le grand domestique du palais, l'avaient renversée et chassée[1]. Andronic en mourant laissait l'empire de Constantinople engagé dans des complications et sous la menace de dangers qui faisaient à son successeur une situation bien difficile ; et ce successseur était un enfant de neuf ans, son fils Jean Paléologue. Cantacuzène réussit à se faire donner la régence, que briguaient également le Patriarche grec et le grand chambellan Apocauque. Ceux-ci, blessés dans leurs prétentions ambitieuses, intriguèrent pour retarder le sacre de Jean Paléologue. Ce dernier, entouré de piéges, prit en mariage Irène, impératrice déchue de Trébizonde, et, bien qu'Andronic mourant eût fait fulminer l'anathème par le Patriarche sur ceux qui conspireraient contre son fils, prit les insignes et le titre d'empereur à Didymotique, avec cette réserve toutefois qu'il exercerait actuellement le pouvoir impérial au nom d'Anna, fille aînée d'Andronic, et puis de Jean Paléologue ; après quoi l'impératrice Irène et lui deviendraient légitimes possesseurs de la couronne. Dès qu'on apprit à Constantinople la révolte de Cantacuzène, Anna fit aussitôt couronner solennellement Jean Paléologue par le Patriarche, et, pour attacher les Grands à la cause de son frère, elle fit combler d'honneurs et de dignités tous ceux qui contribuèrent à rehausser l'éclat de cette cérémonie. Il restait néanmoins à Cantacuzène assez de forces et de partisans pour soutenir

[1] NICEPH. GREGOR., XI, in fine.

une guerre civile, qui ne pouvait que précipiter la chute de l'empire[1].

Le christianisme chez les Tartares. Zèle de Benoît XII.

34. La propagation de la Foi et les progrès des missions lointaines ne sont pas un des moindres attraits du Pontificat de Benoît XII. En 1338 arriva de la Cour de Cambaliech à la Cour pontificale une magnifique ambassade envoyée par le Khan suprême des Tartares et par les princes Alains. Le Khan suprême recommandait au Pape les Alains et les autres chrétiens de son empire ; il le priait de s'entendre avec les ambassadeurs sur les moyens d'entretenir des relations suivies entre les deux Cours ; les princes alains Futim Jovens, Khyansa Tongi, Chemboga Venzi, Jean Yothoy et Rosso Puizano le conjuraient de leur envoyer au plus tôt, dans l'intérêt de la Foi, un successeur de frère Jean Valens, dont le gouvernement éclairé et le zèle apostolique avaient rendu leur Eglise florissante, mais qui était mort déjà depuis plus de huit ans. La demande des princes alains fut accueillie avec le plus paternel empressement ; une mission franciscaine partit avec les ambassadeurs, munie de lettres de crédit pour Usbech, empereur des Tartares du Nord, Chansi, empereur des Tartares du Milieu, le grand Khan de Cambaliech, et les princes Alains. En 1340, l'empereur Usbech, l'impératrice Taydola sa femme et son fils aîné, le prince Tynibech, envoyèrent à leur tour au Pape une ambassade chargée de magnifiques présents, et lui firent connaître leurs dispositions bienveillantes envers les chrétiens et les mesures qu'ils avaient prises pour assurer la libre propagation de la Foi catholique dans leur vaste empire. Benoît XII profita de cette situation favorable pour engager Usbech à mettre fin aux attaques et aux invasions continuelles des Tartares limitrophes de la Hongrie et de la Pologne contre ces deux royaumes. Le Saint-Siége, dont la sollicitude était si grande pour l'accroissement du royaume de Jésus-Christ et la conversion des Infidèles, ne pouvait que montrer un soin jaloux pour la conservation de la pureté de la Foi parmi les chrétiens eux-mêmes. Des historiens n'ont pas voulu reconnaître à Benoît XII

[1] Cantacuz., iii, 2, 36.

le talent de bien manier les grandes affaires politiques; mais ils ont dû le mettre au premier rang entre les Souverains Pontifes qui ont déployé un zèle infatigable contre l'erreur et pour la réforme des abus.

Lutte incessante contre les hérésies. Administration ecclésiastique

35. Les hérésies pullulaient dans l'Eglise lorsqu'il monta sur le trône pontifical. Magiciens en Irlande, Vaudois dans la Gaule lyonnaise, Fratricelles en Italie, schismatiques en Allemagne, sectes de tout nom en Dalmatie, en Bohême, un peu partout. Benoît multiplia les efforts pour opposer à la contagion la puissance des rois et des princes, l'énergie des magistrats, l'ardeur des évêques, l'énergie des censeurs de la Foi. En 1335, il attirait l'attention d'Edouard III d'Angleterre sur les entreprises audacieuses des hérétiques d'Irlande; ceux de Bohême eurent à compter avec les poursuites des inquisiteurs Pierre de Naczeracz et Gal de Châteauneuf, appuyés par le roi Jean et son fils Charles, par les archevêques d'Olmutz et de Prague; Zoppio, qui renouvelait l'erreur des Dulcinistes à Réate, en Italie, fut jeté dans les fers; les censeurs, avec l'appui des évêques et de Robert de Naples, furent invités à déployer la plus grande vigueur contre les Fratricelles; le doge de Venise, François Dandolo, fut exhorté à intervenir contre les désordres suscités en Crête par l'évêque schismatique que venait d'envoyer le patriarche grec de Constantinople; la répression des Vaudois de la Gaule lyonnaise fut confiée à l'archevêque de Valence, avec le concours du dauphin de Vienne Humbert et d'Adhémar de Poitiers. En outre ce vertueux Pontife, convaincu que les hérésies tiraient surtout leur force de la décadence des mœurs et de l'impunité des abus, ne négligea rien pour rendre à la discipline chrétienne son antique splendeur. Il agit en ce sens, dès les premiers jours et jusqu'à la dernière heure de son règne, auprès des rois, des princes et des évêques de la Chrétienté. Nous en avons une preuve irréfutable dans les lettres qu'il écrivit à ce sujet au roi de Castille et à l'épiscopat d'Espagne; l'histoire nous les a conservées. Il ne négligea aucun moyen pour obtenir le retour des Ordres religieux, et notamment de celui des Frères Mineurs, à l'observation stricte de leur règle et à la pratique des vertus que leur

commandait leur profession. Au risque de tomber dans quelque redite, insistons sur les traits les plus saillants de cette noble figure historique, dont les surprises d'une élévation peu commune, depuis la condition la plus obscure jusqu'à la plus haute dignité sur la terre, ne purent altérer l'énergie native. « Ce Souverain Pontife, dit un contemporain, fut très-grand zélateur de la Foi, et en tout état de sa carrière fervent et inflexible ennemi des hérétiques. Toutes ses actions étaient marquées au coin d'une bonne, ou plutôt d'une sainte intention. Autant qu'il fut en lui, il mit un soin scrupuleux à faire que les charges, dignités et prélatures ne fussent confiées qu'à des personnes de bien et d'honnêteté parfaite, prévoyantes, discrètes, suffisamment instruites, de mœurs accomplies, n'étant ni trop jeunes ni trop avancées en âge pour l'office qu'elles devaient remplir ; en cela il voulut que les meilleurs et les plus capables fussent toujours préférés, sans s'arrêter jamais aux vains avantages de la naissance, de la fortune ou des hautes protections : les choix qu'il fit furent toujours l'objet d'un examen approfondi, fait avec la prudence et la lenteur méticuleuses d'un homme qui tremble sans cesse de se tromper... »

Abnégation, énergie, piété, mort sainte de Benoît XII.

36. Il négligea complétement l'élévation ou l'avancement de ceux de son sang et de ses proches. On ne peut citer une seule personne de sa famille qu'il ait promue à quelque prélature, à l'exception d'un seul de ses neveux qu'il mit à la tête de l'Église d'Arles ; encore faut-il ajouter que celui-ci était digne à tous égards de cette distinction, et même Benoît ne la lui accorda-t-il que vaincu en quelque sorte par les prières et les instances des cardinaux. « Quant à ses parents laïques, il n'en éleva aucun, bien plus il ne voulut pas qu'à cause de sa propre élévation il y eût rien de changé à leur état, qui avait été jusques-là assez précaire. Il n'avait qu'une nièce, que plusieurs maisons blasonnées et riches lui firent demander en mariage, à quoi il répondit toujours par un refus formel, disant avec la franchise brusque d'un montagnard de l'Ariège qu'à pareil cheval ne convenait pas si riches harnais ; enfin il l'unit à un simple marchand de Toulouse, en lui constituant une dot conforme à l'état du mari qu'il lui donnait. » Ses écrits lui assurent

une place distinguée parmi les écrivains ecclésiastiques. Il pratiqua au sein des grandeurs les mortifications d'un anachorète et les exercices d'une piété fervente, qui rapportait tout à Dieu, pensées, paroles, actions, et foula aux pieds pour lui-même et pour les siens la pompe mondaine et la vaine gloire. « Ce qui ne veut pas dire, ajoute le même biographe, qu'il négligea le côté temporel de son vicariat en ce monde ; il mit au contraire toute l'attention voulue à bien conduire, à mener à bonne fin ces sortes d'affaires, et sa vigilance à cet égard ne fut jamais en défaut. » Un autre biographe résume en quelques lignes cette vie sans peur et sans reproche : « Ce fut une nature de fer, un caractère d'une constance inébranlable, un savant de premier ordre en jurisprudence et en théologie. Il amassa des sommes considérables pour le trésor de l'Église. Il ne voulut rien donner à qui que ce fût de sa famille ou de sa parenté. Il était au-dessus de toute crainte, lorsqu'il s'agissait de l'observation du droit et de la justice, en quelque lieu que ce fût de l'univers. Il chérissait le bien par-dessus tout, il avait pour le mal une aversion non moins grande. » Après sept ans et quatre mois de Pontificat, il fut trouvé mûr pour les récompenses célestes ; le 25 avril 1342, il s'endormit dans le Seigneur, à Avignon, dans le beau palais qu'il avait fait bâtir, et sa dépouille mortelle fut ensevelie dans la cathédrale[1].

[1] Apud BOSQUET., *Gesta Benedict. XII.* — ALBERT. ARGENTIN., *Chron. Annal.*, tom. XIV. — *Ms. Bibl. Vat.*, sign. num. 2040, in Benedict. XII.

CHAPITRE VIII

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE CLÉMENT VI (1342-1352.)

§ I. DERNIÈRES LUEURS DU FLAMBEAU DES CROISADES.

1 Election de Clément VI. Ses soins pour la paix. — 2. Légations en Italie. Supplique des Romains. — 3. Nouveaux succès des chrétiens sur les Maures. — 4. Dissensions entre Espagnols. Fin du royaume de Majorque. — 5. Cruelles dissensions au Nord, apaisées par le Pape. — 6. Ravages des Turcs. Projet et difficulté d'une croisade. — 7. Louables efforts. Exemple donné par Clément VI. — 8. Principaux chefs de la flotte. Prise de Smyrne.

§ II. MAISON NAPOLITAINE D'ANJOU.

9. Situation de l'Allemagne. Clément VI intervient. — 10. Mort du roi Robert de Naples. Sa succession. — 11. Fille indigne et funeste héritière de Robert. — 12. Incomplets et terribles châtiments. Le Pape mis en demeure. — 13. Jeanne de Naples trahit ses devoirs et ses droits. — 14. Le roi Louis de Hongrie venge son frère. — 15. Retour inespéré de Jeanne. Magnanimité de Louis. 16. Gauthier de Brienne à Florence. Vénitiens à Zara.

§ III. ROME AU POUVOIR DE RIENZI.

17. Révolutions en Italie, à Rome surtout. — 18. Rienzi. Ses dispositions, ses intrigues, ses succès. — 19. Proclamé tribun, avec quelle pompe théâtrale. — 20. Inutile protestation du vicaire pontifical. — 21. Orgueilleuse et fourbe

diplomatie du tribun. — 22. Première chute de Rienzi. Son défaut de courage.

§ IV. LA GUERRE DE CENT ANS COMMENCE.

23. Attitude des rois de France et d'Angleterre. — 24. Clément VI tâche en vain d'empêcher l'effusion du sang. — 25. L'invasion. Désastreuse bataille de Crécy. — 26. Héroïsme et reddition de Calais.

§ V. LE SCHISME FINIT EN ALLEMAGNE.

27. Les barons allemands résistent au Pape. — 28. Obstination de l'empereur déchu. Vigueur pontificale. — 29. Charles de Bohême élu roi des Romains. — 30. Louis de Bavière frappé de mort. — 31. Charles IV de Bohême acclamé par les Allemands. — 32. Derniers efforts des schismatiques. Leur extinction.

§ VI. ACTION PONTIFICALE AU DEHORS.

33. Les îles fortunées. Prise d'Algéziras. – 34. Echec subi par les croisés à Smyrne. — 35. Opposition du roi de France aux généreux efforts du Pape. — 36. Cantacuzène ouvre l'Europe au Turcs. — 37. Gênes et Venise, Corse et Sardaigne. – 38. Cantacuzène règne à Constantinople, au profit des Turcs. — 39. Persévérants efforts du Pape pour les chrétiens d'Orient. — 40. Seconde victoire à Smyrne sans résultat.

§ VII. LA CIVILISATION EUROPÉENNE PROMUE PAR LE PAPE.

41. Guerres incessantes au Nord-Est de l'Europe. — 42. Bohême et Pologne, Prusse et Russie. — 43. La peste en Europe. Absurdes opinions. — 44. Jubilé semi-séculaire. Secte des Flagellants. — 45. Agitations au Nord. Point d'arrêt au Midi. — 46. Clément VI arrêté par la mort dans son œuvre.

§ I. DERNIÈRES LUEURS DU FLAMBEAU DES CROISADES

Election de Clément VI. Ses soins pour la paix.

1. Après une courte vacance de onze jours, les suffrages des cardinaux donnèrent pour successeur à Benoît XII le 7 mai, Pierre Rougé, cardinal prêtre du titre des Saints-Nérée et Achillée, qui prit le nom de Clément VI, et fut couronné solennellement le 12 du même mois, jour de la Pentecôte. Le nouveau Pape était natif de Malmont, au diocèse de Limoges. Entré dans la vie religieuse

comme moine-bénédictin à la Chaise-Dieu, près de Clermont, il était devenu successivement docteur en théologie de Paris, abbé de Fécamp, évêque d'Arras, archevêque de Sens, puis de Rouen, enfin cardinal sous son prédécesseur[1]. « C'était, dit un vieux manuscrit, un homme de grande science dans les lettres sacrées, un controversiste inépuisable. Il aimait à faire de grandes largesses, se montrait en toute occasion souriant et affable ; il se plaisait au commerce d'une société polie[2]. » La première pensée de Clément VI élevé au Souverain Pontificat fut pour la pacification de l'univers chrétien. De grands préparatifs de guerre se faisaient de l'un et de l'autre côté de la Manche ; le Pape essaya de les retarder, pour donner aux légats qu'il envoyait le temps d'agir. Il mit donc sous le coup de l'anathème et de l'interdit quiconque en Angleterre armerait des vaisseaux pour envahir la France, et quiconque en France ou bien en Ecosse oserait attaquer l'Angleterre par terre ou par mer. La défection des Flamands avait contribué pour beaucoup à porter Anglais et Français au paroxysme de l'irritation ; et, comme il y avait tout lieu d'espérer que la réconciliation complète des Flamands avec le roi de France apaiserait l'ardeur des esprits, le Saint-Siége, de son propre mouvement, leur envoya comme légat Beltramin, évêque élu de Bologne, avec les pouvoirs nécessaires pour lever les censures dont ils avaient été frappés à la suite de leur révolte, s'ils demandaient humblement à donner satisfaction pour être absous. Mais les Flamands, qui méditaient déjà un retour au roi d'Angleterre, refusèrent de se reconnaître coupa-

[1] *Ms. Bibl. Vat.*, sign. num. 3765, in Clement VI. — HOCSEM., II, 37. — REBDORF., *Annal.*, anno 1342. — S. ANTONIN., III p. tit. XXI, 8 in principio.

[2] Baluze prétend qu'il appartenait à la noble famille de Beaufort. Le pontificat suprême lui aurait été prédit, à ce qu'on rapporte, par Étienne Aldebrand, prieur ou curé d'un monastère, lorsque Pierre, quittant Paris pour aller à la Chaise-Dieu, fut dépouillé par des voleurs dans le bois de Randan. Le prieur donnait à Pierre les habits nécessaires pour continuer son voyage ; celui-ci, plein de reconnaissance, dit au prieur : « Et quand pourrai-je récompenser ce bienfait ? — Alors que vous serez pape, » lui répondit le prieur avec une grande présence d'esprit. En effet, quand il fut pape, Pierre envoya chercher le prieur, le fit camérier d'honneur, puis archevêque d'Arles, ensuite de Toulouse.

bles et suscitèrent de telles difficultés, qu'il fallut les menacer de censures nouvelles.

Légations en Italie. Supplique des Romains.

2. Pendant que les envoyés du Saint-Siége cherchaient à conjurer l'explosion d'une guerre imminente entre Edouard III et Philippe de Valois, d'autres légats partaient de la Cour pontificale pour l'Italie et pour l'Espagne. Le nord de l'Italie était en proie aux guerres des Grands qui s'étaient taillé là des principautés, à la faveur de la longue vacance de l'Empire. L'Eglise ne reconnaissait pas Louis de Bavière comme roi des Romains ; et de plus ce dernier prince, qui s'était emparé du Tyrol, en fondant son droit sur le mariage illégitime de son fils aîné avec la comtesse Marguerite, menaçait du haut des Alpes la Péninsule d'une seconde invasion plus terrible que la première. Il était urgent de rétablir la concorde entre les princes italiens divisés, et d'unir leurs forces contre l'ennemi commun. Cette délicate mission fut confiée au cardinal Guillaume de Corté, qui eut la gloire de la mener à bonne fin : non seulement Louis de Bavière n'osa pas franchir les Alpes, mais les troupes allemandes confédérées qui ravageaient l'Emilie furent refoulées en Germanie[1]. La pacification de l'Etrurie, des Etats Pontificaux, de la Sardaigne et de la Corse avait été confiée au cardinal Aymeric ; les querelles intestines des Lombards, et surtout la guerre acharnée que se faisaient Pise et Florence pour la possession de Lucques, mirent son zèle apostolique à de rudes épreuves[2]. Vers ce même temps, les Romains envoyèrent à Clément VI, pour lui demander de ramener la Cour Pontificale dans leur ville, une ambassade dont faisait partie le célèbre Pétrarque, qui, à cette occasion, se mit inutilement en frais de belle poésie latine ; le Pape ne pouvait pas retourner en Italie avant d'avoir rétabli la concorde entre la France et l'Angleterre, éloigné de l'Espagne les dangers qui la menaçaient et réalisé la pacification de l'Italie elle-même.

Nouveaux succès des chrétiens sur les Maures.

3. L'Espagne souffrait surtout de la guerre acharnée que lui fai-

[1] CORTUS., *Hist.*, VIII, 10.

[2] JOAN. VILLAN., XI, 139. — LEONARD. ARETIN., *Hist. Florent.*, VI. — S. ANTONIN., III p. tit. XXI, 7 § 9.

saient les Maures d'Afrique. A ce moment le sultan de Maroc, allié du roi de Grenade, armait à Septa une flotte puissante. Toutefois la campagne de 1342 fut favorable aux chrétiens. Douze navires barbaresques furent battus par dix vaisseaux castillans dans le port de Bellinio, avant que les quatre-vingt trois qui étaient à Septa eussent pu leur venir en aide ; puis, toute la flotte des Maures fut vaincue à l'embouchure du Guadalquivir Vingt-cinq de leurs vaisseaux furent coulés ou pris ; l'amiral du Maroc et celui de Grenade perdirent la vie dans la bataille. Le projet d'Alphonse de Castille était d'écraser les Maures en les attaquant en même temps et sur terre et sur mer ; mais un événement imprévu précipita le combat naval. La flotte d'Aragon n'eut aucune part à cette action glorieuse, elle arriva trop tard ; mais peu de temps après, elle captura treize vaisseaux barbaresques chargés d'approvisionnement pour l'armée marocaine. Les Génois eurent aussi leur part de gloire dans cette lutte maritime qui ruina les forces navales des Africains ; leur flottille s'empara de neuf navires ennemis chargés de provisions de guerre [1]. Les Maures d'Afrique et de Grenade étaient accablés sur mer. Au commencement du mois d'août, Alphonse mit le siége devant Algéziras, que les Infidèles regardaient comme une de leurs positions inexpugnables. Il ne lui fut pas possible d'en conduire les opérations avec assez de vigueur ; son trésor était épuisé, ses ressources étaient souvent insuffisantes. Ce siége difficile, qui devait durer plusieurs années, languissait forcément pendant que le roi attendait du dehors des secours pécuniaires. Les Maures de leur côté n'étaient pas dans une situation meilleure, à tout prendre : le roi de Maroc ne pouvait quitter Septa à cause de la révolte de son fils Abdérame. Pendant ce temps les Algézirains assiégés, cherchant leur salut dans un odieux stratagème, mirent la tête d'Alphonse à prix, et firent tendre à ses jours des embûches, qu'il eut pourtant le bonheur d'éviter.

Dissensions entre Espagnols. Fin du royaume de Majorque.

4. Une complication survenue dans les rapports politiques de s royaumes d'Espagne fut éminemment propice aux Maures ;

[1] Marian., xvi, 10. — Bizar., *Hist. Gen*, vi.

je veux parler de la querelle des rois Pierre d'Aragon et Jacques de Majorque, qui, au lieu d'unir leurs armes contre leurs communs ennemis, s'en servirent contre eux-mêmes, bien que le Vicaire de Jésus-Christ n'omît aucun moyen de les réconcilier, à l'origine même de leur discorde. La cause d'ailleurs en était des plus futiles : l'Aragonais se plaignait de ce que Jacques avait fait frapper monnaie à Perpignan, contrairement aux conventions auxquelles le comté de Roussillon lui avait été donné en fief[1]. Les prières du Pape, les efforts de trois légats, ceux de Sancia, reine de Naples et parente des deux rois, ne purent rien pour amener une entente. Pierre, se prétendant lésé dans ses droits de suzerain, appela Jacques à comparaître devant un tribunal des barons et des grands qu'il présida, le front ceint de son diadème ; et, comme celui-ci ne vint pas, il prononça sa déchéance et le retour à l'Aragon du royaume des Baléares et des comtés de Cerdagne et de Roussillon. Il s'était ménagé des intelligences à Majorque ; sans tenir compte des sollicitations du roi de Castille, qui, au commencement d'avril 1343, lui avait fait demander de l'aider pour empêcher le passage des Sarrasins d'Afrique en Espagne, il réunit sa flotte en quelques jours, et le 18 mai il mit à la voile vers les Baléares. Jacques fit de vains efforts pour s'opposer au débarquement de l'armée aragonaise ; pour le combat qui suivit le débarquement, il avait eu si peu le temps de ranger ses troupes, qu'elles furent mises en déroute du premier choc. Le malheureux prince, atterré de sa défaite, effrayé d'ailleurs de la défection dont un grand nombre des siens lui donnèrent le spectacle, chercha son salut dans la fuite et quitta Majorque précipitamment. Ce fut la chute du royaume des Baléares, qui restait annexé désormais à celui d'Aragon. Les insulaires n'opposèrent aucune résistance ; un mois après la victoire, tout l'Archipel avait accepté la loi du vainqueur. Le 29 juin Pierre était de retour à Barcelonne. Clément VI, prenant en mains la défense des enfants du roi détrôné et ne voulant pas laisser leur oncle consommer la spoliation, intervint pour amener un accommodement. Jacques,

[1] Surit., vii, 60 et 61. — Marian., xvi, 21.

assoupli par les revers, demanda avec instances et à plusieurs reprises, mais toujours en vain, la faveur d'une entrevue. Alors il se déclara prêt à souscrire aux deux conditions suivantes : un cardinal au choix de Pierre prononcerait au sujet du royaume de Majorque, et quant aux comtés de Cerdagne et de Roussillon, pourvu qu'on lui en laissât la possession jusqu'à sa mort, Pierre lui-même déciderait de leur avenir. Mais il était trop tard ; l'armée aragonaise avait envahi déjà le Roussillon et la Cerdagne, et s'était emparée de quelques châteaux-forts. L'année suivante, la Cerdagne et le Roussillon étaient annexés au royaume d'Aragon comme les Baléares, et Jacques dépouillé de tous ses biens était contraint à chercher un asile en France [1].

Cruelles dissensions au Nord, apaisées par le Pape.

5. L'attention de Clément VI, dès les premiers jours de son pontificat, fut aussi vivement attirée sur le centre de l'Europe. Luther, grand-maître des chevaliers Teutoniques, cherchait à s'agrandir au détriment des petits Etats limitrophes. Les Lithuaniens idolâtres, profitant de ces guerres intestines entre chrétiens, envahirent la Prusse en 1342, y mirent tout à feu et à sang, et emmenèrent un grand nombre de fidèles en esclavage. Luther, en apprenant ce désastre, fut saisi d'une douleur si grande qu'il en perdit la raison [2]. Les événements donnèrent lieu en 1343 à une lutte sanglante. Le roi de Bohême, Jean de Luxembourg, et le nouveau roi de Hongrie, Louis fils aîné de Charles, qui était mort l'année d'avant, après quarante-deux ans de règne, après avoir fait de son royaume un des plus florissants de la Chrétienté, étaient accourus pour faire expier aux Lithuaniens leur précédente invasion ; Guillaume, comte de Hollande et de Hanovre, était allé prendre part à cette croisade avec des troupes d'élite. Les croisés, pénétrant dans la Lithuanie, y semèrent la ruine et la mort. Mais pendant ce temps Boguslas, prince des Lithuaniens, exerçait de terribles représailles en Livonie. Quand la campagne prit fin, les deux partis avaient éprouvé des dommages aussi considérables pour l'un que pour l'autre. Les croisés se retirèrent fort mécontents, rejetant la res-

[1] MATTH. VILLAN., I, 1, 27. — SURIT., VII, 66, 81. — MARIAN., XVI, 12.
[2] MICHOV., IV, 23.

ponsabilité des désastres de la Livonie sur l'incurie du grand-maître des chevaliers teutoniques, qui guerroyait ailleurs quand les idolâtres ravageaient une terre chrétienne dont la défense lui incombait[1]. Les Infidèles puisaient un élément de force dans les différends pendant depuis plusieurs années entre le roi Casimir de Pologne et les chevaliers Teutoniques. Benoît XII était mort sans avoir pu terminer cette affaire ; Clément VI, dès son avénement, avait sans retard pressé les négociations ouvertes. Il parvint enfin à faire conclure entre les deux partis le traité d'Inowladislas, le 22 juillet 1343. Mais la paix devait être de courte durée[2].

Ravages des Turcs. Projet et difficulté d'une croisade.

6. Cette œuvre de pacification de la Chrétienté avait été entreprise avec ardeur par le nouveau Pontife, surtout en vue d'une lutte décisive contre les Maures en Espagne et contre les Turcs en Orient. Ces derniers Barbares multipliaient leurs attaques contre la Thrace, l'Achaïe, le Péloponèse, les îles de la mer Egée ; ils avaient pris et pillé ou détruit plusieurs villes, fait des hécatombes de chrétiens ; ils en avaient emmené cependant un grand nombre en servitude. Choses plus déplorables, parmi ces derniers, beaucoup avaient consenti à renier la religion de leurs pères, les uns séduits par les caresses et les promesses, les autres vaincus par les menaces et la crainte des tortures. En 1343, le Pape fit parvenir dans tout l'univers catholique les instructions nécessaires pour la prédication active d'une grande croisade contre ces barbares envahisseurs. Mais, quoique tous les peuples chrétiens fussent invités à cette glorieuse entreprise, on ne pouvait attendre du secours que d'un bien petit nombre. L'Angleterre était toute à ses projets d'invasion en France ; la France avait assez à faire pour se défendre ; la Castille et le Portugal combattaient glorieusement contre les Maures de Grenade et du Maroc ; l'Aragon était absorbé par la conquête des Baléares, de la Cerdagne et du Roussillon ; l'Allemagne était en pleine guerre civile ; les idolâtres du Nord occupaient suffisamment la Hongrie, la Bohême, la Livonie et les autres États

[1] Michov., iv, 23. — Cromer, xii, *in Casimir. II.* — Joan. a Leyd., *Carmel.*, xxviii, 9.

[2] Cromer., xi, *in Casimir. II.*

voisins ; l'Italie était en proie aux factions ; Naples et la Sicile attendaient en suspens l'issue incertaine de la guerre qui les ensanglantait depuis si longtemps. Le Saint-Siége ne pouvait trouver d'autres alliés que Venise, Chypre et Rhodes, parce que la prompte répression des Turcs importait plus particulièrement à ces trois petits États qu'à tous les autres.

Louables efforts. Exemple donné par Clément VI.

7. La flotte des croisés devait être de vingt vaisseaux de guerre. Hélion de Villeneuve, grand-maître des chevaliers de Rhodes, reçut ordre d'en fournir six. Le doge de Venise, qui s'était offert de lui-même pour prendre part à l'expédition et avait promis d'y contribuer pour un quart de l'armée navale, fut prié d'ajouter un sixième navire aux cinq dont l'armement lui incombait. Il fut ordonné à Hugues, roi de Chypre, d'en équiper quatre et plus s'il pouvait. Quant aux quatre que le Souverain Pontife s'était réservé de fournir lui-même, il mit à leur tête le Génois Martin Zacharia, marin distingué, qui s'était couvert de gloire, dans plusieurs grands combats contre les Turcs. Cela fait, plein du désir d'accroître la flotte chrétienne, il multiplia les instances de toutes parts pour obtenir du secours, et de là, ses démarches auprès de la cour de Naples, de Robert, prince d'Achaïe, et de sa mère Catherine de Joinville Sanuto, des Génois, des Latins de Pera, des Pisans, des habitants d'Ancône, de Florence, de Sienne et de Pérouse, des Visconti de Milan, d'Albert et de Martin de la Scala, des Véronnais, enfin du puissant Thaddée Pépoli de Bologne. Henri, patriarche latin de Constantinople, fut fait légat de l'armée des croisés, dont les chefs reçurent ordre de lui obéir. Pendant que le Vicaire de Jésus-Christ pressait ainsi les préparatifs de la guerre sainte, les Grecs, en butte aux continuelles attaques des Turcs, et redoutant la ruine prochaine de leur empire, envoyèrent encore une ambassade en Occident, dans l'espoir d'obtenir des secours immédiats. Ce fut une occasion de renouer les négociations si souvent interrompues et reprises pour la cessation du schisme d'Orient. Mais cette fois encore, et toujours à cause de l'obstination des schismatiques dans leurs erreurs, les généreux efforts du Pape demeurèrent sans résultat. Clément VI fut plus

heureux dans ses efforts pour rétablir la concorde entre les Génois et le royaume de Chypre : son entremise les détourna d'une guerre qui aurait pu faire échouer l'expédition projetée contre les Turcs. Les continuelles excursions de ces Barbares avaient rendu indispensable une puissante démonstration des Chrétiens en Asie-Mineure.

Principaux chefs de la flotte. Prise de Smyrne.

8. Leur flotte était partie dans ce but, sous le contrôle du patriarche latin de Constantinople, les vaisseaux du Pape commandés par Martin Zacharia, ceux de Venise, par Pierre Zéno, ceux de Chypre par Edouard de Beaujeu ; le grand-maître Hélion de Villeneuve avait envoyé à la croisade ses plus habiles capitaines. Or, il arriva que Martin Zacharia, se laissant aller avant tout à l'espoir de faire tourner l'expédition sainte à son propre avantage, conçut le dessein de reconquérir par l'épée des croisés l'île de Chio, dont il avait été spolié par l'empereur Andronic le jeune. Il était à craindre, si pareille entreprise avait lieu, de voir les Grecs, pour en tirer vengeance, unir leurs armes à celles des Turcs. Le Pape, prévenu à temps du projet de son amiral, avisa immédiatement le légat, lui enjoignant d'interdire aux croisés toute attaque contre les Grecs, et de tourner toutes leurs forces contre les Barbares. Le zèle du légat déjoua en ce moment les vues ambitieuses de Zacharia. Plus tard, Simon Vignosio conquit l'île de Chio pour le compte de Gênes, et ce fut l'origine de funestes divisions. Les croisés portèrent donc directement leurs armes en Asie, ils entreprirent le siége de Smyrne, une des places les plus fortes du littoral, et d'où partaient le plus souvent les flottes turques pour les excursions contre les Chrétiens. La flotte confédérée se porta sur l'entrée du port avec tant d'élan et d'ardeur, qu'elle en resta maîtresse après un court engagement ; puis les croisés repoussèrent victorieusement jusque dans la citadelle le prince turc Marbassan, qui défendait la ville et le port avec des troupes d'élite. Le siége de la citadelle se prolongea jusqu'à la fête de saint Simon et saint Jude, jour où Smyrne demeura complétement au pouvoir des Chrétiens. Ils se laissèrent toutefois emporter trop loin par la soif des représailles : ils firent

de leurs ennemis un affreux carnage, que l'histoire politique n'aurait cependant pas à flétrir, s'ils n'avaient outrepassé les droits de la guerre et violé ceux de l'humanité, en immolant sur les cadavres des hommes valides, les vieillards, les infirmes, les femmes et les enfants sans défense[1]. Ajoutons que le tableau peut avoir été chargé par le narrateur florentin.

§ II. MAISON NAPOLITAINE D'ANJOU

Situation de l'Allemagne. Clément VI intervient.

9. Clément VI laissa tout le temps à Louis de Bavière de saisir l'occasion favorable qu'ont les grands criminels pour se rapprocher de l'Eglise à l'avènement d'un nouveau Pontife. Enfin, au mois d'avril 1343, il imprima aux procédures contre ce prince sans foi, qui s'était joué si longtemps de la paternelle mansuétude du Saint-Siége, une vigueur caractéristique, qui annonçait la ferme résolution d'en finir. Après avoir fait par ce solennel avertissement, un suprême appel au repentir de l'usurpateur, il compléta cette énergique mesure en adressant au mois d'août à Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trêves, de secrètes instructions pour préparer, à tout événement, la prompte élection d'un roi des Romains légitime. Baudouin, qui avait eu des preuves éclatantes, jusque dans sa famille, des tendances criminelles de la politique de Louis et de son parti, était maintenant un des plus fermes adhérents du Saint-Siége en Allemagne. Tremblant pour sa puissance mal acquise, le Bavarois recourut à ses expédients ordinaires et chargea son oncle Humbert, dauphin du Viennois, de lui ménager en cour de Rome des pourparlers, que soutinrent en son nom les évêques d'Augsbourg et de Bamberg avec le chancelier de l'empire Ulric. Ces ambassadeurs avaient été précédés auprès du nouveau Pontife par le roi de Bohême Jean, qui demandait réparation de l'injure et du dommage que lui avait faits l'empereur en déclarant nul le mariage de la duchesse de

[1] JOAN. VILLAN., XII, 38.

Carinthie avec le comte de Tyrol[1]. En même temps un dernier appel était adressé à l'archevêque de Mayence, Henri de Virneberg, pour le ramener au devoir envers le Saint-Siége. Ce prélat rebelle demeura sourd aux monitions pontificales, comme il l'avait fait sous le règne de Benoît XII; Clément VI se vit contraint de le déposer et de le remplacer par Gerlac de Nassau[2].

Mort du roi Robert de Naples. Sa succession.

10. Sur ces entrefaites avait lieu en Italie un événement qui devait avoir de bien graves conséquences : au mois de janvier 1343, le roi Robert de Naples mourait à l'âge de quatre-vingts ans. Il avait pour successeurs à la couronne, sa petite-fille Jeanne armée des droits de son fils Charles, duc de Calabre, qui était mort à la fleur de l'âge, et son petit-neveu André de Hongrie, héritier de Charles de Hongrie, fils aîné de Charles II de Sicile. Pour couper court aux guerres de compétition qui pouvaient naître de là, Robert avait marié Jeanne et André, en réservant la main de la jeune Maria, sœur de Jeanne, à l'un des frères d'André. Pendant la minorité de Jeanne et d'André, il laissait leur tutelle et l'administration du royaume à sa veuve Sancia, à l'impératrice Catherine, à la duchessse Agnès de Duras et à Charles Artuz. L'ambition de Charles, fils d'Agnès de Duras, alluma les premières discordes. Par l'entremise du cardinal Talayrand, son oncle, il obtint frauduleusement un diplôme pontifical, qui levait les empêchements canoniques à son union avec une proche parente ; puis, à l'insu de la reine, il prit en mariage la princesse Marie. Pour l'administration du royaume, Robert avait associé à sa femme Sancia, le chancelier Philippe, évêque de Cavaillon, les comtes Philippe de Sanguineto, Geoffroy de Marsan et Charles Artuz ; ce conseil de régence devait diriger toutes les affaires jusqu'au jour où Jeanne aurait atteint sa vingt-cinquième année. Mais Jeanne, nature ardente, avide d'indépendance et de

[1] *Ms. ibl. Vat.*, sign. num. 3765. — *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 2040, in Clement. VI. — *Gesta Clement. VI*, apud Bosquet. — Albert. Argentin., *Chron.*, ann. 1343. — Rebdorf., *Annal.*, eod. anno.

[2] Serar., *de reb. Mogunt.*, v.

plaisirs, se dérobait à tout instant à la tutelle de ses conseillers et mettait tout en péril en agissant selon ses caprices. Le royaume de Naples étant vassal du Saint-Siége, le Pape dut intervenir pour sauvegarder son droit de suzerain et mettre un terme au désordre: il cassa le conseil de régence institué par le testament de Robert, annula tous les actes de ce conseil, et nomma le cardinal Aymeric tuteur de Jeanne et administrateur du royaume au nom du Saint Siége. Robert avait laissé une puissante flotte et des capitaux considérables pour continuer la guerre contre le jeune Louis, que sa mère Elisabeth et son oncle Jean maintenaient sur le trône de Palerme comme successeur de Pierre, au mépris des traités. La cour de Palerme fit d'actives démarches auprès du nouveau Pontife, dans le but d'obtenir la paix par son entremise; mais Clément VI se montra le défénseur inébranlable des droits de Jeanne contre l'usurpation aragonaise. Malheureusement, les capitaux amassés par Robert furent vite dissipés en folles fêtes, et une affreuse tempête, qui détruisit toute la partie de Naples voisine de la mer, mit le reste de la ville en sérieux péril, engloutit la flotte corps et biens dans le port même[1].

Fille indigne et funeste héritière de Robert

11. Au commencement de 1344, le Saint-Siége, désireux de donner au gouvernement Napolitain plus de force et de stabilité, avait décidé qu'André recevrait le titre de roi de Sicile et serait solennellement couronné. Mais les intrigues des envieux empêchèrent ce sacre, et ce fut là une source de bien grands malheurs. Jeanne cherchait toujours à s'affranchir de toute direction. Au mois d'août, elle fut admise à prêter le serment d'hommage-lige au Saint-Siége entre les mains du cardinal légat chargé de l'administration du royaume. Peu de temps après, ses importunes sollicitations arrachaient au Pape l'autorisation de régner hors de toute tutelle. Dès lors elle inaugura ouvertement la vie de dissolution et la politique d'expédients qui l'ont rendue si tristement

[1] DOMINIC. DE GRAVIN., *Chron.*, ann. 1343; apud MURATOR., *de reb. Italic.*, tom. XII. — JOAN. VILLAN., XII, 9. — *Ms. Bibl. Vat.*, sign. num. 3765. — COLLENUT., *Hist. Neap.*, V. — SUMMONT., III. — MARIAN., XVI, 11. — PETRARCH., *de reb. memorand.*, III, p. 460. — ANTONIN., III p. tit. XXI, 8 § 4. — SURIT., VII, 64.

fameuse. Se laissant aller de plus en plus sur la pente de l'adultère, elle marqua l'éloignement qu'elle éprouvait pour son mari en refusant de lui laisser prendre part à l'exercice de l'autorité royale. Les dames de la Cour et les jeunes courtisans, prirent couleur dans cette querelle domestique, et envenimèrent la discorde. Le Pape intervint, adressa de sévères remontrances à la reine au sujet des folles dépenses et des prodigalités qui dissipaient le trésor amassé par Robert, lui enjoignit sous la menace de l'anathème de revenir à ses devoirs d'épouse fidèle, et fixa une date prochaine pour le couronnement d'André. Cette prudente décision du Pontife se changea en arrêt de mort contre le malheureux prince : le 20 août 1345 il fut étranglé dans le palais d'Aversa, au moyen d'un lacet de soie qui avait été, dit-on, fourni par l'impudique Jeanne elle-même, et les assassins infligèrent à son cadavre d'indignes outrages. Cet horrible forfait fut l'occasion des troubles civils les plus graves: les uns poussaient à la révolte contre la reine qu'ils déclaraient indigne de régner comme coupable de l'assassinat de son mari, d'autres proclamaient l'innocence de Jeanne et se constituaient ses défenseurs ; Charles de Duras prenait les armes contre elle et s'alliait à ses amis dans l'espoir de lui enlever la couronne ; enfin, comme toujours en pareil cas, les pervers profitaient de ces désordres pour commettre impunément tous les excès. Ni les conseils du Pape, ni les efforts des nonces apostoliques ne purent apporter quelque remède à cette déplorable situation.

Incomplets et terribles châtiments. Le Pape mis en demeure.

12. L'assassinat d'André, cause première de ces troubles, ne pouvait pas demeurer impuni. Clément VI chargea le comte provençal Bertrand des Baux, d'instruire l'affaire, de déchaîner sur les coupables toute la sévérité des lois. Le commissaire Pontifical devait néanmoins agir avec la plus grande réserve, parce qu'il était fortement à présumer qu'on arriverait à des preuves certaines contre des princes du sang et contre la reine elle-même. En conséquence, Bertrand reçut l'ordre, pour le cas où l'instruction le conduirait à la découverte de preuves semblables, de les soustraire soigneusement à la publicité, et d'adresser un rapport minutieux au Saint-

Siége, qui se réservait de prononcer sur le sort de Jeanne. Ces procédures amenèrent bientôt plusieurs arrestations : celle des comtes de Tralizi et d'Ebuli, ce dernier grand sénéchal du royaume et publiquement incriminé de commerce adultère avec la reine, tous deux auteurs principaux du crime d'Aversa, tous deux menés au supplice ayant la langue traversée d'un hameçon, et livrés aux flammes, après que le peuple en fureur les eut lapidés sur le char qui les portait au bûcher ; celle du chambellan de la reine et de son fils, dont le bourreau arracha devant le peuple les membres et les chairs avec des tenailles ; celle de Raymond Cabane et de Nicolas de Mirazano, qui périrent par le même genre de torture ; celle de deux favorites de Jeanne, Philippa et Sancia, qui n'échappêrent à la mort que grâce à l'ardeur avec laquelle leur maîtresse les prit sous sa protection. Louis roi de Hongrie ne vit pas dans l'application de ces peines une satisfaction suffisante. Sans doute les instruments du crime étaient livrés au bourreau ; mais on laissait en repos la reine adultère, l'âme de l'horrible conjuration. Il pressait donc les apprêts d'une grande expédition destinée à venger la mort de son frère, enveloppant dans ses violentes accusations contre Jeanne, Charles de Durazzo, qui avait retardé le sacre d'André, Robert de Tarente, que l'espoir de se marier avec la reine avait mêlé au complot contre la vie du roi, l'impératrice Catherine elle-même, tous les princes du sang et le cardinal Talayrand. Ses ambassadeurs se présentèrent bientôt à la cour Pontificale, formulèrent ces accusations en son nom, demandèrent que la couronne de Naples lui fût transmise à titre fiduciaire, et supplièrent le Pape de ne point lever les empêchements canoniques au mariage de Jeanne avec Robert de Tarente ou tout autre prince du sang. Le Saint-Siége ne pouvait admettre et n'admit pas les prétentions du roi de Hongrie à la couronne de Naples.

Jeanne de Naples trahit ses devoirs et ses droits.

13. Outre qu'elle était sous le coup d'une guerre imminente avec son beau-frère, Jeanne avait à se défendre contre Louis d'Aragon, usurpateur du trône de Palerme, qui s'empara de Myles au mois d'août 1346, et qui imprimait une grande vigueur aux opérations militaires, malgré la trêve de trois ans ordonnée par le Saint-Siége.

Évidemment il y avait dans les déchirements intérieurs du royaume de Naples et dans la position critique de la reine Jeanne, une belle occasion pour les princes aragonais de chercher à faire légitimer leur usurpation en Sicile. La cour de Palerme s'empressa de faire des propositions d'alliance au roi de Hongrie : elle promettait de concourir à l'expulsion de la reine de Naples avec une flotte de quarante vaisseaux, à condition que la famille de Hongrie renoncerait à toutes prétentions sur l'île de Sicile et céderait à Louis d'Aragon Reggio et les autres terres de la Calabre que Frédéric avait autrefois conquises sur Robert. Ce traité avait été cimenté par le mariage de Guillaume, duc d'Athènes, avec la sœur du roi de Hongrie. Mais ce dernier repoussa ces propositions contraires à ses intérêts[1], Clément VI ne négligea aucun moyen d'épargner l'invasion hongroise au royaume de Naples ; à cet effet, il envoya comme légat le cardinal Bertrand, avec mission de rechercher quelle part la reine Jeanne et les princes du sang pouvaient avoir prise à l'assassinat d'André. Arrivé le 20 novembre 1347 à Naples, le cardinal-légat assembla aussitôt les États du royaume, fit jurer fidélité à Charles Martel, duc de Calabre, fils posthume d'André ; il obtint l'engagement des trois ordres et des princes du sang que, si la reine mourait, tombait aux mains de ses ennemis ou se voyait obligée de quitter le royaume, ils défendraient le jeune duc de Calabre qu'ils venaient de reconnaître pour leur roi légitime après sa mère. Le Pape s'empressa d'informer le roi de Hongrie des mesures qu'il avait prises, l'assura que le cardinal Bertrand ne faillirait pas à son mandat, et l'informa que les poursuites se continuaient toujours activement contre les assassins d'André. Charles Artus et son fils venaient de périr dans les prisons de Bénévent. Mais rien ne put apaiser le frère de la victime d'Aversa. Enfin, à l'appel de plusieurs barons qui lui avaient préparé les voies en s'emparant d'importantes positions, l'armée hongroise entra en Italie à la fin de l'au-

[1] Bonfin., dec. 2, l. IX. — Petrarch., *Epist. famil.*, VI, n. 5. — Dominic. de Gravin., *Chron.*, ann. 1345 et 1346 ; apud Murator., *de reb. Italic.*, tom. XII. — Joan. Villan, XII, 50, 70. — Summont., *Hist. Neap.*, III. — Collenut., *Hist. Neap.*, V. — Fazell., *de reb. Sicul.*, IX.

tomne, et la veille de Noël elle était à Aquila. Sous le coup des dangers qui la menacaient de toutes parts, Jeanne fit la paix avec Louis d'Aragon, roi de Palerme, et lui fit cession de tous les droits qu'elle pouvait avoir sur l'île de Sicile et sur les îles adjacentes.

Le roi Louis de Hongrie venge son frère.

14. Dans les premiers jours de 1348, une ambassade des Napolitains se rendit au camp du roi de Hongrie et lui offrit la couronne, le reconnaissant pour légitime héritier du trône comme petit-fils du fils aîné de Charles II. Informé de cette défection de ses sujets, apprenant que son beau-frère marchait sur Naples à la tête d'une puissante armée, Jeanne quitta la citadelle de la ville qu'elle avait choisie pour refuge; elle fit charger sur une flotille ce qui restait du trésor amassé par son aïeul Robert, et, suivie d'un petit nombre d'amis fidèles, gagna la Provence à toutes voiles et à force de rames. Louis de Tarente à son tour, se voyant trahi de toutes parts, la suivit en toute hâte, échappant ainsi à la mort ou à la prison. Les autres princes du sang, tels que Robert de Tarente, empereur nominal de Constantinople et Philippe son frère cadet, Charles de Durazzo et ses frères, Louis et Robert, avec la plupart des barons, gagnèrent Aversa, où était le roi de Hongrie et firent leur soumission. Celui-ci, dissimulant d'abord ses intentions réelles leur fit un accueil souriant et les reçut amicalement à sa table. Mais bientôt, obéissant à la pensée de venger par une trahison la trahison dont son frère avait été victime, il fit assassiner Charles de Durazzo au lieu même où André avait été étranglé, et charger de chaînes les autres princes du sang. Puis il se mit en route pour Naples, la remplit de terreur, en faisant son entrée à la tête de ses troupes en ordre de bataille, méprisa les honneurs que les citoyens voulaient lui rendre, changea les anciens magistrats, ouvrit une enquête nouvelle sur les circonstances de l'assassinat de son frère. Peu après, armé des renseignements recueillis, il se plaignait amèrement au Pape et lui déclarait que tous les témoignages et tous les aveux se réunissaient pour démontrer que Jeanne avait été l'instigatrice et la complice des assassins d'André. Ses ambassadeurs demandaient que Clément donnât au légat Bertrand ou à

tout autre le pouvoir de sacrer leur maître, lui déclarant que celui-ci était prêt à se rendre à Avignon pour recevoir la couronne des mains du Pontife lui-même ; que le Saint-Siége ne confirmât pas le traité conclu entre Jeanne et Louis d'Aragon ; et que Jeanne fut retenue dans la prison où l'avaient mise les provençaux, puis jugée comme le voulait la justice. En même temps, ils cherchaient à excuser la conduite de leur maître dans le royaume de Naples, alléguant que Charles Martel, envoyé jadis à son aïeule paternelle, était l'auteur de ses droits ; que le supplice de Charles de Durazzo avait été légitime ; que l'expédition hongroise avait envahi le royaume de Naples à l'appel des barons ; et que tout cela s'était fait comme justes représailles du forfait commis contre André. Le roi de Hongrie promettait de se rendre à la cour Pontificale sans aucun appareil militaire, pourvu que le Pape donnât le gouvernement du royaume de Naples à Étienne, oncle de Charles de Calabre, où à ce dernier avec un conseil qui gouvernerait en son nom.

Retour inespéré de Jeanne. Magnanimité de Louis.

15. Le Souverain Pontife ne faiblit sur aucun point ; toutefois, pour éviter de plus grands maux, il envoya au légat différentes bases sur lesquelles pourrait être stipulée la pacification du royaume. Mais ces propositions n'arrivèrent pas à temps : effrayé des progrès et des ravages de la peste terrible qui sévissait en ce moment sur tout l'Occident et principalement en Italie, le roi de Hongrie était rentré en toute hâte dans ses Etats. Cependant, grâce aux prières et aux sollicitations de Louis de Tarente, qui avait fui à la cour pontificale par crainte d'être incarcéré par les Provençaux, la reine Jeanne, qui avait été enfermée au château d'Aix, fut remise en liberté sur l'ordre du Pape, et Louis en outre, la sachant enceinte de son fait, obtint la levée des empêchements canoniques à son mariage avec elle. Aussitôt Jeanne fit de grands préparatifs pour recouvrer son royaume, et, pour se procurer l'argent nécessaire, elle vendit la ville d'Avignon au Saint-Siége, avec l'approbation de Charles de Bohême, récemment élu roi des Romains. Rappelée par ses partisans en l'absence de Louis de Hongrie, qui avait commis la faute de ne laisser aucun vaisseau à la garde du littoral, Jeanne arriva tout à-coup avec son mari devant Naples, où elle fut reçue

aux acclamations du peuple,et dont les forteresses furent remises en son pouvoir. Il suffit aux troupes allemandes qu'elle avait prises à sa solde de se montrer sur les différents points du royaume pour le lui reconquérir en grande partie. A la suite de cette révolution, trois années se passèrent en guerres civiles, qui engendrèrent des calamités de toutes sortes. Enfin, au commencement de 1352, grâce aux efforts persévérants du Pape et de ses légats, la paix fut signée entre Jeanne de Naples et son mari Louis de Tarente d'une part,et d'autre part le roi Louis de Hongrie ; ce dernier remit aussitôt en liberté Robert et Philippe de Tarente, Louis et Robert de Durazzo,et se distingua par un trait de libéralité qui fit l'étonnement de son siècle, en refusant l'indemnité considérable que Jeanne eût dû lui payer[1].

Gauthier de Brienne à Florence. Vénitiens à Zara.

16. Pendant que le royaume de Naples traversait tant de rudes épreuves, le reste de la Péninsule passait aussi par d'étranges vicissitudes. En 1343, Florence eut ses troubles populaires. Gauthier de Brienne, à qui les Catalans avaient enlevé son duché d'Athènes, était mis à la tête de cette république. Sa vigilance et sa fermeté dans l'administration des affaires publiques ne tardèrent pas à lui faire un grand nombre d'envieux ; trois conjurations avaient été successivement formées contre lui. Il en avait eu vent assez tôt pour entraîner le peuple et réprimer les conjurés par la force ouverte. Mais,effrayé de leur nombre et de leur puissance, il résolut d'en attirer le plus possible dans son palais et de s'en défaire par un coup de main. Les conjurés, sentant le piège qu'on leur tendait,saisissent les armes, et, devenant d'autant plus audacieux qu'ils tentaient une aventure plus périlleuse, ils représentent Gauthier sous les odieuses couleur d'un tyran, soulèvent le peuple et entourent le palais d'hommes en armes. Gauthier, pour échapper à ce danger pressant, dut consentir à se démettre du pouvoir ; il obtint la vie sauve pour lui et pour sa garde, mais il perdit tous ses biens. Cette révolution fit de nouveau de la république florentine la proie des factions, et ces discordes intestines l'obligèrent à conclure une

[1] MATTH. VILLAN., II, 50-94. — SUMMONT., *Hist. Neap.*, III; et alii.

paix désavantageuse avec Pise[1]. Celle-ci souscrivit d'autant plus volontiers à cette réconciliation, qu'elle avait à se défendre contre les attaques de Luc de Médicis et des Milanais. Venise en ce moment était en guerre avec les Hongrois, au sujet de Zara, en Dalmatie, dont les habitants avaient fait défection à la république pour se donner à la Hongrie. Le doge André Dandolo eut enfin raison des révoltés, et les contraignit, à la suite d'un long blocus par terre et par mer, à rentrer dans le devoir en 1345. Louis de Hongrie ne continua pas la lutte ; il était tout entier aux préparatifs d'une invasion prochaine dans le royaume de Naples, et même le Pape à cette occasion ne le détourna que difficilement d'une alliance avec Louis de Bavière, dont la fille eût été mariée dans ce but à Etienne de Transylvanie.

§ III. ROME AU POUVOIR DE RIENZI

Révolutions en Italie, à Rome surtout.

17. La persistance de Louis de Bavière dans sa révolte contre l'Eglise, en prolongeant indéfiniment la vacance fictive du trône impérial, était de plus en plus funeste au repos de l'Italie. Les princes et les grands, avides de richesses et de pouvoir et se faisant un jeu de répandre le sang humain, perpétuaient les discordes et consommaient la ruine des peuples. A Padoue, où les Carraria avaient fondé une principauté nouvelle, Ubertin étant mort, son neveu Jacques s'empara du pouvoir en assassinant Marsilieti, que son oncle avait associé au gouvernement et qui devait lui succéder. A Gênes, les factions se disputaient le gouvernement les armes à la main. Luc de Médicis, au comble de la puissance, attaquait à la fois les Pisans en Eturie, la reine Jeanne de Naples dans le Piémont, Martin et Albert de la Scala dans l'Insubrie. Les marquis d'Este, les Gonzague de Mantoue, Thadée Pepoli de Bologne étaient continuellement en guerre[2]. Pourtant en 1345, les nonces et les légats

[1] JOAN. VILLAN., XII, 15, 16 et 24. — LEONARD. ARETIN., *Hist. Florent.*, VII. — ANTONIN., III p. tit. XXI, 7 § 10 et 11.

[2] JOAN. VILLAN., XII, 4. — CORTUS., *Hist.*, IX, 1. — FOLIET., *Hist. Gen.*, VII. — GREGOR. STELLA., *Annal. Gen.*, ann. 1345.

pontificaux purent imposer un temps d'arrêt aux discordes civiles; ils ménagèrent notamment une réconciliation entre le doge Monterana et les patriciens qu'il avait expulsés de Gênes et de Savone. Mais le plus étonnant exemple des perturbations profondes qui affligèrent l'Italie à cette époque, fut la révolution de Rome en 1347. Cette année-là, le tribun Nicolas Rienzi, profitant de l'absence des Souverains Pontifes, s'empara de la dictature,à la faveur d'une popularité qu'il avait acquise par de trompeuses promesses de rétablir dans toute sa splendeur passée l'antique republique romaine.

18. Sorti des rangs les plus infimes de la société — son père tenait une misérable taverne et sa mère faisait métier de laver les haillons de la populace — il arriva pourtant à ce degré d'orgueil, qu'enflé de quelques succès oratoires, il imitait les majestueuses poses d'un César, et qu'il osa rêver la domination sur le monde entier et les honneurs de la puissance impériale. Du reste, la passion insatiable de la gloire lui fit faire de merveilleux progrès dans l'art de la parole ; au début, champion incorruptible de la justice, tant qu'il jugea nécessaire de se concilier l'amour du peuple; ayant un incomparable talent de dissimulation, si bien qu'il se posait en restaurateur de la dignité pontificale quand il faisait tout pour la combattre ; hypocrite consommé, recourant aux pratiques des sciences occultes,et portant néanmoins si bien le masque d'une irréprochable piété, qu'il passa pour jouir de l'apparition et de l'entretien des saints, qui lui promettaient la victoire[1]. Plein de son rêve de domination universelle, il s'était appliqué de longue main à capter la faveur du peuple en flattant ses instincts de pouvoir et d'indépendance. Dans de secrets conventicules, dans les réunions publiques, en toute occasion il l'excitait à revendiquer sa grandeur et sa liberté d'autrefois. En même temps, il semait adroitement la méfiance et l'envie contre ceux qui administraient la justice, faisant au contraire concevoir de lui-même les plus brillantes espérances et fascinant la curiosité des masses par des représentations allégoriques.

Rienzi. Ses dispositions, ses intrigues, ses succès.

[1] *Vit. Nicol. Laurent.*, c. 11 et passim.

Tout-à-coup, saisissant le moment où les principaux citoyens sont absents de la ville, il appelle le peuple au Capitole et le conjure de revendiquer ses droits foulés aux pieds par la tyrannie. La veille de la Pentecôte de l'année 1347, le peuple, qui ne savait plus résister au charme de son éloquence, le nomme administrateur de la république en société du vicaire pontifical Raymond, évêque d'Urbevetana, avec réserve que cette décision aura l'assentiment du souverain Pontife. Au comble de ses désirs, l'habile tribun proteste qu'il n'accepte le pouvoir que pour assurer le respect des droits du Pape, le salut et le bonheur du peuple. Il fait parvenir les mêmes protestations au Pape lui-même, et lui demande, avec toutes sortes de précautions oratoires, de le confirmer dans la charge que lui a confiée l'élection populaire.

Proclamé ibun, avec uelle pompe théâtrale.

19. Clément VI, qui ne connaissait ni la fourberie du solliciteur ni les circonstances de la sédition, donna son assentiment. Nicolas alors, s'emparant de la puissance tribunitienne, et, sans attendre l'agrément du Pape, se rendit en grande pompe, au milieu d'un appareil théâtral, portant le laticlave, tenant le sceptre à la main, à saint Jean-de-Latran d'abord, puis à la basilique vaticane. Pour que cette cérémonie égalât en tout les ovations impériales, sur le parcours on jetait des monnaies de toute sorte à la foule. Par cet apparat il fascinait, non pas seulement les Romains, mais aussi les peuples du voisinage, dont il gagnait de plus la confiance par des lettres pleines de séduisantes promesses, leur annonçant que son dessein était de rendre à l'Italie sa grandeur et sa liberté. Au mois de juillet, il se fit armer chevalier avec un éclat inouï par Vico-Scotto, un des plus nobles citoyens de Rome, prit le bain d'ablution dans le baptistère de Constantin le Grand, et passa la veille d'armes sur un lit magnifique à côté de ce baptistère vénéré. Le lendemain, revêtu de son armure, entouré d'un cortège magnifique des principaux citoyens, il entendit une messe solennelle d'actions de grâces dans la basilique de Latran. Au milieu de la solennité, s'avançant vers le peuple, il somma d'une voix sonore le Pape Clément VI de retourner à Rome avec la cour Pontificale; les membres du collége des cardinaux de prendre soin des Eglises dont ils étaient

titulaires; Charles de Bohème et Louis de Bavière, compétiteurs impériaux, de prouver la légitimité de leur élection ou bien de reconnaître qu'après certains délais le droit d'élire l'empereur était dévolu aux Romains. Sur l'heure même, il s'intitula : Le blanc chevalier du Saint-Esprit, Nicolas, sévère et clément, libérateur de Rome, zélateur de l'Italie, ami de l'univers et tribun Auguste. Après la proclamation de son édit insensé, pour ne laisser aucun doute sur son orgueilleux dessein d'assujetir l'univers à sa domination, il tire l'épée du fourreau, et divisant l'air à trois reprises, du côté de l'Europe, du côté de l'Asie et du côté de l'Afrique, il cria par trois fois ces orgueilleuses paroles : A moi désormais appartient tout cela !

Inutile protestation du vicaire pontifical

20. Le collègue de Rienzi, Raymond, évêque d'Urbevetana et vicaire pontifical, était là. Sortant enfin de la stupeur où l'avait plongé ce spectacle étrange, il protesta hautement qu'il ne s'associait nullement à ces choses, et qu'elles se faisaient à l'insu du pape Clément ; il ordonna de dresser sur l'heure un acte public de ce qui s'était passé et de sa protestation. Mais Nicolas étouffa sa voix sous un grand bruit de trompettes. Ne mettant plus de frein à son ambition, il décida que le jour de l'Assomption de la Vierge son front serait ceint de la couronne de lauriers que portaient jadis les tribuns, convoqua à Rome les syndics de toutes les villes d'Italie, leur persuadant qu'il s'agissait de solennelles assises pour la sécurité, la liberté et le bonheur des peuples. Il fit frapper une monnaie nouvelle à son effigie [1]. Bientôt la couronne de lauriers qu'il avait fait consacrer à Saint-Laurent-hors-des-murs ne suffit plus à cet ambitieux, qui jouait au Jules César; il s'en adjugea sept, en mémoire des sept dons du Saint-Esprit [2]. En même temps, pour capter la faveur des Italiens, il fit propager sourdement l'opinion qu'à eux avant tous autres appartenait le droit d'élire le roi des Romains et les excita par ses émissaires à user de ce droit, si bien que le Pape dut signaler ces dangereuses manœuvres à l'attention

[1] *Vit. Nicol. Laurent.*, 6, 11. — Albert. Argent., *Chron.*, ann. 1347. — *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 3765, pag. 32. — Joan. Villan, xii, 66.
[2] Hocsem., ii, 35.

de Charles de Bohême. Cette propagande de Nicolas fit beaucoup de dupes en Italie, où nombre de gens regardèrent en effet comme une atteinte à la dignité des Italiens de n'avoir aucune part aux comices qui élisaient l'empereur romain : dans les assemblées des villes alliées on grandit outre mesure le renom et le crédit du fameux tribun. Une popularité si éclatante, acquise en quelques mois, enflamma l'imagination des poètes et des orateurs ; tous chantèrent les louanges de Nicolas Rienzi. Nous en avons un exemple dans l'élégant panégyrique dû au célèbre Pétrarque. Cette étonnante fortune porta même les rois et les princes à briguer l'amitié de l'enfant du tavernier et de la lavandière. Il reçut des ambassadeurs de Venise, de Luc Visconti, de Louis de Bavière, de Louis de Hongrie, de Jeanne de Naples, des princes aragonais de Palerme, qui sollicitaient son alliance. Il y a plus : les ambassadeurs de Hongrie et ceux de Naples discutèrent en sa présence leurs griefs réciproques ; il put écrire au Pape que ces deux pays l'avaient pris pour arbitre de la paix. Clément VI ne négligea rien pour empêcher Louis de Hongrie, par l'intermédiaire de Charles de Bohême, de conclure un pacte quelconque avec l'agitateur romain.

Orgueilleuse et fourbe diplomatie du tribun.

21. Il pressentait le piége caché par Rienzi sous cette comédie d'arbitrage entre Naples et Bude. En effet, ce que celui-ci cherchait dans ces manœuvres diplomatiques, c'était la conclusion d'une alliance secrète avec la Hongrie pour dépouiller Jeanne de son royaume au profit des frères d'André, à condition qu'on aiderait à la dépouiller aussi du comté de Provence pour le mettre sous la dépendance du peuple Romain. Il est vrai qu'il ourdissait en même temps avec Louis de Bavière une secrète trame dans le but de frustrer le roi de Hongrie et de garder le royaume de Naples pour lui-même ; seulement il expliquait ses relations avec le Bavarois en accréditant le bruit que celui-ci l'avait pris comme intermédiaire pour négocier sa réconciliation avec le Saint-Siége. Nicolas cherchait donc à consolider son usurpation en l'appuyant sur la puissance de l'empereur. Au reste, les dissensions civiles lui fournirent une occasion de prendre pied dans le royaume de Naples, puisque les habitants de Gaëte entre autres, non contents d'envoyer une somme

considérable, lui firent offrir par leurs ambassadeurs de se donner à lui corps et biens [1]. Cette tendance à étendre de plus en plus sa domination perce surtout dans sa conduite à l'égard des peuples de l'Etat ecclésiastique. Toutefois il cherchait à colorer sa politique d'annexion sous un séduisant prétexte, disant que les peuples l'appelaient à la tête de leurs affaires pour les délivrer de l'oppression des officiers pontificaux ; faire refleurir parmi eux la paix et la justice, était, à l'entendre, son unique but ; il avait en tout cela la ferme résolution de ne pas porter la moindre atteinte aux droits et prérogatives de la Sainte Eglise, droits et prérogatives qu'il entendait soutenir, au contraire, en tout et partout. Le Pape qui ne se trompait pas sur ses intentions, donna des ordres précis à Pierre-des-Pins, gouverneur du patrimoine de Saint-Pierre, pour mettre les places fortes en bon état de défense. Mais, avant l'arrivée de ces instructions, l'audacieux tribun s'était rendu maître déjà de plusieurs châteaux importants et persécutait les vasseaux fidèles au Saint-Siége ; si bien que le souverain Pontife, alarmé de ses envahissements, dut donner au cardinal Bertrand, légat dans le royaume de Naples, la mission de les réprimer. Bertrand devait s'appuyer surtout sur les Ursins et les Colonna. Pendant que le Saint-Siége informait contre Rienzi pour le frapper comme ennemi de l'Eglise, les Colonna, qui s'étaient fortement établis dans Préneste, commirent l'imprudence d'aller se faire battre aux portes de Rome.

Première chute de Rienzi. Son défaut de courage.

22. Se croyant dès lors invincible, Nicolas lâcha la bride à ses passions, se vautra dans les plaisirs des festins et du luxe, commit toutes sortes de malversations, et se laissa aller aux actes du plus odieux despotisme. Mais, lorsque le légat l'eut frappé d'anathème et convaincu d'hérésie, le crédit de cet homme pervers déclina rapidement ; les nobles dont il s'était attiré la haine, commencèrent à semer le mécontentement dans Rome, interceptèrent les convois, paralysèrent le commerce, cherchèrent à détromper le peuple sur le compte de son idole, en répandant les lettres du Souverain

[1] *Vit. Nicol. Laurent.*, 9.

Pontife. Enfin Pipino, comte de Minervini, que Nicolas avait cité à son tribunal, appuyé par les nobles exilés, forma contre lui une conjuration. Il eût été facile à Rienzi de la réprimer, s'il avait eu quelque énergie ; mais il était sans force d'âme, bien qu'il affectât des prétentions à devenir le conquérant de l'univers. Sentant que la faveur populaire s'était grandement refroidie à son égard, il déposa les insignes du tribunat après sept mois de puissance usurpée ; pleurant et gémissant, il quitta Rome en fugitif. Il se retira à la cour du roi de Hongrie, avec lequel il avait fait secrètement alliance pour l'envahissement du royaume de Naples. De là il travaillait, l'année suivante, à recouvrer le tribunat, avec le concours du fameux condottiere allemand Werner. Sur l'ordre du Pape, pour faire face à ce danger, le légat Bertrand s'assura du secours de Pérouse, de Florence et de Sienne. Cependant une puissante faction conspirait à Rome pour le rétablissement du tribun déchu, à cause de la haute opinion qu'on avait de son équité et de ses prétendus qualités d'homme d'État. Ceux qui regrettaient son gouvernement ne manquaient pas de représenter que, depuis sa chute, le fléau du brigandage, dont il avait délivré le pays, reparaissait de toutes parts. Clément VI ordonna donc au légat de prendre les mesures les plus énergiques de répression contre les bandes qui infestaient les chemins, pour qu'on n'eût pas à regretter l'administration de l'usurpateur. Bertrand remplit sa mission avec une ponctualité que tous les contemporains reconnaissent. Puis réunissant les trois ordres de l'Etat à Montefiascone, il appela Nicolas Rienzi à purger l'accusation d'hérésie et le condamna par contumace. La sentence fut confirmée par le Pape, et promulguée à la fin de l'année.

§ IV. LA GUERRE DE CENT ANS COMMENCE

Attitude des rois de France et d'Angleterre.

23. La guerre d'Edouard III d'Angleterre et de Philippe de Valois est un des événements historiques les plus importants de cette époque. L'intervention pontificale en retarda plusieurs fois l'explo-

sion. Le comte de Montfort, duc de Bretagne, étant mort sans enfants, les deux rois avaient saisi cette occasion de se faire indirectement la guerre dans cette province ; Edouard y donnait lieu en prenant sous son patronage contre le roi de France le troisième frère du duc défunt, qui avait cherché un refuge auprès de lui. Il était à craindre que les armées de France et d'Angleterre, qui marchaient l'une contre l'autre, ne répandissent beaucoup de sang chrétien. Deux légats, Pierre de Clermont, cardinal-évêque de Préneste, et Anibaldi de Naples, cardinal-évêque de Tusculum, se rendirent l'un au camp de Philippe, l'autre à celui d'Edouard ; au mois de janvier 1343, ils obtinrent entre ces deux princes une suspension d'armes de trois ans, afin que pendant ce temps les forces des deux royaumes, si elles ne pouvaient être tournées contre les Turcs, le fussent du moins contre les Maures de Grenade, au secours d'Alphonse de Castille, qui assiégeait Algéziras. Cette trêve fut très mal observée, surtout en Gascogne et en Bretagne. Edouard ne l'avait point acceptée par amour de la paix. La saison peu favorable aux opérations militaires et la puissance de son ennemi lui faisant redouter un échec, il temporisait, comme il l'avait fait à Cambrai et à Tournay, pour recommencer plus tard la lutte lorsqu'il y serait entièrement preparé. Les Ecossais et tous les alliés, tant de la France que de l'Angleterre étaient compris dans la trêve ; les deux rois s'étaient engagés à les maintenir en paix, au cas où ils reprendraient les armes, surtout en Bretagne. Eux-mêmes devaient traiter de la paix définitive devant le Saint-Siége par leurs ambassadeurs, qui devaient être rendus à Avignon le jour de la Nativité de Saint Jean-Baptiste. Edouard demanda que cette échéance fût prorogée au jour de la Nativité de la Vierge. Il demandait en outre que Philippe fît mettre en liberté le comte de Montfort, qui avait été pris non loin de Nantes au commencement des hostilités et qu'il exigeât du roi d'Ecosse David la stricte observation de la suspension d'armes.

Clément VI tâche en vain d'empêcher l'effusion du sang.

24. La pensée d'Edouard était d'engager de nouveau la guerre sitôt que le moment lui semblerait venu. En éloignant l'époque de la discussion du traité devant le Saint-Siége, il comptait sur des

incidents de nature à troubler la concorde : c'est ce qui arriva [1]. En 1344, Clément VI exhorte David d'Écosse à se faire représenter par ambassadeurs aux négociations qui doivent s'ouvrir l'avant veille du dimanche des Rameaux. Or, vers ce temps, Edouard informa le Pape qu'il était prêt à envoyer ses plénipotentiaires à l'époque fixée, pourvu que tout d'abord le roi de France rescindât conformément à l'équité les actes injustes qu'il avait commis et fournît réparation des injures qu'on prétendait avoir reçues. Le Souverain pontife n'eut pas de peine à établir sur des preuves irréfutables, dans sa réponse au prince anglais, qu'on ne pouvait accuser Philippe d'avoir violé la trêve en quoi que ce fût. Édouard, ne se sentant pas prêt encore, décida d'endormir son adversaire en lui laissant toujours l'espérance d'une paix prochaine, afin de le surpendre par une entrée en campagne inattendue. Ses ambassadeurs partirent pour Avignon avec des instructions secrètes, qui devaient rendre la guerre inévitable au moment qu'il avait choisi. Les choses traînèrent ainsi jusqu'en 1345. Enfin les ambassadeurs anglais rompirent tout-à-coup les négociations et quittèrent la cour pontificale sur l'ordre de leur maître, qui prévenait en même temps le Pape qu'il était contraint de recourir aux armes, parce que la France n'avait pas fourni réparation des actes contraires à la foi donnée commis par les siens pendant la durée de la trêve, et parce que Charles de Blois, prétendant au duché de Bretagne, et ses partisans avaient levé des forces navales contre l'Angleterre. Clément VI mit aussitôt Philippe de Valois au fait de cette rupture préméditée, afin qu'il prit en toute hâte ses mesures pour repousser l'invasion. A ce moment, Edouard jetait trois armées sur les côtes de France, et l'attaquait à la fois en Aquitaine, en Bretagne, en Flandre. Pour cette dernière province, son dessein était de donner à son fils la dépouille du duc Louis. Il était sur le point d'ouvrir les hostilités dans cette contrée, quand il apprit qu'une révolution ve-

[1] Frossart., *Hist.*, I. — Joan. Villan., XI, 142. — Paul. Æmil., *in Philip. VI*, ann. 1343. — Walsingham., *in Eduard. III*, ann. 1343. — Hect. Boeth., *in Davide.*, eod. anno. — Anonym, *Vit. Clement.*, eod. anno. — *Ms. Bibl. Vat.*, sign. num. 2040, in Clement. VI, pag. 52. — Hocsem., *Chron. episç. Leod.*, 75.

nait d'ôter la vie aux deux frères Arteweld ses alliés, à leur héritier et à leurs amis.

L'invasion Désastreuse bataille de Crécy.

25. Ce tragique événement renversant de ce côté ses espérances, il tourna ses efforts contre la Normandie. Pendant que les Anglais se ruaient ainsi sur la France, les Ecossais, alliés de Philippe de Valois, dans le but d'opérer une puissante diversion et de forcer une partie des troupes ennemies à repasser la Manche, envahissaient l'Angleterre avec une armée de trente mille hommes [1]. Au milieu même du fracas des armes, le Vicaire de Jésus-Christ ne désespéra pas de faire entendre ses exhortations à la paix. Ses généreux desseins demeurèrent stériles, et les deux rois, dans leur acharnement, pour soutenir cette lutte fratricide entre chrétiens, n'hésitèrent pas à détourner les décimes des biens ecclésiastiques réservés à la guerre contre les Turcs ou les Maures infidèles. En 1346, Edouard avait d'abord l'intention de porter le fort de la lutte en Aquitaine ; mais, à la persuasion de Godefroy d'Harcourt, lequel, poursuivi comme complice de Clisson, avait fui en Angleterre, il fit voile pour la Normandie, où l'attirait l'espérance de nombreuses défections en sa faveur. Il prit terre le 20 juillet, pénétra dans la province et la dévasta. Après s'être emparé de Caen et des principales positions de la contrée, il porta le ravage si avant qu'il alla camper à Saint-Cloud, aux portes de Paris. Enfin, peu de jours après, le samedi 26 août, les deux armées étaient en présence à Crécy. Autour du roi de France étaient les rois de Bohême, de Navarre et de Majorque ; quelques historiens disent même le roi des Romains, avec une suite brillante de ducs, de comtes, de barons, de seigneurs, et de plus les milices communales. La victoire demeura finalement aux Anglais, et le roi de France avec quelques fidèles trouva un refuge au château d'Amiens. Edouard et son armée campèrent deux jours et deux nuits sur le champ de bataille. Dans le combat périrent le roi de Bohême, le duc de Lorraine, le comte d'Alençon, frère de Philippe de Valois, le comte de Flandre, un grand nombre de comtes, barons, chevaliers, plus de douze mille hommes de l'armée

[1] Joan. Villan., xii, 46. — Thom. Walsing., *in Eduard.*, iii, ann. 1345.

française. Les pertes des Anglais furent considérables, malgré leur triomphe. Il y eut là tant de sang répandu par le fait de l'ambition d'Edouard, qu'on a dit : « Le roi d'Angleterre s'était teint un manteau de pourpre pour régner sur la France, à quoi pourtant il ne put parvenir. »

Héroïsme et reddition de Calais.

26. Après cette éclatante victoire, il alla mettre le siége devant Calais accompagné de la reine sa femme et de ses filles. Cette ville eut la gloire de lui opposer une héroïque résistance de onze mois et vingt-six jours. Dans l'intervalle de ce siège une autre armée anglaise battait David d'Ecosse et les siens sur le territoire d'York. Les Ecossais, qui se laissèrent battre, malgré la supériorité du nombre perdirent plus de dix mille hommes dans la bataille ; David blessé et fait prisonnier, fut emmené et enfermé dans la tour de Londres. Plusieurs autres combats eurent lieu cette même année, en Bretagne, en Aquitaine, en Languedoc, et partout à peu près les Anglais eurent l'avantage, si bien qu'un grand nombre de villes subirent la loi du vainqueur. Les Flamands, qui étaient revenus à l'obéissance envers leur comte légitime, mirent le comble à tant de revers qu'éprouvait la France, en se révoltant de nouveau, et ce ne fut que deux ans après qu'ils rentrèrent dans le devoir [1]. Cependant les Calaisiens persistaient à défendre leurs remparts, attendant toujours des secours de Philippe. Celui-ci essaya de ravitailler leur ville par mer. Mais les Anglais faisaient bonne garde ; la flotte française fut aperçue de Douvres, et les vaisseaux anglais l'attaquèrent avec une telle impétuosité, que tout fut pris ou mis en fuite. Ce malheureux événement réduisit les Calaisiens à la nécessité de capituler et de se rendre. Qui ne connaît l'admirable dévouement que montrèrent en cette occasion Eustache de Saint-Pierre et quelques autres bourgeois de Calais ? Maître de cette ville, Edouard en fit émigrer les habitants et les remplaça par une colonie anglaise, pour en faire l'arsenal de sa nation sur le continent. Cette conquête fut le mince prix d'une campagne qui avait coûté

[1] JOAN. VILLAN., XII, 63. — *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 3765. — PAUL. ÆMIL. IX. — *Ms. Bibl. Vat.* sign. num. 2040, in Clement. VI. — DUBRAV., *Hist.*, *Boem.*, XXI. — FROSSARD., *Hist.*, I. — HECT. BOET., XV.

cinquante mille hommes à l'Angleterre. Au retour, le roi et son armée faillirent périr dans une affreuse tempête. Une suspension d'armes fut signée jusqu'à la Saint-Jean ; dans l'intervalle, la paix devait se traiter devant le Saint-Siége par l'intermédiaire d'ambassadeurs. En réalité Edouard, épuisé d'hommes et d'argent, ne voulait que gagner le temps de refaire ses forces [1].

§ V. LE SCHISME FINIT EN ALLEMAGNE

Les barons allemands résistent au Pape.

27. En 1344, Clément VI pressait vivement la solution des différends entre Louis de Bavière et l'Église. Un instant, l'empereur ayant fait par procureurs sa soumission au Pontife en consistoire des cardinaux, on put espérer qu'on touchait au dénouement de cette longue affaire ; mais le Bavarois, infidèle bientôt après aux engagements qu'il venait de prendre, trompa l'attente générale. Que se passait-il en Allemagne pendant ce temps? Au commencement de l'année, la nouvelle qu'on était près d'en finir avec la querelle entre le Sacerdoce et l'Empire occupa grandement la rumeur publique ; au mois d'avril, personne plus n'en parlait. On y revint de plus belle aux approches de l'automne, dans l'attente où l'on était de deux cardinaux légats porteurs des conditions de paix prescrites par le Pape. Enfin, venue la Nativité de la Vierge, une diète solennelle eut lieu à Francfort, et les clauses imposées par le Saint-Siége furent lues devant toute l'assemblée. Un auteur contemporain affirme avoir appris, mais seulement par ouï dire que ces clauses furent rejetées tout d'un voix par les barons présents. Ils firent les plus vifs reproches à Louis de Bavière, comme ayant compromis la dignité impériale en consentant à traiter la paix sur de telles bases, et furent d'avis qu'à l'avenir il devait s'abstenir absolument de toute tentative de réconciliation avec le Saint-Siége. Le même auteur rapporte une autre version ,mais peu répandue, de

[1] Joan. Villan., xii, 93, 94. — *Ms. Bibl. Vat.*, sign. num. 3765. — Frossard., *Hist.*, i. — Paul. Æmil., *in Philip. VI.* — Walsingham., *in Eduard. III.* — Meyer, *Hist. Fland.*, xxi.

ce qui eut lieu dans cette diète. D'après ce récit, les princes électeurs, blâmant Louis de s'être trop humilié devant le Pape et l'estimant incapable de porter dignement le titre d'empereur, exigèrent qu'il se démît en faveur d'un autre prince. Il y consentit pourvu qu'à sa place fût élu son fils, le margrave de Brandebourg. Les électeurs repoussèrent cette proposition, et la plupart des suffrages se prononcèrent pour le fils du roi de Bohême. Toutefois, comme ce dernier rencontrait à son tour de vives oppositions, l'assemblée se sépara sans avoir rien terminé. Après la Toussaint, le bruit que les électeurs devaient bientôt se rendre encore à Francfort pour élire un nouvel empereur prit une telle consistance, que Louis de Bavière alarmé s'entoura d'une armée de vingt mille hommes pour les disperser au besoin, et l'opinion générale fut que devant cet appareil guerrier ils n'avaient pas osé se réunir[1].

Obstination de l'empereur déchu.

28. Des rumeurs si diverses et souvent contradictoires circulaient à cette époque en Allemagne, qu'il est difficile de discerner l'exacte vérité. Qui nous dit que l'opposition de la diète de Francfort à la formule envoyée par le Pape ne fût pas une petite comédie préparée d'avance entre Louis et quelques-uns de ses partisans? La conduite ultérieure de Louis ne laisse que peu de doutes à cet égard ; il n'eut jamais la réelle intention de se convertir, et, s'il laissa paraître un feint désir de retourner à ses devoirs envers l'Eglise, ce fut uniquement avec l'espoir de gagner du temps. Sans cela, aucune formule ne lui eût semblé trop humiliante ; il se fût soumis sans restriction et sans réserve, comme venait de le faire à son lit de mort, en novembre 1343, à Munich, le fameux hérésiarque Michel de Césène, dont il avait partagé les erreurs, et plus récemment encore le non moins fameux François d'Ascolo, qui avait été aussi son familier ; comme le fera bientôt Guillaume Occam, dont la parole et la plume l'avaient si longtemps servi dans sa révolte contre l'Eglise ; comme le firent bien d'autres dont l'appui avait constitué sa force, et notamment, en 1345, Berthold, évêque de

[1] REBDORF., *Annal.*, ann. 1344. — ALBERT. ARGENTIN., *Chron.*, eod. anno. — JOAN. VITODUR., *Chron.*, eod. anno.

Strasbourg[1]. Il n'était donc pas permis de conserver le moindre espoir d'obtenir la conversion de Louis de Bavière. Clément VI l'établit péremptoirement dans les lettres qu'il écrivit à ce sujet au roi de France et au roi d'Autriche, Albert, qui s'étaient faits les intermédiaires du Bavarois à la Cour pontificale. Enfin, le jour de Pâques de l'an 1346, il renouvela les édits de Jean XXII contre Louis, hérétique et schismatique, le privant de tous droits à l'empire, au duché de Bavière, ainsi qu'au palatinat du Rhin ; il édicta de nouvelles peines dans cette solennelle condamnation, puis enjoignit aux électeurs de procéder à l'élection d'un autre roi des Romains, sans quoi le Saint-Siége, qui leur avait délégué le droit d'élire, pourvoirait lui-même à la nécessité du moment[2]. Le Pape donna la publicité la plus grande à cet édit, et pressa les électeurs de se réunir le plus tôt possible, leur ordonnant toutefois de ne pas admettre en leur nombre le fils de Louis de Bavière, qui détenait illégalement le margraviat de Brandebourg.

Charles de Bohême élu roi des Romains.

29. D'après la tradition de l'empire, les électeurs devaient être convoqués par l'archevêque de Mayence, qui fixait également le jour et le lieu de la réunion. Mais Henri de Virneberg, rebelle au Saint-Siége et schismatique obstiné, était un ennemi irréconciliable de l'Eglise Romaine. Au mois d'avril, il fut définitivement condamné comme contumace, et sa déposition prononcée. Il fut remplacé par Gerlac, fils du comté de Nassau. Henri de Virneberg, s'opiniâtrant dans la révolte, se donna aussitôt pour coadjuteur Cunon de Falkenstein, et, grâce à cet appui, conserva jusqu'à la mort un lambeau de sa puissance. Mais, s'il ne fut pas possible à Gerlac de se mettre sur l'heure en possession de tout l'archevêché de Mayence, il put du moins affaiblir grandement les forces des schismatiques et concourir activement à l'élection d'un roi des Romains catholique, ce qui était alors le vœu de tous les gens de

[1] Luc. Wad., *Annal. Minorit.*, tom. III, ann. 1344, num. 6. — Albert. Argentin., *Chron.*, ann. 1345.

[2] *Gest. Clement.*, apud Bosquet. — Rebdorf., *Annal.*, ann. 1346. — Albert. Argentin., *Chron.*, eod. anno. — Naucler., vol. II, gener. 45. — *Ms. bibl. Vat.* sign. num. 3765, in Clement. VI.

bien[1]. Les prévisions étant favorables à l'élection de Charles de Bohême, duc de Moravie, le Pape, qui l'avait appelé à la Cour pontificale avec son père, lui fit prendre par actes authentiques, à l'insu du roi de France qui s'obstinait dans ses espérances d'une réconciliation de Louis de Bavière avec le Saint-Siége, tous les engagements propres à sauvegarder les droits et priviléges de l'Eglise romaine lorsque Charles serait empereur ; le roi Jean confirma les promesses de son fils. Cela fait, Clément s'assura des suffrages des archevêques de Cologne et de Trèves et du duc de Saxe ; il ne négligea rien pour convertir les autres princes électeurs à ses vues. A l'appel de l'archevêque orthodoxe de Mayence, les princes électeurs se réunirent à Rhensé au mois de juillet. Après avoir prononcé que le trône impérial était vacant de droit, ils nommèrent roi des Romains et candidat à l'empire Charles de Moravie, fils du roi Jean de Bohême[2]. Au mois de novembre, Charles IV fut sacré à Bonn, dans le diocèse de Cologne, avec l'assentiment du Pape, la ville d'Aix-la-Chapelle ayant refusé de lui ouvrir ses portes. Les cérémonies du couronnement avaient été retardées par la présence de Jean et de Charles de Bohême à l'expédition de Liége d'abord, ensuite à la bataille de Crécy, où le nouveau roi des Romains eut la douleur de perdre son père.

Louis de Bavière frappé de mort

30. Après avoir eu, dans le mois de février, à Vienne, une entrevue secrète avec le roi de Hongrie Louis et le duc d'Autriche Albert, Charles IV, s'avança jusqu'à Trente à la tête d'une puissante armée, dans le but de remettre son frère Jean, qu'il avait fait duc de Moravie, après avoir été lui-même élu roi des Romains, en possession du comté de Tyrol. S'étant emparé de quelques châteaux, il alla mettre le siége devant Terioli. Louis de Brandebourg accourut avec des forces supérieures ; le roi, qui manquait de vivres pour ses troupes, après quelques engagements sans importance, se retira tout à coup. Au mois de juillet, il fit irruption dans la Basse-Bavière, qu'il mit à feu et à sang. Louis de Bavière était en ce mo-

[1] NAUCLER., vol. II, generat. 45. — SERAR., de reb. Mogunt. V.
[2] ALBERT. ARGENT., *Chron.*, ann. 1346. — REBDORF., *Annal.*, eod. anno. — *Ms. Bibl. Vat.*, signat. num. 2040, in Clement. VI.

ment dans le burgraviat de Nuremberg, dont le séjour faisait ses délices, à son château de Munich, dans le diocèse de Freisingen. Il s'occupait à nouer de secrètes intrigues avec le tribun romain Nicolas Rienzi, pour arriver, à la faveur des troubles du royaume de Sicile, à conquérir cette couronne pour l'un de ses fils. Le 5 des ides d'octobre de l'année 1347, joyeux dès le matin de la naissance d'un fils que sa femme venait de mettre au monde, il déjeunait gaiement, lorsqu'il ressentit, ce qui lui était arrivé maintes fois, une vive douleur au cœur. En pareil cas, le remède habituel était une partie de chasse. Il monta donc à cheval aussitôt ; une heure plus tard, il était à la poursuite d'un ours. En se penchant sur l'arçon pour percer la bête, il fit un mouvement si malheureux qu'il tomba de cheval, et quelques minutes après il rendait le dernier soupir. Prince naturellement bon, doux, bienveillant, d'abord facile, sobre de boisson, peut-être un peu trop ami de la bonne chère, il gâta ces excellentes qualités par l'orgueil, l'audace, la violence impie avec laquelle il s'acharna contre l'Eglise Romaine. Mais son obstination rebelle ne mit jamais en défaut la constance vraiment sacerdotale des trois courageux Pontifes qui eurent à défendre contre ses entreprises schismatiques les intérêts de la Foi [1].

Charles IV de Bohême acclamé par les Allemands.

31. La mort soudaine de Louis de Bavière assura l'accroissement rapide et l'affermissement de l'autorité de Charles comme roi des Romains. Ratisbonne, Nuremberg, le comté de Wittemberg, Bamberg, Herbipolis, Strasbourg et toute l'Alsace s'empressèrent de faire leur soumission. Pour aider à ce mouvement, le Pape donna aussitôt pouvoir à des prélats d'Allemagne de lever les censures portées contre les adhérents de Louis de Bavière, dont la veuve et les fils furent seuls alors exceptés de cette mesure de clémence. Les premiers mois de 1348 se passèrent pour Charles IV en une véritable promenade triomphale à travers l'Allemagne, tous les peuples lui

[1] Rebdorf., *Annal.*, ann. 1347. — Albert. Argentin., eod. anno. — Joan. Villan., xii, 105. — *Clement. Vit.*, apud Bosquet. — Ægid. Roya., *Annal. Belg.*, ann. 1347. — Naucler., vol. ii, generat. 45. — Trith., *Chron. Hirs.*, ann. 1347. — Egghard., *Chron.*, eod. anno; apud cornerum.

apportant à l'envi leur soumission. Il visita notamment Bâle, Spire, Worms et Mayence. Pendant qu'il était en cette dernière ville, Henri de Virneberg, l'archevêque déposé, et les princes bavarois: Louis, qui détenait le margraviat de Brandebourg, Rodolphe et les deux Robert, palatins du Rhin, avec Eric, duc de la Basse-Saxe, à la sollicitation d'Edouard III d'Angleterre, et après une entrevue avec ses ambassadeurs au château de Constein, le saluèrent roi des Romains. Ce fut une occasion de nouveaux troubles en Allemagne, et Charles dut se retirer de Mayence à Worms. Mais tous les efforts des schismatiques devaient échouer désormais[1]. Ils n'aboutirent en cette circonstance qu'à faire citer à la barre du Saint-Siége le principal auteur de ces discordes, l'archevêque déposé Henri de Virneberg, qui foulait aux pieds les censures ecclésiastiques et n'était pas exempt du crime d'hérésie. Entre temps, Edouard III avait réfléchi, et, tout en promettant son appui aux rebelles, il refusa l'offre du titre de roi des Romains qu'ils lui avaient faite. Alors Henri de Virneberg et les princes bavarois, réunis à Caus, au mois de juin, offrirent ce titre à Frédéric, margrave de Misnie, petit-neveu par les femmes de l'empereur Frédéric II. Ils ne furent pas plus heureux de ce côté : Frédéric, soit que cette élection lui parut vicieuse, soit qu'il fût effrayé des périls qu'il aurait à courir pour en recueillir les bénéfices, non-seulement repoussa leurs propositions, mais se hâta de prêter serment de fidélité à Charles IV, qui l'en récompensa par un don de dix mille marcs.

Derniers efforts des schismatiques. Leur extinction.

32. Les forces des perturbateurs diminuaient donc de jour en jour ; ils ne trouvaient guère d'appui que dans les épaves de la secte des pseudo-franciscains. Charles IV résolut de frapper un coup décisif contre les princes bavarois, se mit à la tête de ses troupes, et promena le fer et la flamme par tout le Palatinat. Abattus par la défaite, les bavarois demandèrent grâce au vainqueur par l'entremise du duc Albert d'Autriche, et des démarches furent faites auprès du Saint-Siége pour traiter de leur réconcilia-

[1] Joan. Villan., xii, 105. — Albert. Argent., *Chron.*, ann. 1348. — Rebdorf., *Annal.*, eod. anno. — *Gest. Clement. VI*, apud Bosquet. — Serar., *de reb. Mogunt.*, v. — Trith., *Chron.*, anno 1348.

tion avec l'Eglise. Comme on ne donnait au Pape aucune information certaine sur les garanties offertes pour cette réconciliation, celui-ci dut renvoyer cette affaire au temps où il pourrait en délibérer avec les cardinaux, en ce moment dispersés par la terrible peste qui sévissait en Occident. Or les princes bavarois, fidèles aux traditions paternelles, ne tardèrent pas à revenir à leurs tentatives de révolte ; nous les voyons, au mois de février 1349, de concert avec leurs alliés, faire au comte Gunther de Swarzbourg en Thuringe l'offre qu'avaient déjà repoussée Edouard III et Frédéric de Misnie[1]. Les villes de Francfort, Fribourg, Geylnhusen, Wetzeler, et même Nuremberg, entrèrent dans cette ligue redoutable, effort suprême des schismatiques allemands. Charles IV, considérant que la paisible possession du trône impérial ne lui serait assurée qu'après qu'il aurait transigé définitivement avec les fils de Louis de Bavière, et leurs cousins les palatins du Rhin, donna l'inféodation du duché de Carinthie et du margraviat de Brandebourg à Louis et à ses frères, rendit aux palatins la terre de Runckingen, et donna au comte Gunther à titre viager la riche terre de Lusena, six mille marcs d'argent, plus une indemnité qui couvrait les dépenses que le comte avait faites depuis son élection récente. Charles promettait en outre de faire absoudre la mémoire du défunt empereur, et de procurer également l'absolution à ses héritiers et à tous leurs adhérents[2]. Gunther mourut deux mois après la conclusion de la paix. Ce double événement rendit enfin la paix à l'Allemagne. Tout se soumit à Charles IV qui, pour ôter tout prétexte à de nouvelles discordes, se fit sacrer à Aix-la-Chapelle. Ce fut le dernier coup porté au schisme des pseudo-franciscains ; lorsque les princes et les peuples d'Allemagne eurent sollicité à l'envi et obtenu leur retour en grâce avec l'Eglise, les derniers dé-

[1] ALBERT. ARGENTIN., *Chron.*, ann. 1348, 1349. — REBDORF., *Annal.*, eisd. annis.

[2] MARTIN. MINORIT., *Chron.*, ann. 1349 ; apud ECCARD., *Scriptor. med. Ævi.*, tom. I, col. 1640. — REBDORF., *Annal.*, eod. anno. — ALBERT. ARGENT., *Chron.*, eod. anno. — *Gest. Clement.* VI, apud BOSQUET. — NAUCLER., vol. II, generat. 45. — *Ms. Aventin.*, in *Annal. Boior.*, VII.

bris de cette secte, à leur tête le célèbre Guillaume Occam, abjurèrent à leur tour et sollicitèrent leur pardon.

§ VI. ACTION PONTIFIÇALE AU DEHORS

Les îles fortunées. Prise d'Algéziras.

33. Les guerres civiles et les troubles qui agitaient l'Europe depuis si longtemps, avaient imposé un temps d'arrêt au mouvement des grandes croisades, ou plutôt l'avaient paralysé ; il allait s'affaiblissant de jour en jour. Maintenant, les esprits aventureux allaient s'élancer à travers les mers à la recherche des terres inconnues, inaugurant cette période de grandes découvertes, qui nous ont révélé l'Amérique, et qui doublèrent le domaine des connaissances géographiques et celui de la Religion. En 1344, le comte espagnol Louis de Clermont sollicite du Saint-Siége, et obtient pour lui et pour ses héritiers l'investiture, à titre de prince, des îles Fortunées, qu'il se propose de conquérir pour arracher les habitants soit à l'idolâtrie soit aux premiers germes de mahométisme qui ont paru parmi eux. Dans cette concession étaient comprises dix îles, habitées ou inhabitées, dont la plus importante portait le nom de Canarie. Le nouveau prince était un descendant de ce prince Ferdinand, fils aîné d'Alphonse X de Castille et de la fille de Saint-Louis de France, et dont les enfants avaient été dépouillés par leur grand-père de leurs droits à la couronne. Il voulait par la conquête des îles Fortunées, réparer l'injustice de la Fortune envers ses ancêtres. Clément VI l'appuya de toute son influence auprès de Philippe de Valois, d'André et de Jeanne de Naples, de Pierre d'Aragon, d'Alphonse de Castille, d'Alphonse de Portugal, du dauphin Viennois et du doge de Gênes, pour qu'il lui fût possible de réunir une croisade, avec laquelle il aurait entrepris la conquête de l'Etat dont il avait reçu l'investiture. Mais les temps étaient si troublés et si malheureux, que les forces nécessaires à cette expédition ne pouvaient qu'être bien difficiles à trouver. Alphonse de Portugal répondit au Pape que les îles Fortunées avaient été découvertes par les Portugais avant tous autres ; qu'il nourris-

sait depuis longtemps la pensée de les annexer à son royaume, et en avait été détourné, d'abord par la guerre avec la Castille, puis contre les Maures ; que le Portugal étant le royaume chrétien le plus voisin de ces îles, la cour pontificale aurait dû le charger lui-même d'en entreprendre la conquête, ou du moins le prévenir avant d'en donner la principauté à un autre ; que toutefois, plein du désir de voir la Foi se propager, en considération des liens de parenté qui l'unissaient à Louis, il lui fournirait volontiers des vaisseaux, des soldats, des armes et des approvisionnements, moyennant rétribution convenable. Alphonse de Castille prétendit à son tour que le droit de conquérir les îles Fortunées appartenait à lui avant tout autre, puisque ses ancêtres et lui-même avaient toujours porté à peu près tout le poids des guerres contre les Africains ; cependant il remerciait le Pape d'avoir fait prince de ces terres lointaines un infant de la maison de Castille ; à cause de cela même il était tout disposé à aider selon son pouvoir son parent dans cette entreprise. Alphonse de Castille, dans la lettre écrite au Pape à ce sujet, s'intitule roi d'Algéziras. C'est qu'il venait de faire sur les Maures, le 26 mars 1344, après deux ans de siége et à la suite d'une victoire décisive sur les bords du Palma, la conquête de cette ville importante, qui fut aussitôt érigée en siége épiscopal. A la suite de la prise d'Algéziras une trêve de dix ans fut signée entre la Castille et les rois Maures ; l'Aragon était compris dans cette trêve. Alphonse de Portugal, craignant que la conclusion de cette trêve ne lui laissât tout le poids de la guerre contre les Infidèles, s'adressa au Saint-Siége, et obtint la libre disposition pendant deux ans de la dîme des biens ecclésiastiques, pour qu'il pût faire face aux dépenses qu'entraînerait la croisade. Mais les princes maures avaient seulement voulu gagner du temps pour se préparer à de nouvelles attaques, et le roi de Castille ne tarda pas à reconnaître que le traité qu'il avait fait ne lui donnait aucune garantie de paix. Il se tint donc sur ses gardes, et fit les préparatifs nécessaires pour n'être point pris au dépourvu [1].

[1] *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 2040. — MARIAN., XVI, 11. — SURIT., VII, .

Echec subi par les croisés à Smyrne.

34. La guerre entre Chrétiens et Turcs se continuait avec une activité plus ou moins grande selon les circonstances. Le général Turc Marbassan n'avait pu vaincre ouvertement par la force, bien qu'après avoir réuni des troupes considérables, il eût mis le siége devant Smyrne, pour empêcher les croisés de pénétrer dans l'intérieur des terres. En beaucoup de rencontres et à la suite d'attaques imprévues, il avait essuyé des revers sensibles. Il eut alors recours à la ruse. Ne laissant dans le camp qu'un petit nombre d'hommes, il se déroba tout à coup, et se cacha dans les montagnes avec une puissante armée, pour épier une occasion propice d'exterminer les chrétiens. Les chrétiens, ayant fait une sortie, eurent facilement raison de leurs adversaires restés au camp et brûlèrent leurs machines. Pendant qu'ils allaient à la débandade, recueillant le butin, Marbassan survint avec une nombreuse cavalerie. Les chevaliers et les chefs, seuls contre elle, et privés du gros de l'armée, se défendirent en héros, mais ne purent que se faire écraser sous le nombre. Ainsi ce jour-là les têtes du légat, de Pierre Zeno, de Martin Zacharia de Gênes, du capitaine des chevaliers de Rhodes et de vingt autres barons furent offertes au pacha turc. Ceci se passait le 17 janvier 1345. Cette journée était néfaste pour les croisés, en ce qu'ils avaient perdu quarante de leurs plus braves capitaines ; mais elle ne portait qu'une légère atteinte à leur force effective. Et pourtant Marbassan, tout orgueilleux de sa victoire, reprit le siége de Smyrne avec une fureur nouvelle. Quant à l'armée chrétienne, elle ne se laissa point abattre par l'échec subi. Elle repoussa vaillamment les attaques des barbares jusqu'à l'arrivée des secours attendus d'Occident[1]. Au moment où les Turcs obtenaient cet avantage par surprise, Pierre de la Palu faisait voile vers le Levant à la tête d'une brillante croisade. Puis, dès que Clément VI reçut la nouvelle de la perte que les croisés venaient de faire, il fit amiral de la flotte pontificale Bertrand des Baux à la place de Martin Zacharia, et nomma légat en Asie-Mineure et en Grèce Raymond, évêque de Térouanne.

[1] JOAN. VILLAN., XII, 38. — CORTUS., *Hist.* VIII. 16.

Opposition du roi de France aux généreux efforts du Pape.

35. Philippe de Valois se plaignit amèrement de ce qu'on lui enlevait, pour les employer à de lointaines entreprises, des hommes de valeur qui lui étaient nécessaires dans le conseil ou dans l'action pour repousser les attaques des voisins ; il blâma même, tant il redoutait que la jeunesse française ne préférât marcher contre les barbares que contre les Anglais ! la précédente expédition, disant que cette guerre, impuissante à réprimer les Turcs, ne pouvait que les avoir animés davantage à la destruction du nom chrétien. Le Pape ne put lui faire entendre raison, et se vit obligé de nommer un autre légat, qui fut François, archevêque de Crête, en récompense de sa vaillante conduite après la mort du patriarche Henri. Il fit aussi partir son neveu Guichard avec des secours importants, et donna le commandement de la croisade à Humbert, dauphin du Viennois, auquel il recommandait d'envoyer de l'aide à Caffa, assiégée par les Turcs et les Tartares. En même temps, il exhortait les colonies génoises, du Levant à concourir à la délivrance de cette ville. Grâce à cette sollicitude du Souverain Pontife et au courage de ses défenseurs, Caffa vit enfin les Barbares s'éloigner de ses murs. Le dauphin Humbert, qui avait cédé sa principauté à la couronne de France, forma dans ce pays le noyau d'une armée qu'il devait compléter en Italie, où le Saint-Siége l'avait chaleureusement recommandé aux princes et aux peuples. Florence Sienne et nombre d'autres villes répondirent à son appel ; cette croisade partit de Venise au mois d'octobre 1345. Le Pape favorisait aussi les préparatifs d'une autre expédition que Robert de San-Severino, comte de Coriolan, recrutait dans le royaume de Naples ; il activa partout la prédication de la guerre sainte. Le doge de Gênes, Pise, Ancône, Pérouse, Sienne, Florence, les rois et les princes furent sollicités par nonces ou par lettres d'envoyer des renforts à Humbert. En 1346, les Génois firent partir, aux ordres de l'amiral Vignosio, une flotte de trente navires qui, après avoir réprimé, chemin faisant, le comte de Fondi qui avait envahi Terracine et infesté le littoral Néapolitain, fit une brillante campagne maritime dans la mer Égée ; seulement ce fut contre les Grecs schismatiques, et non contre les Turcs, comme l'avait désiré le Pape.

Cantacuzène ouvre l'Europe aux Turcs

36. Pendant ce temps l'impératrice Jeanne d'un côté et de l'autre Cantacuzène, qui avait usurpé la pourpre, impliqués dans une guerre civile qui menaçait de ruine l'empire grec, envoyèrent au dauphin des ambassadeurs, sollicitant l'un et l'autre son alliance et se faisant forts, comme l'avaient toujours fait leurs devanciers en pareille occurrence, de mener à bonne fin la réunion des deux Eglises, mus qu'ils étaient par l'espoir d'obtenir du secours des Latins pour assurer l'avantage chacun à son parti. Le Pape décida que les propositions de l'usurpateur Cantacuzène devaient être rejetées purement et simplement. Quant à celles de l'impératrice Jeanne et de Jean Paléologue, on pouvait les examiner, traiter avec les plénipotentiaires et leur promettre du secours, mais au cas seulement où ils donneraient de sérieuses garanties pour la prochaine cessation du schisme. Cette nouvelle tentative pour la réunion des deux Églises n'eut aucun résultat. Lorsque Cantacuzène vit l'insuccès de ses démarches auprès des chrétiens orthodoxes, il se tourna vers les Turcs ; on comprend sans peine qu'ils acceptèrent ses propositions et s'empressèrent de lui fournir des secours : il lui fut on ne peut plus facile de leur persuader que l'impératrice, qui était de race latine, issue de princes catholiques, était près de s'allier au Saint-Siége contre les Musulmans, et de la sorte il les rendit acharnés à la destruction de sa rivale ! Aveuglé par l'ambition, il ne vit pas qu'il travaillait de la sorte à la ruine de sa patrie. Peut-être croyait-il, lorsqu'il appela ces barbares à son aide, qu'il n'aurait jamais à compter avec eux que comme avec de loyaux auxiliaires, et que d'ailleurs pendant la campagne ils obéiraient docilement à son impulsion. Les événements lui donnèrent un cruel démenti. Amurat se jeta sur la Thrace avec vingt mille cavaliers, en associé de Cantacuzène devant recueillir part égale des bénéfices, et dirigea beaucoup plus qu'il ne fut dirigé, puisque, passant outre à la prière de Cantacuzène, qui voulait épargner les maux de l'invasion à la Mésie, dont le prince, Alexandre, était son allié, il entra en ennemi dans cette province chrétienne, détruisit par le fer et le feu tout ce qui voulut résister, et fit un butin énorme. Après la guerre, non seulement il exigea la moitié du butin et des

prisonniers, mais il lui fallut sa part des villes conquises. Voilà le singulier auxiliaire auquel Cantacuzène ouvrit l'entrée de l'Europe, que les Latins de Smyrne interceptaient par mer et le Satrape de Lydie Orchan du côté de l'Hellespont. Il envoya une ambassade en Lydie, et Orchan laissa passer l'armée Turque, qui put ainsi aller rejoindre celle de leur allié à Dydimotique[1].

37. Grâce à ce concours d'Amurat et d'Orchan, Cantacuzène soumit tout le territoire de l'empire, à l'exception de Constantinople et des îles de la mer Egée que protégeaient les Latins. Et pour montrer jusqu'à quel point désormais il faisait cause commune avec les Musulmans, il n'hésita pas à récompenser Orchan de son alliance en lui donnant sa fille chrétienne, que le satrape polygame mit au nombre des femmes de son harem. La trahison de ces Grecs qui avaient commis la faute et la bassesse de demander un appui aux sectateurs de Mahomet, ne fit qu'enflammer davantage le zèle apostolique du Pape contre les Turcs. Mais les guerres qui déchiraient l'Occident le mirent dans la nécessité de suspendre l'expédition du dauphin Humbert et de consentir à la conclusion de la trêve sollicitée par les ennemis du nom chrétien en 1346. En même temps il mettait tous ses soins à faire disparaître les causes de discorde qui menaçaient d'amener la guerre ouverte entre les républiques de Gênes et de Venise. La colonie génoise de Caffa, jalouse du commerce que les Vénitiens faisaient sur la mer Noire au-delà de cette ville, s'empara d'un de leurs vaisseaux. Venise demanda réparation de cet outrage ; Gênes refusant de la donner, on était près d'une lutte qui aurait infailliblement provoqué de nouvelles invasions des Turcs en Europe. Dans ces circonstances, Clément VI intervint auprès du doge de Gênes, Jean Murta, pour l'exhorter à donner aux Vénitiens la satisfaction qui leur était due. Il écrivit également au doge de Venise, André Dandolo, pour éteindre dans cette république, qui avait été jusqu'à ce temps la reine des mers, les sentiments de rivalité allumés par la prétention des Génois à l'empire de la mer Noire et leur main-mise sur l'île de Chio, alors

Gênes et Venise, Corse et Sardaigne.

[1] CANTACUZ., III, 86, 99.

que l'impératrice Anna avait donné procuration sur cette île aux croisés confédérés. Il parvint ainsi à retarder l'explosion d'une guerre dont il était facile de prévoir les conséquences funestes. Il fit en outre de louables efforts pour effacer par une entière réconciliation toute trace de discorde entre Gênes et Hugues, roi de Chypre. En cette année 1347, la puissance de Gênes reçut un accroissement considérable de l'annexion de la Corse, dont les principales familles se donnèrent à elle. La Corse avait été donnée en fief avec la Sardaigne par Boniface VIII à la couronne d'Aragon, sous la réserve expresse que celle-ci rendrait l'île de Sicile à la couronne de Naples ; or l'Aragon, une fois maître du riche lot qu'on lui avait cédé en échange de la Sicile, s'était bien gardé, comme nous l'avons dit, de rendre cette dernière. Il portait maintenant la peine de sa mauvaise foi, car sa puissance était également ébranlée dans la Sardaigne, dont les Grands révoltés s'efforçaient d'imiter à son préjudice l'exemple de leurs voisins de la Corse[1].

Cantacuzène règne à Constantinople, au profit des Turcs.

38. En Orient, l'usurpateur Cantacuzène travaillait activement à dépouiller Jean Paléologue de ses dernières possessions. Les émissaires de l'usurpateur fomentèrent dans Constantinople une sourde conspiration et lui ouvrirent nuitamment une des portes de la ville. Anna, mère de Jean Paléologue, appela en aide les Latins de Galata, dont la flotte fut repoussée par les troupes de Cantacuzène et par le peuple. Elle avait à redouter la trahison de la garnison du palais impérial ; c'est pourquoi elle prêta l'oreille aux propositions mielleuses de l'usurpateur ; par l'entremise d'Asanès et de Palamas, qu'elle avait remis en liberté, elle fit la paix avec lui. Les conditions étaient que la puissance impériale serait partagée entre Cantacuzène et Jean Paléologue ; qu'ils auraient l'un pour l'autre l'attachement qui doit exister entre père et fils ; que Cantacuzène, en raison du jeune âge de Jean, aurait l'administration entière pendant dix ans ; enfin, qu'après ce délai, les deux empereurs auraient une autorité égale. Le vainqueur, reçu dans le palais, se fit sacrer et revêtir des insignes de l'empire, et maria Jean Paléologue à sa

[1] JOAN. VILLAN., XII, 99. — SURIT., VIII, 16.

fille Hélène. Il réunit ensuite un speudo-concile, qui adopta les erreurs des omphalospsyques et de l'hérésiarque Palamas, condamna le pieux moine Acyndinus, courageux continuateur de l'œuvre de l'abbé Barlaam, déposa le patriarche Jean, favorable à la doctrine d'Acyndinus, le remplaça par Isidore Bouchiras, et fit Palamas archevêque de Thessalonique. Le patriarche déposé répondit en fulminant l'excommunication contre Palamas et sa secte. Beaucoup, même parmi ceux qui avaient été jusque-là des plus attachés à Cantacuzène, embrassèrent la cause de Jean ; et de là un nouveau schisme dans le schisme grec, Jean n'acceptant pas en son entier la doctrine de Barlaam et d'Acyndinus, qui l'aurait conduit à rentrer comme eux dans le giron de l'Eglise Romaine. Cantacuzène démérita des Grecs, non seulement en prenant sous son patronage les erreurs de Palamas, mais surtout par ses complaisances serviles envers les Turcs. Il voulut être félicité de sa victoire par son gendre Orchan, qui se rendit à cette entrevue accompagné de ses fils. Elle eut lieu de l'autre côté du détroit, en face de Constantinople, et les princes Turcs, pendant le splendide festin qui leur fut donné, purent contempler à l'aise cette vaste et opulente cité, dont la vue ne pouvait que rendre plus ardent leur désir d'en faire la conquête. L'usurpateur sollicita de son gendre des secours pour agrandir par le crime cet empire que le crime lui avait acquis ; il voulait attaquer Cralès. Orchan lui envoya, sous la conduite de son fils aîné Soliman, dix mille hommes, qui, violant la foi jurée, se conduisirent en envahisseurs dans les Etats de Cantacuzène, pillèrent, tuèrent, emmenèrent un grand nombre de Grecs en servitude. Lorsque Cantacuzène lui même reconnut sa faute, il était trop tard[1].

Persévérants efforts du Pape pour les chrétiens d'Orient.

39. Tandis que les Grecs couraient ainsi à leur perte, le Vicaire de Jésus Christ faisait de suprêmes efforts pour les sauver malgré eux. Outre qu'il travaillait avec ardeur à la pacification de l'Occident, et notamment à rétablir la paix entre la France et l'Angleterre, afin de tourner leurs forces contre les Turcs, il entretenait,

[1] Cantacuz., iv, 4.

sous les ordres de son légat François, archevêque de Crête, une flotte destinée à réprimer les excursions des Barbares en Europe. Cette flotte remporta, en 1347, une éclatante victoire. Les Turcs, au mépris de la trêve, cherchaient à s'emparer de l'île d'Imbros avec cent cinquante vaisseaux et une armée puissante ; les croisés leur brûlèrent cent dix-huit navires, et firent prisonniers les cinq mille turcs qui s'étaient réfugiés sur le rivage[1]. Malgré les guerres qui le déchiraient, l'Occident donnait fréquemment l'exemple de quelque pieux seigneur qui se dévouait à la répression des Turcs ; c'est ainsi qu'on vit partir Barnabé Gérard de Parme, à la tête de trois cents cavaliers et de quatre cents fantassins, qu'il avait pris à sa solde pour toute une année. Mais il fut indispensable de détourner les croisés de la guerre contre les Turcs pour tourner leurs armes contre les Sarrasins de la Syrie et de l'Egypte ; le Soudan venait de diriger sur l'Arménie une invasion furieuse, persuadé qu'après la chute de ce royaume les Occidentaux ne tenteraient plus d'expéditions du côté de la Syrie. Hugues, roi de Chypre, et Dieudonné de Gozon, grand-maître des chevaliers de Rhodes, portèrent du secours à Constantin, roi d'Arménie, sentant bien que la conquête de ce pays par les Sarrasins serait le prologue de la ruine de leurs propres Etats. Le Pape s'empressa d'envoyer le légat archevêque de Crête et la flotte des croisés dans les eaux de la Cilicie, et demanda instamment aux Vénitiens d'envoyer aussi leurs vaisseaux pour aider à la reprise d'Ajacium, la plus importante place de la Basse-Arménie, tombée naguère au pouvoir des Infidèles. Constantin, de son côté, avait envoyé un ambassadeur aux rois de France et d'Angleterre pour solliciter des secours ; mais l'entêtement d'Edouard III dans ses vues ambitieuses de conquête sur le continent l'empêcha de rien obtenir. Les chevaliers de Rhodes seuls concoururent d'une manière efficace à la délivrance de l'Arménie ; ce fut avec leur aide que le roi Constantin parvint non seulement à chasser les Infidèles de ses Etats, mais encore à leur reprendre la forte citadelle d'Issus, qui avait jadis reçu le nom d'Alexan-

[1] Bosius., *Hist. equit. Hier.*, p. 2. l. II.

drette, en souvenir de l'éclatante victoire rémportée par Alexandre de Macédoine sur le roi de Perse Darius[1].

10. A Constantinople, Cantacuzène, qui avait déjà du vivant de son gendre Orkan fait une rude épreuve de la perfidie des Turcs, eut un ennemi acharné dans Soliman, héritier de ce prince. Il essaya donc, en 1348, de se rapprocher des Latins, envoya une brillante ambassade à Clément VI et s'efforça de se laver de la flétrissure imprimée à sa réputation par son alliance avec les pires ennemis du nom chrétien. Le Pape fit bon accueil aux ambassadeurs et décida que les négociations pour la cessation du schisme seraient reprises aussitôt que les circonstances le permettraient[2]. A la même époque, les Turcs avaient démande une trêve aux chrétiens confédérés ; une des conditions proposées était la démolition de la citadelle de Smyrne, dont les croisés s'étaient rendus maîtres au début de la guerre. Le légat Francois et Dieudonné de Gozon ayant consulté le Saint-Siége à ce sujet, il leur fut répondu que la démolition de cette citadelle en ce moment serait une honte pour les chrétiens, et que cependant le dauphin Humbert, le seigneur de Beaujeu et les Vénitiens étaient d'avis, à cause des guerres qui désolaient l'Occident, de l'invasion récente du royaume de Naples par le roi de Hongrie, et de l'épuisement du trésor, qu'il fallait conclure la trêve, mais à la condition de conserver Smyrne, tout en accordant aux Turcs la jouissance de la moitié du port, les chrétiens ayant la même prérogative dans les ports des Turcs. On espérait d'ailleurs arriver sous peu de temps àu rétablissement de la paix entre la France et l'Angleterre, les deux rois ayant promis d'envoyer leurs plénipotentiaires à la cour pontificale ; on renouvellerait alors la croisade avec tout l'appareil nécessaire. Pendant qu'on était en ces pourparlers, le satrape Marbassan essaya de reprendre Smyrne, par surprise ; mais il fut battu par Barnabé de Parme, qui commandait la place, et tué lui-même dans la défaite complète de son armée. On aurait pu facilement mettre le comble à cette grande victoire et repousser à jamais les Turcs, si l'Occident n'avait pas

Seconde victoire à Smyrne sans résultat.

[1] Bosius., *Hist. equit. Hier.*, p. 2. l. II.

[2] Cantacuz., iv, 9. — Calchondyl., *de reb. Turc.*, i.

persisté à dissiper le plus pur de ses forces dans des guerres fratricides. Au lieu de cela, il fallut reprendre les négociations pour la trêve. La circonstance aurait été d'autant plus favorable pour prendre une éclatante revanche en Orient contre les Infidèles, que les affaires des Sarrasins ne périclitaient pas moins en ce moment que celles des Turcs. Antonin, archevêque d'Hiéropolis, et le célèbre capitaine Jean de River vinrent à ce propos d'Asie en Europe avec l'espoir de provoquer une expédition en Terre Sainte. Le Pape les seconda du mieux qu'il put auprès des princes et des peuples occidentaux ; mais tous ces généreux efforts furent dépensés en pure perte.

§ VII. LA CIVILISATION EUROPÉENNE PROMUE PAR LE PAPE

Guerres incessantes au Nord Est de l'Europe.

41. Outre qu'elle avait à repousser les attaques des Maures en Espagne et en Orient, l'Europe chrétienne avait aussi à les combattre du côté du Nord. En 1344, une soudaine irruption des Tartares mit en grand danger le roi de Pologne Casimir. La conquête de la florissante ville de Léopol, avait amené l'établissement d'une importante province polonaise en Russie. Les schismatiques de cette province appelèrent les Tartares, qui choisirent pour leur invasion le moment où Casimir était tout entier aux fêtes données pour le mariage de sa fille Elisabeth avec le duc de Stettin Boguslas, à des pourparlers avec les chevaliers Teutoniques, à la guerre de Silésie. Devant cette attaque inattendue, le roi n'eut que le temps de se mettre à la tête d'une petite armée rassemblée à la hâte, et, gagnant la province de Sandomir, il posa son camp sur le bord de la Vistule pour fermer le passage du fleuve à un ennemi de beaucoup supérieur en nombre ; il eût été plus que téméraire de l'affronter en bataille rangée. Ce fut dans un des fréquents combats qui eurent lieu par-dessus la Vistule, d'une rive à l'autre, qu'Albert, palatin de Sandomir, perdit la vie. Après avoir inutilement tenté de forcer le passage sur plusieurs points, les Barbares se retirèrent à travers la province de Lublin, mettant tout à feu et à

sang dans leur retraite. Ils s'arrêtèrent quelques jours au siége de Lublin ; puis ils y renoncèrent tout à coup et rentrèrent dans leur pays [1]. En 1345, en prévision d'invasions nouvelles, et voulant conjurer les calamités dont les guerres entre Jean de Bohême et Casimir de Pologne ne pouvaient qu'être la source, le Souverain Pontife redoubla d'efforts pour rétablir entre eux la concorde. La trêve allait expirer à la Saint-Martin ; Guillaume de Pusterla fut envoyé bien à temps comme nonce pour la prolonger au moins, dans le cas où il ne pourrait obtenir la conclusion d'une paix définitive. Il pouvait cependant se faire que le nonce ne fût point rendu assez tôt ; le Pape conjura le roi de Bohême et son fils Charles ainsi que Casimir de Pologne de ne pas engager la lutte avant l'arrivée de Guillaume auprès d'eux ; il pria Louis de Hongrie d'user de toute l'influence qu'il avait sur l'esprit de ces princes pour les préparer à une franche réconciliation. Ajoutons que Casimir, pour s'assurer des forces plus considérables en vue de cette guerre, eut la faiblesse de s'allier aux Lithuaniens infidèles, dont les attaques incessantes avaient causé et devaient causer encore tant de calamités à l'Eglise de Prusse ; il tenta même un rapprochement avec le schismatique Louis de Bavière [2].

Bohême et Pologne, Prusse et Russie

42. Cette inimitié acharnée entre la Bohême et la Pologne avait eu pour causes, du côté de Jean, les hostilités engagées contre le prince Silésien Boleslas ami des Polonais ; du côté de Casimir, la reprise du pays de Wischow autrefois détaché du royaume de Pologne et l'incendie d'un duché voisin, encore sous sa dépendance. De ces deux derniers événements le roi Jean conçut une si grande colère, que, quoique vieux et aveugle, il fit serment de ne déposer les armes qu'après avoir touché en vainqueur de sa main les murs de Cracovie. Mais il eut le dessous, Louis de Hongrie ayant fourni d'imposantes forces auxiliaires à son oncle de Pologne ; il renonça donc à cette guerre pour travailler à l'élévation à l'empire de son fils aîné Charles, prince de Moravie [3]. Si la Prusse avait à se tenir

[1] CROMER., XII, *in Casimir.*, ann, 1344.
[2] ALBERT. ARGENTIN., *Chron.*, ann. 1345.
[3] MICHOV., IV, 18. — CROMER., XII, *in Casimir.*, ann. 1345. — JOAN. VILLAN., XII, 47.

sans cesse en garde contre les attaques des Lithuaniens, et la Pologne contre celles des Tartares et des schismatiques de la Russie, la Hongrie avait continuellement sur les bras les schismatiques qui touchaient à sa frontière de l'Est. Ceux-ci, lorsque les armes hongroises les menaçaient de trop près, faisaient semblant, comme leurs coreligionnaires de la Grèce, dans les occasions critiques, d'être pris d'un sincère désir de réconciliation avec l'Eglise romaine. Tel fut le motif des pourparlers engagés en 1347 avec la cour pontificale par Etienne, roi de Rascia, qui prit pour intermédiaire l'evêque de Scutari. Lorsque le danger lui parut moins pressant, ce prince ne dissimula plus : ils se montra plus que jamais obstiné dans le schisme[1]. En 1348, Henri de Kniprod, qui venait d'être nommé grand-maître des chevaliers Teutoniques le jour de l'Epiphanie, pour inaugurer son gouvernement par une action d'éclat, réunit une armée contre les Infidèles du voisinage, fit irruption en Lithuanie et rentra dans ses Etats chargé d'un riche butin. A peine avait-il licencié ses troupes, que le duc de Lithuanie Orgerd, avec le concours de ses deux frères, se jeta sur la Prusse à la tête d'une armée formidable, et ravagea tout sur son passage. Lui parti, le duc de Smolensk parut à son tour avec des forces considérables recrutées chez les Russes et chez les Lithuaniens ; il porta la ruine et la mort dans tout le territoire de Labiov. Le gouverneur de cette province se mit en état de défense comme il put, et, malgré l'infériorité de sa petite armée, fondant à l'improviste sur l'ennemi au moment où il passait une rivière, il le battit complétement ; le duc de Smolensk périt dans les eaux[2]. Vers ce même temps, Magnus, roi de Suède et de Norvège, tenta une expédition contre les schismatiques de la province de Moscou. Les débuts de la campagne furent des plus brillants ; mais ensuite le roi se laissa surprendre par les Moscovites joints aux Tartares et aux Lithuaniens ; il ne parvint qu'à grand'peine à se sauver par la fuite sous la protection de ses fidèles Suédois[3].

[1] *Ms. Bibl. Vat.*, sign. num. 3765, in Clement. VI.
[2] Michov., iv, 24. — Joan. Vitoduran., *Chron.*, ann. 1348.
[3] Magnus., *Hist. Goth. Suenonumque,* xx', 3.

43. Cette date de 1348 demeurera éternellement néfaste dans l'Histoire à cause surtout de la peste terrible qui s'abattit sur l'Occident après avoir frappé les Tartares, les Turcs, les Sarrasins et tous les peuples infidèles de l'Asie. Elle fut apportée en Europe par des marchands italiens, Génois pour la plupart, à qui la soif du gain fit retarder trop longtemps leur retour dans la patrie. Le plus grand nombre périrent en route, et la contagion sévit bientôt dans tous les lieux où débarquèrent des malades. La Sicile d'abord, ensuite Pise et Gênes furent rudement éprouvées par le fléau ; il étendit bientôt ses ravages à la Corse, à la Sardaigne, à toute l'Italie, à la France. L'année d'après, il ravageait l'Allemagne et l'Espagne ; ses atteintes cruelles se firent sentir même en 1350, trois ans après son apparition. A peu près partout, suivant un témoin oculaire, il emporta les neuf dixièmes de la population, parfois même quatre-vingt-quinze personnes sur cent. Celui qu'atteignait ce mal sans remède lui résistait à peine deux jours, trois bien rarement. La contagion durait communément six mois dans chaque contrée. A Venise, cent mille habitants périrent. Un seul pestiféré étant entré à Padoue, ce fut assez pour amener la mort du tiers de la population dans tout le comté. A Florence, le fléau exerça des ravages inouïs ; là périt prématurément le chroniqueur distingué Jean Villani, dont l'œuvre fut heureusement continuée par son frère Mathieu. Le vulgaire voulut trouver une explication à ce terrible fléau ; on accrédita la fable ridicule que des magiciens Juifs s'étaient réunis en Espagne et avaient composé un poison subtil, que leurs coreligionnaires jetaient dans les puits et les fontaines pour anéantir tous les chrétiens ; de là une injuste et cruelle persécution contre des malheureux que la protection elle-même du Pape ne parvint à garantir des faveurs populaires que dans le comté d'Avignon. En 1349, en Allemagne, la fureur de cette persécution contre les Juifs alla si loin, qu'à Mayenne seulement douze mille furent massacrés ou périrent dans les flammes [1].

La peste en Europe. Absurdes opinions.

[1] Joan. Villan., xii, 83. et seq. — Cortus., *Hist.*, ix, 14. — *Ms. Bibl. Vat.*, sign. num. 2040, in Clement. VI. — *Gest. Clement.* vi, apud Bosquet. — Petrarch., *Epist. fam.* viii, 7. — Matth. Villan., i, 2 et 3. — Cantacuz., iv, 8. —

Jubilé semi-séculaire. Secte des Flagellants.

44. Il y eut, de la part des fidèles mieux inspirés, un grand mouvement de pélerinages vers Rome pour fléchir la colère divine par ces pieuses manifestations. Clément VI, pour les favoriser et leur donner un caractère plus solennel, décréta que le Jubilé, fixé par Boniface VIII de cent en cent ans, serait célébré tous les cinquante ans ; c'est ainsi qu'il s'ouvrit en 1349. Pour faciliter le voyage aux pélerins, il donna tous ses soins à la pacification des peuples, notamment de l'Italie. Louis de Brandebourg, fils de Louis de Bavière, s'était emparé de Trente et en avait chassé l'évêque ; le Pape exhorta vivement les Visconti, Hubert de Carraria, les de la Scala, André Dandolo, à s'armer pour rétablir sur son siége le prélat injustement dépouillé. En Provence, l'évêque de Cavaillon fut chargé de négocier une trêve entre Marseille et les autres villes de la province et du comté de Forcalquier, qui s'étaient liguées contre elle. Les Visconti, les de la Scala, le marquis d'Este, et les Pepoli furent exhortés à suspendre les hostilités qui désolaient le nord de la Péninsule italique. Jean Visconti fut prié d'obtenir de son frère Luc qu'il renonçât à la guerre entreprise contre Gênes ; les exhilés génois furent réconciliés avec le doge de leur république. Une suspension d'armes fut demandée aux doges de Venise et de Gênes, en considération du Jubilé. En 1349, la peste ayant franchi les Alpes et le Rhin exerça de cruels ravages en Allemagne et dans les contrées du Nord. A Strasbourg l'épidémie emporta seize mille personnes. Alors beaucoup de chrétiens, pensant avec raison que ce fléau était un châtiment de Dieu, eurent recours aux armes de la pénitence, et se mirent à se battre de verges pour apaiser le courroux divin par des corrections volontairement infligées à leur corps. Ne se contentant pas d'exercer cette œuvre de pénitence dans le secret de leur demeure, pour exciter le prochain à de semblables pratiques, ils se produisirent en public, et, se réunissant en religieuses phalanges, précédés de saintes bannières, ils parcouraient les villes et les provinces. A la mi-juin 1349, une troupe de

NAUCLER., generat. 45. — ALBERT. ARGENT., *Chron.*, ann. 1349. — REBDORF., *Annal.*, eod. ann. 1349. — WALSING., *Hist. Angl.*, in Eduard. III; et alii omnes.

deux cents de ces flagellants se rendit de la Souabe à Spire ; elle avait un chef et deux lieutenants, dont les ordres étaient aveuglément obéis de tous. Cette secte, qui avait pris son origine dans un excès de piété, ne tarda pas à tomber dans la surperstition, et peu après dans l'impiété manifeste. Le Pape, gardien des traditions de la vrai foi, dut intervenir sévèrement contre ces sectaires dangereux en Allemagne, en Hongrie, en Pologne, en Suède, en Angleterre et en France. Grâce à la vigilance du Vicaire de Jésus-Christ, la vogue de la flagellation volontaire ne dura même pas trois ans[1].

Agitations au Nord. Point d'arrêt au Midi.

45. Dès que la chrétienté se sentit délivrée du fléau de la peste, il y eut une sorte de reconnaissance pour la propagation et la défense de la vrai foi. Du côté de la Baltique, les Lithuaniens parurent disposés à se convertir, et le Pape favorisa de tout son pouvoir le bon mouvement de ces idolâtres. Ils avaient peut-être été amenés à ce dessein par une irruption dans leur pays du grand-maître des chevaliers teutoniques, avec une croisade de quarante mille hommes, à laquelle nombre de barons français et anglais prirent part, à la faveur de la trêve conclue entre Edouard et Philippe de Valois. Comme l'armée chrétienne se retirait chargée de butin, le duc de Lithuanie, Keystut, la poursuivit à la tête de ses troupes, et lui présenta la bataille, le 4 janvier 1349 ; il fut complétement défait, et perdit le plus grand nombre des siens dans la bataille. Casimir, roi de Pologne, profita de cette éclatante victoire des chrétiens, pour former une province florissante de ses conquêtes en Russie. A cette gloire passagère de conquérant de villes, il voulut ajouter la gloire impérissable de conquérant d'âmes : il ouvrit des pourparlers avec Keystut et ses frères pour leur conversion à la foi catholique. Le Pape prévenu donna aussitôt à l'archevêque de Guesnen les instructions nécessaires, mais en vain ; le zèle apostolique de Casimir n'avait duré qu'un jour.

[1] ALBERT. ARGENTIN., *Chron.*, ann. 1349. - *Ms. Bibl. Vat.*, sign. num. 3765, in Clement. VI. — *Gesta Clement.* VI, apud Bosquet. — REBDORF., *Annal.*, ann. 1349. — HERMAN., CORNER., *Chron.*, eod. ann. 1349. — CROMER., XI, in Casimir.

Corrompu par la prospérité, il tomba vite dans le désordre et le crime : il répudia sa femme Adélaïde, pour s'entourer de courtisanes, et, quand l'Eglise voulut lui rappeler ses devoirs d'époux, en le frappant de ses censures, il fit noyer dans la Vistule le prêtre envoyé par l'évêque de Cracovie pour les faire exécuter. Sur ces entrefaites, la peste fondit sur les États de ce prince criminel, en les Lituaniens, lorsqu'elle eut exercé ses ravages, profitèrent de l'affaiblissement des Chrétiens pour renouveler leurs anciennes invasions[1]. En Espagne, à la nouvelle de la révolte d'Abohanem contre son père Abohacem, avec qui le roi de Castille avait conclu la trêve de dix ans après la prise d'Algéziras, les princes chrétiens résolurent de profiter de la guerre civile qui divisait les Maures, pour recommencer la croisade, en attaquant les partisans d'Abohanem, qui s'était emparé d'Héraclée, d'Arunda et de toutes les fortes positions occupées par les Marocains dans la Péninsule. Alphonse de Castille eut le commandement de l'expédition ; il conduisit les croisés en Bétique et mit le siége devant Héraclée. Alphonse aurait une fois encore vaincu les Infidèles, si la peste n'avait envahi son armée. Malgré les instances de Jean de Lara et de Ferdinand Emmanuel, il ne voulut point lever le camp. Quelques jours après, au mois de mars 1350, la terrible contagion l'atteignait lui-même et l'emportait à l'âge de trénte-huit ans. Alors les croisés durent battre en retraite, emportant le corps du roi défunt à Séville, puis à Cordoue. Les troubles civils qui suivirent sa mort devaient détourner pendant un temps trop long les princes espagnols des expéditions contre les Maures d'Afrique et de Grenade[2].

Clément VI arrêté par la mort dans son œuvre

46. Pendant ce temps, toute entreprise sérieuse contre les Turcs et contre les Sarrasins de Syrie et d'Egypte était empêchée par les funestes discordes de la France et de l'Angleterre. Pourtant, en 1350, le Pape par l'entremise de ses légats, les archevêques de Braga et de Brindes, venait d'obtenir une trêve de deux ans entre

[1] MICHOV., IV, 25. — ALBERT. ARGENT., *Chron.*, ann. 1349. — CROMER., XII, in Casimir. II.

[2] MARIAN., XVI, 14, 17. — SURIT., VIII, 33.

Édouard III et Philippe VI ; ces deux princes avaient pris l'engagement d'envoyer des plénipotentiaires à Avignon, pour débattre les clauses de la paix. Mais Philippe VI mourut le 23 août, peu de temps après s'être marié en secondes noces à Blanche de Navarre, dont il eut une fille posthume. Il laissait de sa première femme Jeanne de Bourgogne deux fils ; l'aîné, qui était duc de Normandie, lui succéda sous le nom de Jean II, et mérita le surnom de *Bon* par ses vertus et surtout à cause de son intégrité ; le cadet, Philippe, déjà duc d'Orléans, devint comte de Valois à la mort de son père[1]. Tandis que le Pape s'efforçait de renouer entre Édouard III et Jean le Bon les négociations pour la paix que la mort de Philippe VI avait interrompues, une guerre terrible fit explosion entre les républiques de Gênes et de Venise ; elle eut surtout pour théâtre les mers du Levant, et fut une des tristes causes qui contribuèrent le plus à précipiter la ruine de la prépondérance des Chrétiens en Orient. A ce moment, les Lithuaniens et les Tartares pressaient la Chrétienté d'un autre côté, envahissaient la Pologne et dévastaient ses plus belles provinces. Grâce au concours des Hongrois, les Polonais purent repousser l'invasion ; ils entrèrent à leur tour en Lithuanie[2]. A ce moment aussi, succombant sous le lourd fardeau du ministère apostolique, Clément VI mourait, le 6 décembrs 1352, après un règne de dix ans et sept mois.

[1] CONTINUAT. NANG., *Chron.*, ann. 1350. — FROSSARD., *Hist.* I. — PAUL. ÆMIL., *Chron.*, ann. 1350 — *Gest. Clement.* VI, apud Bosquet. — MATTH. VILLAN., , 75. — *Ms Bibl. Vat.*, signat. num. 2040.

[2] MICHOV., IV, 19. — CROMER., XII, in Casimir. II.

CHAPITRE IX

SOMMAIRE.

PONTIFICATS D'INNOCENT VI ET D'URBAIN V (1352-1370.)

§ I. DEUXIÈME PHASE DE LA GUERRE DE CENT ANS.

1. Election d'Innocent VI. Son légat Albornoz en Italie. — 2. Rienzi revient à Rome. Sa mort tragique. — 3. L'empereur élu, Charles IV, se rend en Lombardie. — 4. Double couronnement. Le Pape entre l'Angleterre et la France. — 5. Charles le Mauvais. Irruption des Anglais en France. — 6. Bataille de Poitiers. Prince de Galles, Jean le Bon. — 7. Triste état de la France. Conditions imposées par l'Anglais. — 8. Traités de Londres et de Brétigny subis par la France. — 9. Jean le Bon délivré. Démembrement de la monarchie.

§ II. SANGLANTES TRAGÉDIES DANS LES DEUX PÉNINSULES.

10. Louis de Hongrie. Sa valeur et son zèle. — 11. Le Hongrois nommé chef de l'armée pontificale. — 12. Le Visconti à Milan. La Sicile ébranlée. — 13. Le féroce gibelin Ordelaffi. — 14. Les Aragonais gardent la Sicile. Apaisement des esprits. — 15. Guerre entre la Castille et l'Aragon. Le Pape ministre de paix. — 16. Le roi de Castille Pierre le Cruel. Son impiété, ses crimes.

§ III. SUPRÊMES SOLLICITUDES D'INNOCENT VI.

17. L'Allemagne heureuse sous l'empereur Charles IV. — 18. Le carme Pierre Thomas légat en Orient. — 19. Grecs et Latins en face des Turcs. — 20. Le

§ IV. PENSÉE DOMINANTE DU NOUVEAU PAPE.

§ V. BRILLANT ÉPILOGUE DES CROISADES.

§ VI. ROME CAPITALE DU MONDE CHRÉTIEN.

§ I. DEUXIÈME PHASE DE LA GUERRE DE CENT ANS

Election de Clément VI. Son légat Albernoz en Italie.

1. Le 18 mars 1352, douze jours après la mort de Clément VI, le conclave élevait au souverain Pontificat Etienne Albert, cardinal-évêque d'Ostie, qui prit le nom d'Innocent VI. Le nouveau Pontife avait débuté dans la vie publique, avec le titre de docteur ès-lois, comme juge mage de la sénéchaussée de Toulouse. Devenu évêque de Nîmes, puis de Clermont, il avait été appelé enfin dans le Sacré-Collége par Clément VI ; il était grand pénitencier au mo-

ment où ses collègues lui décernèrent la tiare[1]. A son avènement Innocent VI trouvait la malheureuse Italie à la merci des usurpateurs et des tyrans; elle subissait les conséquences funestes de la longue absence de la cour pontificale, doublée d'une longue vacance en droit du trône impérial pendant le schisme de Louis de Bavière. Un des plus fameux entre tous ces tyrans, qui ne visaient à rien moins qu'à exclure tout-à-fait la Papauté de la Péninsule, était Jean de Vico, maître déjà d'une grande partie du patrimoine de Saint-Pierre, et qui travaillait à s'emparer de Rome elle-même, où une conjuration puissante lui aplanissait les voies de la dictature. Le premier acte du nouveau Pape fut de donner la légation d'Italie au cardinal espagnol Gilles Alvarez Albornoz, qui s'était, comme archevêque de Tolède, couvert de gloire à côté d'Alphonse XI dans les guerres contre les Sarrasins d'Afrique et de Grenade. Gilles était bien l'homme de la situation : avant d'entrer dans le clergé, il avait été l'un des plus braves chevaliers d'Espagne ; les services qu'il avait rendus alors et depuis contre les Infidèles, lui méritaient d'être devenu célèbre et sympathique dans le monde entier[2]. Dès qu'il eut mis le pied sur le sol italien, il fut partout accueilli sur son passage avec les plus grands honneurs, à Milan notamment et à Florence ; la nouvelle de son approche suffit pour ébranler la puissance de Jean de Vico : Montefalco dans le duché de Spolète, Montefiascone, Aquapendente, et Volsinio dans l'Etat de l'Eglise, se hâtèrent de faire leur soumission, ouvrirent leurs portes au légat[3]. Pendant que le Pape et son représentant travaillaient à l'abaissement de Jean de Vico, un usurpateur sorti des derniers rangs de la société, François Baroncelli, scribe du Sénat, accepta la faveur du peuple et se fit élire tribun et consul.

Rienzi revient à Rome. Sa mort tragique.

2. Le légat avait emmené, mais en le tenant sous bonne garde,

[1] MATTH. VILLAN., III, 44. — *Ms. bibl. Vat.*, signat. num. 2040. — ANONYM., *Gesta Innocent.* VI; apud Bosquet. — ALBERT. ARGENTIN., *Chron.*, ann. 1352.

[2] ANONYM., *Gesta Innocent.* VI ; apud Bosquet. — MATTH. VILLAN., III, 84. — *Vit. Nicol. Laurent.*, 18. — *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 2040; et aliud sign. num. 3765.

[3] MATTH. VILLAN., III, 84. — *Vit. Nicol. Laurent.*, 18. — ANONYM., *Gesta Innocent.* VI; apud BOSQUET.

Nicolas Rienzi, qui pour se faire délivrer de prison, avait fait la promesse d'être désormais le champion le plus zélé de l'autorité pontificale. Le nom de Rienzi étant demeuré populaire, surtout dans la province de Rome, le Pape le fit aussitôt mettre entièrement en liberté, pour l'opposer au nouveau tribun ; mais, quatre mois après l'usurpation de Baroncelli, l'Église était délivrée de ce novateur par une sédition où il périt sous les coups de ce même peuple qui lui donnait naguère la puissance souveraine[1]. Les Romains se sentirent trop heureux de rentrer dans l'obéissance et d'accepter pour sénateur leur ancienne idole Nicolas Rienzi. Leurs troupes furent d'un grand secours au légat, qui menait énergiquement la guerre contre Jean de Vico. Toscanella et d'autres places de moindre importance étaient prises ; il résolut de différer l'attaque de Viterbe et de marcher sur Urbevetana, dont l'usurpateur avait fait le centre de sa puissance. Jean de Vico, se sentant près d'être trahi par le peuple de cette ville, et même menacé de mort, fit des ouvertures au cardinal et se rendit au printemps de l'année 1354. Urbevetana, Viterbe, Martha, Caniro, Narni, Ameli, Eugubio et Tuderte rentrèrent promptement sous l'autorité de l'Eglise, et le légat put tourner toutes ses forces contre les tyrans du Picénum, de l'Emilie et de l'exarchat de Ravenne. Les Malatesta, Bernardino de Polenta, Jean et Guillaume descendants illégitimes de Manfred, les Pepoli de Bologne, François Ordelaffi surtout furent l'objet d'une sévère répression. Le fameux Moréal d'Albarne, chevalier de Rhodes apostat, qui, après s'être illustré d'abord auprès d'Alvarez contre les ennemis de l'Eglise, s'était fait chef de bravi et avait amassé des richesses considérables par le vol à main armée et l'assassinat, ayant eu l'imprudence d'entrer à Rome, fut arrêté par ordre de Rienzi, et périt de la main du bourreau à la fin du mois d'août 1354. Mais Rienzi lui-même, à qui sa sévérité contre les Grands avait attiré déjà de sourdes haines, s'empara d'une grande partie de la fortune de Moréal, qui aurait dû être employée au soulagement de la disette publique ; en outre, pour affermir sa

[1] MATTH. VILLAN., III, 78 et 81.

puissance contre les factions des Sabelli et des Colonna, il fit répandre le sang innocent de Pandolphe Pandolfucci, qui jouissait de l'estime de tous les citoyens, et ses ennemis n'eurent pas beaucoup à faire pour soulever le peuple contre lui à l'occasion d'un impôt dont le produit était destiné à lever des troupes. La populace en fureur le perça de coups de poignard, traîna son cadavre, le pendit et le livra aux Juifs, qui le brûlèrent et dispersèrent les cendres au vent[1].

L'empereur élu Charles IV se rend en Lombardie.

3. Le principal obstacle à la pacification de l'Italie était la guerre acharnée que se faisaient les républiques de Venise et de Gênes, la première avec le concours du roi d'Aragon, la seconde avec l'aide du roi de Hongrie. En 1353, les Génois éprouvèrent de telles défaites qu'ils furent contraints de se donner à l'archevêque de Milan, Jean Visconti, qui devint ainsi maître de toute la Ligurie, à l'exception de Monaco, Mantoue et Rochebrune, qui étaient au pouvoir de Charles Grimaldi[2]. Pendant ce temps, Charles de Bohême achevait la pacification de l'Allemagne, afin de pouvoir se rendre en Italie. Il était parvenu, grâce à sa mansuétude, à se concilier l'amour des grands et des peuples, à calmer presque toutes les discordes, à ramener la joie et la prospérité. La mort soudaine d'Henri de Virneberg, archevêque déposé de Mayence, lui fournit l'occasion de réconcilier avec l'archevêque légitime Gerlac, le meneur de la faction de Henri, Cunon de Falkenstein ; celui-ci éprouva un repentir si sincère de ses crimes et les expia si bien par la pénitence, qu'en 1354, à la mort de Baudouin de Luxembourg, il mérita d'être appelé au trône archiépiscopal de Trêves[3]. Enfin, après avoir arrangé ses affaires avec Louis de Brandebourg et de Bavière, Charles IV,

[1] MATTH. VILLAN., IV, 9, 33. — *Vit. Nicol. Laurent.*, 18 ad c. ultim. — CORTUS., *Hist.*, IX, 12. — ALBERT. ARGENTIN., *Chron.*, ann. 1354.

[2] MATTH. VILLAN., III, 34, 86. — SURIT., VIII, 50-52. — ANONYM., *Chron. Estens.* ann. 1353, necnon. F. BARTHOLOM. DELLA PUGLIOLA., *Hist. Miscel. Bononiens.*, eod. anno, ac denique F. BARTHOLOM. FERRARIENS., *Polyhistor.*, eod. anno ; qui omnes apud MURATOR., *de reb. Italiç.*, tom. XV, XVIII et XXIV. — CANTAC., IV, 32. — PETRARCH , *lib. var. epist.* — FOLIET., *Hist. Gen.*, VII. — BIZAR., *de bello Venet.*, II. — *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 2040. — CORTUS., *Hist.*, X, 7.

[3] REBDORF., *Annal.*, ann. 1353.

accompagné d'une modeste escorte de trois cents chevaliers, se mit en route pour Aquilée, et de là se rendit à Utino, où il arriva le 14 octobre 1354. Il avait précédemment obtenu du Saint-Siége l'autorisation d'entrer en Italie. Son frère, le patriarche d'Aquilée, se joignit à lui ; ils se rendirent à grandes marches à Padoue, confirmèrent le pouvoir des Carraria, et se dirigèrent sur Mantoue, les de la Scala, dans la crainte d'être dépossédés, ayant refusé de leur ouvrir les portes de Vicence ou de Vérone[1]. Jean Visconti, archevêque de Milan, était mort du charbon le 4 octobre. Il eut pour successeurs à sa puissance temporelle ses neveux Matthieu, Barnabé et Galéas, qui firent la paix avec Charles IV par l'entremise du Saint-Siége. A Mantoue encore le futur empereur reçut la soumission et confirma le pouvoir des Gambacurta sur Pise et Lucques[2].

Double couronnement. Le Pape entre l'Angleterre et la France.

4. Lorsqu'il se dirigea vers Milan pour y recevoir la couronne de fer, tous les nobles de la ville et de presque toute la Lombardie se portèrent à sa rencontre. Après avoir traversé Crémone et d'autres localités du Milanais, reçu partout avec les plus grands honneurs, il fit son entrée à Milan le 6 janvier 1355, et le même jour, fête de l'Epiphanie, il fut couronnné par l'archevêque, autorisé par le Pape à cet effet. La mission de le sacrer empereur avait été confiée au cardinal-évêque d'Ostie, avec l'assistance du légat Gilles Alvarez. Cette cérémonie eut lieu solennellement le jour de Pâques de l'année 1355, dans la basilique du prince des Apôtres. L'empereur Charles IV se rendit ensuite à Sienne, puis à Pise. Là se produisit une conjuration qui mit ses jours en danger. Dégoûté par ce fait du séjour de l'Italie, il regagna l'Allemagne, après avoir nommé le marquis de Montferrat son lieutenant dans la Péninsule[3]. Inno-

[1] ALBERT. ARGENTIN., *Chron.*, ann. 1354. — ANONYM., *Gest. Innocent.* VI; apud Bosquet. — REBDORF., *Annal.*, anno 1354. — CORTUS., *Hist.* XI, 1. — *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 2040. — MATTH. VILLAN., IV, 27.

[2] MATTH. VILLAN., IV, 25. — CORTUS., *Hist.*, X, 7. — *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 2040.

[3] *Ms. bibl. Vat.*, sign. num 2040. — MATTH. VILLAN., IV, 36, 83, et V, 1, 46. — REBDORF., *Annal.*, ann. 1355. — ALBERT. ARGENTIN., *Chron.*, eod. anno. — CORTUS., *Hist.*, XI, 2. — ANONYM., *Gesta Innocent.* VI; apud Bosquet. — DUBRAV., *Hist. Boem.*, XXII.

cent VI, dès le début de son pontificat, s'était employé activement à résoudre par la paix la question anglo-française, dont les complications inextricables n'avaient causé déjà que trop de maux. Guy, cardinal-évêque de Porto, et plusieurs prélats de l'un et de l'autre royaume firent auprès des deux rois, Edouard III et Jean le Bon, des démarches, qui aboutirent à l'envoi à Avignon du duc de Bourbon pour la France et du duc de Lancastre pour l'Angleterre. Mais il ne fut pas possible de s'entendre. Or, Edouard III profitait de la trêve pour laisser commettre, en Aquitaine et en Bretagne, d'irritantes provocations à la guerre ouverte par des bandes de partisans qu'il pourrait désavouer ensuite. Elle éclata en effet au mois de mai 1353 ; le roi Jean entra résolûment en campagne. Toutefois les efforts du légat à la cour de Paris, de l'archevêque d'York et de l'evêque de Norwich à la cour de Londres procurèrent encore le rétablissement de la trêve [1].

Charles le Mauvais. Irruption des Anglais en France.

5. A ce moment, des discordes survenues dans la maison de France menacèrent ce royaume d'une guerre civile. Charles le mauvais, roi de Navarre, prince de la maison d'Evreux, avait d'abord accepté de Jean le Bon, son beau-père, le comté d'Angoulême en prenant l'engagement de faire la guerre aux Anglais ; puis, ne se sentant pas en forces pour lutter contre ces puissants voisins et considérant qu'il y perdrait les ressources de son petit Etat, il rendit le comté et reprit sa promesse. Alors Jean donna l'Angoumois à son connétable, Charles de la Cerda, dont l'aïeul avait perdu par une intrigue de cour le trône de Castille. Charles le Mauvais furieux surprit le nouveau comte d'Angoulême sans défense et le fit massacrer par ses hommes sous ses yeux. Jean n'hésita pas à intenter une action judiciaire à son gendre, coupable de cet horrible forfait. Le Pape et le légat, prévoyant les calamités dont était grosse cette querelle de famille, firent de vains efforts pour amener un arrangement : Charles le Mauvais ne tarda pas à se jeter dans le parti de l'Angleterre [2]. Sur ces entrefaites, les négociations pour la paix

[1] *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 1010. — Matth. Villan., iii, 66. — Anonym., *Gesta Innocent.* VI; apud Bosquet.

[2] Matth. Villan., iv, 36. — Continuat. Nang., *Chron.*, ann. 1353, 1355.

étaient également rompues entre les ambassadeurs des cours de Paris et de Londres. Jean le Bon, jaloux des droits de sa couronne, prononça la déchéance comme duc d'Aquitaine du roi d'Angleterre, qui refusait l'hommage pour cette province. Edouard III répondit en faisant cession de l'Aquitaine au prince de Galles, son fils aîné et en l'envoyant aussitôt dans ce duché à la tête d'une armée formidable. En même temps il renouvelait la guerre de Bretagne par l'entremise d'Henri de Lancastre, qui retenait prisonnier le duc légitime, Charles de Blois. Enfin lui-même, débarquant à Calais, portait la dévastation jusqu'aux portes d'Amiens. Mais, à la nouvelle que Jean le Bon accourait contre lui à la tête de l'élite de sa noblesse, il regagna Calais précipitamment. Comme il apprit que les Écossais, alliés de la France, venaient de faire irruption en Angleterre et s'étaient emparés de Warvich, il rentra aussitôt dans son royaume[1]. Ces guerres étaient funestes, non seulement aux deux peuples dont elles épuisaient le sang et les ressources, mais encore à toute la Chrétienté, au moment où Jean Paléologue, après avoir expulsé l'usurpateur Cantacuzène, seul maître maintenant de l'empire de Constantinople, venait de faire alliance avec l'Eglise romaine, et fournissait une occasion des plus propices pour agir contre les Turcs.

Bataille de Poitiers. Prince de Galles. Jean le Bon.

6. Le Vicaire de Jésus-Christ, poursuivant sans défaillance son ministère de pacificateur des Etats chrétiens, intervint encore entre Edouard III et Jean le Bon par l'envoi de deux légats, les cardinaux de Talayrand-Périgord et Nicolas Capoccio, et par l'entremise de l'empereur Charles IV. Il agit lui-même auprès du roi d'Angleterre pour obtenir la mise en liberté du duc de Bretagne Charles de Blois. D'un côté il négociait auprès du prince de Galles; de l'autre, auprès du comte d'Armagnac, lieutenant du roi de France en Gascogne, pour amener une suspension d'armes, pendant que les deux légats, secondés par l'empereur, rempliraient leur mission[2]. Rien n'y fit ; la guerre entre les deux voisins, aggra-

[1] MATTH. VILLAN., IV, 36. — WOLF., *Ypod. Neustr.* et *in Eduard.* III, ann. 1355. — FROSSARD., *Hist.*, I. — PAUL. ÆMIL., *Chron.*, ann. 1355. — GAUGUIN., *in Joan.*, II, eod. anno. — MASSON., *Chron.*, eod anno.

[2] MATTH. VILLAN., VI, 31. — *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 2010. — *Ms. bibl. Vat.*

vée en France d'une guerre civile, se rallumait avec plus de fureur que jamais en 1356. Jean le Bon, dont le trésor était à sec, dut demander aux Etats du royaume des subsides pour se préparer à tout événement. Or, à cette occasion ceux qui levaient les impôts et la gabelle tourmentèrent furieusement les peuples ; et, quoi que le roi pût faire pour y mettre ordre, la vexation fut si intolérable qu'une foule de familles quittèrent la France et allèrent chercher ailleurs une meilleure patrie[1]. Le roi de Navarre, profitant du mécontentement général, trama une conspiration pour renverser son beau-père. Celui-ci, indigné de ces manœuvres, surprit son gendre dans un festin et le jeta dans les fers. Alors les frères du roi de Navarre levèrent l'étendard de la révolte[2]. Dans le même temps, le prince de Galles dévastait le Quercy, l'Auvergne, le Limousin, et s'avançait vers le Poitou avec une armée peu nombreuse chargée d'un riche butin. Jean fit marcher ses troupes contre lui et le joignit près de Poitiers. Le prince de Galles, devant des forces supérieures de beaucoup, demanda d'abord la paix et fit au roi des offres considérables par l'intermédiaire des légats, qui étaient accourus pour s'interposer entre les deux armées avant l'effusion du sang chrétien. Celui-ci ne voulut point les accepter et, comme le cardinal Talayrand insistait, il alla même jusqu'à prononcer contre lui des menaces de mort, s'il ne quittait immédiatement le camp. Il livra la bataille, le 19 septembre 1356, aux ennemis désespérés ; ils combattirent alors si vigoureusement, qu'ils remportèrent la victoire et firent le roi prisonnier, avec son troisième fils et la fleur de la noblesse française[3]. C'est la trop fameuse bataille de Poitiers, dont les détails n'appartiennent pas à cette histoire. Le jeune vainqueur, dans la crainte qu'une nouvelle armée ne marchât bientôt

sign. num. 3765. — ANONYM., *Gesta Innocent.* VI ; apud Bosquet. — FROSSARD., *Hist.*, ann. 1356 ; et alii.

[1] MATTH. VILLAN., VI, 18.

[2] FROSSARD., *Hist.* I. — PAUL. ÆMIL., *Chron.*, ann. 1356. — GAGUIN., *in Joan.* II, eod. anno.

[3] MATTH. VILLAN., VII, 69 et 70. — FROSSARD., *Hist.*, I. — PAUL. ÆMIL., *in Joann.* II, ann. 1356. — WALS., *in Eduard.* III, eod. anno. — ANONYM., *Gesta Innocent.* VI ; apud Bosquet. — *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 2046.

contre lui pour lui enlever le roi prisonnier, ou même que l'empereur Charles n'intervînt en armes, se hâta de battre en retraite et de rentrer à Bordeaux. Il reçut avec toutes les marques d'une respectueuse bienveillance le cardinal Talayrand, qui lui apportait au nom du Pape des conseils de modération dans la victoire, et il s'acquit un immortel renom par la déférence chevaleresque avec laquelle il traita son royal prisonnier, allant jusqu'à le servir à table[1].

Triste état de la France. Conditions imposées par l'Anglais.

7. Le souverain Pontife se mit aussitôt en devoir d'apporter un prompt remède aux maux qui affligeaient la France : il conjura l'empereur d'intervenir pour le rétablissement de la paix, ou tout au moins pour la conclusion d'une trêve entre les deux belligérants. Charles, duc de Normandie, fils de la sœur de Charles IV, se rendit également à la cour de son oncle, pour l'émouvoir en faveur de la France si cruellement éprouvée. Les calamités de ce royaume ne se bornaient pas à la crainte d'une invasion anglaise imminente, à la captivité de son roi, à la perte de l'élite de sa noblesse ; il était en proie à toutes les horreurs des dissensions civiles : le frère du roi de Navarre captif ravageait la Normandie ; les plébéiens s'agitaient contre les nobles, les accusant d'avoir laissé prendre le roi par trahison ou par lâcheté, et cette accusation remontait jusqu'au dauphin lui-même, qui avait avec sa troupe pris la fuite au premier engagement. A la Noël, dans la diète solennelle de Metz, qui complétait celle de Nuremberg, du mois de janvier, où de sages règlements avaient été faits pour empêcher le retour des désordres dont l'élection du roi des Romains avait été souvent la source, Charles IV ne négligea rien pour amener un accord entre la France et l'Angleterre ; mais il ne put réussir à rien sur ce point[2]. Et pourtant en 1357 les légats obtinrent du prince de Galles la conclusion d'une trêve. Mais celui-ci, en se montrant si facile pour cet arrangement pacifique, secondait les secrets desseins de son père, dont le consentement était nécessaire pour valider la trêve. Jean s'étant

[1] MATTH. VILLAN., VII, 20.

[2] MATTH. VILLAN., V, 46. — REBDORF., *Annal.*, ann. 1356. — ALBERT. ARGENTIN., *Chron.*, eod. anno. — ANONYM., *Gesta Innocent.* VI; apud Bosquet.

confié à la loyauté des Gascons, et, ces derniers s'opposant à ce qu'il fût emmené en Angleterre, le prince de Galles leur représenta qu'une entrevue des deux rois était indispensable à la conclusion d'une paix définitive ; par ce moyen il conduisit au-delà de la Manche les prisonniers de Poitiers. Là Edouard III put faire traîner en longueur tant qu'il le voûlut les négociations pour la paix. Les dissensions intestines qui déchiraient la France favorisaient ses secrets desseins. Les efforts du Saint-Siége pour rétablir la concorde entre les maisons de France et de Navarre demeurèrent sans résultat : Charles le Mauvais prétendait au trône de France en vertu des droits de sa mère, plus anciens que ceux d'Edouard III. Enfin l'astucieux Anglais, au mois de mai 1358, fit connaître à son prisonnier les dures conditions de la rançon ; six cent mille pièces d'or, la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, la Saintonge, la Guyenne, tout le littoral de l'Ouest ; avec quelques autres provinces, le Limousin, le Querci, le Périgord, le Bigorre, l'Agennais : c'était à peu près la moitié de la monarchie et l'anéantissement de sa glorieuse histoire. Jean le Bon accepta néanmoins, et dès lors cette sorte de paix fut publiée.

Traités de Londres et le Brétigny subis par la France.

8. Mais des deux rois contractants Jean seul était sincère ; Edouard, qui n'avait nullement renoncé à s'emparer de la France, attisait le feu de la guerre civile pour se l'assujettir plus facilement, procurait en sous-mains des troupes auxiliaires au roi de Navarre, afin qu'il pût de la sorte porter de toutes parts le ravage et le désordre, empêchait en un mot par tous les moyens le Dauphin de recueillir la somme considérable stipulée, pour pouvoir infliger au roi captif le déshonneur d'avoir violé le traité. Ces déloyales manœuvres de l'Anglais engendrèrent une telle confusion en France que Paris essaya de la révolution sous Étienne Marcel et que les paysans se révoltèrent en masse pour leur propre compte, et se donnèrent un roi de leur choix. Le Dauphin parvint cependant à réprimer cette terrible sédition des Jacques. Elle lui fit sentir l'impérieuse nécessité d'asseoir son autorité, et, du consentement de son père, il résolut de ceindre la couronne pour être plus à même d'arracher le royaume aux griffes de ses ennemis. Edouard

saisit avidement cette occasion de recommencer la guerre, en accusant le gouvernement français de fouler aux pieds le traité auquel Jean avait souscrit. Plein de l'espérance d'annexer la France à l'Angleterre, il réunit une armée formidable et passa sur le continent au mois d'octobre 1359. Comme s'il n'avait eu qu'à étendre la main sur le royaume de saint Louis pour en prendre possession, il se dirigea sur Reims, la ville du sacre. Après avoir fait d'inutiles efforts, au mois de janvier 1360, pour s'emparer de cette place, dans sa colère il ravagea la Bourgogne, l'île de France et les provinces voisines. Le lundi de l'Octave de Pâques il tourna son armée vers Orléans, pillant, dévastant et brûlant tout sur sa route. Mais la saison, déjà rigoureuse, se changea en une horrible tempête de plusieurs jours, comme il ne s'en était jamais vu, et rendit la campagne impraticable. Hommes et chevaux furent décimés dans l'armée anglaise, qui laissa sur les chemins plusieurs milliers de cadavres. Edouard et les siens en furent tellement effrayés, qu'ils inclinèrent enfin à des pensées de paix ; ce fut dans ces dispositions favorables que les nonces apostoliques, qui étaient l'abbé de Cluny et le général des Dominicains, les trouvèrent au camp de Brétigny, près de Chartres, où ils allèrent les joindre[1].

Jean le Bon délivré. Démembrement de la monarchie.

9. Le 1er avril de l'année précédente, le roi Jean, de sa prison de Londres, avait donné au Dauphin Charles son fils et aux autres princes français plein pouvoir de traiter et de signer la paix avec l'Angleterre. Le Dauphin, au 8 mai 1360, par lettres patentes datees de Chartres, put donc promulguer la conclusion de la trêve avec les Anglais, depuis ce jour jusqu'à la Saint-Michel de l'année 1361. Le 14 juin de la même année 1360, Edouard III et Jean le Bon signaient une autre convention qui confirmait ce qui s'était fait naguère. Dans cette convention le roi Jean s'engageait par serment à ne rentrer jamais en possession de la liberté à l'insu ou contre la volonté du roi d'Angleterre ; il prenait même l'engagement et donnait sa parole royale, s'il advenait qu'on l'enlevât

[1] MATTH. VILLAN., IX, 80, 98. — WALSING., *in Eduard.* III, ann. 1357-1360. — FROSSARD., *Hist.*, I. — PAUL. ÆMIL., *in Joan.* II, ann. 1357-1360. — MEYER., XIII; et alii.

et qu'il fut emporté hors des Etats et de la puissance d'Edouard, de revenir à Londres, dès qu'il le pourrait, sans le moindre retard, et même nonobstant toute dispense obtenue du Souverain Pontife. Le 8 juillet, Jean arrivait à Calais, où le roi d'Angleterre l'avait fait transporter à ses frais, d'après les conventions faites, comme l'atteste une lettre du 22 octobre adressée par le royal captif aux habitants de la Rochelle. Le même jour, 22 octobre, à Calais furent aussi expédiées plusieurs autres lettres patentes, les unes par lesquelles les deux rois remplissaient certaines conditions de la paix, et les autres par lesquelles ils s'engageaient à remplir le reste au temps fixé. Par conséquent, en cette circonstance, la paix auparavant convenue à Brétigny fut, non pas confirmée, mais réformée, comme le prouvent les actes passés à Boulogne le 26 octobre et qui contiennent les clauses de cette paix nouvelle. Le pacte de Boulogne stipule alliance et amitié entre les deux rois, qui s'abstiendront de toute injure et de tout dommage l'un à l'égard de l'autre, et, réciproquement aussi de toute faveur à l'égard de leurs adversaires, à l'exception toutefois du Pape et de l'empereur Charles, de l'alliance desquels Jean déclara ne vouloir se laisser détacher par aucune convention ; il ne voulut pas permettre non plus que par son traité avec l'Angleterre il pût être dérogé en quoi que ce fût à celui qu'il avait conclu quelques années auparavant avec le roi d'Ecosse. La paix avec le roi de Navarre, signée à Saint-Denis au mois de décembre, clot la série des actes publics faits en cette circonstance, et qui furent confirmés par l'autorité pontificale[1]. En vertu du traité de Boulogne, le prince de Galles fut mis en possession de l'Agenais, du Condomois, du Bazadais, du Poitou, de l'Angoumois, du Périgord, du Sarladais, du Limousin, des pays de Tulle et de Vabre, du Rouergue, du Quercy et de la ville de Montauban avec la partie du diocèse de cette ville que le Tarn sépare du comté de Toulouse[2].

[1] MARTEN., *Anecdot.*, tom. I, col. 1422. — ANONYM., *Gesta Innocent.* VI ; apud Bosquet.

[2] FROSSARD., *Hist.*, I. — MATTH. VILLAN., IX, 105 ; et alii.

§ II. SANGLANTES TRAGÉDIES DANS LES DEUX PÉNINSULES

Louis de Hongrie. Sa valeur et son zèle.

10. La lutte entre la France et l'Angleterre domine toute cette époque et prend la plus grande part d'attention. D'autres événements néanmoins ont une importance qui ne permet pas qu'on les laisse passer inaperçus. En 1356, Louis, roi de Hongrie, voyant qu'Etienne, roi de la Rascie[1], qui avait, promis précédemment, par crainte de la puissance hongroise, de se convertir à la foi catholique, s'obstinait dans le schisme et l'hérésie, résolut d'entreprendre une croisade contre ce prince, dans le but de le dépouiller de ses Etats pour les annexer à la Hongrie, et répandre par ce moyen sur ces peuples, condamnés à l'erreur par leurs maîtres, les bienfaits de la vérité. Il agissait ainsi à la prière du saint évêque Pierre Thomas, internonce apostolique, qui avait dû rentrer du royaume d'Etienne en Hongrie ; il envoya un ambassadeur au Pape pour obtenir de lui qu'il fît prêcher cette croisade et lui en donnât le commandement. Innocent VI accueillit sa demande avec joie et le nomma, en consistoire des cardinaux, porte-étendard de l'Eglise contre les Infidèles[2]. Louis était engagé dans une autre guerre avec la république de Venise, qui ressuscitait d'anciens différends au sujet de Zara et de quelques autres lieux de la Dalmatie, et qui, pour être à même de soutenir la lutte avec des chances de succès, avait fait alliance avec Étienne. Cette guerre se poursuivait encore, lorsque fut décidée la croisade contre les Rasciens. Informé de cette circonstance, le Pape, qui entendait que l'épée fût tirée du fourreau contre les schismatiques et non pas entre chrétiens, chargea Bonjean, évêque de Firmini, de négocier la paix entre les Hongrois et le doge Jean Gradenigo. Louis, outre les prétentions qu'il élevait en Dalmatie pour son compte personnel, revendiquait dans la Marche de Trévise, au nom de l'empereur qui lui en avait donné procuration, les

[1] Ancienne Dardanie, Servie orientale, devenue le Livah turc de Novi-Bazar. Dans cette province prend sa source la Rasca. Fleuve et contrée devaient leur nom aux conquérants barbares.

[2] MATTH. VILLAN., VI, 60.

villes dont Venise avait dépouillé l'empire à la faveur des dissensions. Au mois de juin 1356, il avait lancé quarante mille cavaliers sur la Marche Trévisane ; mais la disette occasionnée dans le camp par une aussi grande multitude d'hommes et de chevaux, puis aussi les divisions entre Allemands et Hongrois, l'avaient contraint à lever le siége de Trévise et à ramener ses troupes dans son royaume.

Le Hongrois nommé chef de l'armée pontificale.

11. Il se montra prêt à s'en remettre à l'arbitrage du Pape pour la solution de son propre différend avec Venise. Pour diverses causes, la guerre se continua néanmoins, et les Vénitiens, ne se sentant pas en force, envoyèrent des ambassadeurs pour demander la paix. A cette nouvelle, Zara et les villes dalmates en litige, ne voulant pas être l'objet d'une cession à prix d'or, se donnèrent volontairement à la Hongrie ; Venise eut à redouter un siége prochain, puisqu'elle apprit au même moment que les Trévisans venaient d'être complétement battus. En présence de ces désastres, le doge Jean Delfin dut accepter, à la fin de 1357, les conditions imposées par le vainqueur et lui rendre les places de la Dalmatie, dont Zara, la plus importante, était déjà passée au pouvoir des Hongrois le 17 septembre[1]. L'année précédente, avant que Louis de Hongrie licenciât son armée, dont l'approche avait fait trembler l'Italie, le Pape Innocent, voulant profiter de l'occasion que lui offrait l'entrée de ces troupes formidables dans la Marche de Trevise, pressa vivement ce prince, qui avait tant de fois et si glorieusement combattu les Tartares, les Lithuaniens, les Ruthènes et les Rasciens, de prendre en mains la défense de l'Eglise contre les usurpateurs qui tyrannisaient les villes de l'Etat ecclésiastique, et le nomma chef de l'armée pontificale contre les rebelles de la Flaminie, François Ordelaffi, les Manfred et les autres, dont le légat Gilles Alvarez avait à soutenir et soutenait vaillamment les efforts réunis.

Les Visconti à Milan. La Sicile ébranlée.

12. L'Italie à cette époque, comme presque toujours au moyen-âge, n'était qu'un immense champ de bataille. En Lombardie, Marquard, évêque d'Augsbourg, lieutenant de l'empereur dans la

[1] MATTH. VILLAN., VII, 82, et VIII, 19 et 30. — Appendix histor. ANDR. DANDUL., *in Joan. Delphino.* — *Diariarium Venet. Ms.*, et alii.

Péninsule, avait appelé en jugement, pour le 11 octobre 1356, Bernabon et Galéas Visconti, les accusant de nommer des intrus aux charges ecclésiastiques, au mépris des droits de l'Eglise et de l'empire ; d'avoir tendu dans la ville de Pise des embûches à l'empereur ; d'avoir usurpé le pouvoir dans le Milanais, fermé les portes des villes à Charles IV retournant en Allemagne, et garni sur sa route les remparts d'hommes en armes. Les accusés ayant fait défaut, Marquard prit à la solde de son maître les grandes compagnies qui vivaient de pillage, et ravagea la campagne de Parme, de Plaisance, de Crémone et de Milan. Jean de Montferrat s'unit à lui et prit quelques places. Les Génois, profitant de l'occasion, secouèrent le joug des Visconti, et, rappelant de Pise Simon Buccanegra, rétablirent leur république. Pourtant une éclatante victoire consola peu après Bernabon et Galéas de leurs défaites précédentes : Marquard, trop confiant à raison des avantages qu'il avait remportés, se laissa surprendre, vit son armée taillée en pièces ou mise en fuite, et tomba lui-même avec un grand nombre des siens au pouvoir de l'ennemi. Alors, les frères Visconti adressèrent au Souverain Pontife d'hypocrites protestations de filial attachement ; leur mauvaise foi ne tarda pas à paraître, lorsqu'ils n'hésitèrent pas à lui faire ouvertement la guerre le jour où il recouvra Bologne, que leur famille avait autrefois enlevée à l'Eglise par trahison. A l'extrémité de la Péninsule, dans l'île de Sicile, les Grands et le peuple secouaient le joug des Aragonais, et le roi Louis de Naples pouvait se croire à la veille de posséder en entier le royaume de ses ancêtres. Le Pape l'aidait de tout son pouvoir dans cette revendication. En 1355, il avait obtenu de Pierre, roi d'Aragon, le serment qu'il n'accorderait aucun secours aux princes aragonais de la Sicile ; il avait donné à cette promesse la publicité la plus grande pour ôter toute espérance d'appui du dehors aux Trinacriens qui persistaient dans la révolte ; il la communiquait en outre aux habitants de Messine, de Palerme, d'Agrigente et d'ailleurs, qui avaient fait leur soumission à Louis et à Jeanne, pour les confirmer dans la fidélité à leurs rois légitimes [1].

[1] *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 2040. — MATTH. VILLAN., VI, 6, 64 ; VII, 23, 40.

Le féroce gibelin Ordelaffi

13. En 1357, les bandes de routiers conduites en Italie par le fameux Lando, après avoir terrifié la Lombardie par leurs rapines et par des forfaits de toute sorte, furent poussées par les ennemis de l'Eglise contre l'armée du légat Gilles Alvarez. Celui-ci faisait à ce moment le siége de Céséna. Prévenu par le Pape du danger qui le menaçait, il pressa le siége nuit et jour, amena les habitants à parlementer, à lui livrer la ville, battit en brèche la citadelle qu'il prit d'assaut, et y fit prisonnière Cia, épouse d'Ordelaffi, femme d'une intrépidité extraordinaire, qui avait passé au fil de l'épée ceux qu'elle soupçonnait de trahison, et qui, entourée de ses plus fidèles soldats, défendit pied à pied les murs intérieurs avec une incroyable audace. A ce siége de Céséna, le légat dut une bonne part de ses avantages aux secours envoyés par le roi de Hongrie. Quant aux bandes de routiers venant à l'aide d'Ordelaffi, l'armée pontificale put les mettre en déroute et les disperser. Ces succès furent couronnés par la prise des citadelles de Castronuovo et de Britenoria. Après quoi Gilles Alvarez porta son camp sous les murs de Forli, dont Ordelaffi avait fait sa capitale. Le tyran s'y défendit avec une ténacité rare. Gilles lui faisant promettre de lui rendre sa femme et ses enfants pris à Céséna et lui offrant des conditions de paix fort douces, il l'accusa de démence et se vanta de le faire pendre s'il tombait en ses mains. Arrivait-il que des croisés fussent faits prisonniers dans une sortie de la garnison ? il ordonnait qu'on brûlât leurs chairs avec une croix de fer rougie au feu, après s'être joué d'eux en arrachant l'image sainte attaché à leur vêtement. Son fils, conseillé par ses amis, le conjurant avec larmes de se confier à la clémence du légat et de sauver la vie des siens en se sauvant lui-même, il le renia dans son indignation pour sa progéniture ; puis, tirant son poignard, il l'en perça, pendant qu'il cherchait à fuir et lui fit une blessure dont il mourut peu d'heures après. Sa fille mariée fut l'objet d'une cruauté semblable : elle eut l'imprudence de se jeter à ses genoux, les cheveux épars, pour le supplier d'assurer, en acceptant les propositions du légat, la mise

— REBDORF., *Annal.*, ann. 1356. — FOLIET., *Hist. Gen.*, VII. — BIZAR., *Hist. Gen.* VI. — AUG. JUST., IV.

en liberté de sa mère ; et lui, sans répondre, la saisit à la chevelure d'une main, et de l'autre lui trancha la tête. Après de pareils exemples de barbarie contre les siens, nul n'osa lui parler de se rendre. Le siége traîna tellement en longueur, que Gilles, laissant au camp son successeur, l'abbé de Cluny, rentra à la Cour pontificale sans avoir rempli le désir du Pape, qui lui recommandait de ne quitter la Péninsule qu'après la chute d'Ordelaffi[1].

14. Dans le sud de l'Italie, en cette même année 1357, la puissance de Louis et de Jeanne de Naples fit d'abord de nouveaux progrès au-delà du détroit de Messine ; mais elle eut ensuite un temps d'arrêt : le roi Louis, qui avait établi son camp devant Catane, dans laquelle se défendait Frédéric avec le concours des Catalans commandés par Artale d'Alagona, avait honteusement levé le siége à la nouvelle de l'arrivée d'une flotte Catalane, qui amenait du renfort à son compétiteur. Il est vrai qu'un appel fait aux Grands du royaume et chaleureusement appuyé par le Saint-Siége, n'avait produit qu'un résultat insignifiant, à cause des discordes intestines qui se perpétuaient parmi la noblesse napolitaine, et qui ne furent apaisées pour un temps que l'année suivante, après le supplice d'un audacieux intriguant qui avait usurpé le titre de roi d'Apulie, et la réconciliation avec le roi du prince Louis de Dyrrachium son parent, qui avait été de tous les complots. Les Génois, alliés du roi de Naples dans la guerre contre les Catalans, étaient alors, depuis l'expulsion récente des Visconti, occupés au rétalissement de leurs propres affaires. Ce ne fut qu'après avoir recouvré Savone, Vintimille et Monaco que Simon Buccanegra envoya une flotte dans les eaux de la Sardaigne. Or, le Pape, craignant que cette attaque ouverte contre l'Aragon n'engendrât de graves complications, intervint aussitôt dans le sens du retour à la paix entre Gênes et le roi Pierre[2]. Au reste, le vent était à la paix en 1358 dans l'Italie : elle venait de se faire entre les Vénitiens et les Hongrois après de longues et sanglantes guerres ; un apaisement géné-

Les Aragonais gardent la Sicile. Apaisement des esprits.

[1] MATTH. VILLAN., VII, 58, 64, 79, 83, 94. — *Vita Nicol. Laurent.*, 18.

[2] MATTH. VILLAN., VII, 49, 72, 86, 93, 104 ; et VIII, 53. — *Vita Nicol. Laurent.*, 16. — FAZEL., post. dec. IX, 14 ; et alii.

rai se fit par lassitude dans tout le nord de la Péninsule. Les Visconti, bien que puissants encore, avaient été matés rudement par la perte de plusieurs possessions dans le Piémont ; ils avaient vu leur échapper Novarre, Pavie, Nuovocomo, Savone et Gênes. Les confédérés de leur côté, c'est-à-dire les Génois, le marquis Jean de Montferrat, les marquis d'Este, Bologne, Pavie et Mantoue, étaient épuisés par trois années de guerre. Les habitants de Sienne, qui avaient fait grand bruit contre Pérouse de leurs prétentions à la possession de Cortone, jugèrent plus sage d'y renoncer pour jouir d'un bienfaisant repos [1].

Guerre entre la Castille et l'Aragon. Le Pape ministre de la paix

15. Un apaisement semblable eût été fort à désirer pour l'Espagne chrétienne, qu'une sanglante guerre entre l'Aragon et la Castille détournait plus que jamais de la croisade contre les Maures, négligée depuis trop longtemps déjà. Le Pape, très-affligé de ce malheureux état de choses, donna la légation d'Espagne au cardinal Guillaume du titre de Sainte-Marie *en Cosmédin*, avec mission d'y remédier aussi promptement qu'il se pourrait faire ; et, comme le mal s'aggravait de jour en jour, il lui adjoignit Bertrand, évêque de Comminges, avec des pouvoirs appropriés à la gravité des circonstances [2]. Le roi de Castille ne voulut entendre à aucune raison. Au commencement de 1357, à la tête de forces considérables, il fit irruption en Aragon, s'empara de Tirasone au mois de février, chassa les habitants, fit venir une colonie castillane et lui distribua les terres d'alentour. Cet événement inspira des craintes si grandes à Pierre d'Aragon qu'il ne se crut même plus en sûreté derrière les remparts de sa capitale. Pour repousser le Castillan, il appela sous ses drapeaux le ban et l'arrière-ban du royaume. Au mois d'avril, les deux armées, on pourrait presque dire les deux peuples, étaient en présence, sur le point de se livrer un combat exterminateur. L'heure était solennelle. Le cardinal-légat, courant de l'un à l'autre camp et conjurant rois et princes, eut le bonheur

[1] Matth. Villan., viii, 30, 57, 102, 103. — *Diarium Ms. Venet.*, ann. 1358. — *Append. ad Andr. Dandul. Hist.*, in Joan. Delphino.

[2] Matth. Villan., vi, 83. — Roder., p. 4, c. 7. — Marian., xvii, 1. — Surit., ix, 1 et seqq.

d'empêcher l'horrible effusion de sang qui allait se commettre : on le choisit de part et d'autre pour l'arbitre de la paix ; il fut convenu que toutes les places prises lui seraient remises pour qu'il décidât quel en serait le possesseur légitime. Tout semblait fini, et tout à coup un événement imprévu ralluma la discorde avec une intensité nouvelle : les garnisons du roi de Castille refusèrent, malgré les conventions, de sortir des places contestées, et répondirent qu'elles les garderaient au nom du légat. Comme l'ambassadeur d'Aragon voulait qu'on s'en remît là-dessus à la décision du légat lui-même et que les Castillans s'y opposaient, la guerre fut plus imminente que jamais. Les deux rois s'étaient engagés sous peine d'anathème et d'interdit ; le Pape enjoignit au cardinal Guillaume de fulminer contre celui qu'il trouverait infidèle à sa parole.

Le roi de Castille Pierre le Cruel. Son impiété, ses crimes.

16. Le 26 juin, à Tudela, le cardinal prononça l'excommunication contre Pierre de Castille et mit en interdit son royaume, jusqu'au jour où il lui aurait remis Tirasone libre de toute garnison, conformément aux clauses du traité. L'irritation était à son comble de part et d'autre. Les deux rois cherchèrent à se donner pour alliés les Anglais, les Français et les autres peuples voisins. Le Souverain Pontife, convaincu de l'impuissance du légat à rétablir la concorde, le rappelait au mois d'août, pour mettre sous le coup des censures ecclésiastiques le roi de Castille, qui se vautrait dans le sang et la boue ; ses conseillers étaient frappés des mêmes peines et ses partisans[1]. A tant de complications s'en était ajoutée une autre dans l'Espagne chrétienne : Alphonse, roi de Portugal, venait de mourir, après avoir tenu pendant plus de trente ans le sceptre d'une main ferme, et ce pays avait à passer par les hésitations inséparables d'un commencement de règne[2]. En 1359, la guerre entre l'Aragon et la Castille se continuait avec un acharnement croissant de jour en jour. Le souverain Pontife essaya de mettre fin à tant de calamités en envoyant un nouveau légat, le cardinal Guy, évêque de Porto, chargé de travailler à la réconciliation des

[1] MATTH. VILLAN., VII, 60, 90. — ANONYM., *Gesta Innocent.* VI; apud Bosquet. — MARIAN., XVII, 1. — SURIT., IX, 11, 12.

[2] JOS. MARIAN., *de reb. Hispan.*, XVII, 1.

deux peuples et à la conversion de Pierre de Castille, qui s'obstinait à vivre dans l'adultère, au mépris de ses devoirs envers sa vertueuse épouse la reine Blanche. Sur ce dernier poiut surtout, le roi criminel fut sourd à tous les conseils et à toutes les prières[1]. En 1361, par l'entremise du légat, un traité intervint entre les belligérants ; mais il ne pouvait être durable, parce qu'il n'avait pas la sincérité des intentions pour base. Ce traité obligeait le comte Henri de Transtamarre et ses frères, qui avaient tout à redouter de la haine du roi de Castille, à quitter l'Aragon où ils s'étaient réfugiés et à passer en France. Ils s'occupèrent activement à l'enrôlement des grandes compagnies et des routiers, dans le but de les conduire à l'invasion de la Castille. Leur tentative prit des proportions si menaçantes et le désir de venger les outrages inouis faits à la reine Blanche rendit leur cause si populaire parmi les Français, que Pierre le Cruel dut se préparer à soutenir une guerre plus redoutable peut-être que celle qu'il venait de traverser. Alors sa haine contre Blanche ne connut plus de mesure, et tout à coup le monde apprit avec horreur qu'il l'avait fait empoisonner, à l'âge de vingt-cinq ans, par l'entremise d'un médecin[2].

§ III. SUPRÊMES SOLLICITUDES D'INNOCENT VI.

L'Allemagne heureuse sous l'empereur Charles IV.

17. Pendant ce temps l'Allemagne retrouvait la paix et la prospérité sous le gouvernement paternel de l'empereur Charles IV ; il effaçait les dernières traces des anciennes discordes. Albert d'Autriche et son fils Rodolphe, qui lui succéda, avaient apporté leur part de concours à cette œuvre de pacification, en travaillant avec zéle à la réconciliation avec l'Eglise de Louis de Brandebourg, fils de l'empereur intrus Louis de Bavière. Cette réconciliation de Louis et celle de sa femme Marguerite, comtesse de Carinthie, eurent

[1] MATTH. VILLAN., IX, 10. — ANONYM., *Gesta Innocent.* VI ; apud Bosquet. — MARIAN., XVII, 2. — SURIT., IX, 21.
[2] JOS. MARIAN., *de reb. Hispan.*, XVII, 4. — ANONYM., *Gesta Innocent.* VI, apud Bosquet.

lieu en 1359, et aussi celle de ses frères[1]. En 1361, au milieu de cette paix qu'il avait procurée à ses peuples, l'empereur eut un fils, qu'il fit baptiser à Nuremberg, le 3 des ides d'avril avec une pompe inconnue jusqu'à ce jour, par les archevêques de Mayence, de Cologne et de Prague, assistés de six évêques et de cinq abbés ; l'enfant royal fut appelé Wenceslas. Les fêtes du baptême durèrent une semaine entière ; on exposa à la vénération des peuples les reliques conservées au trésor impérial : Charles les avait fait venir à cet effet de la Bohême. L'empereur fit mettre sur les plateaux d'une balance son fils dans l'un, de l'or dans l'autre ; Wenceslas ayant pesé seize marcs, l'heureux père les envoya en don à Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle[2].

Le carme Pierre Thomas légat en Orient.

18. Le pape Innocent VI favorisa pendant tout son pontificat, autant que les circonstances le lui permirent, la guerre contre les Turcs. En 1359, les chevaliers de Rhodes, avec une flotille de quatre vaisseaux, et, bien qu'en petit nombre, battirent la flotte turque et capturèrent vingt-neuf vaisseaux chargés du butin fait par les Barbares sur les chrétiens d'Orient. Vers la même époque, l'ottoman Megi faisait une descente en Grèce, et, après avoir remporté de notables avantages, poursuivait son excursion jusqu'aux portes de Constantinople ; il put néanmoins être repoussé et dut alors rentrer en Turquie[3]. Pour réprimer ces attaques continuelles des Turcs, le Pape appela contre eux les fidèles orientaux à la guerre sainte, dont il confia la prédication et la conduite, avec le titre de légat, au carme Pierre Thomas, déjà évêque de Pacta et qu'il fit à cette occasion également évêque de Corone dans le Péloponèse. Pierre Thomas se rendit à Smyrne d'abord, puis à Constantinople, et parvint à réunir des forces assez considérables pour chasser les Turcs de l'importante position de Lampsaque sur l'Hellespont. Il les battit bientôt après dans une rencontre sur mer, où lui-même courut de grands dangers. Puis il se rendit en Crète, où il déploya un zèle infatigable pour l'extirpation de l'hérésie. Tant

[1] REBDORF., *Annal.*, ann. 1359.
[2] REBDORF., *Annal.*, ann. 1361. — DUBRAV., *Hist. Boem.*, XXIV; et alii.
[3] MATTH. VILLAN., IX, 40.

de travaux n'avaient pu s'accomplir sans de grandes fatigues : il tomba malade vers la Noël et le fut jusqu'à Pâques de l'année 1360. Aux approches de cette fête, comme Hugues IV, roi de Chypre, venait de mourir, et son fils Pierre qui lui succédait désirant recevoir ce jour-là la couronne royale de Jérusalem de la main du légat, celui-ci, bien qu'à peine convalescent encore, se rendit à ses vœux [1]. Pierre avait été associé déjà à la couronne de Chypre du vivant de son père, après la mort de son frère aîné Guy. Celui-ci avait laissé, de sa veuve Marie, maintenant devenue impératrice de Constantinople, un fils, Hugues de Luzignan, qui intenta un procès devant le Saint-Siége à son oncle Pierre, l'accusant de l'avoir injustement dépouillé du royaume de Chypre. Mais l'intervention du Pape et du légat apaisa cette affaire d'où pouvait immédiatement sortir une guerre civile qui aurait précipité la ruine des Latins en Orient. Il était déjà bien assez regrettable que les Chrétiens d'Occident fussent empêchés par leurs discordes et par les malheurs du temps de porter leurs armes contre les Sarrasins d'Asie, au moment où ceux-ci n'avaient vu la fin d'une peste cruelle, que pour tomber dans des dissensions intestines, dont deux sultans venaient d'être victimes et qui avaient mis le sceptre aux mains débiles d'un enfant [2].

Grecs et Latins en face des Turcs.

19. Secondés par les circonstances, les Turcs faisaient de jour en jour des progrès menaçants pour les affaires des Grecs schismatiques. Leur prince Amurat, à qui les dissentiments de la faction de Cantacuzène et de son fils Michel avec Jean Paléologue avaient fourni maintes fois l'occasion de convoiter Constantinople, conçut l'espérance de voir cette ville tomber en son pouvoir s'il parvenait à se débarrasser de l'empereur, et dès lors il se mit en mesure de le faire périr. La conjuration fut découverte ; mais, s'il ne réussit pas dans ce criminel dessein, comme néanmoins il était maître de Gallipoli et tenait là des forces considérables, il infligeait aux Grecs de grandes défaites et sur terre et sur mer. Au mois de novembre 1361, grâce à la connivence des partisans de Cantacuzène, il amena par la seule

[1] Philip. e Mazer., *Vit. B. Petri Thom.*, 7 et seqq.
[2] Matth. Villan., ix, 30, 39.

terreur qu'il inspirait l'importante et vaste cité de Didymotique, entre Thessalonique et Constantinople, à se courber sous son joug. Peu de temps après, Ypsala et Andrinople lui furent lâchement livrées par leurs habitants [1]. Au contraire, à cette même époque, le succès répondait aux entreprises des Catholiques contre les Turcs. Ceux de Sinope, qui avaient fait de vains efforts pour s'emparer de la colonie génoise de Caffa, furent battus par la flotte de la métropole. Pierre, roi de Chypre, se signala de son côté par de glorieux exploits. Plein de l'espérance d'agrandir le cercle de l'influence chrétienne, il s'allia dans ce but avec les chevaliers de Rhodes, réunit une flotte puissante, et s'empara par surprise de l'opulente ville turque de Satalia, entourée d'une triple enceinte de remparts. Il fallut ensuite défendre cette conquête. Les Chrétiens y jetèrent des troupes rassemblées à la hâte ; la prudence et la bravoure des chevaliers de Rhodes firent le reste. De cette place, le roi de Chypre fit au prince turc, Candelor, une guerre suivie qui le contraignit à se déclarer son tributaire[2].

Le légat Alvarez en Italie. Ordelaffi remplacé par Pernarbon

20. Le beau pontificat d'Innocent VI se clot par un dernier effort pour la paix de l'Italie et pour la défense des droits de l'Eglise. Les excursions incessantes du comte Lando et de ses routiers étaient la terreur des peuples de la Péninsule. En 1359 François Ordelaffi, réduit aux abois par le légat Gilles Alvarez, appela ces bandits à son secours pour repousser les troupes pontificales. Gilles, pressé par la nécessité d'éloigner ces vautours de l'Etat ecclésiastique, acheta leur retraite à prix d'or. Il n'avait pas d'autre moyen de chasser de Forli l'usurpateur Ordelaffi. Les routiers se retirèrent au moment où les Foroliviens étaient réduits pour se nourrir aux expédients extrêmes. Ordelaffi, qui s'était attiré les colères des habitants en attirant les bandes fédérées dans leurs demeures, pressé par le péril, sollicita le pardon de ses crimes et se remit à la miséricorde du légat. Le 4 juillet 1359, le légat et les troupes pontificales entraient en grande pompe dans Forli soumis. Le Pape ratifia les conventions faites par Gilles avec François Ordelaffi, qui fit so-

[1] MATTH. VILLAN., x, 40 et 78. — *Annal. Turc.*, 31, 32.
[2] MATTH. VILLAN., x, 62, 63.

lennellement sa soumission à l'Église à la diète de Faventia, accomplit la pénitence publique que lui imposa le cardinal ; alors seulement il revit sa femme et ses fils, prisonniers depuis la conquête de Césèna par les pontificaux. Le 17 juillet, les États de la province furent réunis à Imola, et l'ancien tyran fut fait pour dix ans gouverneur de Forlimpopoli[1]. Le cardinal Gilles eut enfin à sortir triomphant d'une guerre fort difficile contre Bernabon Visconti pour rendre au domaine temporel des Papes Bologne, que les Pepoli d'abord et ensuite l'archevêque Jean Visconti avaient enlevée à Clément VI. Ce Pontife, trompé par Jean, avait concédé pour douze ans aux Visconti le gouvernement de cette ville ; mais ils s'en étaient laissé déposséder par Olegiani. Le légat en obtint la cession de ce dernier en lui donnant en échange le gouvernement de Firmini. Bernabon, fort irrité de cet arrangement, entreprit alors un siége en règle de Bologne. Innocent aussitôt appelle à l'aide du légat Louis de Naples et la noblesse d'Italie, conjure l'empereur Charles IV de prendre la cause de l'Église sous son patronage, et cherche à obtenir des secours du roi d'Angleterre et du prince de Galles, d'Henri de Lancastre, et surtout de Louis de Hongrie. Bernabon, abandonné même de son frère Galéas, persista néanmoins dans sa rébellion contre le Saint-Siége. Il essaya de soulever Forli par l'entremise d'Etienne Judici, petit-fils de François Ordelaffi ; mais le complot fut étouffé dans le sang de ceux qui l'avaient formé. Il attaqua Cento, dans la province de Bologne, et fut repoussé ; il tenta de s'assujettir Bologne même par la trahison, et les citoyens qu'il avait subornés furent conduits au supplice.

L'ennemi de l'Église. Bernabon repoussé de Bologne.

21. Pour embarrasser le légat d'une autre guerre dans le Picenum et diviser ainsi ses forces, il amena la défection des trois villes, Boschereto, Montenuovo et Corinalto ; mais Gilles, grâce à son activité ordinaire, eut raison de cette révolte quand elle venait à peine d'éclore. Le Pape essaya d'une transaction par l'entremise de l'ambassadeur napolitain Nicolas Accajolo, comte de Melfi : Berna-

[1] MATTH. VILLAN., IX, 2, 4, 6, 7, 26, 31, 36, 42, 45, 50.

bon parut d'abord disposé à l'accepter, puis rompit tout à coup les négociations et se jeta sur le domaine de l'Église. Ses efforts furent victorieusement repoussés ; il y a plus, Bologne fut délivrée du blocus étroit dont elle avait eu tant à souffrir, et les pontificaux s'emparèrent des retranchements redoutables que l'usurpateur avait fait élever pour empêcher les habitants de franchir les portes de leur ville. Le roi de Hongrie offrit alors de prendre une part plus active à la lutte, à condition que le Saint-Siége inféoderait à sa couronne les conquêtes qu'il ferait dans le Milanais. La guerre prenant ainsi des proportions plus grandes, les Florentins essayèrent de s'interposer ; mais Bernabon repoussa tout accommodement. Le roi de Hongrie fut détourné de son projet par d'autres affaires. Alors l'empereur Charles IV mit le rebelle en demeure de faire sa soumission à l'Église dans les vingt jours, avec menace, s'il n'obéissait pas, de le dépouiller de tous les honneurs et de tous les biens qu'il tenait de la libéralité impériale ; le Pape le frappa d'excommunication pour crime d'hérésie. Rien n'y fit, ou plutôt Bernabon poursuivit l'invasion de l'État ecclésiastique avec une fureur croissante, et parvint à soulever de nouveau contre l'Église François Ordelaffi et Jean Manfred, qu'il mit à la tête de troupes aguerries et déchaîna sur la campagne de Rimini. Galeotti Malatesta profita de cette diversion de l'ennemi pour se jeter pendant la nuit avec des troupes auxiliaires dans Bologne, où son neveu commandait les forces pontificales. Peu de jours après, le dimanche 20 juin 1361, à l'aube, l'oncle et le neveu sortirent de Bologne avec leur armée, fondirent à l'improviste sur le camp des Milanais assis au bord de la Savena, non loin du pont San-Rafaele, passèrent au fil de l'epée un grand nombre d'ennemis, et couronnèrent cette éclatante victoire, qui assurait l'affermissement de la puissance pontificale dans la ville, en faisant de nombreux prisonniers, parmi lesquels était Jean Bilegio, général de Bernabon[1].

[1] MATTH. VILLAN., IX, 79, 80, 90, 92, 99, 102, 106, 110 et 111 ; et X, 4, 5, 11, 14, 29, 41, 42, 45, 49, 53, 56, 58, 59, 68, 74. — *Hist. Miscel. Bonon.*, ann. 1361. — *Chron. Placentin.*, eod. anno ; apud MURATOR., *de reb. Italic.*, tom. XV. — *Chron. Mutinens.*, eod. anno ; apud eumdem Muratorem.

La peste de 1631. Les routiers, les Gibelins.

22. A cette époque une peste terrible, qui sévit en Italie, en Illyrie, en France, en Angleterre, jusqu'en Égypte et en Syrie, ajouta ses ravages aux ravages de la guerre. Elle emporta le doge de Venise Jean Delphin, qui fut remplacé par Laurent Celso. La Cour pontificale lui paya un large tribut par la perte de neuf cardinaux et d'un grand nombre de prélats[1]. Les routiers et les grandes compagnies profitèrent des malheurs du temps pour commettre crimes et rapines avec une audace inouïe, dont la France eut particulièrement à souffrir. La Cour pontificale encore se vit menacée de fort près par une armée de ces pillards, divisée en trois corps, dont l'un dévastait la campagne de Montpellier, l'autre celle de Carpentras; le troisième s'avançant jusqu'au Rhône s'empara du Pont-Saint-Esprit et coupa les communications avec Avignon. Le Pape fit publier la croisade contre ces redoutables malfaiteurs ; il en donna le commandement à Pierre, cardinal-évêque d'Ostie. La peste ayant emporté ce prélat peu de temps après, les bandes relevant la tête infestèrent le Comtat Venaisin et conçurent même l'audacieux dessein de s'emparer d'Avignon et de la cour pontificale. Heureusement le marquis de Montferrat diminua leurs forces en prenant à sa solde un grand nombre de ces routiers pour les déchaîner contre les Visconti, auxquels il enleva de la sorte plusieurs places du Piémont[2]. Ces échecs, et surtout la perte de Bologne, exaspérèrent Bernabon ; il voulut trouver à tout prix des prétextes pour continuer la guerre contre l'Église, et proposa au Pape des conditions de paix inacceptables, demandant que son fils fût fait archevêque de Milan et qu'un édit pontifical mît pour l'avenir l'élection de l'archevêque à la merci des Visconti ; que l'empereur le rétablit dans tous les honneurs dont il l'avait dépouillé pour le punir de sa révolte contre l'Église ; qu'il lui fût permis de faire la guerre contre qui il lui

[1] PETRARCH., *Res. Senil.*, III, epist. I. — MATTH. VILLAN., X, 38, 46, 54, 71, 103. — REBDORF., *Annal.*, ann. 1361. — WALSING., *in Eduard.* III. — ANONYM., *Gesta Innocent.* VI; apud BOSQUET. — COUTEL., *in Innocent.* VI, ann. 1361. — F. BARTHOLOM. FERRARIENS., *Polyhistor.*, eod. anno ; apud MURATOR., *de reb. Italic.*, tom. XXIV.

[2] MATTH. VILLAN., X, 27, 43, 46, 82. — REBDORF., *Annal.*, ann. 1361. — WALSING., *in Eduard.*, III. — ANONYM., *Gesta Innocent.* VI ; apud BOSQUET.

plairait, à l'exception du Pape, et encore avec cette réserve que celui-ci ne se montrerait pas favorable à ses adversaires ; enfin que Bologne fût donnée en garde aux Pisans. Un événement inespéré permit au Saint-Siége de mater l'arrogance de son ennemi : les Italiens dont les Etats étaient limitrophes des possessions des Visconti, Cansignor de Vérone, Carraria de Padoue et le marquis d'Este à Ferrare, craignant, à la suite de la soumission de Bologne, d'avoir à porter le poids de la guerre, firent alliance avec le légat et se joignirent à lui contre le prince Milanais dont la puissance eut à parer de rudes coups.

Mort d'Innocent VI. Son caractère et ses vertus.

23. Les revers ne tardèrent pas à lui donner le regret d'avoir repoussé la paix ; il la fit solliciter du Pape par une ambassade. Mais le Saint-Siége savait trop maintenant quel fonds il fallait faire sur les engagements de cet homme ; on sentit la nécessité de briser ses forces pour le mettre dans l'impossibilité de nuire à l'avenir : on continua d'armer contre lui et d'instruire son procès[1]. A ce moment même, au commencement de 1362, les Romains revenaient à l'obéissance envers le Saint-Siége, dont ils s'étaient affranchis par la révolte du savetier Lello Pocadote, qui avait réussi à s'emparer de la dictature. Ce tyranneau, plein d'envie contre le patriciat, avait expulsé les nobles. Ceux-ci, piqués au vif par cet outrage, prirent à leur solde les Grandes Compagnies, dont la guerre entre Pise et Florence avait favorisé le développement, dans le dessein de recouvrer leur patrie avec leurs biens et leur influence. Les Romains effrayés, pour conjurer le péril qui les menaçait, firent leur soumission au Pape, à condition toutefois que le cardinal Gilles, dont ils connaissaient la fermeté pour en avoir fait l'épreuve, ne serait pas mis à la tête de leur gouvernement[2]. Tout à coup se répandit la triste nouvelle que le roi Louis de Naples venait de mourir au mois de mai. Innocent VI, pour parer aux conséquences fâcheuses que pouvait avoir cet événement, envoya aussitôt à Naples comme légat Guillaume Grimoald, alors abbé de Saint-Victor à Marseille[3]. Ce

[1] Matth. Villan., x, 90, 96, 99 ; xi, 4, 9, 14.

[2] Matth. Villan., x, 2, 17, 18, 19, 20 ; xi, 23, 25.

[3] Matth. Villan., x, 100 ; et xi, 26. — Anonym., *Gesta Urban.* V ; apud Bosquet. — *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 3765.

fut le dernier acte politique de son Pontificat. Parvenu aux extrêmes limites de l'âge, il s'endormit dans la paix du Seigneur le 12 septembre 1362. La vacance du Saint-Siége allait durer quarante-cinq jours. Innocent VI avait régné neuf ans et près de neuf mois. Tous les auteurs s'accordent à louer sa science, la pureté de ses mœurs, son zèle à défendre ou bien à recouvrer les droits et les possessions de l'Église. Il fut un protecteur éclairé des lettres. Avignon, jusqu'à ce temps ville ouverte, lui dut sa magnifique enceinte de remparts. Il fit bâtir et dota la Chartreuse de Val-Bénit, à Villeneuve d'Avignon. Il fut le fondateur, à Toulouse, où il avait commencé ses études, du collége de Saint-Martial pour les écoliers pauvres. Quoique affligé de la goutte et podagre, il montra, jusqu'à son dernier jour, une activité remarquable. Il aima la justice et il la fit appliquer avec une fermeté qui put paraître parfois excessive. Peut-être fut-il un peu trop enclin à procurer l'avancement de ses neveux et de ses proches dans les dignités ecclésiastiques ; il faut dire à sa décharge que ses parents se montrèrent dignes des faveurs dont il les combla[1].

§ IV. PENSÉE DOMINANTE DU NOUAEU PAPE

Guillaume Grimoald élu pape : Urbain V

24. Au début du conclave pour l'élection du successeur d'Innocent VI, il y eut controverse sur le point de savoir si le cardinal Androuin de Roche, qui n'avait pas encore été installé en consistoire, aurait actuellement droit de suffrage :ce droit lui fut accordé. Sur le choix du Pape futur, surgit d'abord la division parmi les cardinaux : les uns marquaient leur préférence pour Hugues Rogier, surnommé le cardinal noir, parce qu'il était moine bénédictin ; les autres répugnaient à cet avis, Hugues étant du Limousin, province qui venait d'être cédée à l'Angleterre. Toutefois ces derniers ne s'entendaient sur aucun autre membre du conclave. Enfin les suffrages se portèrent sur Guillaume Grimoald, qui revenait de sa lé-

[1] ANONYM., *Gesta Innocent.* VI; apud BOSQUET. — REBDORF., *Annal.*. ann. 1362. — MATTH. VILLAN., XI, 26. — PETRARCH., *Res. Senil.*. 1, 3.

gation dans le royaume de Naples. Guillaume était né, selon l'opinion commune, à Grisac, diocèse de Mende ; il avait soixante ans[1]. Il apprit à Florence, qui lui avait fait une magnifique réception, la mort d'Innocent VI ; à cette nouvelle, il s'était écrié : « Me fasse le Ciel la grâce de voir un Pontife qui ramène le Siége Apostolique en Italie et qui dompte les tyrans ! ce serait avec joie que j'accepterais de mourir le lendemain ! » Il fut élu le 28 octobre 1362, et couronné le 6 novembre. Quoique fils d'un chevalier, dès l'adolescence il voulut embrasser la vie monastique. Bientôt il entrait au prieuré de Chiriac, dépendant de Saint-Victor de Marseille. Fort studieux de sa nature, il obtint de bonne heure le grade de docteur des décrets ; à ce titre il professa pendant bien des années tant à Montpellier qu'à Avignon. Il devint enfin abbé de Saint-Germain-l'Auxerrois, puis de Saint-Victor, et ce fut là que les suffrages des cardinaux le prirent pour l'élever au souverain Pontificat sous le nom d'Urbain V[2]. Le 20 novembre, Jean, roi de France, était à Avignon ; avec d'autres faveurs, il demandait au nouveau Pontife de travailler au mariage de son plus jeune fils Philippe, duc de Touraine, qu'il chérissait entre tous, avec la reine Jeanne de Naples, veuve depuis peu. Urbain qui voyait combien serait avantageuse l'élévation d'un fils de France au trône de Sicile, n'hésita pas à seconder les vues du roi ; mais Jeanne trompa ses espérances en se mariant au prince Jacques d'Aragon pauvre et fugitif, qui n'avait de la fortune des rois ses ancêtres que les vains titres de roi de Majorque, comte de Roussillon et de Cerdagne, seigneur de Montpellier[3].

25. Le roi de France avait aussi conjuré le Pape de réconcilier Bernabon Visconti avec l'Eglise. Bernabon, à la nouvelle de la nomination d'un nouveau Pontife, s'était empressé de solliciter sa grâce par ambassadeur. C'était une manœuvre politique. Urbain V en eut bientôt la preuve certaine, et la procédure suivit son cours.

Pacifier l'Italie en vue d'une croisade en Orient.

[1] Sa mère, Emphelise de Sabran, était la sœur de S. Elzéar.

[2] ANONYM., *Gesta Urban.* V ; apud Bosquet. — MATTH. VILLAN., XI, 26. — PETRARCH., *Res. Senil.*, VII, epist. 1. — *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 3575.

[3] MATTH. VILLAN., XI, 31, 32. — *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 3765.

En même temps il appelait de l'aide de toutes parts, pour réduire par les armes l'audace de ce tyran qui foulait aux pieds la religion et les lois. Or, Louis de Brandebourg, pour expier son crime d'avoir suivi le schisme de son père et combattu l'Église, avait promis d'entretenir à ses frais pendant une année dans les camps pontificaux en Italie cent chevaliers armés de toutes pièces ; mais il était mort avant d'avoir pu remplir cet engagement, laissant pour successeur son jeune fils Meinhard, dont les ducs bavarois Robert et les deux Etienne ses alliés disputaient la tutelle aux amis du margrave défunt. Dans ces circonstances, le Pape chargea le cardinal Gilles, dont il avait confirmé les pouvoirs de légat en Italie pour qu'il continuât à diriger la guerre contre Bernabon et contre les ennemis de l'Eglise, de mettre les héritiers de Louis de Brandebourg en demeure d'envoyer les chevaliers promis[1]. Le nouveau Pontife travaillait avec d'autant plus d'ardeur à la pacification de l'Italie, qu'il voulait pouvoir disposer des armes des Chrétiens contre les Infidèles, sollicité qu'il était par Pierre, roi de Chypre, déjà victorieux des Turcs en plus d'une rencontre, et par Pierre Thomas, légat en Orient, où il venait de rendre d'éclatants services à la cause catholique. Le roi et le légat étaient arrivés à Avignon le 3 décembre 1362, peu de temps après l'élection d'Urbain, et lui avaient exposé le motif de leur voyage en Europe, qui était de pousser les princes et les peuples occidentaux à s'armer de nouveau contre les Sarrasins pour reconquérir Jérusalem. Ce généreux projet fut adopté avec joie par le Pape, qui promit tout son concours, et, comme c'était Pierre Thomas qui l'avait conçu, il l'en récompensa en le faisant archevêque de Crête[2].

Bernabon Visconti réduit à demander grâce.

26. Les opérations militaires contre Bernabon et les Milanais rebelles à l'Eglise furent donc reprises avec une énergie nouvelle, en 1363, par le légat et les princes ses alliés. Le 6 avril, l'armée pontificale les inaugurait par la grande victoire de Solaro, près de Mo-

[1] MATTH. VILLAN., XI, 31, 32. — *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 3765. — REBDORF., *Annal.*, sub. ann. 1349, et nunc ann. 1362.

[2] MATTH. VILLAN., XI, 34. — ANONYM., *Gesta Urban.* V, apud BOSQUET. — PHILIP. E MAZER., *Vit. B. Petri Thomæ*, ann. 1362.

dène. Bernabon, rudement éprouvé par cette défaite, voulut gagner du temps pour réparer ses forces, et recourut comme d'ordinaire à d'hypocrites propositions de réconciliation avec l'Église. Mais, pendant que le Pape donnait des instructions au légat Gilles pour cette éventualité, le perfide tyran intriguait pour détacher les princes confédérés de la cause de l'Eglise ou pour mettre la guerre entre eux. Informé bientôt de ces menées souterraines, Urbain fit prêcher la croisade contre ce rebelle obstiné. Cependant le roi de France, qui venait de se vouer à l'expédition en Terre-Sainte, et le roi de Chypre envoyèrent une ambassade à Bernabon pour le faire renoncer à ses entreprises contre l'État ecclésiastique ; mais ils échouèrent dans leur démarche. Le roi de France vit avec peine qu'un parent par son improbité le détournât de la croisade en Asie ; il joignit de nouveau ses efforts à ceux du roi de Chypre pour fléchir l'altier Visconti. L'appel du roi de Chypre contre les Sarrasins avait été favorablement accueilli par presque tous les princes chrétiens : Bernabon eut à craindre une explosion universelle de la Chrétienté. L'empereur Charles IV le menaçait de ses armes s'il ne se soumettait promptement, et Louis de Hongrie offrait de marcher contre les Milanais. Le vaincu de Solaro ouvrit des négociations sérieuses pour la paix avec la Cour pontificale, et, comme le cardinal Gilles lui était fort antipathique, il fut remplacé par le cardinal Androin. La paix fut enfin conclue et signée dans les premiers mois de 1364[1]. Pendant ce temps, la pacification du reste de l'Italie avait été poursuivie activement. En 1363, l'entremise du Souverain Pontife amena le rétablissement de la concorde entre Venise et François Carraria, gouverneur de Padoue au nom de l'empereur. Les Vénitiens avaient attaqué Carraria, sur les conseils et les instances de Bernabon. De regrettables divisions existaient aussi entre Galéas Visconti et Jean de Montferrat, entre le même Galéas et l'évêque de Verceil, entre Jean de Montferrat et son neveu Amédée de Savoie. Le Pape chargea le général des Franciscains de travailler à l'apaisement de ces discordes. Florence et Pise se fai-

[1] *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 3765. — MATTH. VILLAN., XI, 44. — PEGNA., *de Atestin. princip.*, V. — ANONYM., *Gesta Urban.* V, apud BOSQUET.

saient une guerre acharnée qui mettait la Toscane à feu et à sang ; l'archevêque de Ravenne eut mission de réconcilier les deux républiques rivales[1].

Le grand pacificateur Pierre Thomas.

27. Une cruelle épidémie, qui décimait la population de Florence et celle de Pise, aggravait les calamités de la guerre. Comme la peste de 1348 avait emporté l'historien Jean Villani, celle-ci emporta son continuateur Matthieu, dont l'œuvre fut poursuivie par son fils Philippe. La peste ne sévissait pas seulement en Toscane ; elle exerçait ses ravages en Vénétie, en Istrie, en Dalmatie, et surtout en Syrie et en Egypte[2]. Urbain V, pour qui le dessein arrêté de rétablir le siége Apostolique à Rome se joignait aux autres motifs qui lui faisaient désirer la cessation des guerres en Italie, avait envoyé en 1363 le grand pacificateur du moment, l'archevêque de Crête, dont l'entremise venait d'amener une entente entre la France et l'Angleterre. Le 13 juin, le légat était à Bologne pour les négociations avec Bernabon ; puis il allait à Venise travailler à la réconciliation de cette république avec les Crétois : on le vit partout où il y avait à prévenir l'effusion du sang, à dissiper les haines[3]. La révolte des Crétois prenait des proportions d'autant plus alarmantes, qu'ils avaient sollicité les secours de Gênes ; ce qui pouvait amener une guerre désastreuse entre les deux plus grandes puissances maritimes de cette époque. Les avis du Pape empêchèrent les Génois de se jeter dans cette aventure, et le roi de Chypre, qui préparait son retour en Orient, fut chargé de faire rentrer les rebelles dans le devoir, même par l'emploi de la force, s'il en était besoin. Sur ces entrefaites, on apprit que les Vénitiens

[1] MATTH. VILLAN., XI, 37, 39, 40, 45, 53. — LEONARD. ARETIN., VIII ; et alii.

[2] MATTH. VILLAN., XI, 37. — PHILIP. VILLAN., XI, 60. — PETRARCH., *Res. Senil.*, III, epist. 1.

[3] F. BARTHOLOM. FERRARIENS., *Hist. Miscel. Bonon.*, ann. 1363 et 1364. Voici ce que dit du B. Pierre Thomas ce chroniqueur contemporain : « Questo Arcivescovo era d'ell'Ordine de Fratri del Carmine, et aveva fatte molte paci, come era quell del re di Francia del re d'Inghiltera. Egli ando a Venezia per far quella de Veneziani e di quei di Candia. Percerto esso era in grazia d'ogni uomo per si fatte cagioni, e la sua persona molto valse a far queste paci, et grande affanno ne durò, e fugli di grandissimo honore e utile all'anima sua. »

venaient de remporter sur les Crétois une victoire décisive et de remettre l'île entière sous leur obéissance [1]. Les choses s'arrangeaient avec beaucoup plus de lenteur entre Florence et Pise ; la ténacité des haines entre les deux peuples fit échouer tous les efforts tentés ; ils en vinrent aux mains près de Cascina, en 1364 ; après une horrible mêlée, la victoire demeurait aux Florentins, qui avaient enlevé aux Pisans le secours des bandes sociales. Les Pisans, atterrés par cette défaite, demandèrent à Bernabon le concours de ses armes. Alors les Florentins, craignant que ce prince ambitieux ne mît à profit la circonstance pour assujettir la Toscane, conclurent la paix à des conditions fort avantageuses pour eux, et les deux peuples réconciliés s'unirent à la voix du Pape pour purger leur pays des bandes qui l'infestaient [2].

Pierre le Cruel de Castille. Sa perfidie égale à sa cruauté.

28. Urbain déploya aussi beaucoup de zèle pour empêcher la recrudescence de la vieille discorde qui avait longtemps divisé les Génois et le roi Pierre d'Aragon ; elle menaçait de renaître au sujet de la possession du château fort d'Alguerio en Sardaigne. Les Genois ne se montrèrent pas de facile composition ; l'Aragonais au contraire s'empressa de remettre l'affaire à l'arbitrage du Pape. C'est qu'il était embarrassé dans une guerre fort difficile avec la Castille, et qu'il n'en portait qu'à grande peine l'écrasant fardeau. Pierre le Cruel, roi de Castille, suscitait depuis deux ans en Espagne des complications et des dangers de toute sorte. Au commencement de 1362, son armée avait été complétement battue par le maure Rouff, usurpateur du trône de Grenade, auquel il faisait la guerre pour remettre Mahomad en possession de sa couronne. Rouff, que la victoire rendait audacieux, fit alors de fréquentes excursions en Castille. Pierre le Cruel poussé à bout se mit à la tête d'une armée de quarante mille hommes, fit irruption dans le royaume de Grenade, et s'empara de plusieurs places fortes. Les Maures terrifiés rappelèrent Mahomad. Rouff voulut empêcher les

[1] *Ms. diar. Venet*; et *Ms. Append. ad histor. Andr. Dandul.*, et alii, ann. 1364. — PETRARCH., *Res. Senil.*, IV, epist. 2.

[2] PHILIP. VILLAN., XI, 79, 82, 85, 89, 97, 102. — LEONARD. ARETIN., *Hist. Florent.*, VIII. — S. ANTONIN., III p. tit. XXI, 9, 10.

suites de cette révolution ; il crut qu'il adoucirait Pierre par de riches présents et par ses obséquiosités : il réunit un trésor considérable, et fit prévenir le roi de Castille qu'il était disposé à la soumission. Le Castillan l'attira jusque dans Hispalis par la promesse solennelle qu'il pouvait s'y rendre sans avoir à craindre aucun danger, et l'accueillit au premier abord avec une trompeuse bienveillance. Tout à coup il le fit charger de chaînes en même temps que les personnages qui l'accompagnaient, s'appropria le trésor qu'on lui portait, et, sans autre forme de procès, liant le malheureux prince sur un âne et le faisant suivre des autres prisonniers maures, qui avaient la corde au cou, il ordonna qu'on les menât dans la plaine voisine. Il y vint lui-même équipé de toutes pièces comme pour un combat en champ-clos ; suivi des siens, il fondit sur les prisonniers de toute la vitesse de son destrier. Il perça Rouff de sa lance, pendant que les compagnons de sa victime étaient écrasés sous les pieds des chevaux. Pour Pierre le Cruel cette violation du droit des gens était un jeu. Il le viola de nouveau à l'égard de l'Aragon, avec lequel il n'avait consenti à faire la paix que pour se délivrer de la guerre de Grenade. Tranquille de ce côté, sûr maintenant de l'alliance de Mahomad et des Maures d'Afrique ; après avoir obtenu celle des rois de Portugal, de Navarre et d'Angleterre, il se jeta sur l'Aragon à l'improviste, mit le siége devant Calataduy, et, comme les habitants firent une résistance héroïque, quand il l'eut prise, il fit impitoyablement massacrer plus de six mille personnes sans armes. Les Aragonais, à qui le traité de paix signé naguère avait fait oublier toute vigilance, en se voyant assaillir par cette bête féroce, se hâtèrent d'appeler de France à leur aide les princes de Transtamare et les grandes Compagnies [1]. Le Castillan n'en faisait pas moins de rapides progrès, et bientôt il fut maître de plusieurs places importantes. Alors furent ouvertes des négociations pour la paix. Pierre le Cruel exigea qu'elle fût cimentée par l'assassinat, et le roi d'Aragon eut la faiblesse de s'engager à souiller ses mains du sang de son propre frère Ferdinand

[1] Matth. Villan., x, 88, 89, 97, 98. xi, 11. — Marian., *de reb. Hispanic.*. xvii, 5, 6. — Surit., *Annal.*, ix, 37 et 40. — *Ms. bibl. Vat.*, sign. num. 3765.

et de celui du comte Henri de Transtamare, frère bâtard du roi de Castille. En effet, il fit assassiner Ferdinand, héritier présomptif des couronnes de Castille et de Léon, au cas où Pierre le Cruel mourrait sans enfants légitimes. Henri de Transtamare allait être victime d'un guet-apens semblable ; heureusement le noble Navarrais, à la loyauté duquel était confiée la forteresse où se trouvait alors le comte, aima mieux assurer le repos de sa conscience qu'éviter le courroux des deux rois, et ce second forfait ne put être commis. Pierre le Cruel prit occasion de là pour renouveler la guerre sous le prétexte que le roi d'Aragon n'avait pas rempli ses engagements [1].

Jean le Bon prend la croix. Sa mort prématurée

29. Vers le même temps était à craindre une autre guerre, qui eût été des plus périlleuses pour le monde chrétien, entre l'empereur, dont le margrave de Moravie embrassait la cause, et Louis, roi de Hongrie, le confédéré de Rodolphe duc d'Autriche. Le Pape se hâta d'envoyer au nord des Alpes un internonce, l'évêque de Volterra, qui fut assez heureux pour éteindre, au commencement de l'année suivante 1364, l'étincelle qui menaçait d'embraser l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne et le Danemarck [2]. Après tant de soins donnés à la pacification de la Chrétienté, Urbain V, le 12 avril 1363, décréta la croisade générale contre les Turcs et les Sarrasins ; il en fit chef le roi de France Jean II, et légat, le cardinal de Talayrand-Périgord. Mais deux années étaient nécessaires au roi de France pour relever son royaume des maux causés par les précédentes guerres, et pour faire les apprêts de son passage en Asie ; en conséquence, le souverain Pontife lui adjoignit comme lieutenant le roi de Chypre, pour le remplacer jusqu'à cette époque à la tête des forces des Croisés. Il fallait agir sans retard : profitant de l'absence du roi de Chypre, les Sarrasins ne dissimulaient pas leur intention d'envahir son royaume ; en attendant ils assiégeaient Satalieh, dont les Cypriotes s'étaient emparés peu d'années avant ; il était problable qu'ils ne tarderaient pas à tenter un coup de main pour reprendre Smyrne. L'adjonction du roi de

[1] MARIAN., *de reb. Hispanic.*, XVII, 6. — SURIT., *Annal.*, IX, 43, 45, 47.
[2] MICHOV., IV, 20. — CROMER., XII.

Chypre au roi de France était sage ; les événements le montrèrent bientôt. Le roi de Danemarck, qui avait également pris la croix, ne put accomplir son vœu à cause des troubles qui agitèrent alors ses États ; et le roi Jean le Bon fut détourné d'abord de son pieux dessein par de nouvelles discordes avec Charles le Mauvais, et, peu de temps après, empêché de le poursuivre par une mort prématurée. Elle le surprit, le 8 avril 1364, à Londres, où il était retourné, parce qu'un de ses fils, otage d'Édouard, s'était évadé au mépris de la foi jurée ; il était aussi revenu dans le but de persuader au roi d'Angleterre de se croiser avec lui pour aller à la Terre-Sainte. Ce prince se montra généreux et libéral autant qu'on puisse l'être. Il eut deux avantages sur les autres princes de son temps : il était franc et observait inviolablement sa parole. On ne peut oublier ce mot héroïque qu'on lui entendit prononcer souvent : « Si la bonne foi et la vérité étaient bannies du reste de la terre, elles devraient se trouver dans la bouche des rois. » Pétrarque son contemporain l'appelle « le plus grand des rois et le plus invincible des hommes. »

§ V. BRILLANT ÉPILOGUE DES CROISADES

Agitations en France. Nouveaux périls en Orient.

30. Jean II laissait quatre fils : Charles dauphin et duc de Normandie, Louis comte d'Anjou et du Mans, Jean duc de Berry et Philippe duc de Bourgogne. L'aîné lui succéda sous le nom de Charles V, et fut sacré à Reims le 18 mai[1]. Charles le Mauvais, roi de Navarre, avait fait grand bruit, sous le régne précédent, au sujet du duché de Bourgogne donné en apanage par Jean à son plus jeune fils ; il s'était posé en victime d'une spoliation. Toutefois, il n'avait point poussé les choses jusqu'à la révolte ouverte. Aussitôt après l'avènement de Charles V, il recourut aux armes. Il

[1] ANONYM., *Vit. Urban.* V; apud BOSQUET. — PHILIP. VILLAN., XI, 76 et 91. — FROSSART., *Hist.*, I. — PAUL. ÆMIL., in Joan. II, ann. 1364. — GAGUIN., *Chron.*, eod. ann. — WALSING., *in Eduard.*, III, eod. anno. — *Ms. bibl. Vat.* sign. num. 3765.

perdit, dès le début de la campagne, plusieurs de ses possessions en France ; puis son général se laissa battre par Bertrand du Guesclin, le plus grand capitaine peut-être de son temps. Le Pape, douloureusement ému de toute discorde qui menaçait le repos de la république chrétienne, se hâta d'interposer son autorité. Il agit dans le même sens, pour éteindre la guerre que le roi d'Aragon, avec l'aide du roi de Navarre et du comte Henri de Transtamare, faisait à Pierre de Castille, et pour empêcher les hostilités ouvertes d'éclater entre le même roi d'Aragon et la république de Venise [1]. Dans toutes ces démarches pour la pacification de la Chrétienté, Urbain V avait surtout en vue la prompte réalisation de la croisade en Asie. Or, le cardinal Talayrand, qu'il avait fait légat de la croisade, avait suivi de près le roi Jean dans la tombe. Le souverain Pontife se hâta de le remplacer par Pierre Thomas, archevêque de Crête, qu'il fit patriarche de Constantinople ; il s'efforçait d'imprimer un élan décisif à la sainte expédition [2]. Pendant que ceci se passait en Occident, les Turcs et les Sarrasins infestaient la Grèce et Chypre. Emu de cette nouvelle, Urbain pressa le retour du roi de Chypre dans son royaume. Ce prince repoussa victorieusement les attaques des Sarrasins ; mais les Grecs et les Latins du Péloponèse furent moins heureux contre les Turcs, qui s'emparèrent de Thèbes et de plusieurs autres terres de la principauté d'Achaïe. L'empereur Jean Paléologue, plus rudement éprouvé encore par les incursions des Mahométans, envoya comme ambassadeur à la Cour Pontificale le génois Michel Malaspina, dans le but d'obtenir l'appui de la croisade qui se préparait.

Croisade menée par le roi de Chypre. Son départ

31. Sur ces entrefaites, au mois de mai 1365, à l'exemple des rois de France, de Chypre et de Danemarck, l'empereur Charles IV, suivi d'un magnifique cortége de princes et de nobles allemands, orné des insignes impériaux, fut reçu en grande pompe à Avignon, où il venait saluer Urbain V. Dans les entretiens qu'il eut avec le Souverain Pontife, il fut question surtout du relèvement de la re-

[1] PHILIPP. VILLAN., 83, 92. — PAUL. ÆMIL., *in Carol.* V. ann. 1364. — FROSSARD., *Hist.*, I. — MARIAN., XVII, 7. — SURIT., IX, 52.

[2] PHILIP. E MAZER., *Vit. Petr. Thom.*, ann. 1364.

ligion en Asie, de l'éloignement des bandes qui désolaient la France, l'Espagne, l'Italie, et de leur trajet en Orient pour les utiliser contre les Infidèles. Si le roi de Hongrie consentait à leur laisser le passage par ses Etats, l'empereur promettait de leur fournir les secours de route nécessaires ; dans le cas contraire, il s'engageait à louer de ses deniers à Venise et dans les autres ports d'Italie une flotte pour les transporter en Asie[1]. Vers ce temps, le roi de Chypre, après avoir conclu la paix avec les Génois par l'intermédiaire du patriarche de Constantinople, après avoir fait partir pour Rhodes plusieurs navires chargés de fidèles et de chevaliers croisés, partit enfin lui-même de Venise avec deux galères seulement. Toute la croisade était à ses frais ; le rois et les princes d'Occident, qui avaient paru d'abord si enthousiastes de la guerre sainte, ne bougèrent pas et ne lui vinrent nullement en aide. Cet abandon ne le refroidit en aucune façon ; il fit vœu publiquement de ne pas poser le pied sur le territoire de Chypre avant d'être entré à la tête de son armée sur celui des ennemis, dût-il mourir sans avoir revu ses États[2]. La flotte des croisés s'arrêta quelque temps à Rhodes, où les armées de cette île et de Chypre se joignirent à la croisade. Cette nouvelle produisit un tel émoi chez les Turcs, que deux de leurs pachas les plus puissants envoyèrent des ambassadeurs et se reconnurent tributaires. Le temps marqué pour le départ étant proche on résolut en conseil secret d'attaquer le sultan d'Egypte, qui occupait la Ville sainte et l'héritage des rois de Chypre, non par flanc, mais en face : l'armée de Dieu prit la mer pour Alexandrie, en faisant voile d'abord sur la Turquie.

Scène grandiose en mer. La flotte chrétienne au port d'Alexandrie.

32. Il faut lire la scène grandiose de ce départ de Rhodes telle que l'a décrite un témoin oculaire, l'historien Philippe de Mazères, dans la biographie du légat Pierre Thomas : « Le légat, accompagné de tous les ecclésiastiques de l'armée, monte sur la galere du roi pour donner la bénédiction générale. Il prend place au point le plus élevé du navire, afin que tous le puissent voir. Le roi

[1] Anonym., *Vit. Urban.* V; apud Bosquet. — Matth. Villan., xi, 44.

[2] Philip. e Mazer., *Vit. B. Petri Thom.*, 15; apud Bolland., tom. II, die 29 Januar.

se tient près de lui. Toute l'armée est debout, les yeux tournés vers le légat, sur la flotte dont on a baissé pavillons et bannières. Alors le légat commence, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, une bénédiction large, inaccoutumée, admirablement belle ; il allie l'ancien et le nouveau Testament, bénissant tantôt les navires, tantôt les armes, tantôt les personnes, tantôt la mer, enfin toute l'armée, en l'honneur de la croix, invoquant le secours de Dieu pour la destruction des Sarrasins. Or le roi, les marins et les bataillons, inclinant la tête, répondaient à toutes les bénédictions du légat avec une grande dévotion. La bénédiction finie, la bannière royale, un grand lion rouge, fut levée tout à coup au-dessus de la galère du roi, les trompettes résonnèrent, des milliers de drapeaux flottèrent au vent, et tous dans un sublime élan d'action de grâces à Dieu s'écrièrent : Vive et soit vainqueur Pierre, roi de Jérusalem et de Chypre, contre les Sarrasins infidèles[1] ! » En pleine mer seulement le roi rendit public le projet d'attaquer Alexandrie ; il fut accueilli avec un inexprimable enthousiasme, avec une confiance dans le succès aussi complète que s'il se fût agi de prendre une bicoque défendue par quelques soldats. Le vent était favorable, et néanmoins les vaisseaux ne surent pas naviguer de conserve, malgré les ordres du roi ; ils se perdirent de vue. Peut-être ce fut un bien, parce que les ennemis ne purent prendre l'éveil. Or, un matin au point du jour toute la flotte se trouva miraculeusement réunie dans la rade d'Alexandrie. L'étonnement et le trouble des Sarrasins furent grands, lorsqu'ils virent leur port au pouvoir d'une armée chrétienne, dont rien n'avait pu leur faire soupçonner l'approche. La garnison sortit de la ville renforcée par le plus grand nombre des habitants, et les bataillons ennemis se rangèrent sur le bord de la mer, pour en défendre l'accès aux croisés.

Alexandrie tombe au pouvoir des croisés.

33. Le roi, pour avoir le temps de bien prendre ses dispositions et de donner ses ordres, décida de ne point débarquer ce jour-là. Les Sarrasins, regardant cette immobilité comme une marque de crainte et d'hésitation, retrouvèrent leur audace ; ils provoquèrent

[1] PHILIP. E MAZER., *Vit. B. Petri Thom.*, 16.

les chrétiens à grands cris. Ils employèrent néanmoins la journée et la nuit à organiser la défense de la ville, renforçant encore leur armée sur la rive du port. Toute la nuit, au bruit des trompettes et les barrières hautes, avec des lumières sans nombre, ils surveillaient du littoral la flotte chrétienne. Des lumières sans nombre brillaient aussi sur les remparts couronnés de soldats. Le lendemain, à l'heure de tierce, la flotte chrétienne se mit en mouvement dans l'ordre prescrit pour opérer le débarquement de l'armée. Lorsque les embarcations furent à la distance d'un jet de flèche, les Musulmans les couvrirent d'une véritable grêle de ces projectiles. Les croisés parvinrent pourtant, sans avoir perdu beaucoup de monde, à serrer le bord d'assez près pour appliquer des échelles. Les Sarrasins exaspérés s'avancèrent en grand nombre dans la mer, avec de l'eau jusqu'à la poitrine, et s'opposèrent avec rage au débarquement. Après une heure de lutte acharnée, quelques chrétiens purent enfin poser le pied sur la terre ferme, et défendirent si héroïquement leur conquête, qu'ils commencèrent la victoire, en donnant à d'autres le temps de les joindre et de forcer les ennemis à tourner le dos, à fuir vers la ville. Les fuyards étaient poursuivis de si près l'épée dans les reins qu'ils ne purent fermer les portes qu'avec beaucoup de difficultés, après une défaite qui leur avait coûté beaucoup de monde. La terreur des survivants était si grande, que les croisés n'eurent qu'à s'approcher des murs, à faire mine de mettre le feu aux portes, pour que les Egyptiens, sortant par le côté opposé, prissent le chemin de Babylone ou le Caire. Le vendredi 4 octobre 1365, à neuf heures du matin, la grande cité d'Alexandrie était au pouvoir des Chrétiens. Hélas! la plupart de ceux qui avaient suivi le roi de Chypre et le légat dans cette expédition, n'avaient été déterminés que par l'espoir d'un riche butin ; dès qu'ils l'eurent, ils se hâtèrent de reprendre la mer pour rentrer dans leur pays. Les Anglais et les Aquitains donnèrent les premiers l'exemple de cette lâche désertion.

Inutiles efforts du Pape pour sauver l'empire des Grecs.

34. Il ne restait plus assez de monde à Pierre pour tenter de disputer sa conquête aux ennemis, qui ne pouvaient tarder à revenir

en force ; il dut lui-même se rembarquer pour Chypre six jours après sa victoire, avec la douleur de s'éloigner avant qu'un seul infidèle se fût montré pour lui en arracher le prix ; et cette douleur était d'autant plus vive qu'il sentait qu'abandonner Alexandrie, c'était renoncer à recouvrer Jérusalem[1]. Triste issue pour une entreprise commencée avec tant d'éclat ! surtout quand le Pape avait pris toutes les mesures qui pouvaient en assurer les meilleures conséquences. En Arménie, il s'était efforcé d'amener une participation à cette guerre, en excitant ceux qui étaient demeurés fidèles à secouer le joug des Sarrasins, en mettant à leur tête le prince catholique Livon, parent du roi de Chypre. Livon ou Lion devait un jour régner par droit héréditaire. Rien ne fut négligé pour ramener les Grecs à l'unité de la Foi. Le Pape eût voulu tirer le salut des âmes des défaites qu'Amurat, empereur des Turcs, infligeait à l'empire de Constantinople. En 1365, grâce à Scachines, que ce prince avait fait gouverneur de ses conquêtes en Europe, il soumit Zagora et Ischebol. Les Serviens, épouvantés de ces progrès des Turcs, réunirent une armée considérable ; mais elle fut taillée en pièces près d'Andrinople, en 1366. Alors Urbain V, considérant que l'avis de ceux qui ne voulaient pas qu'on portât de l'aide aux Grecs tant qu'ils n'auraient pas abjuré le schisme, amènerait de funestes conséquences pour les catholiques, écrivit à Jean Paléologue, et lui promit des secours immédiats. Il avait obtenu du doge de Gênes l'engagement de fournir, pour le soutien de l'empire grec, une flotte de dix vaisseaux la première année, et les années suivantes un subside considérable en argent. La colonie de Péra avait promis de le verser l'année où la mère-patrie enverrait la flotte. Urbain avait également obtenu du marquis de Montferrat, qu'il irait joindre l'armée grecque à la tête de treize cents cavaliers parfaitement équipés ; du grand-maître des Hospitaliers, la promesse d'entretenir mille cavaliers et de fournir tous les ans une flottille de quatre vaisseaux. Malheureusement, et pour le plus grand pré-

[1] PHILIP. E MAZER., *Vit. B. Petri Thom.* 16. 17. — WALSING., *in Eduard.*, III. ann. 1365. — PETRACH., *Res Senil.*, VIII, 8 ; XIII, 2. — BOSQUET, *Hist. Hospit.*, II, p. 2, lib. III. — DUBRAV., XXII ; et alii.

judice de leurs propres intérêts, les Génois faillirent à leur promesse[1].

Jean Paléologue, Louis de Hongrie, Amédée de Savoie.

35. Les catholiques restaient divisés sur la conduite qu'il convenait de tenir à l'égard de l'empire grec, et le nombre était grand de ceux qui auraient voulu qu'on n'épargnât pas plus les Schismatiques que les Infidèles[2]. Le Souverain Pontife désirait, au lieu du renversement, la restauration de l'empire, pour en faire le boulevard de l'Europe contre les invasions turques. Aussi, profitant des excellentes dispositions de Jean Paléologue pour la réunion des deux Eglises, il le pressa vivement d'accomplir au plus tôt ce louable dessein. Il lui représentait, au commencement de 1366, que, s'il rentrait dans le giron de l'Eglise romaine, le roi de Hongrie marcherait immédiatement à son secours par terre et ferait sentir aux Turcs le poids de ses armes victorieuses, pendant que par mer le roi de Chypre et son parent Amédée de Savoie combattraient ces mêmes ennemis, à la tête de troupes d'élite. Mais, si les Grecs persistaient dans le schisme, les catholiques les mépriseraient à l'égal des Infidèles et les abandonneraient à la merci des sectateurs du Coran. Jean Paléologue se rendit à Buda et conclut avec le roi de Hongrie un traité par lequel il s'engageait à embrasser la foi catholique avec ses fils, le roi promettant de son côté de prendre la défense de l'empire grec contre les Turcs. Ce traité ayant été soumis à la confirmation de l'autorité apostolique, le Pape envoyait à Jean Paléologue la formule de la foi orthodoxe dont il devait faire profession. Entre temps, Amédée de Savoie se rendit dans le Levant à la tête d'une armée florissante sur les vaisseaux de Venise et de Gênes ; il mena si vaillamment cette expédition qu'il reprit aux Turcs et remit à l'empereur grec son parent, le port de Gallipoli, qui était le rendez-vous des Infidèles passant d'Asie en Europe, et d'où ils emportaient le butin fait sur les Chrétiens dans leurs excursions[3]. Les Turcs de leur côté avaient de précieux auxiliaires dans les Sarrasins. Ceux-ci ne tar-

[1] *Annal. Turcic.*, num. 34.
[2] Petrarch., l. VII, epist. ad Urban.
[3] Anonym., Vit. Urban. V; apud Bosquet.

dèrent pas à faire expier aux Chrétiens la faute d'avoir abandonné Alexandrie après l'avoir conquise. Ils dévastèrent d'abord l'Arménie ; un grand nombre d'habitants de cette malheureuse contrée, fuyant leur joug odieux, se refugièrent en Grèce, à Mytilène et à Rhodes. Alors le soudan, à qui les Cypriotes et les Rhodiens avaient infligé de grands dommages sur les côtes de Syrie, notamment par le sac de Tripoli, résolut d'envahir Chypre et Rhodes. Le roi de Chypre recourut au Pape et sollicita des secours ; ils ne pouvaient être qu'insignifiants à cause du triste état dans lequel se trouvait l'Occident[1]. La mort, à Famagouste en Chypre, le 6 janvier 1366, du bienheureux Pierre Thomas, patriarche de Constantinople et légat apostolique en Orient, vint encore diminuer le peu d'espoir qui restait d'arracher l'Asie à la domination des Infidèles.

§ VI. ROME CAPITALE DU MONDE CHRÉTIEN

Urbain V part pour l'Italie. Son itinéraire. Son entrée à Rome

36. Urbain V, dès son avènement au Souverain Pontificat, avait manifesté la ferme résolution de ramener à Rome le Saint-Siége. Pendant quatre ans, diverses causes s'opposèrent à la réalisation de ce grand projet. Enfin, vers le milieu de 1366, le Pape prit les mesures nécessaires pour assurer son prompt retour en Italie. A cette nouvelle, la joie des Romains fut grande ; ils envoyèrent à Avignon une ambassade pour donner au Souverain Pontife l'assurance de leur filial dévouement. Les villes maritimes de la Péninsule offrirent avec empressement une flotte. Venise promettait dix navires — le Pape n'en accepta que cinq — Pise trois, et Gênes plusieurs autres. Les Français eux-mêmes proposaient d'accompagner Urbain par terre avec une escorte magnifique ; le fils du comte Jean d'Armagnac le suppliait d'accepter ses offres à cet égard. L'empereur Charles IV et Philippe prince de Tarente luttaient d'instances pour que le voyage de la Cour Pontificale se fît sous leur

[1] Anonym., *Gesta Urban.* V; apud Bosquet. — Bosq., *Hist. equit. Jeros.*, p. 2. l. III.

sauvegarde[1]. Avant de quitter la France, Urbain V voulut revoir Montpellier, où il avait fait ses premières études. Au retour de cette excursion, qui eut lieu au commencement de 1367, il se mit en route pour Rome, le 30 avril. A Marseille, où il fut reçu avec une joie et une pompe inouies, il fit séjour dans ce monastère de Saint-Victor, dont il était abbé au moment de son élévation au Souverain Pontificat, et qu'il avait depuis fait restaurer avec une royale magnificence. Le 20 mai, il quittait Marseille sur la flotte que lui avaient envoyée Jeanne de Naples, Venise, Gênes et Pise. Après une heureuse navigation de quatre jours, il débarquait à Gênes, qui l'accueillait avec les plus grands honneurs. Le lendemain de l'Ascension, il continua sa route par mer, et le 4 juin, au lever du soleil, il descendit de la flotte sur la plage de Corneto, d'où il devait poursuivre son voyage par la voie de terre. Là était venu à sa rencontre le cardinal-légat Gilles Alvarez d'Albornoz accompagné du clergé et de presque toute la noblesse de la province. Le 9 juin, il faisait son entrée solennelle à Viterbe, où vinrent le joindre Amédée de Savoie et les ambassadeurs de Jean Paléologue, pendant qu'il attendait l'arrivée de l'empereur Charles IV. Enfin, le 16 octobre, il fut solennellement reçu à Rome. Le retour du Siége Apostolique dans la Ville Éternelle paraissait consommé, malgré les résistances du roi de France et du plus grand nombre des cardinaux, dont les plus récalcitrants n'avaient consenti à suivre le Souverain Pontife que devant la menace d'être dépouillés de leurs dignités s'ils n'obéissaient pas[2].

Mesures contre Pierre le Cruel.

37. Avant de quitter la France, Urbain V avait envoyé un internonce au-delà des Pyrénées, avec mandat de tenter encore une fois les voies d'une réconciliation entre les rois d'Aragon et de Castille. Le dernier, supérieur en forces, naturellement porté à la cruauté, avide de vengeance, avait une ardente soif de sang ennemi. L'Aragonais, uni au comte de Transtamare, attirait à son aide par l'espoir

[1] PETRARCH., *Res Senil.*, VII. — *Ms. arch. Vat. de Schism.*, tom. IV, pag. 135. — WADDING., *Annal.*, ann. 1366, num. 11.

[2] ANONYM., *Gesta Urban.* V; apud BOSQUET. — F. BARTHOLOM. DELLA PUGLIOLA., *Histor. Miscel. Bononiens.*, ann. 1367. — PETRARCH., *Res Senil.*, IX, 1.

du butin un déluge de ces routiers qui avaient longtemps désolé la France, au point que la Cour Pontificale, menacée jusque dans Avignon, avait dû publier contre eux la croisade. Au commencement de 1366, les grandes compagnies étaient passées en Espagne sous la conduite de Du Guesclin, qui venait de s'illustrer dans la guerre de Bretagne, et de l'Anglais Hugues Carbolage ; elles devaient tourner leurs armes contre les Maures de Grenade, au cas où la paix serait faite entre la Castille et l'Aragon, et, dans le cas contraire, elles devaient châtier Pierre le Cruel de ses crimes et surtout venger l'assassinat de la reine Blanche. Pierre le Cruel, n'ayant tenu aucun compte des exhortations à la paix que lui adressait le Saint-Siége, Henri de Transtamare à la tête de ces bandes fit à grand bruit irruption en Castille et força Calagurris à se rendre. Enhardi par ce succès, sur le conseil de Bertrand Du Guesclin, il prit le titre de roi et combla ses lieutenants de biens qu'il fallait arracher à l'ennemi. Les Castillans, alléchés par l'appât d'un nouvel ordre de choses et détestant la cruauté de leur souverain légitime, se soumirent facilement à son frère bâtard. Pierre était fort troublé de cette révolution ; ayant déjà perdu ses amis, dont il avait lui-même fait périr la plupart, errant et ne sachant s'il pouvait se fier à la fidélité et au courage des siens, mais n'ayant nullement réprimé ses instincts féroces, il fit mettre à mort le frère d'Henri, Jean de Tovar, qui avait livré Calagurris ; puis il retira et rappela auprès de lui toutes les garnisons des villes et des citadelles qu'il n'avait enlevées à l'Aragonais qu'au prix de grands travaux. Il perdit de la sorte en un instant ce qu'il avait acquis par plusieurs années de crimes.

Réduit à s'exiler, il est encore établi.

38. Le roi d'Aragon espérait annexer à son royaume une partie de la Castille, comme il en était convenu avec Henri de Transtamare ; mais il se laissa leurrer par les caressantes paroles de son allié, qui remettait à un autre temps l'accomplissement de sa promesse. Quant à Pierre le Cruel, se voyant abandonné de tous, il chargea ses trésors sur des vaisseaux et se retira en Portugal avec ses fils. Henri de Transtamare, désireux de venger la mort de sa mère et de ses frères, après avoir pris la couronne, fût aisément

accepter ses lois dans le Léon et la Castille. Il s'attacha tellement Pierre, fils du roi de Portugal, que le Castillan détrôné fut obligé de chercher plus loin un asile. Partant pour la Gallice, à Compostelle, il souilla ses mains du sang de l'archevêque de cette ville et du doyen de Tolède ; puis il quitta la Péninsule emportant d'immenses trésors, et se réfugia auprès du roi d'Angleterre et du prince de Galles. Le comte de Transtamare de son côté s'alliait aux rois de Portugal et de Grenade ; il réunit les États du royaume et fit décider que, s'il succombait dans la lutte, le trône serait donné à son fils Jean[1]. Le prince de Galles, converti à la cause de Pierre le Cruel par les trésors que celui-ci avait apportés en Aquitaine, et par le mariage de ses frères Jean, duc de Lancastre et Edmond, comte de Cambridge, avec les deux infantes de Castille, sous cette clause expresse que l'aînée, qui était donnée à Jean, hériterait de la couronne de son père, si celui-ci mourait sans enfant mâle, — le prince de Galles, à la tête d'une puissante armée, entrait en Espagne en 1367, et mit en complète déroute les troupes d'Henri de Transtamare, qui ne dut son salut qu'à la fuite, remit en peu de jours tout le royaume de Castille et Léon sous la puissance de Pierre le Cruel, et rentra triomphant à Bordeaux. Mais Pierre le Cruel ne jouit pas longtemps du fruit de cette victoire à cause de sa mauvaise foi : le prince de Galles ne tardait pas à reconnaître qu'il avait été le jouet de promesses trompeuses, et dans sa colère l'abandonnait à ses propres forces.

Le Néron de la Castille frappé de mort

39. Henri de Transtamare revint avec le secours des Français, et plusieurs villes importantes se déclarèrent aussitôt pour lui. Après le passage de l'Èbre, il traça une croix sur le sable avec la pointe de son épée, se mit à genoux, et, l'ayant baisée, fit vœu de ne plus sortir que vainqueur du royaume où il entrait ; puis il astreignit tous les siens à cette cérémonie pour enflammer leur zèle. Rendu plus fort par les troupes qui accouraient de toutes parts sous ses drapeaux, il se dirigea sur Burgos, dont les habitants l'accueillirent avec enthousiasme. Il fit prisonnier Jean d'Aragon, roi nominal de

[1] SURIT., *Annal.*, IX, 163. — J. MARIAN., *de reb. Hispanic.*, XVII, 8, 17. — WALSING., *in Eduard.*, III, anno 1366. — FROSSARD., *Hist.*, I; et alii.

Majorque et mari de Jeanne de Naples, qui avait embrassé le parti de Pierre le Cruel, dans l'espoir que celui-ci l'aiderait à reprendre les Baléares et les droits de ses ancêtres à la couronne d'Aragon[1]. La guerre se poursuivit avec une grande ardeur de part et d'autre. En 1369, Henri de Transtamare était arrêté au siége de Tolède. Les habitants, divisés d'opinion, ne savaient pas se déterminer à reconnaître l'un ou l'autre des deux princes qui se disputaient la couronne. Informé de ce qui se passait, Pierre le Cruel, sans attendre les secours qui lui venaient d'Aquitaine, comme le voulait la prudence, fit force de marches dans l'intention de se jeter dans la place avec sa petite armée et de la gagner à sa cause par ce trait d'audace. Mais Henri, renforcé par les troupes de Bertrand Du Guesclin, s'étant porté rapidement à sa rencontre, le mit dans la nécessité d'accepter la bataille, la veille des ides de mars, le défit et le cerna dans le château voisin de Motiel, où Pierre s'était réfugié. Réduit à cette extrémité, celui-ci fit offrir à Du Guesclin une somme considérable et lui promit de grandes possessions, s'il voulait lui rendre la fuite possible. Caressant l'espoir du succès, il se glissa jusqu'à la tente du chevalier breton. Mais là, ce fut Henri en armes qui lui apparut, impatient de venger le sang de ses frères et de sa mère, et qui le perça de son poignard. Ainsi périt ce Néron de la Castille, le 23 mars 1369, à la fleur de l'âge, puisqu'il n'avait pas trente huit ans; il en avait passé dix-neuf sur le trône[2].

Provinces orientales de l'Europe. Pierre de Chypre assassiné.

40. La grande affaire de ce temps était la question d'Orient, comme toujours au moyen-âge, et le nœud de la question était évidemment le retour des Grecs à l'unité catholique. Le retour parut encore une fois en bonne voie de succès en 1369, l'empereur Jean Paléologue étant venu à Rome et ayant solennellement abjuré le schisme. Il était permis d'espérer qu'un tel exemple serait généralement imité par les Grands et par les peuples de l'empire grec,

[1] Anonym., *Gesta Urban.*, v; apud Bosquet. — Jos. Marian., *de reb. Hispanic.*, xvii, 9 et 11; et alii.

[2] Jos. Marian., *de reb. Hispanic.*, xvii, 13. — Anonym., *Vita Urban.* v, apud Bosquet.; et alii.

alors surtout que les patriarches dissidents de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche s'étaient mis précédemment en rapports avec le Saint Siége, manifestant l'intention de marcher sur les traces de leur souverain. A cette époque, le schisme perdait du terrain un peu partout dans le Levant : les princes les plus puissants d'Albanie, Latzko, duc des Moldaves, la veuve d'Alexandre Weyda, prince des Valaques, et sa fille reine des Bulgares venaient de se convertir. On avait tout lieu de croire que Ladislas, prince actuel des Valaques et sa sœur reine de Servie, ne tarderaient pas à les suivre. Urbain V mit tout son zèle à favoriser ce mouvement qui promettait la formation prochaine d'une ligue des peuples orientaux d'Europe contre les Turcs d'Asie. En attendant, il aida Jean Paléologue à réunir en Occident tous les secours qui se purent trouver, et l'empereur nouvellement rallié au catholicisme rentra dans ses États fort satisfait de son voyage à Rome. Dans l'intervalle, en 1369, la cause catholique avait fait une perte considérable en Orient : les frères de Pierre Ier roi de Chypre, avaient conspiré contre ce héros et l'avaient fait mettre à mort, dans l'espoir de dépouiller leur jeune neveu, qui s'appelait Pierre comme son père, et de s'emparer du pouvoir ; mais le peuple courut aux armes et les obligea de renoncer à ce dernier dessein. L'héritier légitime monta sur le trône, sous la tutelle de sa mère Eléonore et la régence du prince Jean d'Antioche, son oncle. Il ne fallait pas laisser les Sarrasins et les Turcs coalisés mettre à profit ces circonstances pour écraser le royaume de Chypre ; le Pape lui procura le secours des républiques de Venise et de Gênes et du royaume de Naples[1].

Charles IV couronné à Rome Paix rétablie

41. De retour à Rome, Urbain V s'était vivement préoccupé de l'affermissement de la paix en Italie, et dans ce but, il avait fait pour sept ans, en 1367, un traité d'alliance avec l'empereur Charles IV, le roi Louis de Hongrie, François Carraria de Padoue, les princes d'Este à Ferrare et les Gonzague à Mantoue. L'année d'après, il appela les armes de l'empereur contre Bernabon Visconti,

[1] ANONYM., *Gesta Urban.* V ; apud BOSQUET.

dont l'audace dans le crime et l'acharnement à persécuter l'Église ne connaissaient plus de frein. L'empereur se mit en route pour la Péninsule, accompagné du comte Henri de Goritz, de l'archevêque de Salsbourg, d'Albert, neveu du duc Rodolphe de Saxe, et d'un grand nombre de princes allemands. Il marcha d'abord contre les de la Scala de Vérone, alliés de Bernabon, et les réduisit au devoir; puis il mena son armée au secours de Mantoue attaquée par les Milanais ; mais cette expédition n'eut rien de remarquable. Bernabon, se pliant aux circonstances et ne voulant pas affronter les dangers d'une guerre avec l'empereur, s'humilia devant le Pape, et par son intermédiaire conjura l'orage en ouvrant des pourparlers de paix. Après avoir réglé toutes choses dans le nord de la Péninsule, Charles IV se rendit à Viterbe, où se trouvait Urbain, qui le suivit à Rome, où l'on attendit l'arrivée de l'impératrice Elisabeth. Le jour de la Toussaint eurent lieu l'onction et le couronnement de cette princesse. Peu de temps après, l'empereur quitta Rome et reprit le chemin de l'Allemagne, non sans avoir fait son vicaire en Italie le cardinal Gui de Bologne, évêque de Porto[1]. Dès que l'armée allemande se fut éloignée, Bernabon revint à ses anciens projets contre l'état ecclésiastique et les alliés du Saint Siége. San-Miniato, assiégé par les Florentins, lui fournit un prétexte de recommencer les hostilités ; il prétendit que cette ville relevait de son vicariat impérial, et déclara la guerre. Les Florentins redoutant un tel adversaire, entrèrent dans la ligue que le Pape organisait contre lui avec Ferrare, Padoue, Mantoue, Reggio, Foliano, Bologne, Pise, Lucques, et la reine de Naples. Ils n'en furent pas moins battus, au mois de novembre 1369, par les Milanais qui avaient pris à leur solde les grandes compagnies commandées par Jean Aguth. Malgré cette victoire, Bernabon, apprenant que le roi de Hongrie se préparait à marcher au secours de l'Église et de ses alliés, estima prudent de conclure la paix[2].

[1] Dubrav., *Hist. Boem.*, xxii. — Mutius., *de reb. German.*, xxv. — Anonym., *Gesta Urban.* v; apud Bosquet.

[2] Leonard. Aretin., *Hist. Florent.*, viii. — Sozomen., *Hist.*, apud Murator., *de reb. Italic.*, tom. XVI. — Anonym., *Gesta Urban.* v; apud Bosquet.

Le prince Noir en Aquitaine. Un pas rétrogade. Mort d'Urbain V

42. La guerre de Castille entre Henri de Transtamare et Pierre le Cruel avait développé les germes d'autres guerres entre les Français et les Anglais. Le prince de Galles, ayant épuisé ses finances dans les campagnes de 1368 et 1369 pour soutenir Pierre, cherchait à les refaire, en vue de frais plus considérables encore à supporter pour reconquérir le trône de leur père à Constance et à Isabelle, réfugiées en Aquitaine, et dont l'aînée était mariée au duc de Lancastre. Il écrasait l'Aquitaine de contributions. Cette conduite amena des plaintes respectueuses, que l'orgueil de ses précédentes victoires lui fit recevoir avec une hauteur blessante. Alors les Aquitains, qui n'avaient pas renoncé à leur vieil esprit d'indépendance, nouèrent des intrigues avec le roi de France, qui ne négligea rien pour se les attacher. Édouard III, pour retrouver l'affection de ces peuples, eut beau rapporter les édits financiers de son fils : il ne put apaiser les mécontents, qui sollicitèrent le patronage du roi de France en vertu de son ancien droit de suzeraineté sur leur province, bien que le père de ce prince eût renoncé à ce droit dans le traité conclu avec l'Angleterre. Charles V accepta l'offre qui lui était faite ; il recouvra plusieurs villes et territoires perdus par Jean II. La guerre commençait aussitôt, et, parmi les événements de la campagne de 1369, il faut distinguer le traitement barbare infligé par le prince de Galles à la ville de Limoges ; ayant réussi à la reprendre aux Français, à qui le duc de Berry l'avait mise dans la nécessité de se rendre, il fit massacrer les habitants sans distinction de sexe ni d'âge [1]. Urbain V, grandement alarmé par la prévision des maux terribles que cette guerre allait causer, résolut d'employer tout son zèle apostolique à les conjurer ; il conçut l'espoir d'y réussir en retournant à Avignon, mais avec la pensée de rentrer à Rome dans un temps prochain. Lorsque cette résolution du Pape fut connue, elle provoqua une douloureuse émotion en Italie ; et l'histoire rapporte que le bienheureux Pierre d'Aragon, qui avait renoncé au monde pour se faire franciscain, lui prédisit le schisme dont son retour en France serait

[1] ANONYM., *Gesta Urban.* V ; apud Bosquet. — FROSSARD., *Hist.*, I.

la source. Sainte Brigitte alla le trouver à Montefiascone, pour l'avertir que, s'il exécutait son dessein de sortir de la Péninsule, il mourrait aussitôt après son arrivée dans le comtat Venaissin. Il ne trouva pas à ces avertissements le caractère de la révélation divine ; le 5 septembre 1370 il prenait la mer à Corneto et faisait voile sur Marseille ; le 24 du même mois, il s'établissait de nouveau dans son palais d'Avignon[1]. Peu de jours après, les atteintes de la maladie qui lui annonçait la mort le contraignirent à se détacher de toute autre pensée que celle de comparaître devant Dieu ; et le 19 décembre, dans le commencement de la neuvième année de son pontificat, il mourut en odeur de sainteté[2].

[1] ANONYM., *Gesta Urban.* v; apud Bosquet. — PETRARCH., *Res. Senil.*, XIII, epist. 13. — *Ms. arch. Vat.* tom. II. de chism. pag. 22. — *Lib. revelat. S. Brigit.*, VII, 137. — GOBELIN., *Com. Ætat.*, VI, 73. — ANONYM., *Chron. Belg.*, in Urban. V, ann. 1370. — ANTONIN., III p. tit. XXIV, 11 § 2.

[2] ANONYM., *Gesta Urban.* v; apud Bosquet. — MARTIN. FULDENS., *Chron.*, ann. 1370 ; apud ECCARD., *Historic. med. Ævi:* tom. I.

CHAPITRE X

SOMMAIRE.

PONTIFICATS DE GRÉGOIRE XI ET D'URBAIN VI (1370-1389.)

§ I. LES PUISSANCES CHRÉTIENNES FATALEMENT DIVISÉES.

1. Le nouveau Pape entre les Français et les Anglais. — 2. Les rois chrétiens divisés en Espagne. — 3. Toujours la guerre intestine en Italie. — 4. Les Visconti toujours hostiles à l'Église. — 5. Florence rebelle et châtiée. Son ambassadeur Sainte Catherine. — 6. Conduite équivoque et perfide du légat Robert. — 7. Répression générale et sévère des hérésies. — 8. Apparition de Wicklef. Ses adhérents, ses fauteurs. — 9. Ignoble agonie d'Edouard III.

§ II. LES TURCS ENTAMENT L'EUROPE.

10. Cri d'alarme. Turcs en Europe. Smyrne en péril. — 11. Activité du Pape pour le salut de la chrétienté. — 12. Guerre impie des Génois contre Chypre. — 13. Le sultan Amurat. L'empereur Paléologue. — 14. Louis de Hongrie. Le Génois Catalusio. — 15. Agissements d'Amurat. Efforts redoublés du Pape. — 16. Circonstances favorables et mesures adoptées pour la croisade.

§ III. FIN DE GRÉGOIRE XI.

17. Le Pape quitte Avignon et rentre à Rome. — 18. Dangereuses manœuvres

en Allemagne, stériles en Italie. — 19. Constitution apostolique de Grégoire XI. — 20. Mort du Pape. Orages accumulés sur le conclave. — 21. Insolentes prétentions des Romains. — 22. Election d'Urbain VI, libre et courageuse. — 23. Tumulte populaire. Indigne supercherie. — 24. Furieuses menaces. Apaisement soudain. Election acclamée.

§ IV. GRAND SCHISME D'OCCIDENT.

25. Unanime accession du Sacré-Collége. Caractère de l'élu. — 26. Rigidité du nouveau Pape. Mécontentement des cardinaux. — 27. La conjuration se forme. Piéges tendus. — 28. Guerre déclarée. Ni science, ni conscience. — 29. Protestation d'un mourant. Vengeance d'un coupable. — 30. Le schisme patronné par le roi de France et la reine de Naples. — 31. Manœuvres des révoltés. Election d'un antipape. — 32. Perturbation du monde chrétien.

§ I. LES PUISSANCES CHRÉTIENNES FATALEMENT DIVISÉES

Le nouveau Pape entre les Français et les Anglais.

1. Onze jours après la mort d'Urbain V, le 30 décembre 1370, le conclave lui donnait pour successeur, sous le nom de Grégoire XI, Pierre Rogé de Beaufort, neveu de Clément VI, qui l'avait fait cardinal à l'âge de dix-huit ans, en 1348. Il avait donc quarante ans, lorsqu'il fut élevé au Souverain Pontificat. Le nouveau Pape, continuant l'œuvre de son prédécesseur, s'appliquait immédiatement à faire cesser l'effusion du sang entre Anglais et Français. Il enjoignit à l'évêque de Sarlat de s'interposer entre Jean de Lancastre et Louis d'Anjou, dont les armées étaient en présence ; mais Édouard III fut sourd à toutes les propositions de paix, et la guerre dut se poursuivre[1]. Sur ces entrefaites Henri de Transtamare, roi de Castille, fidèle à son alliance avec les Français, leur envoyait une puissante flotte pour les aider au siége de la Rochelle, en barrant l'entrée du port à la flotte anglaise. La veille de la Saint-Jean de l'année 1371, un combat terrible eut lieu entre les deux flottes ; le comte de Pembrocke, vaincu par les Castillans, périt dans cette bataille, où les Anglais perdirent, outre beaucoup de monde et

[1] ANONYM., *Gesta Gregor.* XI ; apud Bosquet.

presque tous leurs vaisseaux, vingt mille marcs destinés à la solde des troupes de terre. Edouard III lançait aussitôt une autre flotte, destinée à réparer cet échec et à faire lever le siége de la Rochelle ; mais les vents contraires firent échouer cette résolution. Les armes françaises eurent aussi leurs revers, et notamment la flotte perdit une grande bataille dans les eaux de la Flandre[1]. En 1372, des tentatives de paix furent faites, et les ambassadeurs des deux rois se réunirent à Calais. Mais ce colloque fut dissous sans avoir produit aucun espoir de conciliation. Vers la fin de l'année, il fut convenu qu'on reprendrait les négociations à Bruges. Les Français, victorieux à ce moment, prétendaient conserver leurs acquisitions récentes, et les Anglais ne pouvaient se résoudre à perdre en un jour ce qui leur avait coûté plusieurs années de guerre ; on ne put s'entendre. Au reste, la Saintonge et l'Angoumois, Saint-Jean d'Angely, la Rochelle et d'autres lieux se rangèrent sous le sceptre de Charles V ; Jean, duc de Bretagne, ayant opprimé le clergé, presque tous ses sujets passèrent au parti de la France ; il se vit dépouillé de ses Etats et contraint à chercher un refuge au-delà de la Manche[2].

Les rois chrétiens divisés en Espagne

2. Grégoire XI devait échouer pendant tout son règne dans son généreux dessein d'amener l'établissement d'une paix durable entre la France et l'Angleterre. L'apaisement des guerres civiles en Espagne fut plus facile, grâce à l'activité du cardinal Guy de Bologne. Ferdinand de Portugal prétendait que les couronnes de Castille et de Léon lui revenaient par droit héréditaire, comme petit neveu du roi Sanche, Henri de Transtamare n'étant qu'un bâtard. Les rois d'Aragon et de Navarre, profitant des circonstances, cherchaient à s'emparer de diverses parties du royaume de Castille pour les annexer à leurs Etats. Un instant on avait pu croire la paix faite, par l'intermédiaire des nonces apostoliques, entre Henri de Transtamare et Ferdinand de Portugal. Mais les hostilités avaient repris avec une fureur nouvelle ; Henri avait envahi le Portugal à

[1] WALSING., *in Eduard.* III, ann. 1371. — PAUL. ÆMIL., *in Carol.* V, eod. anno. — FROSSARD., *Hist.*, I.

[2] WALSING., *in Eduard.* III, ann. 1372; et alii.

la tête d'une armée considerable. Au commencement de 1372, livrant tout au fer et aux flammes sur son passage, le Castillan, après s'être emparé de Viseu et avoir essayé de se rendre maître de Coïmbre, avait porté ses forces dans la direction de Scalabis ; puis, comme son adversaire ne pouvait lui opposer une armée assez forte a cause de la défection de son frère Denis, et se sentait inférieur en science militaire, il pénétra jusqu'aux portes de Lisbonne, incendia la banlieue, pendant que sa flotte allait capturer plusieurs navires jusque dans le port, et terrifia la ville assiégée. Ces événements obligèrent Ferdinand à faire la paix ; elle etait conclue à la fin du mois de mars[1]. Alors Henri se tourna contre Charles de Navarre, qui s'était emparé de quelques villes de la Castille à la faveur des troubles récents. Le légat intervint entre les deux armées, comme il avait fait en Portugal : ici encore il amena la conclusion de la paix, qui fut cimentée par le mariage du fils de Charles avec l'infante de Castille Eléonore. La conduite de ces négociations entre belligérants avait épuisé les forces du cardinal Guy de Bologne ; il mourut avant d'avoir pu terminer sa tâche en réconciliant la Castille et l'Aragon. Le roi de Navarre fut fortement accusé par la rumeur publique d'avoir procuré cette mort par le poison ; mais il fut réhabilité par le Pape après minutieux examen. Il ne réussit pas aussi bien à se laver d'avoir tente de faire empoisonner le roi de France, ses émissaires ayant été pris et livrés au supplice ; Charles V tourna contre lui ses armes et lui prit plusieurs places[2].

Toujours la guerre intestine en Italie.

3. La pacification de l'Italie était toujours embarrassée de complications qui la rendaient fort difficile. Dès le début de son pontificat, Grégoire XI eut la conviction que les Visconti lui étaient hostiles, comme ils l'avaient été à ses prédécesseurs ; il sollicita des secours de l'empereur et du roi de Hongrie pour les joindre à ses troupes et aux forces des marquis d'Este et de ses alliés. Comprenant bientôt l'inutilité de ses démarches en Allemagne, il fit la

[1] SURIT., x, 14. — MARIAN., *de reb. Hispan.*, XVII, 17.
[2] MARIAN., *de reb. Hispanic.*, XVII. 17.

paix comme il put avec les princes Milanais, le 16 novembre 1371[1]. En cela Grégoire cherchait loyalement un moyen de protéger la liberté de l'Etrurie; et pourtant, à Florence, à Sienne, à Lucques, on le soupçonna de viser à l'annexion de la Toscane au domaine de Saint-Pierre. Les Florentins surtout inclinèrent d'autant plus à cette opinion injuste, qui ne fut que bien difficilement détruite par les protestations du Pape, que Pérouse, se rattachant de nouveau au patrimoine de l'Eglise romaine, reçut le légat dans ses murs. Les Visconti ne tardèrent pas à violer le traité qu'ils venaient de conclure; ils envahirent le territoire de Ferrare et de Bologne en haine de Nicolas d'Este. Le Pape publia contre eux les censures ecclésiastiques et la croisade. Une sanglante bataille eut lieu à Herberia, le 2 juin 1372, entre l'armée du marquis d'Este et celle de Bernabon. Celui-ci remporta la victoire; mais le marquis et le cardinal-légat Pierre de Bourges parvinrent cependant à lui barrer le chemin de Modène. Il s'en vengeait en portant le ravage dans la campagne de Bologne. Le roi de France intervint, et les Milanais offrirent de signer une trêve de six mois. Grégoire ne crut pas devoir l'accepter et donna au contraire des instructions pour imprimer à la guerre une nouvelle énergie. Alors l'armée milanaise s'avança jusque sous les murs de Bologne sans trouver de résistance sérieuse, fit trois mille prisonniers et causa un dommage estimé à cent mille florins. Les pontificaux prirent leur revanche du côté de Parme et de Plaisance; de ce côté ils enlevèrent un grand nombre de places à l'ennemi[2].

Les Visconti toujours hostiles à l'Eglise

4. A ce moment se concluait et le Pape sanctionnait, pour le repos du sud de l'Italie, si longtemps éprouvé par les maux de la guerre, la paix définitive entre Jeanne de Naples et Frédéric de Palerme. Le traité consacrait la séparation des deux royaumes distincts, celui de Palerme et des îles adjacentes, appelé royaume de Trinacrie, se reconnaissant vassal de celui de Naples, qui conser-

[1] ANONYM., *Annal. Mediolan.*, ann. 1371; apud MURATOR., *de reb. Italic.*, tom. XVI.

[2] PIGNA., *de Atestin. principib.*, V. — F. PETR. DE GOZATA, *Chron. Regiens.*, ann. 1372; apud MURATOR., *de reb. Italic.*, tom. XVIII.

vait l'antique titre de royaume de Sicile [1]. En 1373, Grégoire renouvela les procédures contre les Visconti, et les appuya de la force armée. Les princes italiens, l'Allemagne et la Hongrie lui fournirent des secours ; la France lui donna une armée qu'il mit sous le commandement du comte Amédée de Savoie. En moins de deux mois, les Visconti perdirent plus de cent châteaux ou places fortes, soit en Etrurie et dans la province de Luna, à la suite d'une grande victoire remportée par Amédée le 15 janvier, soit dans le territoire de Bologne, où le comte Enguerrand de Soissons obtint un triomphe non moins éclatant dans une sanglante rencontre, ce qui porta le Pape à lui donner l'ordre d'entrer dans le Milanais et d'opérer sa jonction avec l'armée du comte de Savoie. On s'était encore assuré le concours des routiers anglais de Jean Aguth, qui reçurent à leur tour l'ordre de faire irruption sur le territoire des ennemis. Bernabon, atterré par les revers, recourut à son expédient ordinaire ; pour arrêter les progrès de ses adversaires et contenir ses sujets dans le devoir, il implora la paix auprès des chefs de l'armée pontificale. Le Souverain Pontife estima qu'il fallait en cette occasion passer outre à ces hypocrites protestations de repentir, que les Visconti avaient autant de fois violées que faites [2]. En 1374, l'évêque d'Arezzo, internonce apostolique, mettait au pouvoir des pontificaux l'importante place de Verceil, dont la citadelle était une des plus fortes d'Italie. Les Milanais en ayant entrepris le siége pour la reprendre, le duc Othon de Brunswick, général des troupes pontificales venues de la Germanie, et Jean Aguth furent chargés de la délivrer ; Amédée de Savoie, Nicolas d'Este, l'évêque de Verceil et les autres confédérés eurent ordre de leur envoyer du renfort.

Florence rebelle et châtiée. Son ambassadeur sainte Catherine.

5. Vers le même temps, Clavenna, Osso'a, Uglenamo, Plaisance et Pavie passèrent au parti du Pape. Les Visconti réduits aux abois recoururent à Léopold d'Autriche pour obtenir une trêve par son entremise. Grégoire, touché des maux que ses sujets et ses alliés avaient à souffrir, consentit à traiter, et la trêve fut signée à Bolo-

[1] WADING., *Annal.*, ann. 1372, num. 8. — SURIT., X, 15.
[2] ANONYM., *Gesta Gregor.*, XI, apud Bosquet.

gne, le 6 juin 1374, dans des conditions telles qu'elle pouvait avoir une durée certaine de vingt-un mois. La croyance universelle était que ce pacte serait le prélude de la paix définitive [1]. Ce fut alors la république de Florence qui troubla le repos de l'Italie. Après avoir répandu l'odieuse calomnie que Grégoire travaillait au renversement de la liberté des peuples italiens, les Florentins levèrent l'étendard de la révolte en 1375, et convièrent les autres villes, même les habitants de l'Emilie et du Picenum, à suivre leur criminel exemple. En 1376, le Souverain Pontife dut les frapper d'anathème et mettre leur ville sous l'interdit; en même temps une armée de Bretons marchait contre eux sous la conduite du cardinal Robert de Genève. Les rebelles, battus chez eux pendant que leurs compatriotes se voyaient dépouillés de leurs biens et chassés partout, jusqu'en Angleterre, des lieux où ils s'étaient établis pour faire le commerce, firent intervenir le roi de France, la reine de Naples et le roi de Hongrie pour obtenir de rentrer en grâce auprès du Souverain Pontife, auquel ils envoyèrent eux-mêmes un ambassadeur peu ordinaire. Ils savaient qu'il avait en grande estime les vertus et les mérites de la pieuse Catherine de Sienne. Ils trouvèrent un moyen de la faire venir dans leur ville et la supplièrent par une députation de leurs magistrats d'accepter la mission de les réconcilier avec le Pape. Elle y consentit en vue du bien ; malgré son sexe et bien qu'elle fût frêle de constitution, elle se mit aussitôt en route. Elle arrive à Avignon, présente sa requête au Saint Père par l'intermédiaire du vertueux Raymond de Capoue, général des Dominicains, parce qu'elle parlait l'idiome toscan que Grégoire ne comprenait pas. Celui-ci accueillit avec une

[1] L'auteur contemporain de la *Miscella de Bologne* dit : « Pace si credeva che fosse. » Des historiens accusent les Visconti d'avoir violé ce traité comme les autres avec leur mauvaise foi ordinaire ; ils sont contredits par le même témoin oculaire, qui, à l'occasion de la prolongation de cette trêve, deux ans plus tard, dit expressément : « Certamente fu egli leale in questa volta a la Chiesa ; assurément il (Bernabon) fut loyal cette fois envers le Saint-Siège. » Pierre de la Gazata, dans la *Chronique de Reggio*, nous apprend que la convention de Bologne n'entra pas immédiatement en vigueur, puisqu'elle ne fut signifiée aux Régiens que le 6 janvier 1375. Apud Murator., *de reb. Italic.*, tom. XVIII.

paternelle bienveillance la demande qui lui était adressée par cette sainte fille, et s'en remit à son arbitrage pour les conditions de la paix à conclure avec les plénipotentiaires que les Florentins enverraient. Mais les Florentins les envoyèrent après beaucoup de délais, et ce ne fut point pour remplir les promesses qui avaient été faites à Catherine. Inutiles étaient les négociations.

Conduite équivoque et perfide du légat Robert.

6. Le Pape se vit dans la nécessité de recourir à la force des armes ; il nomma deux légats en Italie qui furent chargés de cette mission. L'un d'eux était le cardinal Robert, arrivé précédemment dans la Péninsule à la tête d'un corps de Bretons. Ils ne parvinrent à maintenir la trêve avec Bernabon qu'en lui livrant ceux qui s'étaient réfugiés sous la protection du Saint-Siége pour secouer le joug de sa tyrannie, et ne purent amener les Florentins à recevoir des conditions de paix équitables. Le cardinal Robert essaya sans succès de tous les moyens pour ramener Bologne sous le gouvernement pontifical. Furieux ensuite de n'avoir réussi à dompter les rebelles ni par les paroles ni par les armes, il s'enferma dans la citadelle de Césène, et laissa la soldatesque commettre impunément tant de méfaits, que les Césénates prirent les armes et massacrèrent huit cents de ses Bretons. Robert, craignant que la ville ne passât à l'ennemi, se tint coi dans la citadelle et dissimula son ressentiment ; il disait au contraire que les habitants, las de subir des traitements indignes, avaient bien fait de recourir aux armes et qu'ils avaient été mis dans la nécessité d'y recourir ; mais ils devaient les déposer maintenant et retourner en toute sécurité à leurs affaires. Trompés par ce langage, les Césénates suivirent le conseil qui leur était donné. Le légat fit alors venir en toute hâte les Anglais d'Aguth, les unit aux Bretons, et de la citadelle les lâcha sur le peuple sans défense. Les Bretons, se hâtant de tirer vengeance du meurtre de leurs compatriotes, massacrèrent tout, sans distinction d'âge ni de sexe, et laissèrent là, dit-on, jusqu'à cinq mille cadavres ; les Anglais se contentèrent de mettre tout au pillage. Galeotti, chef de l'armée pontificale, laissa faire sans un geste pour s'opposer à ces atrocités. Peut-on donner à la conduite du cardinal Robert et de Galeotti cette excuse qu'ils pensaient, par

cet exemple de sévère répression, inspirer aux autres villes une terreur salutaire, et les amener à une prompte soumission par la crainte qu'elles auraient de subir un semblable châtiment? Même en poussant jusque-là l'indulgence, l'historien ne peut s'empêcher de remarquer qu'ils commettaient une erreur et une faute grossière ; les peuples exaspérés prirent la détermination de recourir à tous les moyens pour ne pas tomber dans les griffes de bêtes féroces de cette espèce [1]. Ce Robert qui débutait ainsi dans la scène politique sera l'antipape Clément VII.

Répression générale et sévère des hérésies

7. Tandis que la politique pontificale était si mal représentée en Italie, Grégoire déployait un zèle infatigable pour l'extirpation de l'hérésie, partout où elle se montrait. Ainsi, en 1372, il ordonnait la répression en Allemagne des Flagellants, qui niaient les sacrements de l'Eglise ; d'Albert, l'indigne évêque d'Halberstadt, qui enseignait le fatalisme et toutes ses conséquences ; des Bégards et Béguines, qui infectaient les bords du Rhin, la Hollande, le Brabant et le duché de Stettin, où ils s'étaient refugiés pour échapper aux poursuites des inquisiteurs ordonnées par Urbain V dans les provinces de Magdebourg et de Brême. En Helvétie, en Provence et dans le Dauphiné, des mesures sévères furent prises contre les Vaudois. A Toulouse, les novateurs qui répandaient les semences de fatales hérésies, furent l'objet d'une surveillance attentive. En Aragon, les ouvrages de Raymond Lulle ou plutôt qui lui étaient attribués pour leur donner plus de crédit à l'ombre d'un nom illustre, furent recherchés et livrés aux flammes ; les Lullistes eurent à redouter les sévérités de l'Inquisition. En Corse, où s'étaient propagées diverses erreurs, l'évêque de Marana reçut mission de rétablir la foi dans toute sa pureté. En Sicile, l'abolition des derniers restes de l'hérésie des Fratricelles fut poursuivie avec zèle. Arnaud Montanier, de Puy Cerda, hérésiarque sous la bure du franciscain, recherché en Espagne, avait fui en Orient ; en 1373, le Pape donna des ordres pour l'empêcher de propager sa doctrine parmi les peu-

[1] ANONYM., *Gesta Gregor.*, XI; apud BOSQUET. — WALSING., *Hist. Angl.*, ann. 1376. — ANTONIN., III p. tit. XXIII, 14 § 16. — LEONARD. ARETIN., *Hist. Florent.*, VIII.

ples lointains chez lesquels il s'était refugié. A la même époque, en France, Charles V fut sollicité contre les Vaudois, les Turlupins et les Lollards ; les historiens rapportent que ce prince fit livrer au bûcher les plus récalcitrants [1]. L'année d'après, le Saint-Siége condamne les commentaires répandus par des impies en Allemagne et en Bohême, sous le titre de *Miroir des Saxons* ; il enjoint de procéder sévèrement, en Pologne, en Bohême, en Silésie et dans les provinces limitrophes, contre l'hérésiarque Milleczius et ses partisans. Dans les provinces rhénanes et en France, les mesures les mieux concertées sont prises pour l'abolition de la secte des démoniaques [2]. A Pérouse, le censeur de la Foi sévit contre les hallucinés qui voulaient faire revivre l'hérésie des Fratricelles [3].

Apparition de Wicklef. Ses adhérents, ses fauteurs.

8. Les Vaudois, nous venons de le dire, relevaient la tête dans le Dauphiné, en Provence, en Savoie. Persuadé qu'ils étaient réprimés avec trop de mollesse, le Pape envoya comme internonce l'évêque de Massa, le vertueux Antoine, qui remplit sa mission avec une telle rigueur qu'on dut construire de nouvelles prisons à Arles, Embrun, Vienne et Avignon. En Savoie les sévérités de la justice ecclésiastique et du bras séculier eurent à châtier les hérétiques qui avaient assassiné deux inquisiteurs. En 1377, Grégoire XI ordonna à l'archevêque de Cantorbéry et à l'évêque de Londres de procéder selon toute la rigueur des lois canoniques contre Jean Wicklef, recteur de la paroisse de Luttleworth, au diocèse de Lincoln, lequel, dans sa rage secrète, de n'avoir pu s'élever à de plus hautes dignités dans la hiérarchie sacerdotale, renouvelait les erreurs de Marsile de Padoue, de Jean de Jandun, et de Michel de Césène, en y ajoutant nombre d'autres propositions impies. Le roi, ses fils, les princes et les grands invités à prêter main-forte à l'archevêque de Cantorbéry et à l'évêque de Londres pour se saisir de Wicklef, demeurèrent indifférents ; quelques-uns même le protégèrent. Les docteurs d'Oxford furent sur le point de rejeter la

[1] CA[illegible]N, II. — MEYER., XIII. — BELLES., V. — GAULT., XIV. — BERNARD. LUTZEMB., et exeo SAUDER., *de visib. monarch.*, in Gregor. XI.
[2] *Chron. Belgic.*, ann. 1374. — JOAN. A LEYD., XXXI, 26.
[3] WADING., ann. 1374, num. 22.

lettre que le Pape leur écrivit au sujet de cet hérésiarque. Néanmoins, l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Londres se montrèrent déterminés d'abord à remplir sans peur et sans ménagement le mandat qu'ils avaient reçu ; ils appelèrent Wicklef en jugement. Puis, devant les menaces des partisans du novateur, ils se conduisirent avec une lâche faiblesse. Celui-ci comparut à leur tribunal, fit une sorte de rétractation qui ne rétractait rien ; et, grâce à cette habile palinodie, grâce surtout au patronage du duc de Lancastre et d'autres grands de Londres, il évita la prison qui l'eût empêché de susciter de nouveaux troubles dans l'Eglise. Ses juges se contentèrent de lui ordonner le silence. De cet ordre il ne tint aucun compte, exhuma bientôt les vieilles hérésies de Bérenger, des Vaudois et des Albigeois, et s'entoura de compagnons hypocrites, qui les propagèrent impunément, couverts qu'ils étaient par la protection d'hommes puissants dont ils s'étaient fait les adulateurs. L'homme, la doctrine et la secte seront, en temps opportun, l'objet d'une étude spéciale. Ces sectaires, qui allaient nu-pieds et vêtus de haillons, furent appelés Lollards par le peuple. Beaucoup de Grands de la terre favorisèrent ces apôtres d'erreur qui, entre autres propositions dangereuses, leur attribuaient le pouvoir de dépouiller le clergé des biens temporels.

Ignoble agonie d'Edouard III.

9. La mémoire du roi Edouard III lui-même n'est pas à l'abri de tout reproche à cet égard. Ce prince d'ailleurs obscurcit dans les derniers temps de sa vie la gloire de son règne de près de cinquante-un ans par le désordre de ses mœurs. Il mourut à son château de Sbenn, le 1er juin 1377. Depuis le premier jour jusqu'à la dernière heure de sa maladie, il eut toujours à son chevet sa concubine Alice Peers, qui ne lui parla jamais, dans l'intervalle des crises, que de plaisirs grossiers et de satisfactions charnelles, de retour à la santé du corps, ne lui disant pas un mot et ne permettant pas qu'on l'entretînt du salut de son âme . Au pilori, ces ignobles existences dont la mort ne peut elle-même enrayer la dépravation ou déjouer les calculs ! C'est uniquement pour les y clouer que l'histoire les nomme, quand l'histoire sait se respecter ! Lorsque le monarque eut perdu la parole, que ses regards devinrent

hébétés, que les extrémités furent froides, certaine que la mort était là près de la remplacer, elle eut assez de calme pour dépouiller de leurs anneaux les doigts de l'agonisant, et disparut. Ce fut comme le signal d'une sorte de pillage scandaleux dans tout le château ; seul, un prêtre, écarté jusqu'à ce moment suprême, s'approcha du lit d'agonie, et, à défaut de confession verbale, obtint des signes qui manifestaient un repentir sincère, et se continuèrent jusqu'au dernier soupir du moribond. Trois fils, Jean de Lancastre, Edmond de Cambridge et Thomas de Glocester, survivaient à Edouard III ; aucun n'hérita de sa couronne, qui passa le 16 juin, à Westminster, sur la tête de son neveu Richard, âgé de onze ans, fils du prince de Galles, mort avant son père. Les hésitations du gouvernement pendant une minorité et plus tard l'incurie de Richard II devaient favoriser les progrès de l'hérésie en Angleterre [1].

§ II. LES TURCS ENTAMENT L'EUROPE

Cri d'alarme. Turcs en Europe. Smyrne en péril

10. La plus grande gloire du pontificat de Grégoire XI est dans les efforts incessants qu'il fit pour opposer une digue aux progrès des Turcs. En 1371, les guerres et les divisions des peuples d'Occident laissent le champ libre aux irruptions de ces Barbares en Europe ; ils en profitent pour infliger aux Grecs et aux Latins du Levant des défaites et des maux sans nombre. Douloureusement ému de cet état de choses, le Vicaire de Jésus-Christ jette le cri d'alarme et conjure tous les princes chrétiens de faire trêve à leurs aveugles dissensions pour réunir leurs forces contre les Infidèles. Remarquons surtout les exhortations pontificales adressées en ce sens à Jean captal de Buch, le plus grand capitaine de l'armée anglaise à cette époque, au doge de Venise, au comte de Flandre. Inutile appel ! les Occidentaux persistèrent dans leurs luttes fratricides, et le sultan Amurat, dont les faciles victoires portaient le ravage et la mort dans les plus belles provinces de l'Europe orientale avec la ra-

[1] WALSING., *in Eduard.* III; *et in Richard.*, II, ann. 1377.

pidité de l'incendie, put reculer de jour en jour les bornes de son empire. Smyrne avait alors pour gouverneur le noble Génois Pierre Raccanelli, qui sollicitait son rappel. Grégoire, craignant que le boulevard du christianisme en Asie ne tombât de nouveau sous la domination des Turcs, enjoignit sur l'heure à Raymond Bérenger, grand-maître des chevaliers de Rhodes, de donner le commandement de cette place au capitaine le plus brave et le plus habile qu'il pourrait trouver. Pierre II, roi de Chypre, étant au-dessous de sa tâche à cause de sa jeunesse, la régence de ce royaume fut confiée au même grand-maître de Rhodes, avec le titre d'internonce apostolique, et, comme conseil, la reine-mère Eléonore, le franciscain Pierre d'Aragon, oncle maternel, Jean et Jacques de Luzignan, oncles paternels du roi. Pendant ce temps les progrès des Turcs étaient faits pour inspirer de plus en plus de sérieuses alarmes. Ils venaient de gagner sur les Grecs, les Valaques et les Rasciens confédérés une grande bataille ; ils pouvaient porter plus loin leurs étendards victorieux ; dans ce but, des troupes fraîches avaient été appelées d'Asie. En 1372, la Dalmatie, la Macédoine, l'Achaïe, l'empire de Constantinople, tant pour la partie qui obéissait à Jean Paléologue que pour celle qui obéissait à Philippe de Tarente, les Rasciens et les Valaques étaient sur le point de tomber sous le joug.

Activité du Pape pour le salut de la chrétienté.

11. Le Souverain Pontife donna des instructions précises pour la garde de Smyrne au génois Ottobon Catalusio, qui venait d'en prendre le gouvernement ; et, comme la guerre était en Angleterre, en France, en Espagne, que l'Italie était pleine de troubles, que la Germanie n'était pas suffisamment pacifiée, il tourna les yeux vers Louis de Hongrie pour l'exciter à la croisade contre Amurat. Le doge de Venise, André Contareno, fut sollicité de prêter à Louis le concours des forces maritimes de la République ; ce qu'il promit. Il promit en outre d'envoyer des représentants en Béotie, au congrès de Thèbes, qui allait se tenir en vue d'une alliance étroite entre les princes d'Occident et d'Orient contre les Turcs. Le Pape engagea de plus Jean Paléologue, qui venait de voir la majeure partie de ses Etats ravagée par les Infidèles, maintenant prêts à

fondre sur reste, à réunir le plus de troupes qu'il pourrait, sans attendr l'issue du congrès. Enfin, le Saint-Siége ne négligea rien pour assurer le succès de l'expédition qu'il préparait contre les envahisseurs de l'Europe. De futiles querelles entre marchands génois et vénitiens résidant à Chypre allumèrent la guerre entre chrétiens et faillirent rendre vaines toutes les mesures prises par le Pape [1]. Les Turcs étaient maîtres de la majeure partie de l'Epire et de la Macédoine. Jean Paléologue, qui ne possédait plus de son empire écroulé que Thessalonique et Constantinople, justement effrayé, fit partir en 1373, comme ambassadeur auprès du Pape et des rois occidentaux, le prince Jean Lascaris, de la race des empereurs de ce nom. Tout ce qu'on put décider pour le moment à la Cour pontificale fut l'organisation d'une flotte de douze vaisseaux, qui surveillerait l'Hellespont et la mer Egée pour fermer aux Barbares l'accès de l'Europe, quand l'Europe était envahie ! Ces préparatifs étaient le dernier souci des Turcs ; les Grecs, les Rasciens, les Bulgares ne pouvaient plus leur tenir tête. Ils voulaient pénétrer plus avant dans le territoire des catholiques, ils méditaient l'assujettissement de la Hongrie ; mais il ne se sentaient pas de taille à lutter avec Louis, qui venait de joindre la Pologne à ses autres Etats. Ils s'allièrent avec les Tartares, que les armes hongroises avaient tenus en respect jusque-là. Louis se tint prêt à toutévénement, et, pour n'être pas inférieur en forces, pria le Souverain Pontife de publier la croisade, ce qui lui fut accordé.

Guerre impie des Génois contre Chypre.

12. Pendant ce temps les Génois, avides de vengeance, et ne voulant pas comprendre que le roi de Chypre ne pouvait être rendu responsable d'une injure faite par des Vénitiens à leurs compatriotes résidant sur ses terres, faisaient des préparatifs de guerre dont la nouvelle causa une telle émotion en Chypre qu'on n'y songea même pas à défendre contre les Infidèles les possessions acquises en Asie sous le règne précédent, et que les Turcs s'emparèrent de Satalieh, où ils rétablirent l'Islamisme. Les Génois, impatients d'ouvrir les hostilités contre les Cypriotes, avaient envoyé en avant le

[1] Foliet., *de bello Veneto.*, II. — Bizar., *Hist. Genuens.*, ann. 1372. — Georg Stella., *Chron.*, eod. anno.

légiste Damien Cattaneo avec une flottille de sept vaisseaux, qui suffit à la prise de Nicosie, le 16 juin 1373, à celle de Paphos, sept jours après. Cattaneo, dans le ravage des côtes, employa une singulière tactique, qui réussit à merveille, pour fomenter des discordes parmi les Cypriotes ; pendant qu'il incendiait les propriétés des uns, il faisait respecter scrupuleusement celles des autres, et ces derniers étaient bien vite soupçonnés d'entretenir de secrètes intelligences avec lui. Sur ces entrefaites arriva Pierre Fregoso avec une flotte de trente-six vaisseaux, qui se joignit à la flottille arrivée en éclaireur; le siége de Famagouste fut entrepris et mené avec vigueur. Les discordes des assiégés hâtèrent le succès des assiégeants: cinq vaisseaux de la flotte royale ayant été perdus corps et biens dans la première rencontre, la reine Eléonore, certaine de trouver dans le triomphe des Génois le moyen de venger l'assasinat de son mari, pressa la reddition de la ville, qui fut remise au vainqueur le 10 octobre. Les assassins du précédent roi furent immédiatement arrêtés et bientôt après punis du dernier supplice ; Jacques de Luzignan et deux fils de Jean de Luzignan, prince d'Antioche, furent emprisonnés. Le roi Pierre, réduit aux abois, n'obtint la paix qu'aux plus dures conditions ; il dut céder Famagouste à la république de Gênes, promettre le paiement d'une indemnité considérable pendant quelques années, et livrer les plus illustres des siens en ôtages pour la garantie de sa parole [1]. Les Turcs, songeant à profiter de ces funestes discordes, se préparaient à reconquérir Smyrne en l'assiégeant par terre et par mer ; le Pape, prévoyant cette attaque donnait la garde de cette place aux chevaliers de Rhodes et la recommandait particulièrement au grand-maître.

Le sultan Amurat. L'empereur Paléologue.

13. Grégoire XI, persuadé que le meilleur moyen d'arrêter les progrès des Turcs se trouverait dans la conversion des Grecs schismatiques, pressait l'œuvre de la réunion des deux Eglises. Mais Jean Paléologue ne pouvait pas attendre les secours de l'Occident, que la persistance des Grecs dans le schisme retardait sans cesse ; il ne vit qu'un moyen, sinon de conjurer, au moins de retarder la

[1] Georg. Stella, *Annal. Genuens.*, ann. 1373.

ruine de son empire, et ce moyen était de contracter alliance avec les Turcs et de permettre à son fils Andronic de suivre avec quelques troupes les drapeaux d'Amurat. Cet expédient était d'autant plus commandé par les circonstances, qu'Andronic fomentait la révolte parmi les Grecs, s'appuyait sur les schismatiques irréconciliables, et n'était pas loin de tenter une seconde fois de détrôner son père. Déjà, en 1368, pendant qu'Amurat était occupé à ses incessantes expéditions militaires, son fils aîné Sauzi Zelebi, qui gérait le gouvernement des récentes conquêtes turques en Europe, après avoir établi sa résidence à Didymotique, avait formé avec Andronic le complot de partager l'empire des provinces européennes ; chacun d'eux s'était même engagé à détrôner son père. Amurat, ayant eu vent de la conjuration, passa d'Asie en Europe avec une puissante armée, gagna les soldats de son fils par toutes sortes de promesses, poursuivit Sauzi, força Didymotique à se rendre, fit précipiter du haut des tours dans le fleuve les Grecs qui avaient pris part au complot, ordonna aux pères des Turcs engagés dans la même défection de les étrangler de leurs propres mains ; et les pères qui refusèrent d'obéir furent jetés pieds et poings liés dans le fleuve. Sauzi chargé de chaînes alla pourrir au fond d'un cachot, après qu'Amurat eut commis la barbarie de lui crever les yeux lui-même. Amurat eut ensuite une entrevue avec Jean Paléologue, et lui commanda d'infliger à son fils coupable le châtiment qu'il avait lui-même fait subir au sien : Le malheureux Jean n'osa pas refuser et versait un corrosif dans les yeux d'Andronic ; mais ce fut d'une main si tremblante, que le prince n'eut que la vue très-affaiblie, sans en perdre absolument l'usage. Andronic, remis en liberté quatre ans après ce tragique événement, ne pardonnait pas à son père d'avoir consenti à parodier à son égard la cruauté d'Amurat à l'égard de Sauzi ; mais il dissimulait son ressentiment, attendant une occasion qui lui permît d'essayer avec succès de le chasser du trône. C'est pourquoi Jean, qui sentit que les mécontentements fomentés par son fils parmi les Grecs touchaient de fort près à la révolte ouverte, s'accrocha en 1374 à une alliance nouvelle avec Amurat, comme à l'unique moyen qu'il eût de se sous-

traire du même coup à l'invasion étrangère et à la guerre civile[1].

Louis de Hongrie. Le Génois Catalusio

14. Cette détermination extrême n'eût pas été prise par l'empereur grec converti sincèrement à la Foi catholique, si le roi Louis de Hongrie avait apporté à la conduite de la croisade contre les Turcs toute l'activité qu'il paraissait d'abord vouloir y mettre. Mais depuis, les différends survenus entre le Saint-Siége et lui, touchant les décimes de guerre, que le Pape avait expressément réservés en 1373 pour l'armée pontificale opérant en Italie, l'avaient refroidi au point de ne vouloir pas contribuer aux frais d'armement de la flotte qui devait être entretenue par les princes confédérés dans l'Hellespont. Cette attitude du prince hongrois montrait clairement qu'il ne cherchait qu'un prétexte pour ne pas remplir son engagement de marcher contre les Turcs. Pendant que les Occidentaux laissaient dans un complet abandon en Orient la cause de la Foi chrétienne, le génois François Catalusio, roi de la petite île de Mytilène, suppléait par la bravoure aux troupes qu'il n'avait pas et savait faire respecter des Barbares son petit état. Le Souverain Pontife en prit occasion pour lui recommander Smyrne, dont la conservation était fort compromise, parce que le nombre des soldats qui la gardaient avait diminué de plus de moitié, que ceux qui restaient ne recevaient pas leur solde, et que les Turcs, informés de ces circonstances, ne cessaient de travailler à corrompre ces derniers en leur offrant des sommes considérables. En même temps, il adressait des instructions précises au nouveau grand-maître des chevaliers de Rhodes, Robert de Juliers, à qui incombait le soin de veiller à la garde de cette ville[2]. Grégoire XI, afin de pouvoir travailler de plus près à la réunion des deux Églises et à la répression des Turcs, manifestait, en 1374, aux princes chrétiens, la ferme résolution de rétablir au plus tôt le Siége Apostolique de Rome, ce dont il avait d'ailleurs nourri le désir depuis le pre-

[1] PHRANZES, I, 16, 17. — CHALCONDYL., *de reb. Turcic.*, I, pag. 16 et seqq. — CONTINUAT. DANDUL., *Hist. Venet.*, ann. 1373; apud MURATOR., *de reb. Italic.*, tom. XII, pag. 443.

[2] Bos., p. 2, tom. III, *Hist. equit. Hieron.*

mier jour de son pontificat, sans avoir pu le réaliser encore. Au commencement de 1375, le retour des Grecs à la Foi catholique entrait dans une phase qui permit d'espérer la cessation prochaine du schisme : les conversions se multipliaient, et celle de Jean Cantacuzène, l'ancien usurpateur de la couronne impériale renversé par son beau-fils Paléologue, mais qui, malgré sa retraite au couvent, conservait une influence notable, semblait ne pouvoir qu'en entraîner un grand nombre d'autres.

Agissements d'Amurat. Efforts redoublés du Pape.

15. Le Pape, ne voulant point perdre les bénéfices d'une occasion si favorable, essaya d'entraîner dans ce mouvement Emmanuel, fils de l'empereur. Emmanuel avait la garde de la frontière de Macédoine comme gouverneur de la province de Thessalonique. Il résolut d'enlever Phères aux Turcs. Amurat, instruit de ce projet, en conçut une grande colère, et chargea Kharatin, son meilleur général, d'assiéger Thessalonique et de ne reparaître à sa cour qu'en lui amenant Emmanuel chargé de chaînes. Réduit à la dernière extrémité dans cette place, le fils de Jean essaya d'en sortir pour se réfugier auprès de son père ; mais les Turcs le forcèrent à chercher asile d'un autre côté, à Lesbos, d'où il gagna l'Asie. Il se concilia l'amitié d'Amurat par une attitude qui ne laissait aucun doute sur son dévouement, et devint un précieux auxiliaire des Turcs pour l'assujettissement de la Grèce à leur domination. Amurat avait également en son pouvoir le roi de Mysée Dragosès et Pogdane, souverain des peuples du Rodope, avec d'autres princes européens, comme les chefs des Triballes grecs et albaniens. Entouré de ces princes et de ceux de l'Asie-Mineure, il faisait marcher sous ses drapeaux des soldats de toutes les nations qui habitaient ces contrées[1]. C'est en présence de cette situation précaire des intérêts chrétiens que le Souverain Pontife, dût-il se montrer importun, redoubla ses démarches pour que Louis de Hongrie n'abandonnât pas le projet, auquel il avait souscrit, d'une croisade contre les Turcs. Louis fit la sourde oreille. Le vicaire de Jésus-Christ alors se tourna plus que jamais vers les chevaliers de Rhodes, avec

[1] PHRANZ., I, 16. — CHALCONDYL., *de reb. Turcic.*, I.

l'espoir de pousser au-delà des mers les membres de leurs maisons de Bohême, de France, de Navarre, de Castille, de Portugal, d'Aquitaine et d'Angleterre. Les Vénitiens et les Génois furent conviés à prendre part à cette expédition,et Jeanne de Naples à l'augmenter d'abord des forces qu'elle réunissait pour une tentative en Terre-Sainte, qui pourrait être faite plus tard. Jeanne réunissait en effet des troupes pour une campagne en Syrie, parce que des hommes pieux qui retournaient d'Orient lui avaient dit qu'un grand nombre de Sarrasins de ces contrées inclinaient au christianisme, et que le moment était propice par conséquent pour avoir raison des autres.

Circonstances favorables et mesures adoptées pour la croisade.

16. Cette prophétique menace que la religion de Mahomet était près d'être anéantie par les chrétiens, se répandait à cette heure et s'accréditait de jour en jour parmi les Sarrasins de Syrie et d'Afrique ; Jean du Châtel, Nicolas Malavena, Corselet d'Hamcour, Jean Pelizon et d'autres, qui jouissaient de la considération universelle, s'étaient rendus à la Cour Pontificale pour y faire connaître cet état des esprits chez les Infidèles. Grégoire en profita pour exhorter les rois de France et d'Angleterre, les ducs de Bourgogne et de Lancastre, le célèbre capitaine Du Guesclin en particulier à reprendre sous leur patronage les anciens projets de délivrance de la Terre-Sainte. Les rois et les princes parurent assez indifférents à cet appel ; mais plusieurs nobles, pleins du désir de propager la Foi, de signaler leur vaillance, d'acquérir los et renom, offrirent au Saint-Siége de consacrer leurs personnes et leurs biens à cette expédition, et le nombre fut si grand des fidèles enflammés de ce généreux désir, qu'on voyait la possibilité d'organiser une armée des plus brillantes et de l'entretenir aux frais de ceux qui se présentaient pour en faire partie,ou bien avec les aumônes d'autres personnes pieuses. Le Pape,cependant,pour agir en toute connaissance de cause, désigna deux hommes des plus considérés à cette époque, Jean Baliol du diocèse de Cambrai et Jacques Mortarol du diocèse de Saint-Jean de Maurienne, pour parcourir la Chrétienté et dresser, sous les yeux des évêques et des autres prélats, une liste de tous les fidèles qui étaient résolus à prendre la croix, avec men-

tion exacte des ressources qu'ils consacreraient à la guerre sainte. Le retour du royaume de Chypre à son ancienne splendeur se présentait comme une des conditions nécessaires au succès de cette entreprise. Grégoire, pour adoucir les clauses trop dures que le roi Pierre avait été obligé d'accepter des Génois victorieux, employa l'influence des Cours de France et d'Aragon. Mais ces négociations durent être momentanément négligées pour travailler à l'apaisement des dissensions intestines qui déchiraient la république de Gênes, où l'évêque de Verceil avait formé une conjuration redoutable contre le doge Dominique de Campofregoso.

§ III. FIN DE GRÉGOIRE XI

Le Pape quitte Avignon et rentre à Rome.

17. Cependant Grégoire XI accélérait les préparatifs de son départ d'Avignon et le rétablissement du Saint-Siége à Rome. Ce n'était pas sans rencontrer de vives oppositions. Le roi de Castille, Henri de Transtamare, estimait que la proximité du Saint-Siége lui serait le meilleur des appuis pour reprendre les anciennes croisades contre les Maures, dès qu'il aurait mis un terme à ses guerres avec le roi d'Aragon et les filles de Pierre le Cruel[1]. Des considérations diverses rendaient désagréable le départ du Pape pour l'Italie aux rois de France, d'Angleterre, de Portugal et de Navarre. Léopold d'Autriche au contraire lui offrait, dans le cas où il voudrait éviter les ennuis d'un voyage par mer, de l'escorter à ses frais de Lausanne à la frontière de Vérone et de Padoue. Grégoire l'en remercia, et demanda pour l'automne une flotte à Jeanne de Naples, à Frédéric de Palerme et au doge de Venise André Contareno. Néanmoins, le départ fut retardé à la prière des princes que les rois de France et d'Angleterre avaient désignés pour fixer les clauses de la paix entre les deux royaumes. Mais, en 1376, l'État ecclésiastique était dans une si déplorable situation, tant de voix autorisées disaient qu'il suffirait de la seule présence du Vicaire de Jésus-Christ pour y remédier, que Grégoire résolut de ne pas retarder

[1] MARIAN., *de reb. Hispanic.*, XVII, 18.

plus longtemps son retour dans la Péninsule. Les hommes les plus sages lui conseillaient avec raison de ne point s'entourer d'un appareil de guerre pour y paraître. Malheureusement, il s'était fait précéder du cardinal Robert, à qui l'office de bourreau eût convenu bien plus que celui de légat ; il avait maintenant à se refaire parmi les Italiens une popularité qu'il eût trouvé toute faite sans cela[1]. Le 13 septembre il partit d'Avignon où ne restaient que six cardinaux. Il prit la mer à Marseille ; sa traversée fut des plus orageuses jusqu'au jour de son débarquement à Corneto. Il ne partit de Corneto que le 13 janvier 1377 et eut cette fois la mer excellente jusqu'au port d'Ostie, d'où il remonta par le Tibre jusqu'à Rome, qui le reçut triomphalement le 17 du même mois.

Dangereuses manœuvres en Allemagne, stériles en Italie.

18. Durant cette translation l'empereur Charles IV cherchait à faire passer la couronne impériale sur la tête de son fils Wenceslas : le Pape, à qui l'élection de Wenceslas fut représentée comme devant empêcher la guerre civile, ne fit aucune opposition et donna son assentiment. Le jour de la Pentecôte de l'an 1376, après une première réunion à Rentzé, cette élection eut lieu à la diète de Francfort. Wenceslas, peu de temps après, et l'année suivante encore, conjura le Pape de lui accorder l'onction impériale ; mais la chose fut différée, parce que son élection comme roi des Romains était vicieuse, Charles IV ayant sacrifié l'intérêt public à l'élévation de sa famille et acheté les suffrages des électeurs. Ce fut un grand mal pour l'empire. Les sommes promises ne purent être payées ; il fallut garantir la dette en engageant les domaines de la couronne[2]. Grégoire à son arrivée à Rome trouva les relations du Saint-Siége avec la république de Florence toujours fort tendues. Les Florentins pourtant lui firent écrire que la paix se ferait, si Catherine de Sienne, qui était retournée en Toscane, se rendait parmi eux. Sur l'ordre du Vicaire de Jésus-Christ, la pieuse vierge n'hésita pas un instant à se mettre en route. Accueillie avec déférence par tous ceux qui gardaient le respect dû à Dieu et à l'Église, elle s'abou-

[1] LEONARD. ARETIN., *Hist. Florent.*, VIII. — S. ANTONIN., III p. tit. XXII, 14 § 1. ANONYM., *Gesta Gregor.* XI : apud Bosquet.

[2] ÆNEAS SILV., *Hist. Boem.*, 33.

chait aussitôt avec les chefs du parti guelfe et les plus honnêtes d'entre les citoyens. Les excellentes raisons qu'elle leur donna n'eurent pas de peine à les convaincre ; ils mirent le conseil des huit en demeure de réconcilier la république avec le Saint-Siége. Les magistrats refusèrent ; les autres dépouillèrent de leur charge les plus récalcitrants. Le feu était aux poudres : il y eut des séditions ; les partisans de la concorde furent voués à l'exil, et Catherine avec eux. La fureur des pervers alla plus loin : il se trouva des voix pour demander la mort de la sainte fille. Heureusement, des circonstances providentielles empêchèrent l'accomplissement de ce forfait[1]. Ce fut alors par une autre voie que les amis de la paix tentèrent de la faire accepter aux Florentins, pour le repos de toute l'Italie et le bien de la Chrétienté. A la fin de 1377, on arrêta pour les premiers jours du mois de mars de l'année suivante l'ouverture d'un congrès à Sarzana, dans la province de Lucques, où se rendirent les envoyés du Pape, des Florentins, des princes alliés d'Italie, de la reine de Naples et du roi de France. Les délibérations commencèrent le 12 mars, et l'accord était fait sur les clauses de la paix, lorsqu'on apprit tout-à-coup la mort prématurée de Grégoire. A cette nouvelle tous les députés, abandonnant le congrès, retournèrent dans leur patrie respective[2].

19. Peu de temps avant, Grégoire, qui se proposait, l'automne venu, sur les instances des cardinaux français, de retourner à Avignon, si la mort ne l'eût surpris, avait édicté, dès les premières atteintes de la maladie, une importante constitution touchant l'élection de son successeur : « Nous statuons et nous ordonnons que, si de ce jour aux prochaines calendes de septembre, survenait notre décès, les cardinaux de la sainte Eglise alors présents à la cour romaine, ou la majorité d'entre eux, les absents n'ayant même été ni appelés ni attendus, pourront licitement choisir tel lieu qui leur sem-

Constitution apostolique de Grégoire XI

[1] Raymond. Capuan., iii, *Vit. S. Cather.*, 17. — S. Antonin., iii. p. tit. xxiii, 14, § 16.

[2] Leonard. Aretin., *Hist. Florent.*, ix. — Bonensegn., iv. — Anonym., *Gesta Gregor.*, xi ; apud Bosquet. — Anonym., *Chron. Senens.*, ann. 1348. — Sozomen. Pistoriens., eod. anno. — Colue. Florentin., *Epist.*, p. ii, epist. 46, 47.

lera convenable soit dans Rome, soit hors de ses murs, nonobstant l'opposition de la minorité des présents, pour l'élection du futur Souverain Pontife notre successeur immédiat ; abréger, prolonger, ou supprimer totalement, selon qu'il paraîtrait expédient à tous ou à la majorité, le temps pendant lequel les cardinaux doivent attendre leur collègues absents, avant de procéder à l'élection ; assurer par tous les moyens la liberté des votes ; changer une ou plusieurs fois le lieu du conclave, en choisir un autre librement, en dehors du consentement et même malgré l'opposition de la minorité. Nous donnons et concédons, en vertu de l'autorité et de la plénitude du pouvoir apostolique, aux cardinaux présents ou bien au plus grand nombre d'entre eux, tout pouvoir et pleine liberté d'élire le Souverain Pontife de l'Eglise romaine et universelle notre successeur immédiat ; statuant et décrétant, en vertu de la même autorité apostolique, que celui qui sera élu Pape et Pontife romain par les cardinaux presents ou par la majorité, même malgré le non consentement ou l'opposition du plus petit nombre, sera sans exception aucune, Souverain Pontife, Pasteur de l'Eglise romaine et de l'Eglise universelle ; il devra être regardé comme tel, etc... » Les circonstances où cette constitution se produisit, à la veille du schisme, lui donnent un intérêt historique incontestable. C'était, non point abroger, mais suspendre les anciennes lois concernant l'élection pontificale. On sait que pour la validité de cette élection il fallait les deux tiers des suffrages. A quel point le Pontife devait sentir le terrain miné sous ses pieds et la catastrophe imminente, quand il se déterminait à porter un tel coup, à décréter une pareille mesure !

Mort du Pape. Orages accumulés sur le conclave.

20. Elle est du 19 mars, et Gregoire XI mourut le 27 du même mois, à peine âgé de quarante-sept ans, dont un grand nombre et les derniers surtout avaient été fort attristes par les douleurs de la gravelle. « Il aima beaucoup les siens, dit une biographie contemporaine, son père surtout, puis ses frères, ses neveux et les autres de sa maison et de son sang. S'il ne leur donna pas une élévation nouvelle, attendu qu'antérieurement son oncle paternel Clément VI les avait portés au faîte de la fortune et des honneurs; il les main-

tint en cet état de prospérité florissante, les prit à sa Cour, et fit bien des choses sur leur conseil, à leur instigation. Il promut certains hommes à de hauts emplois qu'il aurait pu laisser pour d'autres plus méritants comme mœurs et comme science. Il aima aussi singulièrement les personnes lettrées ; il combla de biens et d'honneurs pendant son pontificat plusieurs illustrations de cette époque. » Grégoire était lui même fort instruit, et tous les historiens s'accordent à louer la pureté de ses mœurs, sa magnificence, son naturel bienveillant et doux [1]. A Rome et en Italie s'accrédita bien vite l'opinion, que sa mort avait été hâtée par un effet de la volonté divine, afin que le Siége Apostolique demeurât inébranlablement établi dans la Ville Éternelle, tandis qu'il projetait de le ramener à Avignon [2]. Les cardinaux français étaient tellement divisés sur le choix d'un nouveau Pontife avant d'entrer en conclave, que même avant le décès de Grégoire XI, pendant sa maladie dernière, les Limousins d'un côté recouraient à toutes sortes d'intrigues pour faire nommer encore un de leurs compatriotes ; et, d'un autre côté, ceux qui étaient originaires des autres provinces de France, regardant comme une injure, que l'Eglise eût été si longtemps gouvernée par des Limousins, inclinaient à élire un italien, s'ils ne pouvaient faire réussir quelqu'un de leur parti. Le porte-étendard de cette faction était Robert de Genève. Elle semblait déterminée à réunir ses suffrages sur l'archevêque de Bari. Or, l'autre faction, qui reconnaissait l'impossibilité où l'on était de faire élire un Limousin, poussée par le dépit, pensait au même archevêque. Ce fut dans ces dispositions d'esprit que les cardinaux furent conduits et enfermés en conclave avec la plus grande déférence par les magistrats de Rome, qui prirent la précaution de faire sortir de la ville les Bretons et les Gascons amenés en Italie par le cardinal Robert, et qui s'étaient rendus si tristement redoutables.

21. Après ces arrangements préliminaires, un chef de quartier se rendit à la fenêtre du conclave et tint à peu près ce langage aux cardinaux : « Très-révérends pères et seigneurs, il est notoire que

Les lentes prévention des Romains.

[1] ANONYM., *Gesta Gregor.*, v; apud Bosquet.
[2] *Ms. Bibl. Vat.* sign. num. 5626, pag. 117.

maintes et maintes fois les officiaux de la ville vous ont suppliés d'élire un prélat qui fût agréé de Dieu sans déplaire aux hommes ; vous répondiez toujours que l'élection d'un Souverain Pontife étant d'inspiration divine, vous ne pouviez exprimer aucune certitude à cet égard. Vous savez, mes seigneurs, combien nombreuses ont été, dès votre entrée au conclave, les voix qui vous ont crié de nommer un Italien ou mieux un Romain. Or, à présent je suis député vers vos paternités par tout le peuple, et je vous notifie en son nom qu'il ne veut qu'un Romain pour Pape et ne se contenterait pas d'un Italien, parce qu'on craint qu'il n'existe entre vous et l'Italien que vous éliriez, une convention secrète d'après laquelle, une fois élevé au Souverain Pontificat, il ramènerait la Cour à Avignon. Fasse Dieu qu'il vous plaise contenter le peuple et lui donner un Romain ; sans quoi je crains fort un scandale fâcheux et pour vous et pour nous. » Plus tard les schismatiques argueront de cette tentative d'intimidation sur le conclave pour conclure à la nullité de l'élection d'Urbain VI ; conclusion évidemment fausse, les cardinaux étant demeurés inaccessibles à la crainte et s'étant prononcés pour un autre qu'un Romain. Au reste le cardinal de Glandève répondit au nom du conclave à l'envoyé du peuple : « Mes collègues et moi sommes fort surpris que vous nous harceliez de la sorte ; vous devez, vous et le peuple, vous tenir pour satisfaits des réponses que nous vous avons faites maintes fois sur cette affaire. Retirez-vous donc ; ce que nous avons toujours dit, nous vous le disons encore ; vous ne pourrez obtenir une autre réponse. » Et le député dit en se retirant : « Plaise à Dieu que vous nous donniez un Romain ; sans quoi certainement vous sentirez autre chose que nos paroles ! » Le cardinal de Glandève ayant rapporté fidèlement à ses collègues ce qui venait de se passer, le cardinal de Limoges les harangua aussitôt en ces termes : « Vous voyez, mes seigneurs, que les Romains ont demandé d'abord un Pontife qui pût être agréé de Dieu et du monde entier ; ils ne faisaient exception ni de patries ni de personnes. Puis, à l'entrée du conclave, ils ont restreint cette proposition très-générale à la seule nationalité italienne ; et maintenant ils la réduisent dans ses limites les plus étroites en de-

mandant l'élection d'un Romain. Mais l'élection d'un Romain n'est pas possible, parce qu'aux yeux de Dieu et du monde elle serait à juste titre regardée comme faite sous l'empire de la crainte. D'ailleurs, si nous consentions à choisir un Romain, il serait évidemment pris ou dans le Collége ou hors du Collége : dans le Collége, nous n'avons que deux Romains, dont l'un, le cardinal de Saint-Pierre, est infirme et décrépit, et l'autre, le cardinal des Ursins, est trop jeune et trop inexpérimenté ; hors du Collége,je ne vois aucun Romain apte au Souverain Pontificat. »

Election d'Urbain VI, libre et courageuse.

22. A la suite de ces considérations, le cardinal de Limoges, évêque de Préneste, proposa de porter les suffrages sur un Italien, désigna l'archevêque de Bari comme le plus digne et lui donna aussitôt sa voix. Le cardinal d'Aigrefeuille et celui de Poitiers imitèrent son exemple sur l'heure. Quelques instants après se joignit à eux le cardinal de Glandève ; et successivement, dans l'ordre qui suit, se prononcèrent dans le même sens les cardinaux de Viviers, celui de Bretagne, de Marmoutier, de Saint-Ange, de Saint-Eustache, Pierre de Luna et Robert de Genève. Les quatre Italiens, dont trois espéraient peut-être qu'on les élirait, se prononcèrent les derniers et dans l'ordre suivant, quand ils virent tous les autres unanimes en faveur de l'archevêque de Bari, le cardinal de Saint-Pierre, celui de Milan, celui de Porto, enfin Jacques des Ursins, lequel toutefois ne prononça point le nom de l'élu et se renferma dans cette vague formule : J'élis Pape celui sur lequel se sera portée la majorité des suffrages [1]. Tous les documents contemporains prouvent la parfaite régularité de l'élection d'Urbain VI, et, avec une évidence non moins grande, les intrigues de Jacques des Ursins pour parvenir à se faire élire. Lorsqu'il vit que tous les suffrages allaient se réunir, sur l'archevêque de Bari, il essaya de gagner du temps en émettant cet avis : Vous avez entendu, messeigneurs, ce cri du peuple? *Romano lo volemo!* Donnons-lui donc le change en feignant d'avoir accordé nos suffrages à un franciscain de Rome que je vous désignerai ; revêtons le de la chappe et de la mitre, et

[1] SISTRENSIS ABBAS, tom. II, pag. 82, *de Schism.*

disons aux Romains qu'il est le Pape ; plus tard, hors de la ville, nous le jetterons en prison et nous ferons l'élection véritable. Cet expédient déshonnête et même impie fut repoussé par tous. Urbain VI élu, les cardinaux tinrent conseil sur le point de savoir s'il convenait d'informer le peuple du choix qu'on venait de faire, et la décision fut négative. Cette circonstance fait voir mieux que tous les raisonnements que la promotion de l'archevêque de Bari au Souverain Pontificat fut exempte de toute pression, puisque les cardinaux décidèrent de tenir cette promotion secrète, précisément parce qu'ils avaient conscience de l'avoir faite en pleine liberté et de s'être exposés par là aux fureurs du peuple. Ils firent aussitôt prévenir secrètement le nouvel élu, l'appelant en leur présence avant de sortir du conclave, pour qu'il donnât son assentiment au choix qui venait d'être fait de sa personne.

Tumulte populaire Indigne supercherie.

23. Celui-ci, qui avait été témoin d'un commencement d'effervescence parmi le peuple, et qui n'en ignorait pas la cause, fit aussitôt porter en lieu sûr ses livres et d'autres objets dont il craignait d'être dépouillé par la sédition qui allait se produire, dès que son élection serait connue. En effet, la sédition éclata, soulevée par les amis de Jacques des Ursins, accrue par la fausse opinion de la foule, que le conclave venait de donner la tiare à Jean de Bar, chambellan de Grégoire, Limousin détesté à cause de ses vices et de son faste. L'archevêque de Bari était peu connu du plus grand nombre, en raison de l'exiguité de sa fortune et de son amour de l'humilité chrétienne. Le mouvement se compliquait du bruit que firent certains des prélats appelés au palais du conclave pour la circonstance. Parmi ces prélats il y avait quelques Romains puissants, Pierre, abbé du Mont-Cassin et d'autres, dont les proches et les partisans, croyant qu'un de leurs amis venait d'être élu, se portèrent en foule de toutes parts vers le palais. Les cardinaux, que ces fausses rumeurs inquiétaient fort, commirent la faute de recourir à l'expédient d'une incroyable supercherie pour calmer le trouble qu'elles excitaient : ils firent dire parmi le peuple que le nouveau Pape était le cardinal de Saint-Pierre. Aussitôt les amis de ce dernier se précipitèrent vers le palais du conclave, portèrent en

tumulte le vieillard dans la chapelle et le placèrent sur l'autel, malgré sa résistance et ses protestations qu'il n'était pas le Pape et que c'était l'archevêque de Bari qui avait réuni les suffrages des cardinaux. Il y eut à ce moment un tel désordre dans la foule obéissant à des impulsions contraires, que le cardinal n'évita la mort qu'à grand'peine en rentrant dans le palais pontifical, où il demeura depuis tant qu'il vécut, au pouvoir d'Urbain VI. Le peuple, voyant qu'on s'était joué de lui, entoura le palais en armes, poussant des vociférations terribles : *Traditisimo ! non havemo Romano ! questo non lo volemo ! moramo, moramo !*

24. Alors les quatre cardinaux de Limoges, de Poitiers, de Viviers et d'Auvergne défoncèrent le parquet de la salle du conclave, et tentèrent de s'évader par les sous sols du palais. Surpris dans leur fuite par la multitude furieuse, ils furent brutalement ramenés dans la salle où se trouvaient encore leurs collègues, et le peuple réclamait avec menaces la nomination d'un Romain, c'est-à-dire, au point où en étaient les choses, la création d'un antipape. Les cardinaux, bien qu'en péril de mort eurent le courage de ne pas céder à la pression, et montrèrent une fois de plus la légitimité de l'élection d'Urbain VI en la ratifiant publiquement. A cet effet, ils firent appeler Agapit Colonna, Cadon de Saint-Eustache, le chancelier de Rome et l'abbé du Mont-Cassin, et, devant eux, ils déclarèrent que l'archevêque de Bari était élu, que le peuple pouvait les mettre à mort, mais pour cette fois n'aurait pas un Pape d'origine romaine. Les séditieux ne se tenaient point pour battus : ils fouillaient le palais, cherchant Urbain VI, les uns pour le faire mourir, le plus grand nombre pour le forcer à abdiquer ; mais il avait été si bien caché par l'évêque de Tuderte qu'il put se soustraire à leur fureur. Pendant que plusieurs personnes influentes, notamment Agapit Colonna, Cadon de Saint-Eustache et l'abbé du Mont-Cassin, s'employaient activement à calmer la sédition, les cardinaux parvinrent à se réfugier, les uns dans leurs demeures, d'autres dans le Mole d'Adrien, et d'autres dans les châteaux-forts du voisinage. Le lendemain 9 avril 1378, le calme s'étant fait, on procéda solennellement à l'intronisation du nouveau Pape dans la

Furieuses menaces. Apaisement soudain Election acclamée

paix la plus profonde. Les cérémonies du couronnement eurent lieu le jour de Pâques au milieu de la joie de tous. Dans les lettres encycliques relatives à son avènement, Urbain VI pouvait dire à bon droit qu'il avait été fait successeur de Saint-Pierre par un accord unanime des cardinaux, bien rare en pareil cas. Tous les cardinaux présents à Rome sont là pour établir jusqu'à la dernière évidence la régularité parfaite de son élection[1].

§ IV. GRAND SCHISME D'OCCIDENT

Unanime accession du Sacré-Collége. Caractère de l'élu.

25. Du reste, tous les cardinaux, ayant donné leur suffrage à Urbain VI, se conduisirent pendant plusieurs mois à son égard comme le tenant pour pape légitime, et ce fut notamment à la suite de leur lettre relative à ce qui s'était fait au conclave, que les six cardinaux qui étaient demeurés à Avignon, le reconnurent également, comme on le voit dans leur réponse. Ces cardinaux étaient Gilles, Aiscelin, Jean de Blausac, Anglic, Grimoald, Pierre de Pampelune, Guillaume de Mende, Hugues de Saint-Martial. Le cardinal d'Amiens qui se trouvait à Pise, en légation au moment du conclave, se rendit à Rome peu après pour s'acquitter envers le nouveau Pape des devoirs de légat. Il était indispensable d'insister sur les particularités les plus saisissantes de cette élection, afin de pouvoir ensuite laisser à chacun devant l'histoire, la part de responsabilité qui lui incombe dans le schisme d'Occident. Ajoutons que l'homme qui venait d'être élevé au Souverain Pontificat par l'accord unanime des cardinaux, était à tous égards digne de cet honneur. A l'époque où Grégoire XI rétablit le Saint-Siége à Rome, le futur Pape était pauvre archevêque d'Acerenza. Un an à peine avant sa mort, Grégoire le fit passer au siége plus important de Bari, dans la Pouille, et, comme le cardinal Pierre de Pampelune, chancelier de l'Eglise Romaine, n'avait pas quitté Avignon, il lui

[1] Theodoric. e Niem., i, 1, 3. — Frossard., *Chron.*, ann. 1378. – Walsing., *in Richard.* ii, eod. anno. — Paul. Æmil., *in Carol.*, v, eod. anno. — Meyer., *Hist. Fland.*, eod. anno; et alii omnes.

confia la chancellerie Apostolique en Italie. Né à Naples, l'archevêque de Bari s'était fait connaître surtout comme docteur des décrets. C'était un homme pratiquant l'humilité, sincèrement pieux, incorruptible, ennemi de la simonie, zélateur de la chasteté et de la justice ; mais, comme il accorda trop facilement aux autres les intentions pures qui l'animaient, on doit lui reprocher de s'être laissé prendre aux adroites flatteries de son entourage. Il ne cessa pas un seul jour d'accorder quelques heures à ses chères études du droit canon, bien qu'il remplît à la Cour pontificale des fonctions très-laborieuses, car il avait été président de la chancellerie à Avignon, avant d'être suppléant du chancelier à Rome. Il affectionna toujours les lettrés et les gens de bien ; il aida les uns et les autres selon son pouvoir. Il était exempt de toute vaine curiosité touchant les affaires d'autrui.

Rigidité du nouveau Pape. Mécontentement des cardinaux.

26. Avant d'être élevé au Souverain Pontificat, pendant plusieurs années, lorsqu'il se retirait dans sa chambre à coucher, il se faisait faire chaque soir une lecture instructive, le plus souvent de la Bible, jusqu'à ce que le sommeil l'eût gagné. Jamais il ne passa une veillée dans l'oisiveté. S'il avait à paraître dans la rue, il se dissimulait le plus possible à l'attention publique, n'ayant que deux bêtes pour tout équipage, une mule pour lui et un cheval pour le familier qui l'accompagnait. Il portait le cilice nuit et jour. Son vêtement était plus que modeste. Au physique, il était court de stature et ramassé ; il avait le teint bilieux. Il touchait à la soixantaine lorsqu'il fut élu pape[1]. Quelques mois se passèrent, pendant lesquels l'Eglise fut en paix, les cardinaux demeurant attachés à Urbain VI ; bien plus, la concorde fut entièrement rétablie à l'extérieur entre l'Eglise et la République de Florence. Des nuages, précurseurs de la tempête, ne tardèrent pas à obscurcir cette aurore sereine d'un Pontificat qui donnait les plus belles espérances. On s'attendait généralement à beaucoup de zèle de la part du nouveau Pape pour la réforme des mœurs du clergé. Cette attente ne fut pas déçue, et même depuis on accusa Urbain d'avoir entre-

[1] THEODORIC. E NIEM., I, 1.

pris cette œuvre avec trop de raideur. Le lundi de la seconde semaine après Pâques, il gourmanda publiquement les évêques présents et les traita tous de parjures, parce qu'ils désertaient leurs Eglises pour demeurer à la Cour. Nul n'osa répondre, à l'exception de Martin, évêque de Pampelune, référendaire du Pape. Ce catalan, qui fut un docteur émérite en droit canon, répliqua seul, non sans une pointe d'aigreur, disant qu'il n'était pas certainement parjure, qu'il suivait la Cour non en vue de son intérêt privé, mais en vue de l'utilité publique, et qu'il était prêt à s'éloigner pour rentrer dans son diocèse. C'était reprendre sans ménagement le Pontife d'avoir indistinctement blâmé tous les prélats qui se trouvaient à la Cour. Le lundi d'après, en consistoire public, les mêmes reproches furent renouvelés avec plus de vivacité encore, ce qui mécontenta fort les cardinaux.

La conjuration se forme. Piéges tendus.

27. Ceux-ci tiraient une grande assurance de ce fait qu'ils avaient en leur pouvoir le château Saint-Ange, et que la place était commandée par le Français Pierre Guntelin ou Goudelin. Le Pape ayant mis ce dernier en demeure de se démettre de ce commandement, il répondit qu'il ne pouvait le faire sans l'assentiment des cardinaux d'Avignon. Ceux-ci le donnèrent. Guntelin pourtant ne se retira pas; au contraire, il restait en armes dans la citadelle, prêt à agir sur un signe pour les cardinaux conjurés [1]. Urbain VI, fidèle à son projet de réformer les mœurs du clergé, décréta d'abord des mesures propres à réfréner l'indépendance trop grande des cardinaux et des prelats. Les conjurés dissimulèrent sur le moment leur rancune; ils obtinrent de la sorte l'autorisation de quitter la Cour et de se retirer à Anagni, sous le prétexte de fuir les chaleurs excessives de l'été, fort incommodes à Rome. Le retrait des pensions et la répression des simoniaques achevèrent de brouiller les esprits, surtout après des procédures légales contre le camérier, qui avait suivi les cardinaux rebelles, emportant les objets les plus précieux de la garde-robe pontificale. Alors, la reine de Naples, par l'entremise d'une ambassade, dont faisaient partie le comte de

[1] THEODORIC. E NIEM., I, 4, 5, 7.

Caserte et l'archevêque de Cosenza, offrit au Pape les forces armées de son royaume. Les conjurés eurent recours à toutes les ruses possibles pour attirer Urbain à Anagni, prétendant dès lors qu'une nouvelle élection, libre cette fois, leur paraissait nécessaire, mais en réalité pour s'emparer de sa personne et le renverser par la violence. Ils n'osaient pas tenter à Rome ce coup de main impie, parce que le refus de la part d'Urbain de priver encore une fois cette ville du siége de saint Pierre lui avait maintenant assuré le dévouement des Romains. Il était sur le point d'aller se jeter tête baissée dans le piége en se rendant à Anagni, séduit qu'il était par les hypocrites démonstrations de déférence de tous les cardinaux, lorsqu'il apprit d'une manière certaine que c'étaient là des baisers de Judas, et qu'aussitôt arrivé parmi eux il serait pris et qu'on l'expulserait du trône pontifical par tous les moyens, au besoin même par la mort.

G[illegible]e décla[illegible]ée. Ni sc[illegible]ce, ni co[illegible]ience.

28. Il prit alors des mesures pour la sûreté de sa personne et se rendit à Tibur, où les cardinaux refusèrent d'aller le rejoindre, malgré les tentatives de réconciliation qu'il fit pour étouffer cette pernicieuse discorde en son germe. La ruse ayant échoué, les conjurés résolurent de recourir à la force et appelèrent à Anagni dans ce but les bandes des Bretons et des Gascons auxquels les Romains ne purent barrer le passage, malgré l'engagement qu'ils eurent avec elles au pont Salario? Le Souverain Pontife, craignant une surprise, demanda du secours à la reine de Naples, qui se hâta d'envoyer à Tibur deux cents lances et cent fantassins pour la garde d'Urbain et de sa cour. Etaient venus là les quatre cardinaux italiens, qui lui prêtèrent leur concours pour la confirmation du fils de l'empereur Charles IV, comme roi des Romains. Pendant ce temps, les cardinaux français et Pierre de Luna, tout en machinant la perte d'Urbain VI par trahison, n'osaient pas encore, dans leurs paroles et dans leurs actes, malgré le premier pas fait dans la désobéissance et la révolte en refusant de quitter Anagni, ne point le traiter comme Pape légitimement élu par eux-mêmes. Mais, par une inconséquence flagrante, familière aux esprits que les passions mauvaises entraînent sur la pente de l'erreur, ils bâtissaient et ac-

créditaient une thèse dans laquelle ils prétendaient démontrer que l'élection d'Urbain avait été entachée de pression. Un savant des plus distingués de l'époque, Jean de Lignano, de l'Académie de Bologne, entreprit dans un écrit remarquable, en prenant leur propre thême pour base, de les confondre et de les ramener au devoir ; mais ce fut peine inutile. Outre Jean de Lignano, le célèbre jurisconsulte Baldi de Pérouse avait également été consulté, au début de la querelle, par un cardinal qui lui avait soumis la même thèse. Baldi écrivit à ce sujet un puissant Commentaire, qui démontre jusqu'à la dernière évidence contre les cardinaux eux-mêmes et par toutes les raisons prises du droit, que l'élection d'Urbain était canonique et parfaitement légitime. Nous apprenons en outre, par la date de ces traités, que ce fut au mois de juillet 1378 seulement que les cardinaux commencèrent à semer des doutes sur la validité de cette élection.

Protestation d'un mourant. Vengeance d'un coupable.

29. Les cardinaux d'Anagni ne tinrent aucun compte des réfutations qu'ils avaient provoquées, et travaillèrent à la création d'un antipape, dès le 20 juillet, en appelant auprès d'eux les cardinaux italiens, qui demeurèrent inébranlables à ce moment dans leur fidélité au Pontife légitime. Sur ces entrefaites, le 22 août, sentant les approches de la mort, le cardinal de Saint-Pierre reconnut devant de nombreux témoins, par acte authentique, la régularité inattaquable du choix fait par le conclave le 8 avril, et déclara qu'en cette circonstance et à l'occasion de l'intronisation et du couronnement, tous les cardinaux, alors présents à Rome, avaient agi comme lui purement, librement, spontanément. Les trois cardinaux italiens qui survivaient, y compris Jacques des Ursins, tentèrent une réconciliation, et se rendirent à Anagni dans ce but ; mais ils durent rentrer à Tibur sans avoir pu rien obtenir. Enfin les cardinaux français levèrent ouvertement l'étendard du schisme en demandant au roi de France son appui. Charles V, induit en erreur par leurs lettres, où ils faisaient un récit mensonger des événements, réunit un congrès des plus savants personnages du royaume, et la majorité de l'assemblée, ayant pesé les arguments nombreux qui militaient fortement en faveur d'Urbain, estima que

la solution de ce grave différend devait être déférée à l'Église universelle régulièrement assemblée. Alors le Pape, de l'avis des cardinaux italiens, offrit lui-même de porter la cause devant un concile œcuménique. Les cardinaux rebelles, qui prévoyaient un échec éclatant devant ce tribunal, repoussèrent cette voie, la seule cependant par où auraient été conjurés les maux qu'allait avoir à traverser l'Eglise. Ce refus des cardinaux français fut fait principalement à l'instigation du cardinal d'Amiens, qu'Urbain VI avait si énergiquement réprimandé en plein consistoire pour avoir, sous le précédent pontificat, dans ses légations en France, abusé de sa situation de légat pour amasser une fortune scandaleuse, et de plus entretenu les ferments de guerre entre l'Angleterre et la France, quand il était envoyé pour rétablir la paix. Le cardinal conçut de cette réprimande une haine irréconciliable contre le Pape légitime, quitta la cour pontificale la rage au cœur et la menace à la bouche, entraîna plusieurs cardinaux qui ne se sentaient pas non plus exempts de reproche, et devint ainsi le premier moteur du schisme, que sa pernicieuse influence allait mettre sous l'égide du roi de France, de Louis d'Anjou et de la reine de Naples[1].

Le schisme patronné par le roi de France et la reine de Naples.

30. Le roi de France suivit aveuglément sur la pente du schisme le cardinal Amiens, Jean de la Grange, son conseiller le mieux écouté. Louis d'Anjou se fit un des plus ardents promoteurs d'une scission, dans laquelle il croyait voir un puissant moyen de satisfaire son ambition insatiable. Certains cardinaux français, dont un témoin qui vivait dans leur familiarité a dit qu'ils aimaient leurs frères et leurs neveux plus que leurs âmes, devinrent, bien qu'à contre-cœur, les complices du roi et du duc qu'ils craignaient. Alors Charles V, dans une lettre que les ambassadeurs de Castille à Rome purent lire, offrit aux cardinaux d'Anagni son patronage et au besoin l'appui de ses armes, dût-il interrompre pour cette cause la guerre contre l'Anglais, et les schismatiques purent dire publiquement qu'il les avait excités à la résistance. En même

[1] WALSING., *Hist. Angl.*, ann. 1378. - THEODORIC. E NIEM., I, 7. — *De Schismat.*, tom. I, V, XIV, XVI et XVIII, passim.

temps, des raisons d'amour-propre froissé aliénaient à Urbain VI la reine de Naples et son second mari Othon de Brunswick. Ce dernier, envoyé à Tibur par la reine avec un brillant cortége de barons, voulut obtenir du Pape la faveur de l'onction royale et l'autorisation pour le marquis de Montferrat son parent d'épouser la princesse Marie, héritière de la couronne de Palerme. Urbain lui fit l'accueil le plus honorable, mais refusa d'exaucer ses désirs. Jeanne avait d'abord embrassé avec chaleur la cause du nouveau Pontife, qui était napolitain. Elle s'était bientôt laissée refroidir par les insinuations calomnieuses de ses ambassadeurs à la Cour pontificale, l'archevêque de Cosenza, le comte de Caserte et Nicolas Spinelli, qui ne pouvaient pas s'accommoder de la franchise un peu cassante d'Urbain. Ces conseillers pervers prêtèrent au Pape la pensée, pour empêcher le sceptre de Naples de tomber aux mains d'Othon de Brunswick et des Allemands, d'appeler de la Hongrie Charles de Dyrrachium, à qui revenait la succession de Jeanne; on alla même jusqu'à inspirer à la reine la crainte d'être dépouillée de la couronne de son vivant. De là contre Urbain une de ces haines de femme qui ne reculent devant aucun excès. Le 23 mai 1378, sous le prétexte d'un dîner intime chez Nicolas Spinelli, Jeanne concertait avec lui le plan de sa vengeance. Un mois après jour par jour, Spinelli lui amenait le comte de Gaëte qu'il était allé chercher par son ordre, et le lendemain le même Spinelli et le comte de Caserte partaient pour aviser les cardinaux révoltés que tout était prêt pour l'élection d'un nouveau Pape à Fondi.

Manœuvres des révoltés Election d'un antipape.

31. Tout était prêt également du côté des cardinaux : pour donner à leur révolte une apparence légale, ils s'étaient, violant tous les droits, érigés en juges dans leur propre cause, avaient déclaré Barthélemy Cerdani, archevêque de Bari, Pape intrus, et l'avaient anathématisé ; bien plus, ils avaient poussé l'impudence jusqu'à lui enjoindre par lettre d'abdiquer, en lui faisant entendre les plus terribles menaces s'il n'obéissait pas. Urbain VI, fort de son droit, demeura inébranlable. Alors ces cardinaux, qui s'étaient révoltés parce que celui qu'ils avaient canoniquement investi eux-mêmes du Souverain Pontificat leur avait adressé de justes reproches

au sujet de leurs désordres et de leurs vices, publièrent une encyclique aux fidèles, où ils cherchaient par le mensonge à les entraîner dans leur complot. Cette lettre produisit dans le monde entier une explosion d'indignation. L'Angleterre prit avec chaleur la défense du droit méconnu. Collutio Pierio, chancelier de la république de Florence, réfuta péremptoirement les impostures des rebelles, au moment même où ils étaient réunis pour créer un antipape, en présence des trois cardinaux italiens, qui s'étaient laissé entraîner dans le piége grossier que leur avaient tendu leurs collègues, en faisant espérer à chacun d'eux en particulier qu'il n'avait qu'à se rendre à Fondi pour être élu. Or l'élection de Robert de Genève était décidée d'avance, et dans le fait elle eut lieu. Un auteur contemporain dit que les cardinaux français le nommèrent « sachant qu'il était ambitieux, manquant de beaucoup de choses, aimant le faste, large de conscience, noble d'origine, entouré à rangs pressés de proches et d'alliés puissants. » Il ajoute : « D'où l'on peut conclure que ce choix ne procéda pas du Saint-Esprit et de consciences pures. » Les cardinaux italiens se voyant ainsi joués, se retirèrent bientôt de Fondi, l'indignation et la tristesse au cœur.

Perturbation du monde chrétien.

32. C'est le 20 septembre 1378 que fut créé l'antipape Robert sous le nom de Clément VII. Il ne fut guère accepté que par la France, entraînant à sa suite ses deux alliées, la Castille et l'Ecosse; et même en France les esprits furent très-divisés tout d'abord. La conduite des cardinaux y fut condamnée dans une assemblée solennelle du mois de septembre, et les docteurs de la Sorbonne défendirent alors avec chaleur la cause du Pontife légitime [1]. Il fallut que Charles V se fît persécuteur en quelque sorte pour entraîner ses sujets dans la voie mauvaise, où lui-même n'avait été poussé, de son propre aveu, que par des considérations de politique ter-

[1] *Ms. Vat.*, sign. num, 4927. — THEODORIC. E NIEM., I, 6, 9, 15. — HECTOR. PIGNATELLI., in *Diar. Neapolit. Ms.*, ann. 1378. — COLLENUT., *Hist. Neapolit.*, V. — SUMMUNT., *Hist. Neapolit.*, III. — GOBELIN., *Cosmodrom.*, ætate 6, c. 76. — WALSING., *in Richard. II*, ann. 1378. — JOAN. E MONTESON, *Correptor. contra Epist. fundament. Schismat.* — ANONYM., *Vit. Clement. antipap.*, apud BOSQUET. — PAUL. ÆMIL, *in Carol.* V, ann. 1378.

restre. Ses ambassadeurs furent moins heureux hors de France par la persuasion. Comment les Belges se seraient-ils laissé convaincre, alors que Robert lui-même, avant son intrusion, avait écrit à leur prince que l'élection d'Urbain VI était irréprochable à tous égards ? Les Bretons se trouvaient dans le même cas que les Flamands, et demeurèrent inébranlables comme eux. Il va sans dire que l'Aquitaine et les terres du continent soumises aux Anglais rejetèrent constamment l'idole de Charles V. S'il a pu paraître à quelques écrivains que l'Angleterre se déclara pour Urbain par esprit d'opposition à la France, et l'Italie par esprit de nationalité, les mêmes doutes ne leur ont pas été possibles concernant l'Allemagne, la Hongrie, la Bohême, la Pologne, la Prusse, la Frise, le Danemarck, la Suède et la Norwège[1].

[1] PAUL. ÆMIL., *in Carol.* V, ann. 1378. — ANONYM., *Vi . Clement.*; apud BOSQUET. — WALSING., *Hist. Angl.*, ann. 1378. — MEYER, *in Ludovic. Malean.*, eod. anno.

CHAPITRE XI

PONTIFICAT D'URBAIN VI (1378-1389.)

SOMMAIRE.

§ I. LUTTE DES DEUX PONTIFES.

1. Promotion de cardinaux. Anathèmes fulminés. — 2. Henri de Castille. Jeanne de Naples. Sicaires en Italie. — 3. L'antipape à Naples. Le vrai peuple napolitain. — 4. Avignon contre Rome. Autel contre autel. — 5. L'Allemagne et l'Angleterre se prononcent pour le droit. — 6. Les saints interviennent. Obstination de Charles V. — 7. Guerre en Bretagne. Guerre en Italie. — 8. Urbain attaqué par les armées, défendu par une vierge.

§ II. DISSENTIMENTS DES ROIS CHRÉTIENS.

9. La France piétinée. Le roi mourant. — 10. Mérite réel, qualités éminentes de Charles V. — 11. Un funeste héritage. Protection intéressée. — 12. Charles de Durazzo déclaré roi de Naples. — 13. Mort tragique de la reine Jeanne. — 14. Louis d'Anjou dans la Péninsule italique. — 15. Mauvais auspices et tristes débuts.

§ III. DANGERS COURUS PAR URBAIN VI.

16. Urbain VI dans le royaume de Naples. Equivoque position. — 17. Désastreuse campagne de Louis d'Anjou. — 18. Fin déplorable du prince. Un homme dévoyé. — 19. Succession royale ouverte en Portugal. — 20. Les Anglais sur le continent. Charles VI en Flandre. — 21. Le pape Urbain menacé. Ténébreuse conspiration. — 22. Rigoureuse sévérité. Sanglantes représailles. — 23. Le Pape assiégé. Ses auxiliaires.

§ IV. LE PILOTE AU MILIEU DE LA TOURMENTE.

§ I. LUTTE DES DEUX PONTIFES

Promotion de cardinaux. Anathèmes fulminés.

1. Si le schisme à son origine ne trouva pas ou trouva bien peu d'adhérents hors des terres des rois de France, de Castille, d'Écosse et de Naples, il causa néanmoins une perturbation profonde à la Cour pontificale, dont presque tous les dignitaires, promus par les précédents Papes français, firent défection. Urbain VI se hâta de pourvoir aux emplois vacants; il créa vingt-neuf cardinaux en un seul jour, espérant que sur un tel nombre les adhésions ne feraient pas défaut. Tous acceptèrent en effet, à l'exception de cinq, dont trois seulement repoussèrent l'offre du Pontife légitime pour entrer dans le pseudo-collége de l'antipape[1]. Cela fait, le Pape appela en jugement et déclara déchus de la dignité cardinalice et frappés de plusieurs autres peines l'antipape Robert et ses principaux complices, Jean d'Amiens, Gérold de Marmoutier et Pierre de Saint-Eustache, frappa de déchéance et d'excommunication Jacques patriarche de Constantinople, Nicolas archevêque de Cosenza, les évêques Pierre d'Urbevetana, Guillaume d'Urbin, Pierre de Montefiascone, Jean de Genève, fulmina les censures les plus terribles contre les comtes Honorat, Gaetan de Fondi et Antoine de Caserte, contre les chevaliers François de Vic, Jean de Malastret, Nicolas Spinelli, Sylvestre Bindo, Bernard de la Salle, Pierre de la Saga, et contre le damoiseau Guilhonet de la Sala. Les

[1] Nerius., *Chron. Senens.*, ann. 1378. — Thom. de Acerno, *Opuscul. de creat. Urban.* VI; apud Murator., *de reb. Italic.*, tom. III, p. II, col. 715.

bandes des Bretons et des Gascons, sur lesquelles s'appuyaient les schismatiques, furent anathématisées dans la même sentence, qui est du mois de décembre. L'antipape, de son côté, ne négligeait aucun moyen de fortifier son parti; dans le même mois de décembre, il créa sept pseudo-cardinaux. Entre les deux camps de l'élu de Rome et de l'élu de Fondi, un troisième s'était formé, celui des neutres, qui attendait d'un concile œcuménique la solution du différend et qui avait à sa tête les troix cardinaux italiens, Pierre de Porto, Simon de Milan et Jacques des Ursins. Ceux-ci, tout en reconnaissant à titre personnel la légitimité d'Urbain VI, n'osaient pas se rendre à sa cour, après avoir montré, en allant au pseudo-conclave de Fondi, que chacun d'eux aurait accepté l'intrusion à son bénéfice. Le 13 août 1379, la veille de sa mort à son château de Tagliacozzo, le cardinal Jacques des Ursins, par acte authentique, déclara formellement sa croyance à la nécessité d'un concile œcuménique pour mettre fin au schisme, et sa soumission sans réserve à celui que ce concile reconnaîtrait comme Pape légitime.

Henri de Castille. Jeanne de Naples. Sicaires en Italie.

2. Urbain était entièrement disposé à remettre sa cause au jugement de ce tribunal ; mais les schismatiques, qui avaient conscience de leur usurpation, repoussaient ce moyen par des arguties de toute sorte. Le roi de Castille Henri, partagé entre l'évidence de l'imposture consacrée par l'élection de Fondi et par la crainte de déplaire au roi de France son allié, fit adopter dans les trois synodes successifs de Ilesca, de Tolède et de Burgos, l'opinion des neutres demandant un concile œcuménique ; mais, en tolérant dans ses États la présence de Pierre de Luna, légat de Clément, bien qu'il refusât de l'accréditer à sa cour en cette qualité, il lui permit de faire le plus grand mal à la cause de la justice. Il mourut dans les sentiments de la vraie foi catholique, au mois de mai 1379[1]. Vers ce temps Jeanne de Naples, sourde aux saintes remontrances et aux sages conseils de Catherine de Sienne, pressait les hostilités contre le Pape légitime avec l'impatience nerveuse de la fureur féminine. Urbain dut sévir, et la déclarer déchue de tous

[1] Jos. Marian., *de reb. Hispanic.*, xviii, 2.

droits au royaume de Sicile, privée de tous les biens qu'elle devait à la munificence de l'Eglise Romaine et de l'Empire, c'est-à-dire des comtés de Provence, de Piémont et de Forcalquier. Les Bretons et les Gascons, qui étaient venus en Italie à la solde de Robert, pour y commettre les plus odieux méfaits, suivaient maintenant le parti de ce même Robert devenu l'antipape Clément, alléchés qu'ils étaient par ses promesses. Les schismatiques les dirigèrent sur Rome pour secourir la garnison française du château Saint-Ange, qui avait donné le premier signal de la révolte en faveur des cardinaux, et pour chasser Urbain de la ville. L'expédition était menée par un neveu de Robert, aidé de Bernard de la Salle et des autres chefs des Bretons et des Gascons. Cette armée alla mettre le siége devant Marino, à douze milles de Rome. Le 28 avril le comte Albéric Barbiani sortit à la tête des troupes romaines pour forcer l'ennemi à lever le siége. Le lendemain au point du jour la bataille s'engagea. Elle fut acharnée pendant quelques heures ; mais la victoire du comte Barbiani fut complète, il eut même la gloire de faire prisonnier le chef des ennemis. Il rentra à Rome en triomphateur, et le Pape à cette occasion le fit chevalier avec Galéas Pepolo.

L'antipape à Naples. Le vrai peuple napolitain.

3. C'était trop se presser de recueillir les applaudissements du triomphe : Si Albéric avait poursuivi sa victoire et poussé jusqu'à Anagni pour se saisir de l'antipape et de ses pseudo-cardinaux, on pouvait étouffer le schisme en son germe, les Bretons et les Gascons en qui les rebelles avaient mis leur espoir ayant été exterminés presque jusqu'au dernier. Cette victoire eut pour complément la reddition du château Saint-Ange faite le même jour. Le gouverneur de cette citadelle avait vaillamment soutenu pendant toute une année les assauts des Romains ; mais, en apprenant la défaite de ceux dont il attendait du secours, il offrit de capituler. A la suite de ces événements l'antipape et son collége, qui avaient regardé comme facile l'écrasement du Vicaire de Jésus-Christ, furent contraints de prendre la fuite. Ils ne se sentaient pas en sûreté dans Anagni, dont ils craignaient le siége, que les pontificaux victorieux eurent le tort de ne pas faire. Ils se dirigèrent donc de Fondi vers

Naples. Gaëte leur ferma ses portes, protestant de son dévouement à Urbain VI. Naples eût fait de même ; la reine et sa cour savaient si bien de quels sentiments était animé le peuple, qu'ils firent venir par mer l'antipape et ses cardinaux ; ils les reçurent dans le fort de l'Œuf sans qu'ils eussent à traverser la ville. Pendant qu'on leur ménageait dans la sombre forteresse et sous la garde de la garnison une sorte de réception triomphale, quand la reine et son mari Othon, Robert d'Artois et la duchesse son épouse, suivis des autres princesses du sang, allaient au baisement des pieds de leur idole, le peuple frémissant laissait éclater en libres paroles l'indignation que lui causait l'apostasie de sa souveraine. Au plus fort de cette effervescence, une créature de Jeanne, André Ravignano, qui était en appareil de combat et dont la main était armée du gantelet, passant auprès d'un artisan catholique qui pérorait avec animation contre le schisme, lui creva l'œil d'un coup de doigt. Alors Briganti, neveu du blessé, surexcité par l'outrage fait à son oncle, parcourut la ville et souleva le peuple aux cris de Vive Urbain ! à mort l'antipape ! Ce mouvement des Napolitains en armes fut si rapide, qu'au premier choc ils se rendirent maitres de tous les postes militaires de la ville et purent mettre l'archevêque légitime Bozzuto en possession de son siége. Les schismatiques étaient étroitement cernés dans le château de l'Œuf. Peu de jours après, l'antipape Clément, sentant que sa présence à Naples mettait en péril la couronne et les jours de la reine, qu'il y allait de la vie pour lui-même et pour les siens, reprit la mer et regagna Fondi. Il y arrivait le 16 mai 1379.

4. Le même jour, dans la basilique de Sainte-Marie-transtibérine, Urbain VI renouvelait la sentence fulminée l'année d'avant contre les principaux auteurs du schisme et publiait la croisade contre eux. A cette occasion, Roger archevêque de Trêves était envoyé comme légat dans le royaume de Naples, et des instructions pressantes étaient adressées aux évêques de Faventia et d'Aix, légats en Espagne et en France. En présence de ces préparatifs redoutables pour lui, l'antipape, qui venait d'éprouver combien l'Italie était profondément attachée au Pontife légitime, chercha le salut

Avignon contre Rome. Autel contre autel.

dans la fuite; le 10 juin, il abordait à Marseille, où il était reçu avec pompe par les cinq cardinaux qui étaient demeurés à Avignon [1]. Après la fuite de Clément en France, la reine Jeanne, effrayée du péril où l'avaient jetée les schismatiques, s'efforça de regagner l'affection des catholiques Napolitains ; elle entreprit de recouvrer les bonnes grâces du Saint-Siége, dans la crainte de voir ses sujets déliés par le Pape du serment de fidélité. Des ambassadeurs se rendirent à Rome, et travaillaient au rétablissement de la paix, lorsqu'ils furent rappelés tout à coup par leur souveraine, à qui son mari Othon de Brunswick venait d'amener une armée de reîtres allemands. Les négociations rompues, le royaume de Naples ne tarda pas à se trouver en pleine guerre civile. Le 4 juin, après un combat sanglant, la victoire demeurait encore indécise entre Germains et pontificaux ; mais les jours suivants ces derniers eurent complétement le dessous, au point que le 8 le palais de l'archevêque Bozzuto fut détruit de fond en comble [2]. De son côté Clément, à qui l'accueil qui lui avait été fait en France rendait toute son audace, reprit la lutte avec tout l'emportement qu'y mettent ceux à qui la violence tient lieu de tout droit. Les passions mauvaises saisirent le prétexte qui leur était offert de se donner libre carrière, et la division fut partout. Urbain n'échappa au poison par miracle que pour avoir à craindre la révolte et la trahison jusque dans Rome même. Les habitants de Bologne, séduits par un vain mirage de liberté, profitèrent de ces circonstances malheureuses pour faire sécession avec les Etats pontificaux et se déclarer république indépendante. L'antipape crut le moment favorable pour les entraîner dans le schisme, et leur envoyait un ambassadeur qui leur fit les plus magnifiques promesses pour les détacher de l'obédience d'Urbain. Mais les Bolonais n'entendaient introduire dans leur cité qu'un changement politique ; ils repoussèrent avec fermeté les

[1] S. Antonin., iii p. tit. xxiii, 16 § 18. — Walsing., *Hist. Angl.*, ann. 1379. — Clement. antipap., *Regest.*, i, pag. 83 et seqq. — Collenut., *Hist. Neap.*, v. — Summont., *Hist. Neap.*, ii. — Pignatel., *Diar. Neap.*, ann. 1379. — Anonym., *Vit. Clement.*, eod. anno

[2] Pignatel., *Diar. Neap.*, ann. 1379. — Summont. *Hist. Neap.*, iii. — Gobelin., *Cosmodrom.*, ætat. 6, c. 74. — Surit., *Indic.*, v ; *Annal.*, x, 24.

propositions de la Cour d'Avignon, et le Pape, pour leur marquer sa gratitude, leur fit don du comté d'Imola [1].

5. L'Allemagne adhéra sans réserve à la cause du Pontife légitime. L'empereur Wenceslas tint une diète solennelle, à laquelle assistèrent tous les prélats et barons de l'empire, les représentants du roi d'Angleterre, du comte de Flandre et du duc de Brabant, avec des envoyés du roi de France et de l'antipape lui-même. Le schisme y fut condamné sans restriction, un édit impérial consacrait cette sentence. Les princes électeurs, notamment l'archevêque de Cologne qui écrivit à cette occasion aux magistrats de Liége une lettre demeurée célèbre, embrassèrent avec ardeur le parti du bon droit. Jean Oczkio, évêque d'Olmutz en Bohême, se distingua parmi les plus zélés défenseurs d'Urbain. Le roi, les évêques et les princes de Hongrie marchèrent sur les traces de l'empereur, des prélats et des barons d'Allemagne. Il n'y avait pas à se méprendre sur cette adhésion ouverte de toute la Germanie à l'obédience d'Urbain VI. Et pourtant les émissaires de l'antipape osaient propager au dehors de faux bruits de défection de la part de l'empereur et du roi de Hongrie, qu'ils représentaient comme gagnés à la cause de Clément ; au point que Wenceslas écrivit au roi d'Angleterre pour le mettre en garde contre cette calomnie. Au reste, Richard II, un peu par hostilité contre le roi de France, il faut bien le reconnaître, était tout disposé en faveur d'Urbain. Il écrivit lui-même en ce sens au roi Pierre d'Aragon dans le but de l'amener à se prononcer sans réserve, ce prince ayant résolu d'observer la neutralité tant que ne serait pas intervenue la décision formelle d'un Concile œcuménique entre les deux compétiteurs. Déjà, au commencement de cette année 1379, Urbain avait fait tenir à Pierre des lettres de l'empereur Charles IV et de son fils Wenceslas pour l'attirer à sa cause par l'exemple de ceux qui prenaient en mains la défense de l'Eglise contre l'antipape et les schismatiques ; il s'était plaint de ce que le cardinal Pierre de Luna, avec l'aide du

L'Allemagne et l'Angleterre se prononcent pour le droit

[1] Theod. e Niem., i, 19. — Raym. Capuan., *Vita S. Cathar. Sen.*, par. iii, 2. — S. Antonin., iii p. tit. xxiv, 14 § 18. — Gobelin., *Cosmodron.*, ætat. 6, 76. — Sigon., iii, *de episc. Bonon.*; in Philip. Carafa.

pirate catalan Pierre Bernard,avait fait prisonnier l'evêque de Cordoue, son légat en Aragon, en Castille et en Portugal, et l'avait livré à Clément ; il avait enfin demandé que l'entrée du royaume fût interdite à de Luna.

Les saints interviennent. Obstination de Charles V

6. Au mois de novembre l'évêque de Cordoue parvint à s'évader, après une dure captivité de près de onze mois, et s'acquitta de sa mission à la cour de Barcelonne. Le roi Pierre persista dans sa résolution de garder la neutralité entre le Pape légitime et l'intrus, résistant aux salutaires exhortations de son oncle, le franciscain Pierre de Ribagorce, qui avait, comme Catherine de Sienne, prédit le schisme sous le Pontificat de Grégoire XI, et qui faisait depuis, comme elle, d'incessants efforts pour le combattre. Le saint disciple de François d'Assise ne fut pas plus heureux auprès de son autre neveu le roi de France Charles V,qui préféra les calculs insensés de la politique humaine aux prophétiques avis de l'homme de Dieu [1], comme il repoussa vers le même temps les pieuses instances de Catherine de Sienne, comme il foulera aux pieds bientôt après la lettre dans laquelle le cardinal de Ravenne démontrait jusqu'à l'évidence que l'élection d'Urbain avait été canonique, libre et solennelle. Dominé par des conseils pervers, il mit tout en œuvre pour empêcher la vérité d'arriver jusqu'à son peuple. Le savant juriste Jacques de Serre, qui avait écrit un mémoire des plus solides contre l'antipape, et qui se rendait à la Cour de France pour réduire à néant, en présence du roi lui-même, les fables inventées par les imposteurs, fut victime de cette persécution et chargé de chaînes par les schismatiques. L'ignorance complète des faits les plus notoires dont les historiens français contemporains font preuve, dans les récits contradictoires qu'ils donnent de l'élection d'Urbain,montrent clairement que Charles ne laissa jamais faire la lumière aux yeux de ses peuples sur cet important événement [2]. L'entêtement de ce monarque en faveur du schisme alla jusqu'aux mesures les plus rigoureuses contre les catholiques : une ordonnance du mois d'août prononça la peine de mort et la confiscation

[1] Surit., *Indic.*, iii, et *Annal.*, x, 23 et 24.

[2] Frossard., *Hist.*, ii. — Gaguin., *in Carol.* v, ann. 1378.

de tous les biens au profit du trésor contre quiconque ferait acte de soumission et d'obéissance à *l'intrus* Urbain. Cette folle obstination de Charles V dans son projet d'ôter pour toujours à l'Italie la résidence des Papes pour en doter la France, engendra de grands maux, entre autres la reprise des hostilités avec l'Angleterre.

Guerre en Bretagne. Guerre en Italie.

7. Le comte de Bretagne, Jean de Montfort, avait reçu de l'antipape lui-même, alors cardinal, une lettre qui affirmait la légitimité de l'élection d'Urbain ; fort de ce témoignage des adversaires du Pape, le comte Jean suivait le parti du Pontife romain avec les catholiques d'Angleterre. Charles V entreprit de le renverser comme rebelle, et Richard II saisit avec empressement cette occasion de revenir aux projets de conquête de son père Édouard III, sous prétexte de défendre un allié. La campagne de 1379 fut marquée par des revers de part et d'autre : les Anglais, qui avaient pillé les églises et les monastères avant de prendre la mer, perdirent la majeure partie de leur flotte dans une horrible tempête, et le sacrilége Jean Arundel faillit périr avec le vaisseau qui le portait ; les Français, avec leurs alliés les Portugais et les Castillans, perdirent un grand combat naval dans les eaux de la Bretagne[1]. Une autre guerre non moins sanglante répandait à ce moment le deuil dans la république chrétienne, déjà si cruellement tourmentée par le schisme : le 5 mai, les Vénitiens furent battus par les Génois dans une grande bataille sur mer, où périrent un grand nombre de leurs vaisseaux et de leurs marins. De son côté, Gênes eut à déplorer la perte de son doge, Lucien Doria. Bientôt après avaient lieu le siége et la prise de Clodia par la flotte génoise aux ordres de Pierre Doria, pendant que le roi Louis de Hongrie, dont les troupes étaient commandées par Charles de Durazzo, le patriarche d'Aquilée Marguard et le prince de Padoue François Carraria, les menaçaient par terre, les Vénitiens étaient réduits aux abois. Ils demandèrent la paix ; mais Pierre Doria répondit par un refus inexorable. Alors le doge André Cantareno, puisant dans la grandeur même du péril la su-

[1] PAUL. ÆMIL., *in Carol.* v, ann. 1379. — WALSING., *Hist. Angl.*, in Rich. II, eod. anno. — ANONYM., *Vita Clement. antipap.* VII, eod. anno ; apud Bosquet.

prême résolution de sauver sa patrie contre toute espérance, fit passer dans l'âme de ses concitoyens le ferme propos qui l'animait de vaincre ou de mourir, monta sur les vaisseaux de la république, et remporta des avantages signalés qui donnèrent à leurs adversaires le tardif repentir de leur obstination à refuser tout accommodement. Leur chef Pierre Doria le premier de tous expia cruellement son orgueil dans la victoire : une balle le frappa mortellement dans une sanglante mêlée. Ce fut le signal de la défaite de son armée, dont la majeure partie périt par le fer et par la famine ou dans les fers des Vénitiens. Pendant ce temps, Charles Zénon, à la tête d'une flottille vénitienne, rétablissait Jean Paléologue sur le trône de Constantinople, après en avoir chassé Andronic, et portait de rudes coups aux Génois. Ceux-ci étaient plus heureux sur terre et battaient complétement les Milanais, alliés de leurs ennemis[1].

Urbain attaqué par les armées, défendu par une vierge.

8. Les soins de la pacification de l'Église ne permettaient pas à Urbain VI d'intervenir dans les querelles politiques des peuples ou des rois. La sentence de dépossession et d'anathème portée contre la reine Jeanne et contre les principaux fauteurs du schisme en Italie valut à Rome les attaques d'une armée commandée par Raynaud des Ursins, et qui avait mission ou de s'emparer de la personne du Pape, ou de le chasser de son siége, ou même de se délivrer de lui en le mettant à mort. Si Urbain échappa à ce pressant péril, il le dut au zèle avec lequel les Romains prirent sa défense. Il est juste d'ajouter que Catherine de Sienne ne négligea rien pour lui procurer d'autres secours : ainsi, elle écrivit au roi Louis de Hongrie dans le but de le déterminer à faire la paix avec Venise, pour prêter le concours de ses armes à l'Eglise contre les ennemis qui la persécutaient. Louis, docile à ces pieux avis, décida de mettre fin à la guerre qu'il avait entreprise contre les Vénitiens avec les Génois, les Padouans et le patriarche d'Aquilée. Bien qu'il refusât de se mettre lui-même à la tête d'une expédition contre Jeanne

[1] *Diar. Ms. Venet.*, ann. 1379. — ANDR. DANDUL., *Hist.*, in Appendice. — BONIF., *Hist. Tarvis.*, X. — BIZAR., *de bello Venet.*, II. — FOLIET., *Annal. Genuens.*, XIII. — BONFIN., decad. 2, l. X. — LEON. CALCONDYL., IV; et alii.

frappée de déchéance, il promit d'envoyer dans le royaume de Naples Charles de Durazzo, dès que la paix serait faite avec André Contareno. Heureux de cette promesse, le Pape travaillait aussitôt à entraîner les barons napolitains dans le parti de Charles et de sa femme Marguerite. Pendant ce temps, Raynaud des Ursins mettait à feu et à sang le patrimoine de Saint-Pierre, dont l'évêque de Narni dirigeait la défense au milieu des plus grandes difficultés. Catherine de Sienne l'aidait de toute son influence : elle reprochait aux habitants de Pérouse leur tiédeur, conjurait ses compatriotes de repousser tout pacte avec les impies et d'embrasser ouvertement la cause du droit opprimé ; elle s'efforçait d'obtenir pour le Pape le concours de la république de Florence. Pour parer aux frais de cette guerre, Urbain se vit obligé de consentir à des mesures fiscales et à des aliénations que les nécessités du moment justifient, mais qui n'en étaient pas moins profondément regrettables. Il est vrai de dire que les schismatiques, même quant aux intérêts temporels, se firent plus de mal à eux-mêmes qu'ils n'en causèrent aux catholiques[1].

§ II. DISSENTIMENTS DES ROIS CHRÉTIENS

La France piétinée. Le roi mourant.

9. La France, plus que tout autre pays peut-être, expia cruellement son obstination dans le schisme. Thomas de Leicester, oncle du roi d'Angleterre, passa la Manche en 1380 avec la fleur des guerriers anglais, et, parti de Calais, parcourut en vainqueur, sans rencontrer nulle part de résistance sérieuse, l'Artois, le Vermandois, le Soissonnais, le Châlonnais, la Champagne, le territoire de Sens, le Blésois, et conduisit de là son armée au secours de Jean de Montfort en Bretagne. Cette armée ne comptait que huit mille hommes ; et pourtant Charles V, qui aurait pu lui opposer des forces dix fois supérieures, défendit au duc d'Anjou de courir les chances d'un engagement général, lui ordonnant de s'en tenir à

[1] THEOD. E NIEM., I, 21. — S. CATHAR., *Epist.*, 195 et 210.

menacer les derrières de l'ennemi. Ce fut dans ces circonstances critiques que la mort le surprit, le 16 septembre 1380. Ce jour-là même, en présence de l'heure suprême, il semble qu'il eut quelque regret d'avoir poussé trop loin la docilité pour les conseils de son entourage : par lettres patentes il déclara hautement que, persuadé sans doute par le consentement unanime des cardinaux, il reconnaissait Clément VII pour légitime Pontife, mais qu'il sortait de cette vie dans les dispositions de conscience telles qu'à ses yeux le seul vrai Pape était celui que l'Eglise proclamerait en Concile ou par tout autre moyen. Des historiens ont pensé que,par cette déclaration publique, Charles V, à tout prendre, avait répudié l'obédience de Clément. Il n'y a là, selon nous, qu'un retour à l'opinion de ceux qui attendaient la fin du schisme d'un concile œcuménique, et pas autre chose. Le roi mourant affirme qu'il s'est rangé au parti de Clément non en aveugle, mais après mûre discussion de la cause dans une assemblée solennelle des hommes réputés les plus éclairés et les plus sages de son royaume. A ce propos, il ne faut pas oublier qu'il y eut en France, à l'origine du schisme, deux conciles de Paris, et non un seul, comme l'a écrit le chroniqueur Paul Émile. Dans la première réunion, au mois de septembre 1378, tout en reconnaissant la force des arguments qui militaient en faveur d'Urbain VI, devant l'opposition des cardinaux, on n'alla pas jusqu'à prononcer la légitimité de son élection, et l'on opina pour ne rien décider à la légère, que la cause serait l'objet d'une discussion plus approfondie. Dans la seconde assemblée, on donna gain de cause à Clément VII.

Mérite réel, qualités éminentes de Charles V.

10. En insistant sur ce fait, loin de nous la pensée d'excuser Charles V : il lui reste une part de responsabilité assez lourde pour avoir laissé ses conseillers favoris peser de tout le poids de leur influence sur la décision du second concile de Paris, et pour avoir aussi jusqu'au jour de sa mort, repoussé le recours au concile œcuménique[1]. Charles V mourut au château de Beauté-sur-Marne, à

[1] PAUL. ÆMIL., *Hist. Franc.*, ann. 1378-1380. — GAGUIN., *in Carol.* V. — MEYER., *Hist. Flandr.*, XIII. — WALSING., *Hist. Angl.*, in Richard. II. — JUVEN. URSIN., *Hist.*, ann. 1378-1380. — FROSSARD., *Hist.*, II. — PAG., *Vita Urban.* VI. eisd. annis. — HENRIC. DE HASSIA, apud BALUZ., *Vit. paparum.*, tom. I, col. 1273.

l'âge de quarante-deux ans, après seize ans de règne; il fut inhumé à Saint-Denis. La bonne conduite de ce roi est la plus grande preuve qui soit dans toute l'histoire de France que les grandes affaires se démêlent plus par l'adresse que par la force, et que le gain des batailles est plus souvent un effet des sages dispositions du cabinet que de la valeur de ceux qui les livrent. On vit reluire dans toute sa conduite un grand jugement, une merveilleuse clarté d'esprit, beaucoup de modération et de bonté, de l'ordre dans la dépense et de l'économie, mais de la libéralité et de la magnificence dans les occasions. Il avait été soigneusement élevé dans l'étude des belles-lettres et dans les sciences solides et nécessaires à un prince, par Nicolas Oresme, docteur en théologie de la faculté de Paris. Aussi eut-il autant d'estime et d'affection pour les sciences utiles et les vrais savants, que d'aversion et de mépris pour les comédiens et cette sorte de gens qui, sous prétexte de divertissement, corrompent les plus belles âmes. Il aimait à entendre la vérité de la bouche des hommes de bien, et, quoiqu'il méritât de grandes louanges à plus d'un titre, il ne les souffrait qu'avec une peine extrême et les méprisait même, persuadé que de tout temps mille fades adulateurs en ont prodigué de pareilles aux bons et aux mauvais princes. Par dessus toutes ces vertus éclatait le zèle de la justice, dont le soin étant la plus noble fonction de la royauté, il se faisait un plaisir de la rendre en personne, et se trouvait fort souvent aux audiences de son parlement, où il faisait admirer son argumentation solide, épuisant quelquefois tout le sujet et ne laissant rien à dire à son chancelier. De Jeanne, fille du duc Pierre de Bourbon, et d'Isabelle de Valois, princesse accomplie de corps et d'esprit, il eut deux fils, Charles qui régna et Louis qui fut duc d'Orléans. L'avènement de Charles VI au trône de France aurait rendu possible, facile peut-être le retour de l'Occident à l'unité catholique, s'il avait été d'âge à gouverner par lui-même; mais sa jeunesse le mettait à la discrétion du duc d'Anjou son oncle, qui était tout dévoué à l'antipape, dont il voulait obtenir l'investiture du royaume de Naples.

Funeste héritage. Protection intéressée.

11. Clément, qui savait les aspirations ambitieuses de ce prince,

avait, au mois de janvier 1380, donné pouvoir à Jeanne de l'adopter pour fils, avec dévolution de ses droits à la couronne de Sicile et de Jérusalem après sa mort. Jeanne, sous le couvert de ce pouvoir illusoire, adoptait en effet, au mois de juin, le comte d'Anjou, l'établissait son successeur et lui faisait prêter serment de fidélité par les trois ordres. Voilà le fondement du droit des princes d'Anjou à la couronne de Naples, et de là des guerres qui ensanglantèrent plus tard l'Italie pendant de longues années[1]. Mais Jeanne ne pouvait céder les comtés de Provence, de Forcalquier et de Piémont sans le consentement exprès de l'empereur, qui avait droit de suzeraineté sur ces provinces ; on tourna la difficulté : l'antipape décida que le trône impérial était vacant, puisque Wenceslas et les princes de l'empire adhéraient à Urbain, et dès lors il put décider aussi, en vertu de l'autorité apostolique qu'il s'arrogeait, que le duc d'Anjou était habile à recueillir les trois comtés en héritage. Séduit par ces trompeuses concessions, le duc d'Anjou ne garda plus de mesure dans son zèle pour la protection des schismatiques : il se fit oppresseur envers les docteurs en Sorbonne, qui faisaient mine d'élever la voix en faveur du Pape légitime, et refusa d'entendre les ambassadeurs d'Espagne et de Hongrie, qui demandaient qu'on se concertât pour mettre fin au schisme. Et cependant l'antipape et son collége, à qui les ressources d'un seul royaume ne suffisaient pas, étaient un grand fardeau pour la France[2]. La sagesse ne commandait-elle pas de demander la solution de la crise à un concile œcuménique ? Outre que c'était le désir de tous les gens sensés que la passion n'aveuglait pas, comme c'était celui d'Urbain, Charles V à son heure dernière avait formellement indiqué cette ligne de conduite à son successeur. Mais le seul mot de concile faisait frissonner l'antipape et les siens ; les docteurs de leur parti s'évertuaient à démontrer qu'on ne pouvait légalement le réunir en cette conjoncture. Cette insistance intéressée leur attirait, en 1380, une réfutation sans réplique de la part de Pierre,

[1] JUVEN. URSIN., *Append*. p. 54.

[2] JUVEN. URSIN., *Append. ad histor.*, ann. 1380. — GAGUIN., *in Carol.* VI. — PAUL. ÆMIL., *in Carol.* VI.

archevêque de Tolède, qui avait jusqu'à ce moment gardé la neutralité entre les deux partis. Malheureusement l'année d'après l'archevêque Pierre lui-même, à l'instigation du roi Jean, qui prit couleur pour Clément VII, se laissait entraîner dans le schisme ; il suivait, dans la voie de la defection, les deux cardinaux italiens de Florence et de Milan.

Charles de Durazzo déclaré roi de Naples

12. L'année 1381 vit s'accomplir en Italie un événement considérable : à la tête d'une brillante armée recrutée en Hongrie, Charles de Durazzo se rendit à Rome, et, après avoir fait serment d'hommage et de fidélité à Urbain VI, fut solennellement couronné roi de Naples par le Souverain Pontife. Celui-ci toutefois, qui avait concédé une large part du royaume à son neveu François de Prignani, exigea que le nouveau roi sanctionnât cette donation. On contesta plus tard la légitimité d'une largesse inspirée au Pape par un amour excessif de ses proches. De fait, elle ne profita pas à ces derniers ; elle fut pour lui-même et pour l'Église la source de bien grands embarras[1]. Des historiens prétendent que le Pape, dans le but d'assurer à Charles le concours d'une armée romaine pour arracher le royaume de Naples aux schismatiques, le fit nommer sénateur de Rome. Il est certain que, pour le mettre à même de subvenir aux frais de la guerre, il vida dans ses mains le trésor pontifical et recourut à des mesures fiscales auxquelles on ne trouve pas d'excuse. Jeanne, folle de terreur, assembla le 22 mars les grands de Naples, parut devant eux toute en larmes et leur demanda des subsides pour soutenir la lutte. Le 14 mai, Othon, pressentant l'approche de Charles, se portait avec ses troupes sur la frontière du royaume, comme s'il avait eu le dessein d'envahir le territoire romain. Mais le 28 juin il fut débusqué de San-Germano par Charles, qui bientôt arrivait à Nole, ayant autour de lui le légat du Saint-Siége, le neveu du Pape, le duc d'Andria, et les principaux barons du royaume. Les envoyés du peuple de Naples vinrent le trouver

[1] Gobelin., *Cosmodrom.*, ætat. 6, 76. — Theod. a Niem., i, 21. — S. Antonin., tom. XXII, 2 § 7. — Collenut., *Hist. Neap.*, iii, 1. — Paul. Æmil., *in Carol.* vi, ann. 1381. — Walsing., *Hist. Angl.*, eod. anno. — Urban., *Ms. Vallic. bibl.*, sign. lit. C, num. 25; et alii.

dans cette ville et posèrent les bases d'un accommodement. Les événements semblaient se presser au devant de ses espérances ; les populations accouraient et lui apportaient leur soumission. Othon n'osa pas tenter les chances d'une bataille. Alors Charles conduisit son armée sous les murs de Naples, le 16 juillet, et peu de jours après les habitants lui en ouvrirent les portes. Il y fut reçu en triomphe, et commença sur l'heure le siége du château de l'Œuf, où s'était enfermée la reine déchue, que son mari avait abandonnée pour se réfugier précipitamment dans la citadelle d'Aversa. Jeanne désespérée envoya le 20 août le comte de San-Severino, offrant de se rendre le 25, si dans l'intervalle Othon n'était pas venu la délivrer. En effet, le 24, Othon fit un suprême effort pour la secourir ; mais, dès le premier engagement, après avoir perdu beaucoup de monde et vu succomber le comte de Montferrat, entouré par les ennemis et précipité de son cheval, il fut pris et chargé de chaînes. Ce revers parut irréparable à Jeanne : elle se rendit et livra la place au vainqueur. Une flotte provençale qui lui venait en aide arriva trop tard, le 10 septembre. Sept mois après son entrée dans le royaume, Charles avait reçu la soumission de toutes les provinces ; tous les Grands l'avaient reconnu, à l'exception des comtes de Caserte, d'Aria et de Fondi, excommuniés et frappés de déchéance par le Pape, comme fauteurs principaux du schisme. Mais la Provence, Forcalquier et le Piémont furent à peu près unanimes à reconnaître le comte d'Anjou, à l'exception de Marseille, Arles et quelques autres villes, qui s'attachèrent à Charles de Durazzo [1].

13. Pendant ce temps, les intrigues des schismatiques empêchant la réunion d'un concile général, les princes réunirent des conventicules dans lesquels ils s'arrogeaient l'autorité de décider à quelle obédience on devait se ranger dans leurs États. Le roi Jean de Castille, entre autres, gagné par les schismatiques de France, son père Henri devant la conquête de sa couronne aux secours armés

[1] GOBELIN., *Cosmodrom.*, ætat. VI, pag. 76, c. 76. — WALSING., *Hist. Angl.*, in Richard. II. — ANONYM., *Vita Urban.*: apud Bosquet — COLLENUT., V. — THEOD. DE NIEM., tom. II, c, 22. — HECTOR PIGNATEL., *Diar. Ms. Neapolit.* — SUMMONT., *Hist. Neap.*, ann. 1381. — S. ANTONIN., tit. XXII. 2 § 7. — LEONARD. ARETIN., *Hist. Florent.*, IX. — PAUL. ÆMIL., *in Carol.* V..

de cette nation, et par les instances de Pierre de Luna, émissaire de l'antipape, provoquait une de ces assemblées à Salamanque et faisait décréter la légitimité de Clément VII, dont il imposa par édit l'obédience à ses sujets. Après avoir obtenu ce triste avantage en Castille, le cardinal de Luna voulut le renouveler en Portugal ; mais il échoua devant l'attachement inébranlable des évêques au légitime successeur de Pierre, malgré la faveur manifeste que lui accordait le roi Ferdinand, dont la mort l'obligea de sortir honteusement du royaume [1]. En Italie et dans le royaume de Naples, les événements et les hommes se prononçaient de plus en plus pour Urbain VI. Les partisans de Jeanne ne surent pas attendre l'arrivée des secours que la France se disposait à leur envoyer ; ils commirent l'imprudence de lever l'étendard de la révolte dès les premiers jours de 1382. Charles III comprit qu'un coup décisif était nécessaire à l'affermissement de sa couronne, et, pour briser leurs espérances, ordonna de mettre à mort la reine déchue. La sentence fut exécutée le 22 mai. Les auteurs ne s'accordent pas sur le genre de mort qui lui fut infligé ; mais les témoignages contemporains ne permettent pas d'admettre la version accréditée dans la suite, d'après laquelle on l'aurait pendue à l'endroit même où elle avait fait assassiner son premier mari. Restent en présence quatre récits également vraisemblables : d'après Théodoric de Niem, elle fut étranglée au moyen d'un nœud coulant, qui lui fut passé au cou pendant qu'elle était agenouillée dans son oratoire ; d'autres rapportent qu'elle fut mise pieds et poings liés entre deux matelas et périt étouffée ; d'autres, qu'un poignard lui fut plongé dans la gorge ; d'autres encore, qu'on la laissa mourir dans les tortures de la faim. Quoi qu'il en soit, son corps demeura exposé publiquement pendant sept jours dans l'église de Sainte-Claire, afin sans doute que la certitude de sa mort détournât ses partisans de toute velléité de révolte en son nom. Dans le même temps, le fils adoptif de Jeanne, Louis d'Anjou, faisait des préparatifs considérables pour la secourir ou pour la venger.

[1] ANONYM., *Vita Clement. antipap.*, ann. 1381 ; apud Bosquet. — MARIAN., *de reb. Hispanic.*, XVIII, 4.

Louis d'Anjou dans la Péninsule italique.

14. Au mois de mai, il se trouvait à la cour d'Avignon avec Amédée de Savoie, et l'antipape lui donnait le commandement de l'expédition en Italie avec mission, non pas seulement de s'emparer du royaume de Naples, mais aussi de renverser Urbain VI. L'armée expéditionnaire, forte de plus de soixante mille combattants, partit le 30 mai, s'avança par les plaines de la Lombardie et les terres de l'Eglise, à grand frais et au prix des plus rudes fatigues, sans avoir toutefois à repousser aucune attaque sérieuse. Louis d'Anjou ne jugea pas prudent — et les schismatiques lui reprochèrent vivement sa détermination — d'attaquer Rome, de menacer Urbain VI, avant d'avoir essayé de s'établir solidement dans le royaume de Naples ; il gagna directement Aquila, qui, après s'être prononcée pour Jeanne avant sa fin tragique, persistait dans la révolte contre Charles. Là, sous la protection de la flotte marseillaise, en croisière dans ces parages depuis le 27 juin, et qui se retira peu de temps après sans avoir tenté aucune entreprise considérable, il reçut par mer en abondance des vivres et des approvisionnements de toute sorte. Appelé par les factieux, qui avaient à leur tête le fameux Caldora, il faisait irruption dans la Pouille le 17 juillet ; mais il n'eut aucun engagement sérieux jusqu'au mois d'octobre [1]. L'expédition du duc d'Anjou en Italie était annoncée à grand bruit depuis près d'un an, et ses adversaires avaient eu tout le temps de préparer la résistance. Au premier avis de son entrée en Piémont, Urbain avait publié la croisade contre lui, et, lorsque l'armée schismatique arriva sur le territoire pontifical, Rome était en parfait état de défense. Pour paralyser les entreprises de l'invasion sur le royaume de Naples, le Pape ouvrit une action judiciaire contre le duc, le condamna, en compagnie d'Amédée de Savoie, Pierre de Genève et Foulquet du Sault, gouverneur de Provence, comme schismatique, apostat, sacrilége, blasphémateur, protecteur des hérétiques et

[1] HECTOR PIGNATEL., *Diar. Neap. Ms.*, ann. 1382. — THEOD. E NIEM., I, 15. — GOBELIN., *Cosmodrom.*, ætat. 6, c. 76. — ANONYM., *Vita Clement. antipap.* ann. 1382 ; apud Bosquet. — SUMMONT., *Hist. Neap.*, IV. — SAGAC. DE GAZAT., *Chron. Regiens.*, ann. 1382. — ANONYM., *Annal. Mediolan.*, eod. anno. — ANONYM., *Chron. Placentin.*, eod. anno.

coupable du crime de lèse-majesté divine, à la dégradation de tous honneurs et à la privation de tous biens, le nota d'infamie, soumit son corps à la servitude, enfin excita tous les fidèles à prendre la croix pour repousser ses armes, dès qu'il mettrait le pied sur le sol italien.

Mauvais auspices et tristes débuts.

15. Il renouvela cette terrible sentence, lorsque les Français eurent pénétré dans le royaume de Naples, et chargea Jourdain, archevêque de Reggio, de la promulguer dans son diocèse et dans ceux de Cosenza, de Rossani et de San-Severino. L'archevêque d'Amalfi et l'évêque de Tibur reçurent la même mission pour d'autres provinces ; l'évêque de Faventia eut pleine autorité pour commander aux religieux de tous ordres de donner à ces mesures la publicité la plus large par leurs prédications, sous peine des censures ecclésiastiques. Des instructions semblables furent adressées au cardinal André, du titre de Saint-Marcellin, et à d'autres prélats d'Italie. Les Germains, les Danois, les Bohémiens, les Livoniens, les Suédois, les Norvégiens, les Polonais, les Hongrois, les Bosniaques, les Dalmates, les Anglais, les Belges furent exhortés à mettre obstacle aux entreprises de Louis d'Anjou en Italie. Le fameux capitaine anglais Aguth, avec des troupes d'élite, fut envoyé dès la première heure au secours de Charles III, et des fonds considérables furent mis à la disposition de ce prince pour parer aux frais de la guerre. La marche des Français sur le royaume de Naples étant connue à l'avance, leurs adversaires avaient pris les mesures nécessaires en pareil cas ; ils trouvèrent les villes et les forteresses pourvues de solides garnisons, approvisionnées de manière à pouvoir soutenir de longs siéges; les blés, les vins, les troupeaux, les fourrages qui n'avaient pu être enfermés, avaient été détruits ou brûlés au dehors. Les places, en fort petit nombre, qui tenaient pour Louis, n'avaient pris aucune disposition pour le recevoir avec son monde, et, comme elles pouvaient à peine se suffire à elles-mêmes, il dut pendant un temps cantonner ses troupes en rase campagne, dans le voisinage de pauvres hameaux sans ressources. Survint l'hiver avec son cortége obligé, neiges, pluies, vents, glaces et frimas, rendant les ravitaillements fort difficiles, sans compter les embuscades, dans

un pays qu'on ne connaît pas. Les vivres emportés d'Aquila s'étaient épuisés bien vite, et l'on se trouvait dans l'impossibilité de les remplacer. La disette ne tarda pas à se faire sentir, précédant la famine et l'épidémie[1].

§ III. DANGERS COURUS PAR URBAIN VI

Urbain VI dans le royaume de Naples. Équivoque position.

16. Dans ces circonstances, Urbain VI, que la peste qui sévissait à Rome venait de contraindre à se rendre à Tibur, estima que sa présence dans le royaume de Naples faciliterait le triomphe de la cause catholique. Donc, malgré l'avis contraire et les instances de six ou sept de ses cardinaux, qui prévoyaient les dangers auxquels il allait exposer sa personne et les siens, il se mit en route, lentement toutefois et comme en tâtant le terrain, puisque le départ de Tibur eut lieu au commencement de juin 1383 et que, faisant de longues haltes à Vallemontone, à Feretri, à Capoue, il n'était en vue d'Aversa, où le roi Charles l'attendait, que le 31 octobre. A un demi-mille des remparts, le Pape descendit de cheval pour se revêtir des habits pontificaux, puis se remit en selle. Peu d'instants après on apercevait Charles III, tout de noir vêtu, chevauchant à sa rencontre, non par le droit chemin, mais à travers champs et vignes. Après que le roi eut joint son hôte et l'eut salué, les paysans se pressèrent en foule pour manifester leur vénération au Vicaire de Jésus-Christ. Bientôt on se remit en route, le roi précédant le Pontife. A l'entrée de la ville, Urbain fut reçu avec pompe au milieu de toute la population en habits de fête. On s'avança de la sorte jusqu'aux abords de la citadelle. Alors Charles annonçait au Pape que, pour lui faire plus d'honneur, c'était dans la belle et vaste forteresse bâtie par l'empereur Frédéric II qu'il voulait le loger avec sa suite. Avant de franchir la première enceinte, Urbain put donc pressentir le piége dans lequel il s'était venu jeter. Le même jour à six heures du soir on disait publiquement à Naples

[1] ANONYM., *Vita Clement. antipap.*; apud BOSQUET.

que le roi avait pris lui-même le Pape et le retenait captif, tandis que les cardinaux et les autres personnes de la suite pontificale étaient libres et que rien n'avait été tenté contre eux. La nuit venue, Charles, circonvenu par des conseillers pervers, envoya une troupe d'hommes d'armes à l'appartement du Pontife, avec ordre de le lui amener. « Le roi, voulut observer celui-ci, me demande d'aller à lui à l'heure où les Juifs se saisirent du Christ ; » aussitôt les soldats portèrent les mains sur lui et le traînèrent comme un malfaiteur vers leur maître, sans s'arrêter à ses protestations, dans lesquelles il les déclarait excommuniés comme coupables de sacrilége. Après cinq jours de cette détention inique, il lui fut permis, à la prière des cardinaux, de sortir de la citadelle d'Aversa pour se rendre à Naples. Un moment il put avoir l'illusion d'une entière délivrance, le 9 octobre, quand il entrait à Naples sous un dais d'or, au milieu d'une pompe inouïe. Le roi, qui l'attendait à la porte de Capoue, couronne au front et sceptre aux fleurs de lis à la main, assis sur un trône élevé qu'entouraient les princes et les barons, descendit de ce trône à son approche, se précipita à ses genoux, baisa ses pieds et reçut au front le baiser de paix, prit les rênes de son palefroi et le conduisit ainsi par les rues de la ville.

Désastreuse campagne de Louis d'Anjou.

17. L'illusion dura jusqu'au palais épiscopal. Urbain voulut s'arrêter dans cette demeure ; mais le roi le contraignit à poursuivre jusqu'au Château-Neuf, où il le tint de nouveau sous bonne garde, jusqu'à ce qu'il lui eut extorqué l'engagement de lui laisser carte blanche pour l'administration du royaume. A ce prix, Charles donnait à Butillo, neveu du Pape, la principauté de Capoue, le duché d'Amalfi, les places fortes de Nuceria et de Scafaro et d'autres terres, avec une subvention de cinq mille florins en temps de guerre. Le traité signé, Urbain sortit de la citadelle le 26 novembre, et, s'étant rendu au palais de l'archevêque, mit son neveu en possession de la principauté de Capoue. De ses deux nièces, il maria l'une au comte de Mondrisi, l'autre au comte de Celano. La guerre contre le duc d'Anjou suivait son cours. Les généraux de Charles ne s'étaient pas départis de leur prudente tactique : éviter tout engagement décisif, inquiéter les derrières de l'ennemi, intercepter les

convois, couper les routes, harceler les colonnes en marche par des charges imprévues de cavalerie légère, paraissant et disparaissant comme l'éclair. Il n'en fallait pas tant pour assurer la ruine d'une armée que décimaient rapidement la disette et l'épidémie. Le comte Amédée de Savoie, après avoir vu se réduire à huit le nombre des chevaliers qui l'avaient suivi dans cette campagne, et périr plus du tiers des vingt-huit mille hommes qu'il avait amenés, succomba lui-même sur la terre étrangère, le 1er mars 1383. Éclairé par la vision de la mort, il abjura le schisme, reconnut hautement la légitimité d'Urbain VI, qui eut la joie de l'absoudre, et laissa pour instruction dernière à son héritier le sage avis de demeurer toujours fermement attaché à l'obédience de l'Église de Rome. Il demanda aussi et obtint du roi Charles pour son armée la permission de rentrer paisiblement en Savoie et d'y reporter sa dépouille mortelle. Au mois de mai, une partie de l'armée du duc d'Anjou se laissa surprendre en désordre et tailler en pièces. Le 26 août, Charles III, voyant les troupes ennemies aux abois, provoqua le duc au combat ; mais celui-ci, sur le conseil de son entourage, se déroba prudemment et chercha un refuge à Tarente. Le 1er janvier 1384, à Naples, en présence de la Cour et d'une grande multitude de peuple, Urbain publia solennellement une nouvelle croisade contre Louis d'Anjou, renouvelant la sentence dont il l'avait déjà frappé, bénit le drapeau destiné à cette expédition, et nomma Charles III porte-étendard de l'Église.

Fin déplorable du prince. Un homme dévoyé.

18. Le printemps venu, Charles, à la tête d'une puissante armée, se dirigea vers Tarente et harcela l'ennemi de toute manière. Le duc, qui avait pu, à la faveur du repos dans les quartiers d'hiver, refaire quelque peu ses troupes, sentit qu'il ne pouvait pas attendre le renfort qui lui était envoyé de France, et qui avait le tort de s'attarder à des excursions en Toscane ; un combat décisif pouvait seul le tirer de l'impasse où il se trouvait : il fit offrir à son adversaire de le livrer à cinq jours de là. Celui-ci consulta le vieux capitaine Othon de Brunswick, qu'il retenait prisonnier depuis la mort de la reine Jeanne, et qu'il remit en liberté à cette occasion ; ce vétéran lui donna conseil d'avoir raison de la *furie française* par la

temporisation, comme dans les précédentes campagnes. Grâce à cette sage tactique, le manque de vivres et la lassitude de petits engagements journaliers, qui n'avaient d'autre résultat que d'affaiblir et de diminuer son monde, réduisirent bientôt le duc d'Anjou aux abois. Brisé qu'il était par les travaux de cette guerre énervante, blessé en une rencontre avec le général pontifical Albéric, l'épidémie n'eut qu'à se déclarer pour le saisir. Après une longue pérégrination loin de la patrie, après des dépenses incalculables, après la perte de presque tous ses barons, frustré de ses espérances, il fut cloué par la maladie sur un lit de douleur, et succomba le 21 septembre 1384, à Bari. N'ayant point su se contenter de sa fortune, il se vit dégradé de la dignité de duc, pour avoir ambitionné le titre de roi ; il mourut sous le coup de l'anathème. Les débris de son armée se changèrent en bandes de pillards et de larrons qui désolèrent, outre le royaume de Sicile, même les pays voisins. Une armée de dix mille hommes ayant franchi les Alpes pour marcher au secours des Français, avait pénétré en Toscane, et venait, le 29 septembre, de s'emparer d'Arezzo, avec le concours des exilés de cette ville, lorsqu'on apprit la mort du duc. Elle vendit à chers deniers sa conquête à la république florentine, et rentra aussitôt en France. Avant d'embrasser le schisme, sous le Pontificat de Grégoire XI, le prince avait eu le plus vif désir de passer à la Terre-Sainte ; il aurait pu certainement y rendre les plus glorieux services au catholicisme contre les Sarrasins. Les hautes et précieuses qualités dont l'avait doué la nature font regretter qu'il n'ait pas défendu la bonne cause. Il désigna comme successeur son fils aîné, appelé Louis comme lui. Celui-ci, qui n'avait que sept ans, restera quatorze ans sous la tutelle de sa mère Marie. Il faut ajouter qu'il dut à cette sage direction et à l'appui de Clément d'assujettir la Provence, dont la majeure partie avait d'abord pris couleur pour Charles III contre son père. En 1385, l'antipape confirmait au jeune Louis l'investiture du royaume de Naples, qu'il avait faite au duc défunt, et nomma régente la duchesse Marie. Mais tout cela ne constituait que de vain titres[1].

[1] THEOD. E NIEM., I, 28, 32 et 34, 37. — HECT. PIGNATEL., *Diar. Neap.*, apud

Succession royale ouverte en Portugal

19. Urbain VI avait eu à combattre le schisme sur plusieurs points à la fois. En 1382, il frappait d'anathème et de déchéance le roi Jean de Castille, décrétant la croisade contre lui, et poussant le duc de Lancastre à conquérir par les armes le royaume de Castille et de Léon. En 1383, la mort prématurée du roi de Portugal, Ferdinand, à l'âge de quarante trois ans, ne fit que compliquer cette situation déjà si tendue. Ferdinand ne laissant pas de postérité mâle, les prétendants à sa succession ne manquèrent pas ; à leur tête se trouvait le roi de Castille, qui était marié à Béatrix, fille du défunt monarque. Mais beaucoup de Portugais voulaient un prince de leur nation. Des deux frères qui avaient survécu au père de Béatrix, l'un s'étant réfugié à la cour de Tolède par crainte de la concubine de Ferdinand, avait été mis sous les verroux par ordre du mari de sa nièce, sans qu'on pût lui reprocher d'autre crime que sa naissance illustre, qui pouvait lui donner des droits à la couronne de Portugal ; l'autre était grand'maître de l'Ordre militaire d'Avise. Tous deux portaient le nom de Jean, comme leur neveu le roi de Castille. Le premier était fils du roi Pierre et d'Inès de Castro. Le second, qui était bâtard, rachetait le vice de sa naissance par de rares qualités, qui lui avaient acquis l'affection des Grands et du peuple. Avec le consentement et peut-être sous l'inspiration d'Urbain VI, qui avait prononcé la déchéance du roi de Castille, un parti puissant, où entrèrent surtout les évêques, choisit le grand'-maître d'Avise comme chef et défenseur du royaume. Il avait été stipulé sous la foi du serment, entre le roi de Castille et ses barons, d'une part, et, de l'autre, Ferdinand son beau-père et ses barons, que jusqu'à ce que fût devenu adulte l'héritier qui naîtrait de la reine Béatrix, les Portugais se gouverneraient par leurs régents et d'après leurs lois, et que leur monnaie serait frappée au coin du Portugal. Mais le Castillan, foulant aux pieds sa parole et fermant

MURATOR., *de reb. Italic.*, tum XXI. — GOBELIN., *Cosmodrom.*, ætat. VI, c. 77 et 78. — SAGAC. DE LA GAZAT., *Chron. Regiens.*, ann. 1383. — SUMMONT., *Hist. Neap.*, IV, 1. — WALSING., *Hist. Angl.*, ann. 1383 et 1384. — S. ANTONIN., III p. tit. XXII, 2 § 9. — COLLENUT., V. — PAUL. ÆMIL., IX. — ANONYM., *Vit. Clement. antipap.*, apud Bosquet.

l'oreille aux sages avis de ses meilleurs amis, porta la guerre civile en Portugal et entreprit le siége de Lisbonne par terre et par mer. Heureusement pour les assiégés, au moment où ils commençaient à connaître les horreurs de la famine, la peste, qui avait emporté déjà près de la moitié de son armée, le mit dans la nécessité d'abandonner son entreprise. Il laissait toutefois derrière lui un nombre redoutable de partisans parmi les nobles, qui trouvaient en lui le plus de garanties pour la conservation des fiefs et des biens qu'ils tenaient de la couronne. Sa retraite enhardit le grand'maître d'Avise : il réunit à Coïmbre les évêques et tous ceux de la noblesse chez qui l'avarice n'avait pas étouffé l'amour de l'indépendance nationale. Tous les membres de l'assemblée furent d'avis qu'il fallait élire un roi ; mais ils se divisèrent d'abord sur le choix entre le grand'maître lui-même et son frère captif en Castille. Ce fut enfin le grand'maître qui l'emporta.

Les Anglais sur le continent. Charles VI en Flandre.

20. Exclu du trône de Portugal à cause de son attachement au schisme, Jean de Castille se voyait de plus en grand péril de perdre même la couronne qu'il tenait de son père, Urbain VI, avant de se transporter dans le royaume de Naples, ayant créé le duc de Lancastre généralissime de la croisade contre lui, et l'ayant uni par un traité au nouveau roi de Portugal [1]. Il fut sauvé par cette circonstance que son compétiteur ne put intervenir en Espagne que quelques années plus tard, parce qu'il était impliqué dans d'autres guerres avec l'Ecosse et qu'il ne put obtenir une trêve de Charles VI. En cette même année 1383, Urbain déchaînait contre la France une croisade anglaise, sous les ordres de Norwich, à qui l'assemblée des Etats à Londres confirma ce commandement. Après le passage des troupes, Henri Spencer, à la sollicitation des Gantois révoltés contre leur comte, au lieu de conduire la croisade contre les schismatiques, qui avaient envoyé le duc d'Anjou en Italie pour renverser le Pontife romain, la dirigea contre les Belges catholiques, obtint de rapides succès, s'empara de Gravelines, de Borbourg et de plusieurs autres places, assiégea Ypres et battit en

[1] Surit., *Indic.*, III, ann. 1383 ; et *Annal.*, x, 34. — Marian., *de reb. Hispanic.*, XVIII, 6 et 7. — Eduard. Nonnius, *Genealog. reg. Portugal.*, tom. II.

brêche Courtray, malgré les justes plaintes du comte de Flandre sur ce que, catholique et dévoué à Urbain VI, il s'était vu attaqué tout-à-coup par une armée de croisés. Charles VI accourut enfin en Flandre à la tête d'une puissante armée, dompta les Flamands révoltés, en défit vingt-cinq mille à la bataille de Rosebecque, malgré la perte de l'oriflamme de Saint-Denis, mit en fuite l'évêque de Norwich, reprit les villes conquises par les Anglais et dissipa leur expédition. C'était un brillant début pour un jeune prince de quinze ans à peine, qu'on élevait, non pas selon les instructions de feu son père, mais selon les inclinations de son âge et de son naturel bouillant et léger, à la chasse, à la danse, à courir partout où l'impétuosité de son imagination le portait. Malheureusement la folie allait renverser bientôt toutes les espérances que cette campagne avait fait concevoir[1].

Le pape Urbain menacé. Ténébreuse conspiration.

21. Après le depart de Charles III de Naples contre le duc d'Anjou, au printemps de 1384, Urbain VI, de son côté, était parti, le 27 mai, de Naples pour Luceria, qui appartenait à son neveu Butillo. Les cardinaux et le reste de sa Cour ne l'y suivirent qu'à contre cœur ; au mois d'août, croyant apercevoir au loin une colonne ennemie, ils l'abandonnèrent dans la citadelle, qui était pourtant une des plus solides positions du royaume, et se réfugièrent dans la capitale. Le Pape s'efforça de les ramener auprès de lui ; mais ils en furent détournés par les conseils pervers du cardinal de Réate. Cette situation s'aggrava par la nécessité où fut la reine Marguerite d'empêcher par édit le ravitaillement des pontificaux : Urbain vit dans cette mesure un outrage à la dignité Apostolique ; en vertu de son droit de suzeraineté sur le royaume de Naples, il

[1] Theod. e Niem., i, 58. — Walsing., *Hist. Angl.*, ann. 1383. — Paul. Æmil.; vi. — Guaguin., ix. — Meyer., *Hist. Flandr.*, xiv. — Un jour que Charles VI, chassait dans la forêt de Senlis, fut lancé un grand cerf, qu'il ne voulut pas faire prendre par les chiens, mais dans les toiles. On trouva au cou de la bête un collier en cuivre doré, avec une inscription latine, qui marquait que César lui avait donné cet ornement : « Hoc mihi Cæsar donavit. » Le jeune roi, peut être à cause de cette rencontre, ou parce qu'en songe il s'était vu porté dans les airs par un cerf ayant des ailes, prit deux cerfs-volants pour support des armes de France. Avant lui nos rois avaient des fleurs de lis sans nombre dans leur écu ; ce prince les réduisit à trois.

abrogea les contributions imposées par la reine. Celle-ci, n'écoutant que sa colère, noua dès lors de secrètes intrigues pour l'enlever de Luceria. Charles III, après sa victoire, dont la mort de Louis d'Anjou assurait les conséquences, épousa le ressentiment de sa femme. Les choses en vinrent à ce degré d'animosité, que le Pontife, repoussant les conseils des siens et se laissant gagner aux promesses des séditieux, forma le dessein de chasser Charles de Naples, et que celui-ci, de concert avec les cardinaux et les évêques, conspira contre lui à son tour. L'historien Walsingham, quoique entièrement dévoué à Urbain, avoue cependant qu'il s'était aliéné tous les esprits parce qu'il se dérobait à la promesse solennellement faite aux Romains de rentrer dans leur ville, et au roi de Naples de demeurer son fidèle ami. Dans cet état des choses, le cardinal de Réate fit rédiger par Bartolino de Plaisance, juriste retors toujours en quête de la défense des mauvaises causes qui lui donnait de gros bénéfices, un mémoire qui tendait à prouver que le collége des cardinaux pouvait mettre en tutelle le Pontife Romain, si l'on jugeait que l'Eglise fût en péril par le fait de son administration, et qui indiquait les mesures à prendre en pareil cas. Les cardinaux adhérèrent à ces propositions factieuses. Urbain, prévenu par l'un d'eux, le cardinal Manupello, de la maison des Ursins, appela les cardinaux en constistoire, fit saisir et charger de chaînes les six les plus considérables d'entre eux, coupables de conspiration. Un écrivain du temps, attaché à la Cour pontificale, raconte le fait de la manière suivante : « Au jour convenu, chacun des conjurés, se rendant à Luceria au consistoire comme de coutume, devait se faire précéder de douze familiers cachant sous de longs vêtements les armes dont ils se seraient munis pour la circonstance. Ces hommes, une fois dans la citadelle, provoqueraient un tumulte subit, se jetteraient sur le Pape, le prendraient et l'entraîneraient de vive force dans l'Eglise de Saint-François ; on lui enjoindrait alors de répondre à certaines accusations. De quelque façon qu'il répondît ou s'il ne répondait pas, on avait sous la main pour les produire de faux témoins, au moyens desquels on le condamnerait comme hérétique. La sentence devait être exécutée à l'instant.

Lorsqu'Urbain aurait péri sur le bûcher, les conjurés espéraient que les autres membres du Sacré-Collége se réuniraient à eux pour l'élection d'un nouveau Pape qu'ils nommaient déjà, agréable à Charles III et à la reine, dont la puissance aurait assuré l'impunité à cet odieux guet apens. »

Rigoureuse sévérité. Sanglantes représailles.

22. L'auteur, après avoir dit que le cardinal Manupello mit le Pape au courant de cette trame criminelle, continue ainsi : « La conjuration devait éclater le vendredi 14 janvier 1385. Le mercredi 12, Urbain, pour prévenir ce scandale, fit venir de bonne heure le prince Francois de Capoue son neveu, et lui fit part dans le plus grand secret de tout ce qui lui avait été révélé. Le prince lui ménageait aussitôt pour le vendredi une garde composée de ses plus fidèles serviteurs. Le jour venu, le Sacré-Collége se rendant auprès du Pape selon la coutume, celui-ci ne retint que les cardinaux conjurés, et tout à coup leur reprocha vivement leur criminelle trahison. Ils voulurent nier d'abord ; mais, quand ils se virent livrés à François de Capoue pour être examinés, poussés par les remords de la conscience, ils avouèrent tout. Un seul, Adam Eston, cardinal d'Angleterre, soumis à la torture, déclara qu'il avait connu le projet des autres, mais qu'il n'y avait pas donné son assentiment ; ce qui ne l'empêcha pas d'être condamné comme complice pour n'avoir pas dénoncé le fait. » Les conjurés saisis furent privés de la dignité cardinalice, dépouillés de tous autres honneurs ecclésiastiques et de leurs biens. Urbain s'attacha dès ce moment à rendre au Saint-Siége toute sa force en appelant de nouveaux cardinaux dans le Sacré-Collége. Mais les amis des cardinaux prisonniers ourdirent contre lui de nouvelles trames : avec l'assentiment tacite du roi et de la reine, ils l'assiégèrent étroitement dans Luceria, sous la conduite de l'abbé excommunié du Mont-Cassin, qui, à la mort de Grégoire XI, avait été un des principaux fauteurs des troubles de Rome, avec l'espoir d'être élevé au trône pontifical. Urbain instruisit régulièrement contre les conspirateurs, les frappa d'anathème, prononça la déchéance contre Charles et Marguerite, et mit le royaume sous l'interdit. Le roi était absent de sa capitale ; la reine en profita pour faire saisir tous les parents et amis du Pape

qui l'habitaient, pour les dépouiller de leurs possessions, et pour presser le siége de Luceria. A son retour de la Pouille, Charles ordonnait au clergé de faire le service divin, malgré la défense du Pontife, sous peine d'emprisonnement et de perte de tous les biens. Quelques ecclésiastiques parvinrent à décliner l'apostasie par la fuite : un grand nombre eurent la faiblesse d'obéir au roi. Ceux qui eurent le courage de résister ouvertement à la tempête furent pris, soumis à la torture en présence de la Cour, jetés à la mer ou plongés dans les cachots. Urbain ne se laissa point abattre par ces dures épreuves : quatre fois par jour il s'avançait à une meurtrière, torche allumée, cloche en main, et lançait l'anathème contre l'armée ennemie. Sur ces entrefaites, les assiégeants ayant reçu du renfort, la ville de Luceria fut prise après un sanglant massacre des fidèles du Pape. Aussitôt les machines, les bombardes et les ballistes furent tournées contre la citadelle. Peu de jours après, l'enceinte extérieure était prise et l'ennemi occupait les jardins. Mais la véritable citadelle, le *Rocher*, tenait toujours.

Le Pape assiégé. Ses auxiliaires.

23. Le Pape, par de secrets messages, appelait de tous côtés des secours. A son appel, les fidèles Génois se hâtaient d'armer douze galères. Raymond Bavucio, fils du comte de Nole, un des plus braves capitaines du temps, levait des troupes pour la délivrance des pontificaux. Mais ses lieutenants se laissèrent corrompre par l'or de Charles ; il ne dut qu'à la fuite d'échapper aux piéges qu'ils lui tendaient. Il parvint néanmoins à se jeter dans la citadelle, et conçut la pensée d'employer à faire lever le siége, en lui donnant une forte somme, Thomas de Sanseverino, qui commandait les débris du parti angevin. Sur ses entrefaites, le neveu d'Urbain, François de Capoue, qui caressait la téméraire espérance d'arriver au trône, fut livré à Charles III par des traîtres qu'il avait reçus dans la citadelle de Scafaro. D'autre part et pendant que les ennemis du Pape pressaient plus que jamais le siége du Rocher de Luceria, le cardinal de Ravenne, parti de Corneto avec deux galères et débarquant à Naples, alla trouver Charles, lui rendit les honneurs dus à un souverain, malgré la sentence pontificale qui frappait ce prince d'anathène et de déchéance, fit ensuite le voyage de Luce-

ria, pour s'employer à la réconciliation des deux partis. Seulement il ne voulait entrer dans la citadelle qu'à la condition que le Pape lui donnerait des otages qui garantiraient la sûreté de sa personne; cette exigence le rendant suspect, il ne fut pas reçu. Après cinq mois de siége, Urbain et les siens étaient réduits aux abois. A ce moment arrivèrent Raymond de Nole et Thomas de Sanseverino, à qui s'était joint Feoli de Bénévent, chef de la faction de la rose rouge. Le 6 juillet 1385, ils battirent complétement l'armée de l'abbé du Mont-Cassin et la dispersèrent. Le lendemain, le Pape sortait de Luceria sous leur protection, traînant à sa suite les cardinaux captifs. A Salerne, les Français schismatiques de l'armée auxiliaire, profitant de sa pénurie, suscitèrent une sédition et réclamèrent impérieusement leur solde. Leur espérance était qu'il ne pourrait les payer, et leur dessein en ce cas, de le livrer à l'antipape d'Avignon qui leur paierait grassement cette prise. Le dévouement de Raymond de Nole, des Italiens et des Allemands de l'escorte le sauva de ce péril. Les Français furent payés et licenciés ; ou gagna Bénévent, c'est alors que la flotte génoise arriva dans les eaux de Naples. Des pourparlers furent ouverts sans succès pour le rétablissement de la concorde entre Charles et le Souverain Pontife. Celui-ci parvint à s'embarquer sur la flotte génoise du côté de Trani et gagna Messine, où le clergé et le peuple lui firent un accueil triomphal. Il devait aux Génois, pour les frais de l'expédition actuelle, quatre-vingt mille florins, dont il n'avait pas le premier marc ; il se fit porter par mer à Corneto, leur donna cette ville comme gage de sa dette, et se rendit à Gênes, où il arriva le 23 septembre[1].

[1] GOBELIN., *Cosmodrom.*, ætat. VI, c. 78. — THEOD. E NIEM., I, 37, 41, 42, 44, 49. — HECT. PIGNATEL., *Diar. Neap.*, ann. 1384-1385. — WALSING., *Hist. Angl.*, ann. 1385. — SUMMONT., *Hist. Neap.*, IV. — GREGOR. STELLA, *Annal. Genuens.*, ann. 1385.

§ IV. LE PILOTE AU MILIEU DE LA TOURMENTE

24. Au moment où le Pape parvenait à se dérober par la fuite aux poursuites des rebelles du royaume de Naples, Charles III recevait une députation qui l'invitait à se rendre en Hongrie pour y recevoir la couronne. Depuis la mort du roi Louis, en 1382, ce pays était en proie aux factions, dont le gouvernement d'une femme, la reine Marie, était impuissant à réprimer les excès. Charles voulait d'abord amener son fils Ladislas et le placer sur le trône ; il consentit pourtant à le laisser comme consolation à sa femme Marguerite, qui restait à Naples comme régente. Marguerite avait conjuré de toute manière son mari pour le faire revenir sur sa détermination de quitter l'Italie, lui faisant envisager tous les périls qui l'attendaient en Allemagne, et pour lui persuader de consacrer plutôt ses efforts à l'affermissement de son pouvoir à Naples et dans la Provence ; tous les conseils furent inutiles : au mois de septembre, suivi seulement de quelques fidèles, Charles prit la mer à Baroli. Dès que la nouvelle de sa prochaine arrivée se fut répandue en Hongrie, la reine-mère Élisabeth, veuve de Louis, fit prévenir en toute hâte le margrave de Brandebourg, Sigismond, frère de l'empereur, pour qu'il vînt sur l'heure ratifier son mariage avec la reine Marie, qui était déjà sa fiancée ; mais le margrave, ne se jugeant pas de taille à lutter contre Charles, se retira précipitamment en Bohême. Alors les deux reines s'attachèrent à mettre le roi de Naples dans leurs intérêts, et lui firent demander s'il venait comme parent ou en ennemi. Dissimulant ses intentions ambitieuses, il répondit qu'elles devaient voir en lui un ami accourant pour les protéger contre les périls auxquels les avaient exposées la faiblesse de leur sexe, et pour mettre fin aux discordes des grands. Ne voulant point leur porter ombrage, au lieu de se fixer dans le palais des rois ou dans la citadelle, il s'établit dans une maison privée. Mais il se fit un tel concours des seigneurs auprès de lui, il sut capter si bien la faveur populaire, que

Le roi de Naples roi de Hongrie

le dernier jour de décembre, 1385, il ceignit solennellement le diadème qui lui avait été offert par les Etats du royaume. Cette brillante médaille avait déjà un sombre revers : à peine Charles avait-il quitté le royaume de Naples que le comte de Caserte avait excité la guerre civile ; et Marguerite, ayant fait piller un navire de Venise jeté par la tempête sur le littoral napolitain, avait attiré contre elle les armes de cette puissante république.

Il paie de sa tête sa cauteleuse ambition.

25. En Hongrie même, le triomphe de Charles, fut de bien courte durée. Des voix intéressées rappelèrent aux deux reines détrônées la fin tragique de Jeanne de Naples et leur firent craindre un pareil dénouement pour elles mêmes. Dès lors Elisabeth fut toute à la pensée de se défaire de ce dangereux parent, qui l'avait dépouillée du pouvoir et qui pouvait lui ôter la vie ; elle concerta toutes choses avec Garo, le plus puissant parmi les officiers du palais. Un chevalier d'une audace à toute épreuve, Blasius Forgach, se chargea de l'exécution ; il attira Charles, couronné depuis peu par l'archevêque de Strigon, dans la demeure des reines, et d'un coup d'épée lui trancha la tête. Le même jour où l'on fêtait à Naples la réunion des deux couronnes, la terrible nouvelle de l'assassinat du roi par les conjurés de Hongrie y venait tout à coup changer en deuil la joie du premier moment. La reine Marguerite, ne se dissimulant pas la gravité de la situation, fit répandre le bruit, le 18 février 1386, que Charles était blessé, mais vivait encore Peine inutile : la faction des Angevins, qui avait pu paraître anéantie, ne tarda pas à relever la tête, avec Thomas de Sanseverino et Othon de Brunswick pour protecteurs. En outre, les Napolitains dont l'esprit remuant épiait toute occasion de trouble, cherchèrent noise à la reine au sujet de ses pouvoirs, et, s'emparant du gouvernement de la ville, édictèrent que Marguerite, au lieu d'administrer comme reine, remplirait le rôle restreint de tutrice[1]. L'assassinat de Charles avait suscité en Hongrie des désor-

[1] CONFORT. PULIC., *Annal. Vicentin.*, ann. 1385. — SOZOMEN., *Chron. Pistoriens.*, eod. anno. — SAGAC., *Chron. Regiens.*, eod. anno. — GOBELIN., *Cosmodrom.*, ætat. VI, c. 81. — THEOD. E NIEM., I, 39. — S. ANTONIN., III p. tit. XXII, 2 § 15. — BONFIN., decad. 3, l. II. — PIGNATEL, *Diar. Neap.*, ann. 1385 et 1386. — SUMMONT., *Hist. Neap.*, IV, 9. — ANDR. DANDUL., *Append. ad Histor.* ann. 1386.

dres plus graves encore. La guerre civile éclata dans toute son horreur entre les partisans d'Elisabeth et de Marie et les amis du monarque assassiné. Comme elles parcouraient les provinces pour les réduire à l'obéissance, le Ban Jean Horuvah ourdit contre elles une puissante conjuration. Tombées aux mains de leurs ennemis, elles virent décapiter sous leurs yeux Garo et Blasius. Peu de jours après, on apprenait la mort d'Elisabeth ; les uns disent qu'elle périt noyée, d'autres qu'on la fit mourir dans sa prison. La reine Marie fut épargnée comme innocente du meurtre de son oncle. En 1387, Sigismond de Brandebourg parvint à la délivrer, condamna les conjurés au supplice, célébra son mariage avec elle et monta définitivement sur le trône de saint Étienne, dont il a été l'un des meilleurs héritiers[1]. Pendant que ces discordes agitaient la Hongrie, les magnats de Pologne, qui avaient appelé Hedwige, sœur de Marie, à succéder à son père dans leur royaume, résolurent d'un commun accord de lui donner un époux capable de protéger leur patrie et même d'en agrandir les frontières. Ils écartèrent donc Guillaume d'Autriche, dont la principauté était trop loin, quoique la reine, qui lui avait été fiancée antérieurement, eût pour lui une inclination marquée, et donnèrent à Hedwige pour mari, en l'associant au trône, le prince de Lithuanie, Ladislas Jagellon, sous la réserve expresse qu'il recevrait le baptême avec ceux de sa nation. Cette conversion définitive des idolâtres de la Baltique mit fin aux guerres de religion qui ensanglantaient depuis si longtemps ces contrées[2].

Jean de Castille battu par les Portugais, relevé par les Français.

26. Le roi de Castille n'avait pu voir sans douleur la couronne de Portugal lui échapper. En 1385, il revint à son projet d'assiéger Lisbonne par terre et par mer, espérant que, s'il parvenait à s'emparer de la capitale, la soumission du royaume serait facile. La flotte castillanne, arrivée la première, occupa l'entrée du Tage ; quelques jours après, il occupait la plaine d'Alimbarota avec l'armée de terre, qui avait dans ses rangs l'élite de la noblesse espa-

[1] PAUL. JADERTIN., *Diar. Ms.*, ann. 1386. — CONFORT. PULIC., *Annal. Vicentin.*, ann. 1386.

[2] MICHOV., IV, 15. — CROMER., 14 et 15. — GAGUIN., *in Jagiel.* — JODOC., II.

gnole et bon nombre de chevaliers français. Le roi de Portugal n'avait sous la main qu'une armée fort inférieure en nombre; malgré cela ou plutôt à cause de cela, son connétable Nuñez Alvarez Pereire lui donna le conseil de provoquer la bataille avant que l'ennemi eût eu le temps de prendre fortement position aux abords de la ville. Le 14 août, à la première heure, les Portugais allèrent sus aux Castillans encore mal éveillés, et entamèrent résolûment la terrible danse. Quelques heures après, cette phalange de braves avait jonché la plaine de cadavres ennemis et mis en fuite une des plus brillantes et des plus fortes armées qui se pût réunir à cette époque. Le roi de Castille, qui souffrait de la fièvre quarte et qui avait eu l'accès ce jour-là, n'eut que le temps de sauter en selle et de gagner à toute bride Santarem, où il parvint dans la nuit. De là, il revint sans bruit à la rive du Tage, monta sur un vaisseau de sa flotte et se fit porter à Séville. Il était inconsolable, non point d'avoir été battu par les Portugais, disait-il, mais par un nombre de Portugais si petit qu'il n'en avait lui-même fait aucun cas, et d'avoir perdu dans l'action la fleur de la noblesse espagnole et presque tous les chevaliers français venus à son secours. Du reste, la bataille d'Alimbarota eut pour résultat immédiat la soumission au roi de Portugal des quelques villes qui lui avaient résisté jusqu'à ce jour[1]. Comme contre-coup, elle détermina la croisade anglaise, si longtemps différée, du duc de Lancastre contre le roi de Castille. L'Anglais entra dans ce royaume, en 1386, à la tête d'une puissante armée, que renforçait l'élite des troupes portugaises. Le Castillan, de son côté, avait réuni toutes ses forces et fait appel à ses alliés de France, qui lui avaient envoyé un secours considérable sous la conduite de Louis de Bourbon, et qui réunirent une flotte pour opérer une diversion puissante en envahissant l'Angleterre. Les vents contraires empêchèrent la flotte de prendre la mer; mais Louis de Bourbon s'illustrait au-delà des Pyrénées, et le fils d'Henri de Transtamare lui dut

[1] ANONYM., *Vit. Clement. antipap.*, ann. 1385; apud BOSQUET. — WALSING., *Hist. Angl.*, eod. anno. — MARIAN., *de reb Hispan.*, XVIII, 9. — DUARD. NON., *Genealog. reg. Portug.*, t. II.

pour une bonne part la conservation de sa couronne. Lancastre remporta plusieurs avantages sans pouvoir s'implanter solidement sur aucun point du territoire, et ne put suffisamment ravitailler son monde, malgré le concours du Portugal ; son armée, décimée par la maladie, eut tellement à souffrir de la disette, que les soldats, plutôt que de mourir de faim, allaient pêle-mêle et par troupes se constituer prisonniers des Français, qui leur faisaient l'accueil le plus humain. Le roi de Portugal voulut d'abord s'opposer par la force à cette débandade ; il n'en eut pas le cœur ensuite, reconnaissant qu'elle avait pour cause la nécessité, non la trahison. Il eût été facile au roi de Castille d'exterminer jusqu'au dernier Anglais de cette expédition ; il aima mieux ne profiter de sa supériorité du moment que pour se mettre à l'abri de toute entreprise dans l'avenir : il entama des négociations de paix. Elle fut conclue, et le mariage des deux filles de Lancastre, l'une avec le roi de Portugal, l'autre avec le roi de Castille lui-même, en assura la durée. Le roi de Castille s'engageait à servir à son beau-père une rente annuelle considérable, et, si la descendance d'Henri de Transtamarre s'éteignait, le trône faisait retour à celle de Lancastre[1].

Suisses catholiques et glorieux. Dame de Gênes.

27. Vers le même temps, un petit peuple de montagnards, les Suisses, soutenait une lutte épique contre le duc d'Autriche, Léopold, un des plus chands partisans du schisme et de l'antipape Clément. Le duc avait envahi le territoire helvétique avec une armée « aussi nombreuse, dit un contemporain, que s'il eût marché à la conquête de l'univers. » Les montagnards suisses le laissèrent s'engager fort avant dans les gorges étroites et profondes de leur pays, où le nombre des soldats et le matériel de guerre lui devinrent un embarras plutôt qu'un secours. Alors du haut de leurs rochers inaccessibles, ils anéantirent si bien cette puissante invasion et Léopold lui-même, qu'à peine quelques fuyards échappèrent au désastre pour en porter la nouvelle dans leur patrie. Albert d'Au-

[1] Walsing., *Hist. Angl.*, ann. 1386. — Anonym., *Vit. Clement. antipap.*, eod. anno; apud Bosquet. — Theod. e Niem., i, 78. — S. Antonin., iii p. tit. xxii, 2 § 15. — Paul. Æmil., *in Carol.* vi, ann. 1386. — Marian., *de reb. Hispan.*, xviii, 10.

triche voulut venger la mort de son frère et fit appel à tous les princes ses alliés. Une collision terrible allait s'en suivre ; la diplomatie intervint et fit, cette fois, triompher la cause de l'humanité. Les deux partis signèrent une trêve[1]. Urbain VI, pendant son séjour à Gênes, eut à déjouer plusieurs fois les entreprises criminelles des amis des cardinaux déchus qu'il retenait prisonniers. Un complot s'ourdit pour leur délivrance, et les conjurés firent irruption, au milieu de la nuit, dans le palais pontifical, avec la croyance que plusieurs autres personnes se joindraient à eux pour briser les portes de la prison ; mais les serviteurs du Pape, éveillés au bruit en sursaut, et les gardes de nuit s'étant aussitôt montrés en armes pour repousser leur attaque, ils furent saisis de peur et s'enfuirent. Quelques jours après, ce fut le tour du poison ; seulement les agents avérés de cette tentative furent pris et incarcérés. Comme le Pape faisait rechercher activement les auteurs de l'attaque nocturne, le cardinal de Ravenne et celui de Petramala disparurent de sa Cour et passèrent au camp de l'antipape. Quant aux cardinaux prisonniers, cause de plusieurs tentatives criminelles contre Urbain, à l'exception du cardinal d'Angleterre, qui recouvra la liberté sur la demande de Richard II, comme n'ayant pas donné son consentement à la conjuration ourdie contre les jours du Pape, ils furent mis à mort, sans qu'on puisse préciser s'ils périrent par l'eau, le poignard ou la corde[2]. On sait encore moins quelle main porta ce terrible coup. De Gênes, où il avait passé par tant d'épreuves, Urbain se rendit à Lucques, où il fit un séjour de neuf mois. Pendant ce temps, la reine Marguerite, qui retenait à grand peine la majeure part du royaume de Naples sous le sceptre débile de son fils Ladislas, avait l'imprudence de garder au Souverain Pontife ses anciens ressentiments. L'antipape résolut de profiter de cet état de choses pour assurer la possession de tout ce royaume au jeune

[1] GOBELIN., *Cosmodrom.*, ætat. VI, c. 87. — CRANTZ., *Metropol.*, X, 30. — BILIBARD. CIRCKEIMER., *de bello Helvet.*, ann. 1386. — ANONYM., *Vit. Clement. antipap.* eod. anno; apud Bosquet.

[2] GOBELIN., *Cosmodrom.*, ætat. VI, c. 81. — CRANTZ., *Metropol.*, X, 20. — THEOD. E NIEM., I, 61. — ANONYM., *Vit. Clement. antipap.*, ann. 1386; apud Bosquet. — HECT. PIGNATEL., *Diar. Neap.*, ann. 1386.

duc d'Anjou, après en avoir expulsé Ladislas, pour implanter là de vive force son obédience.

28. Il eut pour mettre en œuvre de ses astucieux desseins le vieux mari de Jeanne, Othon de Brunswick, à qui sa réputation incontestable et incontestée de grand capitaine et le nombre et l'autorité de ses amis donnèrent une influence considérable, en compagnie de Thomas de Sanseverino, qui était à la tête des troupes angevines. Au mois de novembre 1386, Othon se rendit par mer de Marseille dans le royaume de Palerme, dont la noblesse lui fit un magnifique accueil, et passa bientôt dans la Pouille ; il se joignit à Thomas et aux plus puissants ennemis de la famille hongroise. A la nouvelle que les dissentiments entre le Sénat de Naples et la régente Marguerite n'avaient fait que s'accroître, les coalisés mirent leurs forces en mouvement et campèrent, le 1er juillet 1389, sous les murs de la capitale. Elle était déchirée déjà par des rixes sanglantes de chaque jour, entre trois groupes ennemis dont le cri de ralliement était : pour l'un, Urbain et Ladislas ; pour l'autre, Urbain et le Sénat ; Louis pour le moins nombreux, mais qui gagnait du terrain à mesure que s'envenimaient davantage les dissentiments entre les deux autres. Le 7 juillet arrivèrent deux galères provençales chargées d'argent et de vivres pour les troupes de siége. Le lendemain Marguerite, désespérant de pouvoir tenir tête à tous ses ennemis, s'enfuit du château de l'Œuf et se réfugia avec ses enfants Ladislas et Jeanne à Gaëte, où ils devaient pendant plusieurs années traverser les plus rudes épreuves, sans en excepter celles de l'indigence. Cette fuite de la régente portait un coup terrible à tous les catholiques, tant à ceux qui avaient pris couleur dans la querelle entre Urbain et Ladislas qu'à ceux qui désiraient leur réconciliation ; les magistrats de Naples consommèrent le désarro en traitant avec les Angevins. Raymond de Nole, chef des Urbanistes, tentait un suprême effort pour sauver la capitale de la domination des schismatiques, y pénétrait résolûment à la tête de ses troupes, et, pour se concilier tous les catholiques, courait sus au tiers parti, en criant : Urbain et Ladislas. Les magistrats, se sen-

Guerre civile à Naples Malheurs accumulés

tant incapables de lui résister, ouvrirent aux assiégeants les portes de la ville ; Raymond fut chassé, et Naples, souillée du sang de ses meilleurs citoyens, tomba au pouvoir des schismatiques. Le vainqueur exerça de cruelles représailles contre tous ceux qui avaient autrefois pris couleur pour Charles de Durazzo contre la reine Jeanne, et la ville fut longtemps plongée dans le deuil.

Manœuvres schismatiques Mort de Charles le Mauvais.

29. Urbain, non moins hostile à Ladislas qu'à Louis d'Anjou, puisqu'il avait frappé de déchéance les deux races, essaya de susciter une croisade pour les expulser l'un et l'autre, voulant annexer directement le royaume de Naples au domaine de l'Église ; mais ses efforts devaient demeurer sans résultat. Maîtres de Naples, les schismatiques, qui savaient que la majorité de la population, quelles que fussent ses divergences politiques, était fort attachée à l'obédience d'Urbain, usèrent de stratagème pour se rendre populaires tout d'abord, et le 14 juillet firent promener par les rues les couleurs réunies d'Urbain et de Louis d'Anjou, pour donner à croire que le Pape se ralliait à ce dernier par haine de Ladislas. Les catholiques hostiles à la faction hongroise se laissèrent prendre au piége et manifestèrent une vive allégresse. Ils ne tardèrent pas à revenir de leur illusion, lorsqu'il virent une ambassade partir pour la Cour de l'antipape ; ceux qui ne voulurent pas subir le joug du schisme, officiellement implanté à Naples le 22 novembre, durent prendre la route de l'exil[1]. L'inflexibilité d'Urbain VI, auprès de qui échouèrent toutes les tentatives de conciliation et de soumission de Marguerite et de ses enfants, puis l'insuccès de la république florentine, qui voulait en finir avec les troubles dans le royaume de Naples par un mariage du jeune duc d'Anjou avec la fille de Charles III, suggérèrent l'idée à quelques princes d'Allemagne de chercher la paix par une autre voie : ils demandèrent la réunion d'un concile œcuménique, après avoir longtemps repoussé ce moyen. Les schismatiques voulaient, par l'offre de trancher ainsi la question religieuse, se jouer des catholiques. Ils y réussirent si

[1] THEOD. E NIEM., I, 64 et 66. — S. ANTONIN., III p. tit. XXII, 2 § 14 et 16. — SOZOMEN., *Chron. Pistoriens.*, ann. 1387. — HECT. PIGNATEL., *Diar. Neap.*, eod. anno.

bien, que Jean, duc de Gironne, devenu roi d'Aragon en cette année 1387, à la mort de son père Pierre, embrassait l'obédience de Clément et l'imposait à ses sujets. La même année mourait le fameux roi de Navarre Charles le Mauvais, dans l'obédience d'Urbain et probablement dans des sentiments de contrition que les auteurs schismatiques n'ont pas voulu reconnaître, pour pouvoir rapporter à la vindicte divine le tragique accident qui mit fin à ses jours. Cassé de vieillesse, il se faisait, pour rendre à ses membres un peu de chaleur et de ressort, emmailloter dans une toile imbibée d'eau-de-vie ; un soir, le serviteur qui remplissait cet office ayant porté la flamme de la lampe trop près de la toile imbibée, le feu s'y attacha et la dévora rapidement, couvrant le corps du vieillard d'horribles brûlures, auxquelles il succomba trois jours après dans des souffrances inouïes. Son fils et successeur, qui portait aussi le nom de Charles, non seulement se rallia à la politique de la Cour de France, mais imita bientôt l'exemple des rois de Castille et d'Aragon et se jeta dans le parti du schisme[1].

Acte de clémence. Mesures contre les Mahométans

30. La soumission de Tuderte, puis la prise et l'exécution par les Romains de leur ancien préfet Angelo, devenu tyran de Viterbe, déterminèrent Urbain VI à transporter sa résidence de Lucques à Pérouse, aux approches de la Saint-Michel de l'an 1387, afin de pouvoir défendre de plus près l'État ecclésiastique contre les usurpateurs. Cola ou Nicolas des Ursins fut le premier qu'il déclarait ennemi de l'Église ; il prit ses mesures pour le combattre par les armes. Cola s'était révolté pour venger son frère le cardinal, que le Pape venait de faire incarcérer à la suite d'une désobéissance grave. La querelle finit par la mise en liberté du prisonnier; Urbain lui devait bien cet acte de clémence, pour avoir à Lucéria connu par le cardinal la terrible conjuration, dont il eût été la victime sans cet avis[2]. Les pirates de Tunis, profitant des dissensions qui déchiraient la république chrétienne, rendaient depuis

[1] SURIT., *Indic.* x; et *Annal.*, 49; et JUDIC. III. — MARIAN., XVIII, 11. — GAGUIN., *Hist. Franc.*, IX, 101.

[2] THEOD. E NIEM., I, 66. — GOBELIN., *Cosmodrom.*, ætat. VI, 101. — S. ANTONIN., III p. tit. XXII, 2 § 3.

quelque temps la navigation de la Méditerranée à peu près impraticable ; leurs audacieux coups de main ne laissaient aucun repos aux populations des îles et du littoral européen. La Cour de Palerme, les Génois, les Pisans et les Vénitiens formèrent, en 1388, une flotte, qu'ils mirent sous le commandement de Manfred de Clermont, grand-amiral des Palermitains. Urbain VI accorda les indulgences ordinaires. L'expédition partit et s'empara de l'île de Gerba, en face de la côte africaine, dont les pirates avaient fait un poste avancé contre les chrétiens, et qui devint pour les chrétiens un poste avancé contre eux entre les mains du grand-amiral, à qui le Pape, l'année suivante, en donna l'investiture, en même temps que des îles Cherchines, dont une seconde expédition ne réussit pas à faire la conquête[1]. Les pirates infidèles étaient en Orient plus agressifs encore qu'en Occident ; les Turcs renouvelaient chaque jour leurs irruptions en Grèce. Naguère, Amurat avait fait irruption en Macédoine et en Albanie. Le Pape essaya de susciter contre eux une croisade des Vénitiens et des fidèles de la province de Ferrare. La même année 1388, au moment où il y avait péril imminent pour Argos et Nauplie de tomber au pouvoir des Turcs, ces deux villes, heureusement, furent achetées par la république de Venise à Marie, reine de Palerme et duchesse d'Athènes et de Néopatras, qui n'aurait pas pu les défendre[2].

Étonnante énergie d'Urbain VI. Il rentre à Rome.

31. C'était la fin du moyen-âge qui s'annonçait : les convulsions de l'agonie d'une époque qui allait disparaître se faisaient sentir un peu partout, mais plus particulièrement dans le royaume de Naples, divisé entre les trois factions du duc d'Anjou, de Ladislas et du Pape Urbain. Les Angevins tenaient Naples, où l'antipape avait envoyé son neveu comme vice-roi, au grand déplaisir des conquérants de cette ville, Thomas de Sanseverino et Othon de Brunswick. Ce dernier, s'étant jeté dans le parti de Ladislas, avec l'espoir d'épouser Marguerite, attaqua Naples ; repoussé par le Français, il se réfugia dans la principauté de Tarente, où il devait bientôt

[1] S. Antonin., iii p. tit. xxii, 2 § 15. — Georg., Stella., *Annal. Genuens.*, ann. 1388-1389. — Hect. Pignatel., *Diar. Neap.*, eisd. annis.

[2] *Hist. Musulman.*, v, in Amurat. i.

mourir. Pour Urbain, il persistait toujours dans son dessein de renverser Ladislas et d'expulser les Angevins, prétendant que le royaume était dévolu au Saint-Siége. Il agissait donc en roi de Naples, nommant des gouverneurs de province, requérant la reine et le roi de Palerme de lui envoyer, contre Louis et Ladislas, envahisseurs du domaine de l'Eglise, les dix vaisseaux équipés et les cent chevaliers que jadis Frédéric avait promis à la Sicile continentale, dans les cas d'une guerre difficile [1]. Se laissant aller à l'espoir qu'il suffirait de sa présence pour arracher le royaume et à la faction de Ladislas et à celle de Louis d'Anjou, il se mit en route avec sa résolution ordinaire. A dix milles de Pérouse, la mule qui le portait ayant bronché, il fut précipité sur le sol et fortement contusionné. On dut le transporter à Tibur sur une charrette rustique. Une nombreuse ambassade y vint à sa rencontre, au nom des Romains, qui le conjuraient de rentrer dans leur ville ; mais il poursuivit son chemin vers Naples jusqu'à Feretri. Là, pressé par les troupes anglaises qu'il avait enrôlées de payer leur solde, et, n'ayant pas une obole dans son trésor, il se vit abandonné par elles. Cette désertion le mit dans la nécessité de rétrograder et d'entrer à Rome, où il fut reçu avec les plus grands honneurs. C'est de là qu'à la fin de novembre 1388 il chargeait l'archevêque de Cologne et ses suffragants de prêcher la croisade contre le duc Guillaume de Gueldre, sur lequel les Brabançons, avec le secours du roi de France, voulaient prendre leur revanche d'une récente défaite qu'il leur avait infligée. Le duc avait pour alliées l'Angleterre, la Flandre, la ville de Liége et l'Allemagne. A son entrée en territoire ennemi, l'armée française eut le dessous ; puis, un arrangement intervint entre les parties belligérantes, et chacun se retira de son côté. Ce fut au retour de cette expédition qu'eut lieu le sacre de Charles VI, proclamé majeur et libre désormais de toute tutelle [2].

[1] SUMMONT., *Hist. Neap.*, IV, 2. — GOBELIN., *Cosmodrom.*, ætat. VI, c. 81. — HECT. PIGNA., *Diar. Neap.*, ann. 1388.

[2] WALSING., *Hist. Angl.*, in Richard. II. — MEYER., *Hist. Fland.*, XIV. — ANONYM., *Vit. Clement. antipap.*; apud Bosquet.

Marguerite de Waldemar. Préoccupations du Pape.

32. A la même époque, le Nord voyait s'accomplir une révolution considérable. Albert, roi de Suède, ne contenait qu'à grand'peine ses sujets, dont son despotisme cruel lui avait attiré les haines, et, pour comble d'embarras, il avait entièrement épuisé ses finances. Il les refit en engageant la Gothie de l'Ouest aux chevaliers teutoniques contre une forte somme, et trouvait à prix d'or chez des princes étrangers une armée dont son impopularité lui rendait le recrutement impossible dans ses propres Etats. Il commit l'imprudence, sur les conseils de ses courtisans, de la conduire dans la Gothie aliénée contre la reine Marguerite de Waldemar, qui avait déjà annexé le Danemarck à la Norvège. Marguerite avait pris les plus sages mesures en vue des préparatifs de guerre qui la menaçaient ; l'invasion du Suédois et de ses alliées la trouva prête à soutenir la lutte. Les deux armées se rencontrèrent en Falonie, le jour de la Saint-Matthieu. Le combat fut long et acharné. Enfin, la victoire se prononça en faveur de Marguerite. Albert fut fait prisonnier avec son fils Henri et les autres princes, qui lui avaient prêté leur concours dans cette folle expédition. La reine le fit enfermer avec son fils au fort de Bohuss; ils y subirent une dure captivité de sept ans[1]. Aux ides d'avril de l'an 1389, Urbain VI, par une constitution remarquable, fixa le retour du Jubilé à trente-trois ans, à partir de 1390. Il établit également la fête de la Visitation de la Vierge. Parmi ces soins pieux, il eut à défendre l'Etat Ecclésiastique contre les entreprises réitérées de l'antipape Clément, qui ne cessait d'envoyer des bandes redoutables recrutées en Bretagne et en Gascogne. Emu des ravages exercés par ces malandrins, le Pape chargea de leur répression le chanoine Antoine Gualdro. La situation était d'autant plus difficile, que Clément venait de se faire représenter en Italie par le cardinal de Ravenne, ennemi personnel d'Urbain, homme astucieux, rompu aux machinations criminelles, qui avait fait concevoir à la Cour d'Avignon l'espérance de gagner facilement la Toscane au schisme.

Dernières secousses. **Mort** d'Urbain VI.

33. Urbain sentit la nécessité de se mettre en garde contre les

[1] Olaus Magnus, II, 24.

intrigues du pseudo-legat, écrivit à ce sujet à Lucques, à Florence, à Pise, à Pérouse et dans toute la Toscane, fulmina l'anathème et décréta la croisade contre lui et ses adhérents. Le cardinal de Ravenne essaya de suborner les Florentins par de séduisantes promesses; il échoua, grâce à la fermeté de l'évêque Angelo Accajoli, qui avait pour parents ou pour amis les plus puissants citoyens de Florence Le pseudo-legat, honteux de cette défaite diplomatique, leva des troupes, gagna la ville d'Orviéto, fit alliance avec Raynald des Ursins, et renouvela chaque jour les irruptions contre les terres du Pape. Les Pontificaux lui tinrent tête si vaillamment, que de guerre lasse il se porta sans bruit dans le patriarcat d'Aquilée, pour y fomenter les troubles qui le déchiraient. Urbain, en cette circonstance, donna l'ordre au cardinal-patriarche Philippe d'Alençon de prendre des mesures pour faire arrêter le dangereux émissaire [1]. La paix semblait assurée quand, le jour des ides d'octobre 1389 Urbain VI expirait après onze ans et demi d'un laborieux Pontificat. Dès qu'ils eurent rendu les suprêmes honneurs à sa dépouille mortelle, dans la basilique même du Vatican, les cardinaux de son obédience signifièrent la vacance du Siége Apostolique à l'empereur Wenceslas, ainsi qu'aux autres princes demeurés fidèles à l'Eglise de Rome, et se réunirent en conclave pour l'élection d'un nouveau Pontife. Modèle de toutes les vertus dans la vie privée, Urbain VI, de l'aveu même des auteurs contemporains le plus fermement attachés à sa cause, n'avait pas les qualités qui font les grands princes. Il s'en fallut de peu que son caractère rigide à l'excès, qui lui avait valu de monter au trône pontifical, ne l'en fît renverser par la violence. L'histoire lui adresse le juste reproche d'avoir fait servir son élévation à combler ses proches de grandeurs et de richesses bien au-delà de leurs mérites, et parfois par des moyens que son caractère de Vicaire de Jésus-Christ aurait dû lui faire repousser.

[1] GOBELIN., *Cosmodrom.*, ætat. VI, c. 81. — S. ANTONIN., III p. tit. XXII, 2 § 16. — HECT. PIGNATEL., *Diar. Neap.*, ann. 1389.

CHAPITRE XII

MOUVEMENT INTELLECTUEL.

SOMMAIRE.

§ I. LE RÉALISTE DUNS SCOT.

1. Réaction doctrinale. Duns Scot. Sa patrie. — 2. Date de sa naissance. Ses études, son enseignement. — 3. Sa vocation par Marie. Joute scolastique. — 4. Scot se rend de Paris à Cologne. Il y meurt. — 5. Impersonnalité du docteur. Ses œuvres. — 6. Réalisme de Scot. Son opposition au Thomisme. — 7. Hardiesse et sûreté. Immaculée Conception.

§ II. LE NOMINALISTE GUILLAUME OCCAM.

8. Nationalité d'Occam. Son esprit d'opposition. — 9. Occam formellement schismatique. — 10. Il se déclare pour l'omnipotence de César. — 11. Il attaque l'Eglise et ne se rétracte qu'à la mort. — 12. Nominalisme d'Occam. Conséquences du système.

§ III. LE MYSTIQUE JEAN TAULER.

13. Patrie de Tauler. Son entrée chez les Dominicains. — 14. Sa présence à Strasbourg. Elan mystique. — 15. L'interdit respecté. Les âmes contemplatives. — 16. Directeur laïque. Mutisme de Tauler. — 17. Prédications du célèbre mystique. Son humilité. — 18. Il côtoie, mais évite le panthéisme.

§ I. LE RÉALISTE DUNS SCOT

Réaction doctrinale. Duns Scot. Sa patrie.

1. Dès le commencement du quatorzième siècle, dont nous touchons maintenant la fin, et même dans les dernières années du treizième, s'était produit un mouvement intellectuel qui tendait à restreindre, sinon à renverser la domination philosophique de saint Thomas. Sa théologie n'en était que légèrement atteinte ; elle ne pouvait pas l'être au fond, parce que la réaction s'opérait dans les limites de la plus rigoureuse orthodoxie. Or, il ne faut pas oublier la parole du Dante : « Ce que Thomas dit, la théologie le dit. » Le docteur Angelique demeurait alors en pleine possession de sa royauté : la Somme n'était pas seulement le texte des maîtres, elle était aussi le manuel des écoliers. Combien d'hommes comptons-nous maintenant en état d'aborder ce livre et surtout de l'interpréter ? Je ne parle pas de la jeunesse appelée studieuse. Ma question n'est pas non plus un argument et n'ouvre pas une induction pour la fameuse loi du progrès. Contre l'Ange de l'école se leva le premier Jean Duns Scot, le docteur le plus subtil du moyen-âge, et de là son surnom ; l'un des plus habiles dialecticiens de tous les temps. En philosophie, Duns Scot n'était pas un novateur ; il passait sur la théorie thomistique, pour donner la main aux réalistes de l'é-

poque antérieure, Albéric de Reims, Guillaume de Champeaux et le grand saint Anselme, qu'il attaquera cependant plus d'une fois. Avant d'exposer sa doctrine, retraçons sa vie, autant du moins que nous le permettent la pénurie et l'obscurité des documents. Ils nous laissent incertains déjà sur le lieu de sa naissance ; on ne le détermine pas sans difficulté L'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande se disputent l'honneur d'avoir été sa patrie. Toujours est-il qu'il appartient à la Grande Bretagne, comme Alexandre de Halès et Roger Bacon. La dispute s'agite entre les parties diverses du Royaume-Uni : c'est une querelle de patriotisme local, maintenue pendant plusieurs siècles. Les irlandais Wadding, l'annaliste des Frères Mineurs, Mac-Caghwell et d'autres ont dépensé beaucoup d'érudition pour démontrer qu'il était leur compatriote, qu'il avait reçu le jour dans la verte Erin, comme son homonyme Scot Erigène. L'écossais Mackenzie, sur l'autorité de Camerarius et de Dempster, contemporains du philosophe, le déclarent né dans le bourg écossais de Duns, au Nord-Ouest de Berwick. Le nom même de Scot semble appuyer cette hypothèse. Les Anglais Cambden, Leland, Pitts et Warton tiennent pour un petit village appelé Dunston et situé dans le Northumberland, où s'étendait l'ancienne Scotie. Une note manuscrite, primitivement insérée dans les œuvres de Scot, apporte à ce sentiment un grave témoignage : elle dit formellement que l'auteur était un enfant de la Nortumbrie, d'une partie de cette province appartenant au collége de Merton Lui-même fut admis dans ce collége ; ce qui n'aurait pas eu lieu, d'après les statuts qui ne souffraient nulle exception, s'il n'avait pas été d'origine anglaise[1]. Les étymologies données par Fabricius et Sixte de Sienne, tout ingénieuses qu'elles soient, ne peuvent contrebalancer ces preuves historiques.

Date de sa naissance. Ses études, son enseignement.

2. On n'a guère moins débattu la date précise de la naissance de Scot. Les uns optent pour 1274, les autres pour 1266. A défaut de preuves directes, une considération suffit pour se prononcer. Dans la première hypothèse, Duns Scot, mort bien certainement en 1308,

[1] WADDING., *Annal. Minor.*, anno 1304.

aurait à peine atteint sa trente-quatrième année. Serait-il possible qu'il eût écrit dans un si court espace la valeur de douze gros volumes in-folio, sans compter les œuvres inédites ou perdues? On n'est pas trop généreux en lui donnant quarante deux ans de vie ; le problème reste encore assez difficile. Jean entra de bonne heure dans l'ordre de Saint François, au couvent de Newcastle, et bientôt après ses supérieurs l'envoyèrent à l'université d'Oxford. Il étudia la théologie sous Guillaume Ware, et, quand ce professeur dut aller à Paris continuer son enseignement, il lui succéda dans sa chaire et fit honneur à cette redoutable succession, n'ayant que vingt-trois ans. Le nombre des élèves qu'il attira par ses leçons est exagéré sans doute par les chroniqueurs et les biographes ; mais, en retranchant même les deux tiers de leur évaluation, nous pouvons dire que l'école d'Oxford vit se renouveler sous Duns Scot le prodigieux concours de Paris et de Cologne sous Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin. La population scolaire, allant toujours en augmentant, dépassa le chiffre de dix mille. C'est là que l'illustre professeur composa pour la majeure partie son vaste commentaire sur les sentences de Pierre Lombard. C'est à Paris qu'il devait le terminer. Comme tous les hommes éminents de l'époque, il dut s'éloigner de sa patrie pour aller enseigner dans cette capitale. Selon l'opinion la mieux accréditée, il s'y rendit en 1304, l'année même du Pontificat de Benoît XI. Il y fut reçu docteur ; ce qui n'ajoutait rien à sa supériorité scientifique déjà reconnue, pas même à sa réputation, qui s'étendait à toutes les contrées de l'Europe. Si les détails manquent sur sa vie, sa gloire n'en est pas moins éclatante ; elle paraît même grandie par l'attrait du mystère.

Sa [illegible]ation pa[illegible] Marie. [illegible]oût [illegible]olas-[illegible]ue.

3. On rapporte que Jean s'étant un jour prosterné devant la Sainte-Vierge pour lui demander le secret de sa vocation, quand il était bien jeune encore, Marie lui répondit qu'il posséderait la plénitude de l'intelligence et de la science, à la condition de les consacrer en son honneur. Cette promesse ne repose pas sur une donnée certaine, ou n'a probablement d'autre donnée que la direction imprimée plus tard aux études marianiques du pieux franciscain. A ce point de vue, la légende est admirable, bien qu'elle perde

l'auréole de la prophétie. Pendant un voyage qu'il fit en Angleterre, Duns Scot se promenant dans les champs à l'époque des semences, s'approcha d'un paysan qui remplissait cette royale et sacerdotale fonction, sans en soupçonner la dignité comme à l'ordinaire, et tâchait de l'appeler à de plus hautes idées en lui parlant du salut. « Pourquoi me dites-vous ces choses? demanda le paysan ; si Dieu a prévu que je serai damné, je le serai, quoi que je fasse ; rien ne saurait m'en préserver. Il en est de même, s'il a prévu que je dois être sauvé. — Mais alors, répondit le philosophe, à quoi bon semer ? Si Dieu a prévu que cette terre doit produire du blé ou ne doit pas en produire, la chose aura lieu selon ses prévisions ; dans les deux cas, ton travail est inutile. » Wadding rapporte en détail une solennelle discussion soutenue par Duns Scot, devant le légat du Saint-Siége, à l'Université de Paris, concernant l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge. Il aurait, toujours d'après cet historien, appuyé sa doctrine sur deux cents arguments, pas davantage, et déployé contre les Dominicains, tenants de l'opinion contraire, toutes les subtilités et toutes les ressources qui lui valurent son surnom. A ce dramatique récit, une difficulté qui n'est pas sans importance : c'est que le débat n'était pas encore soulevé. Sur cette question, nulle divergence entre les Dominicains et les Franciscains. La polémique viendra dans la suite ; Scot en a seulement donné le signal. Deux siècles s'écouleront avant que les théologiens universitaires de Paris se soient prononcés sur cette matière, puisque leur décision ou leur décret dogmatique, exemptant Marie du péché originel, est de 1495. Si le docteur Subtil a pesé sur cette décision, il faut reconnaître que c'est d'une manière bien éloignée.

Scot se rend de Paris à Cologne. Il y meurt.

4. Il enseignait depuis quatre ans dans la capitale de la France, avec le même succès qu'il avait d'abord obtenu dans sa patrie, lorsqu'il reçut de son général l'ordre de partir pour Cologne, dont les magistrats, secondés par l'archevêque Baudouin, désiraient restaurer l'université par le prestige d'un nom célèbre. En ce moment d'ailleurs les Béghars et les sectes similaires remuaient le nord de la Germanie. Il importait de les confondre pour mieux les répri-

mer. Cet ordre sans explication et sans commentaire lui parvint comme il était avec ses disciples dans le Pré-aux-Clercs, hors de l'enceinte de la capitale. Il leur fit aussitôt ses adieux et se mit en route pour Cologne. On lui demanda s'il ne rentrerait pas à Paris pour aller prendre congé de ses frères. « Le général se tait là-dessus, répondit-il, je dois simplement obéir à son ordre. » Et le saint religieux, leur léguant cette sublime leçon d'obéissance, prit immédiatement à pied la route de la vieille cité Rhénane. L'espoir qu'elle avait fondé sur lui ne devait pas se réaliser ; il mourut dans cette même année 1308. Cologne ne reverra jamais les triomphes scolastiques et les beaux jours d'Albert le Grand. Au seizième siècle, Paul Jove, nous ignorons sur quelle autorité, d'après quelle tradition, rapporte qu'on ouvrit le tombeau de Scot peu de temps après sa mort et qu'on trouva le cadavre retourné ; d'où l'opinion que le célèbre docteur aurait été enseveli dans un état d'extase ou de léthargie, et qu'il aurait expiré dans son sépulcre. La supposition serait plausible si le fait était prouvé ; mais nous avons les meilleures raisons de penser qu'il est purement imaginaire. Ainsi donc peu de traits réels et quelques fables constituent la biographie d'un homme supérieur qui domina son époque par la double puissance de la dialectique et de l'idée, qui disputa l'empire des intelligences à saint Thomas d'Aquin lui même, soit de son vivant, soit dans la suite des âges, si bien que les écoles partagées ont marché parallèlement sous les drapeaux du thomisme et du scotisme. On aurait beau chercher dans l'immense collection des œuvres du docteur anglais un renseignement quelconque, la plus vague indication sur sa personne ou sa vie ; pas même une allusion. Rien de l'homme ne palpite dans ses écrits. Aucun souvenir d'enfance ou de famille, aucun regard distrait sur les événements extérieurs, ni sur le drame intime de l'existence ; aucune émotion de tristesse ou de joie ; nulle amitié, nulle haine, nulle admiration qui retentisse dans les profondeurs du sanctuaire.

5. Scot n'est pas le seul à dépouiller ainsi sa personnalité, pour s'absorber dans la vérité pure. Plusieurs de ces anciens docteurs nous apparaissent dans le lointain du passé comme les Melchisé- Impersonnalité du docteur. Ses œuvres.

dech de la doctrine, sans généalogie, sans histoire individuelle ou collective, ne se montrant qu'à l'autel, dans l'exercice de leur auguste ministère. On pourrait aussi les comparer à ces anciens chevaliers qui descendaient dans l'arène, bataille ou tournoi, visière baissée, frappant d'estoc et de taille, marchant droit au but, disparaissant après l'action, fuyant les hommages et se dérobant à la curiosité. Ils ne laissent qu'une devise énigmatique et mystérieuse où s'enveloppe leur pensée. Nous tâcherons d'interpréter celle de Duns Scot. Ses œuvres, et toutes n'ont pas été publiées, ne remplissent pas moins de douze gros volumes in-folio, comme nous venons de le dire. C'est l'historien Wadding, un minorite Irlandais, qui les édita dans la première moitié du dix-septième siecle, à Lyon, avec le concours de plusieurs érudits ses compatriotes, Antoine Hickey, Jean Ponce, Cavellus (Caghwell) et François Lychet. Les six premiers volumes renferment divers traités de grammaire, d'ontologie, de logique, de métaphysique surtout, commentant les œuvres correspondantes d'Aristote, dont l'auteur n'avait pas entièrement secoué le joug. Les six autres volumes sont occupés par son principal ouvrage, *Opus oxoniense*, le Commentaire des Sentences, avec un supplément qui reproduit ou résume les leçons faites à Paris. Quoique l'auteur ne semble encore ici qu'un interprète, passant d'Aristote à Pierre Lombard, il acquiert plus d'indépendance, il obéit mieux à sa propre inspiration, il accentue sa méthode philosophique. Plus tard, en 1739, fut publiée à Rome par le minime Jérôme de Montefortino la somme théologique dont la substance appartient réellement à Duns Scot, mais dont la forme paraît calquée sur celle de Saint Thomas. Les deux éditeurs littéraires ont modifié, chacun à sa guise, le texte de l'auteur. Ce texte même peut n'avoir été souvent qu'une rédaction des leçons orales, faite après coup par le professeur ou ses disciples ; ainsi s'expliqueraient les longueurs et parfois les incohérences de cet immense travail. La théologie n'embrasse que le dogme, par la raison, selon toute probabilité, que pour la morale le théologien regardait comme définitifs les traités de ses devanciers, et d'une manière toute particulière la *Secunda secundæ* de saint Thomas.

6. Telle n'était pas sa conviction touchant la méthode philosophique dans l'exposition des dogmes sacrés. Ce n'est pas exclusivement par la matière et la forme, la puissance et l'acte, par la distinction entre le possible et le réel, qu'il entend saisir l'essence des êtres, la pure notion de la vérité ; c'est par les deux grandes catégories aristotéliques, l'universel et l'individuel, le genre et l'espèce. Une fois sur ce terrain, il pose la réalité dans les idées générales : à ses yeux, l'homme existe en vertu de l'humanité, l'universel est un principe et non une abstraction. Or, cette théorie, nul ne l'a mieux fouillée dans tous les sens ; il la pousse aux dernières conséquences. Sans juger le fond du débat, sans même examiner la valeur intrinsèque et comparée des données philosophiques, ne pourrait-on pas estimer avec un penseur allemand que la réaction intellectuelle de Scot contre la domination universelle de Thomas fut une heureuse tentative ? Ce que nous n'admettons pas comme lui, c'est que le système soit un véritable progrès ; nous y voyons plutôt une réminiscence, un retour vers le passé. Mais ce retour même n'était-il pas un mouvement ascensionnel, n'établissait-il pas une agitation salutaire ? Accordons que la lutte fut un bien pour la science et pour l'Église : pour la science d'abord, que l'antagonisme de deux systèmes, opposés sur tant de points, et les longues rivalités de deux écoles, se partageant le monde chrétien dans les monastères et les universités, préservèrent d'une fatale stagnation ; pour l'Église ensuite, qui ne subirait plus l'empire d'un nom ou d'une idée et consacrerait mieux son indépendance dogmatique. En effet, reconnaissant les deux systèmes comme également autorisés, les prenant l'un et l'autre sous sa protection, elle les soumit tous deux à sa divine puissance. Aucun ne pouvait avoir la prétention d'être l'absolue vérité, de réclamer comme un droit la soumission générale, d'enrayer l'activité de l'esprit humain dans le domaine des discussions permises, d'absorber à son profit l'infaillibilité de l'Église elle-même ou de son chef spirituel. Les spéculations théologiques étaient de la sorte arrêtées sur le seuil du sanctuaire où sont gardés les inviolables trésors de la révélation et de la tradition. Les disputes dépasseront quelquefois les bornes, il y

Réalisme de Scot. Son opposition au Thomisme

aura de regrettables excès, comme dans toutes les guerres d'intérêt ou d'entendement, politiques ou doctrinales ; mais cela n'altère en rien la portée de cette première observation, si même cela ne la confirme. Scot eut pleinement l'intuition des besoins de l'humanité, la conscience de sa propre initiative et le respect du dogme chrétien, dans sa critique permanente, dans son rigoureux examen de la méthode thomistique. Il fait ressortir, avec moins d'ampleur peut-être, mais avec autant de sagacité et plus de persévérance que Roger Bacon, l'étroitesse, l'arbitraire et le faux de l'aristotélisme. Il le combat sans ménagement, bien qu'il l'ait pris pour base, en acceptant ses catégories.

Hardiesse et sûreté Immaculée Conception.

7. La polémique de Scot est toujours calme et digne. Son coup d'œil est d'une remarquable sûreté. Nul ne s'est montré plus hardi dans les questions qu'il se pose, dans les théories qu'il émet, dans les arguments qu'il prête à son adversaire, ni plus ferme dans la solution des difficultés. Il côtoie les abîmes et n'en éprouve jamais les éblouissements. Ni le panthéisme, où pouvait l'entraîner l'entité des idées générales, comme plusieurs de ses devanciers, ni le scepticisme, dont parfois il revêt les apparences, n'ont le droit d'invoquer un mot du Docteur Subtil. Ce n'est pas seulement au point de vue philosophique, c'est encore sur certains points de théologie qu'il s'éloigne de saint Thomas, en demeurant toujours orthodoxe. Il fut, sinon l'initiateur, ce qui n'appartenait à personne, du moins le zélé défenseur de l'Immaculée-Conception. A cet égard, il procède avec une réserve qui semble voiler sa pensée. Après avoir établi la thèse : « La Sainte-Vierge a-t-elle été conçue sans péché ? » il énonce, comme principe de solution, une triple possibilité qui ne permet aucun doute : 1° Dieu certainement a pu faire que Marie n'ait pas été conçue dans le péché ; 2° il a pu faire qu'elle n'ait subi le péché qu'un instant ; 3° il a pu faire que la purification de la tache originelle soit venue plus tard. » De ces trois hypothèses, laquelle faut-il choisir, quelle est la plus probable? La première évidemment, celle qui paraît le mieux en rapport avec la sagesse divine et la dignité, la sublime destination de la Mère[1] du

[1] *Sentenc.* lib III, quest. I, dist. 3.

Verbe incarné. Quoique cette croyance puisse être considérée comme résidant au fond des plus anciennes traditions et se rattachant à l'essence même du christianisme, elle était alors repoussée par les théologiens en renom, et spécialement par toute l'école thomistique. A Duns Scot revient l'honneur de l'avoir inaugurée dans l'enseignement théologique ; il heurtait de front le dominicain Albert le Grand et le franciscain Alexandre de Halès, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure. Il prévaudra bientôt contre toutes ces autorités. Le dogme de l'Immaculée-Conception triomphera de toutes les résistances. Quatre-vingts ans seront à peine écoulés que la Sorbonne condamnera la proposition d'un autre dominicain, Jean de Montesono, disant que la Sainte Vierge a été conçue dans le péché ; et l'évêque de Paris ratifiera cette condamnation ; puis viendront en foule, donnant leur solennelle adhésion, les Églises particulières, les conciles provinciaux, les docteurs de toutes les écoles, les saints de toutes les contrées, les Papes eux-mêmes, jusqu'à celui qui devait proclamer le dogme de l'Immaculée-Conception en plein dix-neuvième siècle. Dans cette proclamation ne peut-on pas voir le triomphe posthume de Duns Scot? Ce n'est donc pas la piété filiale toute seule qui l'inspirait dans cette campagne doctrinale qu'il ouvrit à la gloire de Marie, c'est encore et surtout l'intuition dogmatique. Il était considéré comme un saint ; il reste l'un des plus étonnants esprits du moyen-âge.

§ II. LE NOMINALISTE GUILLAUME OCCAM

Nationalité d'Occam. Son esprit d'opposition.

8. A ses leçons d'Oxfort, à celles de Paris peut-être, Scot eut pour auditeur Guillaume Occam, son disciple d'abord, puis son antagoniste, jamais son égal. Le nom d'Occam est celui d'un village dans le comté de Surrey, où Guillaume était né. Nous ne savons rien de sa famille ni de sa première éducation ; nous ne pouvons préciser non plus la date de sa naissance. En indiquant l'année 1280, on fait une simple supposition qui ne s'éloigne pas trop de

la vérité. On ne sait pas mieux l'époque précise de son entrée chez les Franciscains d'Angleterre. Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il appartenait à cet ordre quand il parut dans le ministère de l'enseignement et bientôt dans les affaires publiques, auxquelles il ne pouvait demeurer étranger[1]. Si le discipe n'égale pas le maître par le travail intérieur de la pensée, la profondeur du savoir, la puissance de la synthèse, il le dépasse de beaucoup, il en diffère entièrement par son action extérieure, par l'impétuosité qui l'entraînait au milieu des événements et des hommes. Occam professait à Paris quand éclata la terrible lutte entre Boniface VIII et Philippe le Bel. Nourissait-il déjà des opinions contraires à l'Eglise ; fut-il saisi d'une soudaine ambition ? Nul ne peut le dire ; mais il se déclara résolûment pour le pouvoir temporel contre l'autorité spirituelle, avec un acharnement qui le précipitera dans le schisme et l'hérésie. Investi du sacerdoce, docteur en théologie, ayant embrassé la vie monastique, il n'hésite pas à se liguer avec les plus ardents ennemis de la Papauté ; il brigue la faveur royale, appuyant de ses écrits les harangues des juristes que nous savons. Parmi ses publications de cette époque, celle qui rend le mieux sa pensée ou plutôt sa situation est intitulée : *Super potestate prælatis et principibus commissa.* Il y combat ouvertement la thèse pontificale. « Le roi, dit-il en substance, a tout droit de lever des impôts sur les biens ecclésiastiques, sans recourir à d'autre autorité que la sienne. Les donations faites à l'Eglise par ses aïeux, il peut les reprendre dès que le bien de l'état l'exige. Lui seul est juge dans cette question. La raison d'état l'emporte sur toutes les autres. C'est la suprême loi. Il n'existe pas de donation pure et simple ; toutes restent subordonnées au salut public, et dès lors à la volonté du monarque[2]. » Je n'ose pousser plus loin la citation, craignant de fournir des armes, je ne dis pas aux doctrines, mais aux appétits qui grondent autour de nous.

Occam formellement schismatique.

9. En plein moyen-âge, Occam rompt avec toutes les traditions et lève le drapeau du communisme. L'omnipotence du pouvoir royal

[1] WADDING., *Annal. Minor.*, anno 1322.
[2] Cf. GOLDAST., *Monarch. S. R. imp.* I, 2.

engendre toutes les tyrannies, implique la négation de toute liberté, de toute propriété même. Si le gouvernement temporel est tout, que devient l'autorité de l'Eglise? quelle garantie reste à la dignité de l'être humain, quel asile à la conscience, à la vie quelle sécurité? Une fois lancé sur cette pente, le docteur ne tarde pas à tomber dans le schisme formel. Les dissensions qui travaillaient l'Ordre auquel il appartient seront l'occasion de sa chute. Le pape Jean XXII venait d'appeler l'affaire devant son tribunal, pour prononcer une sentence définitive et couper court à ces funestes débats. Or, la cause étant encore pendante, le chapitre général des Franciscains se réunissait à Perouse en 1322, présidé par Michel de Césène, et tranchait la question, anticipant sur le jugement de la cour pontificale. La solution, comme on le pense bien, était dans le sens de la révolte, dictée par les Spirituels exaltés et dissidents ; elle portait que Jésus-Christ et les Apôtres n'avaient jamais rien possédé, ni d'une manière collective, ni d'une manière individuelle ; qu'il devait par conséquent en être de même des vrais disciples de saint François. Cette décision fut transmise, non seulement à toutes les maison de l'Ordre, mais de plus au monde chrétien par une sorte d'encyclique. C'était une dangereuse erreur compliquée d'une usurpation flagrante. Occam assistait au chapitre général en sa qualité de provincial d'Angleterre[1] ; il signa cet acte public sans hésitation aucune, si même il ne l'avait rédigé. Quant à la doctrine, il l'enseigna désormais dans ses sermons, déclarant toute opinion contraire une hérésie. C'est notamment à Bologne, d'où son enseignement pouvait retentir au-dehors, qu'il se livrait à cette propagande. Au milieu de ses succès, il fut mandé par le Pape et prit le chemin d'Avignon pour y voir instruire sa cause, pour y subir un jugement sans appel. Durant l'enquête, on le retint prisonnier. Il est indubitable qu'elle ne se limita pas à la question de la vie religieuse, qu'elle porta sur d'autres points ; Jean XXII lui-même, dans son édit contre les spirituels, atteste que le docteur breton fut interrogé sur une foule de propositions téméraires, erronées, héré-

[1] Cf. Plus haut, même volume chap. v, 37 38.

tiques, relevées dans ses leçons ou ses écrits. La décrétale est de 1323.

Il se déclare pour l'omnipotence de César.

10. Michel de Césène, le général des Franciscains, refusa de s'y soumettre et se garda bien d'obéir à la citation qu'il recut alors du Pape. Loin d'accepter un jugement dont il prévoyait l'issue et redoutait les conséquences, il alla demander protection à Louis de Bavière, qui bouleversait en ce moment l'Italie. Occam, ayant recouvré sa liberté, avait suivi cet exemple, ainsi que le frère Bonagracia, l'un des plus exaltés fanatiques. Instruit de leurs intentions, le prince révolté leur témoigna son empressement en leur expédiant un navire, et les accueillit à Pise avec les plus grands honneurs. Ce n'étaient point des auxiliaires à dédaigner dans sa position ouvertement schismatique. L'orgueilleux Occam avait conscience du pacte qui s'établissait et des services qu'il allait rendre ; il dit au César teuton : « Défends-moi par ton épée, je te défendrai par ma plume. » Dès ce moment, les réfractaires se mirent à l'œuvre, ils lancèrent coup sur coup les plus odieux libelles contre Jean XXII ; ils l'accusèrent d'hérésie et le traitèrent d'usurpateur : du Pape ils en appelèrent à l'Église catholique. L'histoire de Boniface VIII semblait recommencer ; seulement Louis de Bavière n'était pas Philippe le Bel. Quand il opposa l'antipape Nicolas V au Pape légitime, il eut l'adhésion spontanée des trois religieux devenus ses instruments et ses esclaves. Occam en particulier lui demeura fidèle jusqu'à la fin. On n'aperçoit pas l'ombre d'un remords ou d'une hésitation dans sa criminelle conduite. Vingt années durant, il appuya de son nom et de ses sophismes, non seulement un pouvoir usurpé, mais encore les dangereuses opinions répandues contre l'Eglise elle-même, préludant aux excès de Luther et de Calvin. En Allemagne, il met la dernière main à son Dialogue, le plus important en soi comme le plus significatif de ses ouvrages. Il publiait en même temps le *Compendium errorum Joannis XXII* ; *Octo quæstiones super potestate ac dignitate populi* ; *Opus nonaginta dierum* : ouvrages qui marquent en quelque sorte les étapes des aberrations politiques et doctrinales d'Occam. Il en vient à poser la base de toute autorité dans le nombre ou le peuple. Il admet des cas où le Pape

relève de la multitude et doit être jugé par elle en dernier ressort. De là, dans les choses même spirituelles, l'omnipotence du pouvoir impérial ou royal, qui n'est plus lui-même qu'une délégation. Ne dirait-on pas un libre penseur du dix-neuvième siècle, avec la science en plus, égaré dans le moyen-âge [1] ?

Il attaque l'Eglise et ne se rétracte qu'à la mort.

11. Il est vrai qu'il garde encore quelques ménagements : il se montre plus habile ou moins brutal que ses disciples Marsile et Jandun. Vienne cependant une circonstance décisive, et soudain il déposera le masque de la modération et de l'hypocrisie. Entraîné par une ambition sans bornes, méconnaissant toutes les lois, Louis de Bavière a résolu de marier son fils avec Marguerite Moltach, héritière du Tyrol, pour s'annexer directement cette belle province. Deux empêchements, au lieu d'un, s'opposent à ce projet : un premier mariage de cette même Marguerite avec Henri, prince de Bohême ; des liens de parenté parfaitement établis sur le droit civil et le droit canonique. Occam intervient par un opuscule intitulé : *De juridictione imperatoris in causis matrimonialibus*, dans lequel il démontre à sa façon que le souverain peut autoriser ce mariage, en dépit de toutes les prohibitions humaines ou divines. Résidant habituellement à Munich, le docteur anathématisé resta séparé de l'Eglise jusqu'à la mort du protecteur, ou plutôt du maître qu'il s'était donné. Sa propre mort suivit de bien près celle de Louis de Bavière, survenue comme nous l'avons dit, en 1347 ; quelques-uns pensent même qu'elle la précéda, mais à peu de distance. Reconnût-il alors ses erreurs, se réconcilia-t-il avec l'Eglise ? Les contemporains n'en parlent pas ; Wadding l'affirme et cite un document pontifical à l'appui de son assertion ; Tritheime l'insinue sans ajouter aucune preuve. — Occam a pu se rétracter à la dernière heure, mais non réparer le mal qu'il avait fait pendant sa vie. On n'arrête pas le cours des idées jetées à travers les écoles et le monde. Il nous a toujours semblé qu'au point de vue du bien commun et de la réalité même des choses, on donnait beaucoup trop d'éclat à ces condescendances extrêmes, à ces conversions inattendues, incertai-

[1] *Summa totius Logicæ*, I, 1.

nes et restreintes en face du tombeau. Que pèsent-elle contre le long et persévérant abus des dons les plus précieux, dans la balance de la justice divine, pour celui qui disparaît ? C'est l'insondable mystère. De quelle efficacité sont-elles pour les chrétiens ou les impies, quand les ouvrages restent, continuant l'œuvre du mort, accumulant les ruines intellectuelles et morales, ébranlant les sociétés, pervertissant les générations à mesure qu'elles arrivent, sapant la religion et blasphémant contre Dieu, longtemps après que l'auteur est plongé dans l'éternel silence !

Nominali d'Occam; Conséquences du système.

12. Les aberrations théologiques et sociales d'Occam se rattachaient assez, par une intime ressemblance et de secrets liens, à sa spéculation philosophique ; mais le tout dépendait de son humeur beaucoup plus que d'une théorie réelle, d'un principe générateur. Cet homme était un révolutionnaire, un insurgé dans le domaine des idées comme dans celui de l'organisation politique ; rien de plus, rien de moins. L'Eglise primait l'empire, maintenant l'âme au-dessus du corps, soumettant les intérêts à la conscience ; cet ordre lui déplut, non par lui-même, mais parce qu'il existait : à l'empire il voulut soumettre l'Eglise. Scot, dont il avait suivi les leçons s'était déclaré réaliste : Occam n'hésita pas à relever le drapeau du nominalisme. On l'appela dès lors le respectable initiateur, *venerabilis inceptor* ; il était un simple copiste comme son maître. Il renouvelait l'opposition de Rosselin et d'Abailard. Au fond, le système est identique : pas de réalité dans les universaux, dans les conceptions intellectuelles ; elle est uniquement dans l'être individuel et concret. Existe-t elle même ainsi délimitée ? Le nouveau nominaliste ne prend pas sur lui de le décider. « La science, dit-il, n'atteint pas les choses elles-mêmes, les entités du dehors ; elle s'en tient aux opérations de l'intelligence, aux seules propositions, *solæ propositiones sciuntur* [1]. » C'est la porte ouverte au scepticisme ; Occam la franchit. Il ne raisonne plus que sur les termes ; ce n'est pas seulement la réalité des universaux dont il répudie la croyance, c'est la

[1] La philosophie, depuis deux siècles, ne s'est que trop souvent inspirée du principe ainsi formulé par Occam. Serait-il possible de ne pas y voir l'antique pyrrhonisme

substance même des individualités qui se dérobe à ses téméraires recherches. En cela, le philosophe breton abandonne ses devanciers, s'il ne les entraîne pas aux dernieres conséquences de leur système, en dépit de leurs prévisions. Dans la catégorie des idées générales rentrent essentiellement l'Etat, l'Eglise, la société, le gouvernement et le peuple. Faut-il s'étonner qu'un tel esprit en ait déplacé les bases et bouleversé les lois ? La Scolastique elle-même finira par succomber par ses déviations et ses audaces.

§ III. LE MYSTIQUE JEAN TAULER

Patrie de Tauler. Son entrée chez les Dominicains.

13. De ces régions obscures et troublées, portons nos regards sur les paisibles et lumineuses inspirations de la théologie mystique. C'est un aspect sous lequel il faut également considérer le quatorzième siècle, sous peine d'en ignorer les traits essentiels et d'en méconnaître la physionomie. Le plus grand mystique d'alors, puisque nous ne pouvons nommer avec certitude l'auteur de l'Imitation, fut le dominicain Jean Tauler, à qui du reste on a parfois attribué « le plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes. » Il était né sur la fin du siècle précédent ; 1290 semblerait la date réelle, autant qu'on puisse la déterminer. Strasbourg et Cologne se sont longtemps disputé l'bonneur de l'avoir eu pour fils. La première l'emporte depuis quelques années, grâce à de récentes découvertes dans les anciens manuscrits. Tauler lui-même nous apprend qu'il était d'une famille riche, sans attacher autrement d'importance à cette fortuite indication. Il quitta le monde, malgré les satisfactions et les honnenrs que les richesses lui promettaient, pour embrasser l'état ecclésiastique et la vie religieuse. A l'âge de dix-huit ans environ, comme le docteur Angélique, vers 1308, il fut admis chez les frères Prêcheurs de Strasbourg. Dès lors et jusqu'à sa dernière heure, il se montra le fidèle imitateur et le disciple zélé de S. Dominique. Il disparaît en quelque sorte à nos yeux dans la sainte profondeur du cloître. Nous avons tout lieu de penser qu'il fit ses études théologiques à Paris, dans le célè-

bre couvent de Saint-Jacques, et qu'il y suivit les leçons de maître Eckart, le véritable initiateur du mysticisme à cette époque, avec Jean Ruysbrock. Un tel maître dut nécessairement exercer une influence sur la direction des idées de Tauler ; mais l'élève saura mieux se garantir contre les dangereuses séductions du panthéisme. Il ne se laissa pas détourner par un élan prématuré d'une sérieuse application à la théologie positive. Il le prouvera plus tard dans ses sermons et ses écrits, en citant parfois Aristote et souvent saint Thomas, le docteur de la nature et celui de la religion. Parmi les autres théologiens renommés, il n'en est presque pas un dont il invoque la parole ou prononce même le nom. Les formes scolastiques, chaque jour plus exagérées ou plus minutieuses, eurent certainement peu d'attrait pour une âme comme la sienne. En plusieurs occasions, il blâme ces professeurs de Paris « qui remuent de gros livres, déploient une immense érudition, tournent et retournent d'interminables pages, sans étudier le livre unique de la vie, la Passion de Notre-Seigneur. »

Sa présence à Strasbourg. Élan mystique.

14. Il s'attacha de bonne heure aux auteurs contemplatifs, saint Denys l'Aréopagite, Hugues et Richard de Saint-Victor, et d'une manière toute spéciale l'incomparable saint Bernard. Il ne dédaigna pas ceux de l'école néo-platonicienne, Proclus en particulier. On ignore où Tauler se rendit à la fin de ses études théologiques, après avoir quitté Paris ; nous perdons fréquemment sa trace. Au bout de quelques années, de 1320 à 1324, nous le retrouvons à Strasbourg. Dans cette même ville prêchait alors Eckart avec un succès extraordinaire. Tauler devint-il encore son auditeur ? Il est permis de le croire, et de penser également que cette audition fut en grande partie la cause des expressions hardies, des images téméraires qu'il emploie de temps en temps pour exposer sa doctrine sur l'union mystique de l'âme avec Dieu. Il est vrai de dire que la responsabilité d'une semblable tendance pourrait n'avoir rien de personnel ; elle remonte au mouvement général des esprits, notamment dans les provinces rhénanes. Jean Ruysbrock, surnommé le docteur extatique ; Henri Suso, dont les ouvrages peuvent être considérés comme l'admirable épopée de l'amour divin, et plusieurs

autres à leur exemple, animés de la même ardeur, obéissant à la même initiative, les remplissaient du bruit et des heureux effets de leurs prédications. Des sociétés entières se consacraient à la vie contemplative. Cet esprit religieux ne demeurait pas renfermé dans les couvents ; les prêtres séculiers rivalisaient avec les moines, tout en leur demeurant unis par une sainte émulation et d'indissolubles liens. Strabourg était à cette époque la capitale du mysticisme allemand, le centre et le foyer d'une rénovation monastique, d'où pouvait jaillir une source, inexplorée dans ce sens, de rénovation sociale. Les malheurs des temps, la désastreuse lutte engagée par Louis de Bavière contre la Papauté, les horreurs de la guerre obstinément soutenue par le prince et ses partisans, les ravages de la peste noire qui sévissait dans la Germanie, l'interdit dont un grand nombre de villes étaient frappées à cause de leur participation à la révolte, la suspension du culte divin, les doutes et les remords qui naissaient du long conflit entre le sacerdoce et l'empire, devaient naturellement pousser les âmes douées de quelque élévation à fuir ce monde tourmenté pour chercher le calme de la vie intérieure, à quitter l'homme pour Dieu.

L'interdit respecté. Les âmes contemplatives

15. Les familles religieuses n'étaient pas elles-mêmes toujours d'accord dans l'interprétation de l'anathème et l'observation de l'interdit. Les Dominicains et les Carmes, pendant un certain temps, continuaient à tenir leurs Églises ouvertes, alors que les Augustins, les Cisterciens et plusieurs autres obéissaient rigoureusement au Vicaire de Jésus-Christ, bravant les colères impériales. Les premiers durent obéir à leur tour, et la plupart allèrent demander un asile à de plus heureuses contrées. Quelques uns cependant restèrent au milieu des fidèles et n'abandonnèrent pas Strasbourg ; Tauler parait avoir été de ce petit nombre. Rarement il s'absenta pour visiter des amis sur qui pesaient les mêmes angoisses et dont les sentiments étaient conformes aux siens. Il se rendit à Bâle, où le culte public venait d'être permis par une spéciale concession du Souverain Pontife. Il eut le bonheur d'y rencontrer le saint prêtre Henri de Nordlingen, chassé de Constance pour avoir respecté les édits pontificaux. C'était un mystique digne de figurer

au rang de ceux que nous avons nommés, mais dont les titres à la gloire n'ont vu le jour que dans les temps modernes. Henri témoigna combien il était lui-même heureux d'avoir vu « ce père fidèle, ce docteur inspiré qui déjà l'avait secouru dans la détresse. » Il mit Tauler en rapport avec deux religieuses d'un esprit éminent et d'une piété profonde, deux sœurs, Christine et Marguerite Ebner : la première était abbesse du couvent d'Engelthal, dans le diocèse de Nuremberg ; la seconde appartenait à l'abbaye de Maria-Médingen, dans celui d'Augsbourg. Ces âmes d'élite ne dissimulèrent pas l'admiration et la confiance que Tauler leur inspirait. Dans une vision extatique, Christine apprit que « le pieux dominicain était l'homme le plus aimé de Dieu sur la terre, que l'Esprit saint demeurait en lui, que son âme était une harpe rendant une céleste harmonie au souffle de ce même Esprit Divin. » Après Bâle, où sa réputation avait singulièrement grandi, Tauler visita Cologne, dont il dit dans un de ses sermons qu'il ne connaît pas de ville aussi richement dotée, où la parole évangélique soit annoncée d'une manière plus abondante et plus pure, par des prédicateurs plus dignes de leur céleste mission. C'est probablement pendant son séjour à Cologne qu'il lui fut donné de voir et d'entretenir le célèbre mystique Ruysbrock. Un laïque néanmoins exerça sur sa destinée spirituelle, selon le récit consigné dans les Actes des Saints, une influence supérieure à celle de tous les prêtres.

Directeur laïque. Musticisme de Tauler.

16. « Un homme, plein de la grâce de Dieu, averti trois fois en songe, vint à Strasbourg dans le but d'entendre les prédications de Tauler. Après avoir écouté plusieurs sermons du nouveau mystique, il reconnut que c'était un religieux animé de l'esprit de son état, sachant l'Ecriture Sainte, au cœur ardent, à la parole communicative, mais n'étant pas encore vraiment éclairé des purs rayons de la lumière intérieure. Il devint son pénitent et reçut à plusieurs reprises la sainte communion de ses mains. Quelques semaines s'étaient écoulées de la sorte, quand il pria son directeur de prêcher sur la manière dont l'homme peut arriver, dès le temps de cette vie mortelle, à la plus intime union avec Dieu. Ce n'est pas sans hésitation que Tauler se rendit à cette demande ; il céda ce-

pendant, et, devant une nombreuse assemblée, il prêcha sur la nécessité de renoncer au monde, à toutes les affections, à soi même, pour s'abandonner à Dieu comme un mourant ! Le sermon était ce semble d'un mysticisme assez élevé ; il ne plut pas entièrement au mystérieux personnage, qui le déclara nettement au prédicateur. Celui-ci n'avait à peu près que la science de la lettre, lui dit-il sans détour. Sa parole manquait de substance ; il n'était qu'un docteur de la loi, un pharisien bien intentionné sans doute, mais après tout un pharisien, non encore dépouillé de lui-même, dont les discours étaient plutôt le résultat du travail et de l'étude que d'un renoncement complet, d'une expérience personnelle et vivante. Ce langage étonna d'abord le Dominicain, mais l'émut bientôt jusqu'au fond de l'âme, et dès ce moment le prêtre se plaça sous la direction du laïque. Pendant deux années, il s'abstint de monter en chaire et de s'asseoir au tribunal de la Pénitence ; il parut ne plus s'occuper du prochain, imposant silence à son zèle apostolique, pour s'absorber tout entier dans le soin de sa propre sanctification. Les progrès qu'il fit alors se manifesteront dans la suite. Pour le moment, il eut à subir toute sorte d'humiliations et d'epreuves, qu'il accepta comme un saint, aidé par les exhortations et les conseils du mystérieux personnage qui lui servait de directeur. Ses confrères, dont il était jusque-là le soutien et la gloire, ne lui pardonnaient ni son mutisme ni son inaction ; ils le traitaient de fou. Sa piété personnelle, disaient ils, tournait à la ruine des bonnes mœurs et de la piété publique.

Prédications du célèbre mystique. Son humilité.

17. Après ces deux années, il lui fut permis de reprendre son ministère. Or, la première fois qu'il voulut adresser la parole aux fidèles réunis en grand nombre pour entendre de nouveau cette voix aimée, il fut saisi d'une telle émotion qu'il fondit en larmes, sans pouvoir prononcer un mot ; mais la seconde fois qu'il aborda la chaire, son discours, totalement empreint du plus haut mysticisme, fit sur les auditeurs une si puissante impression que beaucoup restèrent comme anéantis. L'influence exercée par Tauler date principalement de cette époque. L'Allemagne n'eut jamais un orateur plus digne de ce nom, un prédicateur plus justement célè-

bre. Les bords du Rhin crurent entendre un écho de la grande parole de S. Bernard. La langue allemande doit aux mystiques du quatorzième siècle, Eckart, Ruysbrock, Suso, Tauler, et les autres, ce qu'elle ne doit pas aux écrivains des âges postérieurs : elle s'épanouit et se dégagea pleinement dans cette période. Lorsque Tauler se crut au moment de mourir, rapporte le même historien, il appela son directeur laïque, et le pria de consigner par écrit ce qui s'était passé, pour l'édification des âmes. Ses admirateurs et ses amis voulant alors honorer son étrange guide, celui-ci disparut du milieu d'eux. Il s'était dit de Cologne. Dans quelle intention ? Nous ne le savons pas ; mais ce mensonge insignifiant en apparence cachait un intérêt et dénotait un caractère. On le retrouva plus tard, quand ses doctrines hérétiques eurent donné l'éveil : c'était Nicolas de Bâle, qui finit par expirer à Vienne sur le bûcher. Malgré cet exemple et celui d'Eckart, tombé lui-même dans l'hérésie formelle et condamné par Jean XXII, Tauler se renfermera dans les limites d'une rigoureuse orthodoxie, bien qu'on puisse lui reprocher certaines exaltations simplement théoriques ou sentimentales. Un chroniqueur strasbourgeois nommé Specklin, mais venu seulement dans le seizième siècle, prétend que Tauler avait encouru l'excommunication, avec ses deux amis, Ludolf, prieur des chartreux, et Thomas, prieur des Augustins, pour avoir écrit ou prêché contre les mesures pontificales. Cette assertion ne repose sur aucun fondement. Tauler n'a jamais soufflé la révolte. Il n'en avait nul besoin pour atteindre le but auquel aspirait son zèle ; l'interdit qui pesait sur ses malheureux concitoyens ne lui défendait nullement d'exhorter les prêtres à visiter les malades et les mourants, à les soutenir dans la suprême lutte, à leur administrer la Pénitence et l'Eucharistie. Tauler n'a pas fait autre chose. Specklin a tort d'insinuer ou d'affirmer qu'il aurait bravé pour lui-même et pour autrui les censures ecclésiastiques.

Il côtoie, mais évite le panthéisme.

18. Il blâma les abus avec une sainte liberté, il les combattit avec courage ; mais il se montra toujours l'enfant soumis et le zélé défenseur de l'Eglise. De toutes les vertus, celles qu'il pratiqua le mieux et recommande davantage sont l'obéissance et l'humilité.

S'il insiste avant tout sur la vie intérieure et contemplative, à l'occasion il se prononce énergiquement contre le spiritualisme exagéré de ceux qui prétendent arriver à la perfection en portant atteinte à la vraie foi. Les Béghards et les Lollards n'eurent pas de plus rude adversaire. Il eut le bonheur, après les agitations de son existence et celles de sa patrie, d'assister à la pacification générale, et probablement celui d'être reçu par l'empereur Charles IV, l'auteur ou l'instrument de cette pacification. C'est dans sa ville natale qu'il rendit le dernier soupir en 1361, le 16 juin, dans une maison de campagne appartenant aux religieuses de Saint-Nicolas, parmi lesquelles il avait une sœur. Sa dépouille mortelle fut transportée dans l'église des Dominicains, où sa vivante parole avait tant de fois touché les cœurs et remué les âmes. Son tombeau n'a pas empêché cette église de devenir un temple protestant. Pour se faire une juste idée de sa doctrine mystique, il faut étudier les sermons de Tauler, et parmi ses ouvrages, celui spécialement qui porte pour titre : « Imitation de la vie pauvre de Jésus-Christ. » Il y a là des propositions qu'on pourait aisément accuser de panthéisme, en les prenant chacune en particulier, abstraction faite de l'ensemble des idées émises et des sentiments bien connus de l'auteur. « Dieu donne par grâce, ose affirmer Tauler, ce qu'il est par nature, l'être sans nom, sans mode déterminé, sans forme accessible à la science. » Cet être n'est-il pas essentiellement incommunicable ? n'est-ce pas là *l'incircumscriptum lumen* dont parle Denys l'Aréopagite ? « L'homme intérieur, dit-il encore, sort de l'abîme divin ; il est éternellement en Dieu, sans même avoir créé, consubsantiel en quelque sorte avec Dieu, non seulement comme idée, mais comme réalité véritable. On ne peut en obtenir la notion qu'en le considérant avant l'acte créateur dans son intime essence...... Si quelqu'un pouvait porter un regard ferme et net dans les profondeurs de son être, il y verrait Dieu ! il jouirait par anticipation de la béatitude éternelle ! » En lisant ces propositions et beaucoup d'autres semblables, on ressent une divine horreur, on est comme suspendu sur l'insondable abîme ; mais le sens droit et moral de Tauler l'empêche et nous empêche d'y tomber. Ecoutons

le maître : « Au degré le plus élevé, dans son élan le plus sublime, dans sa plus étroite union avec Dieu, la créature en demeure séparée par des espaces incommensurables. Rien ne saurait altérer la distinction. Nous ne devenons pas Dieu par nature, mais seulement divins par grâce. »

§ IV. LE PÈLERIN RAYMOND LULLE

Famille de Lulle. Ses premières années.

19. Au concile œcuménique de Vienne parut un vieillard ayant au moins quatre-vingts ans, si même il n'avait dépassé cet âge, portant un habit religieux, mais qui n'était exactement celui d'aucun Ordre autorisé dans l'Eglise. Sa vue commandait le respect, sa parole imposait l'attention, sa renommée n'était plus à faire ; elle retentissait au loin : ce qu'on savait de sa vie semblait une légende plutôt qu'une histoire bien connue. Il fit devant l'auguste assemblée une motion extraordinaire dont nous avons déjà parlé dans le cours du récit, sans en indiquer les sources ; elle mérite une généalogie. Cet homme était Raymond Lulle, le pèlerin de la science et de la sainteté, l'apôtre chevaleresque, le hardi novateur, l'humble fidèle qu'un auteur allemand appelle sans hésiter l'une des plus colossales têtes dominant la fin du treizième siècle et le commencement du quatorzième. Je n'ai pas cru qu'il me fût permis, même à cette distance, de ne point reporter un regard sur cette étonnante physionomie. Raymond Lulle avait reçu le jour à Palma, capitale de Majorque et des Baléares. Son père était un gentilhomme catalan, qui prit part à la conquête de ces îles, sous Jacques Ier d'Aragon en 1229. Il eut en récompense un riche et beau domaine dans le royaume conquis. Les mérites du père ouvrirent de bonne heure au fils la brillante cour d'Aragon et l'enlevèrent aux études. On n'a pas oublié que le roi, ce vaillant homme de guerre, cet intrépide défenseur de la religion, ce vainqueur des Maures, alliait à ses grandes qualités de lamentables défaillances. Le jeune Raymond se jeta dans le tourbillon des plaisirs avec l'impétuosité de son âge ; et cela dura jusqu'à sa trentième année. Il était alors marié,

il avait une famille ; et cependant il s'attachait à poursuivre de ses obsessions une femme remarquablement belle : elle se défendit en lui montrant l'horrible cancer qui la dévorait. Ce spectacle le détacha tout à coup du monde et changea complétement le cours de sa vie. On ne le rencontra plus à la cour ; il était parti pour Saint-Jacques de Compostelle. A son retour, il s'enfonça dans la solitude, pour y trouver Dieu et s'y retrouver lui-même. Ayant eu l'occasion de voir l'illustre et pieux Raymond de Peñafort, il résolut de se consacrer au salut des autres, des Infidèles en particulier, à l'exemple de ce grand serviteur de l'Eglise.

Sa détermination, ses études. Langues orientales.

20. Une vision supérieure le confirma dans cette résolution : Jésus-Christ lui-même apparut au généreux pénitent et lui donna mission de propager désormais l'Évangile. Il fallait pour cela posséder une science dont Lulle était absolument dénué. Aussitôt il se mit en mesure de l'acquérir, à commencer par la base, par les premiers éléments de la grammaire, comme un enfant. Admirable fut sa persévérance ; aucun détail ne le rebuta, nulle difficulté n'ébranla son courage. En dix ans il parcourut le cercle entier des connaissances humaines et divines. C'est à Paris qu'il étudia la théologie, la vieille réputation de cette ville sous ce rapport demeurant toujours la même. Bien qu'il suivît la marche accoutumée malgré la supériorité de son intelligence, comme il avait spécialement pour but de se consacrer aux missions chez les nations orientales, en y comprenant celles qui dominaient sur le littoral africain et le midi de l'Espagne, il s'appliquait avec un soin tout particulier à l'étude de leurs langues. Pendant son séjour à Paris, il prit un domestique arabe, pour seconder son travail personnel par l'exercice de la parole. L'étranger devina le rôle qu'on lui faisait jouer : on l'exploitait au préjudice de sa foi religieuse. En l'honneur de Mahomet, il tenta d'assassiner son maître, qui fut assez heureux pour le désarmer, et même assez généreux pour lui donner la vie si la justice ne s'était emparée de cet homme. Après avoir terminé son éducation selon les méthodes connues, en 1275, à l'âge de quarante ans, en pleine possession de sa force intellectuelle et physique, Raymond quitta de nouveau la société

pour rentrer dans la solitude et méditer une dernière fois, devant sa conscience et devant Dieu, sur l'œuvre à laquelle il vouait son existence. Il s'était déjà dépouillé de tout, distribuant sa fortune aux pauvres, brûlant ainsi ses vaisseaux, et s'interdisant à jamais l'idée de retourner dans le monde, ou mieux déposant ses vêtements tel qu'un athlète sur le point de descendre dans l'arène. Les méditations auxquelles il se livrait le menèrent à la recherche du moyen le plus propre à persuader la vérité : dans cette âme ardente et solitaire surgirent les premières linéaments de sa méthode scientifique, de son Art universel, *Ars universalis scientiarum*, ce qu'on a nommé dans la suite et bientôt *Ars Lulliana*.

rs univer-salis Croi-sade fi-nale

21. L'auteur part de ce principe qu'il est tyrannique et dangereux d'imposer aux Infidèles, par la force ou la terreur, le dogme et la morale du christianisme, qu'on doit travailler à les convertir par la persuasion, en leur donnant des raisons convaincantes. Le principe n'est pas nouveau. Saint Augustin avait dit : « La foi se persuade et ne se commande pas. » Plusieurs Papes, nous ne saurions l'avoir oublié, tiennent le même langage. Ce qu'il y a de nouveau, c'est l'inauguration et l'application du principe, à l'encontre de la chevalerie, devant l'omnipotence de l'épée, quand les croisades touchent à leur fin, laissant l'Orient au pouvoir du mahométisme et l'Occident ouvert à ses incursions. Lulle poursuit : « Du moment où les Infidèles auront admis une chose comme nécessaire et vraie, par voie de déduction ils seront infailliblement amenés à reconnaître que notre religion est la seule présentant cette double garantie ; ils ne pourront pas ne point ouvrir les yeux à la lumière de la révélation se manifestant par les lois de la logique. Deux objections se dressent tout d'abord : En supposant la démonstration possible, n'aurait-elle pas pour résultat d'anéantir le mérite et la notion même de la foi? Une telle démonstration n'est-elle pas évidemment impossible ; comment atteindre par le raisonnement un ordre d'idées supérieur à la raison? » Sur le premier point, Lulle répond que la foi demeure intacte, ne perd rien ni de son mérite ni de sa valeur, en devenant l'objet d'un travail scientifique, parce qu'elle en est toujours la base et le couronnement. Quoique la

science et la foi se prêtent un mutuel concours, elles restent essentiellement distinctes. Sur le second point, il déplore qu'un si grand nombre de théologiens aient admis l'impossibilité de démontrer la foi catholique. C'est la discréditer et la déshonorer gratuitement aux yeux des Infidèles. Pour lui, les vérités que la foi nous enseigne sont susceptibles d'une réelle démonstration, soit directe soit indirecte. Les théologiens admettent bien, dit-il, qu'on peut réfuter d'une manière rationnelle et décisive, *per rationes necessarias*, les objections faites à l'enseignement chrétien. N'est-ce pas reconnaître au fond que cet enseignement est démontrable? Nous croyons à l'existence de Dieu; nous démontrons cette même existence. Toutes les vérités émanent de celle-là. L'essentiel est d'avoir une méthode qui conduise sûrement à cette démonstration, qui la rende évidente pour tous, en la mettant à la portée de chacun.

Méthode philosophique. Encouragements et répulsions.

22. Or, ce n'est pas la méthode scolastique, d'après lui, qui remplit ces conditions; il est aisé de se convaincre, par l'histoire de son passé comme par l'observation attentive des éléments qui la constituent, qu'elle ne produira jamais un pareil resultat. Lulle tient donc la scolastique pour stérile, à l'exemple de Roger Bacon, devançant lui-même Scot et Tauler. Partant de cette donnée, il élabore une méthode nouvelle. Mais, à peine en a-t-il tracé les linéaments, qu'il cède au besoin de la soumettre ou simplement de la communiquer à d'autres intelligences. La renommée, toujours exaltée par le mystère, s'empare de cette création. L'auteur était alors à Majorque, dans l'unique propriété qui lui restait sur les flancs d'une montagne. Jacques II d'Aragon, qui venait de succéder à Jacques Ier le Conquérant en 1276, se trouvant alors à Montpellier, appella Lulle dans cette ville et fit examiner son essai par une docte réunion de théologiens et de philosophes. L'essai fut approuvé, et le monarque décréta la fondation d'un collége pour l'enseignement des langues orientales et de la nouvelle méthode. Le pape Jean XXI, qui lui-même avait cultivé la science avec tant de succès, donna son approbation pontificale à cette institution. Lulle prit bientôt le chemin de Rome dans le but d'exposer directement ses idées au Vicaire de Jésus-Christ et d'en obtenir une mission

plus générale. Il était parti sous le pontificat d'Honorius IV, comptant sur sa protection ; il le trouva mort en arrivant. Il revint alors en France, et le chancelier de l'université lui permit d'enseigner publiquement sa méthode. Un de ses anciens professeurs, qu'il appelle son maître, Thomas d'Arras, devint son disciple, puis de son collaborateur. Leurs leçons réunies et combinées ébranlèrent peu l'opinion ; le résultat ne répondit pas à leur attente. De Paris, Lulle se rendit à Montpellier, et dans cette ville qui l'avait une première fois applaudi, qui semblait lui promettre une seconde inauguration, il étendit et modifia son plan, se proposant désormais la découverte, et non plus seulement la démonstration de la vérité. Nous le trouvons ensuite à Gênes, dont les relations avec l'Orient devaient sans doute l'avoir attiré comme un point de départ pour sa carrière apostolique. Pendant le séjour qu'il y fit, il traduisit son ouvrage en arabe. Après s'être un instant détourné de son chemin pour faire un second voyage à Rome, où siégeait alors Nicolas IV, qui ne paraît pas avoir eu pour ces innovations une grande sympathie, préoccupé qu'il était de la pensée des anciennes croisades, il se replia sur la capitale de la Ligurie.

Lulle en Afrique, en Asie, en Europe.

23. En 1292, il s'embarquait pour Tunis. S'étant aventuré seul sur la côte africaine, il entra résolûment en discussion avec les docteurs de l'Alcoran. Ceux-ci ne pouvant pas toujours lui répondre le dénoncèrent comme un ennemi de la religion établie; sa doctrine et son prosélytisme furent récompensés par une sentence de mort, qu'il eût infailliblement subie, sans l'intervention d'un iman moins fanatique ou plus humain que ses coreligionnaires. On se contenta de le bannir. Il descendit à Naples, et reprit là son enseignement, qui ne dura guère plus de deux annnées, jusqu'à l'avènement de Boniface VIII en 1294. Lulle rechercha l'approbation du nouveau Pape, sans réussir à lui faire goûter ses belles théories. A Naples, il forgea ce qu'on pourrait appeler la clef de son système, le moyen pratique de l'utiliser, une sorte de table générale, analytique et résumée. Dès ce moment, il se mit à parcourir les principales villes de l'Europe, revit sa patrie, Rome, Gênes et Montpellier ; il alla même en Palestine, discutant envers et contre tous,

publiant de nombreuses dissertations, dans lesquelles il fait l'application de sa méthode, non-seulement à la théologie, mais encore aux science physiques et mathématiques, à l'astronomie, à la jurisprudence, à la chimie, telle qu'on l'entendait alors, à la médecine même. Son objet capital était cependant toujours la science sacrée, son œuvre spéciale, la conversion des Sarrasins et des Juifs. A Chypre, il essaya de ramener aussi les Jacobites et les Nestoriens, qui répondirent à ses exhortations et tâchèrent de résoudre ses arguments en cherchant à l'empoisonner. Ni la persécution ni l'insuccès n'ébranlaient son courage. Revenu d'Orient, il partait de nouveau pour l'Afrique. Cette fois les Arabes le jetèrent en prison. Il est delivré par des marchands génois, qui le ramènent en Europe. Quoique d'un âge avancé, ces pérégrinations ayant lieu dans les premières années du quatorzième siècle, il n'a rien perdu de son activité qu'il consacre désormais à prêcher la croisade, à tenter de l'organiser ; une semblable prédication est mieux accueillie que ses théories scientifiques, bien qu'elle n'ait pas abouti. Les cours d'Espagne, de France et d'Angleterre reçurent coup sur coup la visite de l'infatigable vieillard.

24. A son voyage dans ce dernier royaume, il aurait changé, selon la légende, des colonnes de bronze en colonnes d'or. Il s'occupa d'alchimie sans doute ; mais ce qu'on raconte de lui sous ce rapport est presque tout imaginaire. Il eut en partie le sort et l'équivoque renommée du moine Bacon, du pape Sylvestre, d'Albert-le-Grand : comme ces génies extraordinaires, il passa pour avoir découvert le secret de prolonger indefiniment la vie, l'universelle panacée, celui de transformer les métaux, la pierre philosophale. A cet égard nous adoptons volontiers le dystique suivant : Pierre philosophale. Martyr de la science et de la foi

Qui Lulli lapidem quærit, quem quærere nulli
Profuit, haud Lullus, sed mihi nullus erit.

Dégoûté du monde, mais ne désespérant jamais de la vérité, qu'il identifiait avec ses aspirations et sa méthode, il résolut de la servir par sa mort, après avoir milité pour elle pendant toute sa vie. Une troisième fois, en 1315, il abordait le sol africain, espérant y trou-

ver le martyre et ne plus en revenir; il y trouva seulement des chaînes. Son généreux espoir ne fut ni complétement réalisé ni complétement déçu : encore délivré par les Génois, il mourut au retour par suite des mauvais traitements qu'il avait subis sur cette côte inhospitalière. On transporta son corps à Majorque, où les plus grands honneurs lui furent toujours rendus. Une académie portant son nom, *Académia Lulliana*, fut érigée par les soins et la munificence des rois catholiques; elle subsista jusque dans les derniers temps. D'autres écoles, et des plus renommées, adoptèrent le système philosophique de Lulle, en firent la base de leur enseignement. Il n'est pas plus facile de déterminer en quoi précisément il consiste. Les essais d'exposition ou d'interprétation que nous avons consultés en bon nombre, sont loin d'être heureux. Essayons toutefois d'en donner une idée succincte : Le célèbre réformateur était sincèrement persuadé qu'il innovait dans la science en faveur de la religion ; son point de départ implique une insurrection contre Aristote, une formelle condamnation d'Averroës, qu'il regarde l'un et l'autre, mais à divers degrés, comme les ennemis du christianisme. Et cependant il montre dès le premier pas qu'il subit encore l'autorité du Stagyrite : il établit aussi des catégories, différentes ou supérieures, à la vérité, mais à peu près similaires. Dans tout être réel il distingue la substance, l'accident, l'attribut, la question : neuf substances ou sujets, Dieu, l'ange, le ciel, l'homme, l'image, l'animal, le végétal, l'élément et l'instrument; neuf accidents physiques, quantité, qualité, relation, activité, passivité, situation, position, temps et lieu ; neuf accidents moraux, vertus ou vices : les uns, justice, prudence, courage, modération, foi, espérance, charité, patience et piété ; les autres, avarice, gourmandise, luxure, orgueil, paresse, envie, colère, mensonge, inconstance ; neuf attributs absolus, bonté, grandeur, durée, puissance, sagesse, volonté, vertu, vérité, gloire ; neuf attributs relatifs, différence, accord, opposition, causalité, moyen, but, supériorité, égalité, infériorité. Même nombre de questions possibles ; il est sacramentel. Voilà donc soixante-trois catégories, ni plus ni moins, qui renferment toutes les opérations de l'intelligence. Il s'agit de les combi-

ner. C'est par un simple mécanisme que Lulle y parvient ou s'imagine y parvenir. A l'intérieur d'une périphérie immobile, il a placé sept cercles ou disques mouvants, ayant chacun dans autant de petites cases les neuf premières lettres de l'alphabet. Le mouvement de ces sphères concentriques doit nécessairement produire toutes les combinaisons dont la logique puisse donner le secret. On le comprend sans peine ; mais on comprend aussi que l'emploi même de cette machine suppose la science raisonnée, loin de la fournir ou d'y suppléer. Ce qu'on doit également admettre, c'est qu'elle existait dans la tête de l'inventeur. D'où nous concluons que Raymond Lulle occupe dignement le rang où l'admiration des uns et la critique des autres l'ont placé de concert. Nous n'entrons pas dans l'énumération de ses ouvrages. Selon quelques érudits, ils s'élèvent au nombre de quatre mille, ce qui certainement est exagéré ; plusieurs les réduisirent à quatre cents, ce qui serait déjà respectable, mais de beaucoup au-dessous de la réalité. Les biographes, les commentateurs, les scoliastes ne manquent pas au philosophe majorquin. Résumons tout dans un nom propre. Leibnitz s'est fait l'apologiste de Lulle contre le chancelier Bacon.

§ V. LE POÈTE DANTE ALIGHIERI

Premières études, illustres amitiés de Dante

25. Le poète florentin étant beaucoup plus connu que les personnages dont nous avons esquissé le portrait ou résumé la vie, abréger ce qui le concerne n'est pas seulement un droit, c'est une obligation réelle. Dante naquit en 1265 dans cette ville de Florence qu'il devait illustrer, et qui se distinguait alors par ses richesses et sa puissance, par le culte des lettres et des arts, par ses agitations intestines, ses aspirations à la liberté, son dévouement à l'Italie, sa soumission à l'Église. C'était le moment où Charles d'Anjou relevait le parti des Guelfes, battus cinq ans auparavant sur les bords de l'Arbia, et depuis lors bannis de leur patrie. Ils y rentraient en dominateurs. Par ses traditions de famille, Dante appartenait à

cette opinion ; en l'abandonnant pour embrasser le parti des Gibelins, n'importe sous quel spécieux prétexte, il n'obtiendra ni l'honneur ni le bonheur. Jeune encore, il perdit son père, un jurisconsulte dont les conseils et l'autorité l'auraient peut-être sauvé des écueils. Sa mère, Dona Bella, resta seule chargée de son éducation. Parmi ses maîtres, aucun n'eut plus d'action sur lui dans les premières années que le savant poète Brunetto Latini. De sérieuses études soit à Bologne soit à Padoue, ses rapports ensuite avec les peintres Cimabue et Giotto, le musicien Casella, un autre poète Guido Cavalcanti concoururent à la direction de sa vie intellectuelle et politique. Son amour platonique pour Béatrix deviendra l'idéal de sa conscience, sans être toujours respecté, puis de la théologie catholique elle-même, et là ne subissant aucune altération. Du cercle des écoles, des arts et de l'amitié, Dante passait en 1289 aux rudes enseignements d'une existence guerrière et politique. En cette même année, dans la plaine de Campaldino, marchant encore sous le drapeau des Guelfes, il se battait vaillamment contre les Gibelins d'Arezzo, contre ceux de Pise dans le cours de l'année suivante. Peu de temps après, il épousait, non sans quelque répugnance, obsédé par les siens, une fille de l'orgueilleuse maison des Donati nommée Gemma, qui lui donna six enfants, et dont il se sépara dans la suite.

Vie publique, exil, pérégrinations, mort.

26. En 1300, alors que les sanglantes querelles des Blancs et des Noirs venues de Pistoie déchiraient Florence, il était élu Prieur, l'une des plus hautes magistratures de sa patrie. Avec son mariage, cette dignité devenait la cause de ses malheurs. Il l'exerçait depuis deux mois à peine qu'après avoir exilé les chefs des deux partis, dans le but de rendre le calme à ses concitoyens et d'affermir sa puissance, il était lui-même frappé d'exil. Nous avons vu dans quelles circonstances : c'est Charles de Valois qui relevait en ce moment dans la capitale de la Toscane l'étendard de la Papauté, de la France et de l'Italie. Dante ne devait plus revoir sa ville natale, que de loin et les armes à la main, à de rares intervalles, nous l'avons également dit. En même temps que son douloureux pélerinage, commence l'étrange épopée qui rend son nom immor-

tel. Dans de lugubres ou rayonnantes visions, il a jeté son âme, ses douleurs, ses joies, ses aspirations et ses implacables vengeances. Les pérégrinations du poète exilé le conduisirent-elles en France, en Angleterre, en d'autres pays étrangers? Plusieurs le pensent ; rien ne permet de l'affirmer. Il n'est pas même aisé de le suivre dans ses continuels déplacements au nord de la Péninsule italique. Les cités, les monastères, les palais épiscopaux, les familles princières se disputent l'honneur de l'avoir eu pour hôte. En 1319, le parti qui dominait à Florence lui transmit l'autorisation de rentrer dans sa patrie, mais comme une grâce arrachée par la pitié, non comme une réparation imposée par la justice : il refusa cette insultante concession. « La patrie ne pouvait lui manquer, disait-il dans sa fière réponse, partout où brillait le soleil de Dieu, partout où l'on reconnaissait les vérités éternelles auxquelles il s'était dévoué. » Ce coin de terre qu'il demandait, sinon pour y vivre du moins pour y mourir, il en fut redevable à Guido Novello de Polenta pour qui le poète venait de remplir sans succès une mission à Venise. Il mourut le 14 septembre 1321, et sa dépouille mortelle fut déposée dans l'église des Frères Mineurs à Ravenne. « Ingrate patrie, tu n'auras pas mes os, » eût-il pu dire comme Phocion. Cinq siècles et dix ans plus tard, en 1831, Florence lui dressait un monument qui n'ajoute rien à sa gloire, dans cette église de Santa-Croce où reposent Galilée, Michel Ange et Machiavel lui-même.

Divine comédie. Objet et caractère du poème.

27. Malgré la hardiesse de la conception et l'ampleur de la donnée, la divine comédie demeure une œuvre essentiellement locale et patriotique : l'Enfer, le Purgatoire et le Paradis du Dante n'offrent guère à nos regards que des personnages italiens. On dirait qu'une seule nation y représente l'humanité toute entière. L'humanité s'y retrouve cependant, faut-il le reconnaître, avec ses passions, ses instincts, ses crimes, ses vertus et ses immortelles destinées. Si les nations étrangères sont comme oubliées dans le poème, les héros de l'antiquité, je ne dis pas les peuples, se rencontrent partout au cercle de l'expiation ; ceux de la mythologie y tiennent encore une plus large place. Sous un autre rapport, cette œuvre

n'est pas moins nationale ; l'auteur peut à bon droit être considéré comme l'un des grands fondateurs de la langue italienne, qui dérive immédiatement du latin. C'est Virgile, le chantre inspiré de Rome, le représentant d'un monde évanoui, le précurseur voilé d'un nouveau monde, qui conduit son admirateur à travers les mystérieuses régions de l'enfer et du purgatoire. Béatrix, succédant à la personnification de la sagesse humaine, elle qui personnifie la sagesse increéee, le conduit ensuite et le transporte sur les ailes de l'amour et de la foi dans les sublimes hauteurs des sphères célestes, parcourant tous les degrés de la sainteté, jusqu'à la vision de Dieu même. Le mal dans toute son horreur et sa suprême désespérance, la lutte du bien et du mal, le bien dans son immuable triomphe, tel est l'objet de la Divine Comédie, tel le plan que le poète s'est tracé, la trilogie qu'il développe avec un élan soutenu, avec une incontestable puissance. Abstraction faite de certains tableaux dont la conscience s'alarme et qui ne peuvent ni s'expliquer ni s'excuser, malgré la sauvage rudesse de quelques expressions qui révoltent le goût et blessent l'âme, le but est essentiellement moral. Il n'y a de puni que le vice ou le crime, d'admis à la purification que les fautes expiables, de récompensé que la vertu. Le poète tient la balance de la justice, quand ses prédilections ou ses antipathies, ses opinions et ses rancunes ne tombent pas dans l'un des bassins.

L'épopée dantesque, œuvre essentiellement catholique.

28. Les ministres de l'Eglise, dès qu'ils ne sont pas gibelins, et c'est le plus grand nombre, les évêques et les cardinaux, les Papes eux-mêmes, sont impitoyablement damnés, parfois en dépit de leur canonisation. C'est peut-être la seule brèche à l'orthodoxie qu'on puisse reprocher au poète scolastique, à l'admirateur passionné au fidele interprète de saint Thomas d'Aquin. Il n'en fallut pas davantage au protestantisme pour délivrer à Dante Alighieri des lettres anticipées de naturalisation, pour exagérer sa gloire dans l'espoir de l'accaparer. Le rationalisme a depuis lors renouvelé cette manœuvre et tenté cette usurpation. L'apothéose intéressée n'alarme pas le catholicisme, ne pouvant le déshériter de son bien. Si le poète sur lequel il a tant de droits, qui s'inspira de ses dogmes et lui demeura toujours soumis, se montre quelquefois injuste, c'est

un tribut qu'il payait à l'humanité ; s'il dévoile et critique les abus de son temps, sans ménager même ceux qui se glissaient dans le sanctuaire, il ne va pas au delà de saint Bernard, par exemple, et de beaucoup d'autres docteurs que protestants ou philosophes n'oseront jamais revendiquer. A leurs insinuations concernant l'épopée du moyen âge, nous pouvons certes appliquer cette parole de Cicéron : « Chrysippe veut accommoder les fables d'Hésiode et d'Homère à ce qu'il aura lui-même dit sur les dieux immortels, présentant ainsi comme des Stoïciens ces anciens poètes qui n'avaient pas même la première idée du Stoïcisme[1]. » En comparant aux autres grandes épopées la Divine Comédie, il est aisé de voir qu'elle leur est inférieure quant à l'intérêt, elle ne saisit pas l'homme d'une manière assez individuelle, elle n'exploite pas une situation, elle ne déroule pas une existence ; le sentiment est trop général pour s'emparer de notre cœur et l'entraîne d'un bout à l'autre sans le laisser en quelque sorte respirer : il faut se vaincre plus d'une fois pour en achever la lecture. Mais elle offre une incontestable supériorité dans sa portée doctrinale et philosophique. Ajoutons qu'elle renferme des trésors de poésie qui l'égalent aux plus belles créations de toutes les époques. Son titre même n'en est pas exempt ; il rayonne d'une pure lumière, qui triomphe des mots et se dégage de la nature même du sujet. « A cette œuvre ont mis la main le ciel et la terre, » dit fièrement l'auteur en la terminant.

29. Dans sa jeunesse, Dante avait composé le poème intime et *Vita nuova.*
personnel intitulé La Vie Nouvelle. Il y peint avec une émotion *Convito de*
Monarchia
vraie, mais non toujours avec assez de délicatesse et de mesure, son amour pour Béatrix, laissant déjà pressentir la transfiguration idéale commencée par la mort, achevée par le génie. Il eut le tort de noyer alors l'idée dans le matérialisme des descriptions et l'exubérance des commentaires. Plus tard vint la composition en prose qu'il nomma le Banquet, on ne sait trop pour quelle cause : c'est un acheminement, une seconde préparation à son œuvre capitale.

[1] Chrysippus Hesiodi Homerique fabellas accommodare vult ad ea quæ ipse de diis immortalibus dixerit, ut etiam veterrimi poetæ, qui hæc ne suspicati quidem sunt, stoici fuisse videantur.

Sur la fin de sa vie, le poète épancha son âme et protesta de sa foi dans une Paraphrase en langue vulgaire des sept Psaumes de la pénitence et du *Credo*. Les dissidents anciens ou modernes veulent-ils adopter aussi cette composition du poète catholique. Il en écrivit une autre en latin dans laquelle ils trouvent plus largement à glaner. Elle a pour titre *De Monarchia*. Dante y pose en principe l'organisation de la société chrétienne sous le pouvoir d'un maître séculier, mais à la condition, peut-on dire sans exagérer sa pensée, que ce maître soit un César teuton. On y sent la haine et la peur de la domination française, autant que le désir de contrebalancer le pouvoir spirituel. Selon toute apparence, cette œuvre fut publiée lorsque Henri de Luxembourg descendit en Italie pour aller à Rome recevoir les insignes de la suprême autorité. L'empereur Henri VII est pour le poète gibelin le restaurateur de l'ordre, de la liberté, de l'union, de la justice et du bonheur chez les races latines et germaniques. C'est ainsi qu'un Italien fait à l'étranger les honneurs de sa patrie. L'ouvrage se divise en trois livres : dans le premier, l'auteur démontre à sa manière que la monarchie et, par ce terme générique il entend l'empire romain, est nécessaire au monde, dont le gouvernement doit présenter le caractère de l'unité, sous peine de tomber dans le désordre et l'anarchie. Dans le deuxième livre, il essaie de prouver, par le développement providentiel de l'histoire, que cet unique pouvoir appartient aux Romains. Dans le troisième il compare l'autorité des empereurs à celle des Pontifes, pour en déduire la distinction et l'égalité. Chacune est indépendante et souveraine dans la sphère de son action. Mais en concluant il restreint sa pensée par un hommage explicite à la supériorité du spirituel sur le temporel. Nous concluons nous-même par cette citation, dont les révolutionnaires politiques ou religieux nous paraissent avoir ignoré les termes : « *Quæ veritas non sic stricte recipienda est ut Romanus princeps in aliquo Romano Pontifici non subjaceat, cum mortalis illa felicitas quodammodo ad immortalem felicitatem ordinetur. Illa igitur reverentia Cæsar utatur ad Petrum qua primogenitus filius debet uti ad patrem, ut. luce paternæ gratiæ illustratus, virtuosius orbem terræ irradiet.* »

APPENDICE

ARCHITECTURE RELIGIEUSE DU MOYEN AGE

Pendant trois siècles environ, depuis ce qu'on est convenu d'appeler la Renaissance jusqu'à la génération qui nous a précédés, on a paru ne rien comprendre à cette prodigieuse manifestation de sentiments et d'idées que constituent avec tant d'éclat les monuments religieux du moyen-âge. Il en était de ces monuments comme des croisades et des institutions en général qui signalèrent cette grande époque : ils restaient méconnus, dédaignés, estimés des créations en quelque sorte barbares, n'obtenant d'autre respect que celui de la piété chrétienne à raison de leur destination sacrée. Voltaire, qui d'instinct se place à la tête de toutes les ignorances, déclare magistralement que, cent cinquante ans avant lui, il n'existait pas en Europe une œuvre d'architecture qui fût digne d'attention, ou qui ne fût même pas d'une barbarie révoltante. Un jour nouveau s'est heureusement levé pour nos vieilles basiliques ; elles nous ont tout à coup révélé leur incomparable beauté ; des esprits supérieurs, de nobles âmes, leur en ont dérobé le sens par de longues et patientes études. Ce que nous ne comprenons plus aujourd'hui, c'est qu'on ait pu n'être pas saisi d'admiration en présence de ces monuments autour desquels tourbillonnent nos villes modernes comme de frêles embarcations, souvent grotesques et dif-

formes, autour d'un majestueux vaisseau de haut bord. Une race de géants désormais éteinte semble nous les avoir légués. Pour l'ensemble de l'édifice et la pensée dont il est l'expression, qu'on nous permettre de citer un fragment de l'Introduction à l'Histoire de saint Thomas d'Aquin : émotion de jeunesse, plutôt qu'appréciation, en face du treizième siècle.

« Après quelques essais tentés dans le siècle précédent, l'ogive triomphe entièrement du plein cintre ; c'est l'époque où le genre si improprement appelé gothique, règne sans rival et sans obstacle dans la construction du temple chrétien. C'est la période classique de cette architecture mystérieuse et sublime. Elle est là dans toute sa force et sa virginité ; elle remonte vers les cieux avec l'ardeur et la pureté de son premier élan. Le siècle suivant ne devait pas finir sans en marquer l'altération et la décadence. Un moment soulevée par le souffle divin, l'ogive allait s'affaisser de nouveau, pour descendre plus tard au-dessous du cintre antique ; la colonnette s'écrase sous le poids d'une ornementation étrangère ; la rosace perd graduellement sa transparente clarté ; l'œil ogival s'obscurcit et s'éteint ; la tour aérienne s'arrête dans son essor, et laisse choir sa couronne dentelée. C'est dans le treizième siècle que furent fondées ou consacrées les cathédrales gothiques les plus belles, comme les plus pures ; il y eut sur tous les points de l'Europe une sorte de végétation aussi saine que vigoureuse de monuments chrétiens.

Cette pureté n'exclut pas le génie particulier de chaque nation ; pour être dominés par l'inspiration générale, les peuples n'abdiquent pas leur caractère particulier; c'est un tribut de plus qu'ils apportent à l'immense rénovation de l'art, à la pensée féconde qui préside à cette rénovation. Le génie puissant et varié de la France donne à la fois Notre-Dame, l'église de la monarchie ; Reims, le sanctuaire des rois ; Saint-Denis, la splendide cité des morts ; Saint-Séverin de Paris et les Jacobins de Toulouse ; Auxerre, Chartres, Beauvais, et cette cathédrale d'Amiens, le modèle le plus achevé peut-être de la perfection gothique. L'Angleterre construit cette merveilleuse église de Salisbury, où s'empreint la patiente persévérance de sa pensée ; le chœur d'Ely, la nef de Durham et l'abbaye

nationale de Westminster. La Belgique donne Saint-Gudule de Bruxelles, et l'église des Dunes, bâties par quatre cents moines en cinquante ans; l'Espagne élève les merveilleuses cathédrales de Tolède, Séville et Burgos. L'Allemagne sème son sol de sanctuaires profonds et rêveurs, comme son caractère ; les crêtes hardies de Fribourg s'élèvent au-dessus des abimes ; quarante cités des bords du Rhin apercevront bientôt la flèche de Strasbourg ; et Cologne cependant projette dans les airs les lignes immenses, harmonieuses, mais brisées, de son immortelle cathédrale ; église modèle, quoique inachevée ; type extrême de l'architectonique sacrée, marquant sans doute les dernières limites de l'art, sans pouvoir atteindre elle-même aux limites que l'inspiration lui marqua ; et, à ce titre même, monument peut-être le plus expressif de cette vie sociale dont nous n'avons pu évoquer ici que quelques rares témoins.

Toutes ces innombrables églises gothiques ont vécu, vivent encore de la même vie. Ce que les hommes de nos jours aperçoivent d'abord, et quelquefois uniquement, dans l'église du moyen-âge, c'est le travail délicat de ses ornements, l'artifice du sculpteur et la patience des générations, c'est-à-dire la frange de la robe nuptiale; car c'est là l'épouse du Christ, et son image la plus sensible. Hommes de peu de foi, jetez un coup d'œil moins rétréci sur l'ensemble de l'édifice ; dans ses axes croisés, ne vous offre-t-il pas l'instrument du salut universel ? Oui, c'est la croix, principe générateur de toute science, au sentiment de tous les grands hommes du christianisme, de saint Thomas en particulier, type fécond par conséquent de l'art religieux. Tout est là, Dieu et l'homme, la nature et la religion. Retirée au fond du sanctuaire, sous les nuages lumineux de l'Eucharistie, la divinité remplit le temple de sa présence, de sa majesté, de son amour ; là convergent toutes les parties de l'édifice, c'est de là qu'elles ont primitivement rayonné. Ainsi la création émane de son principe divin, l'exprime et le symbolise ; puis remonte à lui, en nous y ramenant, selon cette profonde pensée du Docteur angélique : « La fin répond toujours au principe. » Bien plus, le temple est le corps mystique du Dieu qui l'habite ; dans l'austérité de sa géométrie divine, il représente l'au-

tel et la victime du genre humain ; la nef étendant ses deux bras, c'est l'Homme-Dieu cloué sur la croix ; le chœur, incliné par rapport à la nef, vous rappelle sa tête penchée dans l'agonie. Un grand mystère inonde cette enceinte ; j'y vois partout la douleur et la mort, mais aussi l'espérance et l'immortalité : c'est le mystère de l'incarnation d'un Dieu, c'est le mystère de la transformation de l'homme. L'homme déchu de l'état d'innocence, accomplit au sein de la nature, qu'il entraîna dans sa chute, une vie d'épreuves et d'expiation, dont le terme sera la possession même de Dieu.

L'homme donc, voyageur ici-bas, aspire à sa vraie patrie, s'avance vers elle, souffrant et pleurant, jusqu'à ce qu'ayant déposé sa dépouille périssable, il aille préluder à sa récompense, et attendre le jour, formidable aux pécheurs, glorieux pour les justes, où, revêtant de nouveau son enveloppe corporelle, mais spiritualisée, impassible, immortelle désormais, il sera consommé dans l'unité de Dieu par le Christ. Voici donc que le temple chrétien exprime par ses profondeurs indéfinies, ses nefs multiples et ses obscurs passages, le pélerinage laborieux de l'humanité sur la terre. Une douleur mystérieuse vous saisit sur le seuil, et aussi une vague et solennelle espérance ; une secrète puissance vous attire vers le point unique où réside, voilé, le Dieu rédempteur de l'homme et réparateur de la création, et d'où émane la vertu plastique qui imprime au temple sa forme et sa beauté. Le temple représente la création dans son état présent et dans ses rapports avec ses destinées futures. Le corps de l'édifice semble se dilater indéfiniment, comme les horizons de la nature ; sa voûte se déroule majestueusement, comme la voûte des cieux ; tous les êtres vivants se dégagent de la pierre et peuplent le désert, comme sous l'action d'un *fiat* tout-puissant. Une forêt de colonnes s'élèvent au firmament, et s'exfolient en une multitude de colonnettes qui se confondent avec les nervures des cintres, et retombent en festons de fleurs. La création supérieure vient se mêler ici au monde de la nature ; les esprits qui peuplent la patrie céleste apparaissent aux entre-colonnements, se dressent dans les niches ogivales ; les esprits de l'abîme serpentent et glissent le long des piliers, grimacent au portique et

dans les angles les plus ténebreux ; les élus et les damnés ont ici leur ciel et leur enfer ; les êtres moraux prennent un corps ; toutes les vertus, tous les vices sont personnifiés avec leur caractère propre et leurs signes distinctifs ; les sacrements eux-mêmes, tous les préceptes de la loi, y sont exposés aux yeux avec une éloquence muette et saisissante ; tous les saints de l'Ancien et du Nouveau-Testament se rangent, dans leur majesté sévère, aux vitraux et sur les murs ; au-dessus de tous, l'image gracieuse et sublime de Marie, au front calme et pur, au regard virginal et maternel ; non loin, au fond de l'abside, brille, couronnée de mosaïques d'or, la figure colossale du Christ, sauveur et juge suprême, dont la lèvre s'entrouve au sourire de la miséricorde, dont l'œil est profond, immobile, comme l'éternité.

La pensée divine ramène ainsi toutes les formes de l'art, tous les règnes de la création à celui qui en est le principe. La cathédrale gothique est donc, vous le voyez, une véritable encyclopédie religieuse, où se fait une magnifique unité ; c'est *la Somme de théologie*, écrite avec le marbre, par les générations chrétiennes, sous la double inspiration de la foi et du génie. On a dit que la cathédrale gothique avait beaucoup emprunté aux arts qui précédèrent sa naissance, et cela est vrai. C'est un reproche qu'elle accepte comme une gloire de plus ; c'est là un nouveau trait de ressemblance qui l'unit à la théologie catholique, dans le magnifique travail qu'elle accomplissait par les mains de l'Ange de l'école. Comme la théologie ployait les anciennes philosophies et les sciences humaines à l'érection de son divin monument, ainsi l'architecture chrétienne prenait au monde antique tous ses éléments divers pour les transfigurer et les pénétrer d'une vie nouvelle. Le temple indien, symbole du travail interne de la nature, y dépouille son informe panthéisme, et s'y montre dans toute la magnificence de son développement accompli ; le tombeau égyptien y revêt les mystérieuses splendeurs de l'immortalité ; la colonne grecque brise l'inflexible rigueur de ses frontons, pour monter plus libre vers le ciel ; la voûte romaine s'élance plus hardie sur les arcs de l'ogive montante ; l'architecture chrétienne s'assimile avec non moins de puissance le

dôme byzantin et l'exubérance des créations arabes. De tant de formes diverses, elle ne fait qu'une seule forme, dont les innombrables parties s'enchaînent, s'appellent, s'engendrent l'une l'autre, et se fondent en un corps unique et vivant.

C'est là le prodige de la pensée chrétienne ; la voilà qui respire de toutes parts, et remonte vers Dieu, sa source primitive ; elle entraîne au ciel les éléments les plus grossiers, la création tout entière. Les voûtes s'échelonnent sur la route aérienne ; et par-dessus encore, et de tous les points de l'édifice, les flèches s'élancent dans l'espace sans bornes, jusqu'à la sublime folie de l'extase. C'est l'aspiration incessante, éternelle, de la création vers le créateur ! La pensée chrétienne était la force unique qui ranimait à cette même époque la sculpture et la peinture ; et c'est uniquement sur les monuments religieux qu'elles ont laissé les traces glorieuses de leur résurrection. Cette pensée était si vivante et si profonde dans ces hommes animés de son souffle inspirateur, que la plupart n'ont pas trouvé de place pour leur nom dans ces immenses cathédrales qu'ils ont inondées de mouvement et de vie. Contents de travailler pour le Sauveur et sa divine Mère, ils ont complété l'holocauste de leur existence, en fondant leur propre gloire dans l'hommage de leur génie. Plus jalouse de ses illustrations nationales, l'Italie nous montre cependant Nicolas de Pise et son illustre famille, Cimabué et Giotto, ouvrant alors cette série de chefs-d'œuvre chrétiens et de noms fameux, qui se termine à Michel-Ange et Raphaël. Brisant avec les traditions dégénérées du paganisme, peintres et sculpteurs sont revenus enfin à l'étude de la nature, aux pensées de la religion »

Pour retracer l'origine, les progrès et la décadence de l'art ogival, un véritable archéologue nous prête généreusement son concours.

Il s'est produit en France, sous les règnes de Louis le Gros et de Louis le Jeune, un fait absolument unique dans les annales de l'architecture, et tout à la gloire de l'Eglise catholique. Les constructeurs français des IXe et Xe siècle n'avaient gardé de l'architecture romaine que le fond, c'est-à-dire l'arc et la voûte en plein cintre,

répudiant l'architrave et la colonnade, superfétations empruntées à un système contraire, le système grec, et qui avaient enrayé jusqu'alors les progrès de l'art monumental. Ainsi devenue libre dans son essor, l'architecture suivit sa voie naturelle. La seconde moitié du XIe siècle et la première moitié du XIIe virent s'élever dans l'Europe occidentale de magnifiques églises, complètes, solides et splendidement décorées. Saint-Pierre de Cluny, Saint-Sernin de Toulouse, Saint-Etienne de Caen, Saint Bénigne de Dijon, Saint-Martin de Tours, Saint-Aubin d'Angers, les basiliques de la Charité-sur-Loire, de Vézelay, de Charroux, de Fontgombault, de Déols, de Fontevrault, de Juniéges, pour ne parler que de la France, méritaient déjà d'être comparées, comme grandeur et comme pureté de goût, aux meilleures productions de l'antiquité dite classique.

Et pourtant les Français ne s'en contentèrent pas. Le style dit « roman », dans lequel ces églises étaient conçues se prêtait à des transformations que réclamait de son côté l'esprit chercheur et exigeant de nos vieux maîtres-maçons. Par des variations successives mais rapides, que favorisèrent merveilleusement l'adoption de l'arc brisé ou ogive et l'emploi de cintre croisé pour l'ossature saillante des voûtes, le genre roman finit par se trouver si différent de lui-même qu'il a fallu créer pour le désigner un nouveau nom, celui d'architecture « ogivale ». Le terme de « gothique » est également admis, mais il n'a aucun sens, les Goths n'ayant en rien contribué à la création de ce type monumental. Les transformations qui rattachent l'art ogival au roman, furent, avons-nous dit, rapides ; elles le furent tellement (une durée de vingt ans à peine) qu'elle ont passé inaperçues et qu'on a imaginé le système le plus bizarre pour expliquer l'origine de l'architecture française à ogives. On n'en savait pas trouver la filiation, et le savant Quatremère de Quincy l'appelait encore, en 1850, *proles sine matre*, « un enfant qui n'a pas de mère ».

Ainsi, de son propre mouvement, sans révolution antérieure, sans influence venue du dehors, la France catholique, après avoir extrait en quelque sorte de l'art antique nn art déjà très-original, l'art roman, a pu substituer à ce dernier un art plus original en-

core. Aucun peuple ne fit jamais pareil tour de force : ni les Egyptiens, ni les Hindous, ni les Grecs, ni les Romains ne sont parvenus à changer eux-même si profondément et si heureusement leurs traditions artistiques ; ils ont toujours gardé, dans tous les points essentiels, jusqu'à l'arrivée d'un peuple conquérant ou la prédication d'une religion nouvelle, les systèmes de construction et d'art que leur avaient transmis leurs ancêtres.

Longtemps cette architecture ogivale, vraiment française parce qu'elle était chrétienne et vraiment chrétienne parce quelle était française — pouvait-il en être autrement en plein moyen âge, — s'est trouvée en butte aux sarcasmes des artistes de tous les pays, sans excepter nos compatriotes, et c'est d'un tel mépris qu'est issue cette qualification de « gothique » dont l'ignorance a affublé une des plus belles manifestations du beau dans les créations humaines. De nos jours cependant la lumière s'est faite, les préjugés sont tombés, et depuis les solides et brillants travaux récemment accomplis, il n'est plus possible d'abaisser notre art catholique national à un degré plus bas que celui-là même où trône depuis vingt-quatre siècles l'admirable architecture grecque. Ces deux architectures ne peuvent être comparées entre elles, du moins quant à leur principe de construction, car elles n'émanent pas l'une de l'autre et sont, chacune de son côté, le dernier perfectionnement, l'apogée de deux systèmes contraires, les seuls qui aient jamais pu être appliqués dans l'art de bâtir. De même que l'art grec est la plus haute expression du système de la stabilité inerte, représentée matériellement par l'architrave et le plafond, ainsi l'art ogival est la plus parfaite application possible du système des poussées obliques ou d'équilibre, représenté par l'arc et la voûte. On peut aller plus loin et ajouter que, ce dernier système étant supérieur au premier, par les ressources plus variées qu'il apporte, le style ogival se trouve par là supérieur au style grec. Et en effet, le genre d'édifice que l'on peut élever dans le goût des anciens grecs sans en altérer la pureté sont d'un nombre très-restreint, tandis que l'art à ogive se prête à toutes sortes de monuments sans rien perdre de ses inappréciables qualités.

Si de l'architecture proprement dite on passe à la statuaire, la comparaison ne sera par non plus facile. La sculpture historiée des XIIe et XIIIe siècle peut paraître inférieure aux œuvres de Phidias et de Praxitèle, pour qui recherche la perfection plastique et une exécution irréprochable, et encore cette infériorité est-elle souvent fort légère ; mais la sculpture grecque manque d'un élément sans lequel une statue ou un bas-relief ne saurait être une œuvre complète : la pensée ; tandis que les productions de nos vieux imagiers sont ravissantes et parfois sublimes d'expression. Le parallèle est bien plus aisé à établir en ce qui concerne la sculpture ornementale et les éléments de l'architecture se rapportant spécialement à la décoration, tels que les moulures. On trouve entre ces deux systèmes que séparent près de vingt siècles et des principes opposés une frappante analogie dans les procédés d'ornementation. A ce titre, ils se valent, si même on ne trouve encore dans le moyen âge plus d'exubérance et de variété, et une distribution souvent plus heureuse

Notre ancienne peinture murale était loin sans doute de valoir comme exécution celle de l'antiquité ; mais la conception en est aussi puissante, l'effet décoratif tout aussi satisfaisant, et de plus, jointe à la sculpture, elle instruisait beaucoup mieux et beaucoup plus efficacement que les représentations offertes par les temples païens ; de plus encore, nous possédions une merveille que n'ont connue ni les Grecs ni les Romains, la peinture sur verre, pour laquelle, si l'on s'en tient au coloris, le principal objet en cette matière, nos ancêtres des XIIe et XIIIe siècles n'ont jamais eu de rivaux.

Enfin, notre architecture nationale est celle qui répond le mieux aux besoins et aux aspirations d'une croyance ; si bien que M. Henri Martin, qui n'est pas favorable, tant s'en faut, au christianisme, n'a pas pu s'empêcher de s'écrier, à la vue de nos cathédrales : « Qui pourra contester que ce soit la forme la plus solennelle qu'ait encore revêtue la pensée religieuse depuis l'origine des cultes ? »

La France a donc été en architecture, la Grèce des temps mo-

dernes, mieux que cela, la Grèce du christianisme. On se demande comment nos artistes, depuis trois siècles ont été aveuglés au point de ne pas s'en douter. Ce préjugé anti-patriotique et, nous allons le voir, anti-religieux, est dû à l'engouement qu'amena à la fin du moyen âge la Renaissance de la littérature et des arts du paganisme ; il est dû également, il faut bien le reconnaître, à l'état même de nos constructions ogivales, dont fort peu avaient conservé leur intégrité au milieu des remaniements ou des retranchements qu'elles avaient subis, et dont un grand nombre n'avaient pas été achevées. Pour les comprendre et les admirer, il aurait fallu les analyser, les restituer par la pensée à leur état primitif ou leur rendre les compléments qui leur manquaient, travail intellectuel jugé trop pénible ou trop inutile, et qui n'a été entrepris que de nos jours.

Heureusement la réhabilitation n'a pas suivi l'ordre naturel : une sorte d'admiration instinctive a précédé et provoqué le raisonnement. On a commencé par s'enthousiasmer de l'aspect religieux de nos vieilles églises, on les a étudiées, imitées, et c'est alors qu'on s'est aperçu de leur véritable valeur esthétique. Viollet-le-Duc, l'admirable raisonneur, qui depuis !... avait été précédé par les Caumont, les Didron et les Mérimée, dont le goût procédait à moitié de l'inspiration, et par de purs rêveurs, tels que Châteaubriand, Victor Hugo, Montalembert et l'abbé Bourrassé.

Tant qu'il ne fut question que de la sévérité et de l'obscurité mystérieuse de nos cathédrales gothiques, de leurs pinacles élancés, de leurs flèches montrant le ciel, de la richesse de leur symbolisme, quand on commençait à peine d'entrevoir sous ces « folies sublimes » une architecture absolument parfaite, on laissa dire que le christianisme était l'auteur du style ogival. Mais aussitôt que la vérité complète éclata à tous les regards, on trouva que c'eût été faire la part trop belle à notre foi que de lui attribuer la création d'un art au moins aussi grand et aussi beau que l'art grec. On voit encore de nos jours des professeurs de rhétorique développer à leurs élèves, jusque dans les séminaires, cette vieille et misérable théorie d'après laquelle la doctrine catholique serait moins apte que la mythologie classique à la formation des chefs-d'œuvre lit-

téraires. Il fallait se garder bien soigneusement de transporter dans l'art une fécondité que les générations modernes ne veulent à aucun prix retrouver dans le christianisme. Avoir admis la parité de l'art chrétien avec l'art païen, avoir confessé que le siècle de Périclès avait eu son égal en plein moyen-âge, c'était déjà un sacrifice fort lourd pour ces philhellènes jaloux, aux yeux desquels rien ne devrait être mis en parallèle avec la Grèce leur idole. Mais en faire honneur à la religion catholique, la placer ainsi d'un seul coup sur un trône à côté de Vénus et de Jupiter, et d'un autre côté renoncer à ce préjugé, si cher à nos adversaires, qui dénie à la foi chrétienne la moindre aptitude civilisatrice, c'eût été mille fois trop ! Plutôt déraisonner : c'est ce que l'on a fait.

Sur l'autorité de quels documents, par quelles hypothèses, par quel labyrinthe d'ingénieuses déductions est-on arrivé à faire du style ogival non-seulement une manifestation étrangère à toute influence de l'Eglise catholique, mais encore une sorte d'étendard révolutionnaire contre cette Eglise et surtout contre son institution la plus élevée moralement, l'état monastique? Au prix d'une infidélité continuelle à la logique la plus simple, de naïvetés souvent déshonorantes pour notre érudition contemporaine ; en faussant l'histoire et en mettant une imagination hostile à notre foi au-dessus ou plutôt à la place des documents fournis par les chartes, la tradition écrite et les monuments.

Ainsi ont procédé Daniel Romée, Henri Martin, Ludovic Vitet et surtout Viollet-le-Duc, malgré son immense talent. Ce dernier revient dans tous ses ouvrages et à toute occasion sur l'origine prétendue laïque et anti-cléricale du style ogival, sauf à se mettre en contradiction avec les passages où la vérité lui échappe et où il s'oublie jusqu'à rendre hommage à l'esprit éclairé que les congrégations religieuses apportèrent dans l'emploi du style roman, style dont on leur accorde unanimement et sans difficulté l'usage et presque le monopole.

Et cependant, malgré la faiblesse ou le ridicule des raisons alléguées, malgré l'absence même de toute démonstration, telle est encore chez nous la puissance de l'autorité en fait d'érudition, que

tous les écrivains d'archéologie, même excellents catholiques, n'ont pas hésité à se faire les disciples de Vitet et de Viollet-le-Duc. Il serait grand temps qu'une voix éloquente et connue s'élevât pour protester et pour replacer la question sous son véritable jour.

En attendant, deux mots bien courts sur l'attitude, en France, de l'Église catholique vis-à-vis de l'art, spécialement de l'architecture.

Tout d'abord, la papauté n'est jamais intervenue chez nous à propos des arts plastiques, si ce n'est pour empêcher certaines représentations, en bien petit nombre, capables de fausser les croyances religieuses. Les conciles n'ont pas été plus tracassiers ; ils ont prescrit quelques dispositions liturgiques, recommandé même parfois de voûter les églises, par égard pour la majesté divine et par crainte des incendies ; jamais ils n'ont déterminé telle ou telle forme monumentale. Passons aux moines, qui sont surtout en cause.

On accuse souvent les moines d'avoir profité de la force que leur donnaient leurs règles pour immobiliser l'art et arrêter les nouveautés. On a tort. S'ils l'ont fait ou voulu faire, c'est sans doute au XI[e] et au XII[e] siècles, au temps de leur souveraine puissance, alors que l'architecture suivait avec une étonnante rapidité la voie du progrès et, de romane, devenait, en moins de trente ans, tout à fait ogivale. Or, l'institut monacal ne s'est montré opposé ou hostile ni aux variations de l'art roman ni à la création du style ogival.

Quant à l'art roman, on dit que chaque ordre religieux avait ses traditions à lui et les imposait à toutes ses maisons, sans permettre la moindre modification, le moindre perfectionnement. On le dit, mais on n'a jamais cité un seul exemple concluant ; pour la proposition contraire, les preuves matérielles s'offrent avec surabondance.

De cent églises clunistes, il n'en est pas une qui, construite en même temps que l'église mère, présente le même type roman, à moins qu'elle ne se trouve comme elle dans l'École bourguignonne. Tout en prohibant les tours en pierre, les sculptures historiées et les vitraux, saint Bernard n'a jamais prescrit le plein cintre ou ré-

pudié l'ogive, jamais formulé un programme artistique dont il fût interdit de s'écarter. Si, comme je l'ai souvent constaté, plusieurs églises cisterciennes présentent entre elles une réelle analogie et semblent se rapporter à un prototype bourguignon ou champenois, il en reste au-delà du nécessaire pour montrer que, dès les origines de l'ordre, chacun avait été libre de bâtir à sa guise, suivant les habitudes du pays où il s'établissait. Même liberté dans les autres congrégations. Il y a plus : les prieurés, étroitement soumis aux abbayes, n'avaient à subir aucune immixtion de leurs suzeraines. Saint-Austremoine d'Issoire et Saint-Angel, inféodés à Charroux, édifient leurs églises, au XIIe siècle, le premier à l'auvergnate, comme on peut le voir dans les monuments du temps, le second à la limousine, sans s'inquiéter de la grande basilique poitevine ou plutôt ligérine qu'avait consacrée en 1096, dans l'abbaye mère, le pape Urbain II. On découvrira quand on voudra des faits analogues et aussi frappants. On peut saisir jusque dans une même abbaye, cluniste ou autre, les progrès de l'architecture. A Vézelai, les travées occidentales de la nef, tout en demeurant romanes, sont d'un style plus avancé et plus parfait que les travées orientales, à peine moins anciennes ; et le porche, toujours roman, ajouté en dernier lieu, semble par les ogives et par ses voûtes bombées, marquer des tendances vers une architecture supérieure, qui toutefois, quoi qu'on en ait dit, n'est pas le genre gothique à nervures. A Saint-Benoît-sur-Loire, les parties romanes de la nef sont en progrès sur le chœur et le porche. Saint Étienne de Caen, consacré en 1066, fut remanié soixante ans à peine plus tard avec des formes et des détails de style bien différents de ceux de la construction première. En un mot, les moines, tout en demeurant, je le sais, les maîtres de l'art jusqu'au XIIIe siècle, ne l'ont jamais réglementé, et jamais ils n'ont empêché les nombreuses variétés du style roman de se distribuer par écoles géographiques. Au lieu de détruire ces Écoles, chaque ordre a laissé ses membres s'y conformer et les perfectionner quand l'occasion s'en presentait.

Le clergé régulier favorable aux développements de l'art roman, n'a-t-il du moins voulu empêcher celui-ci de tourner au gothique?

Rien n'autorise une supposition pareille et tout la contredit. C'est dans une église cluniste, à Vézelai, que M. Viollet-le Duc voit poindre la grande architecture française ; si cet avis ne peut guère être partagé, « le premier des monuments gothiques » n'en est pas moins une église conventuelle : la basilique de Saint-Denis ; l'illustre savant que je viens de nommer le reconnaît de bonne grâce (*Dict. rais.*, t. IX p. 201). Et pour que nul n'ait lieu de prétendre que les plans de cette église avaient été comme imposés par une corporation séculière, la Providence a permis qu'ils fussent tracés au moment exact où l'institut monastique était à son apogée dans l'Occident, durant la vie de saint Bernard et de Pierre le Vénérable, sous la direction et peut-être de la propre main d'un moine ingénieur,et de plus en possession, comme ministre de Louis VII, de la souveraine puissance potitique': j'ai nommé Suger. Vrais créateurs de l'art ogival, les moines en ont été aussi les premiers missionnaires. A peine naissait-il sur les bords de la Seine et de l'Oise, que des colonies cisterciennes s'empressaient de l'apporter dans tous les recoins de la chrétienté. Qu'on fouille un pays, et la plus ancienne église à nervures que l'on y trouvera sera presque régulièrement une église bâtie par les fils de saint Bernard ou quelquefois par les fils de saint Odilon, de saint Norbert ou de saint Bruno.

Losque les corporations laïques prennent de l'importance, à la fin du XII[e] siècle, les religieux, loin de songer à leur faire la guerre, ont, tout comme l'épiscopat, recours à leur habileté, les laissent innover à l'aise, sont les premiers à admirer, et souvent témoignent leur reconnaissance au maître de l'œuvre en lui ménageant une sépulture honorable dans l'édifice par lui construit. Ainsi Hugues Libergier fut enterré à Saint-Nicaise de Reims, et Pierre de Montereau, qui pourtant avait bâti plusieurs églises non monastiques, eut dans sa Sainte-Chapelle de Saint-Germain-des-Prés une dalle tumulaire sous laquelle il fut réuni à sa femme, et où fut gravée une épitaphe en vers latins fort laudative. Les moines constructeurs en eurent rarement autant. Si enfin on compare les églises conventuelles aux églises paroissiales ou cathédrales, on ne remarquera dans les premières aucun indice d'archaïsme prémédité,

d'affection opiniâtre pour le style roman. Basiliques monastiques et cathédrales marchent de front vers le progrès ; les unes et les autres servent indifféremment de matière à l'artiste dont le génie vient d'entrevoir un perfectionnement nouveau. Les preuves abondent ; je n'en choisis qu'une seule : l'écrivain dont j'ai déjà parlé tout à l'heure, M. Viollet-le Duc, voulant suivre chronologiquement et expliquer les progrès de l'art aux XIIe et XIIIe siècles, s'appuie également sur les églises séculières ou sur les abbayes ; c'est aussi bien sur les unes que sur les autres qu'il saisit les exemples les plus anciens de chaque nouvel élément introduit dans l'architecture.

Les moines se sont donc montrés favorables au progrès, c'est-à-dire à la liberté de l'art.

Les évêques les ont imités. Nous savons ce qu'ils ont fait ou plutôt ce qu'ils se sont interdit de faire quand ils étaient réunis en concile. Ils ont tenu la même conduite dans leurs diocèses respectifs. Celles de nos cathédrales dont la construction se partage entre le XIe et le XIIe siècle nous renseignent à cet égard. C'est un évêque, Frotaire de Périgueux, qui introduit en France le style byzantin et l'ogive. Il fait bâtir, outre Saint-Front, sa cathédrale de Saint Etienne, à laquelle un de ses successeurs ajoute, au XIIe siècle, une travée, avec des formes sensiblement modifiées au profit de l'élégance et de la richesse. Gérard d'Angoulème, vers 1120, complète son église Saint-Pierre par une coupole et une façade dont l'œil le moins expérimenté découvre de lui-même la date postérieure. Au Mans, la nef romane du XIe siècle est remaniée au XIIe dans un style roman plus parfait. A l'aurore du style ogival, sans avoir avec les moines d'autre rivalité qu'un sentiment de généreuse émulation, les prélats français quêtent, prêchent, demandent aux Papes des indulgences, aiguillonnent leurs chanoines et prodiguent les revenus de leurs évêchés pour fournir au génie des artistes laïques la carrière la plus vaste possible. L'artiste laïque dirige à son gré son compas et règne dans son chantier. S'il est « tailleur d'images, » il lui est loisible de mêre son évêque et son roi, le Pape lui même, à la cohue infernale

que le diable s'ingénie à torturer. Et qu'on n'allègue pas une certaine puissance, physique ou morale, en vertu de laquelle les ouvriers laïques se seraient trouvés en mesure de forcer leurs premiers pasteurs à accepter des innovations dont ceux-ci n'auraient vu qu'à regret le triomphe. Si les moines, après avoir porté l'architecture romane au plus haut degré de splendeur, ont eu assez d'abnégation et d'intelligence pour lui préférer loyalement et franchement un genre reconnu plus parfait, à plus forte raison les évêques, qu'aucune idée de gloire ne liait aux vieilles traditions, ont ils eu la liberté d'esprit nécessaire pour rejeter le passé et s'attacher à l'avenir. Ce serait d'ailleurs bien peu connaître la situation de l'Église sous Philippe-Auguste et sous saint Louis que de confondre les prélats du XIIIe siècle avec nos évêques actuels, payés par l'État, réduits à accueillir dans leurs cathédrales les ouvriers que leur envoie le gouvernement et à accepter des plans conçus et approuvés à Paris. Ce serait également se faire illusion sur le caractère d'hommes tels que Maurice et Eudes de Sully, Guillaume de Seignelai, Hervé, Geoffroi de Loudun, Évrard de Fouilloy, Milon de Nanteuil et tant d'autres, que de se les dépeindre regardant timidement les projets de leurs maîtres des œuvres, n'osant formuler aucune observation ou même ne comprenant pas que l'art ogival pouvait bien être pour les laïques un drapeau, un emblème anti clérical, un signe de ralliement. Enfin ce serait ignorer l'esprit même de l'Église que de voir dans ces puissants de la terre ou dans ces représentants naturels de la sainteté placés en enfer par les imagiers une satire émanée de la jalousie ou de l'incrédulité : c'est là au contraire la reproduction matérielle pure et simple de ce qu'ont écrit, au sein du clergé plus qu'ailleurs, les auteurs chrétiens, et de ce que les prédicateurs de tous les temps ont proclamé du haut de la chaire catholique ; c'est là l'expression la plus saisissante de l'égalité absolue de tous les mortels devant le Roi suprême, qui frappe ses ministres coupables avec autant de sévérité que le plus obscur de ses sujets, et même, dira hardiment le premier théologien venu, avec plus de rigueur, en raison des grâces qu'ils ont reçues et de la responsabilité dont ils ont été chargés.

C'est également sur l'initiative épiscopale que les architectes laïques de l'Ile-de-France, de la Picardie ou de la Champagne sont devenus les seconds missionnaires de l'art ogival. L'archevêque de Cantorbéry organise un concours pour la construction de sa cathé-thédrale, admet des ouvriers français et donne la préférence au projet de Guillaume de Sens, qui introduit le genre gothique en Angleterre, Villard de Honnecourt se rend en Hongrie, appelé par un évêque qui avait étudié à Paris. Boniface de Bruxelles, né dans le diocèse de Cambrai, emmène un architecte français lorsqu'il va prendre possession de son siége de Lausanne. Pierre Bonneuil quitte Paris, en 1287, avec des ouvriers, pour se rendre à l'invitation de l'archevêque d'Upsal, qui a vu nos cathédrales et en veut une semblable. Rodrigue Ximenès et Maurice, qui pareillement étaient venus en France, nous demandent des constructeurs pour les basiliques bien connues de Tolède et de Burgos. La Papauté elle-même, au siècle d'Innocent III, favorise ou du moins tolère le gothique en Italie et jusques au cœur de Rome, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran.

Je n'ai pris pour exemple de la liberté accordée à l'art par l'Église que la période comprenant les XIIe et XIIIe siècles, et cet exemple est éminemment concluant. Jamais, en effet, l'Église, d'une part, ne fut plus puissante, mieux organisée et, disons-le, plus sévère ; et, d'autre part, jamais les arts plastiques, dans une même nation, ne prirent un essor plus rapide et des allures plus indépendantes. Ces deux faits sont admis sans réclamation ; on s'est trompé seulement en voulant les isoler et en se figurant que le second avait pu se produire malgré le premier.

L'Église, par instinct, a toujours laissé l'art marcher à sa guise. Elle lui a prodigué les ressources les plus étendues et les inspirations les plus magnifiques, sans prétendre en régler l'usage. Si elle a des reproches à se faire à cet égard, c'est de s'être montrée par fois trop débonnaire. Les satires gauloises et anti-monacales de nos magiers du XVe siècle, les débauches mythologiques des peintres et des sculpteurs français ou italiens de la Renaissance n'ont pas été assez réprimées. Si l'on regrette, à bon droit, cet excès de to-

lérance, il n'en est pas moins à son tour une des meilleures preuves de la tranquillité dont jouissent les artistes sous le régime catholique.

Tous ces points établis, il importe médiocrement que les pas décisifs de l'art roman à l'art ogival aient été faits sous l'impulsion directe des moines, du clergé séculier ou des laïques. Au XIIe siècle, les personnages appartenant à ces diverses conditions différaient dans leur manière de vivre, mais non pas sensiblement dans leurs idées. S'il y eut entr'eux des luttes, parfois violentes, elle provenaient du conflit des intérêts et des ambitions, mais non des rivalités de castes. Laïque ou ecclésiastique par son origine, l'architecture dite gothique ne pouvait, dans l'un et dans l'autre cas, qu'émaner de besoins et de sentiments chrétiens, parce que tout le monde était alors chrétien jusque dans les fibres les plus intimes de l'âme. Si néanmoins, en l'absence de documents explicites et de preuves absolument certaines, on a recours aux présomptions et aux probabilités, c'est pour le clergé, surtout régulier, que militent ces dernières. Et en effet :

1° Le clergé régulier, on le lui accorde unanimement, possédait seul la longue pratique et la connaissance complète du style roman ; or, cette connaissance et cette pratique étaient absolument nécessaires pour produire le style ogival, dérivation du style roman. Il avait donc mieux que personne le moyen de créer la nouvelle architecture.

2° On accorde avec moins d'unanimité, mais il n'est pas moins certain que les moines ont présidé aux transformations successives de l'art roman. Pourquoi seraient-ils restés étrangers aux dernières, celles qui firent de l'art roman l'art ogival?

3° Ce qui constitue vraiment la cause religieuse du style ogival, ce qui l'a fait se former et se dégager de l'art roman, ce n'est pas précisément le zèle, l'enthousiasme et les vagues inspirations que pouvait susciter parmi les populations la profondeur du sentiment chrétien, mais les besoins matériels du culte poussant à trouver dans des conditions meilleures que celle de l'art roman, le moyen de concilier les commodités du service et des cérémonies avec la

majesté et la splendeur du temple divin. Or qui pouvait aussi bien que le clergé, avoir conscience d'un tel programme, qui pouvait avec autant d'ardeur se consacrer à le résoudre, qui pouvait aussi bien y réussir? Et la naissance de l'art ogival n'est pas autre chose que le résultat de ces besoins délicatement sentis et peu à peu satisfaits. Il a été créé pour le culte et ne pouvait être amené que par la construction des églises. Les églises seules, telles qu'on le voulait au XIIe siècle, présentaient des difficultés de construction capables de provoquer une révolution dans l'art de bâtir ; les édifices civils étaient encore modestes à cette époque et de construction facile avec les procédés de l'art roman ; ils profitèrent sans doute des progrès réalisés par les églises ; mais ces perfectionnements étaient si peu nécessaires pour eux qu'ils renoncèrent souvent à en faire usage, tout en adoptant la décoration nouvelle, et qu'on finit, au XIVe siècle, par créer un véritable art civil.

4° C'est un moine, Suger lui-même, qu'on trouve à la tête de l'édification de la basilique de Saint-Denis bâtie au XIIe siècle et où l'art ogival naissant apparaît dans des conditions telles qu'on l'a proclamée, nous l'avons déjà dit, « le premier des monuments gothiques ». S'il est un homme que l'on puisse appeler plus particulièrement le créateur de l'art ogival, c'est bien incontestablement le constructeur de cette église, et, si ce constructeur est un autre que Suger, il est incontestable qu'il a été dirigé par le grand abbé. Qu'on parcoure ses mémoires sur son administration abbatiale et sur la consécration de son église, on le voit partout jouant le rôle d'architecte en chef et de novateur. Lorsqu'il éprouve le besoin d'avoir pour le chœur des colonnes monolithes à la fois grêles et solides, bien différentes des gros piliers romans employés jusqu'alors, il s'aperçoit que les carrières appartenant à son abbaye ne peuvent lui en procurer et il se rappelle qu'il a vu à Rome, dans les Thermes de Dioclétien, des colonnes de marbre aptes à remplir son but. Mais, pendant qu'il songe à les demander au Pape, il découvre enfin lui-même une carrière nouvelle donnant de grands et solides matériaux ; il renonce alors aux marbres antiques pour la robuste pierre de Pontoise. Quand les constructions ont atteint le

niveau du grand comble, Suger se met de nouveau en campagne, avec des ouvriers, pour trouver les maîtresses poutres de la charpente. On lui a dit que déjà toutes les forêts des environs de Paris ont été exploitées pour des besoins analogues, et qu'il n'y reste plus aucune pièce de bois assez forte pour son église ; il se rend néanmoins dans la forêt d'Yveline, passe outre aux observations légèrement moqueuses des paysans et des bûcherons du voisinage, et met la main sur sept beaux arbres, qu'il fait abattre, et équarrir. Une fois, et une fois seulement, il se représente lui-même comme partisan des anciens usages, lorsqu'il fait placer une mosaïque *novum contra usum*. Mais le soin même qu'il prend d'indiquer cette exception est une nouvelle preuve de l'esprit de progrès qu'il apportait dans tout le reste. Il est donc bien certain que, si l'abbé Suger n'a pas été un architecte de profession, il a connu l'architecture, a cherché et réussi à la perfectionner, et que les vrais architectes de Saint-Denis, s'ils sont autres que lui, ont agi constamment sous sa haute et universelle direction.

5° On ne trouve guère aucun nom d'architecte laïque avant 1200 ou 1210, c'est-à-dire soixante ans environ après la dédicace de l'œuvre de Suger, et l'influence des corporations ouvrières ne se dessine clairement qu'à la fin du règne de Philippe-Auguste, vers 1220. S'il est très-peu probable que l'art ogival se soit formé entre leurs mains, il est du moins certain qu'ils l'ont bientôt jeté dans une pleine décadence. « Il est à remarquer dit Raymond Bordeaux, que l'architecture religieuse a toujours décliné à mesure que les laïques s'en sont mêlés d'avantage. » Albert Lenoir, dont le jugement n'a pas été faussé par les préjugés anti-cléricaux, exprime ainsi le même sentiment dans son *Architecture monastique* (t. I, p. 40) : « Les moines, en renonçant à leurs études d'architecture si bien commencées, ne préparent-ils pas de longue main la décadence de l'art catholique, qu'eux seuls, par leur position exceptionnelle, par leur foi toujours entretenue, par leur science individuelle ou collective, auraient pu soutenir longtemps encore? Sans doute, les premiers artistes laïques appelés à les remplacer présentaient avec eux peu de différence quant à la foi et au savoir ; mais, de

génération en génération, ces qualités indispensables ne purent que décroître dans la vie séculière, et la chute de l'art sacré en fut la conséquence. »

Sans être absolument concluants en faveur de l'origine ecclésiastique du style ogival, les arguments qui précèdent gardent une réelle importance au yeux de tous ceux que n'aveuglent pas d'incurables préventions. Ils établissent du moins que, si le clergé n'a pas été d'une façon directe et immédiate l'artisan de la nouvelle architecture, il a poussé en avant et comme tenu par la main ceux qui en ont été les créateurs. Si nos adversaires avaient eu contre le clergé des raisons aussi fortes, nous nous expliquerions un peu mieux leurs systèmes ; or, ils n'en présentent point ou celles qu'ils présentent décèlent les plus incroyables méprises sur les temps dont ils parlent.

Après tout, nous le répétons, nous n'ajoutons pas une importance capitale à savoir si ce sont les ecclésiastiques ou les laïques qui ont trouvé l'art ogival. De quelques têtes et de quelques mains qu'il procède, il ne peut être dû qu'à des hommes éminement chrétiens. Des apostats, des révoltés ou de libres-penseurs n'auraient pas donné si largement à l'Eglise un art qui lui convient éminemment, qui ne convient qu'à elle seule et qui, forcément amené par des transformations successives, ne pouvait trouver que dans les églises le théâtre et la matière de ces transformations. Mais sur ce point de vue qui domine tout et qui suffit à assurer au christianisme l'honneur d'avoir créé lui aussi un des arts les plus sublimes de tous les siècles et de tous les pays, nous devons tenir bon et nous sentir fiers de notre gloire.

L'Eglise, nourricière et patronne de hautes pensées, aurait certainement manqué à sa mission si elle n'était parvenue quelque jour à trouver un art à la fois original et parfait. Elle l'a trouvé ; longtemps on lui a dénié cette gloire, et nous ne comprenons pas comment ses fils les plus dévoués en ont pris si gaiement leur parti.

Mais pourquoi, dira-t-on, l'Eglise a-t-elle attendu près de douze siècles ? C'est que l'heure est à Dieu ; et, si l'on veut une autre expli-

cation, c'est que pour réussir, il lui fallait trois sortes de libertés : la liberté du culte, venue sous Constantin, la liberté politique, obtenue par les luttes victorieuses de Grégoire VII, et la liberté artistique, conquise progressivement depuis Charlemagne jusqu'au roi Louis le Gros. Elle avait pour la première fois, au XIIe siècle, ces trois libertés, elle vivait complétement de sa vie propre ; si elle était alors demeurée stérile, on serait en droit de le lui reprocher éternellement. Nous avons montré qu'il fut loin d'en être ainsi.

Le mouvement artistique provoqué au milieu du XIIe siècle par les laïques, les prélats et surtout les moines, fut de plus en plus exploité par les corporations civiles, qui finirent par faire de l'architecture une des industries les plus importantes. Lorsque les laïques prirent en main la direction technique de l'art ogival ils surent longtemps encore lui conserver, sous la haute direction du clergé tant régulier que séculier, le cachet religieux qu'il tenait de son origine ; mais, soit par suite d'une émulation exagérée, soit par une dernière conséquence de cet esprit chercheur et novateur qui avait transformé l'architecture sous Lous VII, le principe vint à prendre le pas sur la forme, si bien que la beauté, l'harmonie et parfois même la solidité furent peu à peu sacrifiées aux combinaisons savantes et audacieuses. Le clergé séduit se fit leur complice et mit entre leurs mains les ressources qui servirent à édifier nos étonnantes cathédrales du XIIIe siècle.

L'étranger nous envia nos monuments. Déjà au XIIe siècle les religieux, particulièrement ceux de Cîteaux, avaient apporté dans toute l'Europe catholique les germes du style ogival tels qu'ils se manifestaient en France ; mais ces essais furent ou trop rares ou trop peu remarqués pour provoquer dans les contrées où ils s'introduisaient des révolutions architectoniques, auxquelles du reste ces contrées n'étaient point préparées. Dès la fin du règne de Philippe-Auguste, d'anciens étudiants de l'Université de Paris, devenus évêques à leur retour dans leurs pays, se souvinrent des merveilles qu'ils avaient vu surgir en France, ils envoyèrent chercher en France, non-seulement des plans, mais encore des ouvriers capa-

bles de les concevoir et de les exécuter. Sous l'influence de nos monuments ou de plusieurs autres semblables se forment des écoles nationales, filles de l'école française dont elles gardent quelquefois le nom. En 1280, l'Allemagne, qui ne songeait pas encore à nous ravir nos gloires, appelait dans des actes publics, l'art ogival « art français, » *opus francigenum* (cartulaire de l'abbaye.)

L'abus des combinaisons géométriques, joint à l'abus de la propriété que possédait le style ogival de reporter toutes les pesanteurs sur des points exactement déterminés, amena l'amaigrissement progressif de l'architecture, et ce fut le premier symptôme de décadence, déjà pressentie sous saint Louis. Plus tard, la guerre de cent ans, en affaiblissant le sentiment religieux et en enlevant aux beaux génies les ressources nécessaires à l'exécution des conceptions grandioses, hâta cette décadence, et désormais l'art religieux ne fut plus assez riche pour fournir aux besoins de l'architecture civile. Celle-ci, pour la première fois en France et peut-être dans le monde, commença, dès le règne de Charles V, à se séparer nettement de l'architecture religieuse, elle progressa tandis que l'autre dégénérait, et lorsque, au XVIe siècle, l'art civil provoqua la révolution dite Renaissance, l'art religieux, trop faible pour résister au mouvement, cessa de vivre par lui-même pour adopter, en les modifiant à peine, les formes de plus en plus classiques usitées dans les châteaux ou dans les salons de la noblesse. Ce qu'un grand ministre, un grand moine avait commencé, un grand ministre, un célèbre cardinal devait le renverser : Suger avait inauguré le style ogival, à Saint-Denis ; Georges d'Amboise donna, dans son château de Gaillon, le premier exemple du mépris des traditions nationales et chrétiennes.

FIN DU TRENTIÈME VOLUME.

TABLE

ET

SOMMAIRES DU TRENTIÈME VOLUME.

CINQUIÈME ÉPOQUE

(SUITE)

DEPUIS SYLVESTRE II (999) JUSQU'A LA MORT DE BONIFACE VIII (1303)

CHAPITRE PREMIER

CÉLESTIN V ET BONIFACE VIII

CHAPITRE II

PONTIFICAT DE BONIFACE VIII (1294-1303).

SIXIÈME ÉPOQUE

DEPUIS LA MORT DE BONIFACE VIII (1303) JUSQU'A LUTHER (1517).

—

CHAPITRE III

PONTIFICATS DE BENOIT XI ET DE CLÉMENT V (1303-1314).

SOMMAIRE.

CHAPITRE IV

PONTIFICAT DE CLÉMENT V (1305-1314)

CHAPITRE V

PONTIFICAT DE JEAN XXII (1316-1344.)

CHAPITRE VI

PONTIFICAT DE JEAN XXII (1316-1334.)

CHAPITRE VII

PONTIFICAT DE BENOIT XII (1334-1342.)

CHAPITRE VIII

PONTIFICAT DE CLÉMENT VI (1342-1352.)

CHAPITRE IX

PONTIFICATS D'INNOCENT VI ET D'URBAIN V (1352-1370.)

CHAPITRE X

PONTIFICATS DE GRÉGOIRE XI ET D'URBAIN VI (1370-1378)

CHAPITRE XI

PONTIFICAT D'URBAIN VI (1378-1389.)

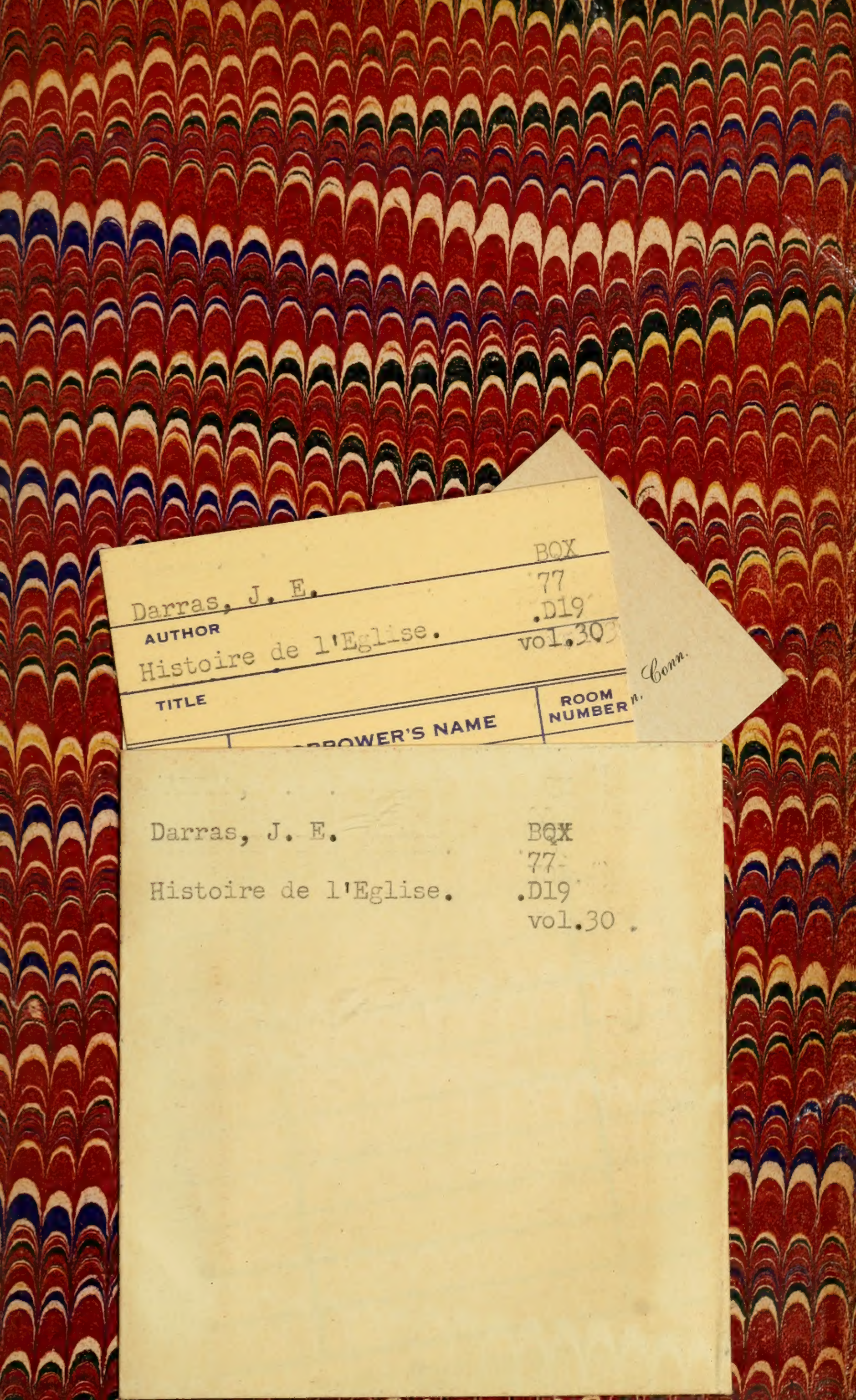
CHAPITRE XII

MOUVEMENT INTELLECTUEL.

FIN DE LA TABLE DU TRENTIÈME VOLUME

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie et Stéréotypie de Destenay.





Darras, J. E.
AUTHOR
Histoire de l'Eglise.
TITLE
BQX
77
.D19
vol.30
ROOM NUMBER
BORROWER'S NAME
Conn.
Darras, J. E.
Histoire de l'Eglise.
BQX
77
.D19
vol.30

